UNIVERSITÉS FRANCOPHONES

Danièle Latin
Ambroise Queffelec
Jean Tabi-Manga

INVENTAIRE DES USAGES DE LA FRANCOPHONIE : NOMENCLATURES ET MÉTHODOLOGIES

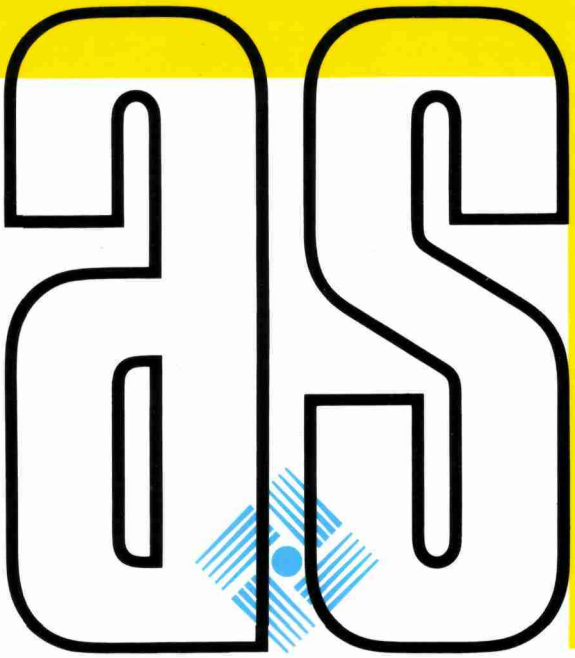

actualité scientifique

AUPELF

John Libbey EUROTEXT PARIS · LONDRES

IREF

INVENTAIRE DES USAGES DE LA FRANCOPHONIE : NOMENCLATURES ET MÉTHODOLOGIES

British Library Cataloguing in Publication Data
A catalogue record for this book is available from the British Library.

ISBN 2-7420-0002-X

Éditions John Libbey Eurotext
6, rue Blanche, 92120 Montrouge, France.
Tél. : (1) 47 35 85 52

John Libbey and Company Ltd
13 Smith Yard, Summerley Street, London SW18 4HR, England.
Tél. : (1) 947 27 77

John Libbey CIC
Via Spallanzani 11,
00161, Rome, Italy.
Tél. : (06) 862.289

© 1993, Paris

Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage - loi du 11 mars 1957 - sans autorisation de l'éditeur ou du Centre Français du Copyright, 6 *bis*, rue Gabriel-Laumain, 75010 Paris, France.

INVENTAIRE DES USAGES DE LA FRANCOPHONIE : NOMENCLATURES ET MÉTHODOLOGIES

Premières Journées scientifiques du Réseau thématique de recherche « Étude du français en francophonie » de l'UREF,
Université de Nice, 18-21 septembre1991

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Etienne Brunet
Jean-Pierre Caprile
Michel Francard
Suzanne Lafage
Danièle Latin (coordonnatrice de l'édition)
Claude Poirier
Ambroise Queffelec (coresponsable de l'édition)
Jean Tabi-Manga (coresponsable de l'édition)
Albert Valdman

John Libbey EUROTEXT

Les collections « *Universités francophones* » de l'UREF : Un instrument vital pour l'évolution de l'espace scientifique francophone

L'Université des réseaux d'expression française (l'UREF) créée au sein de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) lors du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, à Québec, en 1987, a développé des collections de manuels et ouvrages scientifiques de haut niveau. Regroupées sous le nom « Universités francophones », ces collections sont les nouveaux outils de renforcement de l'espace scientifique en français, enjeu primordial pour l'avenir de la francophonie.

Dans le même temps, l'UREF a mis en place des réseaux thématiques de recherche, rassemblant de façon multilatérale plusieurs milliers d'enseignants et de chercheurs de toute la francophonie. À ce jour, 15 réseaux de recherche favorisent la production et l'échange d'Information scientifique et technique dans les domaines, notamment, de la médecine, du droit et des sciences de la gestion, de l'environnement, de l'agronomie, de la télédétection, des sciences humaines.

La série « Actualité scientifique » dans laquelle s'inscrit le présent ouvrage, au sein d'« Universités francophones », est constituée des actes des colloques et journées scientifiques des réseaux de l'UREF. Elle accueille ainsi, en français, le bilan des travaux de recherche dans les domaines d'activités scientifiques de ces réseaux.

Une série de manuels universitaires ainsi qu'une série « Sciences en marche » constituée de monographies de recherche complètent le dispositif éditorial de l'UREF qui comprend, par ailleurs, des revues scientifiques (les **Cahiers d'études et de recherches francophones** - 2 titres : **Santé, Agricultures ; Science et changements planétaires. Sécheresse**).

Nous comptons bien que ces instruments, qui sont mis à la disposition de nos partenaires des pays du Sud à un prix préférentiel, contribueront à la consolidation d'une francophonie scientifique soucieuse d'excellence et de rayonnement international.

Professeur Michel Guillou
Recteur de l'UREF

Sommaire

Liste des auteurs IX
Membres du comité du Réseau « Étude du français en francophonie » XI
Présentation des travaux XIII
Introduction. *D. Latin (Dakar)* 1

Partie I. **Conférence inaugurale**

1. **Décrire les variétés du français : prolégomènes.** *A. Rey (Paris)* 5

Partie II. **Aspects méthodologiques généraux**

2. **Normes endogènes et français de référence.** *G. Manessy (Nice)* 15
3. **Approches de la variation lexicale en francophonie africaine dans une perspective prédictionnairique.** *S. Lafage (Paris)* 25
4. **Modèles socioculturels et nomenclatures.** *J. Tabi-Manga (Yaoundé)* 37
5. **Description du lexique et incidence normative.** *C. Poirier (Sainte-Foy)* 47
6. **La démarcation lexicale français/langue locale en situation créolophone.** *A. Valdman (Bloomington)* 65
7. **Neutralisation diatopique et suspension de l'Histoire dans la normogenèse du français.** *P. Knecht (Neuchâtel)* 79

Partie III. **Inventaires lexicaux**

Théorie et méthodologie

8. **Diachronie et typologie des écarts (dans le lexique du français en Afrique noire).** *J. Schmidt (Avignon)* 87
9. **Réflexions sur le concept de français régional et ses conditions d'application aux français de l'océan Indien.** *D. Baggioni (Aix-en-Provence)* 97
10. **Le concept de particularité lexicale : éléments de réflexion.** *D. de Robillard (Saint-Denis-de-la-Réunion)* 113
11. **Problèmes de délimitation du corpus et registres de langue.** *G. Prignitz (Ouagadougou)* 137

Bilans généraux

12. **Présentation des travaux du Réseau « Étude du français en francophonie » de l'UREF. Introduction aux travaux pratiques des Journées.** *D. Latin (Dakar)* 145
13. **États des travaux coordonnés par le ROFCAN.** *S. Lafage (Paris)* 149
14. **Le recueil et la description lexicographique des français régionaux de la zone sud-ouest de l'océan Indien : état d'avancement des travaux.** *D. de Robillard (Saint-Denis-de-la-Réunion)* 153
15. **Le français au Maghreb : problématique et état des recherches.** *A. Queffelec (Nice)* 163

Travaux en cours

16. **Contribution à l'élaboration des inventaires lexicaux : cas de l'IFA/Zaïre.** *N. Nyembwe (Kinshasa)* 169
17. **Les particularités lexicales du français parlé et écrit en Algérie.** *D. Morsly (Alger)* 177
18. **Les emprunts linguistiques du français en Guinée.** *A.M. Diallo (Conakry)* .. 183
19. **Étude lexicale du français au Togo : une nouvelle approche méthodologique.** *I. Anzorge (Paris)* 193
20. ***Chogobit* et/ou *Gros mots* : quelques remarques sur la norme et le lexique du français au Burkina Faso.** *A. Batiana (Ouagadougou)* 203
21. **Rapport sur l'Inventaire des particularités lexicales du français parlé et écrit en Mauritanie.** *B. Ould-Zein (Aix-en-Provence)* 213
22. **Une hypothèse de travail : le « FR MAD », français de Madagascar ou français à Madagascar.** *C. Bavoux (Sainte-Clothilde de la Réunion)* 225
23. **Le jeu de l'ambiguïté comme norme endogène dans le français du Cameroun. Un exemple des médias : « Humeur de l'homme de la rue », journal *Cameroon Tribune*.** *R. Efoua-Zengue (Yaoundé)* 243
24. **La norme endogène dans le français écrit des médias camerounais.** *L.M. Onguene Essono (Yaoundé)* 249
25. **Réflexions autour de la constitution d'un corpus du français réunionnais en situation de continuum.** *M. Beniamino (Saint-Denis de la Réunion)* 261
26. **Relevé de quelques particularités lexicales du français au Sénégal à partir d'un corpus de textes écrits : degré d'intégration de ces particularités.** *M. Daff (Dakar)* 275
27. **Le français en Algérie : précis de situation linguistique et suggestion méthodologique.** *V. Debov (Ivanovo)* 285
28. **Le traitement lexicographique des anglicismes et des créolismes de la presse écrite d'expression française à l'île Maurice. Méthodologie et analyse.** *P. Nuckcheddy-Nallatamby (Evry)* 289
29. **La langue française en Louisiane, de l'archéologie à la politique linguistique.** *P. Griolet (Nice)* 297
30. **Le français parlé à Kinshasa/Zaïre. Enquête lexicale.** *C. Boutin-Dousset (Paris)* 301

31. **Une banque de données textuelles sur la langue française en Belgique.** *C. Delcourt (Liège), M. Francard (Louvain-la-Neuve), M.-L. Moreau (Liège).* 313

Partie IV. **Aspects non lexicaux**

Orthographe

32. **Critères de l'orthographe.** *C. Muller (Strasbourg)* 335
33. **Variantes orthographiques et français parlé en Afrique : ORTHAF et IFA. Introduction générale.** *J.-P. Caprile (Paris)* 339
34. **Le programme ORTHAF, cadre théorique et méthodologique.** *C. Gruaz (Paris)* 343
35. **Application du projet ORTHAF : analyse graphémique, morphémique et lexémique des particularités du français au Sénégal.** *G. Delaporte (Paris)*.. 349
36. **Application du projet ORTHAF. Les variantes graphiques de l'IFA : un point de vue zaïrois.** *A.B. Edema (Paris), K. Nduku (Paris)* 355

Syntaxe

37. **Variations syntaxiques et situations codifiées.** *C. Blanche-Benveniste (Aix-en-Provence)* 373
38. **Problèmes morphosyntaxiques posés par l'élaboration d'un inventaire du français contemporain.** *M.-A. Morel (Paris)* 383
39. **La problématique d'une enquête sur la variation en syntaxe dans le français parlé à Marseille.** *A. Valli (Marseille)* 395
40. **Le français au Burundi. Tendances morphosyntaxiques et morphosémantiques du préfixe R-.** *C. Frey (Bujumbura)* 407

Partie V. **Synthèse**

Rapport de synthèse des travaux 425

Partie VI.

Bibliographie

Langue française et contacts de langue en Afrique du Nord : contribution à une bibliographie scientifique 433

Liste des participants 461

Autres ouvrages de linguistique parus dans la collection Universités francophones :

- Visages du français, Variétés lexicales de l'espace francophone (A. CLAS, B. OUOBA)
- Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire (Équipe IFA)

Pour toute commande, s'adresser aux diffuseurs :

Ellipses, 32, rue Bargue 75015 Paris – FRANCE – (zones France et Maghreb)

Edicef, 58 rue Jean Bleuzen 92178 Vanves Cédex – FRANCE – (zones Maghreb et reste du monde)

Liste des auteurs

Anzorge I. Centre de recherche du français contemporain, Université Paris III, 13, rue de Santeuil, 75004 Paris, France.

Baggioni D. Institut d'Études Créoles et Francophones, URA du CNRS, Université de Provence, 29, avenue Robert-Schuman, 13621 Aix-en-Provence, France.

Batania A. Département de linguistique, Université de Ouagadougou, 03 BP 7021, Ouagadougou 03, Burkina Faso.

Bavoux C. Faculté des Lettres, Université de la Réunion, 44, chemin de la Source, 97470 Sainte-Clotilde, La Réunion, France.

Beniamino M. URA 1041 du CNRS, Faculté de Lettres et Sciences Humaines, Université de la Réunion, 26, avenue de la Victoire, 97489 Saint-Denis Cedex, La Réunion, France.

Blanche-Benveniste C. Université de Provence, 21, avenue Jules-Ferry, 13100 Aix-en-Provence Cedex 1, France.

Boutin-Dousset C. Université de Paris III, 18, rue Diderot, 92130 Issy-les-Moulineaux, France.

Caprile J.-P. CNRS/LACITO, 44, rue de l'Amiral-Mouchez, 75014 Paris, France.

Daff M. Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Dakar, Sénégal.

Debov V. Université d'Ivanovo, Lejnevskaya, 158-123, 153009 Ivanovo, CEI.

Delaporte G. CNRS-HESO, 27, rue Paul-Bert, 94204 Ivry-sur-Seine Cedex, France.

Delcourt C. Université de Liège, 3, place Cockerill, B-4000 Liège, Belgique.

De Robillard D. URA 1014 du CNRS, Faculté des Lettres, Université de la Réunion, 97489 Saint-Denis, La Réunion, France.

Diallo A.M. Faculté des Lettres et Sciences humaines, Université de Conakry, BP 407, Conakry, Guinée.

Edema A.-B. CELTA-CNRS, 44, rue de l'Amiral-Mouchez, 75014 Paris, France.

Efoua-Zengue R. Université de Yaoundé, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, BP 755, Yaoundé, Cameroun.

Francard M. Université Catholique de Louvain, Faculté de Philosophie et Lettres, Collège Erasme, Place Blaise-Pascal, 1, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique.

Frey Cl. Université du Burundi, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, BP 1190, Bujumbura, Burundi.

Griolet P. Université de Nice-Sophia-Antipolis, BP 369, 06007 Nice Cedex, France.

Gruaz Cl. UPR 113 du CNRS, 5, rue aux Boulangers, Avrilly, 27240 Dameville, France.

Knecht P. Centre de Dialectologie et d'Étude du Français, Université de Neuchâtel, avenue du Peyrou 6, Neuchâtel, Suisse.

Lafage S. Université de Paris III, Responsable du ROFCAN (INaLF, CNRS), 13, rue de Santeuil, 75004 Paris, France.

Latin D. Bureau Afrique de l'AUPELF et de l'UREF, BP 10017 Dakar, Sénégal.

Manessy G. Professeur émérite de l'Université de Nice, Centre d'Études des Plurilinguismes, IDERIC, 63, boulevard de la Madeleine, 06000 Nice, France.

Moreau M.-L. Université de Mons-Hainaut, 199 A, rue Molinvaux, 4000 Liège, Belgique.

Morel M.-A. Centre de recherche sur le Français Contemporain/ROFCAN, Université de Paris III, Sorbonne Nouvelle, 13, rue de Santeuil, 75231 Paris Cedex 05, France.

Morsly D. Université d'Alger, 13, rue Boufatit, El Biar Alger, Algérie.

Muller Ch. Professeur émérite de l'Université de Strasbourg, 12, avenue de la Forêt-Noire, 67000 Strasbourg, France.

Nduku K. CNRS-HESO, 27, rue Paul-Bert, 94204 Ivry-sur-Seine, France.

Nuckcheddy-Nallatamby P. Université de Paris III, 5, rue de l'Orge, 91000 Evry, France.

Nyembwe N. CELTA, Université de Kinshasa, BP 4956, Kinshasa, Zaïre.

Onguene-Essono L.-M. École Normale Supérieure, Université de Yaoundé, BP 47, Yaoundé, Cameroun.

Ould-Zein B. Boursier à l'Université de Provence, Résidence universitaire « l'Estelan », Boulevard du Maréchal-Leclerc, 13621 Aix-en-Provence, France.

Poirier C. Directeur du Trésor de la langue française au Québec, Université Laval, Faculté des Lettres, Sainte-Foy (Qué) G1K-7P4, Canada.

Prignitz G. EIER, Université de Ouagadougou, 03 BP 7023, Ouagadougou 03, Burkina Faso.

Queffelec A. Université de Provence, 29, avenue Robert-Schuman, 13621 Aix-en-Provence, France.

Rey A. Directeur littéraire du Robert, 12, avenue d'Italie, 75627 Paris Cedex 13, France.

Schmidt J. Université d'Avignon, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 5, rue Violette, 84000 Avignon, France.

Tabi-Manga J. Université de Yaoundé, Directeur de l'École Normale Supérieure, BP 47, Yaoundé, Cameroun.

Valdman A. Indiana University, Creole Institute, Ballantine Hall, 602, Bloomington, Indiana 47405, USA.

Valli A. Université de Provence, 18, rue Frédéric-Chevillon, 13001 Marseille, France.

Membres du comité du Réseau « Étude du français en francophonie »

Francard M. Professeur, Université Catholique de Louvain, Faculté de Philosophie et Lettres, Collège Erasme, Louvain-la-Neuve, Belgique.

Latin D. Coordonnatrice scientifique du Réseau, Bureau Afrique de l'AUPELF et de l'UREF, Dakar, Sénégal.

Poirier C. Directeur du Trésor de la langue française au Québec, Université Laval, Faculté des Lettres, Sainte-Foy (Qué), Canada.

Tabi-Manga J. Directeur de l'École Normale Supérieure, Université de Yaoundé, Yaoundé, Cameroun.

Valdman A. Professeur, Indiana University, Creole Institute, Ballantine Hall, 602, Bloomington, Indiana 47405, USA.

Présentation des travaux

Accueillies par l'Université de Nice-Sophia-Antipolis, les Journées scientifiques du Réseau de l'UREF ont été inaugurées en la salle des Actes du Château de Valrose le mercredi 18 septembre 1991 à 9 h 30.

La cérémonie officielle d'ouverture, présidée par M. Jean-Pierre Laheurte, Vice-Président de l'Université et Président du Conseil scientifique de cette université, a permis d'entendre successivement les allocutions de M. le Député Charles Ehrmann, Conseiller général des Alpes-Maritimes, responsable dans cette institution des questions universitaires ainsi que celle de M. le Directeur de Cabinet du Directeur général de l'AUPELF, Recteur de l'UREF et Directeur du Bureau Europe, Mme Leila Rezk.

La représentante de l'AUPELF et de l'UREF a situé les objectifs des Journées scientifiques du Réseau « Étude du français en francophonie » dans le contexte des actions générales de l'Université des réseaux d'expression française et de l'AUPELF, opérateur privilégié des Sommets francophones pour l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire.

Après avoir salué l'assemblée et divers observateurs éminents, dont le représentant de l'Agence de coopération culturelle et technique, Mme Rezk rappela l'importance que revêt l'objet de ces premières assises du Réseau, à savoir l'étude de la langue dans la variété de ses états francophones. Elle a souligné la volonté qu'a l'AUPELF-UREF de favoriser l'effort d'aménagement linguistique collectif en lui apportant le partenariat scientifique Nord-Sud et Sud-Sud qui est indispensable à son épanouissement dans les différents domaines de la recherche, de la formation partagée et de l'information scientifique et technique.

Le Vice-Président de l'Université de Nice a à son tour souhaité la bienvenue aux participants et a retracé l'histoire de l'Université de Nice tout en soulignant la tradition d'ouverture de cette dernière à une question francophone que M. le Député des Alpes-Maritimes avait lui-même fortement évoquée en raison de ses responsabilités auprès de la Commission de la Francophonie de l'Assemblée nationale. Il a ensuite officiellement ouvert les Journées, cédant la présidence de la séance inaugurale des travaux à M. Bernard Quemada, Directeur de l'Institut national de la langue française, Vice-Président du Conseil supérieur de la langue française.

Ce dernier fit rapport des grands rendez-vous de la concertation lexicologique et lexicographique depuis le colloque de Strasbourg (1957), qui avait posé le principe du *Trésor de la langue française*, jusqu'à ce jour, où se profile le projet d'un *Trésor informatisé des vocabulaires francophones*. Le président de séance et la coordonnatrice du réseau rencontrèrent les attentes de l'assemblée en confirmant l'opportunité que se tiennent à Nice ce bilan et cette prospective dans le domaine du dictionnaire et des nomenclatures. Approche qui, grâce à la vocation du Réseau, s'ouvre largement aux situations sociolinguistiques du français dans les différentes régions de la francophonie du Sud.

La conférence inaugurale (M. Alain Rey) et la première conférence consacrée aux questions de méthodologie générale (M. Gabriel Manessy) attestèrent de cette nécessaire polarisation.

Les travaux de la première Journée furent suivis par une table ronde générale au terme de laquelle les participants furent les hôtes de la Mairie de Nice, où ils furent aimablement accueillis par Mme Solange Rodrigues, ajointe au Maire de Nice, responsable des affaires culturelles.

Les séances de travail se sont ensuite déroulées, les 19 et 20 septembre, dans le cadre de la Maison diocésaine, en plénières et en ateliers. Elles portèrent sur les points de méthodologie suivants :

- inventaires lexicaux : méthodologies pratiques ;
- méthodologie IFA : approfondissements et transférabilités ;
- méthodologie d'enquête et de constitution de corpus ;
- aspects non lexicaux : variétés orthographiques et syntaxiques.

Ces séances, présidées respectivement par MM. Charles Muller, Willy Bal, Jean Tabi-Manga, Nyembwe Ntita, Claude Gruaz et Mmes Dalila Morsly et Marie-Louise Moreau, permirent une confrontation d'expériences de recherches et de techniques en dialogue croisé entre équipes du Nord (France, Belgique, Québec, Suisse) et du Sud (Afrique noire, Liban, Maghreb, océan Indien).

En marge des travaux une exposition scientifique ainsi que des démonstrations de banques de données étaient prévues.

Une présentation de l'utilisation de la banque de données de l'AUPELF-UREF sur les particularités lexicales du français en Afrique noire (IFA) (actuellement fonctionnelle dans le cadre d'une convention avec l'Université de Liège), fut assurée par M. Karel Logist du LASLA. Cette base, chargée sur le logiciel documentaire Micro-Isis, a permis la création de dix bases lexicales nationales et d'une base orthographique compatibles dont les principaux champs fonctionnels sont adaptés aux descripteurs de la fiche de synthèse lexicographique de l'IFA. Le logiciel documentaire qui comprend actuellement quinze mille fichiers permet, grâce à l'interrogation automatique des champs souhaités, toute forme d'équations-recherches, de tris et de regroupements nécessaires aux recherches et à l'élaboration de nomenclatures spécifiques. On y signale aussi le nombre d'occurrences des mots dans le corpus qui fonctionne par mots clés.

M. le professeur Étienne Brunet, Directeur de l'URL Étude statistique du Trésor littéraire (INaLF-CNRS), qui dirigeait par ailleurs, en liaison avec la coordination du Réseau de l'UREF, l'organisation de la rencontre, présenta une démonstration du logiciel Hyperbase, logiciel hypertexte destiné au traitement documentaire et statistique des corpus textuels. L'exploitation de ce logiciel permet une comparaison externe avec le *Trésor de la langue française* et maintes possibilités de comparaisons internes, de l'historiogramme à l'analyse fonctionnelle. La démonstration a porté également sur le nouveau logiciel d'interrogation du projet Frantext, expérimenté à cette occasion.

La séance officielle de clôture, présidée par M. le Président de l'Université de Nice, M. Michel Bornancin, fut précédée par la lecture du rapport scientifique des travaux.

Le représentant de Mme le Ministre de la Francophonie, M. André Ladousse, présent à cette séance, souligna dans son intervention le rôle créatif, convivial et compétent qu'a toujours assuré l'AUPELF dans le domaine de la coopération universitaire et l'animation d'une francophonie scientifique dynamique, tournée sur l'avenir, dans le respect du dialogue des cultures. Cette notion est chère à l'action fondatrice de cette association à laquelle M. Ladousse eut personnellement l'occasion de collaborer naguère.

Le Professeur Michel Guillou, Directeur général de l'AUPELF, Recteur de l'UREF, dans son discours de clôture, mit en évidence le bilan positif et encourageant de ces Journées de la francophonie scientifique à quelques semaines de la tenue du IV[e] Sommet. Par-delà leur portée technique et spécialisée, ces journées auront en effet contribué largement à la confrontation des traditions scientifiques et culturelles respectives des pays du Nord et du Sud sur la question du français et de son aménagement comme langue partagée de l'espace francophone. Cette ouverture pluriculturelle va au reste de pair avec le statut de la langue française comme langue de communication scientifique et technique orientée sur les valeurs d'avenir.

Preuve a été faite par ces échanges et le rapport de ces Journées que répertorier les usages de la langue dans ses variations francophones, que ce soit au plan du lexique, de la syntaxe, de l'orthographe, n'est pas simple jeu de mandarins de la recherche. La problématique qu'associe à ses travaux le Réseau « Étude du français en francophonie » est le lieu géométrique d'un ensemble de questionnements linguistiques et sociaux, a-t-il souligné, où se mêlent les rapports complexes entre langue, société, institution et pouvoir. La valeur symbolique des dictionnaires est fonction de ces rapports de force. C'est pourquoi - le Recteur de l'UREF a tenu à le rappeler -, l'AUPELF et son Université de la francophonie sont heureuses de contribuer à cet effort d'intérêt commun que représente l'aménagement linguistique de l'espace francophone.

Tout en rendant hommage également à l'action de l'Université de Nice-Sophia-Antipolis, le Recteur de l'UREF remercia chaleureusement, au nom de son équipe, les présidents de séances, le Comité scientifique des Journées, le Comité du Réseau, le Comité d'organisation et l'hôte de ces Journées, le Professeur Étienne Brunet, pour l'excellence de leur collaboration.

M. le Recteur de l'Université de Nice procéda ensuite officiellement à la clôture des Journées.

Celles-ci se prolongèrent par un dîner de clôture offert par l'AUPELF dans le ciel niçois, surplombant un panorama à l'image de l'équilibre des cœurs et des esprits de quelque quatre-vingts participants réunis en francophonie, non loin de ce « toit tranquille où marchent les colombes ». Le lendemain, ce plaisir fut prolongé par une croisière en mer jusqu'à Monaco, sur le *Gallus*, aimable « invitation au voyage » offerte par l'Université d'accueil.

COMITÉ D'ORGANISATION

Etienne Brunet (Université de Nice)
Eveline Caduc (Université de Nice)
Jean Clevy (AUPELF-UREF)
Colette Guedj (Université de Nice)
Gilbert Fauconnier (Université de Nice)
Jean-Guy Gouttebroze (Université de Nice)
Danièle Latin (AUPELF-UREF)
Jean-Marc Queffelec (Université de Provence)

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, p. 1.

INTRODUCTION

D. LATIN

Coordonnatrice du Réseau « Étude du français en francophonie »

Ce volume rassemble les communications présentées aux premières Journées scientifiques du Réseau thématique « Étude du français en francophonie » de l'UREF, pour la plupart reproduites dans leur intégralité.

Accueillie par l'Université de Nice du 18 au 21 septembre 1991, celles-ci réunirent près de quatre-vingts participants venus de vingt-sept pays de l'espace francophone pour confronter leurs expériences et leurs connaissances en matière d'analyse des usages du français, l'éclairage étant principalement orienté sur l'étude du Sud conformément aux priorités de recherche du Réseau.

En intitulant ces Journées « Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies », le comité scientifique du Réseau avait conscience d'embrasser une problématique ambitieuse qui, tout en situant au cœur du débat les problèmes du lexique, ouvrait aussi nécessairement celui-ci aux autres niveaux fonctionnels de la langue et, bien plus largement encore, aux rapports entre langues, langage et sociétés.

Cette intention était certes délibérée et, croyons-nous, justifiée par la nouvelle contextualisation du rôle des langues dans le processus d'aménagement de l'espace francophone où la langue française se conçoit comme langue partagée et partenaire des autres langues en contact.

Les textes qui suivent et le rapport de synthèse des travaux sont là pour témoigner de l'apport de ces Journées de Nice à l'édification du langage de l'avenir des francophones.

Ils permettront sans doute aussi de prendre une mesure déjà historique des changements de sensibilité et de conception intervenus dans l'approche des français régionaux, que Nice - et tous s'accordèrent à le rappeler à titre d'hommage et de mémoire - avait précisément ouvert aux « français hors de France » par son colloque fondateur de 1968, provoquant par là même la première éclosion de cet espace francophone qui nous est devenu familier, réalité par-delà les discours.

PARTIE I

Conférence inaugurale

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 5-12.

1

Décrire les variétés du français : prolégomènes

A.REY

Directeur littéraire du Robert, Paris, France

Avant de réfléchir aux méthodes et aux procédures de description du français, il convient d'insister sur sa situation multiforme, situation normale pour toute langue de large diffusion. Celle-ci conduit à critiquer le caractère réducteur et abstrait de la linguistique pure, le caractère artificiel et volontairement apprauvi de l'objet que vise cette science : une langue en tant que « système » unique, structuré. Ce système est construit autour de deux machines fonctionnelles, une phonologie et une morphosyntaxe. Il ne rend pas compte de caractéristiques pourtant fondamentales de toute « langue ». Cette notion même, et en l'espèce la notion de « français », correspond à un objet construit, à un modèle - non pas à un segment, encore moins à la totalité de l'objet observable et anthropologique qui nous concerne et nous importe entièrement, que ce soit dans l'intuition ou dans la pratique, dans la vie.

Ces banalités épistémologiques gagnent à être répétées inlassablement. Par exemple, il faut redire qu'une « langue » n'est rien si elle ne constitue pas un moyen social d'expression, de communication interhumaine, un élément de la pratique de groupe, et de la politique même. Historiquement, avant d'être étudiable en tant que système fonctionnel, le français est le produit de choix conscients et inconscients, d'attitudes, de réactions venant donc agir et réagir sur une situation historique. Le latin populaire parlé en Gaule, sur un substrat celtique et préceltique, avec des apports germaniques, n'a pas abouti spontanément à une langue, mais à une pluralité dialecticale déjà simplifiée par la linguistique historique. Parmi ces produits spécifiques et proprement créolisés du latin, la volonté politique, au moment du partage de l'Empire carolingien, la volonté propagandiste chrétienne un peu plus tôt (concile de Tours) ont fini par imposer un usage, par l'opération essentielle de la notation écrite - alors interdite aux idiomes « vulgaires ». Cet usage, plus tard identifié à ceux de l'Ile-de-France et de Paris, peut s'appeler nationalement le « français ». Le mot étant issu,

ne l'oublions pas, d'un radical germanique qui reflète dans l'histoire la réalité d'un pouvoir politique et non pas l'origine, laquelle est latine et romane, bien qu'elle soit linguistiquement pertinente.

Le français donc, longtemps après le gotique de Wulfila et après d'autres langues germaniques, est le premier des « vulgaires » européens nés sur l'espace impérial romain, qui ont été à même de réaliser le programme posé au XVIII[e] siècle par Dante : celui d'un « vulgaire illustre », c'est-à-dire d'un usage spontané et populaire se hissant au statut politique et social de « langue ».

Des idées assez nouvelles sur l'institutionnalisation des langues se sont récemment précisées, notamment celle de « colinguisme » qu'utilise Renée Balibar, surtout à propos des rapports entre latin et français jusqu'au XIX[e] siècle. Cette notion rend mieux compte d'une situation sociolinguistique très générale que les termes de « bilinguisme » ou de « plurilinguisme », lesquels souffrent d'une grande ambiguïté, désignant à la fois des relations individuelles et collectives dans le maniement des idiomes. Aujourd'hui comme hier, le français, en tant que langue faite d'usages en situation historique, se définit par des colinguismes divers.

L'observation du français

Celle-ci ne peut se faire utilement que dans une situation pragmatique descriptible. Cette considération élémentaire et essentielle quant à la méthode suffit à mettre en question, au moins de ce point de vue, la notion générale de francophonie.

Les situations francophones sont profondément dissemblables. Cela, même si l'on écarte celle où le français, dans une société pratiquant une ou plusieurs autres langues, n'est qu'un élément du projet didactique de cette société (l'enseignement du français parmi d'autres langues étrangères). La typologie la plus simpliste, sans ambition scientifique, puisque les critères y sont mêlés et forcément pragmatiques, dégage au moins quatre situations elles-mêmes plurielles, que tout linguiste de terrain distingue parfaitement, mais que certains représentants du français européen ont tendance à amalgamer.

Le français est la langue maternelle de la grande majorité du groupe social (la majorité des locuteurs est « héréditaire ») ; il a le statut de langue nationale, officielle, institutionnelle et il l'a seul. En cas de bilinguisme, il est en situation dominante. Normalisé, enseigné, il se transmet sans effort politique appuyé (même si une politique de la langue est affichée), ni prise de conscience particulière, ou du moins par un réglage où le contact avec d'autres langues - qui peut d'ailleurs être conflictuel - ne le menace pas fondamentalement. Cette situation n'élimine pas les difficultés dans certains secteurs, et permet le sentiment d'une crise quant à la qualité de la langue ou à son efficacité, sentiment d'ailleurs quasi universel et non pas propre au français.

Telle est la situation du français en Europe occidentale, France, Belgique wallonne, Suisse romande, avec des cas particuliers dans les zones de contact (Alsace, Luxembourg, Catalogne française, Corse...). Cependant, même dans le cas dominant, des plurilinguismes se développent et s'absorbent au gré des immigrations. En outre, un colinguisme s'est développé avec la forme internationale la plus neutralisée de l'anglais, qui joue un rôle explicite et important (affaires, sciences), sans parler d'effets plus cachés, mais assez sérieux, dont les systèmes de communication massive sont les principaux véhicules.

Le français, langue maternelle de la majorité, acquiert des caractères spécifiques par rapport à ses origines ; il a dû s'affranchir d'un bilinguisme officiel et peut hésiter entre plusieurs normes possibles. La compétence passive d'une partie des locuteurs est alors distincte de la compétence active, par acceptation partielle et par influence subie d'une norme européenne du français, différente de la norme ou des normes effectives. On a reconnu la situation québécoise.

Dans les autres espaces francophones d'Amérique du Nord (Acadie, Louisiane, Ontario, etc.) le français, linguistiquement proche en tant qu'usage, est dans une autre situation sociolinguistique, plus précaire, plus menacée, avec des interférences plus fortes du fait du contact des langues.

Cette situation est caractérisée par un colinguisme avec l'anglais beaucoup plus actif et menaçant que celui qui caractérise le français européen.

Le français peut être l'élément officiel et normalisé d'un bilinguisme ou d'un trilinguisme où la langue maternelle est, au moins pour la majorité des francophones, un créole. Cette situation, commune aux Caraïbes et à l'océan Indien, concerne à la fois des « départements ou territoires » dépendant politiquement de la France ou bien des États indépendants comme Maurice ou Haïti, dans lesquels le créole tend à acquérir un statut différent, plus officiel et plus accepté culturellement.

Les créoles concernés étant génétiquement et lexicalement liés au français, un continuum français-créole peut parfois être évoqué, la créolisation du français régional ayant pour pendant une francisation plus ou moins forte des créoles, au moins lexicalement. Cette situation a fait l'objet d'études très poussées.

Enfin, le français, langue de colonisation relativement récente par rapport aux situations précédentes (XIX^e^ - première moitié du XX^e^ siècle), joue un rôle institutionnel dans les zones du monde où de nombreuses langues entièrement différentes sont pratiquées en tant que langues maternelles. Des pays d'Asie ont fait partie de cet ensemble, aujourd'hui représenté essentiellement par l'Afrique. Mais cette situation, vous la connaissez mieux que quiconque, et vous savez combien ses modulations sont considérables. D'abord selon le statut de la langue ou des langues maternelles. Malgré le plurilinguisme arabe-berbère au Maghreb, ce sont alors les relations entre les usages de l'arabe dialectal - lesquels sont comme adossés à la référence historique et religieuse de grand prestige qu'est l'arabe dit « classique » - et les usages du français qui sont en cause. L'analyse des situations scolaire, médiatique et socioculturelle spontanées du français, plus encore que sa position institutionnelle et idéologique - très contestée, comme on sait -, révèle alors plusieurs cas distincts. Cependant, le français en Afrique maghrébine présente des traits communs notables par rapport aux situations sociolinguistiques de l'Afrique subsaharienne.

Alors, le nombre et la variété des langues maternelles, la diversité de leurs statuts, leur degré de fonctionnement écrit, de normalisation, de description systématique en vue d'un enseignement, définissent en creux l'espace dit « francophone ».

Un aspect essentiel de ces différentes situations nationales et régionales est la place qu'occupe le français dans l'évaluation des locuteurs, d'où procèdent leurs attitudes vis-à-vis des langues constituant la sphère de leur colinguisme.

La sociolinguistique peut décrire, à condition de disposer d'informations contrôlées (enquêtes, etc.), des configurations variées dans les jugements de valeur, depuis le français placé « en haut » (France, parfois Afrique) jusqu'au français « en bas » (Acadie, Louisiane, Québec avant la révolution tranquille), en passant par un français « égal » (Suisse) et un français « à côté » (Maghreb - par rapport à l'arabe) qui n'exclut ni évaluation supérieure ni infériorisation. Mais il faut distinguer ici les attitudes subjectives et les comportements

objectifs. Un Maghrébin pourra fort bien considérer le français comme une langue étrangère imposée par la colonisation et vouloir l'infériorisier par rapport à l'arabe, tout en le valorisant dans ses pratiques (écoute de la radiotélévision, études scientifiques, etc.). Les paradoxes sont fréquents dans toute société plurilingue et pluriculturelle.

La francophonie, en tant qu'espace sociogéographique, est complexe et problématique à divers titres. Certes, il faut décrire les variétés et les spécificités des usages du français dans les divers pays francophones d'Afrique, mais on ne peut les décrire, ces usages de la langue, que si on les aborde à la fois par divers angles d'approche : linguistiques *stricto sensu*, avec une méthodologie variationniste, mais aussi politiques, idéologiques, historiques, socio-économiques, didactiques. Je n'aurai que le temps de mentionner l'importance de la phonétique (en Afrique, effets de substrats, nature de l'usage français colonial : de France ou de Belgique, en l'espèce, et implications sur la morphosyntaxe), et celle, plus cruciale encore, de la syntaxe. À ce propos, il faut rappeler la dramatique inégalité du niveau de connaissance entre la syntaxe du français écrit normalisé et unifié, où les variables relèvent surtout des rhétoriques et des stylistiques, et celle des usages oraux spontanés qui révèlent des structures toutes différentes. Si l'on étudie les variétés de français spontané pratiquées en France, en elles-mêmes et en éloignant la référence au français écrit de l'école, on s'aperçoit que les tendances à la pidginisation connues et étudiées en milieu urbain africain ont des corrélats, sinon des analogies, en milieu banlieusard français, du côté des enfants d'immigrés des grands ensembles.

Ici, je sors du sujet : une étude contrastive des usages parlés spontanés du français, beaucoup y songent ; mais les moyens requis - tant financiers qu'humains - seraient immenses, et les intérêts politiques et institutionnels ont beaucoup de raisons de ne pas les fournir.

Cela dit, reste un point essentiel et plus aisément étudiable, le lexique.

Le lexique

Je pense, par conviction et par intérêt professionnel, que, si la syntaxe est au centre de l'étude de la langue en soi, le lexique est au centre de celle du langage et des langues en tant qu'objets sociaux. D'abord, les variantes locales et sociales du lexique reflètent un ensemble pertinent de conditions d'emploi, de situations concrètes. Ensuite, le lexique forme avec les terminologies le point d'articulation entre langage, visions du monde et appréhension du réel. Enfin, c'est le lexique, ensemble peu systématique par rapport à la grammaire, qui fait l'objet principal de descriptions didactiques indispensables, les dictionnaires, ces descriptions abordant tous les aspects de la langue, grammaire comprise.

Les vocabulaires d'une langue, on le sait, sont le lieu le plus visible de la variation. À tel point que l'optique variationniste et différentielle, exceptionnelle en syntaxe, y est habituelle. Décrire les traits lexicaux différentiels d'un usage est une démarche naturelle, plus économique que la description fonctionnelle de cet usage, et souvent efficace. Un dictionnaire contrastif d'un usage du français a en effet l'avantage, en soulignant les différences, de manifester des caractères propres à son sujet.

Une anecdote soulignera cet aspect quasi politique des choses. Alors que l'espagnol d'Amérique a suscité de nombreux dictionnaires contrastifs, le Mexique a jugé indispensable d'élaborer un dictionnaire fonctionnel intégral de son usage, ne faisant aucun recours au castillan en tant que source. Il en est résulté un petit dictionnaire, dû à l'excellent spécialiste qu'est Fernando Lará. Or ce dictionnaire, étant élémentaire, décrit surtout, d'après

un corpus exclusivement mexicain, des unités de haute fréquence. Il en résulte que les différences apparentes avec un dictionnaire espagnol d'Europe y sont faibles, puisque les mexicanismes typiques, indianismes ou autres qui ne sont pas des unités de haute fréquence, y sont peu nombreux. Des réactions nationalistes négatives se sont produites à ce sujet car les nombreuses originalités de l'ouvrage portaient sur des nuances sémantiques, des connotations et de la phraséologie, éléments mal perçus. En outre, les mexicanismes les plus usuels, diffusés dans le monde hispanique tout entier, figurent déjà dans les dictionnaires espagnols produits en Europe.

Ainsi, les différences entre usages ne se laissent décrire dans un dictionnaire ou un lexique que si le corpus utilisé les manifeste ; or, la prise en compte habituelle et majoritaire de discours écrits institutionnalisés (imprimés, le plus souvent), y compris les journaux, peut donner l'illusion d'une relative homogénéité avec la référence implicite (intuitive ou identifiée trompeusement avec un dictionnaire de référence « standard »). Par exemple, le discours didactique, administratif et même journalistique en français présente des traits stylistiques communs et respecte en général des règles assez homogènes, alors même qu'il reflète la variation locale. Ce reflet est alors discret ou même normalisé (re-francisé) par rapport aux productions spontanées, normées de manière « endogène ».

Les divergences lexicales les plus visibles portent sur des domaines du vocabulaire bien délimités : univers référentiel naturel (animaux, plantes, détails géographiques), culturel (habitat, vêture, nourriture, coutumes, religions, fêtes...), institutions, etc. D'autres différences plus profondes entre les usages portent sur la syntaxe, la phraséologie, les effets de fréquence et les connotations, les stratégies de discours et risquent alors d'échapper. On peut aussi plaquer sur un dictionnaire d'un seul usage (en l'espèce un dictionnaire français de France) un inventaire différentiel, mais il s'agit alors d'un hybride, bien différent d'un dictionnaire fonctionnel d'un autre usage.

Le dictionnaire différentiel ou contrastif se justifie comme mesure provisoire et préparatoire. Sa principale qualité est économique. En effet, dans l'histoire, c'est lui qui apparaît chaque fois que l'on veut souligner l'existence d'un usage par rapport à une norme historiquement première. Celle-ci n'est pas forcément dominante sur le plan quantitatif : le cas du portugais au Brésil le montre bien. Seules des circonstances socio-économiques expliquent que les dictionnaires anglo-américains soient fonctionnels (mais il existe des recueils d'américanismes aux États-Unis), alors que les variétés de l'espagnol en Amérique (à l'exception du mexicain, on l'a vu) sont décrites par des dictionnaires contrastifs.

Pour le français, les recueils, inventaires et même « trésors » élaborés sur le modèle contrastif restent indispensables et précieux. Mais ils présentent, nous le savons tous, divers inconvénients. La question, sachant que seul ce type d'ouvrages est réalisable dans des circonstances effectives données, et définies par l'économie, les moyens, les possibilités documentaires et rédactionnelles..., est d'atténuer ces inconvénients, en attendant d'avoir les moyens d'une description fonctionnelle intégrale d'un usage, quel qu'il soit.

Il existe de nombreuses interprétations possibles de la description différentielle. Ajouter des entrées nouvelles au dictionnaire ne suffit pas. Mais, si l'on tient compte de la phraséologie, des nuances de sens, de la fréquence, de l'importance idéologique de certains termes, le modèle devient très riche. Encore faut-il prendre en compte la pragmatique : stratégies discursives reflétant des attitudes sociales, niveaux d'usage, oral ou écrit, actif ou passif, de nature géographique, sociale ou chronologique. Si ce programme est mis en œuvre, la description contrastive, si riche soit-elle, n'est pas encore achevée. Encore faudrait-il, comme le soulignait récemment Ambroise Queffélec, noter tout ce qui figure dans une description supposée fiable de la norme de référence et qui est inconnu ou non fonc-

tionnel dans l'usage décrit. Cette description par défaut peut aboutir à des suppressions ou à une marque spécifique dans un dictionnaire fonctionnel (du type « français de France » dans un dictionnaire du français de Belgique ou « français européen » dans d'autres cas), mais est difficilement gérable dans un inventaire différentiel qui travaille en principe sur des éléments repérés par excès. De toutes façons, l'inconvénient majeur de la description contrastive, c'est de dépendre de la norme ou de l'usage de référence, lequel n'est accessible que par des descriptions déjà imparfaites, ou du moins travaillées par une volonté normative. Dans les dictionnaires existants, la faiblesse des éléments régionaux français, l'excès, d'ailleurs volontaire, des éléments littéraires, parfois véhiculés par la pédagogie, suffisent à gauchir le sentiment différentiel. Cependant, à condition de savoir que l'on part d'un artefact, ces dictionnaires constituent une approximation raisonnable de la norme de référence.

Pour accéder à une description convenable d'un usage quelconque du français, il faut évidemment se dégager du concept de norme extérieure unique de référence, même si son reflet lexicographique est un point de départ contrastif utile, et pour le moment inévitable.

Cela requiert un approfondissement du concept d'usage et une étude du passage des usages en coexistence plus ou moins pacifique avec des normes. Celles-ci peuvent en effet être « endogènes », problème dont va nous parler M. Manessy, mais je pense que des éléments extérieurs, imposés par les contacts historiques, sont toujours à l'œuvre dans leur élaboration (norme exogène ne signifiant pas forcément référence unique à un français standard). Ces normes ont évidemment des traits phonétiques, morphosyntaxiques et graphiques essentiels ; mais seuls leurs caractères lexicaux fournissent un point d'observation privilégié, donnant d'ailleurs accès à d'autres types d'information, par la sémantique et le rapport au monde.

On peut en effet induire de l'observation d'un lexique spécifique des traits, phonétiques et phonologiques, à l'évidence morphologiques, très largement syntactiques, comme le manifestent les modèles descriptifs proposés par Maurice Gross et leurs « grammaires-lexiques ». Cela n'empêche pas d'envisager une étude lexicale incluse dans la description globale, sachant que la démarche est alors beaucoup plus coûteuse. Les mêmes objets lexicaux ont l'avantage d'apporter obligatoirement des implications sémantiques, en signification et en désignation (par les terminologies), et des implications pragmatiques, donc psychosociales. On peut certes décrire un usage par d'autres voies, mais l'approche lexicale est centrale s'il s'agit d'aborder le passage des usages locaux, qu'ils soient « nationaux » ou « régionaux », à une norme institutionnelle. La norme pédagogique (scolaire) est en général un compromis entre la norme de référence externe du « français universel » et une norme endogène plus fragile. L'une des questions majeures, pour cette norme de l'école, est de gérer les conflits avec les autres usages institutionnels du français, observables dans le discours administratif, politique ou médiatique. Il est clair que l'observation de ces contradictions et donc les chances de les résoudre passent par la connaissance du niveau lexical (incluant la phraséologie et la syntagmatique) plutôt que de tout autre.

En outre, les interventions volontaires du groupe social sur les usages sont en pratique restreintes au lexique et à la graphie lexicale (ce qu'on appelle l'« orthographe d'usage »). Sauf circonstances très particulières, ces interventions de nature politique jouent un rôle modeste par rapport aux évolutions sociolinguistiques spontanées, par rapport à la politique pédagogique, enfin par rapport aux jugements de valeur qui sous-tendent les attitudes sociales et sont eux aussi spontanés (les conflits entre la spontanéité du discours et la spontanéité métalinguistique ont été mis en évidence par l'école de Labov).

La constitution de corpus

L'étude des variétés du français passe par des enquêtes sociolinguistiques et par la constitution de corpus (ou corpora). Ces derniers relèvent de choix et leur représentativité est fonction des objectifs. En fait, la situation qui correspond à la préparation d'un inventaire lexical, d'un dictionnaire contrastif (on a vu qu'il pouvait être plus ou moins compréhensif) ou d'un dictionnaire fonctionnel de l'usage ou des usages à décrire est déjà réductrice. Par ailleurs, viser un corpus très large, très important, implique des investissements considérables.

Dans l'optique du dictionnaire fonctionnel, le corpus clos exploité philologiquement (type TLF) représente la charge la plus lourde. Il n'est envisageable qu'exceptionnellement, car son rendement s'affaiblit à mesure que les relevés augmentent. L'expérience du TLF, celle du *Co-Build* britannique, avec un corpus plus réduit, sont à cet égard éloquentes.

À côté de ce type de relevés exhaustifs portant sur un grand nombre de sources, d'autres corpus finalisés, exploitables sélectivement, et plus économiques sont possibles. Ils peuvent concerner de l'écrit normalisé, littéraire, journalistique, pédagogique, techno-scientifique, administratif, etc., tous matériels relativement peu rentables en termes différentiels, mais aussi de l'écrit spontané, notamment du matériel écrit scolaire permettant d'observer des écarts de différente nature par rapport à une norme, qui dans ce cas doit être la norme locale, non une norme abstraite, de l'oral institutionnalisé (radio, télévision, discours officiels), en fait « oral-écrit », enfin de l'oral spontané. Dans chaque secteur, les choix et leur dosage orientent les résultats, mais la méthodologie des échantillons pertinents est bien connue en sociologie. À mon sens, du matériel psycholinguistique serait aussi requis, notamment les associations lexicosémantiques. Dans tous les cas, mais surtout s'agissant de français non maternel, le niveau de maîtrise des locuteurs est une donnée essentielle, ainsi que leur pratique linguistique (multilinguisme, pratique orale et écrite d'une ou plusieurs langues, etc.) ; la nature des autres langues pratiquées est évidemment pertinente et rend compte d'effets de contact qui peuvent éclairer sur les particularités de l'usage français étudié.

L'un des problèmes de méthode les plus ardus est celui du niveau d'abstraction de l'objet visé. Les dialectologues européens ont à cet égard une expérience de l'enquête de près d'un siècle et tous les chercheurs de terrain sont tentés de définir des entités claires et précises, alors que l'usage du français à décrire est bien souvent déjà très complexe, géographiquement et sociologiquement. La difficulté est alors de conserver des méthodes homogènes, pour éviter de juxtaposer des données obtenues de manière diverse rendant difficile leur interprétation. Alors que les situations sociolinguistiques sont très diverses à l'intérieur d'un même usage national du français, le besoin d'une description unifiée est évident et requiert un équilibrage délicat entre ces situations : villes et campagnes, milieux agraires, commerçants ou prolétarisés, niveaux sociaux et culturels, etc.

Or, les français de France, de Belgique, de Suisse, du Québec sont déjà bien loin de bénéficier d'une description de ce type, tenant compte des variations internes, des conflits d'usage, des niveaux de normalisation, etc. Les descriptions en usage relèvent de compromis entre tradition, contraintes économiques et novation. Dès lors, il peut paraître absurde de requérir, même à propos d'objectifs prioritaires, une telle richesse d'investigation. Il convient pourtant de garder ces exigences en vue, pour rentabiliser au maximum un matériel toujours insuffisant, mais dont l'interprétation peut apporter des informations indispensables. Cet apport est plus précieux que l'abondance d'un matériel incontrôlé.

Conclusion

Il n'y a aucune contradiction entre le désir d'une étude sociolinguistique en profondeur des usages du français et la description par voie de dictionnaire ou de manuel des éléments spécifiques et différentiels du lexique. Ce dernier est au centre du rapport entre langue et pratiques sociales. En tout état de cause, rien n'est plus sociologique en linguistique que la lexicologie.

Les inventaires différentiels, aussi réducteurs soient-ils, apportent à cette étude un matériel absolument indispensable. Par ailleurs, la normalisation des nomenclatures et terminologies est, elle aussi, indispensable à toute pédagogie.

Enfin, l'optique du dictionnaire permet de refléter toute problématique scientifique, en la projetant sur une intention multiple, qui peut être économique (éditoriale) et politique, et qui correspond à une idéologie. Il faut s'en souvenir, et on est en droit de s'en méfier, mais il reste que les idéologies politiques sont, avec la pédagogie scolaire, les leviers qui permettent d'agir sur la construction de ces normes sociales du langage qu'il s'agit de libérer, d'assurer et de démocratiser, car elles sont indispensables à la survie des langues dans les sociétés.

PARTIE II

Aspects méthodologiques généraux

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 15-23.

2

Normes endogènes et français de référence

G. MANESSY

Professeur émérite de l'Université de Nice, Centre d'Études des Plurilinguismes, IDERIC, Nice, France

Comme l'indiquent son titre et la place qui lui a été assignée dans l'organisation générale de ces Journées, le sujet que nous allons traiter n'a que peu de rapports avec les thèmes qui doivent y être développés. Il est même anachronique, puisque c'est à Fès, il y a deux ans, qu'ont été examinés les 'visages' du français ; et à cette occasion, le problème de la norme ou des normes endogènes a été clairement posé. M. J.Tabi-Manga, dans son introduction au volume des Actes du colloque [6], en analyse ainsi les données : « L'on constate un immense décalage entre le français littéraire mais figé enseigné dans une salle de classe et celui, bien vivant et dynamique, pratiqué hors des salles de classe par une large majorité des locuteurs. La langue vivante est partout traquée et combattue parce qu'elle est porteuse de toutes sortes d'incorrections et d'impuretés. Alors la question se pose : comment tenir compte de cette langue dans l'espace scolaire, dans une classe de français ? Du coup surgit à l'esprit la nécessité urgente de choisir et de déterminer cette norme endogène. » Ce sont là, exactement résumés en quatre phrases, les objectifs du programme 'Norme endogène et normes pédagogiques en Afrique francophone' qui a été mis en œuvre l'an dernier en réponse à un appel d'offres de l'ACCT : 'Étude et gestion du multilinguisme pour le développement dans l'espace francophone'. Ce programme est en cours ; les réflexions que nous allons soumettre à votre appréciation sont celles de l'équipe qui l'a pris en charge ; en ce sens, le 'nous' n'est pas ici une simple forme de modestie.

La première question qui se pose est celle de la légitimité de l'entreprise. Elle a été vigoureusement contestée par M. Kossi A. Afeli tant à propos du programme ici évoqué que des travaux de Mme S. Lafage et plus généralement de tous ceux qui ont été effectués depuis une quinzaine d'années. Il y voit une tentative pour créer, à l'usage des Africains, par cristallisation du français d'Afrique, un « français créolisé ou pidginisé, un 'français péri-

phérique' » [1] ; la seule justification qu'il lui trouve est d'ordre pédagogique : « Le français d'Afrique, si français d'Afrique il y a, ne doit servir qu'à l'élaboration d'une méthode plus appropriée de l'enseignement du français en Afrique comme langue seconde. Cela veut dire que cette méthode doit largement tenir compte des contributions de la linguistique appliquée et de la sociolinguistique. Car le français est une langue seconde ou étrangère pour les Africains, non utilisée systématiquement par eux dans toutes les situations de communication » [2]. La seconde partie de l'assertion nous semble discutable : aucune variété de langue n'est systématiquement employée dans toutes les situations de communication et cela ne saurait suffire à caractériser une langue étrangère. En revanche, il est vrai que le français est une langue seconde, comme le sont la plupart des variétés qui constituent le répertoire d'un Africain plurilingue, avec cette particularité qu'elle est la seule à être institutionnellement transmise par l'école, qui joue dans cette affaire un rôle prédominant. La finalité pédagogique que K.A. Afeli assigne à l'étude du français d'Afrique est celle-là même que nous lui reconnaissons ; la divergence réside dans la nature des objectifs poursuivis. Ou bien on persiste à prétendre, comme on le fait depuis près d'un siècle (le décret Roume date de 1903), enseigner à tous un français standard, 'central' ou 'universel', politique coûteuse et d'autant plus décevante que les progrès de la scolarisation accroissent démesurément le nombre et les effectifs des classes et obligent, par voie de conséquence, à abaisser le niveau de compétence exigé des enseignants ; ou bien on prend en considération les besoins réels des usagers africains de la langue française. Dans un article récent, R. Chaudenson constate le dysfonctionnement de la communication en Afrique, que ce soit en matière d'instruction, de développement économique, de démographie ou de production rurale : « L'essentiel des savoirs, savoir-faire ou savoir-être qu'on voudrait transmettre se perd au cours de la transmission faute de code de communication linguistique adapté et efficace » [4]. De cette carence, il rend l'école responsable, en tant que mode quasi unique de diffusion du français : « Sa faillite et son inefficacité admises par tous la rendent incapable de remplir cette mission de diffusion linguistique. Cette école qui vise à apprendre tout le français à tout le monde n'apprend à peu près rien à personne. Il faut donc, au moins en partie, dissocier de l'école la fonction de diffusion de la langue française sous peine de la voir sombrer dans le naufrage scolaire » [5]. Pour ce faire, il préconise l'institution d'outils audiovisuels d'apprentissage progressif du français. Notre propos n'est pas de prendre parti dans une éventuelle polémique sur les rôles respectifs de l'école, de la radio et de la télévision. Nous ne retenons de la proposition iconoclaste de R. Chaudenson que ses prémisses : la nécessité pour les États africains de disposer d'un moyen efficace de transmission de l'information mieux adapté aux besoins d'une société moderne que ne le sont, en leur état actuel, la plupart des langues nationales, et susceptible d'être mis en œuvre aux moindres frais. En de nombreux endroits, cette tâche est déjà remplie en fait par une variété locale du français ; pour qu'elle le soit en droit, il suffirait que l'école cessât de faire obstacle à la diffusion de cette variété et que, sans pour autant renoncer à enseigner le français standard qui conserve ses propres domaines d'exercice, elle acceptât d'assumer une fonction de contrôle sur la mise au jour et sur l'évolution d'une norme endogène complémentaire et non concurrente du modèle académique.

Facteurs de normalité

M. B. Ouoba, se fondant sur la récurrence de certains traits lexicaux et grammaticaux dans le français tel qu'on le parle au Burkina Faso, postule l'existence d'une norme locale qu'il

définit comme « l'acceptation d'un certain nombre de faits qui ne donnent pas lieu à un jugement d'exclusion, même s'ils n'appartiennent pas au 'bon usage' des grammaires scolaires » [10]. Cette définition met en lumière deux caractéristiques essentielles de la norme endogène : sa neutralité par rapport à la hiérarchisation sociale et son indépendance par rapport au modèle scolaire. Il y a en Afrique deux modes d'utilisation du français : un usage liturgique, très strictement systématisé, qui donne lieu à catégorisation sociale et qui est le seul que prennent en compte les puristes, et un usage profane par lequel le français est tout banalement employé, comme peut l'être n'importe quelle autre variété du répertoire, pour transmettre de l'information. C'est évidemment le second qui ressortit à la norme endogène ; celle-ci peut être décrite comme la manière normale de communiquer entre interlocuteurs africains dans des situations où le respect de la norme scolaire ne s'impose pas, ou bien pour lesquelles celle-ci ne fournit que des ressources insuffisantes ; tel est souvent le cas pour le lexique, notamment en ce qui concerne les nomenclatures techniques, ce qui justifie l'intérêt actuellement porté aux métiers dits modernisants.

La difficulté qu'on éprouve à définir la norme endogène provient de ce que la normalité qui la fonde n'est perçue que dans l'interaction même. Elle ne donne qu'exceptionnellement lieu à des représentations conscientes, lorsqu'elle acquiert une fonction emblématique ou identitaire. Elle tend alors à se stéréotyper, à devenir prescriptive, donc descriptible : c'est ainsi que s'est constitué en Côte-d'Ivoire le 'français de Moussa', version littéraire de l'usage populaire ivoirien. Habituellement la norme endogène se manifeste par le sentiment que, les choses étant ce qu'elles sont, il est normal de s'exprimer de telle ou telle manière, le consensus procédant d'une appréciation commune de la situation. Parmi les lignes de force qui concourent à cette définition, il en est de contingentes qui relèvent d'une analyse psychosociologique que nous ne nous hasarderons pas à tenter ; mais il en existe aussi auxquelles on peut reconnaître une certaine constance et qui dessinent sommairement les matrices à l'intérieur desquelles opère la norme endogène. Une de celles-ci est constituée par le profil sociolinguistique auquel le français se trouve participer : il y a des États où les situations propres à susciter l'émergence de la norme endogène sont fréquentes : ce sont ceux où le nombre des francophones l'emporte sur celui des lettrés et où l'on entend parler français dans la rue ; tel est le cas de la Côte-d'Ivoire, du Congo, probablement du Gabon et dans une certaine mesure du Burkina Faso et du Cameroun. Il y a, à l'opposé, les États ou de telles situations sont rares parce que, dans la plupart de celles où l'emploi du français serait possible sans que s'exerçât la pression de la norme scolaire, une langue locale dominante suffit à assurer la communication ; ainsi au Sénégal, en Centrafrique ou au Zaïre. La variété locale du français n'y occupe que des domaines marginaux d'où, pour des raisons diverses (réunion amicale entre lettrés par exemple) le français standard, les langues vernaculaires et le langage métissé sont exclus ; elle y pallie aussi éventuellement l'insuffisante maîtrise de la norme exogène. Une telle typologie est approximative : la situation au Cameroun où de grandes langues véhiculaires (fulfude, ewondo, pidgin-english) couvrent une partie du territoire est complexe ; d'autre part, les raisons qu'on peut avoir de choisir de s'exprimer en français plutôt que dans la langue du lieu ne sont pas toujours objectives : pour ceux des Burkinabé qui répugnent à utiliser le moore, « le français est senti comme une langue plus 'neutre', surtout dans sa variété locale qui n'est pas celle des Français, langue des Blancs » [11]. Plutôt que les États, ce sont les aires sociolinguistiques qu'il faudrait prendre en considération.

Si les « contextes interlinguistiques » [9] définissent des configurations opposées qui orientent différemment le développement de la norme endogène, l'évolution récente des sociétés africaines tend au contraire à l'homogénéisation de celle-ci. La caractéristique commune à ces sociétés, liée à l'urbanisation croissante, à l'implantation de techniques nouvelles, à l'abondance des produits importés et à la modification des habitudes de consom-

mation, est une uniformisation des modes de vie, un nivellement des références sociales et culturelles qui s'effectue aux dépens des particularismes ethniques et régionaux. Il s'est développé depuis les indépendances une forme moderne de la civilisation africaine qui utilise certes les apports du 'Nord', mais en les réinterprétant en fonction de schémas conceptuels, culturels et sociaux qui lui sont propres. Le langage participe à cette évolution qui n'épargne pas les langues africaines, profondément remaniées dans leur appareil grammatical et lexical, du moins en ce qui concerne leurs variétés urbaines, et qui affecte naturellement aussi le français. S'agissant de la néologie lexicale, J. Tabi-Manga observe qu'elle est « étroitement liée à la vie de la communauté linguistique dont elle est le reflet. Dans cette perspective, il est impossible d'aborder la néologie indépendamment des aspects sociaux qui en dessinent la configuration. Cette configuration se présente... à l'image de l'*habitus* des groupes sociaux appréhendés » [14]. Le problème n'est pas de simple terminologie. Au cours d'un récent séminaire, les participants au projet 'Norme endogène et normes pédagogiques' se sont interrogés sur ce que pouvait avoir d'insolite une expression telle que « la pénurie s'éloignait des ménagères », relevée dans un journal ivoirien, dont la grammaticalité est indiscutable et le sens parfaitement clair. Il est apparu à l'analyse que l'impression d'étrangeté s'atténuait si l'on substituait à 'ménagères' le terme 'ménages', moins concret et qui surtout désigne pour nous une catégorie économique reconnue (cf. 'la consommation des ménages'). Il est vraisemblable que pour l'auteur de la formule en question les ménagères constituent effectivement, en tant qu'agents économiques, une telle catégorie. Le système économique ivoirien n'est pas une réplique du système français ; la proposition est banale, mais il est intéressant de déceler comment ce fait d'évidence influence non seulement le lexique, mais la façon dont il est utilisé. Il est à croire que les analogies existant entre les structures socio-économiques des États africains sont un des facteurs d'homogénéisation du français d'Afrique, parmi beaucoup d'autres ressortissant à la civilisation africaine moderne que nous venons d'évoquer.

Il faut tenir compte enfin de la culture traditionnelle qui constitue le fondement sur lequel cette civilisation nouvelle est en train de s'ériger et qui lui confère pour une bonne part son originalité et sa cohérence. Une de ses caractéristiques, pour nous en tenir au domaine du langage, est le statut particulier qui y est reconnu à la parole. Ce n'est pas ici le lieu de disserter sur ce statut qui a été analysé par des auteurs comme M. Houis [8], G. Calame-Griaule [3] ou D. Zahan [15] ; mais il est certain que l'efficacité parfois redoutable attribuée à la parole, les règles qui en gouvernent l'emploi, l'intérêt accordé au talent oratoire se reflètent dans une rhétorique et une stylistique qui déconcertent l'observateur européen et qui le portent à dénoncer l'emphase, la préciosité, le goût de la redondance, l'abus des métaphores. P. Dumont a consacré un chapitre de son récent ouvrage (*Le Français langue africaine*, 1990) à établir la relation entre réalités socioculturelles et déplacements de sens en français d'Afrique et à montrer que ces effets de style, loin d'être les produits d'un zèle maladroit, doivent être tenus pour la manifestation d'une personnalité africaine et l'indice d'une réelle appropriation de la langue française par ses usagers. Il est probable que l'une des difficultés prévisibles dans l'établissement d'un dictionnaire du français d'Afrique résidera en la discordance entre l'univers du lexicographe et celui de l'utilisateur : dénotation et connotations ne sont pas nécessairement équivalentes, les relations entre les lexèmes, l'organisation des champs sémantiques sont différentes, la fréquence d'emploi, donc la disponibilité des lexèmes, n'est pas la même. L'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* était fait pour un lecteur métropolitain, étranger au monde africain auquel on lui facilitait l'accès. Le point de vue est inversé pour un dictionnaire destiné aux Africains : il devra prendre pour allant de soi ce qui est conforme à la norme locale et justifier les écarts que constituent par rapport à celle-ci les usages du standard.

Unicité et diversité de la norme endogène

Ainsi la norme endogène manifeste-t-elle à la fois ce qui est permanent (un système de valeurs, des modes de pensée, une vision du monde) et ce qui est nouveau dans la civilisation négro-africaine. Elle est d'autre part soumise à deux tendances contraires : à l'uniformisation, sur le plan socioculturel, et à la différenciation, en fonction des configurations sociolinguistiques à l'intérieur desquelles elle opère. Les possibilités de combinaisons multiples entre ces facteurs et beaucoup d'autres que nous n'avons pas identifiés obligent à poser la question de l'unicité de cette norme. Elle est suggérée par l'abondance des analogies empiriquement constatées entre les différentes variétés locales du français d'Afrique. Mme G. Prignitz est en train d'effectuer à Ouagadougou une enquête sur une population cosmopolite, celle que constituent les élèves de l'École inter-États de l'équipement rural, provenant de quatorze pays africains francophones. Le relevé systématique des particularités dans le discours de ces étudiants montre curieusement plus de ressemblances que de différences. Ce sont des observations semblables portant sur des formes 'utilisées et comprises du Sénégal au Zaïre' qui ont conduit B. Ouoba [12] à postuler une norme interafricaine tout en reconnaissant au français burkinabé une certaine spécificité, du moins en ce qui concerne la prononciation, le lexique et la phraséologie. Ce sont là en effet les secteurs où se perpétuent le plus efficacement les habitudes antérieurement acquises. Cela est évident pour le phonétisme et la prosodie ; il est clair d'autre part que beaucoup d'expressions locales sont des calques de formules usuelles dans les langues de substrat, ainsi que l'ont remarqué plusieurs des participants au colloque de Fès (M.L. Hazoumé, B. Ouoba, J. Tabi-Manga, M. Wenezoui) ; le même mécanisme opère dans le lexique, de façon plus complexe : d'une part il peut s'instaurer entre un terme de la langue première et un ou plusieurs vocables français une équivalence justifiée par la présence d'un sème commun jugé dominant, ce qui aboutit souvent à des impropriétés, comme l'emploi, signalé par M. Daff au Sénégal, de 'augmenter' pour 'ajouter' ; d'autre part, la définition lexicale du terme de la langue première (ou de la classe de lexèmes à laquelle il appartient) se trouve transférée au mot français : la faible pertinence de la catégorie de transitivité dans les langues négro-africaines engendre des constructions telles que 'voter quelqu'un' ou 'assister une cérémonie'. Ces secteurs de la langue constituent également un lieu d'exercice privilégié pour la fonction identitaire du langage : accessibles à la conscience des locuteurs et soumis à leur contrôle, les traits y acquièrent aisément une signification sociale ; il n'est pas partout recommandable de parler français à la parisienne. S'il y a dialectisation du français d'Afrique, c'est à ce niveau qu'elle se produit.

Les analogies qui fondent l'hypothèse d'une norme endogène 'interafricaine' résultent de processus qui se développent au-dessous du seuil de la conscience. Une partie d'entre elles sont aisément explicables par les conditions mêmes d'utilisation du parler où elles se manifestent. Il s'agit, mis à part les pastiches littéraires, d'une variété orale et qui présente toutes les caractéristiques de l'oralité dont la principale, la primauté de l'intention sémantique sur les automatismes grammaticaux. Une expression telle que « on sont contents », bien admise en Côte-d'Ivoire, est incorrecte dans sa forme, mais justifiable sémantiquement puisque le référent est multiple ; elle a son exact équivalent en français québécois : « le monde sont fous ». Un deuxième groupe d'écarts peut être classé sous la rubrique 'fonctionnalisation'. Nous entendons par là l'ensemble des mécanismes évolutifs qui tendent à adapter la langue à sa fonction de communication dénotative en la débarrassant de contraintes inutiles (comme celles par exemple qui pèsent en français sur l'emploi des modes et des temps), en étendant le champ d'application des règles (d'où l'emploi de plus

en plus fréquent du futur après si), en régularisant les flexions ('j'alla, tu allas, il alla'), en supprimant les redondances grammaticales. Beaucoup d'africanismes, considérés comme tels par les Africains eux-mêmes, ont leur contrepartie dans l'usage métropolitain. Il reste cependant un ensemble confus de traits hétéroclites, morphosyntaxiques et lexicaux, qu'on ne saurait sans arbitraire ranger dans les catégories précédentes et qui, dans la mesure où ils sont communs à des variétés géographiquement éloignées, ne peuvent pas être imputés à l'interférence directe des langues de substrat. Il est certes nécessaire de dresser un inventaire aussi complet que possible de ces traits ; ceux qui ont été notés jusqu'ici l'ont été par hasard et n'ont valeur que d'indices. Il est peu probable cependant qu'à travers un tel inventaire on voie se dessiner les linéaments d'un système cohérent, justiciable d'une analyse linguistique classique. Nous croyons plus utile de considérer ces phénomènes comme les manifestations de schèmes et de processus situés à un niveau plus profond que celui où s'effectue la structuration syntaxique ou du moins différent de celui-ci ; les données en question seraient interprétables selon les perspectives de la grammaire cognitive plus aisément que par référence aux doctrines classiques, structuraliste et générativiste. À titre d'hypothèse, nous retenons trois orientations de recherche que nous illustrerons par des exemples dont on voudra bien excuser le caractère anecdotique : la catégorisation de l'expérience, l'organisation du message et l'énonciation.

Lors du séminaire auquel il a déjà été fait allusion, trois particularités grammaticales ont été incidemment signalées : en Côte-d'Ivoire, l'absence systématique de l'article devant les sigles ; au Zaïre, l'emploi concurrentiel, dans des contextes apparemment analogues, des déterminants *de* et *des* ; au Cameroun, la substitution fréquente de l'article défini au possessif, au partitif et à l'article indéfini. L'examen du corpus zaïrois suggère que *des* n'est employé que lorsque le référent est considéré comme défini, *de* lorsqu'il désigne l'espèce ou la catégorie. Les sigles ivoiriens sont manifestement assimilés à des noms propres, définis par nature. Dans les tournures camerounaises : « voilà l'adresse (mon adresse) », « je veux l'argent (de l'argent) », « il a fait l'accident (il a eu un accident) », il s'agit toujours dans la pensée du locuteur de référents précisément délimités ; le point intéressant est que ce soit précisément là le trait grammaticalement marqué, les précisions annexes, pour nous premières, portées en français standard par *mon, de, un* étant censées être fournies par la situation ou par le contexte. Il apparaît que l'article dit défini, au lieu de renvoyer comme dans l'usage standard à ce qui est supposé connu, mérite pleinement son nom dans son emploi camerounais. Ainsi ces trois cas particuliers qui dans une typologie des 'fautes' appartiendraient probablement à des classes distinctes ont en commun d'impliquer la prééminence d'une opposition entre générique et spécifique qui est très largement attestée dans les langues africaines. La validité de l'hypothèse se trouverait confirmée si cette dernière se révélait capable de rendre compte d'autres faits apparemment isolés. On voit que ce qui est en cause ici est un certain mode de conceptualisation que nous serions portés à considérer comme caractéristique d'une civilisation négro-africaine dont les manifestations demeurent repérables aussi bien dans ses formes modernes que dans les cultures traditionnelles. L'existence de tels modes de conceptualisation peut parfois être établie sans recours à des recoupements laborieux comme celui auquel nous venons de procéder. Des expressions telles que « il est beau que toi », « il court vite que moi » entendues en Côte-d'Ivoire ne sont intelligibles que par rapport à une conception de la comparaison qui paraît bien être panafricaine et en vertu de laquelle l'un des deux objets comparés est évalué, pour la grandeur à mesurer, par référence à l'autre pris pour étalon ; « que moi » dans les expressions précitées signifie « par rapport à moi ». Cela implique que seule la supériorité ou l'égalité (« il est même beau que moi ») peuvent être exprimées ; pour formuler ce qui est pour nous une relation d'infériorité, il faudrait inverser les termes (« tu es beau que lui ») ou la grandeur

(« il est laid que toi »). Plus incertaine est l'interprétation d'une tournure comme « la faim me tue » qui a d'innombrables équivalents dans les langues africaines ; on peut y voir l'évocation d'un monde où, selon une formule de Maurice Houis, « l'homme est un élément vivant dans une Nature vivante » et où il doit composer avec des puissances qu'il ne contrôle pas.

En ce qui concerne l'organisation du message, il a été fait souvent état de la fréquence des constructions thématiques, du type « les cours, ils commencent la semaine prochaine ». Il s'agit là, à notre avis, d'un trait d'oralité très répandu dans le parler spontané, qui consiste à indiquer l'objet de l'information avant d'énoncer cette dernière. En revanche, une expression comme « c'est ma première fois de voir décoller un avion » n'est pas du tout l'équivalent de « c'est la première fois que je vois décoller un avion » ; elle suppose la possibilité de focaliser simultanément deux des 'actants' de l'énoncé : la nouveauté du fait et le sujet parlant. Pour obtenir le même effet, le français standard devrait procéder à un double clivage : « moi, c'est la première fois que je vois décoller un avion ». Bon nombre de tournures qui nous paraissent bizarres doivent probablement être interprétées comme résultant de l'utilisation des ressources de la grammaire française pour traduire une information conformée selon les normes du discours africain. Celles-ci méritent d'être étudiées de très près. Le programme 'Norme endogène et normes pédagogiques' prévoit une telle recherche : certaines incorrections nous paraissent être imputables moins à une méconnaissance des règles grammaticales qu'à la résurgence de manières usuelles de s'exprimer. Ainsi par exemple de l'intrusion du style direct dans des propositions complétives introduites par *que*. Dans un débat enregistré en avril 1990 à Kinshasa, dans un club de journalistes, où s'établit un parallèle entre la position du comte de Paris et celle des héritiers d'anciennes monarchies du Zaïre, l'orateur qui manie d'autre part le français avec la plus grande aisance déclare, à propos du comte : « mais lui sait que je suis de sang royal » et peu après, à propos des princes zaïrois : « y sauront que nous sommes de souche royale ». Nous voyons là l'effet d'un procédé stylistique fréquent qui consiste à actualiser la situation évoquée, à y impliquer l'auditoire et à s'y impliquer soi-même : le locuteur s'identifie à ses personnages qui parlent par sa bouche. Selon une formule que j'emprunte à F. Gandon [7], l'instance de l'énonciation se projette dans l'énoncé et participe directement à l'action rapportée. Il y aurait lieu d'examiner si certaines fautes dans l'emploi des temps ne sont pas explicables par ce mode particulier de mise en œuvre de la langue. D'une manière générale, une analyse des modes d'énonciation africains est indispensable. Elle peut révéler, dans le domaine de la deixis par exemple, des difficultés imprévues, telles que la signification pragmatique que prennent des termes comme 'devant' ou 'derrière' selon la manière dont est conçue la relation spatiale entre *Ego* et un objet pris pour repère : ce qui est devant l'arbre si l'on considère que l'arbre fait face à l'observateur lui-même, 'regarde' dans la même direction que lui, ce qui semble être l'interprétation la plus répandue en Afrique, la première étant au contraire commune au nord de la Méditerranée.

Ce que nous appelons le français d'Afrique ne s'identifie donc aucunement à ce qu'on désigne en Côte-d'Ivoire et au Burkina Faso par le terme de 'français-façon'. Ce n'est pas non plus, ou du moins pas seulement, un compromis résultant, comme le suggère B. Ouoba, « du chevauchement du code imposé par la norme scolaire et du 'français bricolé' par ceux qui ne connaissent que l'usage de la rue » [13]. Le champ d'action de la norme endogène ne se limite pas aux processus constatés dans les variétés basilectales et mésolectales pratiquées dans les pays où le français assume une fonction véhiculaire. On peut en déceler l'opération, à un niveau plus profond et hors du domaine proprement grammatical, même dans l'usage de gens dont les besoins de communication sont principalement satisfaits par l'emploi d'une ou de plusieurs langues africaines et éventuellement par le recours au langage

métissé. Les manifestations de la norme endogène doivent alors être recherchées non pas systématiquement dans des écarts grammaticaux qui peuvent ne relever que d'un apprentissage imparfait ou plus simplement des licences qu'autorise l'oralité, mais dans la manière de mettre en œuvre une langue dont la structure grammaticale demeure pour l'essentiel intacte et qui se trouve en quelque sorte transmuée (et non point pervertie) par l'émergence de schèmes cognitifs, de techniques d'expression, de modes d'énonciation qui ne sont pas ceux dont usent habituellement les francophones 'occidentaux'.

Norme endogène et enseignement du français

En conclusion, nous reviendrons sur deux questions qui ont été posées au colloque de Fès. La première, très générale, l'a été par Kossi A. Afeli : « Le français d'Afrique, pour quoi faire ? » Nous espérons que la réponse paraîtra maintenant moins incertaine : pour permettre aux Africains de disposer d'un français qui ne soit pas une langue de bois et dans laquelle ils puissent exprimer, sans contrainte et sans à peu près, ce qu'ils pensent et ce qu'ils ressentent. Il s'agit de conférer au français pratiqué en Afrique une authenticité et une légitimité qu'ont depuis longtemps acquises les autres variétés régionales, au Québec, en Suisse, au Luxembourg ou en Belgique. En d'autres termes, le but est de réintroduire le français dans l'univers de la parole africaine dont un enseignement fondé exclusivement sur une norme exogène l'a exclu, de rompre la diglossie qui l'enferme dans un domaine réservé d'où il ne peut sortir que par effraction, d'en faire une variété du répertoire communautaire plutôt qu'un supplément à celui-ci. Cela implique seulement qu'on renonce à considérer le français comme une entité intemporelle et intangible et qu'on le ramène sur terre, au niveau des autres langues qui toutes, à l'exception des langues artificielles et des langues mortes, se présentent non comme un code rigide, mais comme un ensemble de variétés organisées en registres et ouvertes à la variation.

La seconde question est plus technique ; c'est celle qui figure dans le texte déjà cité de J. Tabi-Manga : « Comment tenir compte de ce français vivant dans l'espace scolaire ? » C'est là précisément le problème que se sont posé les participants au programme 'Norme endogène et normes pédagogiques' et qu'ils ne prétendent pas avoir résolu. Du moins y ont-ils réfléchi et leur première conclusion est qu'il ne saurait être question de systématiser l'usage local (on serait d'ailleurs bien en peine de le faire, sauf à un niveau très superficiel) et de le constituer en objet d'enseignement pour tous les élèves de l'école primaire. L'objectif n'est que d'éviter une trop grande distorsion entre ce qui leur est enseigné et ce qu'ils entendent à l'extérieur de la classe et en classe même, car hors de la liturgie scolaire l'instituteur n'est pas moins qu'eux soumis à la pression de la norme endogène. Un moyen serait de prendre acte de l'usage local et d'en faire le point de départ d'un processus qui conduirait en un premier temps les élèves à une compétence passive leur permettant de discerner les situations où cet usage est adéquat de celles où il ne l'est pas. On leur procurerait ensuite progressivement les ressources nécessaires pour répondre aux exigences de situations de plus en plus formelles, jusqu'à les mettre en mesure de satisfaire aux contraintes de la langue écrite et du langage châtié ; mais tout au long de cet itinéraire, on se soucierait de compléter et de préciser beaucoup plus que de corriger. D'autre part, le contrôle pédagogique demeurerait limité à l'appareil formel de la langue (grammaire et lexique) sans jamais mettre en cause ce qui correspond à la manière africaine de voir les choses et de les dire. L'application d'un tel programme requiert une méthodologie dont l'élaboration est l'affaire

des didacticiens. P. Dumont a déjà conçu une série de propositions pour l'établissement de normes pédagogiques qui devront être discutées et expérimentées. Sauf en ce qui concerne la pratique pédagogique, l'entreprise n'a rien de révolutionnaire. Elle ne met en question ni l'intégrité ni l'unicité du 'bon usage' et elle en sauvegarde l'universalité ; mais elle autorise les différenciations nécessaires à l'intérieur du continuum dont le pôle supérieur est ce bon usage même et le pôle opposé, multiple, les diverses formes populaires du français africain.

Références

1. Afeli K.A. (1990). Le français d'Afrique, pour quoi faire ? *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone.* AUPELF-UREF, Actualité scientifique, John Libbey Eurotext, Paris, p. 9.
2. Afeli K.A. (1990). Le français d'Afrique, pour quoi faire ? *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone.* AUPELF-UREF, Actualité scientifique, John Libbey Eurotext, Paris, p. 8.
3. Calame-Griaule G. (1985). *Ethnologie et langage. La parole chez les Dogons.* Gallimard, Paris.
4. Chaudenson R. (1991). De Dakar à Chaillot. Quelques réflexions et propositions. Un bilan inquiétant. *Langues et développement*, 14, juillet, p. 2.
5. Chaudenson R. (1991). De Dakar à Chaillot. Quelques réflexions et propositions. Un bilan inquiétant. *Langues et développement*, 14, juillet, p. 3.
6. Clas A., Ouoba B., éds (1990). *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone.* AUPELF-UREF, Actualité scientifique, John Libbey Eurotext, Paris, p. 3.
7. Gandon F. (1987). Le sujet face à son médium : éléments pour une étude de la conscience linguistique du français approximatif scripto-oral au Burkina Faso. Communication au colloque Contacts de langues : quels modèles ? Nice.
8. Houis M. Réflexions sur l'exercice du langage en Afrique noire. In : *Aperçu sur la structure grammaticale des langues négro-africaines*, Lyon, Faculté de Théologie S.J., 1967. *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, P.U.F., Paris, 1971.
9. Mejri S. (1990). Néologie et variétés lexicales. *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone.* AUPELF-UREF, Actualité scientifique, John Libbey Eurotext, Paris, p. 16.
10. Ouoba B. (1990). Le français parlé au Burkina Faso. *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone.* AUPELF-UREF, Actualité scientifique, John Libbey Eurotext, Paris, p. 74.
11. Ouoba B. (1990). Le français parlé au Burkina Faso. *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone.* AUPELF-UREF, Actualité scientifique, John Libbey Eurotext, Paris, p. 75.
12. *Art. cit.*, p. 77.
13. *Art. cit.*, p. 73.
14. Tabi-Manga J. (1990). Introduction. *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone.* AUPELF-UREF, Actualité scientifique, John Libbey Eurotext, Paris, p. 2.
15. Zahan D. (1963). *La Dialectique du verbe chez les Bambara.* Mouton, La Haye.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 25-36.

3

Approches de la variation lexicale en francophonie africaine dans une perspective prédictionnairique

S. LAFAGE

Université de la Sorbonne, ROFCAN (INaLF, CNRS), Paris, France

Lors de la première table ronde de l'AUPELF, à Abidjan, en 1974, sur le thème « La création lexicale dans le français d'Afrique noire », nos travaux, lançant ce qui allait bientôt (Kinshasa, 1976) devenir le projet IFA, s'étaient clos sur un commentaire de J.-P. Caprile résumant ainsi les débats : « Entre l'idéal que nous venons de définir et le possible que nos moyens limités permettent, nous nous sommes mis d'accord sur le souhaitable » [7].

L'idéal inaccessible d'alors, c'était la mise en chantier d'un Dictionnaire du français en Afrique noire, contribution au Dictionnaire du français universel auquel certains déjà commençaient à songer.

Le possible, c'était la modeste enquête de terrain en lexicologie différentielle à laquelle plusieurs d'entre nous avaient commencé à travailler.

Le souhaitable, c'était, avec l'aide de l'AUPELF, l'harmonisation, l'extension et l'organisation à l'échelle de l'Afrique noire des recherches entamées, trop artisanales et isolées.

Le produit de près de dix années de réflexion et de labeur mises au service de cet objectif « souhaitable », l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* (IFA) a paru en édition scientifique restreinte en 1983, puis a été publié en 1988 par l'AUPELF et EDICEF.

Or, voici que, dans le cadre du programme « Études du français en Francophonie » de l'UREF-AUPELF, s'engagent plusieurs vastes opérations dont une reprise du projet IFA, l'IFA2. Pourquoi ?

Nous rappellerons d'abord brièvement les objectifs, les contraintes, les apports et les limites d'un Inventaire régional synthétique afin d'en souligner la nature particulière dans la perspective différentielle d'une étape prédictionnairique.

En nous situant dans l'optique des travaux de base, nous tenterons ensuite de répondre succinctement aux questions suivantes :

- que collecter et pourquoi ?
- que retenir et comment ?

Nous évoquerons ensuite l'apport attendu au projet IFA2, dans la perspective plus vaste de l'ensemble des projets du programme, et, dans celle, peut-être enfin réalisable à long terme, de notre « idéal » d'antan, le Trésor international des vocabulaires francophones (TIVF).

L'IFA1 : objectifs, contraintes, apports et limites

Rappelons, tout d'abord, quelques faits essentiels de l'approche IFA1 car leur méconnaissance est à l'origine des incompréhensions les plus fréquentes (voir par exemple Afeli, 1990) [1].

Ainsi que le précisait L. Duponchel [7] lors de la séance d'ouverture de la table ronde d'Abidjan : « Chercher à adapter le français aux réalités naturelles et socioculturelles africaines ne signifie absolument pas que l'on se refuse à accorder aux langues africaines le statut de langues de culture et/ou de langues de communication nationale (ou même internationale). C'est simplement rendre le français apte à mieux tenir son rôle en tant qu'élément d'une situation - peut-être provisoire - de bilinguisme généralisé. »

L'IFA1 est le premier élément de réponse à un besoin, perçu par les lexicographes francophones. Ainsi, dès 1972, A. Rey écrivait : « Il est paradoxal que des dictionnaires consacrés au français moderne négligent totalement la réalité langagière des communautés francophones importantes et influentes » [24].

Pour parvenir à établir l'IFA1, plusieurs étapes ont été indispensables. L'optique pré-dictionnairique ne semble pas, à ce niveau, devoir modifier la démarche. Il a fallu, en premier temps, amasser des matériaux en organisant une collecte à la fois descriptive, extensive et maximaliste. Du lexique français, dans son intégralité, les dépouillements n'ont visé que la zone réduite de divergence, laissant de côté la vaste zone de consensus [20, pp. 140-141]. N'ont été retenus que les traits linguistiques présentant un écart fonctionnel significatif par rapport au français actuel tel qu'il est reflété dans les dictionnaires de la langue générale contemporaine.

Après contrôle des fiches, sélection, vérification des données douteuses et peu fréquentes, les corpus secondaires nationaux ainsi constitués ont été soumis à un second filtrage pour la rédaction des fiches de synthèse qui ont permis finalement de constituer l'IFA1, première description systématique à grande échelle offrant une vue synoptique du français en Afrique noire[1].

1. Il faut bien distinguer - et c'est là une des difficultés de la collecte dans certains pays - entre l'adaptation régionale de la langue française (français en Côte-d'Ivoire, au Sénégal, au Burkina Faso, etc. : français en Afrique noire) qui autorise une complémentation lexicographique différentielle et des français d'Afrique noire, variétés endolingues qui, dans certains cas avancés, peuvent apparaître comme une sorte de continuum pré-créole (FPI : français populaire de Côte-d'Ivoire par exemple) et nécessitent une étude spécifique.

La perspective de l'IFA1 a été, de façon contraignante, synchronique, non normative et doublement différentielle. En effet, l'ouvrage éclaire non seulement la variation lexicale entre la langue française standardisée des dictionnaires de référence et le français usité dans tel ou tel pays africain, mais aussi la variation interafricaine.

L'apport informatif est considérable : douze pays couverts, près de 13 000 entrées. L'IFA1 laisse, en principe, de côté les écarts imputables à des insuffisances d'apprentissage ou à des stratégies de communication propres à l'interlangue [27] et tend à dégager « un ensemble de traits dotés d'une relative spécificité, d'une fréquence élevée, d'une dispersion assez grande et qui ne sont pas ressentis comme des fautes ni comme des singularités par des locuteurs possédant une bonne maîtrise du français » [4].

Cependant l'IFA1 contient d'inévitables scories et présente certaines limites. Celles-ci tiennent à deux raisons essentielles :

- d'une part, aux contraintes mêmes de sa mise en œuvre : vision trop strictement synchronique qui bloque toute perception évolutive, critères réducteurs excluant, par exemple, l'enrichissement néologique des vocabulaires techniques ou de spécialité, etc., c'est-à-dire une vision peu compatible avec la complémentation pré-dictionnairique ;
- d'autre part, à l'homogénéité imparfaite de forme et de contenu des travaux de base : spécificités sociolinguistiques de chaque enquête nationale[2], prise en compte de travaux entrés dans le projet soit antérieurement à toute concertation méthodologique soit à des dates diverses de celle-ci, durée et extension fort différentes des enquêtes, proportion variable des sources écrites et orales, etc.

La collecte dans les travaux de base

Pour ses réacteurs, l'IFA1 n'était ni un ouvrage exhaustif ni un travail définitif. L'IFA2 est envisagé comme une suite qui ne modifie pas sensiblement les contraintes d'un modèle purement descriptif. Mais sa démarche méthodologique doit se corriger et s'affiner en s'étendant aux pays non encore couverts ou intégrés : Burundi, Congo, Gabon, Guinée. Serait-il possible de l'infléchir dans une direction plus nettement pré-dictionnairique sans toute remettre en question ?

La recherche concerne toujours deux niveaux de réalisations :

- les travaux de base nationaux,
- la synthèse interafricaine recensant la nomenclature de toute la zone et prévoyant « l'interclassement des items à attestation géographique et à sens multiples » [15]. Or, actuellement, certains travaux de base démarrent *ex nihilo* alors que d'autres entament vérification et extension. C'est donc au premier niveau de réalisation que gît la principale difficulté. Comment proposer à tous une harmonisation de la collecte en adaptant celle-ci à l'objectif pré-dictionnairique tout en restant dans la visée immédiate de la révision et de l'extension de l'IFA ?

Dans l'impossibilité de traiter ici les problèmes cruciaux de « norme de référence », de distinction entre « faute » et « particularité », de « registres » et d'« emprunts », nous renvoyons à l'excellent article de N'Diaye-Correard et Schmidt [20] dont nous partageons les

2. Le statut sociolinguistique du français est fort différent d'un pays africain à un autre et dépend d'un certain nombre de facteurs : durée d'implantation, existence ou absence d'une langue africaine assurant la communication interethnique, diffusion de la scolarisation, etc. Il est donc bien évident que l'appropriation locale du français et les adaptations néologiques engendrées par celle-ci ne peuvent être complètement isomorphes.

positions. Nous nous contenterons seulement de proposer quelques solutions pratiques. Mais, auparavant, nous rappellerons ou préciserons quelques faits :

• Il est indispensable, pour les travaux de base, de distinguer « corpus primaire », c'est-à-dire l'ensemble des fiches de collecte avant toute sélection et « corpus secondaire » (ce qu'il reste du fichier après le filtrage).

• Le dépouillement porte sur des documents écrits et oraux, nombreux, de tout type provenant du pays concerné ou portant sur celui-ci.

• Toutes les attestations relevées devront être :

- réelles et non forgées,
- largement reproduites afin que la signification soit sauvegardée,
- strictement identifiées, avec des références éclairantes précises et complètes, même pour l'oralité[3],
- répertoriées selon un code indiquant leur appartenance à tel ou tel type de source[4] afin qu'il soit possible de suivre l'évolution du champ d'utilisation d'un mot,
- datées pour faire apparaître ultérieurement des informations sur l'apparition, la diffusion, la banalisation, l'obsolescence d'un vocable...

• Toutes les occurrences rencontrées pour une même lexie sont enregistrées, ce qui permet d'établir fréquence, dispersion géographique sur le terrain d'enquête, diffusion à travers les divers types de sources, persistance chronologique, éventuelles variations graphiques et/ou phonétiques, évolution polysémique, etc.

De plus, si l'on se situe dans l'élaboration d'une complémentation dictionnairique, ayant pour corollaire, par exemple, l'établissement de la nomenclature des realia et la normalisation de terminologies fluctuantes utilisées pour la zone intertropicale, ou la confection de dictionnaires bilingues langues africaines/français (voir [14][5]), il faut alors recueillir toute particularité technique ou spécialisée même si elle est seulement disponible dans des ouvrages propres au domaine concerné. Il serait tout à fait regrettable de laisser supposer que l'apport africain se borne à la langue courante.

Enfin, comme le souhaitaient déjà Imbs [9, p. 74], Queffelec [23], Schmidt [25], la collecte doit s'ouvrir à la diachronie et à l'étymologie, étant bien entendu que pour cela un corpus national est insuffisant et que les recherches doivent être interafricaines, voire intertropicales. Les travaux de Schmidt [26] montrent qu'il y a beaucoup à découvrir (datations reculées, parfois, de plus de cent ans, étymologies erronées rétablies, voyages de mots, etc.).

3. Une attestation orale est accompagnée de la date de l'enregistrement, de l'identification sociale du locuteur, du lieu de collecte et, éventuellement, des précisions indispensables à sa complète compréhension.

Une attestation écrite s'accompagne des références complètes (auteur, titre, maison d'édition, année, et page de la citation). Nous pensons qu'elle doit, également, porter indication codée du type de source auquel elle correspond. Cf. note 4.

4. Par exemple, le codage adopté (provisoirement) pour notre Inventaire de Côte-d'Ivoire, en cours de réalisation, et qui a été soumis à la critique de plusieurs personnalités scientifiques est le suivant : 1. littérature, 2. presse écrite, 3. écrits divers : lettres, affiches, publicité, notes administratives, 4. ouvrages spécialisés, 5. oral formel (conférences, discours, radio, télévision), 6. oral informel : conversations... 7. pastiches du basilecte. Ce code sera revu en fonction des critiques. L'avantage qu'il apporte, pour une banque de données, c'est qu'il permet de définir le statut social d'un vocable : vocabulaire strictement spécialisé, ou littéraire, oralité informelle, etc. Mais les dates, dans une optique diachronique, permettent de voir si, au fil du temps, sa diffusion décroît ou s'accroît... De plus, il serait possible, en interrogeant la base, d'obtenir, par exemple, tous les contextes tirés de la presse écrite, pour une étude plus sectorielle.

5. Le problème d'élaboration d'un dictionnaire bilingue langue africaine/français peut être illustré par le cas suivant :

kɔ́lé ou kɔlé : bambou (Lexique bété 1972, p. 7, Paris, *Afrique et Langage* n° 7). Mais s'agit-il de *bambusa vulgaris* Linn, que l'on nomme communément *bambou de Chine* en Côte-d'Ivoire ou du rachis des grandes feuilles du *Raphia Gigantea* A. Chev., qui, bien qu'étant un élément du palmier-raphia, porte en Côte-d'Ivoire l'appellation bambou ? Autrement dit, la traduction est-elle du français en Côte-d'Ivoire ou du français standard ?

Cela dit, que collecter ? Nous avons de façon rapide dit supra ce que nous considérions comme particularité lexicale par rapport - pour l'instant - à l'usage hexagonal contemporain. La typologie que nous allons présenter rapidement n'est pas nouvelle, nous l'avons développée dans diverses publications [10, 12, 13] et son approche fonctionnelle a été utilisée pour de nombreuses enquêtes, parfois même à l'extérieur de l'Afrique noire [2, 19, 21].

Les exemples seront réduits au minimum et, sauf mention particulière, empruntés à notre Inventaire de Côte-d'Ivoire, en cours de rédaction. Il s'agit d'un schéma un peu simplificateur car, dans bien des cas, une particularité recouvre plusieurs catégories fonctionnelles. Ainsi, une néologie par composition peut être constituée d'éléments attestés mais ayant subi des modifications de sens (*pondre des gros mots* « se gargariser de mots ronflants »).

Particularités lexématiques

La néologie peut naître de processus divers :

- transfert de classe grammaticale : *façon* devient adjectif « bizarre » ou adverbe « d'une drôle de manière », *acharnement* devient adverbe « avec acharnement », *moyen* devient verbe « pouvoir », *provisoire* devient nom (TO) « costume masculin sans doublure et à manches courtes » ;
- d'un changement de construction syntaxique : *préparer* devient intransitif « faire la cuisine », *assister* est transitif direct « assister à », *aider* devient transitif indirect « aider quelqu'un », *de* suivi de l'infinitif introduit une interrogative « de sortir ? » ;
- d'une abréviation : par aphérèse : *gnon* « pognon », par syncope : *g.d.* « gendarme » (ZA), par apocope : *hippo* (potame), *palu* (disme), *soutien* (gorge), par siglaison : *G.V.C.* « groupement à vocation coopérative »...
- d'un redoublement : distributif : *combien-combien ?* « combien chacun ? », intensificateur : *un peu un peu* « à peine un peu »...
- d'une dérivation (très productive) : ainsi, à partir de *marabout* sont nés *maraboutal, maraboutique, marabouter, maraboutage, maraboutisme, démarabouter, démaraboutage*... Préfixale, suffixale, parasynthétique, la dérivation peut aussi être régressive : *alphabète, carent, compétir*...
- d'une composition (très productive) : *oiseau-lunettes* (zosteropidae sp.), *arbre à tabatière* (oncoba spinosa Forsk), *dollar des sables* « pendentif d'or ou d'argent imitant le squelette d'un oursin », *deux doigts* « pickpocket », *tais-toi* « billet de 1 000 francs CFA » *dire son au fond* « dire ce que l'on a sur le cœur », *taper clairon* « vider une bouteille en buvant au goulot », *faire coco taillé* « avoir la tête rasée en signe de deuil » ;
- d'un emprunt : ceux-ci sont nombreux et proviennent de langues africaines locales ou non locales comme de langues non africaines : *bandji* variante *bangui* (manden) « vin de palme », *aloko* (baoulé) « semoule de manioc », *bana-bana* (wolof) « marchand à la sauvette », *aboki* (haoussa) « petit restaurateur en plein vent, *argamasse* (portugais) « terrasse servant de toiture », *wax* (anglais) « pagne imprimé à la cire », *talibé* (arabe) « élève d'une école coranique »...
- d'une hybridation : par dérivation : *banabanisme* « activités de marchand à la sauvette », *boyerie* « habitation des domestiques », *toubabesse* « femme blanche », ou par composition : *fourmi-magnan* « annoma nigricans », *rat-toto* « cricetomys gambianus », *faire kpakpato* « tromper par la flatterie », *être brokendown* « tomber amoureux fou »...

• d'un calque : *attraper son cœur* « reprendre le contrôle de soi », *refroidir son cœur* « se calmer », *penser dans sa tête* « réfléchir », *couper le sein* « sevrer », *arbre de la mort* « okoubaka Aubrev »...

Particularités sémantiques

Le mot est alors attesté dans les dictionnaires de référence sans modification de forme ou de nature grammaticale. Mais il subit des modifications par :

• restriction de sens : *graine* « noix de palme », (SEN) (arachide), *piqûre* « piqûre d'insecte » ; par opposition à *injection* « piqûre de médicament » ;

• extension de sens : *affaires* « occupations, entreprises, procès, disputes, problèmes, projets, histoires... », *gâter* traduit toute idée de destruction : « abîmer, détériorer, désorganiser, gâcher... », *beaux-parents* « ensemble de la famille par alliance » ; etc.

• translation : *accueil* « manifestation en l'honneur de l'arrivée d'une personnalité », *goudron* « route goudronnée »...

• changement de connotation : *charlatan* est neutre « devin-guérisseur », *affectation* prend la connotation péjorative de « mutation disciplinaire ». L'*araignée* devient symbole de la ruse, le *ventre* est le siège des sentiments : *avoir le ventre amer* « être rancunier »...

• changement de dénotation : une table est un « étal » et donc un *tablier* « un marchand à l'étalage », un *gros mot* « mot recherché », *payer* « acheter », *prêter* « emprunter », *biche* « antilope », *désormais* « depuis un certain moment du passé jusqu'à maintenant ».

Variations de l'usage

Les causes peuvent en être diverses :

• modification dans la fréquence : des termes notés comme spécialisés et d'emploi rare selon les ouvrages de référence relèvent localement du vocabulaire commun disponible : *pian, onchocercose...* Des parasynonymes voient leur distribution varier. Ainsi *an* est étendu à des contextes réservés à *année...*

• survivance d'états de langue : des vocables considérés comme vieux ou sortis de l'usage dans les dictionnaires, restent localement bien vivants : *chambre* « pièce », *accoutrement* (sens ancien de « vêtement »), *chanceux* « soumis aux caprices de la chance », *honnir* « vilipender », *tympaniser* « casser les oreilles »...

• neutralisation de l'opposition des registres : *belle de nuit*, d'euphémisme, devient insulte, trépasser est neutre en Guinée : *trépasser comme un poulet.* Au contraire, *se pointer, s'amener, s'en foutre* perdent toute valeur familière ou vulgaire. Un *s'en fout la mort* est un « risque-tout ».

• modification de collocations figées (très fréquent) : par addition d'un élément : *ne pas avoir le gros sou* « ne pas avoir le sou » ou fusion d'expressions proches : *demander la main d'une fille en mariage* « demander la main d'une fille, demander une fille en mariage » ; par suppression d'un élément : *être tiré* « être tiré à quatre épingles », *avoir un œil en beurre* « avoir un œil au beurre noir » ; par substitution : *baisser les pieds* « baisser les bras », *vendre sous le boubou* « vendre sous le manteau » ; par permutation d'éléments : *faire des mains et des pieds* « faire des pieds et des mains », *être les oreilles et les yeux de quelqu'un* « être les yeux et les oreilles de quelqu'un », etc.

Tous les mécanismes mis en cause par la variation lexicale africaine sont les mêmes que ceux qui, au fil des siècles, ont enrichi et forgé le français hexagonal et continuent à le faire.

Nous avons montré dans un article récent la part de certaines métaboles : antonomase, synecdoque, métaphore, métonymie, etc. [14]. Les locuteurs africains se libèrent des contraintes d'un usage exogène pour jouer de tous les procédés, producteurs de nouvelles unités ou favorisant les glissements sémantiques. Comme le dit S. Mejri [18, p. 17], les faits semblent vérifier « l'opposition établie par les génératives entre unités actuelles et unités virtuelles ». Dans quelques cas, il semble même que la création puisse être simultanée : ainsi *friqué* « riche » a apparu en Côte-d'Ivoire un peu avant d'entrer dans la langue familière en France. Mais, pour l'instant, le Cameroun semble seul utiliser *friquer quelqu'un* « donner de l'argent à quelqu'un ».

Cependant, la perspective pré-dictionnairique nous conduit à prendre sérieusement en considération un nouveau point de divergence. Dans la fiche de collecte IFA, il était représenté par la rubrique sybilline « anti-dictionnaire », rarement traitée... Il s'agit de cas où le mot est attesté dans les dictionnaires de référence. Le problème réside en la définition « eurocentrée », fidèle à la réalité hexagonale mais inadéquate pour la réalité africaine quotidienne. On connaît déjà les problèmes posés par les données culturelles comme *dot, ancêtres, animisme...* Mais il en est de plus concrets qui doivent cependant laisser perplexe l'écolier africain. En voici quelques exemples :

- La distorsion peut porter sur la forme du référé. *Peigne* (*Petit Robert*) « instrument à dents fines et serrées qui sert à démêler et lisser la chevelure ». Est-ce la représentation du peigne usuellement vendu sur les marchés africains et quotidiennement utilisé ?

Balai (*Petit Robert*) « ustensile composé d'un long manche auquel est fixé un faisceau de brindilles ou de crins ou une brosse et qui sert à enlever des détritus ou des ordures ». Le balai communément employé en Afrique n'a pas de manche. D'où l'absence de la lexie *manche à balai* au sens propre et, *a fortiori*, au sens métaphorique de « personne maigre, échalas ».

- Elle peut toucher la fonction du référé : *brasero* (*Petit Robert*) « bassin de métal, rempli de charbons ardents, posé sur un trépied, destiné aujourd'hui au chauffage en plein air ». Mais le rôle exclusif du brasero dans la plupart des pays africains, c'est la cuisson des aliments.

- Les conditions de la fonction peuvent être mises en cause : *transhumance*, par exemple est défini (*Petit Robert*) : « migration périodique du bétail de la plaine qui change de pacage en été et s'établit en montagne ». Dans la réalité guinéenne [6], le bétail vit en montagne et descend, au début de la saison sèche, vers l'humidité de la plaine...

On voit donc l'étendue du champ d'observation des équipes dans ce que nous appelons une enquête extensive et maximaliste.

Que retenir, et comment ?

Supposons constitué un important corpus primaire composé de nombreuses fiches (plusieurs centaines). Alors, un nouveau problème se pose. G. Matore disait : « Le lexicographe est un homme devant qui s'offrent toujours des choix pour lesquels n'existent pas de critères objectifs » [17]. Nous ne traiterons pas ici les critères de sélection propres à la synthèse interafricaine mais examinerons seulement ceux, imparfaits obligatoirement, qui serviront à la rédaction de la fiche de synthèse destinées à l'IFA2 et à l'élaboration éventuelle d'un Inventaire national toujours descriptif... À ce niveau, la sélection reste pragmatique. Elle

repose sur la convergence de critères qualitatif, chronologique, géographique, linguistique et quantitatif [16].

Critère qualitatif

« Ne retenir que les lexies les mieux attestées » (*Ibid.*). De tous les contextes illustratifs enregistrés, les plus éclairants, certes, seront retenus. Mais, faut-il retenir d'entrée tout néologisme de forme ou de sens parce qu'il apparaît dans une œuvre littéraire de valeur ? Un dépouillement exhaustif d'A. Kourouma [3] montre que la langue flamboyante de cet écrivain contient un nombre élevé de faits néologiques mais une part réduite de particularismes lexicaux ivoiriens ou maliens susceptibles d'être rencontrés dans la variété régionale de français ou les autres œuvres littéraires d'auteurs ayant la même origine. Il nous semble, par ailleurs, plus scientifique de rendre compte, autant que faire se peut, de la diffusion polylectale d'un mot. C'est pourquoi, il nous paraît souhaitable de noter pour une lexie à fréquence élevée au moins un exemple de chaque type de source codée pour lequel nous avons des attestations éclairantes. Ainsi se trouvent définis le champ d'utilisation et la vitalité. La fiche de synthèse fait donc apparaître la notation sociolinguistique de l'usage : écrit littéraire / presse / écrit spécialisé / écrit ordinaire, oral formel / médias / oral informel et, éventuellement pastiche littéraire ou paralittéraire d'une variété basilectale (français de Moussa, en Côte-d'Ivoire par exemple).

Critère chronologique

« Ne recenser que les termes (encore) actuellement disponibles » (*Ibid.*). Cette restriction paraît quelque peu aliénante et peut conduire à des interprétations erronées (cf. travaux diachroniques de J. Schmidt [25, 26]. D'autre part, près de vingt ans séparent les premières contributions à l'IFA de celles qui viennent de s'entamer et, comme le montreront les communications du Burkina et du Togo durant ce colloque, le mouvement du lexique a été intense. Dans la perspective d'enquêtes lexicographiques suivies et répétitives, il est nécessaire de conserver tout ce qui est relevé à condition d'en préciser la disponibilité actuelle, l'attestation la plus ancienne et, pour les mots obsolètes, la dernière rencontrée, tout comme enfin, pour un nouveau mot, on notera la première occurrence.

Toutes les attestations, mêmes orales, étant datées, il sera possible de suivre la diffusion ou la régression polylectale d'une lexie. Ainsi des expressions rejetées en 1975 parce qu'elles paraissaient « dialectales » se sont depuis banalisées dans les médias, voire dans le théâtre ou le dialogue romanesque.

Critère géographique

« Rejeter les lexies trop étroitement localisées » (*Ibid.*). Là aussi, une certaine souplesse est nécessaire si l'on dépasse une stricte synchronie. La révision de l'IFA1 montre que certains mots nés dans un pays donné se sont répandus en près de vingt ans à travers l'Afrique noire (*deuxième bureau* par exemple). Il en est de même à l'échelle d'un pays... On ne peut, à l'avance, présumer la vitalité d'un particularisme. Collecter une information ne signifie pas l'entériner mais la stocker. C'est surtout d'ailleurs pour la synthèse interafricaine que ce critère prend sa valeur.

Critère linguistique

« Éliminer les lexies spécialisées dont l'usage n'est pas attesté dans la langue courante » (*Ibid.*). Nous l'avons dit, placer l'élaboration d'inventaire dans une démarche pré-dictionnairique, cela correspond à ne pas cantonner le lexique français en Afrique à la langue courante mais aussi à l'ouvrir au vocabulaire scientifique ou technique intertropical. Et la collecte peut être fructueuse. Ainsi la Côte-d'Ivoire a développé l'agro-industrie et, par exemple, a créé à partir de cabosse : *écabosser* « extraire mécaniquement de la cabosse, les fèves de cacao », *écabossage*, *écabosseuse*... Elle a amélioré son cheptel : *damance* « espèce bovine adaptée aux conditions locales », *mouton dialonké* « espèce ovine adaptée »[6]. L'industrie du bois a nécessité des appellations françaises, toutes disponibles dans les écrits ou les conversations des professionnels mais peu ou pas connues du francophone moyen. Le codage des sources aide à percevoir l'exact degré de spécialisation de ces mots[7].

Critère de fréquence

« Rejeter les lexies dont la fréquence est faible » (*Ibid.*). Seuls les faits de langue sont retenus. Ce qui exclut hapax, création stylistique, xénisme... Ce critère est autant applicable à la langue courante qu'aux domaines spécialisés (= occurrences nombreuses dans la spécialité concernée) ou aux emprunts. Pour la vérification des cas douteux, on a recours à la méthode des « jurys » conçue par L. Duponchel [8].

Pour la langue courante, un premier jury est constitué d'un échantillon aussi représentatif que possible de la population francophone locale (personnes ayant effectué au moins le premier cycle du secondaire, issues des diverses régions du pays et de la capitale...). L'unité litigieuse est présentée à chaque membre séparément, dans un contexte non éclairant. Une définition en est demandée. Seuls les items connus d'au moins la moitié des enquêtés sont conservés. Un tel jury apporte une aide importante à la délimitation entre « faute » et « particularité ». Car, ainsi que le montrent N'Diaye-Correard et Schmidt [20, p. 143] « il y a peu de chances pour qu'une faute rencontre un consensus ; si tel était le cas, on se trouverait en présence d'une particularité ». De même « une faute sémantique que tout le monde commet cesse d'être une faute » [20, p. 144], ce que souligne clairement l'examen diachronique d'éditions successives d'un même dictionnaire.

Pour la limite d'acceptabilité des emprunts aux langues locales, un second jury, constitué de personnes non autochtones mais résidant dans le pays depuis au moins trois ans, est consulté. Ainsi sont vérifiées les hypothèses forgées à partir du nombre d'attestations et d'éventuelles marques linguistiques (phonétique, graphique, morpho-syntaxique, sémantique...) présentées par la lexie d'origine étrangère, ce qui permet de conclure à l'intégration de celle-ci dans le français local.

Pour les domaines spécialisés, il est nécessaire d'avoir recours à des jurys spécifiques. Mais, de toute manière, pour la collecte que nous venons de définir, l'approche pluridisci-

---

6. *Écabosseuse* : « machine permettant l'extraction mécanique des fèves de cacao », *écabossage* : « extraction mécanique de fèves de cacao », *damance* : « bovin résistant à la maladie du sommeil, issu du croisement de l'espèce locale ndama et de l'espèce alpine abondance », *mouton dialonké* : « ovin résistant à la chaleur et aux maladies tropicales ».

7. Ainsi *badi des marais* n'apparaît que dans des ouvrages de botanique ou d'industrie forestière, *fraké* est attesté en outre dans des écrits portant sur le commerce, l'artisanat, le tourisme tandis qu'*amandier de Cayenne* (souvent abrégé en *amandier*) est susceptible d'être relevé dans tous les types de sources.

plinaire est indispensable dès le début : indication des ouvrages à dépouiller, établissement d'éventuelles synonymies, identifications définitoires...

Critère de l'enquête à intervalles réguliers

Un corpus secondaire ne donne qu'une image du lexique à une époque donnée. Pour acquérir une réelle fiabilité, il doit être soumis à l'épreuve du temps. L'IFA2 introduit cette dimension temporelle pour les pays déjà couverts. Une approche pré-dictionnairique devrait systématiser des enquêtes de vérification à intervalles réguliers (tous les vingt ans par exemple). Si le corpus national secondaire était informatisé, il pourrait, après chaque collecte, être aisément corrigé, remis à jour et complété. Ainsi les modifications intervenues seraient à leur tour communiquées à l'IFA...

Vers le TIVF ?

Au stade actuel, la valorisation de l'IFA repose sur l'amélioration des travaux de base nationaux. Le problème de l'hétérogénéité des apports est majeur pour la synthèse interafricaine. Quelle que soit la situation réelle du français sur le plan local, une démarche méthodologique commune peut être définie comme le fondement principal de la recherche. Les corpus, faute de pouvoir être identiques, doivent être symétriques. La banque locale de données permet de stocker un maximum d'informations en fonction des spécificités nationales, par exemple, existence d'une variété de français plus ou moins pidginisée, servant de véhiculaire interethnique pour les peu ou non-scolarisés. Les fiches de synthèse destinées à l'IFA2, elles, seront, dans une perspective pré-dictionnairique, si complexe que soit l'enchevêtrement des lectes dans un pays et les contaminations qui en découlent, le résultat d'un filtrage par convergence des critères sélectifs. Elles seront le reflet d'un français relativement homogène, celui dont dispose le groupe des « francophones » locaux, à l'exclusion de ceux pour lesquels R. Chaudenson [5] a créé l'appellation de francophonoïdes, utilisateurs incertains et occasionnels d'une langue très approximative. Toute néologie lexématique ou sémantique provenant d'une variété basilectale ou d'un pastiche humoristique de celle-ci (*Chroniques de Moussa* en Côte-d'Ivoire, par exemple) est enregistrée. Mais elle ne devient l'objet d'une fiche de synthèse pour l'IFA que, lorsqu'elle apparaît, à la suite de sa banalisation, souvent, dans un ou plusieurs des types de sources répertoriées, attestée dans un contexte qui n'est plus un pastiche du basilecte.

L'affinement de la collecte est lié, croyons-nous, à la participation de représentants des équipes de base aux autres projets de recherche spécifique de l'UREF-AUPELF : Orthaf, Morpho-syntaxe du français en Afrique noire ainsi qu'à d'autres qu'il serait souhaitable de mettre en place : Étymologie et diachronie, Lexiques spécialisés... Ces groupes pourraient être transrégionaux et liés aux projets Maghreb, océan Indien et à ceux à venir (Caraïbe, Pacifique...). Il semble, en effet, que certaines convergences, en raison des voyages, des échanges, des réalités du passé colonial, puissent être découvertes entre les français du Sud...

Seule, la normalisation (et le projet Orthaf étudie la normalisation orthographique de l'IFA) sépare l'étape IFA2 de la première phase du Trésor informatisé des vocabulaires francophones « consacrée à la constitution de base de données lexicographiques nationales ou

régionales » [22, p. 143]. Alors, ne pourrait-on pas rêver et rejoindre ce qui est notre « idéal » d'antan : un IFA2 servant de support à une normalisation interafricaine et participant à un « Trésor francophone rendant compte d'une langue française qui reconnaît mais qui transcende les écarts des pratiques linguistiques, 'représentant' un outil commun de communication, de développement et de modernité » [22, p. 144].

Références

1. Afeli K.A. (1990). Le Français d'Afrique, pourquoi faire ? In : Clas A., Ouoba B., éds. *Visages du français, variétés lexicales de l'espace francophone.* AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, Paris, pp. 5-10.
2. Alex P.H. (1988). *Matériaux pour une étude sociolinguistique des particularismes lexicaux dans le quotidien « Madagascar-Matin »*, Paris III, mémoire, 190 p.
3. Bague J.M. Thèse en cours sous notre direction.
4. Bal W. (1988). Introduction, genèse et travaux de base. In : *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Équipe IFA, EDICEF/AUPELF, Universités francophones.
5. Chaudenson R. (1989). *Vers une révolution francophone ?* L'Harmattan, Paris.
6. Diallo A.M. (1991). *La langue française en contact avec les réalités et les langues guinéennes : conséquences lexicales*, Univ. de Paris III, thèse pour le nouveau doctorat, 2 tomes.
7. Duponchel L. *Compte rendu de la première table ronde de l'AUPELF*, Abidjan, ILA (28-30 octobre 1974).
8. Duponchel L. (1975). *Le Dictionnaire du français de Côte-d'Ivoire*, Abidjan, ILA.
9. Imbs P. (1976). Réflexions et suggestions sur les finalités et les moyens du dictionnaire du français d'Afrique. In : *Actes de la troisième table ronde de l'AUPELF*, Lubumbashi, UNAZA, CIES.
10. Lafage S. (1976). Le dictionnaire des particularités du français au Togo et au Dahomey. In : *Annales de l'université d'Abidjan, série H (Linguistique)*, t. X, pp. 130-141.
11. Lafage S. (1984). Terminologie populaire et floristique africaine : de quelques difficultés liées à l'élaboration de dictionnaires pour l'Afrique. In : *Bull. OFCAN n° 5*, CNRS-INaLF, Didier Érudition, pp. 154-175.
12. Lafage S. (1985). *Français parlé et écrit en pays éwé (sud-Togo).* Paris, MRE et SELAF, Coll. Sociolinguistique n° 3.
13. Lafage S. (1990). Regionale Varianten des Französischen Außerhalb Europas : Afrika. In : *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, Band V, 1 (Herausgegeben von G. Holtus, M. Metzeltin, Ch. Schmitt), Niemeyer Verlag, pp. 767-787.
14. Lafage S. (1990). Métaboles et changement lexical du français en contexte africain. In : Clas A., Ouoba B., éds. *Visages du français, variétés lexicales de l'espace francophone.* AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, Paris, pp. 34-46.
15. Latin D. *Note technique*, 26 avril 1990.
16. Racelle-Latin D. (coordonnatrice) (1988). Présentation de l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire. In : *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire.* AUPELF-UREF/EDICEF, pp. XXIII-XXXIII.
17. Matore G., cité par Collignon et Glatigny (1978). *Les Dictionnaires. Initiation à la lexicographie.* Cédic, Paris, p. 73.
18. Mejri S. (1990). Néologie et variétés lexicales. In : Clas A., Ouoba B., éds. *Visages du français, variétés lexicales de l'espace francophone.* AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, Paris, pp. 11-26.

19. Nallatamby P. (1989). *Contribution à une étude des particularités lexicales du français à l'île Maurice*, Paris III, DEA, 205 p.
20. N'Diaye-Correard G., Schmidt J. (1987-1988). Quelques remarques sur l'étude du français d'Afrique. In : *Bull. ROFCAN n° 7*, CNRS-INaLF, Didier Érudition, pp. 137-164.
21. Pauleau-Delautre C. (1989). *Étude des particularismes lexicaux du français de Nouvelle-Calédonie dans un corpus écrit de presse et de littérature*, Paris III, DEA, 285 p.
22. Quemada B. (1990). Trésor informatisé des vocabulaires francophones. In : Clas A., Ouoba B., éds. *Visages du français, variétés lexicales de l'espace francophone*. AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, Paris, pp. 141-145.
23. Queffelec A.J.-M. (1983). Pour une perspective diachronique et étymologique du dictionnaire du français d'Afrique noire. In : *Actes de la cinquième table ronde, Bull. AELIA n° 6*, pp. 347-357.
24. Rey A. (1972). Usages, jugements et prescriptions linguistiques. In : *Langue française n° 16 : La Norme*, décembre, pp. 4-8.
25. Schmidt J. (1984). Quelques aspects du lexique des textes anciens en français sur l'Afrique noire. In : *Bull. OFCAN n° 5*, CNRS-INaLF, Didier Érudition, pp. 91-157.
26. Schmidt J. Dimension diachronique et étymologique pour l'IFA2. In : *Bull. ROFCAN n° 8* (sous presse).
27. Valdman A. (1974-1975). Étude des systèmes approximatifs de communication. In : *Bull. de la Fédération internationale des professeurs de français, 10-11*, FIPF, Paris, p. 73.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 37-46.

4

Modèles socioculturels et nomenclatures

J. TABI-MANGA

Université de Yaoundé, Cameroun

Je me propose dans la présente communication de traiter du thème suivant : *Modèles socioculturels et nomenclatures.*

Ce titre se double d'un sous-titre : *Pour une logique du sens en français d'Afrique.* Cette expression fait image. Il s'agit, pour moi, près de dix ans après la publication en 1983, par l'AUPELF et l'ACCT de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* (IFA), réédité en 1988 par l'AUPELF/UREF [3], de réinterpréter cette nomenclature au regard des réalités socioculturelles nouvelles. Cette approche herméneutique de l'IFA est nécessaire à l'heure actuelle dans la mesure où l'IFA, en pure représentation, s'inscrit à l'intersection des savoirs linguistique et encyclopédique. À travers les néologies de forme et de sens, les emprunts et les calques de toutes sortes, la nomenclature IFA permet un dévoilement suffisamment significatif de l'identité culturelle africaine. Les cultures africaines traversent la langue française et y laissent des traces durables. Ces dernières transforment et bouleversent profondément les repérages sémantiques classiquement répertoriés dans des dictionnaires de référence. De sorte que l'IFA apporte un certain relativisme dans la définition des données au sein de l'entreprise dictionnairique en général.

Ma tâche est donc de recenser quelques-unes de ces transformations sémantiques qu'impose la prise en charge des réalités socioculturelles. Mais, au-delà de la taxinomie, je ne pourrai esquiver le problème de la norme régionale et la définition de l'IFA par rapport aux modèles linguistique et sociolinguistique.

Le modèle sociolinguistique et l'avènement de l'IFA

L'IFA constitue la première approche systématique de la variation du français. Il regroupe sous forme de synthèse et dans un ordre alphabétique les nomenclatures de douze pays d'Afrique noire. La perspective, du point de vue méthodologique, y est descriptive et synchronique. C'est-à-dire non normative et différentielle. Elle est différentielle parce que l'IFA se fonde sur une typologie de l'écart. Il s'agit des écarts par rapport au français standard globalement appréhendé comme norme de référence. Les dictionnaires de langue contemporaine en donnent une mesure empirique. C'est pourquoi, les rédacteurs de l'IFA les ont utilisés comme corpus d'exclusion.

Les particularités qui constituent la matière de l'IFA sont regroupées d'après une typologisation qui s'énonce en quatre points :

- particularités lexématiques (formations nouvelles et emprunts),
- particularités sémantiques (transferts, restrictions, extensions de sens, métaphorisations),
- particularités grammaticales (changement de catégorie, de genre, de construction),
- particularités liées aux différences de connotations, de fréquence et de niveaux de langue.

L'herméneutique actuelle de l'IFA est le résultat d'une condensation d'impressions, de représentations liées aux différents contextes intellectuels, idéologiques, bref, culturels qui ont conditionné la production de cet inventaire.

Les conditions intellectuelles de la recherche dans le domaine de la variation du français ont été caractérisées par la percée ou le développement de la sociolinguistique. En effet, les particularités du français, lexicales ou syntaxiques, étaient regardées comme des expressions fautives à proscrire. Cette attitude, faite de réprobation et de mépris à l'égard des autres cultures, s'expliquait par le jacobinisme linguistique. À l'aide d'instruments d'une redoutable efficacité tels que les dictionnaires de référence et les grammaires normatives, la francophonie du Nord a opéré pendant longtemps une idéalisation des faits linguistiques. Cette idéalisation des modèles intellectuels, socioculturels a considérablement différé la reconnaissance de l'Autre, justement parce qu'il est autre.

Cette philosophie, source d'élaboration et de diffusion des modèles fixes et homogènes de représentation de l'univers, a empêché la perception, sur le plan linguistique, de la nature polymorphe des langues naturelles. Il faut dire que même le modèle structuraliste de type saussurien, à travers ses dichotomies bien connues, n'a pas fourni, sur ce point, une réponse réellement satisfaisante.

Toutefois, de toutes les régions de la francophonie, des voix s'élèvent contre l'homogénéisation des approches culturelles et linguistiques. On admet difficilement aujourd'hui, au regard de l'expansion de la langue française, qu'elle soit encore pratiquement régentée ailleurs. Elle doit donc s'adapter aux situations sociolinguistiques diverses et répondre à de nouveaux besoins en communication. Pour ce faire, la langue française doit évoluer dans son registre lexical en accueillant des mots provenant de différentes aires culturelles de la francophonie.

Le relativisme culturel et le développement du modèle sociolinguistique ont donc stimulé intellectuellement la recherche sur les particularités régionales du français. La reconnaissance du droit à la différence et le respect de l'autre ont intensément favorisé la quête du dialogue des cultures. Sur le plan épistémologique, la linguistique, en dissociant structure et homogénéité du modèle, a fait s'imposer conceptuellement la variation comme une des conditions d'évolution des systèmes linguistiques. Le phénomène de la variation n'est

donc plus à exclure. On l'admet comme un fait normal nullement incompatible avec la recherche de l'unité du système.

Mais une question se pose. Bien que le modèle sociolinguistique ait légitimé la production des nomenclatures rendant compte de la variation, l'on ne peut s'empêcher de se demander si l'IFA, au regard des modèles linguistiques, est un fait de langue ou fait de discours.

Le modèle structuraliste et la nomenclature IFA

Cette question nous place au centre des préoccupations des théories structuralistes. Le traitement de la variation par le modèle structuraliste n'emporte pas mon adhésion. Je partage sur ce point la position de P. Dumont telle qu'elle est exprimée dans son livre : *Le Français langue africaine* [2].

Quoi qu'il en soit, la dichotomie saussurienne langue/parole a permis d'appréhender la langue comme un fait permanent et continu. Ce qui est normal, puisque la langue, structure linguistique abstraite, appartient à toute la communauté linguistique. Tandis que la parole par sa discontinuité, relève plutôt de l'individu. G. Guillaume, à la suite de F. de Saussure, en tirera toutes les conséquences théoriques. De ce point de vue, la langue en tant que puissance devient une causation par rapport à la parole ou au discours. Le discours est donc une effection.

Au regard de ces modèles théoriques, le phénomène de la variation est discursif. Il est multiple par définition et ne peut être expliqué de façon satisfaisante que par la seule remontée conceptuelle du plan de discours au plan de la langue. Le modèle génératif a également accentué l'idéalisation de la langue, de la compétence. En effet, pour N. Chomsky, l'objet de description de la grammaire générative et transformationnelle est la compétence du locuteur-auditeur idéal vivant au sein d'une communauté linguistique homogène.

Ces théories, inévitablement, sont des modèles de langue. Elles n'intègrent pas dans leurs démarches des faits de discours, et donc l'hétérogénéité linguistique. La nomenclature IFA ne peut donc être considérée que comme une synthèse des faits de discours. Il faut dire, quoi qu'en pense P. Dumont, qu'il est rigoureusement difficile de se le représenter différemment.

En effet, à part les mots signifiant proprement des *realia* dans l'univers culturel africain, la plupart des lexies figurant dans l'IFA semblent relever du discours. Le processus de leur formation, étudié par S. Lafage témoigne de cela [4]. Il est difficile d'affirmer que les différents métaplasmes que nous propose S. Lafage dans sa typologie soient de véritables faits de langue. Il en est ainsi, à titre d'illustration, des métaplasmes comme :

- L'aphérèse. S. Lafage cite les unités suivantes :
  - *gnon* (CI) de pognon « argent » ;
  - *yeux* (ZA) de travailleuse « femme de ménage dans un internat ».
- L'apocope :
  - *cava* (ZA) de cavalière « petite amie » ;
  - *croco* : de crocodile ;
  - *phaco* : de phacochère.
- La syncope :
  - *budgeter* : pour « budgétiser » ;
  - *bénisation* : pour « béninisation » ;
  - *constation* : pour « constatation ».
- L'épenthèse :

• *caracasse* : pour « carcasse ».

Ces formes, ainsi recensées, sont davantage vivaces au niveau du discours. Certes, elles traduisent dans l'usage et par leur fraîcheur la volonté réelle d'appropriation de la langue par les Africains afin de répondre à des besoins langagiers particuliers. Et ces besoins sont contextualisés. Je n'ai pas le sentiment que ces formes sont des faits de langue au sens guillaumien du terme. Elles ne s'inscrivent pas de façon obligée dans la permanence du continu. Elles s'appréhendent dans la discontinuité de l'éphémère. Voilà encore l'une des difficultés qui compliquent l'exploitation de l'IFA.

Cependant, l'IFA a cet avantage qu'il manifeste des réalités socioculturelles africaines, il est plus qu'une taxinomie encyclopédique. C'est pourquoi les modèles strictement linguistiques ne parviennent pas à le situer dans le cadre de leurs paradigmes. L'IFA et les autres nomenclatures régionales transforment complètement le découpage sémantique du français en faisant intervenir une visée spécifiquement africaine. Je les perçois donc comme des instances de construction d'une nouvelle logique du sens en français.

Une logique du sens en français d'Afrique

Les néologies de forme et de sens, les calques et les emprunts permettent des déplacements sémantiques dans l'ordre du dénotatif et du connotatif. D. Latin est également sensible à ce problème lorsqu'elle écrit :

« On se rend compte, après avoir lu l'IFA, que dans un dictionnaire de langue incluant la référence africaine, il faudra, par exemple, relativiser le vocabulaire de la religion chrétienne, tenir compte de celui de l'islam et des religions traditionnelles, ainsi que de nombre de concepts tels que *acculturation, alphabétisation, anciens, ancêtres, anthropologie, âme, amulette, dot*, qui exigent une refonte du point de vue africain, tout autant que les *realia* plus évidentes et auxquelles on se limite très souvent dans cette politique d'ouverture à l'Afrique » [5].

C'est dire que l'IFA s'ouvre sur la société africaine en notant un usage social différent du vocabulaire français. Une telle étude ne peut plus s'inscrire dans le cadre de la linguistique traditionnelle.

Une dichotomie linguistique inopérante

En échappant aux modèles linguistiques traditionnels, l'IFA ainsi que toutes les autres nomenclatures nationales rendent inopérante la dichotomie langue/discours. Cette opposition n'est plus opératoire dans l'approche sociologique du langage. Or, c'est dans cette perspective qu'il faut recevoir l'IFA. L'IFA est le résultat d'une approche interactive entre le langage et la société. Tout locuteur d'une langue donnée est avant tout un être social. À ce titre, il est pris dans une dynamique sociologique faite de production et de reproduction. Le langage, qui n'est donc pas un instrument de communication aseptisé, reflète par sa structuration propre cette dynamique sociologique. Alors, langage, société et culture sont étroitement liés. C'est pourquoi, la dichotomie saussurienne n'est plus validée dans ce type d'analyse. L'erreur consiste ici à appréhender la structure linguistique indépendamment des conditions de sa production. La structure linguistique n'est qu'une disposition, c'est-à-dire un ordre. Pour comprendre les raisons profondes de cet ordre, il faut, en concevabilité,

remonter de l'ordre au sujet dynamique et créateur. C'est donc lui qui, dans le contexte particulier de l'IFA, éclaire l'usage social différent du français. Le français en émergence en Afrique noire fait apparaître des sens nouveaux provenant d'un contexte social et d'un fonds culturel spécifique. D'où une nouvelle logique du sens. Mais, comment cela ?

De nouveaux sens

L'identification de nouveaux sens à travers l'IFA et les nomenclatures nationales témoignent de la part des Africains de leur souci d'autonomisation. Sur le plan linguistique et dans un registre particulier, il s'agit d'une autonomisation sémantique. On peut dénoter deux directions dans ce processus. D'abord, il convient de souligner la création d'unités dénotant des références nouvelles, inexistantes en français central. C'est le cas du domaine écologique, de la faune et de la flore. Il faut y ajouter également des séries paradigmatiques du type *radio-bambou, radio-baobab, radio-cancan, radio-sicap-baobab, radio-Treichville* et *radio-trottoir* pour désigner la rumeur publique ou tout ce qu'il est convenu d'appeler nouvelles officieuses.

L'autre direction se manifestera à travers des phénomènes tels que les déplacements de sens, la réorganisation des champs sémantiques liée à la production et à la reproduction du sens. Le français, par ce processus, peu à peu cesse d'apparaître comme un instrument d'aliénation ; mais impose progressivement l'image d'une instance de création identitaire. Je pense, sur ce point, que P. Dumont a raison lorsqu'il écrit : « Les locuteurs de ce français refusent une répartition diglossique des usages (français/langues africaines) et sont en train de créer un autre usage (peut-être un jour prochain promu au rang de « bon usage ») leur permettant de s'assumer, d'exister » [2].

C'est d'une appropriation sociologique et socioculturelle de la langue qu'il est question. À titre d'illustration, je voudrais choisir trois champs sémantiques pour démontrer comment l'IFA, par opposition aux dictionnaires de référence, est le centre d'une nouvelle logique de production sémantique. Il s'agit des champs sémantiques relatifs aux domaines magico-religieux, de la parenté et de la convivialité sociale.

Dans le domaine magico-religieux, on peut relever les termes suivants : *charlatan, marabout, féticheur, sorcier, guérisseur, droguiste, amulette, gris-gris.*

Examinons comment le *Petit Robert* définit quelques-uns de ces termes :

- *Charlatan* : « Vendeur ambulant qui débite des drogues, arrache les dents sur les places et dans les foires. Guérisseur qui prétend posséder des secrets merveilleux. Mauvais médecin, imposteur ».
- *Marabout* : « Pieux hermite, saint de l'Islam dont le tombeau est un lieu de pèlerinage. Grand oiseau au plumage gris et blanc, à gros jabot ».
- *Féticheur* : « Prêtre des religions à fétiches en Afrique ; initié capable de susciter et de faire agir des fétiches ».

Tandis que le mot *fétiche* est défini de la manière suivante : « Nom donné par les blancs aux objets du culte des civilisations dites primitives ». Ce terme, sur le plan synonymique renvoie à *amulettes* et à *gris-gris.*

- *Guérisseur* : « Personne qui fait profession de guérisseur sans avoir la qualité officielle de médecin ». Tandis que le *sorcier* est vu comme une « personne qui pratique une magie de caractère primitif, secret et illicite ».

Toutes ces définitions sont superficielles, voire inexactes d'un point de vue africain. Elles ne correspondent pas à la réalité socioculturelle identifiée en même temps qu'elles font apparaître une vision dichotomique du monde : monde civilisé/monde primitif. Cette vision est

manifestement réductrice et appauvrissante. L'IFA, dans son approche définitoire, procède à une refonte totale et profonde du sens de ces termes en gommant toute surcharge connotative à caractère idéologique. Les mots, en français d'Afrique, sont ainsi saisis dans ce qu'ils représentent d'essentiel. Cet essentiel est la réalité, la référence culturelle qui fait l'accord de tous. Le *charlatan* n'est plus ce vendeur ambulant qui débite des drogues, ni ce mauvais médecin qui prétend soigner et guérir sans certification officielle ; mais bien positivement, selon l'IFA, « celui qui confectionne les gris-gris, personne capable de dompter les esprits, d'envoûter ou de désenvoûter les hommes ». C'est par là que le mot *charlatan* a pour synonyme *marabout*, et même plus précisément *marabout-charlatan*. Ici, le mot fait image.

La refonte sémantique proposée par l'IFA est plus explicite. On distingue deux sèmes relativement au composé de *charlatan, marabout, guérisseur, sorcier* et *féticheur*. Le sème « médical » et le sème « magico-religieux ».

En français d'Afrique, ces mots ont perdu leur connotation péjorative pour acquérir une valeur méliorative. Ils signifient des personnes qui ont un savoir scientifique traditionnel issu de leur longue expérience et d'une pratique ancienne des plantes médicinales. Les définitions du *Petit Robert* accentuent plutôt le divorce entre médecine européenne et pharmacopée traditionnelle. Or, les sociétés africaines actuelles reconnaissent, sur le plan sociologique et culturel, une place particulière aux *charlatans, guérisseurs* et *féticheurs*. Au point qu'un mot nouveau a été proposé pour dénoter la valorisation de la médecine traditionnelle. Il s'agit du terme : *tradipraticien* qui mériterait de figurer dans la nomenclature IFA.

À ce sème s'ajoute un autre, cette fois-ci magico-religieux. La fonction magico-religieuse des *féticheurs,* des *marabouts* et *guérisseurs* est jusqu'à l'heure actuelle mal perçue. Ils sont identifiés comme « prêtres des religions à fétiches ». On l'aura compris, on oppose ici la tradition judéo-chrétienne au paganisme africain.

Or, en français d'Afrique, ces mots ont une autre résonance. Ils signifient de la part de ces personnes la possession d'un savoir surnaturel, d'un don de pénétration et de communication avec le monde invisible des aïeux et des dieux. Ces *féticheurs, sorciers, charlatans* et *marabouts* font la relation entre le monde des vivants, des phénomènes et celui des morts, de la lumière et de la connaissance véritable. Sur ce point ils remplissent, *mutatis mutandis*, le rôle de *pontifex* romain. En outre, il convient de dire que ces mêmes personnes ont la capacité de prédire les événements heureux et malheureux. Ce qui veut dire qu'ils sont dotés de la plénitude des forces mystiques leur permettant de maîtriser l'art divinatoire comme l'augure romain.

Cette refonte sémantique donne des choses et des notions une image plus juste, une représentation mieux accordée à la vision africaine du monde. Peu à peu apparaît une nouvelle restructuration du sens. L'organisation de la société africaine fournit également, à cet égard, des exemples éclairants.

En effet, le vocabulaire de la parenté tel qu'il se manifeste à travers l'IFA est d'une admirable richesse. Les mots comme *père, mère, frère, sœur* et *cousin*, connaissent en français d'Afrique un déplacement sémantique qui contraste avec l'acception couramment admise en français central. Le *père* n'est plus exclusivement celui qui a engendré, qui a donné naissance à un ou plusieurs enfants. Outre ce sème, le mot *père* en français d'Afrique désigne l'oncle paternel, encore appelé *père cadet, petit frère* et plus extensivement tout homme de la génération du père, plus âgé, que l'on respecte. Le fonctionnement de *frère* est analogue à celui de *père* et de *mère*. Sous la pression des réalités socioculturelles, *frère* ne désigne plus uniquement celui qui est né des mêmes parents, mais aussi le cousin et par extension tout individu mâle de la même famille, tout homme, de même génération, avec lequel on se sent des liens communs (ethnie, pays, race, clan, tribu). Dans la perspective de cet éclatement sémantique, *frère* a donné naissance à trois dérivés particulièrement significatifs :

- *frère même mère*, pour désigner un frère utérin ;
- *frère même père*, pour désigner un frère consanguin ;
- *frère même père-même mère*, pour dénoter un frère germain dans la conception occidentale.

Je dois préciser que l'usage de ces expressions est pratiquement obligatoire surtout dans le discours oral afin de déterminer plus spécifiquement le lien de parenté à l'occidentale.

Toujours dans la perspective des mutations et déplacements sémantiques, il faut souligner le cas du mot *dot*. Alors qu'il désigne, en français hexagonal, tout bien qu'une femme apporte en se mariant, il dénote, en français d'Afrique, toute compensation matrimoniale versée, selon la tradition, par le futur époux ou sa famille à la famille de la fiancée. Traditionnellement, cette compensation peut consister en argent, en cadeaux ou en bétail.

C'est également le poids de la tradition, de la culture, qui justifie et explique l'emploi transitif du verbe *marier* tel qu'il apparaît dans l'IFA, avec le sens de « prendre pour femme ». En réalité, en Afrique, *marier* fonctionne avec un sujet animé de sexe masculin. Il est vrai qu'à l'heure actuelle, on trouve parfois comme sujet un être de sexe féminin. Cet usage, néanmoins, est rare.

D'une façon générale, on l'aura compris, il existe une personnalité africaine qui se reflète dans l'usage du français. Elle se manifeste dans la création des mots nouveaux et dans l'adaptation de la sémantique aux réalités socioculturelles. Ces facteurs sont de nature à accélérer l'africanisation du français. Mais, cette évolution implique une certaine normalisation du français d'Afrique.

Vers une norme endogène ?

Pour l'heure, est-il possible de jeter les bases d'une normalisation du français d'Afrique ?

Cette perspective soulève un certain nombre de difficultés. Il faut noter en premier lieu la définition épistémologique du français d'Afrique. De plus en plus, les linguistes appréhendent difficilement cette notion et éprouvent beaucoup de mal à en faire un concept opératoire. Je soulignerai, à titre d'exemple, les lancinantes questions que se pose notre collègue Kossi A. Afeli de l'université du Bénin à propos du phénomène de l'emprunt :

« Considérons le cas des emprunts, écrit-il, en quoi un emprunt introduit dans une langue fait-il de celle-ci une langue particulière ? Pourquoi le français d'un Africain comportant des africanismes comme *gari, sakabo*, ou *boubou* cesserait-il d'être français tout court pour devenir un français d'un type particulier, le français d'Afrique (...) Le phénomène a pu paraître normal jusqu'à ce que, devenus indépendants, les Africains utilisant le français y introduisent des mots africains en nombre relativement important. Est-ce là une raison qui justifierait l'appellation de français d'Afrique ? »

Sous ces questions, perce évidemment une critique idéologique qui nuit à la visibilité de l'IFA sur le plan socioculturel. C'est l'opposition Nord/Sud en francophonie qui rejaillit ici sur le terrain linguistique. L'IFA est sans doute un ouvrage de référence incontournable. Mais, dans la perspective d'un débat critique idéologique, l'IFA, socioculturellement, est perçu comme une tentative internationale de légitimation d'un français-ghetto à destination exclusivement africaine.

En fait, l'idée même de français d'Afrique semble comporter quelque chose de vicieux idéologiquement.

Reprenons à cet égard l'argumentation de Kossi A. Afeli : « (...) Le français reste français quand l'emprunt à d'autres langues est fait par le Français natif, mais il devient particulier dès que l'auteur de l'emprunt est un locuteur non natif, Africain en particulier. » [1]

Le paradigme idéologique, il faut en convenir, ne développe pas une visibilité résolument positive de l'IFA. Nous en avons eu confirmation sur le terrain en d'autres temps. C'est pourquoi une théorisation plus poussée est nécessaire en amont de la réflexion méthodologique. Elle peut garantir les conditions d'un accueil différent de la nomenclature IFA en aval au niveau des exploitations.

En outre, une question se pose : y a-t-il aujourd'hui nécessité, pour nous, d'identifier et de définir ce que G. Manessy et P. Wald appellent « norme endogène » ?

La notion de « norme endogène », à notre avis, ne manque pas de pertinence. Une analyse, même rapide, des conditions et des modalités de production des discours en français en Afrique fait apparaître un espace de compétence compris entre deux pôles. Le premier pôle est constitué par des discours très proches de la norme scolaire ; tandis que le second comprend des énoncés qui sont des écarts par rapport à cette norme.

Entre ces deux extrémités, on identifie une masse de locuteurs dont la compétence en français est variable. Selon leurs stratégies discursives, ils font dériver leurs énoncés tantôt du français académique, tantôt du français véhiculaire, populaire. C'est dans cette masse de locuteurs que se vit, à des degrés divers, un sentiment réel d'insécurité linguistique aussi bien à la production qu'à la réception des énoncés. Y a-t-il lieu, dès lors, de s'assurer d'une autonomie durable du français de cette frange de locuteurs au point de se représenter, sur cette base, une norme strictement endogène compte tenu de la véhicularisation du français ? Est-il possible d'introduire cette langue dans les institutions scolaires et universitaires ?

La réponse à ces questions n'est pas facile. En effet, la frange de locuteurs dont la langue pourrait constituer la référence d'une norme endogène est instable, variable et vit continuellement dans l'insécurité linguistique. Les formes structurelles de ce français sont elles-mêmes instables. Car, les repérages phonologiques, morphologiques, syntaxiques et sémantiques ne sont pas définitivement fixés. Bref, ils ne constituent pas, pour l'heure, des structures relevant, de façon obligée, de la compétence. Cette instabilité de la langue est à l'image de la mobilité sociale, culturelle et politique dont font l'objet les locuteurs francophones des classes moyennes.

À cela s'ajoute que le débat sur la norme du français en Afrique n'est pas exclusivement un problème linguistique vécu sous l'angle de l'aménagement de la langue. C'est un problème de société. La norme scolaire et universitaire du français garantit un ordre social et politique dans nos sociétés en même temps qu'elle en assure la régulation et la reproduction. Le français, dans ses formes et modalités d'usage, constitue l'un des socles sur lesquels sont bâties nos forteresses politiques et culturelles. Remplacer la norme scolaire par une autre, fût-elle endogène, c'est proposer immédiatement au-delà d'une mutation linguistique sans doute intellectuellement excitante, une véritable subversion sociale et politique. Donc l'approche vers la définition d'une norme endogène à partir des nomenclatures IFA et nationales exige une certaine prudence.

En effet, pour l'heure, notre définition de la norme endogène reste encore essentiellement intuitive, parce que la norme, telle qu'elle apparaît dans nos nomenclatures est plutôt sentie. Les jurys constitués lors des enquêtes lexicales donnent une mesure approximative du français d'Afrique. Nous devrions développer en amont une méthodologie qui garantisse la fiabilité des résultats de nos prochaines enquêtes.

D'où la recommandation suivante. Il est nécessaire, sur le plan épistémologique, de formaliser davantage nos techniques d'enquêtes en introduisant les statistiques comme instrument de mesure. L'on pourrait, sur la base de la nomenclature IFA, faire passer dans chaque

pays concerné par cette expérience des tests qui permettraient la validation réelle de certaines données. Peut-être à partir de ce calcul, de cette mesure, serions-nous mieux outillés pour déterminer plus utilement la norme endogène.

Il reste, cependant, que l'on peut envisager d'autres stratégies d'exploitation de l'IFA qui soient toujours en rapport avec le souci de légitimation d'une norme régionale ou endogène. La perspective peut être dictionnairique. Dans ce cas, comment apprécier l'IFA ? Deux orientations peuvent être définies. La première hypothèse consisterait à appréhender l'IFA comme un complément régional au dictionnaire de langue. Cette vision correspond à la finalité différentielle de l'IFA. C'est-à-dire que l'IFA doit faire apparaître la variation entre le français central et celui d'Afrique. Ce déplacement d'intérêt vers d'autres régions francophones crée des conditions favorables à l'accueil dans des dictionnaires de la langue de la référence africaine. C'est déjà beaucoup. C'est même énorme. Mais, ce n'est pourtant pas l'essentiel.

Car, une telle perspective réduirait considérablement l'aspect proprement inédit et révolutionnaire de l'IFA dans le domaine de la sociolinguistique. Faire de l'IFA un simple ouvrage d'appoint nous paraît théoriquement appauvrissant.

En conséquence, il est tout à fait possible d'envisager pour l'IFA une destination décidément dictionnairique. L'IFA serait ainsi une contribution majeure à l'élaboration du *Trésor des vocabulaires francophones* que recommande B. Quemada. En effet, chaque communauté francophone exige la reconnaissance et la légitimation de ses pratiques linguistiques. Ces dernières dévoilent suffisamment son identité culturelle. Aussi, la langue française est-elle appréhendée, selon les termes de B. Quemada, comme un ensemble stratifié de variations nationales dont chacun met en pratique une large partie du fonds commun selon un découpage qui lui est propre. Ce fonds permettra de mettre en évidence le caractère « pluriel » du français. La stratification de ses usages dans l'ensemble de la francophonie serait une première approche vers la détermination et la légitimation des normes régionales. Ainsi, le français d'Afrique serait-il présenté non pas comme un bloc monolithique, mais comme une langue vivante comportant, au-delà de sa variété, des registres ou des niveaux. L'identification et la définition de ces niveaux de langue dans les manuels scolaires et universitaires aideraient sensiblement à la prise de conscience de la norme endogène.

C'est donc à partir des données du *Trésor des vocabulaires francophones* que l'on pourrait assurer la recherche de la modernité et une meilleure visibilité des identités culturelles pour chaque communauté francophone. L'IFA, en tant que synthèse des données africaines exploitables dans la perspective d'un *Trésor francophone,* serait l'un des tout premiers outils politiques et scientifiques qui pourrait contenir, dans des proportions raisonnables, la fragmentation du français en francophonie en garantissant l'intercompréhension. L'avenir est à ce prix.

Références

1. Afeli K.A. (1990). Le français d'Afrique, pour quoi faire ? In : Clas A, Ouoba B. eds. *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone.* Actualité scientifique, AUPELF/UREF, John Libbey Eurotext, Paris.
2. Dumont P. (1990). *Le Français langue africaine,* l'Harmattan, Paris, 173 p.
3. Équipe IFA (AELIA) (1983). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire.* AUPELF, ACCT, Montréal.

4. Lafage S. (1990). Métaboles et changement lexical du français en contexte africain. In : Clas A., Ouoba B., eds. *Actualité scientifique*, AUPELF/UREF, pp. 33-45.
5. Latin D. (1990). Quelques considérations sur l'apport de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* à la lexicographie du français en francophonie. In : Clas A., Ouoba B., eds. *Actualité scientifique*, AUPELF/UREF, p. 29.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 47-63.

5

Description du lexique et incidence normative

C. POIRIER

Trésor de la langue française du Québec, Université Laval, Canada

En écoutant le bulletin de la météo, ce matin du mois d'octobre 1988, j'ai été bien étonné d'entendre le chroniqueur de Radio-Canada parler de *slush*. La neige avait en effet fait son apparition dans le parc des Laurentides - ou plutôt réserve faunique des Laurentides, dans le langage châtié du météorologue du « prestigieux » poste de radio. Quand elle s'accumule sur la route, qu'elle se mélange avec le sable et le sel épandus avec générosité par les services de voirie et que les voitures font de ces divers éléments une véritable bouillie neigeuse, on ne peut plus parler de neige. En réalité, on ne peut plus parler du tout, puisqu'il n'existe pas de mot neutre au Québec pour désigner cette réalité.

Si on dit *slush*, on risque la critique car ce mot, qui est pourtant le seul courant, est réprouvé par les tenants du bon usage en raison de son origine anglaise (à l'écrit, l'orthographe *sloche*, qui est également courante, permet de masquer un peu la chose) ; *bouette*, qui n'est plus en usage en France depuis le Moyen Âge et qui désigne d'ailleurs surtout un mélange d'eau et de terre, appartient à la langue familière. Si on emploie *gadoue*, on donne l'impression de vouloir trop parler comme les Français, bien que ceux-ci n'utilisent le mot qu'en parlant de la boue. Et si on adopte l'un ou l'autre des néologismes qui ont été proposés ou mis à l'essais, comme *névasse, bouège, boue neigeuse*, on risque le ridicule à tout coup. Alors, que dire ?

Mais, ce matin-là, le chroniqueur radio-canadien avait bel et bien dit *slush* ! Que s'était-il donc passé ? C'est que - et la justification en a été donnée en clair pendant le bulletin de météo - on venait de publier au Québec un dictionnaire dans lequel on trouvait enfin le mot *slush* : donc, c'était maintenant un mot bien français et c'en était désormais fini de ces acrobaties verbales pour, chaque matin, éviter LE mot que tout le monde attendait ! Cet ouvrage qui autorisait l'emploi de *slush*, du seul fait qu'il l'enregistrait, c'était le *Dictionnaire du*

français Plus (ou DFP) [8], publié par le Centre éducatif et culturel de Montréal deux mois auparavant[1].

Cet exemple illustre bien l'importance qu'on accorde au dictionnaire dans le processus de définition de la norme[2]. Or les Québécois attendent depuis longtemps qu'on leur présente un tableau complet de la norme de leur français dans un dictionnaire fait à leur intention. Le DFP a, sans aucun doute, permis de faire un grand pas en avant, mais c'est encore un ouvrage incomplet, présentant des lacunes dues principalement au fait que le texte publié est un compromis qu'a fait l'éditeur entre les points de vue fort différents des diverses personnes qui l'ont conçu.

C'est depuis le début du siècle au moins que des Québécois caressent l'idée de faire un dictionnaire de leur variété de français. Adjutor Rivard, fondateur de la Société du parler français au Canada, a rêvé d'un projet de ce type alors que la plupart de ses collaborateurs étaient obnubilés par l'idée de purifier la langue et de la rendre conforme en tous points à l'usage de Paris [41, pp. 85-86]. Depuis, on a vu paraître le *Glossaire du parler français au Canada* (GPFC) [12], en 1930, dont la nomenclature est formée, dans une large mesure, de mots ruraux et de faits de langue appartenant à l'usage traditionnel. On a suivi avec intérêt l'entreprise de Louis-Alexandre Bélisle, qui a complété le *Glossaire* sur divers points dans son *Dictionnaire général de la langue française au Canada* (publié en 1957 et réédité en 1971 et en 1979) [1], mais qui a eu le tort de prendre pour base de son ouvrage un dictionnaire français publié au XIX^e^ siècle, le Littré-Beaujean, de refouler à la fin des articles la mention des emplois québécois et de les classer d'après les canons des puristes[3]. Quant au *Dictionnaire de la langue québécoise* de Léandre Bergeron, il faut y voir plutôt un véhicule idéologique qu'un ouvrage de consultation linguistique, l'auteur ayant cherché à démontrer l'existence d'une langue québécoise en constituant un glossaire des emplois les plus populaires, souvent disparus de l'usage [2].

Depuis la tenue, en 1985, d'un colloque sur la lexicographie québécoise [16], la cause du dictionnaire a été plaidée à diverses reprises et des tentatives d'adaptation d'ouvrages faits en France ont été faites. Il faut dire que le temps commence à presser puisque les Québécois ont dû, pour garantir le caractère français de leur société, fortement menacée par l'anglais, prendre, depuis une vingtaine d'années, une foule de décisions linguistiques alors que leur variété de français n'était pas encore décrite. Les résultats de ces efforts de francisation ne sont sans doute pas mauvais dans l'ensemble, mais on se rend compte aujourd'hui des limites de l'exercice : il est vain, comme l'ont démontré les travaux du Cercle linguistique de Prague, de vouloir intervenir sur l'usage général quand on le connaît mal, et surtout de vouloir modifier des usages à l'encontre du sentiment de la communauté [20].

---

1. Le dictionnaire présentait le mot comme familier, ce qui aurait dû normalement retenir les élans du chroniqueur soucieux de conserver un niveau de langue soigné. Réflexion faite, il aurait plutôt fallu étiqueter le mot comme « critiqué », ce qui aurait mieux rendu compte de la réalité. L'exemple cité dans le DFP, tiré d'un roman de Charles Bay (*J'ai osé...*), publié en 1973, illustre bien le statut encore ambigu du mot ; l'auteur l'a en effet noté entre guillemets : « La première neige est tombée. La ville est presque déserte sous cette peau de chagrin, les rares passants sautillent dans la 'slush' comme des oiseaux englués. »

2. Cette idée a été développée par divers auteurs ; v. notamment Gallardo [26, p. 62] : « [...] the dictionary is a crucial element in the way the frame-of-reference function of the standard language manifests itself, and therefore intimately related to the awareness-of-the-norm attitude among the members of the speech community. It is not surprising, then, that most of the literature about dictionaries centers around the issue of the normative validity of the dictionary. »

3. Pour une évaluation plus complète de ces dictionnaires, v. Juneau [28, pp. 33-39], Dugas [22, pp. 634-638 ; et 23, pp. 19-22]. Concernant la genèse du *Glossaire*, on pourra consulter sous peu une thèse de doctorat que Louis Mercier s'apprête à déposer à l'université Laval et qui fera la lumière sur les péripéties de l'établissement de la nomenclature de l'ouvrage.

Les causes qui, dans le passé, ont empêché la réalisation d'un dictionnaire du français québécois demeurent, bien qu'elles se soient atténuées ; par exemple, le fait que la collectivité québécoise ait pris de l'assurance dans divers domaines depuis quelques décennies permet une meilleure réception des points de vue progressistes. Mais, à mesure que prend forme l'image de ce que pourrait être le dictionnaire, les problèmes deviennent plus concrets ; faut-il, par exemple, marquer d'un signe particulier les québécismes dans un dictionnaire de langue fait à l'intention des Québécois ?

Les linguistes, représentant en cela l'élite québécoise, sont divisés sur la façon dont on devrait concevoir un dictionnaire du français québécois. Les oppositions se fondent sur des idéologies différentes, concernant la représentation qu'on se fait du français, et sur des expériences de travail qui ne sont pas les mêmes. De façon générale, ceux qui ont travaillé au sein des organismes linguistiques et qui ont en commun une expérience de travail en terminologie hésitent à s'éloigner de la norme dont ont rendu compte jusqu'ici les dictionnaires faits à Paris, alors que les chercheurs universitaires, qui travaillent sur des corpus de langue générale, se montrent plus audacieux[4]. J'ai cru utile, dans cet exposé, d'examiner trois des principales divergences que les linguistes québécois doivent résoudre pour atteindre leur objectif de produire un ouvrage qui puisse véritablement mériter le nom de « dictionnaire », un ouvrage dans lequel les usagers pourraient trouver une confirmation de leurs intuitions et qui pourrait servir de guide. D'ores et déjà, on peut estimer que mieux on connaîtra le français du Québec, qu'on connaîtra notamment l'origine exacte des emplois (puisque les tenants de la norme traditionnelle ont constamment appuyé leurs avis sur une argumentation historique, souvent déficiente)[5] et la distribution des usages sur le territoire et au sein de la société, plus les difficultés s'amenuiseront.

Les aspects dont je vais traiter concernent une des variétés nationales du français, celle du Québec. J'ai bien conscience que la situation de ce français est originale à bien des égards au sein de la francophonie, mais la discussion des problèmes qui se posent aux Québécois est de nature, à mon avis, à faire progresser la réflexion sur une définition vraiment internationale de cette langue et sur sa capacité de s'adapter aux communautés qui la parlent ou cherchent à en faire un outil de communication efficace.

---

4. L'opposition entre ces deux points de vue est bien exprimée également en France. Pierre Dumont [24], dans le tableau qu'il brosse de la situation, adopte une position qui rejoint celle qui est défendue ici : « [...] pour que vive le français, il faut qu'il soit pour celui qui le parle l'expression possible de son identité, quelle que soit l'origine de ce locuteur » (p. 39).

5. De façon générale, les emplois rattachés (à tort ou à raison) à l'anglais ont été les moins bien reçus ; viennent ensuite les dialectalismes, les emplois du français populaire, les archaïsmes et, dans la catégorie des emplois les plus valorisés, les québécismes (ou canadianismes, comme on disait auparavant) de création issus d'emplois du français normatif. Blanchard [4], par exemple, demande de remplacer l'anglicisme *fille* au sens d'« amoureuse » (de l'angl. *girlfriend*) par *amie, amoureuse*, ou encore, à la limite, par *blonde* (qu'il présente entre guillemets parce que non « standard ») en raison de son origine française évidente. Dans un autre ouvrage consacré à la correction des anglicismes, il écrit : « Le climat et la topographie de notre pays nous ont parfois obligés à créer des mots que ne possédait pas la langue française, mais sur ce point, nous pouvons nous vanter d'avoir eu la main heureuse. Y a-t-il en effet des mots plus harmonieux et plus expressifs que ces canadianismes : 'Sucrerie', 'poudrerie', 'banc de neige', 'pouvoir d'eau', 'la brunante', 'bordée de neige', etc. » [3, pp. 13-14]. L'auteur cherche à mettre en valeur cette fois les canadianismes de création, bien que ses exemples soient peu probants ; il y a bien peu de canadianismes en effet dans cette série, du moins des canadianismes de forme (*banc de neige* est bien connu dans des parlers régionaux d'Europe, le mot *brunante* a été relevé dans les parlers manceaux, *bordée de pluie* et *bordée de grêle* dans les parlers de la Saintonge, etc.) et, comble de malheur pour l'auteur, *pouvoir d'eau* est un calque de l'anglais *water-power*. Le problème, on le voit, est qu'en l'absence d'une description scientifique du lexique, l'origine attribuée aux emplois est approximative et, bien souvent, erronée.

Référence hexagonale ou référence québécoise ?

En 1988 paraissaient deux ouvrages importants dans l'histoire récente de la lexicographie au Québec : le *Dictionnaire du français Plus*, que l'éditeur, le Centre éducatif et culturel de Montréal, espérait imposer comme une sorte de Larousse québécois [8], et le *Multidictionnaire des difficultés de la langue française* [13], préparé par Marie-Éva de Villers sous la direction de Jean-Claude Corbeil, qui visait à remplacer tous les autres ouvrages de consultation sur la langue puisqu'il contenait, selon la formulation de la publicité, « dix dictionnaires en un »[6]. Ces deux ouvrages illustraient de par leur orientation - étant mises à part les lacunes de chacun - les deux représentations de la langue que les Québécois ont développées depuis le début du XIX^e^ siècle : d'une part, le français du Québec est une variété homogène de français qui mérite une description d'ensemble (DFP), d'autre part le français du Québec est une variété composite dont les caractéristiques se résument en un ensemble de difficultés (*Multi*).

De façon générale, le *Multi* a été mieux reçu par les organismes linguistiques et, évidemment, par les tenants de la norme hexagonale. Les comptes rendus du *Multi* se sont le plus souvent limités à des présentations élogieuses de l'ouvrage (sauf Vandendorpe [44] et Simard [42]), alors que ceux du DFP, quelle que soit l'opinion de leurs auteurs (favorable ou défavorable), ont été beaucoup plus critiques, ce qui illustre bien le fait que le DFP constituait un événement nouveau ; il suffit de comparer, de ce point de vue, les comptes rendus que Jacques Maurais, du Conseil de la langue française, a consacrés aux deux ouvrages dans le *Français moderne* : la critique du DFP, sévère mais soulevant des questions pertinentes, compte tenu surtout du point de vue adopté par l'auteur, occupe quatre pages ; celle consacrée au *Multi* tient en une page et ne soulève aucune des questions de fonds que pose l'ouvrage [32] : « [en parlant du *Multi*] Disons tout de suite qu'il s'agit d'un ouvrage de grande valeur sur lequel il y a peu de réserves à faire. »

Dans la critique qu'il a faite des deux ouvrages, Claude Simard pose très bien le problème de l'opposition traditionnelle entre les tenants de la norme hexagonale et ceux qui réclament une prise en charge complète de la langue par les Québécois eux-mêmes : « Force est de constater que les défenseurs du standard québécois ne s'entendent même pas entre eux sur ce concept. D'un côté, il y a ceux qui croient avec Claude Poirier que notre norme lexicale devrait se fonder d'abord et avant tout sur l'usage d'ici. De l'autre, plusieurs dont Roch Valin, Marie-Éva de Villers et les fonctionnaires de l'Office de la langue française prônent une politique interne de tamisage des formes québécoises arrêtée par référence constante à la norme européenne. Selon que l'on adopte un point de vue ou l'autre, on aboutit à des jugements sociolinguistiques divergents. Par exemple, le mot *taille-crayon* est le seul admis par l'Office ; *aiguise-crayon* est considéré comme une impropriété qui vient doubler le terme français. En revanche, dans le *Dictionnaire du français Plus* de l'équipe de Claude Poirier, *aiguise-crayon* ne reçoit aucune mention particulière et il est donc présenté comme un terme neutre qui peut être employé dans les situations de communication aussi bien officielle qu'individuelle. Le mot *taille-crayon* y est également enregistré, mais avec l'indication suivante : 'On dit plus couramment *aiguise-crayon.*' Le *Plus* définit bien ici la norme en fonction de l'usage québécois, car l'immense majorité des Québécois, qu'ils soient cadres, secrétaires, enseignants ou élèves, emploient spontanément le mot *aiguise-crayon* de préférence à *taille-crayon* » [42, p. 41].

6. Les aspects déclarés comme pris en compte par les auteurs sont les suivants : orthographe, grammaire, conjugaison, sémantique, abréviations, prononciation, typographie, canadianismes, anglicismes, correspondance.

Le traitement du mot *carré* désignant un espace découvert illustre nettement l'opposition idéologique des deux dictionnaires de 1988. Dans le *Multi*, on trouve en effet le texte suivant : « *carré : Anglicisme au sens de place, square. » [Dans le *Multi*, l'astérisque « précède une forme ou une expression fautive, une impropriété, un anglicisme », note de l'éditeur à la p. XXVII].

Dans le DFP, on peut lire : « (Dans des noms de lieux, d'après l'ang. *square*.) Espace public découvert et entouré de constructions. *Carré Saint-Louis. Carré d'Youville.* »

Dans le *Multi*, le seul but visé est de dénoncer l'anglicisme, sans qu'on ait vraiment cherché à définir ou à illustrer le mot vedette ; bien plus, la présentation des formes jugées correctes (*place* et *square*) peut laisser croire qu'il s'agit de synonymes (on sait que ces deux mots n'ont pas la même valeur en France, ce qui est bien expliqué dans un avis de l'Office de la langue française de 1980 où l'on n'a incidemment formulé aucune condamnation à l'égard du mot *carré*, v. [34], articles 227 et 228) ; il aurait été nécessaire d'expliquer au moins le mot *place* puisque ce mot est condamné au Québec dans un autre emploi (au sens de « centre » ou de « complexe », par exemple dans *place Laurier*, nom d'un centre commercial de Sainte-Foy). Si on consulte le DFP, on se rend compte que le mot est présenté sans marque particulière[7], mais avec une précision sur son origine, et qu'il y est défini et illustré. On doit donc comprendre qu'il s'agit d'un mot usuel au Québec et qu'il y est de façon générale bien reçu[8].

J'ai eu l'occasion, lors du colloque de Fès, d'illustrer par des exemples couvrant une période allant de 1841 à nos jours les divergences d'opinion dont fait état Simard [38, pp. 131-132]. Je ne reviendrai donc pas sur ce point, mais je soulignerai le fait qu'il était beaucoup plus difficile pour les esprits libéraux de démontrer la pertinence de leur point de vue puisque cette démonstration exigeait un travail considérable : décrire ces usages qu'ils voulaient défendre. Les conservateurs avaient, de ce point de vue, le rôle le plus facile : il suffisait de condamner tout ce qui était absent des dictionnaires faits en France !

On se rend compte, en préparant l'ouvrage historique qu'est le *Dictionnaire du français québécois,* que bien des condamnations de jadis n'étaient pas fondées, même en adoptant le point de vue étroit consistant à n'accepter que les emplois en usage en France. En effet, un certain nombre des emplois incriminés se sont retrouvés, quelques années plus tard, dans les dictionnaires de France ; leur absence temporaire s'expliquait simplement par le fait que ces ouvrages étaient incomplets.

---

7. Il convient de préciser ici que le DFP intègre à sa description le fait qu'un emploi a été critiqué quand le jugement défavorable n'est pas le fait d'individus isolés et se reflète dans les corpus témoins ; v. par ex. le mot *paire* : « Objet composé de deux pièces symétriques. *Une paire de lunettes.* ▷ (Emploi critiqué) *Une paire de culottes, de pantalons.* » De même, l'origine anglaise d'un emploi est régulièrement précisée, même quand celui-ci n'a pas fait l'objet d'une remarque défavorable, comme dans le cas de *pâte à dents* : « 2. Substance de consistance analogue, résultant d'une préparation. *Pâte à modeler. Pâte à papier. Pâte dentifrice*, pâte à dents* (calque de l'angl. *toothpaste*). »

8. Le mot *carré* au sens de « place » est général au Québec depuis le début du XIX^e^ siècle au moins dans de nombreuses appellations, par ex. *Carré Saint-Louis* et *Carré Viger* à Montréal, *Carré d'Youville* à Québec. Il a été critiqué à l'occasion, mais il a été traditionnellement beaucoup mieux reçu que le mot *square*. Déjà au XIX^e^ siècle, le mot adopté par les Français suscitait la critique du glossairiste Oscar Dunn, qui n'était pourtant pas très libéral : « Continuons donc à dire le Carré Viger, le Carré de la Place-d'Armes. Il sera toujours temps de dire *Square* lorsque nous irons à Paris » [11]. La Commission de toponymie du Québec, qui a la responsabilité officielle du dossier des noms de lieux, a émis à propos du mot *carré* un avis modéré, après avoir observé l'usage du mot dans les toponymes [précisons que les décisions de cette commission s'appuient sur des enquêtes] ; dans cet avis de 1987, après avoir rappelé que le terme n'a pas fait l'objet d'un avis de normalisation, on ajoute ceci : « La survie du terme *carré*, en lieu de *place*, est assurée, présentement, par un usage circonscrit à quelques endroits historiquement significatifs. Si l'utilisation de ce terme peut être justifiée sur ce plan, il ne saurait servir dans le cadre de dénominations futures » [27, p. 38].

D'autre part, c'est avec un peu d'amusement que les chercheurs du TLFQ ont relevé des cas où les censeurs du langage ont complètement changé d'avis en quelques années, selon les données, variables dans le temps, qu'on trouvait dans les dictionnaires de l'Hexagone. Le mot *climatisé* fait partie de ces mots à propos desquels les avis ont changé brusquement. Au début des années 1940, on s'est félicité au Québec de voir apparaître la locution *air climatisé*, en parlant de l'air qu'on maintient à une température et un degré d'humidité confortables, par exemple pour rafraîchir une enceinte ; comme solution de remplacement à l'anglicisme *air conditionné*, qu'on dénonçait comme un « barbarisme », on ne pouvait trouver mieux, semble-t-il[9]. Quelque vingt-cinq années plus tard, se rendant compte, en consultant les dictionnaires, que les Français avaient opté plutôt pour *air conditionné*, les puristes ont fait volte-face : « *air climatisé* est un barbarisme », clame Dagenais en 1967, tout en se gardant de signaler que la forme « correcte », *air conditionné*, est un anglicisme [15, p. 112], qui va jusqu'à affirmer qu'*air conditionné* ne vient pas de l'anglais). Il faut reconnaître que cet exemple illustre malgré tout la stabilité du point de vue : un emploi n'est acceptable que s'il se dit à Paris.

C'est cette option de départ qui explique, pour l'essentiel, le malaise qu'ont ressenti les organismes linguistiques et un certain nombre d'autres critiques quand ils se sont aperçus que les québécismes n'étaient pas identifiés dans le DFP. Pour le Conseil de la langue française, le fait de n'avoir pas marqué les emplois québécois constituait une lacune d'ordre scientifique [19, p. 52]. Pourtant, le *Webster's* n'identifie pas les emplois américains et les dictionnaires faits en France n'attirent d'aucune façon l'attention sur les faits qui sont particuliers aux Français. Mais, pour le Conseil, il faut renseigner les Québécois : « non seulement sur leur usage de la langue (sur une seule des variantes) mais aussi sur tous les usages qui constituent la langue (car il n'y a qu'une seule langue) » (*ibid.*).

C'est là tout un programme : existe-t-il vraiment un dictionnaire d'une grande langue moderne qui renseigne sur tous les usages de la langue ? Dans le même avis, l'organisme gouvernemental rejette comme dépassée l'approche différentielle, consistant à identifier de façon détaillée les québécismes par rapport au français de France (*ibid.*, p. 23). Il y a là une contradiction évidente : comment pourrait-on marquer les québécismes dans un dictionnaire si on ne fait pas de recherche sur l'identification de ces emplois ? On voit par là que l'approche traditionnelle, qui consiste à tout justifier par comparaison avec l'usage de Paris, demeure la ligne de conduite même quand on veut se montrer libéral, ce que cherchait à faire le Conseil dans son avis (sur la question du marquage des québécismes, v. [39]).

Cette volonté de conformité avec l'usage de Paris repose traditionnellement sur l'idée que le français du Québec n'est qu'une variété vernaculaire de français, en somme un registre de langue plutôt qu'une langue normalement constituée. Une autre façon de voir la chose est de dire que le français du Québec se compose de deux parties, l'une formée de québécismes, l'autre identique à ce qui se parle en France ; il suffirait donc de corriger un à un tous ces québécismes pour aboutir à la variété hexagonale. Quand un Québécois parle bien, il faudrait comprendre qu'il parle alors comme un Français.

Une telle conception ne résiste pas à l'analyse des faits. Il est clair que le lexique québécois, par exemple, est régi par un ensemble de rapports largement original par rapport au français de France (dérivés et sens nouveaux, connotations, etc., sans parler des stratégies de discours des locuteurs qui ne sont pas les mêmes que celles des Français) ; l'observation en a été faite déjà il y a près de dix ans par Alain Rey : « [...] les normes occitane, belge, franco-provençale et suisse susciteraient une série de dictionnaires fonctionnels différents

9. Voir la chronique « Corrigeons-nous » dans *Le Canada français*, vol. XXX, nov. 1942, p. 304. Dans un bulletin publié en 1965, l'Académie canadienne-française confirme cet avis.

du dictionnaire français actuel sur bien des points. La norme canadienne (et particulièrement québécoise) serait probablement la source d'une description encore plus divergente. Ces dictionnaires exigeraient des choix, des exclusions, des 'privilèges' locaux, temporels, sociaux, tout comme le dictionnaire français existant. En effet, chaque 'topolecte' est le siège de variations nombreuses [...] » [40, p. 553, n. 11].

Cette originalité peut à l'occasion causer des difficultés, mais un Québécois moyen et un Français moyen se comprennent facilement en raison du fait qu'ils partagent tous deux le même système linguistique ; les rapports de plus en plus fréquents entre Français et Québécois ont de toute façon pour effet de rendre les premiers plus réceptifs aux particularités du français du Québec, les Québecois étant pour leur part depuis longtemps habitués à décoder les divers usages (notamment régionaux et sociaux) des Français.

À mesure qu'on se rend compte qu'un grand nombre de québécismes, qui passent d'ailleurs généralement inaperçus, appartiennent au registre neutre ou même soigné, la perception de la langue évolue, la fierté remplaçant peu à peu le complexe d'infériorité et la frustration. De ce point de vue, la publication du DFP a eu un retentissement considérable. Dans leurs comptes rendus, les journalistes se sont plu à faire la liste de ces mots appartenant aux registres supérieurs de la langue. Il faut se rendre compte que la plupart des Québécois n'étaient pas trop conscients du caractère géographiquement restreint d'emplois comme *boyau* (dans *boyau d'arrosage*), *brisé* (en parlant d'un mécanisme qui ne fonctionne plus, par exemple d'une montre), *cartable* (au sens « cahier à anneaux »), *casse-croûte* (en parlant d'un petit restaurant), *chaloupe* (en parlant d'une embarcation légère), *palette* (dans *palette de chocolat, palette de gomme*), *pointe* (dans *pointe de tarte*), *prélart* (en parlant d'un revêtement pour planchers), *recherchiste* (désignant une personne dont la fonction est de faire des recherches en vue d'une émission de radio, de télévision), etc.

Dans un compte rendu qu'il avait fait du volume de présentation du *Dictionnaire du français québécois* [9], paru en 1985, Robert Dubuc, responsable de la qualité de la langue à Radio-Canada, avait vu venir « le danger » que pourrait représenter ce dictionnaire qui cherchait à expliquer, à partir d'une solide documentation, les particularités du français du Québec. Après avoir longuement souligné le mérite de l'ouvrage, il ajoutait ce paragraphe : « Le malheur serait que des esprits mieux intentionnés que bien éclairés veuillent faire de cet ouvrage un dictionnaire d'usage du français au Québec. On ne le rappellera jamais assez : notre situation linguistique menacée ne nous autorise pas à orienter notre pédagogie du français selon une optique purement descriptive. Le français d'ici ne pourra survivre que moyennant un filtrage qui suppose d'abord une maîtrise certaine des niveaux de langue, et ensuite une politique claire à l'égard de l'anglicisme » [20].

Il faut en effet convenir que la description scientifique du lexique québécois ne peut manquer de raviver l'intérêt pour la langue de la communauté et qu'elle est de nature à fournir des arguments pour le maintien d'usages auxquels les locuteurs sont émotivement attachés. La description linguistique aura donc pour effet d'équilibrer les forces en présence en fournissant à ceux qui souhaitent une plus large reconnaissance de l'identité québécoise la documentation qui leur manquait pour étayer leur cause. Par ce seul fait, il ne fait pas de doute que le point de vue progressiste marquera des points dans le processus de définition d'une norme québécoise.

Terminologie et lexicographie : la confusion des genres

Quand, au cours des années 1970, le Québec s'est engagé de façon résolue dans sa grande entreprise de francisation, plusieurs défis l'attendaient. On connaît bien ceux qu'il a eus à relever sur le plan politique, la promulgation des lois linguistiques ayant suscité bien des remous au pays et dans la communauté anglophone de la province. On n'a peut-être pas cependant une idée nette des problèmes scientifiques que posait cette entreprise de francisation. La recherche rigoureuse en linguistique est encore jeune au Québec ; dans les années 1970, on commençait tout juste à récolter les fruits des investissements que la communauté québécoise avait faits dans l'éducation à la faveur de la Révolution tranquille. On a donc demandé à un groupe d'universitaires qui était encore à se constituer, celui des linguistes, d'apporter des réponses rapides aux nombreuses questions qui se posaient concernant la francisation des entreprises, de l'affichage, de l'étiquetage, etc.

Pour ce faire, les linguistes affectés à cette tâche gigantesque par le gouvernement ont dû au préalable créer de toutes pièces une discipline qui n'existait pas en français : la terminologie. Au départ, les chercheurs universitaires ont été peu mis à contribution dans cette démarche de réflexion, la discipline s'étant développée au sein des organismes gouvernementaux, de sorte que ce n'est que depuis quelques années que les universités offrent des programmes d'études en terminologie[10].

En raison de l'orientation prescriptive inévitable des travaux des commissions de terminologie, les organismes travaillant à la francisation ont pris naturellement le relai des groupes isolés qui, depuis plus d'un siècle et demi, travaillaient à l'épuration de la langue. On peut en effet estimer que la terminologie au Québec est l'aboutissement, dans un cadre mieux structuré et surtout dans un contexte social différent, de la tradition « glossairiste qui commence avec la publication du *Manuel* de Maguire (1841) et se développe avec les observations de Caron (1880), de Rinfret (1896) et de Fréchette (fin du XIX^{e} siècle), puis avec les vocabulaires de l'abbé Blanchard (de 1914 à 1940 environ) et ceux de la Société du parler français au Canada (de 1902 à 1955) » [36, p. 166].

Les travaux de terminologie portent en principe sur les vocabulaires de spécialité, mais il est évident qu'il n'est pas possible de tracer une limite nette entre ces vocabulaires et le lexique général, d'où les nombreux cas où les interventions des commissions de terminologie touchent la pratique ordinaire de la langue, même si l'Office de la langue française s'est régulièrement défendu d'intervenir dans le domaine de la pratique privée de la langue[11]. Il faut préciser en outre que la Charte de la langue française confiait à l'Office la responsabilité de l'amélioration de la qualité du français, mandat qui l'invitait donc à intervenir dans la langue générale.

---

10. L'auteur de ces lignes a participé, au début des années 1980, à des jurys d'attribution de bourses au sein desquels il a eu à plaider pour qu'on n'écarte pas des concours les étudiants qui se proposaient de faire des études en terminologie. À cette époque, seule l'université Laval offrait un programme d'études dans cette discipline.

11. Voir à ce propos Maltais qui écrit ceci : « Le regroupement que nous avons fait des énoncés [de l'OLF] mettant en relief le discours usuel employé pour faire référence à la langue orale présente plusieurs exemples d'interventions dans le discours privé. Des recommandations telles 'en commandant, préciser', 'il faut éviter de commander...', 'il est incorrect et imprécis de commander', en sont des exemples probants. Commander un mets au restaurant est, croyons-nous, un acte privé qui se passe entre deux personnes. [...] [L'OLF] rejette à quelques reprises des mots qui nous semblent être de registre familier (nous croyons que ce registre évoque surtout l'usage privé de la langue) ou, du moins, qu'on ne rencontrera jamais dans l'affichage ou la langue publique (ex. *chienne* 'blouse de travail', *coat d'habit, fiter, flaille, net (à cheveux), paire de culottes, trav*, etc.). Nous croyons que ces québécismes de registre familier n'ont pas à être mis en cause dans les interventions de l'OLF parce qu'ils appartiennent à un autre type de discours que celui visé dans ces mêmes interventions » [29, pp. 54-55].

En pratique, l'Office a fait porter ses efforts surtout sur les vocabulaires de spécialité, se contentant d'incorporer à ses lexiques des remarques occasionnelles sur le lexique général. L'organisme a cependant proposé des énoncés de politique sur la question des québécismes, sur celle des anglicismes et sur celle de la féminisation des titres (ces énoncés sont reproduits dans [34, pp. 165-201]). Le premier objectif figurant dans l'*Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes* s'énonçait comme suit : « Définir des principes permettant de poursuivre la réflexion sur le lexique québécois contemporain, de participer à sa description et, partant, d'apporter une contribution à la définition de la norme langagière québécoise » [34, p. 173, texte de 1985].

Depuis quelques années, l'Office de la langue française et la Commission de surveillance de la langue française, qui a pour sa part le mandat d'assurer le respect des lois linguistiques (notamment dans l'affichage), ont grandement amélioré leurs stratégies d'intervention. En ce qui a trait à l'amélioration de la langue générale, l'Office met davantage l'accent sur l'animation ; ce changement est sans doute à mettre en relation avec le développement des recherches scientifiques, qui permettent une vision plus globale de la réalité, et la réflexion collective qui est en cours sur la standardisation de l'usage[12].

Pour mieux comprendre la relation qui est faite plus haut entre la terminologie, telle qu'elle a été pratiquée au Québec, et les mouvements antérieurs en faveur du bon parler, je rappellerai que l'approche corrective traditionnelle au Québec a consisté à « constituer, unité par unité, la liste des éléments non standards qui méritent de figurer dans ce qu'il est convenu d'appeler le *français québécois soigné* » [35, p. 166].

C'est ce que l'on observe dans les travaux des glossairistes depuis Dunn (1880) : à travers des listes de mots qu'on ne relève que pour les stigmatiser, on trouve ici et là des emplois qu'on présente comme acceptables, parfois même comme excellents (*poudrerie, traversier*, etc.). C'est cette même philosophie qui sous-tend les tentatives des terminologues pour définir la norme et qui explique que l'Office de la langue française ait cherché à dégager des critères pour juger de l'admissibilité des québécismes dans l'usage soigné. Cette approche s'oppose évidemment à celle des lexicographes, qui sont pour leur part les héritiers des travaux entrepris par Dunn [11], Clapin [6] et la Société du parler français au Canada [12]. Selon cette seconde façon de voir les choses, la norme ne peut être dégagée que par une description systématique de l'usage, de façon progressive, à la suite d'un examen objectif des diverses catégories d'énoncés des usagers de la langue. « On ne peut substituer à cette évaluation quotidienne que les Québécois font inconsciemment de leur langue un jugement fondé sur des critères qui n'ont rien à voir avec ceux qui guident le choix des mots dans le discours » [36, p. 167].

On comprendra que l'approche des terminologues et celle des lexicographes se soient régulièrement opposées depuis le milieu des années 1970, les divergences de vues étant à mettre en rapport avec celles observées depuis plus d'un siècle entre les partisans de la norme parisienne et ceux qui favorisaient une prise en charge de la question de la norme par la communauté québécoise elle-même. Le problème que les linguistes québécois ont encore à résoudre est de bien séparer les deux disciplines en cause : la lexicographie et la terminologie.

En 1976, dans un article de la revue *Langue française*, la question du dictionnaire était posée et l'influence de la terminologie sur le travail lexicographique commençait à se manifester. Cet article, écrit par le lexicographe français Louis Guilbert et intitulé

12. Il faut souligner ici la contribution remarquable du Conseil de la langue française qui est responsable de la préparation et de la publication de deux ouvrages collectifs de grande qualité sur la norme linguistique et sur la politique et l'aménagement linguistiques. Voir [14, 31].

« Problématique d'un dictionnaire du français québécois », s'appuyait principalement sur une enquête auprès de linguistes québécois et s'inspirait largement du point de vue des organismes linguistiques. Dans la conclusion de son article, l'auteur exprimait l'opinion que « [le] modèle social correspondant aux aspirations de la société moderne québécoise [...] inclurait sans doute tout le vocabulaire technique que les autorités québécoises essaient de dégager dans la langue de travail » (Guilbert, 1976, p. 54).

Guilbert étayait ce jugement en reprenant les mots mêmes de l'une des personnes interrogées dans son enquête : « On a beaucoup de choses à nommer et il faudrait conserver dans un 'grand livre' ces actes de naissances des mots » (*ibid.*).

Il est étonnant que le lexicographe français, dont la pratique a révélé une tout autre approche, ait jugé primordial d'inclure dans un dictionnaire de langue générale tout le vocabulaire technique, notamment les néologismes fraîchement créés ; aucune autre composante du lexique n'est mentionnée de façon explicite. Il s'agit là d'une première manifestation de la confusion qui s'est installée dans les esprits concernant la nomenclature et le traitement des unités dans un dictionnaire du français québécois.

Cette confusion entre les deux disciplines (objectifs, méthodes, unités à prendre en compte, etc.) commence à peine à se dissiper à la suite de colloques sur la lexicographie et de publications sur le lexique, mais on en trouve encore des manifestations. Ainsi, dans le *Guide d'utilisation du Dictionnaire des canadianismes* de Gaston Dulong [10], guide qui a été rédigé par des étudiants en terminologie, la partie consistant à expliquer le traitement des anglicismes et des amérindianismes, l'utilisation des marques d'usage, la localisation géographique des emplois, etc., est coiffée par le titre suivant : « Les données terminologiques ». Or il s'agit bien là de questions d'ordre lexicographique.

La confusion a des conséquences plus importantes quand elle a pour effet de conditionner le contenu de l'ouvrage. Si, par exemple, on établit la nomenclature d'un dictionnaire de langue générale à partir de critères préalables plutôt qu'à partir d'énoncés réels représentatifs, on prive le lecteur de la description à laquelle il est en droit de s'attendre. C'est l'option qu'a choisie Rita Breton qui n'accueille, dans son dictionnaire [5], que les mots respectant les critères énoncés par l'Office de la langue française ; l'ouvrage enregistre d'autres québécismes, mais seulement dans des remarques ou dans une annexe, et uniquement dans le but de les corriger. En répartissant ainsi les mots entre ceux qui sont acceptés et ceux qui sont refusés, l'auteur emprunte aux terminologues l'approche qu'ils pratiquent à juste titre dans les lexiques spécialisés ; c'est en effet l'un des buts de la terminologie que de favoriser l'utilisation de termes clairs et univoques et de dresser une liste fermée de termes devant servir à exprimer les notions techniques dans un domaine donné. Les auteurs de dictionnaires généraux, comme le *Petit Robert* ou le *Lexis*, signalent bien à l'occasion les recommandations des organismes officiels, mais cet élément est présenté comme une information complémentaire ; c'est cette façon de faire qui a été retenue dans le *Dictionnaire du français Plus* qui relève un certain nombre de recommandations de l'Office de la langue française sans que ce rappel n'influence le traitement lexicographique.

On se rend compte déjà, par les exemples qui précèdent, que les techniques de la terminologie, quand elles sont utilisées en lexicographie, ont pour effet de renforcer le point de vue traditionnel sur la norme dont il a été question au point précédent.

Un des critères souvent invoqués pour faire la sélection des québécismes auxquels on donnerait droit de cité et qui pourraient figurer dans un dictionnaire est celui selon lequel on retiendrait les mots qui « comblent un vide » dans le lexique français. Cette notion, qui n'a rien à voir avec la lexicographie mais qui est importante en terminologie, révèle encore le fait que la norme de référence demeure en France : les québécismes pourraient à la rigueur combler les 'lacunes' du français de France. Ceux qui abordent la question de ce point de

vue soutiennent parfois que les Français eux-mêmes devraient adopter ces mots, puisqu'ils comblent un vide. Leur frustration risque d'être grande. À l'occasion d'une visite qu'il faisait au Trésor de la langue française au Québec, le secrétaire de l'Académie française, Maurice Druon, avait sollicité la préparation d'un dossier sur le mot *enfarger* qu'il souhaitait inclure dans la nouvelle édition du dictionnaire de ce prestigieux organisme. Il estimait que le français ne possédait pas de mot simple et commode permettant l'expression aussi nette du concept de « faire trébucher qqn » ou encore, dans l'emploi pronominal, de « se prendre dans qqch. qui entrave le pas, qui fait trébucher » ; le québécois *enfarger* - qui est en fait un héritage des parlers de France dans ses emplois principaux - correspond en effet en France à *faire tomber, faire trébucher,* ou encore, en tournure pronominale, à *se prendre dans qqch., s'empêtrer*, etc. Les collègues du secrétaire général en ont jugé autrement, estimant que le mot était inutile. L'eussent-ils accepté que les Français n'auraient pas adopté davantage ce mot qui ne leur dit plus rien, comme ils continuent de bouder, sauf dans certaines régions où le mot a des assises, le mot *aubette*, désignant un abribus, qui est usuel en Belgique et qui a été recommandé officiellement en France ; que le mot figure dans le *Petit Robert* avec mention de la recommandation ne change rien à l'affaire.

Pour conclure cette partie, je soulignerai le fait que l'approche terminologique a eu des retombées sur la langue des médias et dans les écrits de ceux qu'on appelle maintenant les langagiers. Le chroniqueur de météo mis en scène au début de cet exposé s'est fait plusieurs fois réprimander par ses auditeurs pour son emploi d'*averse de neige* ; pour le commun des mortels, une averse, c'est une pluie soudaine et abondante (seul emploi relevé dans le *Petit Robert*), alors que, pour un spécialiste, il s'agit d'un terme précis s'appliquant à des précipitations liquides ou solides (pluie, neige, grêle). Les auteurs du DFP ont jugé bon de faire mention des deux emplois en soulignant la valeur spécialisée du second.

La réalisation d'un véritable dictionnaire québécois exigera, à mon avis, que les spécialistes distinguent mieux les deux disciplines que sont la terminologie et la lexicographie. On ne devrait plus tempêter, comme on l'a fait à l'occasion de la publication du DFP, parce qu'un dictionnaire ne relève pas tous les emplois techniques et les néologismes de remplacement ou encore parce que le traitement des unités ne s'appuie pas sur les recommandations des organismes linguistiques.

L'interférence de l'approche politique

En 1760, le Canada passe aux mains des Anglais. C'est à cette époque que commencent les difficultés du français au Canada. Sur le plan politique, la langue française a eu du mal à s'affirmer depuis, même au Québec. La lutte pour le maintien du français a commencé dans les premières années du régime anglais, notamment en ce qui a trait à l'administration de la justice (v. à ce sujet Noël, qui a fait un bilan des problèmes de langue au Québec depuis 1759 jusqu'à 1850 [33]).

Au début du XIX^{e} siècle, au moment où les difficultés s'accentuent, les Québécois prennent conscience que leur langue présente de grandes différences avec celle des Français de France. Les Anglais ne manquent pas de tirer argument de l'infériorité présumée de cette langue pour justifier l'assimilation de la population francophone. C'est là la recommandation que fait au gouvernement britannique lord Durham chargé de préparer un rapport à la suite du soulèvement des Patriotes en 1837. Les Québécois retiennent du rapport Durham un extrait qui, aujourd'hui encore, nourrit leur rancœur envers les Canadiens anglais : « On

ne peut guère concevoir nationalité plus dépourvue de tout ce qui peut vivifier et élever un peuple que les descendants des Français dans le Bas-Canada [désignant *grosso modo* la partie méridionale du Québec, celle qui était habitée], du fait qu'ils ont gardé leur langue et leurs coutumes particulières. C'est un peuple sans histoire et sans littérature » (d'après la version française publiée dans [18, p. 156]).

Depuis cette époque, l'évaluation du français au Québec a constamment été mise en rapport avec sa situation politique. Si le français des Canadiens (comme on appelait alors les Québécois) paraissait être une langue appauvrie au début du XIX^e^ siècle, c'était déjà la faute des Anglais. C'est un Anglais, John Lambert, un voyageur ayant parcouru le Bas-Canada en 1806-1807, qui a été le premier à proposer cette explication. Lambert illustre le caractère défectueux du français qu'il a entendu à partir d'exemples comme *froid* prononcé *frète* (selon sa notation) ou *ici* prononcé *icite*, et il en conclut que ces prononciations corrompues ont dû se développer par suite des échanges avec les colonisateurs anglais (pour le détail, voir le texte reproduit dans [18, pp. 123-124]).

L'explication, toute grossière qu'elle fût puisque aucun des faits relevés n'a de rapport quelconque avec l'anglais, a été par la suite généralisée par les Québécois eux-mêmes à la majorité de leurs particularités langagières (v. la remarquable étude historique et sociologique de Bouchard sur l'ensemble de la question [17]). Les manuels d'anglicismes québécois, même utilisés à l'université, contiennent encore de ces faux anglicismes (v. sur ce point [35]). Les universitaires eux-mêmes ont régulièrement cherché à expliquer la personnalité linguistique des Québécois par la seule influence de l'anglais, ce qui est révélateur d'une attitude bien enracinée dans la mentalité québécoise.

C'est notamment la thèse de Jean Marcel [30] pour qui c'est à la faveur de la conquête anglaise que le « joual est entré dans nos écuries ». En somme, pour convaincre les Québécois qu'ils devaient s'affranchir sur le plan politique, on leur a fait la démonstration que leur langue avait été grandement contaminée au contact des Anglais. Cette argumentation ne peut pas être rejetée du revers de la main : Jean Marcel n'a sans doute pas tort, par exemple, de mettre en rapport le *joual*, défini comme un parler déficient, et « l'ensemble des conditionnements de l'aliénation dont cette langue n'est que le véhicule » [30, p. 134]. Un premier inconvénient de cette argumentation est de ramener toute la question de l'évaluation de la langue au seul problème de l'anglicisme ; un second - et il est de taille - est qu'elle a contribué à ancrer un peu plus avant dans l'esprit des Québécois la perception négative qu'ils avaient de leur langue.

Il faut certes reconnaître que l'influence anglaise au Québec a été très grande : il ne servirait à rien de le nier. Mais il importe de situer cette influence dans son contexte en reconnaissant que non seulement la langue, mais bien toute la personnalité des Québécois a été modifiée au contact des Anglais à compter de 1759 ; la présence anglo-saxonne a été accentuée par l'arrivée des Irlandais, à partir de la moitié du XIX^e^ siècle, et par les échanges qui se sont effectués entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre entre 1850 et 1930, époque pendant laquelle près d'un million de Québécois ont émigré aux États-Unis, la moitité d'entre eux étant par la suite revenus au pays. À ces situations de contact répétées s'ajoute l'influence constante de la civilisation américaine depuis le siècle dernier.

Certaines traditions comme celle de l'Halloween, qui est bien implantée au Québec, ont été empruntées aux Anglo-Saxons, des danses folkloriques ont été apprises au contact des Écossais et des Irlandais, le Père Noël est venu des États-Unis et tout le système politique, incluant celui du Québec, a été hérité de Grande-Bretagne. Est-il possible, à la lumière de ces données, de faire abstraction complètement des anglicismes dans la définition de la norme ? Un bon nombre des emprunts à l'anglais sont enracinés de façon définitive, par exemple dans le vocabulaire politique et administratif, ou encore font partie intégrante de

la vie quotidienne des Québécois depuis plus de deux siècles. Est-il raisonnable, aujourd'hui, de chercher à remplacer tous les anglicismes par d'autres mots ?

C'est pourtant ce que cherchent à faire certains groupes qui réclament, par exemple, que l'appellation *commission scolaire*, qui figure dans les lois du Québec depuis le début du XIX^e^ siècle et dans tous les textes administratifs, soit remplacée par *conseil scolaire*. Or, quel est l'intérêt de la chose puisque cette réalité n'existe pas, du moins sous la même forme, dans les autres pays francophones ? Certains estiment nécessaire de pourchasser des emplois qui ont deux siècles d'utilisation, uniquement parce qu'ils rappellent la domination anglaise. Jean-Claude Corbeil a bien résumé ce point de vue dans un débat avec l'auteur de ces lignes dont un journaliste a rendu compte dans la revue *L'Actualité* (Montréal) : « Nous n'avons pas la même vision de l'Histoire. La Révolution tranquille a montré que la société québécoise était une société profondément aliénée et sous-scolarisée. L'action de l'Office a été une entreprise de décolonisation. [...] On s'est trouvé dans l'obligation de décoloniser la langue tout comme les institutions publiques, l'économie, etc. Il a donc fallu franciser les entreprises et faire un ménage dans nos anglicismes. Par exemple, le mot *bumper* [désignant le pare-choc d'une voiture] doit disparaître non pas parce que c'est un mot anglais, mais parce qu'il fait partie de la logique de la colonisation anglaise » [43, p. 22].

C'est à la lumière de ce point de vue qu'il faut comprendre les disputes continuelles entre Québécois à propos des mots *arrêt* et *stop* qu'on inscrit et qu'on biffe tour à tour sur les panneaux routiers. Il est, pour cette raison, difficile pour les lexicographes, notamment pour ceux qui préparent des dictionnaires à visées pédagogiques, de faire la sélection des anglicismes. Le mot *fun* est un des mots les plus usuels au Québec ; tous les étrangers le remarquent après quelques heures de séjour en sol québécois. Pourtant, il ne figure encore dans aucun des dictionnaires faits ou adaptés au Québec.

La difficulté du choix risque de s'accentuer à mesure que les études historiques mettront en lumière le fait que des emplois courants, dont les Québécois pourraient difficilement se passer, sont d'origine anglaise. Que faudra-t-il faire avec *pâté chinois*, désignant une sorte de hachis parmentier contenant, outre la viande et la purée de pommes de terre, des grains ou une crème de maïs (qui paraît résulter d'un calque de *China pie, China* étant le nom d'une petite localité du Maine, v. à ce propos [37]), avec *bureau* au sens de « commode » (d'après l'angl. *bureau* ; le mot *commode* désigne, quant à lui, un meuble plus étroit et plus haut), *harnacher* (une chute d'eau, une rivière), c'est-à-dire l'aménager de manière qu'elle puisse alimenter une centrale hydroélectrique (d'après l'angl. *to harness*), *aqueduc*, désignant le réseau de canalisations assurant la distribution de l'eau courante dans une agglomération et, par métonymie, le robinet (d'après l'ang. *aqueduct*), *résident*, désignant un médecin qui effectue un stage dans un hôpital en vue de se spécialiser dans une des branches de la médecine (d'après l'anglais nord-américain *resident*) ? Faudra-t-il changer le titre du recueil de poèmes de Gérard Godin, qui s'intitule *Les Cantouques* (de l'angl. *cant hook*) ?

La réflexion sur les anglicismes est loin d'être terminée. L'expression de points de vue différents a aidé à faire évoluer les mentalités. Il est bien évident qu'il est impossible de mettre au point une formule normative concernant les anglicismes en se fondant principalement sur la dimension politique du phénomène. L'idéal serait que cette dimension soit complètement exclue, ce qui permettrait d'examiner de façon sereine ces emplois et d'en faire une évaluation qui rende compte de l'usage qu'en font les locuteurs.

Il ne faut pas hésiter en effet à faire confiance au sentiment de la communauté. Les Québécois se débarrassent de l'anglicisme *bumper*, non pas parce qu'il est un signe de la domination anglaise, mais parce que c'est un mot qui n'a pris aucune valeur particulière dans le français du Québec et qu'on est bien heureux de remplacer par *pare-choc*. Le cas est le même pour *wiper, hood, windshield*, pour demeurer dans le vocabulaire de l'automobile,

auxquels on préfère maintenant *essuie-glace, capot* et *pare-brise*. De ce point de vue, on peut estimer que la plupart des recommandations de l'Office de la langue française concernant les anglicismes rejoignent le sentiment des Québécois parce qu'il s'agit de mots à valeur surtout dénotative, l'Office n'ayant pas eu à traiter de mots comme *fun, smatte* (de lang. *smart*), ou encore *robineux* désignant un ivrogne, un clochard.[13] Malgré les réactions négatives qu'ont pu susciter certains néologismes de cet organisme, le travail de l'Office concernant les vocabulaires techniques est généralement bien reçu.

Signe des temps : l'Office vient de renverser une décision qu'il avait prise il y a quelques années à propos du mot *aréna* (de l'angl. *arena*) qu'il voulait éliminer au profit de *patinoire*. Or, l'aréna n'est pas une patinoire, mais plutôt un édifice à gradins occupé au centre par une patinoire [9, pp. 10-11, où le mot est expliqué]. Les auteurs du DFP avaient été blâmés par certains pour n'avoir pas rappelé la condamnation de l'Office ; maintenant, c'est au *Multi* qu'on demandera de supprimer la mention négative à propos de ce mot.

Le cheminement de la réflexion collective

L'opposition des points de vue dont il a été question dans cette présentation aura certainement un effet bénéfique à moyen terme. Les groupes qui s'affrontent sont en effet forcés d'approfondir leur point de vue, de le documenter, ce qui enrichit la réflexion commune. Cette réflexion évolue de façon rapide depuis quelques années, de sorte que, malgré la longue attente à laquelle les Québécois se sont eux-mêmes condamnés, la conclusion n'est plus très lointaine : le Québec disposera de quelques dictionnaires bien faits au début du XXI^e siècle.

Le groupe de recherche du Trésor de la langue française au Québec a déjà tiré grand profit des discussions qui ont cours depuis une vingtaine d'années. Le projet lexicographique du TLFQ, de très spécialisé qu'il était au départ, visant à doter le Québec d'une sorte de FEW, s'est adapté progressivement aux besoins exprimés par divers groupes. Récemment encore, les contraintes imposées par les organismes subventionnaires ont forcé l'équipe à réviser la facture des articles du *Dictionnaire du français québécois* afin de pouvoir livrer l'ouvrage avant la fin de la décennie. Les chercheurs du TLFQ ont appris beaucoup des critiques qu'ils ont reçues et, malgré le fait qu'ils aient défendu un point de vue progressiste en ce qui a trait à la reconnaissance du français au Québec, ils sont redevables de beaucoup à ceux qui leur ont opposé une vision différente.

Les divergences entre les linguistes québécois illustrent, d'une certaine façon encore, le caractère particulier de la communauté francophone du Québec. Certes, il n'y a pas qu'au Québec où la norme du bon usage est celle de Paris ; Francard nous a rappelé, au colloque de Fès, que la Belgique était la « terre des grammairiens » et qu'elle avait aussi sa tradition de listes de « Ne dites pas... mais dites » [25, pp. 118-119]. Mais les rapports qui se sont installés au Québec entre terminologie et lexicographie paraissent propres à la situation québécoise. De même, l'incidence de l'approche politique sur le processus d'établissement de la norme paraît caractéristique de l'évolution du Québec, du moins si l'on se limite aux pays de langue maternelle française. Peut-être cependant des analogies peuvent-elles être proposées, *mutatis mutandis*, avec certaines situations africaines.

13. Il s'agit d'un dérivé québécois de *robine*, lui-même issu de l'angl. *rubbin alcohol*, qui a pris le sens de « mauvais alcool de fabrication clandestine », v. DFP.

L'évolution récente des mentalités au Québec concernant la norme, évolution qui devrait se poursuivre de façon accélérée au cours des prochaines années, s'explique, à mon avis, par une meilleure connaissance des forces et des faiblesses du français québécois. Il est clair qu'il y a beaucoup plus d'avantages à diffuser des données exactes sur la langue, même si la réalité de l'histoire linguistique et de l'usage n'est pas exactement ce qu'on aimerait qu'elle soit, qu'à se fermer les yeux et à faire comme si les décisions pouvaient être prises d'en haut, sans prendre en considération le sentiment normatif qu'exprime la communauté à travers ses discours quotidiens. Comme l'écrit Vital Gadbois (1990) en parlant de sa fonction de pédagogue : « Je préfère de beaucoup convaincre qu'un choix s'impose que d'interdire, pire, de taire et cacher » (p. 84).

Quand les usages linguistiques sont mal connus, que les locuteurs ne sont pas en mesure de comparer leurs intuitions avec celles de l'ensemble de la communauté, lesquelles s'expriment normalement dans un dictionnaire, le doute s'installe, les divergences de vues s'accentuent. En revanche, la connaissance est source d'assurance et de motivation.

Si l'on dépasse la situation québécoise pour considérer, dans une perspective plus large, l'ensemble des situations francophones, on peut sans doute affirmer que la description des divers usages est la meilleure garantie pour l'avenir du français dans le monde. Les projets lexicographiques et autres entreprises apparentées que l'UREF cherche à susciter et à développer, les réseaux de banques de données qui sont à se constituer sont de nature à favoriser la circulation des connaissances entre les spécialistes et auront des retombées sur les communautés francophones elles-mêmes. Le partage de l'expérience scientifique conduira, à travers ce dialogue international, au partage des expériences humaines de groupes ayant en commun le français comme langue maternelle ou comme langue seconde.

Remerciements

Je remercie mon collègue Claude Verreault dont les remarques m'ont permis d'améliorer sur divers points la première version de ce texte.

Références

Glossaires et dictionnaires

1. Bélisle L.-A. (1957). *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Québec, Bélisle éditeur, [XIV] + 1390 p. ; 2e éd., 1971, [XVI] + 1390 p. ; 3e éd., *Dictionnaire nord-américain de la langue française*, Beauchemin, Montréal, 1979, [XIV] + 1396 p.
2. Bergeron L. (1980). *Dictionnaire de la langue québécoise*. VLB éditeur, Montréal, 1980, 575 p. (édition de poche) ; *Supplément* précédé de *La Charte de la langue québécoise*, 1981, 168 p.
3. Blanchard É. (1912). *En garde ! Termes anglais et anglicismes*, [s.l.], 105 p.
4. Blanchard É. (1914). *Dictionnaire de bon langage*. Librairie Vic et Amat, Paris, 316 p.
5. Breton R. (1990). *Le Petit Breton. Dictionnaire scolaire*. Les Éditions HRW ltée, Montréal, 1763 p.

6. Clapin S. (1894). *Dictionnaire canadien-français.* C.O. Beauchemin & Fils - Sylva Clapin, Montréal - Boston, XLVI-389 p. (réimpr. par les Presses de l'université Laval en 1974).
7. Dagenais G. (1967). *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada.* Éditions Pedagogia inc., Québec - Montréal, 679 p.
8. DFP (1988). *Dictionnaire du français Plus, à l'usage des francophones d'Amérique*, édition établie sous la responsabilité de A.E. Shiaty, avec la collab. de P. Auger et de N. Beauchemin. Rédacteur principal : C. Poirier, avec le concours de L. Mercier et de C. Verreault. Centre éducatif et culturel, Montréal, 1856 p.
9. DFQ (1985). *Dictionnaire du français québécois. Volume de présentation*, sous la direction de C. Poirier, rédigé par L. Boisvert, M. Juneau, C. Poirier et C. Verreault, avec la collab. de M. Massicotte. Les Presses de l'université Laval, Québec, XXXVIII + 169 p.
10. Dulong G. (1989). *Dictionnaire des canadianismes.* Septentrion et Larousse Canada, Québec, XVIII + 461 p.
11. Dunn O. (1880). *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada.* Imprimerie A. Côté et Cie, Québec, XXVI + 199 p (réimpr. par les Presses de l'université Laval en 1976).
12. GPFC 1930. *Glossaire du parler français au Canada*, préparé par la Société du parler français au Canada. L'Action sociale limitée, Québec, XIX + 709 p. (réimpr. par Les Presses de l'université Laval en 1968).
13. Multi 1988. *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, rédaction par M.-É de Villers. Éditions Québec / Amérique, XXXII + 1143 p.

Autres sources

14. Bédard É., Maurais J. (1983). *La Norme linguistique*, textes présentés par É. Bédard et J. Maurais. Conseil de la langue française - Le Robert, Québec - Paris, 850 p.
15. Béguin L.-P. (1978). *Problèmes de langage au Québec et ailleurs.* Éditions de l'Aurore, Montréal, 259 p.
16. Boisvert L. (1986). *La Lexicographie québécoise : Bilan et perspectives*, publ. par L. Boisvert, C. Poirier et C. Verreault. Les Presses de l'université Laval, Québec, 308 p. (Actes d'un colloque qui s'est tenu à l'université Laval en avril 1985).
17. Bouchard C. (1989). Une obsession nationale : l'anglicisme. *Recherches sociographiques*, vol. XXX, n° 1, janv.-avril : 67-90.
18. Bouthillier G., Meynaud J. (1972). *Le Choc des langues au Québec, 1760-1970.* Les Presses de l'université du Québec, Montréal, 767 p.
19. CLF (1990). *L'Aménagement de la langue : Pour une description du français québécois,* rapport et avis au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française. Conseil de la langue française, Québec, 68 p.
20. Daneš F. (1987). Langue standard et culture de la langue. Élaboration et applications de l'approche praguoise. In : *Politique et aménagement linguistiques* (v. ci-dessous Maurais 1987), pp. 453-492.
21. Dubuc (1985). Compte rendu du *Dictionnaire du français québécois.* In : *C'est-à-dire,* vol. XVI, n° 1.
22. Dugas J.Y. (1983). La norme lexicale et le classement des canadianismes. In : *La Norme linguistique* (v. ci-dessus Bédard et Maurais), pp. 625-650.
23. Dugas J.Y. (1988). Bilan des réalisations et des tendances en lexicographie québécoise. *Revue québécoise de linguistique*, vol. 17, n° 2, pp. 9-36.
24. Dumont P. (1990). Francophonie, francophonies. *Langue française*, n° 85, févr., pp. 35-47.

25. Francard M. (1990). Les bons usages des Belges francophones. Recherches en cours sur les variétés du français de Belgique. In : Clas A., Ouoba B., eds. *Visages du français : Variétés lexicales de l'espace francophone*, actes du colloque de Fès (février 1989). AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, Paris-Londres, pp. 117-126.
26. Gallardo A. (1980). Dictionaries and the Standardization Process. In : Zgusta L. ed. : *Theory and Method in Lexicography: Western and Non-Western Perspectives.* Hornbeam Press, Inc. Columbia (South Carolina), pp. 59-69.
27. Guide (1987). *Guide odonymique du Québec*, publié par la Commision de toponymie, Gouvernement du Québec, 85 p.
28. Juneau M. (1977). *Problèmes de lexicologie québécoise. Prolégomènes à un Trésor de la langue française au Québec.* Les Presses de l'université Laval, Québec, 278 p.
29. Maltais J. (1989). *La Place et la conception du français québécois dans les travaux terminologiques de l'Office de la langue française.* Mémoire de maîtrise, université Laval, Québec, 184 p.
30. Marcel J. (1973). *Le Joual de Troie.* Éditions du Jour, Montréal, 236 p.
31. Maurais J. (1987). *Politique et aménagement linguistiques*, textes publiés sous la direction de J. Maurais. Conseil de langue française - Le Robert, Québec - Paris, 571 p.
32. Maurais J. (1990). Comptes rendus du *Dictionnaire du français Plus* et du *Multidictionnaire* dans *Le Français moderne*, t. 58, n° 1/2, avril, pp. 124-129.
33. Noël D. (1990). *Les Questions de langue au Québec, 1759-1850.* Éditeur officiel du Québec, Québec, 397 p.
34. OLF (1990). *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques*, 3e éd. revue et augmentée. Gouvernement du Québec, avril, 251 p.
35. Poirier C. (1978). L'anglicisme au Québec et l'héritage français. In : Boisvert L., Juneau M., eds. : *Travaux de linguistique québécoise*, t. 2, Les Presses de l'université Laval, Québec, pp. 43-106.
36. Poirier C. (1987). Le français 'régional' : méthodologies et terminologies. In : *Français du Canada – Français de France.* Actes du Colloque de Trèves, du 26 au 28 septembre 1985, Niederehe H.-J., Wolf L., eds. Niemeyer, Tübingen, pp. 139-176.
37. Poirier C. (1988). Le pâté chinois : le caviar des jours ordinaires. *Québec français*, n° 70, mai : 96-97.
38. Poirier C. (1990a). Description et affirmation des variétés non hexagonales du français : le cas du français québécois. In : *Visages du français : Variétés lexicales de l'espace francophone* (v. Francard ci-dessus), pp. 127-140.
39. Poirier C. (1990b). Les québécismes dans les dictionnaires : marqués ou non marqués ? *Québec français*, n° 79, automne : 90-91.
40. Rey A. (1983). Norme et dictionnaires (domaine du français). In : *La Norme linguistique* (v. ci-dessus Bédard et Maurais), pp. 541-569.
41. Rivard A. (1914). *Études sur les parlers de France au Canada.* J.-P. Garneau éditeur, Québec, 181 p.
42. Simard C. (1990). Les besoins lexicographiques du milieu de l'enseignement du Québec. In : *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec.* Publié par le Conseil de la langue française, Québec, pp. 25-51.
43. Turgeon P. (1989). La bataille des dictionnaires. *L'Actualité*, avril : 20-23.
44. Vandendorpe C. (1989). Compte rendu du *Multidictionnaire de la langue française. Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 8, n° 3-4, nov. : 367-372.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 65-77.

6

La démarcation lexicale français/ langue locale en situation créolophone

A. VALDMAN

Indiana University, USA

Introduction

Le problème de la démarcation entre le français et les langues qu'il domine en situation de diglossie

La problématique de la démarcation est certainement l'un des thèmes majeurs de ces journées scientifiques. Dans le domaine de l'Afrique noire s'entrecroisent plusieurs continua : celui qui mène du français (ou des français) vernaculaire(s) aux langues locales par le biais des formes rapprochées du français, celui qui s'étend entre le français standard et les diverses variétés régionales du français d'Afrique noire. Pour Suzanne Lafage [13] la discontinuité entre le français et les langues locales d'Afrique repose sur une séparation des domaines d'utilisation des idiomes en présence. Cantonné dans les fonctions dites « supérieures » par sa coexistence avec une langue africaine dominante qui assure la communication intergroupe, le français se trouve à l'abri des interférences et d'une régionalisation du lexique tandis qu'au contraire, lorsque, face à une diversité de langues locales dont aucune ne s'est imposée comme véhicule de communication intercommunautaire, il assume des fonctions véhiculaire ou identitaire, la ligne de démarcation entre lui et les langues locales s'estompe.

Dans mes propos, j'aborderai le problème de la non-étanchéité des variétés langagières en contact, non pas du point de vue de la démarcation de telle ou telle variété de français - le français standard, le français vernaculaire, le français approximatif ou rapproché - mais dans le sens contraire : en partant de la variété langagière dominée dans la situation de diglossie que rend plus ou moins inévitable l'inégalité de statut entre le français et les diverses variétés de langues avec lesquelles il coexiste. Bien sûr, cette différence de statut n'est que le reflet des différences de pouvoir économique, politique et social entre, d'une part, les membres des communautés francophones qui maîtrisent pleinement le français et l'utilisent dans la plupart de leurs interactions verbales, et d'autre part, ceux qui se servant d'autres langues comme vernaculaire, n'en ont qu'une connaissance partielle et une maîtrise approximative.

J'ai choisi de traiter de ce problème dans la perspective de l'élaboration éventuelle de dictionnaires unilingues pour les créoles à base lexicale française (CBLF), en particulier celui d'Haïti. L'élaboration de tels dictionnaires s'annonce comme une entreprise semée d'écueils dont le plus redoutable est précisément celui de la démarcation de ces parlers par rapport au français. En effet, l'appellation de « créole à base lexicale française » que reçoivent ces créoles se justifie par la prépondérance dans leur lexique de termes d'origine indiscutablement gallo-romane. Par ailleurs, puisqu'à l'exception des créoles dominiquais et saint-lucien, ces idiomes coexistent en diglossie avec le français (le français standard et/ou une variété dialectale), il s'ensuit que cette dernière langue constitue un réservoir toujours disponible pour enrichir ou renouveler leur lexique.

Mais avant d'examiner le problème de la délimitation du créole face au français dans l'élaboration de dictionnaires unilingues, il convient de se demander quelles fonctions ceux-ci pourraient servir et quels pourraient être leurs utilisateurs éventuels.

Fonctions et utilisateurs éventuels de dictionnaires unilingues en créole

Vu la variété des situations glottopolitiques dans lesquelles évoluent les divers CBLF, il serait vain de rechercher des finalités universellement applicables. En fait, j'estime que ce n'est que dans la république d'Haïti que se trouvent réunis les conditions et les besoins susceptibles de justifier la préparation du coûteux outil linguistique qu'est le dictionnaire unilingue. Cependant le créole haïtien (CH) n'est pas suffisamment standardisé et instrumentalisé pour que l'on puisse invoquer l'argument qu'offre Claude Poirier [15, p. 135] pour le français québécois : « En fournissant des outils de consultation rigoureux et bien documentés, il est possible de rendre les utilisateurs, du moins les mieux préparés d'entre eux, responsables de leur langue, sans qu'ils aient à s'en remettre constamment à des conseillers, à des « spécialistes » du bon usage. »

Dans leur évaluation des dictionnaires disponibles pour les divers CBLF, après en avoir reconnu la rigueur méthodologique, Yona Jérome et Félix-Lambert Prudent [12, p. 70] déclarent à propos de mon dictionnaire trilingue [18] : « ... malgré ... la volonté de transformation sociale dont il est porteur, cet ouvrage représente un objet absolument inacessible à la majorité des gens... il n'a jamais rencontré le désir normatif de la population si tant est que ce désir de la norme existât ou qu'il fût identifiable en Haïti en ce moment. »

Il est peu probable que l'on rencontre ce « désir normatif » auprès d'une population haïtienne à plus de 70 % analphabète. Les objectifs d'un premier dictionnaire unilingue pour le CH seraient plus modestes. Un tel dictionnaire prendrait la forme d'un inventaire des ressources lexicales dont disposent les locuteurs unilingues analphabètes des diverses zones dialectes du pays. Comme le CH montre une variation régionale importante, surtout au plan

lexical, cet inventaire devrait indiquer, dans la mesure où le permettent les données malheureusement fort lacunaires disponibles à présent, la diffusion géographique des variantes, leur statut sociolinguistique et le type de discours dans lequel elles ont été notées (contes, histoires de vie, interactions conversationnelles, etc.). Il permettrait aux bilingues lettrés engagés dans l'entreprise d'instrumentalisation et d'illustration du CH d'avoir accès aux ressources lexicales dont disposent les locuteurs unilingues du pays. À ces lettrés incomberait ensuite la responsabilité de faire le tri et d'élaborer à partir du fonds populaire un lexique permettant à l'idiome vernaculaire promu au rang de langue co-officielle d'assumer ses nouvelles fonctions.

L'un des problèmes que pose l'élaboration d'une *scripta* du CH est précisément celui de la démarcation lexicale entre le CH et le français. Il est important de situer ce problème dans la perspective de l'expansion fonctionnelle de la langue vernaculaire. Comme c'est le cas dans les situations de diglossie, les bilingues (et aussi diglottes) constituent les vecteurs de cette expansion. Mais, puisque le remplacement de la langue haute (dominante) par la langue basse (dominée) se fait au nom des utilisateurs unilingues de cette dernière, il se pose le problème du choix de variété de langue là où se manifestent des différences entre les bilingues et les unilingues. Il existe en effet en Haïti des différences notables entre le CH habituellement parlé par l'élite bilingue et celui des masses créolophones unilingues, en particulier en ce qui concerne le nombre et le type de transferts lexicaux en provenance du français. La *scripta* en voie de formation reflétera-t-elle le parler du « peuple » ou celui de l'élite ? Avant de traiter de ce problème, je montrerai l'importance du rôle des médias dans la fixation d'un CH standard. L'on ne peut traiter de l'influence du français sur le CH au plan lexical sans tenir compte d'une zone centrale d'interaction linguistique, la variété locale de français. Enfin, je montrerai que le transfert lexical à partir du français n'est pas le résultat de la promotion du CH en tant qu'idiome national mais qu'il s'est manifesté dès que l'on s'est avisé de produire des textes écrits en cette langue.

Expansion des domaines d'utilisation du créole et transfert lexical

Plus frappante encore que leur rapide éclosion est la non moins rapide ascension sociale des CBLF. Ces langues, issues de variétés approchées du français vernaculaire, constituaient le principal moyen de communication, d'expression et d'intégration sociale des couches serviles des colonies plantocratiques françaises. Aujourd'hui, après seulement deux ou trois siècles d'existence, certains des CBLF sont considérés comme langue à part entière par leurs locuteurs et, en Haïti et aux Seychelles, ils se sont vu reconnaître par l'État le statut de langue officielle. Le CH[1], qui compte environ six millions de locuteurs, est la plus importante de ces langues tant par le nombre de ses locuteurs que par l'étendue des fonctions qu'elle assume. En effet, la véritable langue nationale d'Haïti, le CH, est l'unique moyen de

1. Au terme traditionnel de créole, un nombre grandissant de spécialistes et, surtout, de membres des communautés créolophones, préfèrent des termes précisant la région ou le pays, par exemple l'haïtien ou le mauricien. Le terme de créole connote en effet une certaine attitude dévalorisante ou, pour le moins, paternaliste, tandis que les appellations spécifiques reflètent un certain nationalisme. Néanmoins, ce terme demeure celui qu'utilise la masse de ses locuteurs, et je ne vois guère l'utilité de recourir à un autre. J'opte donc pour une solution intermédiaire selon laquelle le terme générique de créole se voit modifier par un adjectif : le créole haïtien (CH), le créole mauricien, le créole louisianais, etc.

communication et d'expression de 80 à 90 % de la population. En 1986, par la nouvelle constitution de la république d'Haïti, elle obtient au même titre que le français le statut de langue officielle.

En fait dès la fin des années quarante, bien avant son officialisation, le CH commençait sa pénétration des domaines d'utilisation réservés au français. Doté d'une graphie systématique autonome élaborée au début des années quarante[2], il se manifeste d'abord dans les ouvrages religieux et les brochures et pamphlets des services d'hygiène et de santé. En 1953 l'écrivain Félix Morisseau-Leroy donne à la *scripta* naissante ses premières lettres de noblesse en adaptant l'*Antigone* de Sophocle. Après 1960 apparaissent des mensuels publiés par des groupes religieux dont l'un d'eux, *Bon Nouvèl*, tiré à 30 000 exemplaires, deviendra le périodique le plus largement diffusé en Haïti, puis, après 1975, des romans, dont le célèbre *Dezafi* du talentueux Frank Étienne, et une traduction du Nouveau et de l'Ancien Testament, *Bib-la*. Mais l'étape la plus significative est l'entrée officielle du CH dans le domaine scolaire en 1979 et son emploi généralisé à la radio, puis à la télévision, surtout après le *déchoukai* du régime duvaliériste en 1986 et le mouvement *lavalas*, qui en 1990, aboutit à l'élection du prêtre-président Jean-Bertrand Aristide, réputé pour son éloquence en langue vernaculaire.

Une conséquence paradoxale de cette extension fulgurante est qu'elle menace l'autonomie de l'idiome vernaculaire en estompant la ligne de démarcation qui le sépare du français, en particulier au plan lexical. Tant que le CH demeurait cantonné dans les champs d'énonciation traditionnels du monde rural, les chevauchements lexicaux entre les deux langues étaient peu nombreux. Mais sa pénétration des domaines d'utilisation du français, notamment l'éducation, l'administration et les médias, se traduit par des besoins lexicaux auxquels le CH, dans son état actuel de développement, ne peut facilement répondre. Vu la distance linguistique réduite entre les deux langues et la situation de diglossie qui les relie, le trans-

---

2. La première orthographe autonome pour le CH fut élaborée entre 1941 et 1945 par un pasteur méthodiste originaire de l'Irlande du Nord, Ormonde McConnell. McConnell reçut l'aide technique du spécialiste américain de l'alphabétisation, Frank Laubach. Tout en adhérant strictement aux principes d'une orthographe systématique à base phonologique, cette orthographe incorporait certaines des conventions graphiques de l'orthographe française, par exemple l'utilisation de é pour /e/, de è pour /ɛ/, de ch pour /ʃ/ et de ou pour /u/. Mais, en s'inspirant de l'alphabet de l'Association internationale de phonétique, le pasteur McConnell opta pour la représentation des voyelles nasales à l'aide du signe de la voyelle orale correspondante plus un diacritique. Seulement, puisque les imprimeurs de Port-au-Prince ne possédaient pas de caractère pour le tilde, McConnell utilisa l'accent circonflexe, par exemple : /ã/ = /â/. Ce choix, ainsi que celui des signes y et w (caractérisés comme lettres « anglo-saxonnes ») pour les semi-voyelles, lui valurent l'opposition de la partie de l'élite haïtienne favorable à un certain développement du CH. Accusant à tort McConnell de se servir de l'orthographe comme d'un cheval de Troie pour l'introduction d'un impérialisme culturel américain, celle-ci se rallia à une forme modifiée de l'orthographe autonome, dénommée Faublas-Pressoir, du nom de son promoteur et de son auteur. L'orthographe Faublas-Pressoir comprend l'utilisation des combinaisons voyelle + n pour la représentation des voyelles nasales par exemple, /ã/ = an) et l'abandon de la bi-univocité pour la représentation des semi-voyelles (par exemple, /j/ est noté i entre une consonne et une voyelle mais y en position initiale et finale : /pje/ = pié mais /jo/ = yo, /bagaj/ = bagay). À partir de 1947, l'orthographe Faublas-Pressoir fut progressivement adoptée par tous ceux qui choisirent d'écrire en HC. En 1975 une équipe de linguistes français de l'université de Paris V (René-Descartes), qui servaient de conseillers techniques auprès de l'Institut pédagogique national (IPN), élabora une autre version de l'orthographe autonome. Les modifications introduites comprenaient notamment le retour aux lettres « anglo-saxonnes » pour une représentation bi-univoque des semi-voyelles (par exemple, /pje/ = pije), le remplacement de é par e (par exemple, /leve/ = leve au lieu de lévé) et l'utilisation de w au lieu de r pour noter /r/ devant les voyelles arrondies ;en CH l'opposition entre /w/ et /r/ est neutralisée devant ces voyelles : /wete/ wete « enlever » opposé à /rete/ rete « laisser » mais /wuʒ/wouj (rouj en McConnell-Laubach et Faublas-Pressoir) « rouge ». En 1979, par un décret présidentiel signé par Jean-Claude Duvalier, l'orthographe de l'IPN est officialisée. Progressivement, elle est adoptée pour les écrits en CH, tant en Haïti que dans la diaspora. Pour une plus ample discussion de l'élaboration d'une orthographe autonome pour le CH, voir Valdman [17] et Dejean [6]. C'est cette dernière orthographe qui est utilisée dans cet article pour représenter le CH.

fert de termes français demeure la stratégie la plus efficace. Par exemple, de simples modifications phonologiques et ajustements morphosyntaxiques suffisent pour naturaliser les termes en (1) :

(1) journaliste ---> jounalis / ʒunalis/
réhabilitation ---> reyabilitasyon / rejabilitasjõ/
sapin naturel ---> sapen natirèl / sap ẽ natirɛl/
le patron doit demander au secrétariat un formulaire RI
pour établir le rapport de l'accident ---> patron an dwe
mande nan sekretarya a fòmil RI pou drese rapò aksidan an[3]

Comme l'exprime fort bien Marie-Christine Hazaël-Massieux [10, p. 67] « ... pour un bon locuteur créole, la « traduction » des mots français ne pose guère de problèmes insurmontables, d'autant plus que, du fait des conditions spécifiques de la communication diglossique de ces pays, sitôt qu'un « mot » fait défaut, on peut toujours puiser dans le stock toujours disponible du lexique français : avec une petite « créolisation » phonique, le tour est joué. »

Dans toutes les situations diglossiques, le transfert lexical de la langue haute à la langue basse se fait généralement par l'intermédiaire des bilingues, dans le cas d'Haïti, les classes moyennes urbaines. Le transfert s'effectue d'autant plus facilement que, même dans leur usage quotidien de la langue vernaculaire, ces locuteurs alternent entre les deux codes, les passages d'une langue à l'autre s'expliquant par les besoins expressifs et les contraintes sociolinguistiques qui s'exercent dans les interactions verbales en situation diglossique [21]. C'est au sein des classes moyennes et des lettrés bilingues que se recrutent ceux qui vont transformer le CH de parler oral associé traditionnellement à la culture des paysans vodouisants à un médium écrit propre aux domaines administratif et éducatif et à son utilisation par les médias.

Le poids des médias dans le transfert lexical

Un aspect central de la récente extension des domaines d'utilisation du CH et de l'instrumentalisation concomitante est son utilisation généralisée par les médias audiovisuels, notamment la radio. Le type de CH généralement utilisé est francisé ou, pour adopter la terminologie du continuum linguistique, il est de tendance mésolectale, c'est-à-dire qu'il s'oriente vers le français, l'acrolecte, dans un continuum dont le pôle basilectal serait les variétés du CH parlées par les masses rurales unilingues.

Le CH mésolectal ou, comme l'appelle ses locuteurs, le CH *swa*[4] constituerait la norme pour la communication orale entre les locuteurs bilingues. On le retrouve, par exemple,

---

3. En CH, l'article défini, réalisé ici par an et a, est post-posé au syntagme nominal qu'il détermine.

4. Ce choix de terme est significatif puisqu'il décrit le type de chevelure lisse caucasien valorisé (*chive swa*). Le créole basilectal est désigné quelquefois par le terme *rèk*, qui signifie « vieux, en dépit des apparences ». Toutefois Yves Joseph, qui entreprend à Port-au-Prince une recherche sociolinguistique, rapporte (communication personnelle) que ces termes ne sont pas généralement employés dans ce sens par des locuteurs urbains plus ou moins unilingues. Ainsi, pour certains sujets interviewés, le terme *swa* connoterait un niveau de francisation de la langue vernaculaire :

M pa konn pale fransè. Si m te konn pale fransè, m ta di m pale kreyòl swa. M pale a demi.

« Je ne sais pas parler français. Si je savais parler français, je dirais que je parle le créole *swa*. Je [le] parle à moitié. »

dans la bouche du président élu, le P. Jean-Bertrand Aristide, dont le populisme est néanmoins l'un des traits politiques les plus marquants[5]. Dans l'entretien avec une journaliste de Radio Haïti, Liliane Pierre-Paul, diffusé en août 1989, reproduit en (2), le P. Aristide exhibe de nombreux traits phonologiques *swa* (force voyelles antérieures arrondies - et la prononciation du *r* post-vocalique [*pwòfondèur, supèrfisyè*], l'emploi du complémenteur *keu*, ainsi que de nombreux transferts lexicaux). Ceux-ci, indiqués en italiques, comprennent, par exemple, les vocables *réduire, personnalité verticale, accompli, contribution*, ainsi que le syntagme *transformation en profondeur*.

(2) Texte mésolectal

Journaliste :
Ounn an apre masak la, Pè Aristid, eske ou [eskew] gen dè bagay ou reugrèt ?
« Un an après le massacre, Père Aristide, y a-t-il des choses que vous regrettez ? »
J.-B. Aristide :
Eske**u** m gen dè bagay **keu** m reugrèt ? Wi ! M **reu**grèt... **keu** legliz la trayi... legliz la *juska seu pwen la.* M **reu**grèt... **keu** tèt legliz la pa bay temwanyaj **deu** kretyen vanyan menm jan anpil evèk dan **leu** tan te kon bay. M **reu**grèt **keu** *nons apostolik* la rive *redui* monsenyè nou yo tankou timoun nan men l, nou menm, oun **peùp** ki gen ero, ero ki genyen... **deu** *personalite vertikal* dwat, ki pa t kite blan trennen yo atè e keu jodi a, mil **neùf** san kat**reu**ven **nèuf**, ou santi se blan k ap trennen ou atè, k ap mache sou ou... e se à kòb... li... mennen n anpil... nan nou. Se avèk... pouvwa... **keu** nou ba li **keu** l mennen anpil nan nou. Sa se **reu**grè sa yo, **sur**tou, **keu** m genyen pas**keu** yo gen *konsekans* grav. Yo gen... *konsekans* grav, puis**keu** gade sa k ap pase nan peyi a.
« Y a-t-il des choses que je regrette ? Oui ! Je regrette que l'Église ait trahi... l'Église jusqu'à ce point-là... Je regrette... que la hiérarchie de l'Église n'ait pas témoigné comme les braves chrétiens, de la même façon que l'avaient fait les évêques de jadis. Je regrette que le nonce apostolique ait réduit nos évêques au niveau d'enfants qu'il manipule à sa guise, nous, un peuple qui a des héros, des héros qui ont été irréprochables, qui n'ont pas permis aux blancs (étrangers) de nous subjuguer et qu'aujourd'hui en 1989, on sent que ce sont les étrangers qui nous subjuguent, qui nous marchent dessus... et c'est par l'argent... ils... nous contrôlent beaucoup... d'entre nous. C'est avec... le pouvoir que nous lui avons donné qu'ils contrôlent beaucoup... d'entre nous. Voilà ces regrets, surtout, que j'ai parce qu'ils ont de graves conséquences. Ils ont... de graves conséquences, puisque regardez ce qui se passe dans le pays. »
Peyi a gen twòp bon moun ladan n. Pey a tèlman gen bon moun **keu**, finalman, se bonte sa a yo **u**tilize kontr**eu** li pou yo mete l mete l a **jeu** nou kote l ye la a... s on misyon k ap *akonpli*, s on travay k ap kontin**ue**, s on wout nou ansanm n ap mache ladan n pou n kapab pote ti *kontribusyon* pa nou pou on *transfòrmasyon an pwofondeur*, pa on bagay *supèrfisyèl*.
« Le pays a trop de gens bons. Le pays a tellement de gens bons que, en fin de compte, c'est de cette bonté qu'on se sert contre lui pour le mettre à genoux tel qu'on le retrouve... c'est une mission qui est en train de s'accomplir, c'est un travail qui se poursuit, c'est une route que nous suivons pour pouvoir apporter notre petite contribution pour une transformation en profondeur, pas quelque chose de superficiel. »

5. Jean-Bertrand Aristide, prêtre salésien, élu président en 1990 et renversé par un coup d'État militaire en octobre 1991.

Il est fort probable que, dans les situations qui le demandent, le P. Aristide s'accommode aux parlers des masses populaires, utilisatrices habituelles du CH basilectal (ou *rèk*), ce qui expliquerait en partie son succès auprès d'elles et la réputation dont il jouit de manier admirablement la langue du peuple. Ce serait plutôt sur le plan de la rhétorique et des stratégies discursives, c'est-à-dire l'agencement du discours, que sur les divers plans linguistiques (phonologie, syntaxe, lexique), que se manifesterait la maîtrise de la part du P. Aristide du parler des unilingues. En effet, plus que les traits micro-linguistiques, les aspects du discours liés au domaine pragmatique sont plus susceptibles de manipulation consciente. Mon hypothèse est confirmée par la structure d'un message radiodiffusé [11], dont certains passages sont reproduits en (3). Ce message, qui a évidemment été soigneusement préparé et sans doute lu à partir d'un texte rédigé à l'avance, ne contient aucun trait morphosyntaxique mésolectal : notons, par exemple, la non-insertion du complémenteur *ke* dans *Mwen wè () nou kanpe isit.* Mais la proportion de traits phonologiques mésolectaux ne diffère nullement de celle que l'on retrouve dans l'entretien radiophonique. Neuf des onze occurrences de diaphonèmes sont réalisées par la variante arrondie. En fait, comme le P. Aristide produit ce discours avec une élocution lente et emphatique, il semble parfois utiliser une vibrante dorsale au lieu de la semivoyelle /w/ dans des mots tels que *gwo* « gros », et la voyelle du pronom *nou* n'est pas nasalisée. Aussi il fait large usage de la stratégie du transfert lexical : *vodouisant, réaliser* (utilisé dans son sens le plus « pur »), *déclaration*, l'effet rhétorique atteint avec le contraste entre une *grève générale légale* et un *général illégal* (avel un l géminé), en l'occurrence le général Avril, auteur d'un coup d'État. Le terme *vodouisant* est inconnu des pratiquants unilingues du vodou, puisque cette religion reçoit chez eux l'appellation de *sèvi lwa* « le service des esprits ».

(3) Texte basilectal

Message radiodiffusé, enregistré et transcrit par K. Howe [11, p. 138][6].
Sèu (sè) m yo, frè m yo, tout frè m Bondy**eu** (Bondye) sakre pè ki **leu**ve (leve) vwa yo ansanm ak nou menm, j**eu**nès (jenès) vanyan peyi Dayiti a, peyizan katolik, pwotestan, *vodouyizan*, Ayisyen vanyan lòt bò dlo, Ayisyen vanyan bò isit, nou tout ki sot *reyalize* youn *grèv jeneral e legal, malgre deklarasyon* youn jeneral illegal (ilegal), chapo ba pou nou ! Chapo ba pou kouraj nou ![7]
« Mes sœurs, mes frères, tous mes frères en Dieu le père sacré qui avez élevé vos voix ensemble avec vous, jeunesse courageuse d'Haïti, catholiques, protestants, vodouisants. Haïtiens courageux à l'étranger, Haïtiens courageux d'ici, vous avez tous réalisé une grève générale et légale, malgré des déclarations de généraux illégaux, chapeau bas. Chapeau bas pour votre courage. »
Ak kouraj, nou **leu**ve (leve), nou pale. Mwen tande. Ak kouraj, nou **leu**ve (leve), nou kanpe. Mwen wè. Mwen wè nou pale pou Bondy**eu** (Bondye). Mwen tande vwa Bondy**eu** (Bondye) nan vwa nou. Mwen wè ( ) nou kanpe isit kòm lòt bò dlo, pou mwen kanpe avè nou isit e non lò bò dlo...

---

6. Le texte reproduit en (3) reflète la transcription de K. Howe, à l'exception des items contenant les diaphonèmes /ø/ ou /œ/. La réalisation utilisée par le P. Aristide figure en caractères gras et la forme notée par K. Howe entre parenthèses.

7. Ce discours d'Aristide fut enregistré le 22 novembre 1988, au lendemain d'une grève générale. Le général « illégal » visé par Aristide est Prosper Avril, qui prit le pouvoir par un coup d'État. Le soutien populaire, exprimé en partie par la grève générale, permit au P. Aristide d'éviter l'exil (*lòt bò dlo*) que voulaient lui imposer les chefs hiérarchiques de l'Église catholique haïtienne.

« Avec courage, vous vous êtes levés, vous avez parlé. J'ai entendu. Avec courage, vous vous êtes levés, vous êtes restés debout. J'ai vu. Je vous ai vu parler pour Dieu. J'ai entendu la voix de Dieu dans votre voix. Je vous ai vu debout ici comme à l'étranger, pour que je puisse être debout avec vous ici, et non à l'étranger. »

Pèp la grangou. Mizè nan kò l. Zam sou li. Tann ! Ouvriye nan ka. Lekòl an ranyon. Inivèsite an releng. Tann ! Peyizan antrave. Chèf seksyon anndemon. Ret tann ! Sa ou (w) cho konsa ! Sen Jan Bosko boule. Frank Women sou moun. Mesy**eu** (mesye) Avril apiye l. Tann ! Ti chèf ret ak gwo chèf. Gwo chèf ret ak meriken. A ! A ! A !! Tann ! ... *Esklavaj* na lame. *Esklavaj* nan Panyòl. O ! O ! Tann toujou ! *Koudeta* fèt. *Koudeta* refèt. Jeneral ale. Jeneral tounen. Epi ? Epi anyen. Tann pou tounen pwatann !

« Le peuple a faim. La misère est en lui. On tire sur lui avec des armes. Attendez ! Les ouvriers sont en difficulté. L'école est en ruine. L'Université est sans le sou. Attendez ! Les paysans sont dans le pétrin. Les chefs de section sont en grande forme. Restez et attendez ! Pourquoi est-ce que vous êtes pressés comme ça ? L'église Saint-Jean-Bosco a brûlé, Frank Romain est libre. Monsieur Avril le soutient. Attendez ! Les petits chefs servent les gros chefs. Les gros chefs servent les Américains. A ! A ! A ! Attendez ! L'esclavage est dans l'armée. L'esclavage est en république Dominicaine. O ! O ! Attendez toujours ! Les coups d'États se font. Les coups d'État se défont. Les généraux partent. Les généraux reviennent. Et puis ? Et puis, rien. Attendez Godot ! »

Réactions contre le créole francisé : le principe de la déviance maximale

Dans un récent article du nouvel hebdomadaire laïque *Libète*, rédigé exclusivement en CH, Paul Dejean [7] s'élevait contre ce qu'il dénomme le *kreyòl mawon*, une variété de la langue francisée à outrance. Il ajoutait que : *se yon sèl pwofesè lang ki genyen, se pèp la* « Il n'y a qu'un seul professeur de langue, le peuple ». C'est un conseil dont on voit mal l'application puisque la langue du « peuple », c'est-à-dire le CH parlé par les créolophones unilingues des campagnes et des bidonvilles urbains, montre une variation considérable [19]. Par ailleurs, elle est encore insuffisamment documentée car, à l'heure actuelle, il n'existe aucune étude importante fondée sur un corpus transcrit, recueilli en Haïti auprès de locuteurs unilingues. En l'absence de bases empiriques solides, il semble que façonner la *scripta* naissante du CH sur la langue du peuple se réduise à tenter une démarcation nette entre cette dernière et le français par l'application de la stratégie de la déviance maximale.

La notion de déviance maximale énoncée, déjà en 1880 par M.C. Baissac [2], pour choisir entre des variantes du créole mauricien, est reprise par l'équipe du GEREC (Groupe d'études et de recherches de la créolophonie) dans sa tentative d'élaboration d'une *scripta* coiffant les créoles martiniquais et guadeloupéen. Le GEREC oppose un créole francisé à un créole « spécifique », et se propose un remodelage du lexique en visant ce qu'il appelle une plus grande « spécificité », c'est-à-dire une variété incorporant le fonds lexical traditionnel de la langue. La stratégie du GEREC se traduit par « ... une résistance à la francisation du créole, puisée dans un approfondissement scientifique des mécanismes et des potentialités du créole » [9, p. 46].

Plutôt que de créer des néologismes, il s'agit pour le GEREC d'inventorier les différentes variantes d'un même terme et de retenir celles qui présentent « le coefficient de déviance le

plus élevé par rapport à la langue dominante (en l'occurrence, la langue mère : le français). » Par exemple, pour exprimer le sens du mot français *insurrection*, plutôt que de transférer ce terme sous la forme adaptée de *ensirèksyon*, le GEREC propose de choisir entre des mots créoles signifiant « désordre » : *toumvas* ou *riboulzay/wanboulzay*, ce dernier terme se rapprochant évidemment de « bouleversement ».

Les premiers illustrateurs du CH ont anticipé sur la stratégie de la déviance maximale en mettant à la portée des unilingues nouvellement alphabétisés une *scripta* dans laquelle ces derniers pourraient reconnaître leur façon de parler. C'est bien le « peuple » qui leur a servi de professeur de langue. J'ai pu observer la standardisation à l'œuvre dans le plus influent des moyens de dissémination de cette *scripta*, le mensuel *Bon Nouvèl* [20]. J'ai comparé les documents bruts soumis à la rédaction pendant l'année 1984 et les premiers mois de 1985 à leur version publiée. J'ai constaté que l'équipe rédactionnelle s'inspirait largement de la notion de déviance maximale : aux plans phonologique et morphosyntaxique, les traits *swa* étaient systématiquement éliminés ; au plan lexical, ils remplaçaient les transferts là où ils trouvaient facilement des équivalents en CH, au prix quelquefois de paraphrases plutôt lourdes, par exemple, *pwofitè* « profiteurs » = *nèg k ap viv sou do pov komesan yo* « les types qui exploitent les pauvres commerçants. »

Mais comme le reconnaît l'équipe du GEREC : « ... si dans certains cas, le créole possède des mots spécifiques pour traduire certaines notions, dans beaucoup de cas, il n'est pas (encore) possible de se démarquer du français... Le créole est souvent obligé de pactiser avec le français pour exprimer certaines réalités » [9, p. 49].

En effet, dans le même numéro de *Libète* où apparaît l'article de Paul Dejean ouvrant la chasse au « créole marron », on retrouve un grand nombre de transferts lexicaux, en particulier dans la rubrique traitant des nouvelles internationales, voir en (4) :

(4)	dirigeants	dirijan
	majorité	majorite
	production	pwodiksyon
	observateurs	obsèvatè
	service de sécurité	sèvis sekirite
	musulman	misilman
	impérialiste	enperyalis
	réserves de pétrole	rezèv petwòl
	URSS	Linyon Repiblik Sosyalis Sovyetik
	propositions de la Confération des enseignants d'Haïti	pwopozisyon Konfederasyon Nasyonal Anseyan Dayiti a

Créole et variété locale de français

Le problème que posent les transferts du français au créole se complique si l'on prend en compte le troisième larron de la situation linguistique haïtienne, la variété locale de français. Comme l'on pourrait s'y attendre, le français d'Haïti partage avec le CH un grand nombre de termes décrivant la faune et la flore locales, ainsi que les institutions sociales et les traits culturels particuliers de la société rurale vodouisante [16]. La zone d'intersection du CH et du français d'Haïti comprend, par exemple, tout le vocabulaire du vodou : *oungan*

« prêtre vodou », *bokò* « prêtre vodou dans sa fonction de guérisseur », *wanga* « charme utilisé dans le vodou ; envoûtement, sortilège », *marassa* « jumeaux », *zonbi*.

Mais cette zone d'intersection est caractérisée aussi par des haïtianismes plus difficiles à repérer par le francophone étranger, les faux-amis dont le sens se distingue de celui de l'étymon français. Il est d'usage de dire que ces formes ont subi des altérations sémantiques par rapport à leur étymon, mais encore faudrait-il s'assurer que ce n'est pas le mot correspondant du français standard qui montre la dérive sémantique. Le vocable « vicieux » constitue un exemple particulièrement notable. Dans l'unique description rigoureuse du français d'Haïti disponible, Pradel Pompilus [16] relève quatre acceptions pour ce terme : fonctionnaire qui a malversé ; gourmand ; coureur de dot ; concupiscent. Les dictionnaires bilingues du CH donnent trois acceptions au congénère créole de ce mot, *visye* :

(5) Bentolila [3] :
--quémandeur de nourriture : *Tu nonm sa a visye ; depi l'wè w' ap manje, li vin bò ou ; si ou pa ba li, li mande ou.*
--qui chipe, qui pique, qui barbote : *Nèg sa a visye, veye l' pou l' pa pran mont ou a ki sou tab la.*
Valdman [18] :
--gourmand, avide : *Gade yon visye ! Lè l' fini manje yon gwo mayi, li ale niche bon m nan kizin lan.*

En fait les deux langues ne partagent que deux de la totalité des cinq sens notés si l'on postule que le sens de « fonctionnaire qui a malversé » s'explique par une dérive métaphorique de « quelqu'un qui chipe, qui pique, qui barbote. »

Un regard historique

Sans le témoignage de l'Histoire, l'on serait tenté de croire que c'est parce qu'il a abandonné son vivier naturel, le parler oral du « peuple », que le CH risque de se fondre en une gradation continue allant de ses formes les plus basilectales, les plus *rèk*, au français standard, en passant par le CH *swa* et le français d'Haïti. Mais un regard sur le développement diachronique de la *scripta* haïtienne révèle que la ligne de démarcation entre le créole et le français s'estompe dès que l'on s'avise de coucher le créole sur le papier et de l'utiliser à des fins administratives, éducatives ou littéraires [20]. La stratégie du transfert lexical apparaît déjà dans les textes disponibles du créole de Saint-Domingue, l'ancêtre direct du CH du Nord. Le texte en (6), dont la transparence sémantique me dispense de le traduire, est extrait d'une proclamation diffusée en 1802 lors de l'arrivée du corps expéditionnaire français conduit par le général Leclerc. On doit supposer que, rédigée à l'intention des créolophones unilingues par des lettrés bilingues maîtrisant l'idiome vernaculaire local, elle était destinée à être lue à haute voix :

(6) Lire *proclamation primié Consul* Bonaparte voyez pour zote. Zote à voir **que** li vélé nègues resté libre... Li va *mainteni commerce* et *culture*, parce que zote doit conné **que** sans ça, colonie pas cable *prospéré*. Ça li promé zote li va rempli li *fidellement* ; se yon crime si zote té *douté* de sa li promé zote dans *Proclamation* à li.[8]

8. Pour une analyse détaillée des textes de la période coloniale, voir Valdman [20].

Il nous est aussi parvenu de la période coloniale des poésies légères, dites « chansons de cocottes », contenues dans Moreau de Saint-Méry [14] et *Idylles et chansons de Saint-Domingue* (1811), qui reflètent la langue parlée de l'époque. Mais l'ouvrage le plus représentatif de ce type de créole est une pièce de circonstance offerte en l'honneur de l'entrée de l'empereur Christophe dans sa capitale du Cap-Haïtien en 1818 par le poète de la cour, Juste Chanlatte, comte de Rosiers, sans doute un mulâtre. Cette pièce, où, à l'instar des pièces des dramaturges français de l'époque, les personnages populaires dialoguent en langue vernaculaire, se distingue de la proclamation officielle par son oralité. On y observe notamment un tour syntaxique absent du français, l'emphase par copie nominalisée du verbe et l'antéposition de la copie : *n'a pas piti comoposé li va composé dans tête à li* « elle ne sera pas petite la composition qu'il composera dans sa tête ». Un autre trait marquant, que l'on pourrait considérer comme basilectal, consiste en l'absence d'élément relationnel dans *mo craire ( ) tête à toute monde va tourné folle* « je crois que tout le monde va devenir fou » et *mo vlé ( ) toute zoizeaux pé* « je voudrais que tous les oiseaux se taisent » ; par contre, la proclamation, rédigée dans un style officiel, contient deux occurrences de ce fonctif :

(7) A force nou *brûlé d'envie et d'impatience*, mo craire ( ) tête à toute monde va tourné folle ; quant à cœur à moé li après *palpité*, li dans *délire* tant comme prémié fois gié à moé té contré quienne à toé... **n'a pas pitit composé li va composé** dans tête à li, tant mo vlé ( ) toute zoizeaux pé dans bois pou io tendé mo chanté....
... Toujours comme ça to faire mo reproches qui chiré cœur à moé. Avla dijà to *forgé* dans tête à to mille *chimères*, mille *imaginations* qui pas gangné *ni queue ni tête*. Eh ! Comment mo capable blié Marguerite, belle pitit fille cilala qui ba moé cœur à li aqué main à li ? non, cher zami moé, ça pas possible, mo va aimé toé toujours.

Malgré les différences que j'ai signalées, les deux textes diffèrent peu en ce qui concerne les éléments nucléaires de leur structure morphosyntaxique. Au plan lexical, tant le dramaturge que le scribe officiel puisent sans vergogne dans le réservoir toujours disponible qu'offre le français.

L'ambivalence envers le français

Le fonds du problème dans l'élaboration d'un dictionnaire unilingue pour un CBLF qui serait autre chose qu'« une nomenclature basilectale et une métalangue acrolectale » [12, p. 66] tient à la diglossie qui régit les rapports entre le créole et le français et qui détermine les attitudes des diverses catégories de locuteurs envers les deux langues en présence. Que le CH ait atteint le statut de langue officielle ne modifiera pas du jour au lendemain l'ambivalence qu'éprouvent les créolophones unilingues envers la langue haute. Dans une enquête sociolinguistique menée dans la région des Cayes [19], au cours de discussions visant à sonder les attitudes envers le CH de la part des paysans, une expression qui revenait sans cesse était : *franse se lang achte : kreyòl se lang rasin.* Les expressions *achte* et *rasin* renvoient directement aux pratiques du vodou. Mes répondants associaient le français aux *lwa achte*, des esprits efficaces mais difficiles à manipuler que l'on achète chez le *oungan*, et le CH aux *lwa rasin*, qui font partie du patrimoine des individus. Pour eux, le français, originellement la langue des *blancs*, des étrangers, la langue du paraître plutôt que de l'être, est tout de même perçue comme l'un des cheminements obligés de la promotion économique. L'ambivalence envers le français se manifeste aussi par ce que le sociolinguiste allemand

Ulrich Fleischmann [8] dénomme « le fantasme diglossique ». Ce comportement linguistique consiste de la part des créolophones unilingues à affecter un pseudo-français. Ils utilisent des vocables qui sonnent plus français que les vocables cibles, par exemple, *desidasyon* au lieu de « décision ». Comme on peut s'y attendre, le fantasme diglossique mène tout droit à l'hypercorrection.

L'on doit donc se demander où les créolophones unilingues tracent la ligne de démarcation linguistique, aussi diffuse fût-elle. Entre le créole mésolectal et le français, entre leur propre variété de créole et le créole mésolectal ? Certaines observations suggéraient que si ligne de démarcation il y a, elle semble passer entre les variantes propres au parler local et les variantes externes. Ainsi, invités à émettre des jugements envers la variété locale du marqueur prédicatif progressif, *pe*, et la forme correspondante du CH standard, *ap*, des enfants de la région des Cayes répondaient que la première était du créole et la dernière du français.

Conclusion

Pour le CH, toute recherche pré-dictionnairique doit tenir compte des facteurs suivants qui conspirent à rendre floue la ligne de démarcation entre les deux langues :

1. Pour un grand nombre de variables du CH, la variante favorisée est celle qui se rapproche de son congénère français.
2. Les besoins de précision de l'écrit et des domaines d'utilisation nouvellement acquis poussent au transfert lexical, d'autant plus que la réflexion sur la création terminologique est peu avancée.
3. Dans les situations formelles et dans leurs interactions avec leurs pairs, les diglottes lettrés font usage de variantes francisantes.
4. Enfin, étant donné la valeur symbolique du français pour les créolophones unilingues, ces derniers sont conduits à viser au plus haut niveau de francisation approprié à la situation énonciative.

Doit-on conclure comme semblent le faire Jérome et Prudent [12, p. 65] que, à moins d'absorber dans un dictionnaire du CH la totalité du lexique français : « ... la diglossie canonique assigne aux communautés créoles la présence d'un seul type de dictionnaire, celui de la langue haute, tandis que le parler populaire ne justifierait, dans le meilleur des cas, que d'une étude dialectologique ou d'un glossaire » ?

Ma réponse est plus nuancée que celle de mes collègues antillais. Pour ne pas se briser contre le Charybde d'un lexique réduit au CH courant ou contre le Scylla d'un lexique boulimique ouvert au transfert illimité de termes français, l'entreprise prédictionnairique créole doit commencer par un inventaire exhaustif des ressources lexicales et rhétoriques des variétés vernaculaires de la langue. Il s'agit non seulement de répertorier la langue du « peuple », c'est-à-dire les diverses variétés dialectales et stylistiques des locuteurs unilingues, mais aussi celles des diglottes. Ce n'est que lorsque ce travail préliminaire aura été bien engagé que l'on pourra aborder le problème le plus épineux de l'élaboration d'un dictionnaire unilingue pour le CH, celui de la nature de la métalangue à utiliser et la forme des définitions. En ce qui concerne le problème de la démarcation entre le français et le créole, il est fort probable que les données produites par le travail descriptif méticuleux que j'appelle de mes vœux révéleront qu'il serait vain de la tracer trop finement au risque d'éliminer d'apparents francismes fortement ancrés dans la langue du peuple depuis longtemps.

Références

1. Anonyme (1811). *Idylles et chansons ou essais de poésie créole par un habitant d'Hayti.* J. Edwards, Printer, Philadelphie.
2. Baissac C. (1880). *Étude sur le patois créole mauricien.* Imprimerie Berger-Levrault et Cie, Nancy.
3. Bentolila A. *et al.* (1976). *Ti diksyonnè kreyòl-franse.* Éditions Caraïbes, Port-au-Prince.
4. Chanlatte J., comte de Rosiers, (1818). *L'Entrée du roi dans sa capitale.* Cap-Haïtien.
5. Clas A., Ouoba B. éds., (1990). *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone.* John Libbey Eurotext, Paris.
6. Dejean P. (1983). *Comment écrire le créole d'Haïti.* Collectif Parole, Outremont (Québec).
7. Dejean P. (1990). Kreyòl mawon. *Libète* 1 (2), 6-12 décembre, p. 4.
8. Fleischmann U. (1984). Language, literacy, and underdevelopment. In : Foster C., Valdman A. eds. *Haïti Today and Tomorrow : An Interdisciplinary Study.* University Press of America, Lanham, MD, pp. 101-118.
9. GEREC (Groupe d'études et de recherches de la créolophonie) (1977). Note pour le traitement pédagogique de « Kako tonbé, Ti Pòl Lévé ». *Mofwaz* 2 : 43-52.
10. Hazaël-Massieux M.C. (1990). La lexicologie et la lexicographie à l'épreuve des études créoles. *Études créoles* (12 (2) : 65-86.
11. Howe K. (1990). *Haitian Newspaper Reader.* Dunwoody Press, Wheaton, MD.
12. Jérome R., Prudent L. F. (1990). Les enjeux d'un dictionnaire dans une société créole. *Nouvelle Revue des Antilles* 3 (1er semestre) : 65-84.
13. Lafage S. (1990). Francophonie V. Variétés régionales du français hors de l'Europe II. In : Holtus G., Metzeltin M., Schmitt C. eds. *Lexicon der romanistischen Linguistik,* Vol. 1 (Französisch), Niemeyer Tübingen, 767-787, p. 781.
14. Moreau de Saint-Méry M.L.É (1797-1798). *Description topographique physique, civile, politique et historique de la partie française de l'île Saint-Domingue.* Philadelphie : Chez l'auteur. 2 vols. Paris : Chez Dupont. (Nouvelles éditions 1958, 1984, Maurel B. Taillemite E., eds. Société de l'histoire des colonies françaises, Paris : 3 vols).
15. Poirier C. (1990). Description et affirmation des variétés non hexagonales du français : le cas du français québécois. In : Clas A., Ouoba B. eds. *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone.* John Libbey Eurotext, Paris, pp. 127-139.
16. Pompilus P. (1961). *La Langue française en Haïti.* Institut des hautes études de l'Amérique latine, Paris.
17. Valdman A. (1978). *Le Créole : structure, statut et origine.* Klincksieck, Paris.
18. Valdman A. *et al.* (1981). *Haitian Creole-English-French Dictionary,* 2 vols. Indiana University Creole Institute, Bloomington, IN.
19. Valdman A. (1984). The linguistic situation of Haiti. In : Foster C., Valdman A., eds. *Haiti-today and tomorrow : an interdisciplinary study.* University Press of America, Lanham MD, pp. 77-100.
20. Valdman A. (1989). Aspects sociolinguistiques de l'élaboration d'une norme écrite pour le créole haïtien. In : Ludwig E., ed. *Les Créoles français entre l'oral et l'écrit.* Günter Narr Verlag, Tübingen, pp. 43-63.
21. Zéphir F. (1990). *Language choice, language use, language attitudes of the Haitian bilingual community.* Thèse inédite de doctorat, Indiana University, Bloomington.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 79-83.

7

Neutralisation diatopique et suspension de l'Histoire dans la normogenèse du français

P. KNECHT

Université de Neuchâtel, Suisse

On imagine volontiers que chaque langue porte en elle-même une identité de langue en quelque sorte congénitale et que son histoire ne peut donc être que linéaire. Ainsi, les notices habituelles sur la langue française la font commencer au IX^e^ siècle (842), avec les *Serments de Strasbourg*. On fait semblant que ce début constitue la base de l'évolution future, que tout ce qui va se produire ensuite était en quelque sorte inscrit dans les gènes de cette nouvelle variété issue du latin.

Cette image d'Épinal, très flatteuse pour le sentiment national des Français - onze siècles et demi exactement de langue française ! - cache cependant la véritable histoire telle qu'elle s'est déroulée. Si la royauté française avait eu un destin moins favorable, et si la langue d'oc - langue de culture prestigieuse dans toute l'Europe durant plusieurs siècles au Moyen Âge - avait pu consolider sa très nette avance sur la langue d'oïl grâce à une expansion politique des sociétés méridionales, les *Serments de Strasbourg* n'auraient été considérés que comme ce qu'ils sont en réalité : un affleurement de la langue vulgaire dans un monde où le latin continue à remplir la fonction de la norme écrite incontestée.

J'aimerais pouvoir montrer deux choses : d'abord que le sort futur d'un parler n'est jamais inscrit dans sa substance, et qu'inversement, un produit fini n'a pas de maquette initiale uniforme. Ensuite, que si la nécessaire décentralisation du français nous pose aujourd'hui un certain nombre de problèmes, nous le devons au fait que la normalisation du XVII^e^ siècle, qui a marqué l'évolution du français moderne jusqu'à nos jours, a été beaucoup trop restrictive.

Pour le premier point, une manière de le faire apparaître peut être de prendre quelques-unes des langues européennes importantes et de voir comment et pourquoi chacune d'elles

est devenue précisément une langue importante. Ces comparaisons permettront de mieux situer le cas du français, qui relève en quelque sorte de deux histoires successives.

J'emploie pour ma part indifféremment les termes codification, centralisation, normalisation, standardisation ou même unification pour désigner le processus très complexe qui a fait de certaines variétés, au départ locales voire marginales, des langues de culture de diffusion internationale, à un titre ou à un autre. Ces parlers de départ ont-ils quelque chose en commun qui leur a permis de percer, et si oui, en quoi est-ce que cela consiste ? Et du reste, y a-t-il toujours un parler de départ identifiable comme source du produit d'arrivée ?

Jetons un bref coup d'œil sur le cas de l'italien, de l'espagnol et de l'allemand avant d'aborder le cas du français. Cela nous facilitera, je crois, la réponse à ces questions.

Prenons l'italien tout d'abord, langue internationale à plus d'un titre dans l'histoire culturelle de l'Occident, bien que réduite à un rôle secondaire depuis le XVIII^e^ siècle au plus tard.

Véritable cas privilégié, l'italien a une ascendance tout à fait transparente : l'essentiel de sa substance est localisable et datable avec précision : c'est le parler de la ville de Florence au XIV^e^ siècle, adopté comme langue écrite par les grands auteurs et proclamé norme pour toute l'Italie au XVI^e^ siècle. On l'a démontré aussi bien pour les structures grammaticales que pour le lexique.

On a beaucoup discuté, entre historiens et dialectologues italiens sur les raisons qui ont permis au florentin d'évincer les autres parlers concurrents de la Péninsule pour l'accession au rôle de parler central, directeur ou national, peu importe le terme. Parmi les arguments avancés, il y en a un qui paraît assez convaincant : le florentin, comme les autres parlers toscans d'ailleurs, est resté assez proche du latin et occupe, de ce fait, une place typologiquement centrale par rapport aux autres parlers de la Péninsule. Si l'on se réfère au premier exemple (Tableau I), on constate en effet que l'Italie du Nord et celle du Sud ont en commun de changer la voyelle du radical de l'adjectif selon qu'il s'agit d'une forme masculine ou féminine et/ou du singulier ou du pluriel, et qu'elles s'opposent sur ce plan à la Toscane, où la voyelle du radical reste identique. Cette plus grande transparence est due à l'absence, en Toscane, du phénomène de la métaphonie, qui modifie la voyelle tonique en fonction de la voyelle finale latine.

Sautons sur une autre rive de la Méditerranée, dans la péninsule ibérique, et examinons le cas de l'espagnol qu'on appelle aussi castillan, puisque la norme moderne remonte au castillan du XVI^e^ siècle. Une brève comparaison des langues ibériques standards entre elles (Tableau II) montre que l'espagnol, pourtant situé géographiquement au centre, entre le portugais et le catalan (un peu comme le toscan en Italie, entre le Nord et le Sud), occupe une place excentrique du point de vue de la structure phonologique. Excentrique, à savoir très éloignée des autres parlers et aussi beaucoup plus éloignée du latin.

Autrement dit, il n'y a aucun rapport de cause à effet entre une position géographiquement centrale et une typologie centrale. Ce qui tend à prouver que l'argument invoqué pour l'italien, mis en échec dans le cas de l'espagnol, n'est qu'un argument *ad hoc*, comme tant d'autres arguments sociolinguistiques.

Si on peut au moins affirmer qu'il y a une continuité incontestable entre le florentin du XIV^e^ siècle et l'italien moderne d'une part, et entre le castillan du XVI^e^ siècle et l'espagnol d'autre part, rien de tel ne se présente dans l'histoire de la codification de l'allemand. Voici une langue de culture, ayant joué le rôle de langue scientifique mondiale tout au long du XIX^e^ siècle, à laquelle il n'est pas possible d'attribuer une région d'origine. Selon l'état actuel des recherches, on est obligé de penser que le proto-allemand, au contraire du florentin et du castillan, n'a jamais été parlé par personne. Il s'agirait d'une langue élaborée d'abord au niveau de l'écrit et devenue langue parlée par la suite.

Sans entrer dans d'autres détails, ces quelques exemples devraient suffire pour attester l'unicité de chacun des processus de codification. Il est plus important encore de s'apercevoir que les facteurs en cause n'ont aucun rapport avec des qualités intrinsèques des variétés qui ont en quelque sorte fait fortune. Pour l'allemand, il n'y a même pas de variété à la base. Pour l'italien, le prestige littéraire des grands auteurs du XIV^e^ siècle qui ont choisi le florentin a sans doute été décisif, tandis que le castillan doit son expansion à la dynamique de la reconquête militaire, par les chrétiens, du territoire espagnol occupé par les Arabes.

Et c'est par une voie encore différente et même assez extraordinaire que le français a accédé au brillant statut qui a été le sien pendant plusieurs siècles. C'est l'exact opposé de ce qui est arrivé pour l'allemand : le français moderne remonte en droite ligne à un parler vivant qui a l'avantage d'être non seulement localisable et datable avec précision, mais qui de surcroît forme un des sociolectes les mieux définis de l'histoire : c'est le langage de la cour vers le milieu du XVII^e^ siècle, que Vaugelas a codifié après l'avoir observé minutieusement et en avoir fait une description publiée dans ses célèbres *Remarques sur la langue française* (1647).

Voici un premier résultat de la comparaison entre les quatre langues citées (Tableau IIIa) : deux d'entre elles, l'italien et l'allemand, se sont imposées d'abord sous forme écrite, avant de devenir des langues parlées. Les deux autres, l'espagnol et le français, ont d'abord fonctionné comme normes parlées avant d'être reconnues comme normes écrites.

Mais dans chaque groupe, chaque cas est encore différent de l'autre : si l'italien est parfaitement localisable, l'allemand n'a pour ainsi dire pas de patrie. Quant à l'espagnol, il a pour base un parler castillan désormais dépourvu de contour géographique précis, contrairement au français, dont le parisianisme est incontestable.

J'en viens maintenant au deuxième volet annoncé. Si le français moderne se met en place avec Vaugelas, que dire de la longue période qui précède ? Car il est indéniable qu'il existe depuis au moins la fin du XII^e^ siècle une conscience linguistique qui reconnaît l'existence d'une norme que l'on appelle le français et qui relie une forme de francien de la région parisienne, sans doute très variable encore, à l'idée de la France, de la monarchie, de l'autorité centrale. Les poètes, les écrivains s'y réfèrent explicitement et on a même souligné le paradoxe de voir la notion de langue française précéder la chose elle-même. En effet, les premiers textes documentaires d'oïl entièrement rédigés en langue vulgaire ne viennent pas de la région parisienne, mais du Nord et de l'Est. Le plus ancien document français de Paris date de 1274, presque un siècle après l'apparition du terme « françois » appliqué à la langue.

C'est la raison pour laquelle j'ai complété, dans une deuxième version du Tableau III (b), la matrice en distinguant la période pré-Vaugelas de l'après-Vaugelas. Si la norme est de toute évidence d'origine écrite pour la période ancienne, Vaugelas marque un nouveau départ, un départ à zéro en quelque sorte. La norme est puisée dans le parler réel d'un groupe social très fermé et ce caractère exclusif trouve son reflet dans les restrictions extrêmes formulées à l'égard de tout ce qui n'est pas employé par la cour, et plus précisément par ce que Vaugelas a appelé « la partie saine de la cour » (Tableau IV). Une bonne partie du langage réel des habitants de la France est ainsi mise au ban de l'usage, ce qui explique que l'on puisse parler de l'origine éminemment élitiste du français.

En définissant, après plusieurs siècles de norme écrite parisienne ou du moins île-de-francienne, une nouvelle base pour la fixation de la norme, Vaugelas crée une rupture qui peut être considérée comme une « suspension de l'Histoire », parce que le passé est clos, l'Histoire s'arrête et s'ouvre à la loi du présent continu, d'une synchronie permanente. Les critères ont complètement changé ; avant, c'était un usage moyen des bons écrivains sur une certaine durée ; après ce sera l'usage oral momentané d'une population de courtisans

incultes, mais bons parleurs qui fera la loi. Tout devient très éphémère et le codificateur Vaugelas lui-même souligne, en toute connaissance de cause, le caractère transitoire d'une norme ainsi conçue.

Imaginons un instant que l'histoire de la norme française se soit déroulée selon une logique interne, à l'écart des contraintes imposées par les structures du pouvoir. Un autre observateur que Vaugelas aurait pu se situer dans la continuité du XVI^e^ siècle, lorsque les écrivains plaidaient en faveur de l'accueil de mots et de tournures de toutes les régions pour enrichir la langue, et considérer que la norme du langage de France devait permettre à un plus grand nombre de s'y reconnaître. Et plutôt que de propulser le parler de la cour jugé peu représentatif, c'est celui-ci qu'il aurait pourvu de marques restrictives. On aurait alors assisté à ce qui s'est couramment produit jusqu'au XVI^e^ siècle : l'intégration de régionalismes dans la norme avec perte de la marque régionale, ce qu'on peut appeler une « neutralisation diatopique ».

Je n'en donnerai qu'un exemple parmi de nombreux autres : Alors que toutes les langues romanes ont conservé le verbe latin *cadere* pour « tomber » (cf. port. *cahir*, esp. *caer*, cat. *caure*, anc.pr. *cazer*, *caire*, ital. *cadere*, roum. *cadeà*), seul le français moderne diverge dans son choix lexical avec *tomber* (on sait que l'ancien et moyen français employaient également un succédané de *cadere* : *choir*, qui s'est conservé sporadiquement dans quelques formules vieillies ou familières). Or, *tomber* a remplacé *choir* d'abord dans les régions Centre-Sud et a été ensuite adopté par la norme parisienne. C'est donc un régionalisme qui a perdu sa marque d'origine, ou dont la dimension diatopique a été neutralisée. Plus une norme est accueillante et ouverte, plus elle est portée à neutraliser les marques restrictives.

C'est ce qui se passe aujourd'hui, où le ton langagier est de moins en moins donné par une société élitaire et fermée et de plus en plus par les forces linguistiquement innovatrices d'une société ouverte. Il est significatif que dans les dictionnaires actuels le langage familier est de plus en plus représenté et qu'au contraire on assiste au marquage restrictif du français le plus titré, par des étiquettes du genre « style soutenu », « littéraire », « langue soignée », « langue recherchée », etc. Est-ce le début d'une troisième période dans l'histoire de la norme ? Il est en tout cas certain que l'ère du français Vaugelas touche à sa fin parce que les bases sociologiques lui font depuis longtemps défaut. Mais son principe du respect de l'usage vivant reste un acquis, même si la base démographique des acteurs de l'usage s'est considérablement accrue et s'accroîtra encore.

Exemples

Tableau I. Morphologie de l'adjectif en Italie.

Italie du Sud :	m.sg russe	m.pl russe
	f.sg. rosse	f.pl. rosse
Italie du Nord :	m.sg. ros	m.pl. rus
	f.sg. rosa	f. pl. ros
Toscane :	m.sg. rosso	m.pl. rossi
	f.sg. rossa	f.pl. rosse

Tableau II. Comparaison entre langues standards de la péninsule Ibérique (exemple dû à K. Baldinger).

	OUEST port.	CENTRE esp.	EST cat.
« huit »	oito	ocho	vuit
« janvier »	janeiro	enero	gener
« fils »	filho	hijo	fill
« feuille »	folha	hoja	fulla
« pierre »	pedra	piedra	pedra
« jardin »	horta	huerta	horta

Tableau IIIa. Comparaisons entre les quatre langues citées.

	localisable	non localisable peu
base parlée	Français	Espagnol
base écrite	Italien	Allemand

Tableau IIIb.

base parlée	Français moderne	Espagnol
base écrite	Italien Français anc/moy	Allemand

Tableau IV. Le mauvais usage selon Vaugelas.

diatopique	diachronique	diastratique	diaphasique	diathématique
où ?	quand ?	qui ?	comment ?	de quoi ?
Provincialismes	Archaïsmes néologismes	Langue populaire	Mots bas	Langue technique

PARTIE III

Inventaires lexicaux

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 87-96.

Théorie et méthodologie

8

Diachronie et typologie des écarts (dans le lexique du français en Afrique noire)

J. SCHMIDT

Faculté des Lettres et Sciences humaines, Université d'Avignon, France

Je rappellerai tout d'abord que le professeur Willy Bal, dans ses articles et dans ses interventions, n'a cessé de défendre le principe d'une étude diachronique pour les africanismes lexico-sémantiques. Je signalerai également qu'à l'occasion de la parution de l'IFA, Alain Rey, dans son article publié dans la revue *Le Français dans le Monde*, n° 170, de juillet 1982, à la p. 178, émettait ce jugement : « Seul l'aspect étymologique, d'ailleurs difficile à traiter faute de documents, est nettement trop faible. » Par ailleurs, mon collègue, A.J.M. Queffélec, co-rédacteur de l'IFA, plaidait dès 1981, je cite : « Pour une perspective diachronique et étymologique du dictionnaire du français d'Afrique », titre de sa communication présentée à Yaoundé [7].

Or, force est de constater que, mis à part un certain nombre d'études ponctuelles, aucune enquête systématique n'a été entreprise. Et au fur et à mesure que les éditions de l'IFA se succèdent et que de nouveaux inventaires régionaux voient le jour, cette lacune devient de plus en plus criante.

Qui plus est, on ne peut laisser se diffuser des erreurs d'interprétation, parfois stupéfiantes, concernant les marques typologiques de certains africanismes, et qui émaillent tel ou tel ouvrage récent ou moins récent.

Aussi, j'axerai mon propos sur quatre points : Examen critique de la typologie des écarts sous l'angle de la diachronie. Intérêt des datations pour l'étymologie notamment. Nécessité d'investigations étymologiques pour les lexiques spécialisés. Méthodologie.

Examen critique de quelques marques typologiques sous l'angle diachronique

C'est apparemment la méconnaissance de l'histoire du lexique français et le fait de négliger la perspective diachronique qui ont été la source des erreurs commises par un certain nombre de nos collègues.

Le cas de *charbon* par exemple me semble, à cet égard, révélateur. D. Gontier écrivait : « Dans le français du Sénégal, les restrictions de sens que nous avons observées résultent le plus souvent d'un abrègement ou d'un changement de catégorie grammaticale. En ce qui concerne les premières, celles qui proviennent d'un abrègement, nous citerons les substantifs charbon < charbon de bois, patate < patate douce, moniteur < moniteur d'enseignement (...) » [14, p. 123].

Et plus récemment, chez P. Dumont, j'ai relevé cette remarque : « Si par exemple le mot charbon semble mériter d'être retenu parmi les africanismes sénégalais, il faudrait l'entrer dans le dictionnaire des africanismes avec son sens régional à savoir « charbon de bois » et préciser qu'il s'agit là d'une restriction de sens par rapport au français central » [12, p. 95].

Or, on ne peut, en aucun cas, évoquer une quelconque restriction de sens, qu'elle soit issue ou non d'un abrègement.

En effet, l'emploi au Sénégal du terme *charbon* apparaît en réalité comme une survivance. Parmi les éléments qui étayent cette interprétation, on retiendra que le TLF signale à la p. 536 du tome V que *charbon de bois* se disait autrefois *charbon*. (On pourrait également se référer au *Petit Robert*). En outre, j'ai recueilli chez A. Rançon cette attestation : « Le charbon chez les Coniaguis (ethnie installée au Sénégal oriental) provient surtout des bambous » [25, p. 328]. En d'autres termes, c'est l'emploi moderne de *charbon* pour *houille*, en français central, qui résulte d'une spécialisation liée évidemment aux progrès techniques.

Un autre cas, celui de *patate*, est considéré, à notre grande surprise, comme une restriction de sens, par J. Blondé, P. Dumont et D. Gontier [11, p. 172]. Dans son étude des particularités lexicales [14, p. 123], Gontier persiste et considère que *patate* procède de l'abrègement de *patate douce*. Or, il suffisait de consulter soit R. Arveiller, soit R. Mauny.

Le premier consacre les pp. 398 à 402 à l'article *patate* dans son étude des termes de voyage [1] et, relevant la première occurrence de patate avant 1582, près d'Haïti, à la petite île de Mona, Arveiller conclut qu'il s'agit très vraisemblablement d'un emprunt à l'arouak d'Haïti. Quant à Mauny, [6, pp. 54-55], il envisageait déjà en 1952 l'hypothèse d'un emprunt à l'arouak d'Haïti et précisait que *patate douce* avait été forgé pour éviter la confusion avec l'argot français patate.

En Afrique, la première attestation de *patate* que j'ai recueillie concerne la « Côte de l'Or ». Elle a été puisée chez Pierre de Marées [24, p. 10] : « Ilz mangent aussi des Ignames, Bananas et Patates. » J'ajoute que le lexème *patate* alterne cependant chez le même auteur avec *batate* à la p. 68 par exemple de l'ouvrage, avec cette citation : « Du Batate (titre). Les Batates sont un roussâtres mais de façon sont ils semblables à l'linamos et de goust aussi à la chastaigne. »

Sans entrer dans des citations fastidieuses, je dirai que jusqu'en 1763, on note une alternance entre *patate* et *batate*, avec une fréquence plus élevée pour le premier mot. Ce n'est qu'en 1801, que j'ai recueilli la première occurrence de *patate douce*, chez Louis Degrandpré [21, I, p. 10]. J'ai même enregistré le composé *patate sucrée* [23, III, p. 178].

La cause est donc bien entendue et elle l'était de longue date. Quant au lexème *moniteur*, il n'est en aucune façon l'abrègement de « moniteur d'enseignement ». Les attestations

recueillies dans le *Bulletin administratif du Sénégal* de 1822, en date du 18 mai 1819, p. 302, du 5 avril 1822, p. 502 et du *Bulletin administratif du Sénégal* de 1862, en date du 28 mars 1862, p. 102, ne laissent planer aucun doute.

Avec le vocable *chambre* qui signifie « pièce d'habitation », les auteurs de *Particularités lexicales du français au Sénégal* [11] croient déceler là encore une extension de sens par rapport au français central. Or, d'une part, le TLF, à la p. 477 du tome V, signale : « 1 Vx. Pièce d'habitation, synonyme pièce, salle ». Le dictionnaire propose une illustration de *chambre* pour bibliothèque datant de 1899. D'autre part, dans le *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française, en date du 22 février 1900, j'ai pu recueillir, à la p. 83, cette attestation : « Tribunal de première instance de Saint-Louis du Sénégal. Il sera procédé le samedi vingt-quatre mars mil neuf cent à sept heures et demie du matin (...) à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur

I. - d'un terrain sis à N'Dar Toute, faubourg de Saint-Louis (...) sur lequel se trouvent construites des constructions en maçonnerie.

1) quatre chambres surélevées de un mètre cinquante au-dessus du sol et recouvertes en argamasse ;

2) trois chambres recouvertes en tuiles (...) Au greffe de Saint-Louis, ce dix-sept février mil neuf cent. Le Greffier Jean Gardeau commis-greffier. »

J'ai enregistré également une attestation de 1933, à la p. 319 du *Journal officiel* du Sénégal : « Étude de Maître Ettori avocat-défenseur à Kaolack. Vente sur saisie immobilière, il sera procédé le mardi deux mai à sept heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal de première instance de Kaolack (...) au plus offrant et dernier enchérisseur :

Premier lot. Un immeuble sis à Kaolack (...) sur lequel sont édifiées une boutique et vingt-neuf chambres (...). Fait et rédigé par moi, avocat-défenseur à Kaolack, le 5 avril 1933. Signé Ettori. » Ces éléments établissent de façon indiscutable que *chambre* est une survivance.

Dans un ouvrage récent qui ne laisse pas indifférent [13], P. Dumont consacre un chapitre à la question : le français est-il une interlangue ? Et à la p. 122, on peut lire cette observation :

« On sait qu'un certain nombre d'africanismes relevés comme tels dans l'inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire sont d'origine interférentielle. Il s'agit donc bien là d'une nouvelle zone floue où l'on peut sans risque d'erreur assimiler le français d'Afrique à une interlangue qui se serait fossilisée dans certains de ses usages comme dans les exemples suivants : *piluler*, issu de *pulluler* (cas de sur-différenciation phonologique) ; *en ce moment*, issu de *à ce moment* (cas de sous-différenciation phonologique).

Il ne s'agit pas de nous prononcer sur la validité de cette conception d'interlangue, mais uniquement d'évaluer le second exemple, le premier ne souffrant aucune discussion. Selon notre collègue, il ressort clairement que la locution adverbiale *en ce moment* est issue d'un phénomène d'interférences. Du reste, l'auteur précise à la même p. 122 : « Certaines d'entre elles (il s'agit des interférences) sont caractéristiques du début de l'apprentissage voyelles orales/voyelles nasales. »

Il est vrai que l'IFA et d'autres auteurs de lexiques régionaux ont contribué à répandre cette interprétation en relevant que l'origine de la particularité de cette locution était imputable à la confusion phonétique entre (a) et (ã).

Or, il s'agit, contrairement aux apparences, d'une survivance.

À la p. 981, du tome XI au paragraphe h de l'article *moment* du TLF, on peut lire : « vieux. En ce moment (-là) » avec cette définition : « alors, dans l'espace de temps considéré ». Une illustration de 1830, empruntée à Balzac (Gobseck) éclaire encore cet emploi. La voici : « de 1818 à 1819 mon patron (...) fut obligé de vendre sa charge. Quoique en ce

moment les études (d'avoué) n'eussent pas acquis la valeur exorbitante à laquelle elles sont montées aujourd'hui, mon patron donnait la sienne en n'en demandant que cinquante mille francs. »

Et par ailleurs, j'ai collecté plusieurs emplois de cette locution dans les récits relativement anciens de voyageurs français en Afrique. La plus reculée émane du journaliste parisien Amédée Tardieu [26] : « Pendant que notre cher capitaine et lui causaient affaire, j'allai visiter un baracon dans lequel se trouvaient des noirs captifs : ils prenaient en ce moment leur repas hors du baracon et bavardaient à qui mieux mieux. »

Voici une autre illustration, de Louis Jean-Baptiste Féraud [17, p. 196] : « Il [un saracolais] (sic) était parti pauvre de Guemoukara cinq ans avant (...), il était allé à la Sierra Léone passant par Timbo (...), avait cultivé les arachides jusqu'à ce qu'il ait gagné une petite fortune ; il revenait en ce moment ayant acheté une femme qui lui avait donné un enfant et possédait cinq captifs (...) ».

Enfin, j'évoquerai le cas du verbe *gâter* dont la polysémie en Afrique est assez remarquable. Notre collègue de Montpellier, P. Dumont, choisit ce verbe qui, à ses yeux, représente, je cite : « l'exemple-type de simplification sémantique qui se substitue à tous les verbes contenant le sème destruction » [13, p. 124]. Or, il apparaît que les dictionnaires de l'Académie (1695) et de Furetière (1690) avaient déjà enregistré ce sème destruction dans le verbe *gaster*.

Ainsi peut-on lire chez Furetière : « gaster v.act. ruiner, détruire. Les soldats ont gasté tout le pays. » Quant au *Dictionnaire de l'Académie*, il affecte à ce verbe le sens de : « endommager, mettre en mauvais état. » On rapprochera encore ce sens de celui qui figure dans le TLF, au tome IX, p. 116, où les auteurs relèvent à : « gâter quelque chose » : « A. vieilli, mettre en mauvais état, endommager gravement. synonymes, dévaster, ravager, détruire. »

Par ailleurs, si l'IFA accueille, entre autres, la locution *gâter un vêtement* avec le sens de « salir ou déchirer un vêtement », on note que Furetière signale que *gaster* signifie « salir » avec cet exemple : « Vous avez gasté mon habit en renversant cette salade. » Le *Dictionnaire de l'Académie* confirme également que ce verbe signifie « salir, tacher ». Il convient d'ajouter que le TLF recense encore cette acceptation en indiquant :

« 2. vieilli, salir, tacher ; détériorer en salissant. » On pourra encore être surpris de la similitude entre l'IFA et le *Dictionnaire de l'Académie française* pour la locution *gâter une affaire*. Pour l'*Inventaire*, *gâter une affaire* c'est « faire échouer une affaire », pour l'Académie, *gaster* au figuré signifie : « mettre en mauvais estat une chose qui estoit en bon estat ou en chemin d'y estre » avec cet exemple : « Il a gasté les affaires par sa mauvaise conduite. » Le témoignage de Littré, au tome 2 p. 2729 nous paraît tout aussi probant. Il relève à *gâter*, en 1. « ravager, dévaster (sens vieilli) », en 2. « mettre en mauvais état, détériorer », en 4. au figuré « altérer les choses morales, intellectuelles, les affaires » et en 5. « salir, tacher ».

Il ressort par conséquent que certains sèmes du verbe *gâter* sont la manifestation de survivances ou de réminiscences de survivances.

Du reste, d'autres exemples peuvent être cités. Sans viser à l'exhaustivité, on peut signaler le cas de l'adverbe *trop* pour « très, excessivement », ou de *plusieurs* signifiant « beaucoup, nombreux ». Et concernant le statut, au Sénégal, des particularités comme *bonbon*, *garce*, *gargote* ou des verbes transitifs *pardonner*, *visiter*, on pourra se reporter au texte de notre conférence [10] faite dans le cadre du séminaire de DEA de M^me^ Suzanne Lafage, professeur à Paris III et qui paraîtra dans le prochain *Bulletin ROFCAN* (n° 9) dont elle assure la responsabilité.

Intérêt des datations

Le second point que j'aborderai a trait aux datations dont j'examinerai l'intérêt pour les termes importés des Antilles et pour les reconstitutions étymologiques.

On peut relever dans le lexique du français en Afrique des migrations lexicales inter-africaines, issues d'emprunts aux langues africaines, comme *boubou*, *cramcram*, *daba*, *dolo*, *kora*, *hilaire*, etc., ou provenant du portugais comme *argamasse*, *bengala*, *lougan*, *matabiche*, *secco*, *tapade*, etc. On en oublie généralement une autre qui présente essentiellement la particularité d'avoir été importée de l'Amérique tropicale par le truchement des Antilles ou qui provient directement des Antilles. Souvent anciennes, ces lexies affectent surtout les realia. Ainsi, à côté de *caïman*, *iguane*, *colibri* ou *marigot*, on peut citer pour la flore : *calebassier*, *casse puante*, *corossol*, *dartrier*, *fromager*, *latanier*, *pomme cannelle*, etc. ; pour l'ichtyologie, on relève : *brochet de mer*, *croco*, *chirurgien*, *docteur*, *grondeur*, etc. ; et en ornithologie, *anhinga*, *bec en ciseau*, *jabiru*, *toucan*, etc.

Il nous paraît dès lors indispensable et légitime que l'indication d'origine figure avec l'insertion de ces lexies dans une future édition de l'IFA. (Corrélativement, il faudrait s'assurer de la validité de la marque typologique qui aurait pu être enregistrée par l'IFA par exemple).

Il serait évidemment fort intéressant de pouvoir en préciser la date d'importation en Afrique. Cela ne devrait pas soulever de difficultés insurmontables.

Dans son remarquable article sur les termes usités aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles sur les côtes d'Afrique, paru en 1958 [4, p. 2], L.F. Flutre, évoquant la datation possible du franchissement de l'Atlantique du terme *canari* observait, je cite : « Labat, qui en 1728 a décrit longuement le Sénégal et parle à plusieurs reprises de poteries, n'emploie pas ce nom que pourtant il avait connu aux Antilles et mentionné dans son *Voyage aux Isle de l'Amérique* » (1722, t. I, p. 397). Et Flutre d'en déduire que le mot a traversé l'Atlantique entre 1728 et 1757. Cette dernière date est celle de la publication de la célèbre *Histoire naturelle du Sénégal* de Michel Adanson, qui emploie ce terme [16, p. 21].

Or, j'ai pu recueillir une attestation de *canari* datant précisément de 1729 : « Ils font germer un peu de mil qu'ils jettent dans un grand vase plein d'eau qu'on appelle Canari et qui est semblable à nos jarres de terre » [18].

Par ailleurs, il est à noter que la recherche des datations se révèle souvent féconde pour la découverte d'étymologies insoupçonnées ou difficiles à reconstituer.

C'est ainsi que j'ai pu déterminer que *parenté à plaisanterie* est un calque de l'anglais d'Amérique *joking relationship*. Ce composé a été forgé par R. Lowie en 1912, dans un article consacré aux Indiens Crow, il a été traduit et repris ensuite en français par Marcel Mauss dans une communication faite en 1926, prononcée à l'Institut d'anthropologie et intitulée précisément « Parentés à plaisanterie ». On pourra se reporter notamment aux pp. 6 et 7 de son étude publiée dans l'*Annuaire* 1927-1928 de l'École pratique des hautes études.

La recherche de la première attestation de *naco*, terme largement répandu dans toute l'Afrique de l'Ouest, nous a conduits en Australie. Il s'agit du nom d'une usine spécialisée dans la fabrication de ces matériels d'aération qu'elle a exportés en Afrique dans les années soixante. L'usine est installée à Cooparoo dans le Queensland.

Il s'agit donc d'un emprunt, accompagné d'une antonomase, qui sera retenu comme marque typologique. Autre exemple de découverte surprise, le cas de *portugalais*, qui, notons-le au passage, est curieusement absent de l'IFA. À la lumière des premières attestations recueillies, il n'est pas certain que, comme le signalent Blondé *et al.* [11, p. 181], *portugalais* soit le produit du croisement entre *portugais* et *sénégalais*. Chez Ca'da Mosto, en 1455, on relève déjà le dérivé *Portugaloys* [20, p. 21].

« l'Isle de Port Saint (...) a été découverte depuis vingt sept ans en ça par les caravelles du seigneur Infant susnommé, qui l'ayant trouvé deserte et auparavant inhabitée la peupla de Portugaloys (...) ». Qui plus est, la légende de l'illustration de l'ouvrage de Pierre de Marées [24, p. 13] constitue une attestation intéressante. « A[1]. Est une femme Portugaloise résidante sur le Chasteau de Mina, laquelle est a demi-noire quilz appelent Melato ».

Enfin, et pour l'ex-Afrique équatoriale française, qui est fort éloignée du Sénégal, on rencontre, chez Burthe d'Annelet, cette citation datant de 1932 [19, p. 159] : « Les Portugais ou pour leur donner leur appellation courante, Portugalais, se sont établis en AEF, dès les premiers temps de notre occupation. » Ces éléments sont de nature à devoir être versés au dossier des survivances possibles ou probables.

Un authentique exemple de mot-valise est recensé avec le terme *coucal*, qui ne bénéfice pas dans l'IFA d'une entrée spécifique, ce qui est peut être discutable, car le terme semble plus fréquent que *coq de pagode*, dont il est synonyme. *Coucal* n'est pas de formation onomatopéique comme l'affirme à la p. 2681 du tome II *Le Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse* ; il est en fait issu du croisement de *coucou* et d'*alouette*, parce que les coucals présentent une grande analogie par leur forme générale avec les coucous et qu'ils ont, je cite : « l'ongle du pouce, droit et pointu comme les alouettes » ainsi que l'affirment les auteurs anonymes du *Dictionnaire pittoresque d'Histoire naturelle* de 1834, au volume II, p. 339. Selon les auteurs du dictionnaire, ce terme a été forgé par le célèbre spécialiste des oiseaux d'Afrique, François le Vaillant.

C'est encore la recherche d'une attestation ancienne de *gendarme*, autre ornithonyme, qui nous conduira à une étymologie qu'il nous aurait été difficile de reconstituer. Dans son livre [22], le Dr Edouard Dupouy nous la dévoile incidemment : « Une variété dite gendarme, à cause de la couleur de sa robe qui est celle des jaunes baudriers de nos pandores, est très commune. »

Au travers de ces quelques exemples, et je pourrais, bien entendu, en produire d'autres, je pense avoir démontré le bénéfice que l'on peut retirer de ce type d'investigations. Certes, le sujet n'est pas pour autant épuisé, mais là n'était pas l'objectif assigné.

Il est un autre domaine cependant où le linguiste, selon nous, se doit d'intervenir ; c'est ce qui va constituer le troisième volet de cet exposé, il concerne :

Les investigations étymologiques relatives aux dénominations scientifiques

À ma connaissance, il n'existe aucun manuel d'étymologie floristique, ichtyologique, aviaire ou mammalogique concernant l'Afrique noire francophone tout au moins. Et l'on est frappé, à la lecture de l'IFA par exemple, du caractère abscons des dénominations scientifiques, qui représentent même pour les rédacteurs de l'*Inventaire*, une entrave à la compréhension.

Aussi bien, si l'on s'attachait à élucider les binômes des vocables les plus usuels, par exemple ceux qui figurent dans l'IFA, on peut imaginer aisément tout le profit que pourrait en retirer l'élève africain dans son apprentissage des sciences naturelles ou son professeur.

1. Quatre dessins de femmes sont représentés et affectés des lettres : A, B, C, D.

C'est pourquoi nous avons choisi d'illustrer notre propos en prenant deux exemples dans chacun des domaines évoqués.

On commencera par la botanique avec la citronnelle qui porte la dénomination de *Cymbopogon citratus*. *Cymbopogon* est un composé issu du grec *kumbē* qui se réfère à un objet convexe ou concave. Il est employé pour désigner également une coupe, un vase, une petite barque. *Kumbē* a été utilisé par allusion au fait que la glume qui protège la fleur affecte la forme d'une coque de barque. L'élément *pōgon* provient du grec également et désigne une barbe d'animal, de poisson ou de plante, par allusion au fait que la glume porte des poils soyeux. L'adjectif latin *citratus* signifie ici « qui a l'odeur du citron ».

Le *baobab* (*Adansonia digitata*) provient de la latinisation du nom d'Adanson en hommage à cet encyclopédiste qui, le premier, a décrit scientifiquement cet arbre en 1761. *Digitata* est l'adjectif latin faisant allusion au fait que les feuilles alternes sont souvent digitées.

En ichtyologie, nous choisirons le cas de *plexiglas* (*Galeoides decadactylus*). Signalons au passage que la dénomination courante *plexiglas* fait allusion au museau de ce poisson qui est plus ou moins hyalin. *Galeoides* vient du grec *galeos* « requin », et du grec *eidos* qui signifie « aspect, ressemblance » et qui a donné le suffixe latin *-oide*. *Galeoides* fait référence au museau de cette espèce dont la forme conique ressemble à celui du requin.

Decadactylus est un composé grec qui est issu de *deca*, « dix » et de *dactylos* « doigt ». Les dix doigts correspondent aux dix rayons libres de la nageoire pectorale.

Le *thiof*, si apprécié de la cuisine sénégalaise, est affecté du binôme *Epinephelus aeneus*. Le premier constituant vient du grec *nephele* « nuage » et de *epi* « sur, dessus », les poissons ayant les yeux couverts d'une membrane ou taie. Quant à l'adjectif latin *aeneus* qui signifie « bronzé », il fait référence à la coloration généralement brun-pâle de cette espèce.

Dans le domaine ornithologique nous évoquerons le cas du gonoleck (*Laniarius barbarus*) et de la poule sultane (*Porphyrio aegypticus*)

Laniarius est l'adjectif issu du latin *lanio* « je déchire » et de *lanius* « boucher ». Il signifie « qui est propre au boucher » par référence à la cruelle habitude de cet oiseau d'empaler sa proie sur une épine pour la démembrer et la dévorer. *Barbarus* est la latinisation de Barbarie, par allusion à cette région où il a été identifié pour la première fois.

La poule sultane dont le nom vulgaire fait allusion à sa beauté et sans doute à sa répartition essentiellement orientale est dénommée *Porphyrio aegypticus*, du grec *prophureos* « pourpre ». Il est fait référence ici au bec, à la plaque frontale et aux pattes qui sont d'un beau rouge éclatant, lequel contraste avec le plumage bleu à reflets turquoise. *Aegypticus* est l'adjectif latin signifiant « d'Égypte » qui indique la localisation de la première identification de cet oiseau.

De l'ornithologie nous passons à la mammalogie, où nous avons choisi d'examiner le cas de *rat palmiste* et de *cob des roseaux*. Le premier cité, qui n'est pas un rat, est désigné par le binôme *Xerus erythropus*. *Xerus* est issu du grec *xerōs* « sec » par référence à l'aspect desséché de sa fourure. *Erythropus* est composé du grec *eruthros* « rouge » et du grec *podos* « pied » qui donne au génétif *pous*, par allusion à la couleur des pattes.

Redunca redunca est la dénomination du Cob des roseaux, bien connu également dans l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'un tautonyme, ce qui ne revêt pas de signification particulière, mais qui est dû simplement au changement du nom générique aboutissant ainsi à une répétition de mot. Dans le système de Linné, il est interdit, en effet, de changer le nom de l'espèce, même lorsque cela entraîne la répétition à la fois du nom générique et du nom d'espèce. *Redunca* provient de l'adjectif latin *reduncus* et signifie « tourné vers l'arrière » par allusion aux cornes. Cette dénomination scientifique est assez surprenante,

car les cornes sont courbées vers l'avant, bien qu'au départ leur inclinaison soit amorcée vers l'arrière.

Les éléments que nous venons de présenter, en nombre fort restreint certes, nous paraissent cependant de nature à ouvrir des perspectives nouvelles, et leur caractère « linguistique appliquée », si je puis dire, mériterait d'être pris en considération.

Le quatrième et dernier point qui sera examiné concernera la méthodologie.

La méthodologie

Dans le cadre limité qui nous est imparti, nous apporterons quelques éléments de complément, d'autant que notre collègue Ambroise Queffélec a consacré une excellente communication sur le sujet [7], que nous avons citée au début de notre propos et à laquelle nous nous rallions entièrement.

Rappelant qu'un certain nombre de travaux sont disponibles, A. Queffélec envisage trois phases :

1. Enquête. 2. Élaboration de fiches pour une banque de données étymologiques historiques. 3. Traitement des données dans un cadre pluridisciplinaire.

La phase d'enquête et de collecte, reposant sur le dépouillement exhaustif des textes anciens, implique effectivement la nécessité de travailler sur les documents les plus variés.

Dans cette étape, il ne faut pas oublier de cribler les célèbres « cahiers Ponty » déposés à l'IFAN de Dakar, et qui représentent précisément de petites monographies variées, rédigées par un grand nombre de ceux qui constitueront l'élite africaine au moment des indépendances. Les textes officiels, bulletins administratifs, journaux officiels, sont également des sources intéressantes, tandis que les bulletins du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française (qui deviendra le *Bulletin IFAN*), les Notes africaines et les mémoires édités par l'IFAN, le *Journal de la Société des africanistes*, etc. recèlent souvent une grande richesse. On aura garde d'oublier les dictionnaires et vocabulaires français/langues africaines qui ont enregistré parfois des particularités tant dans la partie française qu'africaine.

Cette collecte peut être réalisée, en grande partie, par l'exploitation des titres d'ouvrages figurant dans l'ouvrage de Gilles Grandidier et Edmond Joucla [5].

Au stade de la rédaction des fiches, les informations recueillies permettraient selon A. Queffélec de disposer d'une banque pour le traitement informatique des données dont la souplesse d'emploi constituerait, en effet, un avantage considérable.

Par ailleurs, il conviendrait, selon nous, que le chercheur enregistre la totalité des variantes graphiques ou formelles, y compris lorsqu'elles apparaissent chez un même auteur. La citation devrait figurer dans un contexte large, si possible, et porter les indications géographiques et/ou ethniques nécessaires. La restitution de cette citation devrait être intégralement fidèle. Il s'agit en effet de restituer scrupuleusement l'utilisation ou non par l'auteur des italiques, des guillemets, etc., de préciser, le cas échéant, si la particularité est accompagnée ou non d'une glose. Enfin, pour les récits de voyages et d'exploration, il faudrait faire apparaître non seulement la date de publication, mais encore celle du voyage, l'écart entre les deux dates pouvant être très sensible.

Quant aux dénominations scientifiques, la démarche consiste, à partir des ouvrages spécialisés, à remonter le cours du temps pour découvrir l'éponyme.

La confrontation des descriptions détaillées déposées dans ces ouvrages devrait permettre d'élucider bon nombre des binômes utilisés. Dans un prochain article intitulé « Notes d'ornithonymie africaine », nous publierons, sans doute dans le *Bulletin ROFCAN*, une vingtaine d'étymologies vulgaires et scientifiques des ornithonymes du Sénégal et du Zaïre.

Ajoutons que les ouvrages de Cuvier en ichtyologie, de Buffon en mammalogie et en ornithologie, et à un degré moindre de Le Vaillant en ornithologie, constituent des sources inestimables. Nous nous permettrons, sur ce sujet, de renvoyer à notre texte, « Dimensions, diachronique et étymologique pour IFA2 » à paraître dans le *Bulletin ROFCAN* n° 9 [10].

Pour conclure, nous dirons brièvement qu'en relevant quelques-unes des erreurs de nos collègues, en présentant par ailleurs des applications variées de la recherche diachronique, nous estimons avoir démontré l'intérêt de ce type d'investigations pour le lexique du français en Afrique noire.

Nous formulons le souhait que certains des résultats auxquels nous sommes parvenus puissent figurer dans la prochaine édition de l'IFA.

Nous souhaitons également qu'une équipe de chercheurs avertis et philologues soit associée aux recherches concernant les survivances lexicales.

Quant à la partie étymologique de l'*Inventaire*, beaucoup plus délicate à traiter, elle pose en fait le problème des moyens en hommes et en matériels.

Il nous semble que la volonté d'aboutir et la décision ne peuvent appartenir qu'à ceux qui ont mis en œuvre et permis la réalisation de cet outil incomparable, malgré ses quelques faiblesses, qu'est l'IFA. Et j'estime qu'avec l'IFA, l'essentiel a déjà été fait. En d'autres termes il ne resterait donc plus qu'à parachever l'œuvre accomplie.

Références

Études à caractère ou à tendance diachronique

1. Arveiller R. (1963). *Contribution à l'étude des termes de voyage en français* (1505-1722). Éditions d'Artrey, Paris, 569 p.
2. Bal W. (1979). *Afro-Romanica studia*. Edicões Poseidon, Albufeira, Apartado 2.
3. Bal W. (1989). *Mélanges Willy Bal : Africana Romanica* préparés par Dieter Kremer. H. Buske, Hamburg, Romanistik in Geschichte und Gegenwart, Band 22, 269 p.
4. Flutre L. F. (1958). De quelques termes usités aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles sur les côtes occidentales d'Afrique et qui ont passé dans les récits des voyageurs français du temps. *Etymologica*. Max Niemeyer Verlag, Tübingen, pp. 209-238.
5. Grandidier G., Joucla E. (1937). *Bibliographie générale des colonies françaises*. Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris, 739 p.
6. Mauny R. (1952). *Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain*. IFAN, Dakar, Catalogue IX, pp. 7-69.
7. Queffélec A. (1982). Pour une perspective diachronique et étymologique du dictionnaire du français d'Afrique noire. In : *Bulletin OFCAN*, Institut national de la langue française : 93-103.
8. Schmidt J. (1984). Quelques aspects du lexique des textes anciens en français sur l'Afrique noire. In : *Bulletin OFCAN*, Institut de linguistique appliquée, Université d'Abidjan, Côte-d'Ivoire, Institut national de la langue française, CNRS, n° 5 : 91-157.
9. Schmidt J. (1987). Pour un enrichissement des données de l'IFA selon les perspectives diachronique et étymologique et proposition d'une liste des ethnies et populations d'Afrique noire à insérer dans un dictionnaire de français. In : *Actes de la VII^e^ table ronde des centres, départements et*

instituts de linguistique appliquée d'Afrique organisée par l'AUPELF et l'université nationale du Rwanda, *Recherche linguistique et formation des formateurs, bilan, évaluation des matériels didactiques*, Kigali 14-22 janvier 1987, pp. 427-447.
10. Schmidt J. (1991). Dimensions diachronique et étymologique pour IFA2. In : *Bulletin ROFCAN*, Institut national de la langue française CNRS, Didier-Érudition n° 9 (sous presse).

Autres études citées, synchroniques ou sociolinguistiques

11. Blondé J., Dumont P., Gontier D. (1979). *Particularités lexicales du français au Sénégal.* Centre de linguistique appliquée de Dakar, 270 p.
12. Dumont P. (1987). Politique linguistique en Afrique : où va le Sénégal ? In : *Études de linguistique appliquée*. Didier-Érudition, n° 65, janvier-mars, pp. 89-101.
13. Dumont P. (1990). *Le Français langue africaine*. L'Harmattan, Paris, 176 p.
14. Gontier D. (1979). Contribution à une étude des particularités lexicales du français au Sénégal, Centre de linguistique appliquée de Dakar. In : *Le Français au Sénégal*, Enquête et recherches n° 4, octobre, 164 p. + 13 p. non numérotées.
15. Équipe IFA (Blondé J., Canu G., Caprile J.P., Deltel J.R., Dumont P., Efoua-Zengue R., Faïk S., Gontier D., Jouannet F., Lafage S., Mendo Ze G., N'Diaye-Corréart G., Queffélec A., Queffélec C., Racelle-Latin D. (coordonnatrice), Rondreux J.L., Schmidt J., Shyirambere S., Tabi-Manga J.) (1988). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*. EDICEF-AUPELF, coll. Universités francophones, UREF, 442 p. + 1 p. non numérotée.

Récits de voyage cités

16. Adanson M. (1757), *Histoire naturelle du Sénégal*. J.B. Bauche, Paris, 275 p.
17. Bérenger Féraud L.J.B. (1879). *Les Peuplades de la Sénégambie*. Ernest Leroux, Paris, 420 p.
18. Boucard C. (1974). Relation de Bambouc, annotation de Philip Courtin. *Bulletin IFAN*, t. XXXVI série B n° 2, p. 266.
19. Burthe d'Annelet De (Lt colonel) (1932). *Du Cameroun à Alger*. P. Roger, Paris, 2 tomes.
20. Ca'da Mosto A. (1895). *Relation des voyages à la côte occidentale d'Afrique* 1455-1457, publiée par Charles Scheffer, Ernest Leroux, Paris, 206 p.
21. Degrandpré L. (1801). *Voyage à la côte occidentale d'Afrique fait dans les années 1786 et 1787.* Dentu, Paris, an IX, 2 tomes.
22. Dupouy E. Dr. (1894). *Les Chasses au Soudan*. A. Challamel, Paris, 357 p.
23. Lander R. et J. (1932). *Journal d'une expédition entreprise dans le but d'explorer le cours et l'embouchure du Niger*, traduit de l'anglais par Mme S.W. Belloc. Paulin, Paris, 3 tomes.
24. Marées P. De (1605). *Description et récit historial du riche d'or royaume de Guinéa*. Claesson, Amsterdam, 99 p. + 1 pl.
25. Rançon A. *Dans la Haute-Gambie, voyage d'exploration scientifique* (1891-1892). Société d'éditions scientifiques, 592 p.
26. Tardieu A. (1845). Voyage en Sénégambie. *Le Feuilleton de la Presse*, 14-08.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 97-111.

9

Réflexions sur le concept de français régional et ses conditions d'application aux français de l'océan Indien

D. BAGGIONI

Université d'Aix-Marseille I, France

La description du FRM (français régional mauricien), d'une part, (fortement amorcée dans [6]), et le projet (appel d'offre AUPELF-UREF Le français en francophonie) de constitution d'un *Inventaire des particularités lexicales des français dans l'OI,* d'autre part, sont ici l'occasion d'une réflexion historiographique et théorique sur le concept de « français régional » et sa validité heuristique dans la description des français en contact dans la zone où notre équipe (C. Bavoux, M. Béniamino, M.B. Cayré, R. Tirvassen, P. Fioux, D. de Robilard et « nous » D.B.) se propose une recherche (en grande partie lexicographique).

Nécessité d'une problématisation de l'expression « français régional »

L'item « français régional », curieusement, n'apparaît que tardivement dans les écrits scientifiques. Il vient remplir un creux entre le français, réalité d'évidence non problématisée avant qu'un début de réflexion sur la norme ne vienne remettre en cause la croyance en une essence de la langue française qui serait incarnée dans la langue littéraire et/ou officielle, et le dialecte/patois, réalité indigne de considération avant que la perspective historique lui assigne un rôle dans la recherche des origines et développements de la langue littéraire. Lorsque nous parlons aujourd'hui de « français régional », est-on bien sûr de parler de la

même chose ? La question mérite d'être posée. Quant à la définition et la problématique sous-jacentes à l'utilisation du terme, nul n'aura l'imprudence ici de prétendre que nous nous retrouvions, même dans les grandes lignes, sur des concepts, des méthodologies et des corpus uniformément définis. Autant de raisons pour nous de nous attarder quelques instants sur une étude historico-bibliographique de l'apparition et de la diffusion (récente) du concept de français régional, prélude indispensable à une réflexion sur les différentes conceptions lexicographiques actuellement en œuvre dans les entreprises de collectes de français régional. Cette réflexion s'articule de façon complémentaire à celle de D. de Robillard (communication à ce colloque même) par son souci d'examen des problématiques anciennes et actuelles et sa focalisation sur le domaine lexicographique, alors que la réflexion de D. de Robillard se veut sinon atemporelle, du moins essentiellement abstraite et pour tout dire purement théorique en prenant au mot les concepts de la linguistique générale et de la sociolinguistique pour définir les contours d'une définition du français régional. Notre revue historique et notre examen montrent qu'au contraire de cette démarche, les travaux sur le français régional procèdent d'une démarche empirique, que la réflexion théorique, rare et succincte est venue le plus souvent justifier après coup des collectes entreprises empiriquement sous la pression d'une demande sociale peu préoccupée de pureté méthodologique.

Ce qu'on peut en effet considérer véritablement comme premières approches descriptives du français régional relevaient du genre épilinguistique dans la lignée des manuels correctifs ou des chroniques de langage « Ne dites pas... mais dites... ». La localisation périphérique d'un bon nombre d'études n'était pas le fruit du hasard. Les premières études dites « scientifiques » sur les français régionaux émanaient du milieu des dialectologues et restaient souvent prisonnières d'une perspective onomasiologique qui réduisait la description à la collecte lexicographique isolée de toute réflexion sociolinguistique.

Cependant, dans ces premières approches, on pouvait déjà voir pointer l'énoncé de tous les problèmes à rencontrer dans la description des FR : difficultés de délimitation des FR avec les substrats ou langues régionales coexistantes, etc. Une rétrospective de ce qu'on peut considérer comme tentatives de description et/ou réflexions concernant le français régional s'impose donc pour voir plus clair dans les théories (ou l'absence de théories) sous-tendant ces descriptions.

Revue historico-bibliographique des travaux portant sur les français régionaux et le « français hors de France »

On rappellera pour mémoire la définition qu'au XVII[e] siècle l'*Encyclopédie* donne du mot *patois*, « langage corrompu tel qu'il se parle presque dans toutes les provinces [...] On ne parle la langue que dans la capitale ». Cette définition a le mérite de mettre au jour clairement l'idéologie linguistique française dont tout locuteur natif francophone est, bon gré mal gré, plus ou moins imprégné. Les linguistes français et, avec des modalités de fonctionnement différentes, ceux de la francophonie, n'échappent pas à la règle et il serait facile de traquer les lapsus que laissent filtrer, au détour de la plume, les savants les plus distingués, attestant en structure profonde des rémanences de cette idéologie. Pour faire vite, nous dirons que la linguistique française contemporaine, aussi bien en ce qui concerne les études sur le français parlé qu'en ce qui concerne les études sur les français régionaux rend compte

de la lente émergence d'un discours et d'une conception rompant radicalement avec cette idéologie furieusement normative qui caractérise toute la francophonie.

On peut dire que la description des « régionalismes » suit de très près la diffusion de la norme linguistique française. Ce qui tient lieu de premières « grammaires » françaises dans la mise en place de la norme classique étaient souvent des ouvrages destinés à un public régionalement situé qui demandait à s'aligner sur la norme parisienne ; aussi ces études involontairement régionales peuvent être considérées comme premières tentatives de description des français régionaux à condition de se focaliser dans ces « manières de langage », manuels de correction phono-morphologique, grammaticale et, dans une moindre mesure, lexicale à l'usage des provinciaux ou des locuteurs francophones exolingues, beaucoup plus sur les formes stigmatisées que sur la description normative proprement dite. C'est ainsi que J. Seguy avoue sans détour s'être fondé « sur les témoignages des grammairiens du XVI^e^ siècle et de l'époque classique [...] et surtout sur les fameux *Gasconismes corrigés* de Desgrouais, qui donnent une idée assez complète de ce qu'était le français à Toulouse il y deux cents ans » [54, pp. 10-11].

Mais de quoi et de qui s'agit-il lorsqu'on parle de « diffusion de la norme française » ?

Sur l'ensemble politique français et jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle, il faut bien avoir conscience qu'il s'agit de la diffusion du français parmi les élites cultivées de province, souvent non francophones de langue maternelle. Significative est à cet égard la décision de Desgrouais dans ses *Gasconismes corrigés* de « laisser délibérément de côté le langage du menu peuple ». C'est-à-dire que, dès le début, se pose la question de savoir si les faits de discours observés relèvent d'une pratique de la langue française ou d'une approximation de celle-ci par des locuteurs exolingues. Desgrouais tranche la question en se situant sur le terrain social et presque sociolinguistique. Pour lui, on ne peut parler d'usage du français que pour les couches bourgeoises alors que, pour le peuple, il ne peut s'agir que de baragouin littéralement indescriptible.

Dans les périphéries de la francophonie contemporaine le problème se pose-t-il différemment ? Oui et non. Oui, dans la mesure où l'histoire semble se répéter à plusieurs siècles de distance lorsqu'on voit ainsi M. Piron [43], pour son programme de description des *Usances de la francophonie*, rendre hommage aux « travaux estimables d'amateurs, comme ceux que nous possédons sur les mauricianismes par exemple », et de citer Rauville [47], et Desmarais [27], ouvrages encore disponibles à Maurice et pleinement fonctionnels, c'est-à-dire reçus dans leur projet initial de stigmatisation de formes fautives ; mais notre linguiste européen passe sous silence le fait qu'il s'agit ici, non de description de français régionaux, mais d'ouvrages délibérément normatifs n'ayant nullement pour projet la description des régionalismes mais bien la diffusion de la norme centrale en mélangeant d'ailleurs allègrement des faits de langue orale, des fautes d'apprentissage nullement caractéristiques du domaine géographique, des régionalismes proprement dits c'est-à-dire relevant de ce que A. Rey [50] désignait comme « normes d'usages » et des interférences des langues en contact avec le français. Mais la francophonie périphérique ne peut, à la différence de la francophonie française, en ce qui concerne les problèmes de description du français régional, être envisagée comme un tout homogène dans la mesure où les situations présentent une palette de cas difficilement réductibles à une seule problématique. Les situations de francophonie endolingue s'opposent nettement aux situations où le français n'est parlé que par une élite n'en ayant l'usage que comme langue seconde où le rapport des locuteurs à la norme centrale se présente dans une tout autre configuration que celle où des locuteurs francophones de langue première se déterminent constamment dans leurs pratiques du français par rapport à une norme essentielle à leur confort identitaire. Les situations de francophonie en contact avec une langue créole à base française ne peuvent être vraiment mises dans

le même ensemble que les situations de francophonie en contact avec des langues non apparentées dans la mesure où les deux langues en contact peuvent se trouver en une situation de continuum sociolinguistique ayant des traits de parenté évidents avec les situations francophones européennes où la norme centrale domine un continuum allant de la langue officielle aux variétés de français régional les plus éloignées de la norme ; et d'autre part, il serait bon de mettre à part les situations de francophonie en contact avec l'anglais, surtout celles, comme en Amérique du Nord, où l'anglais est langue dominante. Cependant, la francophonie périphérique a permis dans bien des cas de faire émerger, sinon les concepts, du moins les problèmes afférant à la description du français régional, notamment en poussant du côté d'une réflexion sociolinguistique et d'une problématisation centrée sur le rapport à la norme.

Le deuxième axe d'une éventuelle réflexion sur le français régional est à chercher évidemment du côté de la dialectologie. Nous disons « éventuelle » car, à y regarder de près, le programme de recherche dialectologique ne laissait guère de place théorique et pratique à une description des français régionaux puisque dans le modèle sociolinguistique implicite à la dialectologie, il n'y avait aucune nécessité à intercaler entre la « langue française » et les dialectes, apparentés ou non au français dit « central », une ou des variétés de français faisant de l'ombre aux dialectes à décrire, raison d'être de la dialectologie. On nous accusera de procès d'intention alors qu'il n'y a là rien d'accusateur. Le développement d'un domaine de recherche dans une science quelconque échappe aux meilleures intentions des chercheurs concernés et obéit à des pesanteurs historiques et institutionnelles qui peuvent faire rater certaines reconversions thématiques, voire certaines mise à jour théoriques. Selon moi, c'est bien de cela qu'il s'agit dans ce que l'on doit appeler le rendez-vous manqué de la dialectologie française avec le programme de description des français régionaux. Il s'agit là, non pas de faire la leçon ou distribuer des bons ou mauvais points mais d'essayer de comprendre ce qui n'a pas fonctionné dans la tentative d'élargissement du domaine de recherche de la dialectologie vers la description des français régionaux. Les obstacles à la fois épistémologiques et sociologiques sont à chercher dans trois directions.

Un premier obstacle est constitué par l'origine même des études dialectologiques, à savoir la linguistique historique au programme de laquelle la dialectologie est dès le départ étroitement associée. C'est un fait que les enquêtes dialectologiques, même si leurs méthodes et leurs résultats sont synchroniques, sont conçues comme partie prenante d'un programme d'histoire de (ou des) langue(s) qui n'est pas fortuit mais a marqué et marque encore profondément la problématique, le recueil des données et leur interprétation. Il en résulte un point de vue privilégiant la collecte des faits de langue en termes de survivances comme traces d'une évolution ou pièces d'un puzzle destinées à la mise en place d'un modèle rendant compte du changement linguistique. Les faits linguistiques (phonétiques, morphologiques, lexicaux) étaient mis en corrélation avec d'autres (apparentés sur le plan géographique et/ou diachronique) pour servir à la reconstitution de l'histoire des parlers « gallo-romans » nécessaire à l'histoire de la langue française. Cette présentation caricaturale sera contredite par le rappel des tentatives pour redéfinir les méthodes et les buts de la dialectologie française en tirant les leçons de la problématique structurale. À cet effort théorique de la dialectologie est lié le nom de J. Seguy à qui un hommage doit être rendu. Et ce n'est pas un hasard si ce dialectologue fut un des premiers (sur les traces d'Auguste Lebrun) à poser les problèmes de description des français régionaux. On est cependant surpris de la timidité théorique qui caractérise son étude *Le Français parlé à Toulouse* [54], dont l'orientation est fondamentalement diachronique. La variété régionale y est conçue comme phase transitoire au processus de changement de langue et les caractéristiques de cette variété essentiellement envisagées en termes de survivances substratiques « Le français de Toulouse, comme

celui de tout le Midi, est donc essentiellement caractérisé par la présence de substrats occitans. Il est aujourd'hui fortement individualisé. Mais il saute aux yeux qu'il l'est moins que par le passé. La tendance générale et ancienne est à l'effacement des substrats au bénéfice des normes officielles » [54, p. 101]. Il ne semble pas que les dialectologues qui, beaucoup plus tard, se sont essayés à la description des français régionaux aient véritablement rompu avec cette vision des variétés régionales de français.

Le deuxième obstacle épistémologique tient au modèle sous-jacent à la description dialectologique, à la fois géographique et historique et qui envisage le passage d'une variété à l'autre ou d'un état de langue à l'autre en continuité, négligeant les éventuels regroupements en ensembles au profit d'une multitude de « parlers » rendant compte du continuum géolinguistique qui unifie en dernière analyse l'ensemble « gallo-roman » (en fait unifié, selon nous, par l'extension aussi bien géographique que sociale de la langue commune, extension due non à son essence mais à des facteurs socio-historiques). La méthodologie des *Atlas* traduit bien cette conception multipliant les « points » d'enquête pour rendre compte le mieux possible de l'existence de ce continuum géolinguistique. Il n'est pas question ici de mettre en cause la valeur heuristique du modèle du continuum, à condition de prendre conscience de l'idéalisation sous-jacente du fait de la réduction méthodologique opérée et de la mise à l'écart du troisième axe de continuité, celui du continuum social. Ce modèle, cependant, assez pertinent pour décrire le continuum dialectal hérité lorsqu'une masse continue de locuteurs dialectophones unilingues ou diglottes coexistait avec des élites urbaines francisées plus ou moins unilingues, convient-il à une situation où les dialectes, en régression dramatique, ne concernent plus que des poches rurales résiduelles dans une société largement dominée par les centres urbains entièrement francophones ? La question mérite d'être posée. Pour notre part, si une description des français régionaux est pertinente, elle ne peut pas s'appuyer sur le même modèle que la description dialectologique. Elle doit au contraire d'une part construire un modèle prenant en compte la notion de centre de rayonnement urbain et d'autre part mener une réflexion sur le concept de communauté linguistique, c'est-à-dire un modèle qui postule l'existence de variétés tendanciellement unifiées à l'échelle de territoires structurés par les centres urbains où des normes régionales émergent en interaction avec la norme centrale. Le modèle descriptif du continuum spatial postulé par la géographie linguistique est donc contredit par cette nouvelle représentation de la variation linguistique, nécessaire me semble-t-il, pour faire émerger des concepts pertinents pour une réflexion sur les français régionaux. Or les dialectologues qui se sont essayés à la description des français régionaux sont restés fidèles à la représentation de la variation en termes de continuum géographique comme l'attestent d'ailleurs les titres même de certaines études : « Mots du Nord-Dauphiné recueillis à Meyrieu-les-Étangs » [40] « Les régionalismes du français parlé à Vourey, village dauphinois » [61] « Mots de Gap » [30] qui, par la localisation précise tiennent à bien spécifier l'extension réduite de la variété décrite, preuve de modestie certes, mais aussi signe de la persistance de la notion de « parler » issue de la dialectologie, étroitement liée au modèle du continuum.

Le troisième obstacle, d'ordre institutionnel cette fois, tient aux pesanteurs inévitables pour une discipline ancienne, auréolée par des travaux prestigieux servant de modèles aux successeurs, mais marqués par les cadres conceptuels de l'époque où ils sont nés, pesanteurs qui se manifestent par des difficultés à remettre en cause le cadre théorique ancien, des méthodologies bien rodées, des réticences à prendre en compte des réalités nouvelles, en particulier, l'aspect résiduel de la réalité dialectale et les nouvelles réalités sociolinguistiques, spécialement urbaines. Les réticences de certains dialectologues devant le nouveau champ disciplinaire des français régionaux sont souvent explicitement exprimées, et celles-ci s'appuient sur les incompatibilités théoriques que nous avons cherché à mettre à jour,

mais le non-dit difficilement exprimable est à chercher dans la méfiance de chercheurs devant un objet de recherche qui suppose d'autres méthodes et d'autres cadres théoriques que ceux auxquels ils sont habitués ; d'où la tentation de ramener l'inconnu au connu sensible dans certains titres « Le parler provençal » [12], le « Parler bordelais » [57], le « Français de Carcassone » qui évite le terme suspect de « français régional ». D'ailleurs certains n'ont pas hésité à refuser un statut d'objet scientifique au « français régional » :

« Quelques linguistes pensent qu'entre le dialecte immédiatement issu de la latinisation selon des évolutions propres à la région et le français officiel qu'ils appellent parfois *standard* mais qu'il vaut mieux appeler le *français commun* ou le *français* tout court, il existe une langue à part, produit de l'hybridation entre le dialecte et le français. Cette langue à part, différente à la fois du dialecte et du français serait le français régional, mais il n'en est pas ainsi. La locution *français régional* n'est qu'une commodité d'expression pour parler de l'ensemble des particularités linguistiques qui distinguent l'usage français d'un lieu ou d'une région donnée. [...] Ce français régional n'existe pas, personne ne le parle nulle part, même s'il est vrai que l'usage français est partout marqué de particularités » [61, p. 19].

Cette citation a le mérite de synthétiser toutes les réticences et les conceptions sous-jacentes à l'éventuel examen du français régional par la tradition dialectologique française. Alors pourquoi trouve-t-on une présence assez considérable des dialectologues français dans les entreprises récentes de description des français régionaux si ceux-ci sont aussi réticents devant ce nouveau champ d'étude ? C'est, selon nous, que, devant la quasi-disparition des « patois » en France, alors même qu'un mouvement de revendications régionales s'affirme, la demande sociale d'une description, notamment lexicographique des français régionaux, se manifeste, ne serait-ce qu'au plan éditorial, ainsi de cette collection de *Dictionnaires du français régional de...* (Bonneteau, Paris) qui annonce déjà cinq titres et qui a déjà enrôlé plusieurs dialectologues qui s'étaient illustrés autrefois dans la description des patois régionaux.

Cela vaut pour l'ensemble français mais demande de sérieuses retouches pour ce qui concerne la francophonie « héritée » (Bal, 1975) hors de France (Europe et Amérique du Nord). On trouve en effet de nombreux traits qui donnent une place originale aux linguistes canadiens, belges et suisses dans la linguistique française et opposent ceux-ci à la tradition dialectologique française telle que nous venons de la présenter.

Premièrement, c'est très tôt que certains linguistes originaires de ces pays se sont penchés sur ce qui allait devenir la problématique des français régionaux. Nous signalerons pour mémoire le très considérable *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et de Suisse romande* de W. Pierrehumbert paru en 1926 mais de conception plus ancienne [42], le *Glossaire du parler français du Canada* préparé par la Société du parler français au Canada et paru en 1930 [56]. Quand on pense que la réflexion des linguistes français autour des français régionaux a pris son essor au cours des années 1970, on s'étonnera de la précocité de nos collègues hors de France sur cette question.

C'est que ces zones de la francophonie « héritée » mais « hors de France » sont travaillées par un souci de légitimation des variétés de français en usage. Aussi la réflexion des linguistes canadiens et surtout belges, un peu moins nettement pour les linguistes suisses, a longtemps été encombrée par un discours légitimateur de la variété par rapport à la norme internationale issue de l'Hexagone, réflexion historiquement datée. Nous n'aurons pas l'inélégance de pointer les nombreux traits marquant avant tout un souci de légitimation de l'authenticité « française » des traits de la variété décrite sensibles dans les textes de présentation de certains inventaires ou dans des articles, plus récents, de linguistes de renom. Bornons-nous à dégager les problématiques sous-jacentes à cette volonté précoce de mettre en évidence l'existence de variétés régionales individualisées de français hors de France. Et

c'est bien le mérite incontournable qu'il faut reconnaître à ces études et ces textes précurseurs. Nous résumerons cependant la problématique implicite à ces études par la tension entre une attitude normative inconsciente et l'embarras théorique à constituer ce champ de recherche en objet scientifique.

Par attitude normative inconsciente, nous faisons référence aux justifications du champ de recherche par la nécessité d'étendre la « francophonie de référence » (dans les dictionnaires, les grammaires descriptives-normatives) aux « particularités » lexicales, morpho-syntaxiques « en usage hors de France » tout aussi « légitimes » que les « particularités » qui ont servi de base à l'élaboration de la norme centrale. C'est ainsi que le recueil des « canadianismes », « helvétismes », « belgicismes » est justifié soit par l'authenticité de sa forme (lexèmes « de bon aloi » c'est-à-dire conformes aux règles de formation ou présents dans d'autres secteurs de la francophonie, tournure conforme au système ou attestée ailleurs) soit par son rendement communicatif (signifié absent dans les dictionnaires de référence). Au fond, si cette tendance s'exerçait sans concurrence, elle aboutirait à annexer aux instruments normatifs légitimes (dictionnaires, grammaires du bon usage) des formes recueillies dans ces zones et intégrées à la norme centrale et par conséquent dérégionalisées. Mais les descriptions de ces français régionaux pris en charge très tôt par des linguistes de formation académique se sont trouvées problématisées dans des cadres théoriques internationaux c'est-à-dire issus de la linguistique historico-comparative, du structuralisme, plus récemment de la sociolinguistique. On retrouve donc dans la théorisation, partielle, de ces descriptions ou programmes de description les mêmes difficultés à trouver une définition rigoureuse de l'objet constitué et les mêmes hésitations à le nommer depuis le terme d'« usances de la francophonie » proposé par M. Piron [43] jusqu'au terme de « parler » issu de la dialectologie française et abondamment utilisé pour ne pas avoir à recourir à celui de « français régional », serpent de mer des linguistiques historique et structurale. Mais plus significative apparaît la difficulté à penser le processus normatif en cherchant à contourner la difficulté par une inflation terminologique pour éviter le terme de « norme » dont la définition ne peut être que sociale. De « français de référence » à « français central » en passant par « français neutralisé » et « français général » pour ne pas avoir à définir la norme française centrale par la réalité socio-historique qui la sous-tend et la justifie et donc avoir à reconnaître son arbitraire pour ainsi dire congénital tant est grand le légitimisme fondamental dans les périphéries de la francophonie. Penser le processus normatif serait cependant ouvrir la possibilité d'émergence de « normes endogènes » et commencer à pouvoir théoriser le concept de « français régional » en sortant d'une problématique internaliste pour ouvrir la réflexion sur la prise en compte des représentations dans la définition des variétés qu'on se propose de décrire.

Cela dit, il ne faut pas trop généraliser et certains auteurs ont assez tôt posé les problèmes théoriques, en porte à faux avec le structuralisme, notamment par l'obligation de prendre en compte le concept (?) de norme cependant que d'autres comprenaient vite qu'on ne pouvait parler de « français régional » sans l'envisager dans les processus qui l'expliquent et en rendent compte : entre autres le phénomène de contact de langues.

De ce point de vue, les premières descriptions du français d'Afrique (et notamment le projet IFA) ont fait l'économie de ces douloureuses interrogations sur la légitimité des variétés décrites, certaines se sont situées d'emblée dans une perspective sociolinguistique qui a tout de suite fait la part belle à une réflexion sur le rapport à la norme des locuteurs des variétés envisagées [37]. De fait, beaucoup d'études portant sur le (les ?) français d'Afrique font référence à la problématique créoliste qui, pour notre secteur, est la plus pertinente. Dans la mesure où le projet IFA est exclusivement lexicographique et où il se place dans une perspective de description différentielle sur corpus constitués principale-

ment à partir des productions écrites lesquelles sont identifiées ensuite « sociolinguistiquement », il est difficile de considérer que cette tentative d'approche de ce qui ne s'est pas défini comme « français régional » apporte une réponse décisive à notre quête de définition des FR. En revanche, dans la préface qu'il donne en guise d'introduction à l'édition de l'*Inventaire IFA*, W. Bal fait allusion à « l'émergence de normes locales » (p. XII) allant dans le sens d'une approche des français d'Afrique en termes de variétés régionales. Cette problématique des « normes endogènes » nous paraît précieuse et rejoint un aspect central de la problématique créoliste.

Il nous faut donc en venir aux études créolistes qui, pour notre secteur, sont les plus pertinentes. En fait tous les travaux portant sur les créoles de la zone sont à prendre en compte en y ajoutant d'autres études sur la Caraïbe, notamment le texte précurseur de G. Hazaël-Massieux [31]. En ce qui concerne la partie plus proprement linguistique, le texte fondateur de Chaudenson [18] est incontournable notamment pour les problèmes d'origine. En revanche, pour l'étude des FROI proprement dite, les admirables suggestions de Chaudenson [19] doivent être reprises non sans examen, car l'auteur, à l'époque focalisé sur l'étude des créoles, a laissé passer, à mon sens, quelques simplifications et généralisations discutables : c'est notamment le silence sur la distinction français endolingue/exolingue à Maurice, à notre avis fondamentale pour comprendre le « paradoxe de la francophonie mauricienne ».

L'article s'attarde d'autre part sur un FR à la Réunion intermédiaire entre « français standard » et « français créolisé », caractéristique de locuteurs francophones L1/créolophones L2 ; mais il me semble que ceux-ci se rapprochent davantage des néofrancophones mauriciens que des francophones endolingues ; en tout état de cause, il n'est fait aucun sort particulier à une éventuelle francophonie endolingue et à une variété de FR de la Réunion héritée, aussi ancienne que le créole réunionnais, le FR présenté dans l'article semble plutôt issu du contact de langues : français/créole. Curieusement, dans sa thèse, Carayol [16] ne s'attarde guère sur une définition du FR de la Réunion qu'il appelle prudemment d'ailleurs « français parlé à la Réunion » ; en fait le « français parlé à la Réunion » y est considéré comme élément de la diglossie franco-créole et non comme une éventuelle variété d'un groupe francophone endolingue ou « néofrancophone », l'auteur parlera plus justement « d'usage linguistique » que de variété et explicite scrupuleusement ses procédures de sélection des témoins et de constitution de corpus. Finissons ce tour d'horizon bibliographique en signalant, pour regretter leur manque de pertinence, les deux articles de Valdman [62] sur le français à Madagascar. On s'aperçoit alors que la problématique concernant les FR en général et les FROI particulièrement reste largement ouverte et que, si tout n'est pas à faire, il reste un large champ d'investigation et de découverte. Pour ce qui concerne le projet AUPELF-UREF, on aura garde d'oublier les leçons toujours actuelles des « grands ancêtres » qui ont livré leur réflexion sur les problèmes de lexicologie-lexicographie françaises (Wagner, 1970 ; Guilbert, 1974).

Lexicographie, définitions du « français régional » et problèmes d'application à la zone indianocéanique du concept de FR

Qu'en est-il des conceptions qui président actuellement aux collectes lexicographiques de français régional dans la zone indianocéanique qui nous concerne ? Pour ce qui est d'un article [20] à vocation essentiellement pédagogique, l'auteur a le mérite de poser déjà les problèmes de description des FR de la zone mais, étant donné l'orientation première (fournir

du matériel didactique), il ne peut pas aborder de front la définition du FRM. On remarquera cependant que, si toutes les études sur les créoles de la zone envisagent la présence de FR, aucune d'elles ne cherche vraiment à approfondir le mode d'existence et les contours de ces variétés. R.A. Papen (1978) signale scrupuleusement pour chaque île de la zone un *régional french* mais s'en tient à des généralités linguistiques (essentiellement phonologiques) et sociolinguistiques (essentiellement socio-ethniques) mais se garde bien de s'appesantir.

Même prudence et même description concernant l'existence et la définition d'un FRRÉ dans l'étude parue sept ans plus tard sur *Les particularités lexicales du français réunionnais* [17]. On trouve cependant la déclaration suivante concernant le FR :

Le corpus est constitué de textes en français régional réunionnais, ce dernier étant défini ici, d'une manière très simpliste et simplement pragmatique, comme la langue dans laquelle les locuteurs réunionnais produisent leurs discours, quand ils choisissent de le faire en français et non en créole (p. 6). On rendra encore hommage à la modestie et à la prudence du propos en remarquant que, par sa visée pédagogique explicite, la tentative de description lexicographique n'a nul besoin de postuler l'existence d'une variété de FR.

Nous nous trouvons donc en face d'un état des lieux relativement vierge sur le plan de la problématisation du français régional, mais nous disposons des résultats non négligeables de travaux antérieurs tout à fait fiables, y compris, ce qui n'est pas négligeable, tous les travaux dialectologiques et lexicographiques du domaine créole tout à fait nécessaires pour une entreprise de description des français régionaux de la zone, ne serait-ce que pour leur fonction distinctive.

Pour ce qui concerne le projet de description proprement dite du (des) français de la zone, la distinction français endolingue/exolingue élaborée lors de notre première description du FRM [5] nous semble particulièrement pertinente pour rendre compte d'une part de la spécificité des francophonies insulaires de la zone (et notamment des fortes différences avec les « néofrancophonies » africaines), d'autre part des distinctions essentielles (sur fond d'analogies et recoupements) à faire entre les quatre « terrains » d'enquête (Réunion ; Maurice ; Seychelles ; côte est de Madagascar).

Le terme « endolingue » apparaît sous la plume de R. Porquier (1984) dans son intervention au colloque *Acquisition d'une langue étrangère III* (Neuchâtel, sept. 1982). Dans la perspective de ce linguiste « acquisitionniste », il s'agit de caractériser une situation de communication définie comme « celle qui s'établit entre individus ne disposant pas d'une L1 commune » par opposition à la communication « endolingue » entre individus de même langue maternelle (p. 17).

Nous avons repris cette distinction [5, pp. 62-69] en l'appliquant, peut-être abusivement, aux variétés de français en usage à l'île Maurice pour opposer la variété présente dans les situations de communication où le français est le code commun de locuteurs mauriciens francophones L1 (« français endolingue », en précisant qu'à Maurice un locuteur francophone L1 est souvent aussi créolophone L1), aux variétés présentes dans les situations de communication où les locuteurs (ou une partie des locuteurs) sont francophones L2 (« français exolingues »). Nous décidions de nous concentrer essentiellement sur la description du « français endolingue ». Ces choix de qualification et d'exclusion se justifiaient à nos yeux par la constatation que « la variété endolingue », du fait d'une certaine stabilité, présentait des régularités permettant sa description, alors que les « variétés exolingues » du fait de leur nature d'« interlangues » par définition instables (même si, figées en « entrelangues », elles pouvaient acquérir une dimension sociale) ne permettaient pas une description aussi tangible. On saisit immédiatement le détournement de concept, lorsque les adjectifs « exo- » et « endolingue » appliqués d'abord à des situations de communications se retrouvent qualificatifs de « variétés de langue », c'est-à-dire de réalités de tout autre nature, dans le

premier cas catégories de discours, dans l'autre « faits de langue » pour reprendre l'incontournable/discutable opposition saussurienne même, revue et corrigée par le point de vue sociolinguistique.

La distinction endolingue/exolingue, pour contestable qu'elle paraisse dans la mesure où elle travestit en partie l'usage qu'en faisait R. Porquier, nous a paru cependant pertinente pour notre propos. Les arguments ne manquent pas pour justifier une distinction *français endolingue/français exolingue* dans la situation mauricienne ; à commencer par l'opinion des membres de la communauté linguistique qui ne seront pas les derniers à admettre qu'elle recouvre une réalité évidente pour les locuteurs concernés (aussi bien les francophones L1 que L2) ; on soulignera ensuite la possibilité de cerner les régularités dans les pratiques linguistiques francophones endolingues, ouvrant la voie à la description d'une variété autonome conforme au système de la langue française, tirant sa spécificité d'un certain nombre d'écarts par rapport à la norme du français standard, érigeant donc cette variété en français régional comme on a pu le faire pour d'autres variétés endolingues (français de Québec, de Suisse romande, etc.,) alors que les variétés exolingues observables à Maurice se définissent au contraire, comme les « acquisitionnistes » l'ont montré pour les interlangues d'apprenants, par une grande instabilité et l'impossibilité de les décrire comme variétés régulières. On avancera enfin l'hypothèse que ce français endolingue, emblème d'identification de la communauté francophone mauricienne, même contesté-concurrencé (discrètement) par des variétés plus proches du standard propres à certains « néofrancophones », sert quand même de norme à ceux des francophones L2 qui ne sont pas figés dans des « entrelangues » fossilisées, et basculent éventuellement dans la « néofrancophonie ».

À la Réunion, le français a toujours été présent, d'abord sous forme(s) dialectale(s) importée(s) par des locuteurs francophones, ensuite comme variété haute d'une communauté plus ou moins unifiée dans ses pratiques linguistiques. Il semble donc bien que nous soyons dans un cas de figure proche de la situation mauricienne. De fait, la francophonie réunionnaise (en interaction, bien sûr, comme à Maurice, avec une créolophonie de masse) est une réalité peu contestable. La situation, cependant me semble différente de la situation mauricienne sur plusieurs points, car il n'est pas sûr qu'aujourd'hui en tout cas, le groupe de francophones autochtones constitue, comme à Maurice, un groupe de référence, de légitimité francophone. Si « norme endogène » il y a à la Réunion, elle est sérieusement battue en brèche par la norme du français standard incarnée physiquement (et fantasmatiquement) par la présence d'une population d'origine métropolitaine assez importante démographiquement et occupant des postes stratégiquement importants dans la diffusion de la norme linguistique (enseignement, administration, postes techniques à haute qualification, etc.). D'autre part, ce qui fait obstacle surtout à la stabilisation et à l'identification d'un français régional endolingue aussi spécifique qu'à Maurice, c'est l'existence d'un continuum créole-français à la Réunion, peu contestable dans la réalité des pratiques linguistiques, objet même d'une prise de conscience assez répandue chez les locuteurs, alors qu'à Maurice, sauf exception bien sûr, les locuteurs ont conscience du *code-switching* même si la prise de parole en français chez certains locuteurs francophones exolingues aboutit à une interlangue souvent plus proche du créole que du français (il est probable cependant que l'allocutaire endolingue éventuel ait conscience de l'échec de son interlocuteur, mais n'en laissera rien paraître : [5, p. 61]. La diglossie français-créole à la Réunion n'est pas de même structure qu'à Maurice : on peut considérer qu'à la Réunion, si l'on fait abstraction du petit groupe « grand blanc » qui n'a guère compté dans les profonds bouleversements sociolinguistiques des trois dernières décennies, c'est toute une société créolophone qui a été soumise à la pression francophone institutionnelle avec des effets inégaux mais structurellement analogues ; la francophonie endolingue réunionnaise, dans la mesure où elle

existe à la Réunion (moyenne et petite bourgeoisie de Saint-Denis essentiellement) est très largement « néofrancophone », c'est-à-dire, dans la plupart des cas avec comme « cible » (autrement dit une « norme subjective » cf. [4]) une variété standardisante ; comme nous avons cherché à le montrer [5, pp. 137-140] il n'en est pas de même des francophones endolingues mauriciens.

En revanche, les francophones endolingues des Seychelles et de la côte est de Madagascar constituent des communautés résiduelles, fragiles et fortement dépendantes des bouleversements sociopolitiques contemporains. La situation aux Seychelles reproduit, à bien plus petite échelle (et abstraction faite du poids de la population indienne à Maurice) la situation mauricienne pour ce qui est du rapport francophonie endolingue/ masse créole. Cependant, du fait des faibles effectifs en présence et de l'émigration massive des couches de population blanche et/ou francophone dans la dernière période, la francophonie endolingue aux Seychelles est fragilisée sinon marginalisée (il serait intéressant d'étudier les nouveaux rapports de force en train de s'établir entre le groupe des francophones autochtones et la nouvelle population francophone étrangère appuyée par le poids symbolique et institutionnel des organismes d'aide au développement dans la représentation des francophones exolingues seychellois).

La situation malgache est encore plus complexe. S'il y a eu une francophonie endolingue florissante sur la côte Est jusqu'aux bouleversements de 1972 (Tamatave et Diego Suares essentiellement), ce que je crois, elle peut être considérée comme tout à fait digne de comparaison avec la francophonie mauricienne bien que plus composite (elle est le point de rencontre d'une francocréolophonie à la fois réunionnaise et mauricienne et d'une francophonie coloniale, comme l'attestent les apports lexicaux dans ce qui reste de français régional). Dans l'océan Indien de l'entre-deux-guerres, Tamatave fut sans doute la ville « créole » la plus brillante de la région (du point de vue démographique et économique tout au moins). On sait qu'à présent cette francophonie est résiduelle, voire clandestine ; il appartiendra à l'étude lexicale et au travail de thèse de C. Bavoux d'en faire le bilan. Le problème se pose de savoir si cette réalité sociolinguistique et « philologico-linguistique » (l'hypothétique FRMAD) a sa place dans notre collecte des « particularités lexicale des/du FROI ». Je le crois car les informations diachroniques-résiduelles apportent souvent les pièces éclairantes du puzzle que nous cherchons à constituer/reconstituer : la francophonie « indianocéanique » (réalité surtout historico-théorique) dans sa très incomplète systématicité, ses divergences-ressemblances, ses inégalités de développement.

Conséquences lexicographiques

Nous ne pouvons donc en rester à la conception qui présidait à la définition du corpus de textes en FR réunionnais pour l'élaboration des *Particularités du français réunionnais* [17], bien que ce travail soit incontestablement à la source des études ultérieures sur le/les FROI. Notre définition du FR dans la zone, à partir d'une description sociolinguistique des communautés linguistiques de la zone, prend appui sur l'existence de communautés de locuteurs endolingues héritées, en voie de structuration, de restructuration (voire de décomposition comme dans le cas magalche), à la source de normes endogènes structurant les productions langagières en français des locuteurs concernés.

Cela n'est évidemment pas sans conséquence sur le recueil des données lexicographiques. Cest ainsi qu'on peut s'appuyer, avec prudence, sur la compétence des locuteurs endolingues, non seulement pour le contrôle des données recueillies, mais aussi pour le recueil lui-même de ces données.

À l'inverse, tout item lexical recueilli différentiellement par confrontation avec les outils de référence du FS dans un « discours, quand (un locuteur a) choisi de le faire en français » ne suffit pas pour son accueil *de facto* dans notre nomenclature. Cette « déviance » par rapport à la norme légitime du FS ne suffit pas à attester son appartenance au FR, à la description différentielle duquel vise notre entreprise. Outre son éventuel trait d'oralité non spécifique de la zone (d'où son absence d'attestation dans les outils de référence du FS), on peut imaginer qu'il s'agisse d'une création individuelle et/ou éphémère, non socialisée, c'est-à-dire non assumée par la communauté sociolinguistique concernée.

Les sources de recueil des données lexicales sont donc, d'une part, le corpus des productions écrites ou orales passées au crible du « jugement d'acceptabilité régionale » obtenu auprès des locuteurs natifs sollicités ou participant à la recherche, d'autre part, la production, par les locuteurs natifs d'items lexicaux obtenus par enquêtes lexicales systématiques donc à partir de corpus induits. Nous ne développons pas ici tous les problèmes rencontrés ailleurs concernant la relation informateur-chercheurs de moindre pertinence ici.

Ce qui mérite plutôt notre attention, c'est la mise en place d'un concept de FR défini comme variété linguistique structurée par des normes endogènes dans la double dimension d'un corpus, c'est-à-dire de productions langagières attestant la mise en œuvre de ces normes et les représentations des locuteurs de cette variété qui construisent leur identité par la connaissance-méconnaissance-reconnaissance de ces normes.

La description totale de tous les traits constitutifs d'une quelconque variété définie ainsi n'est guère envisageable puisqu'elle suppose la reprise d'une bonne part des traits constitutifs du français général dont la norme du FS qui structure, dans certaines conditions de communication, la production langagière des locuteurs de la variété envisagée. Aussi, surtout en ce qui concerne le lexique, devons-nous nous contenter d'une description différentielle isolant de manière artificielle, mais fonctionnelle du point de vue lexicographique, le vocabulaire spécifique du vocabulaire général, mais cela ouvre un autre chapitre de notre réflexion sur les principes descriptifs qui orientent notre tentative de description des FROI. Le but de notre intervention était surtout de dégager, à partir de la revue critique des conceptions du FR qui se dégagent de ce qu'on peut lire sur cette question dans la littérature linguistique, une définition du FR éclairant notre démarche.

Références

1. Allières J. (1981). Les Français régionaux de France. In : CILF/OLF, pp. 151-155.
2. Baggioni D. (1984). Problématiques différenciées pour l'élaboration d'un dictionnaire bilingue créole/français à la Réunion et à Maurice (en collab. avec Armand A. et Virahsawmy D.). *Lexique* 3, Presses universitaires de Lille, Villeneuve d'Ascq, pp. 147-157.
3. Baggioni D. (1987). *Francophonie et multiculturalisme en Australie*. L'Harmattan, Paris, coll. Espaces francophones, 102 p.
4. Baggioni D. (1988). Conversation exolingue et normes. In : *S'approprier une langue étrangère...* Actes du VI[e] colloque international Acquisition d'une langue étrangère, Aix-en-Provence, juin 1986 (en collab. avec Py B., Neuchâtel). Blanc H., Le Douaron M., Véronique D., eds. Didier Érudition, Paris, p. 72-81.

5. Baggioni D., Robillard D. de (1990a). Répertoire linguistique et représentations chez les francophones de l'île Maurice. In : *Présence francophone*, Québec, n° 37, pp. 37-67.
6. Baggioni D., Robillard D. de (1990b). *Ile Maurice, une francophonie paradoxale*. L'Harmattan, Paris, coll. Espaces francophones, 187 pp.
7. Beauchemin N., Martel P., Théoret M. (1983). *Vocabulaire du québecois parlé en Estrie*, Université de Sherbrooke.
8. Bernet C., Rézeau P. (1990). *Dictionnaire du français parlé*. Éd. du Seuil, Paris.
9. Blanche-Benveniste C., Jeanjean C. (1987). *Le Français parlé*. INaLF-Didier érudition, Paris.
10. Blanchet P. (1991). *Dictionnaire du français régional de Provence*. Bonneton, Paris.
11. Bouvier J.-C., Martel C. (1982). *Anthologie des expressions en Provence*. Rivages, Marseille.
12. Bouvier J.-C., Martel C. (1988). *Le Parler provençal*. Rivages, Marseille.
13. Bovet L. (1986). Le Français en Suisse romande, caractéristiques et aperçu littéraire. In : *Présence francophone*, Québec, n° 29, pp. 7-26.
14. Brun A. (1947). *Parlers régionaux. France dialectale et unité française*. Didier, Paris-Toulouse.
15. Brun A. (1987). *Le Parler marseillais : Étude de parler régional*. Bibl. de l'Inst. hist. de Provence, Marseille (réédition J. Laffitte, Marseille).
16. Carayol M. (1977). *Le Français parlé à la Réunion : phonétique et phonologie*. Thèse Toulouse, Atelier de Lille III, Diffusion H. Champion, Paris, 633 pages.
17. Carayol M. (1985). *Particularités lexicales du français réunionnais* (en collab. avec Armand. A., Baggioni D., Lauret D., Mathieu M.). Nathan, Paris, 391 pages.
18. Chaudenson R. (1974). *Le Lexique du parler créole de la Réunion*. H. Champion, Paris.
19. Chaudenson R. (1979a). Le Français dans les îles de l'océan Indien (Mascareignes et Seychelles). *Le Français hors de France*, Valdman, ed., pp. 543-617.
20. Chaudenson R. (1979b). À propos d'un lexique des particularités du français à l'île Maurice. *Pédagogie du français*, Cahiers du Centre universitaire de la Réunion, 10, pp. 133-141.
21. Chaudenson R. (1979c). *Les Créoles français*. Nathan, Paris.
22. Chaudenson R. (1989). *Créoles et enseignement du français*. L'Harmattan, Paris, coll. Espaces francophones.
23. Chaudenson R. (ed.) (1978). *Les Parlers créoles, Langue française*, 37. Larousse, Paris.
24. CILF/OLF (1981). *Actes du colloque « Les français régionaux »*. Conseil de la langue française, Gouvernement du Québec.
25. Corbeil J.-C. (1976). Note sur le rapport entre le français et le franco-québécois. *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques*. CIRB, Presses de l'université Laval, Québec, pp. 16-35.
26. Corbeil J.-C. (1986). *Langues et usages des langues*. Recueil de textes, Conseil de la langue française, Québec.
27. Desmarais N. (1969). *Le Français à l'île Maurice. Dictionnaire des termes mauriciens*. Port-Louis.
28. Doppagne A. (1981). Le Français régional de Belgique. In : CILF/OLF, pp. 169-180.
29. Dubuc R., Boulanger J.-C. (1983). *Régionalismes québécois usuels*. CILF, Paris.
30. Germi G., Lucci V. (1985). *Mots de Gap*. Ellug, Grenoble.
31. Hazaël-Massieux G. (1978). Approche socio-linguistique de la situation de diglossie français-créole en Guadeloupe. *Les Parlers créoles*, Chaudenson, ed. *Langue française*, 37. Larousse, Paris, pp. 106-118.
32. Knecht P. (1979). Le Français en Suisse romande : aperçus linguistiques et sociolinguistiques. In : *Le Français hors de France*, Valdman, ed., pp. 249-258.
33. Laronde M. (1990). Le Français régional de France lieux du discours. In : *Présence francophone*, Québec, n° 37, pp. 19-36.
34. Lepelley R. (1989). *Dictionnaire du français régional de Basse-Normandie*. Bonneton, Paris.

35. Manessy G. (1978). Le Français d'Afrique noire, français créole ou créole français ? *Les Parlers créoles*, Chaudenson, ed. *Langue Française*, 37, Larousse, Paris, pp. 91-105.
36. Manessy G. (1979). Le Français en Afrique noire, faits et hypothèses. *Le Français hors de France*, Valdman, ed., pp. 333-362.
37. Manessy G., Wald P. (1984). *Le Français en Afrique noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit.* L'Harmattan, Paris, coll. IDERIC, 117 p.
38. Manessy G., Wald P. (eds) (1979). *Normes, plurilinguismes, situations.* L'Harmattan, Paris, collection IDERIC.
39. Martin J.B. (1989). *Dictionnaire du français régional du Pilat.* Bonneton, Paris.
40. Martin J.B., Pellet J. (1987). *Les Richesses du français régional.* Mots du Nord-Dauphiné recueillis à Meyrieu-les-Étangs. Éd. du CNRS, Paris.
41. Nouvel A. (1978). Le Français parlé en Occitanie. *Connaissance de l'Occitanie*, 3. Editas, Montpellier.
42. Pierrehumbert W. (1926). *Dictionnaire du parler neuchâtelois et de Suisse romande.* Attinger, Neuchâtel (reproduction 1978).
43. Piron M. (1975). Pour un inventaire général des « usances » de la francophonie, *Bulletin de l'Académie royale de langue et littérature françaises de Belgique*, LIII, 2, pp. 111-122.
44. Poirier C. (1983). L'Intrication des mots régionaux et des mots du français général dans le discours québécois. *Langues et linguistique* (Université Laval), n° 9, pp. 47-67.
45. Poirier C. (1985). *Dictionnaire du français québécois*, volume de présentation. Presses de l'université Laval.
46. Racelle-Latin D. (Coord.) ; Équipe du projet IFA (AELIA) (1980-1987). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire.* AUPELF/ACCT, Montréal.
47. Rauville C. de (1967). *Lexique des mauricianismes à éviter.* Port-Louis, 117 p.
48. Rézeau P. (1986). *Matériaux pour l'étude des régionalismes du français.* 2. Bibliographie des régionalismes du français et extraits d'un corpus d'exemples. Klincksieck, Paris.
49. Rézeau P. (1990). *Dictionnaire du français régional de Poitou-Charentes et de Vendée.* Bonneton, Paris.
50. Rey A. (1972). Norme prescriptive, normes d'usages. *La Norme linguistique, Langue française*, 37, pp. 17-24.
51. Robillard D. de (1990a). Forme, sens, identité : une approche linguistique et sociolinguistique du français régional mauricien. *Forme-sens/Identité,* Baggioni/Marimoutou, éds., pp. 27-43.
52. Robillard D. de (1990b). Dynamique des langues, dynamiques des identités : le cas de la communauté de langue première française à l'île Maurice. *Vivre au pluriel,* Alber/Wattin, eds., St-Denis, URA 1041 du CNRS, pp. 33-61.
53. Schule E. (1981). Le Français régional de Suisse. In : CILF/OLF 1981, pp. 181-193.
54. Séguy J. (1951). *Le Français parlé à Toulouse.* Privat, Toulouse.
55. Snyder E., Valdman A. (1976). *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques.* Presses de l'université Laval, Québec.
56. Société des parlers français du Canada (1930). *Glossaire du parler français du Canada*, réimpression 1968. Presses de l'université Laval.
57. Suire G. (1988). *Le Parler bordelais.* Rivages, Marseille.
58. Taverdet G. et D. (1977). *Les Français régionaux.* Colloque sur le français parlé dans les villages de vignerons. Klincksieck, Paris.
59. Taverdet G. et D. (1989). *Dictionnaire du français régional de Bourgogne.* Bonneton, Paris.
60. Tuaillon G. (1977). Réflexions sur le français régional. *Les Français régionaux,* Taverdet G., Straka G., éds. Klincksieck, Paris, p. 7-29.
61. Tuaillon G. (1983). *Matériaux pour l'étude des régionalismes du français*, 1. Les régionalismes parlés à Vourey. Klincksieck, Paris.

62. Valdman A. (Dir.). (1979). *Le Français hors de France*, (en collaboration avec Manessy G., Chaudenson R., H. Champion, Paris, 688 pages.
63. Warnant R. (1973). Dialectes du français et français régionaux. *Langue française, Les Parlers régionaux*, 18, Lerond A., ed. Larousse, Paris, pp. 100-125.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 113-135.

10

Le concept de particularité lexicale : éléments de réflexion

D. de ROBILLARD

IECF, URA 1014 du CNRS, Université de Provence, France

Préambule

Opportunité de cette réflexion

On peut se demander s'il est encore vraiment nécessaire de réfléchir au concept de *particularité lexicale* alors que nombreux sont les travaux qui ont été effectués dans ce domaine, et cela depuis un certain nombre d'années déjà, tant en France qu'au Québec, ou à propos de l'Afrique (*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*), ce qui semble attester d'une conceptualisation et d'une opérationnalisation avancées.

Trois raisons justifient à nos yeux la présente réflexion :

1. La nécessité qu'il y a pour tout projet de faire le point sur les problématiques et les méthodes mises en œuvre, pour clarifier, à usage « interne », ces aspects, avant de passer à des travaux de terrain. C'est une justification faible dans la mesure où cette finalité interne

---

Après la présentation orale de ce texte à Nice (différente déjà de la version écrite), et les nombreuses discussions qui ont eu lieu à Nice, et à la réunion préparatoire de Venelles, nous avons le sentiment que ce texte est déjà assez inadéquat, en particulier parce que s'y entrecroisent des considérations générales, et des propositions ciblées sur le projet de description lexicographique des français de l'océan Indien, aspects qui doivent être séparés clairement. Le temps faisant défaut pour réécrire ce texte entièrement, nous le soumettons avec des modifications superficielles seulement, renvoyant à plus tard une discussion plus générale et plus complète des perspectives qui se sont dégagées des débats de Nice.

n'explique pas que l'on vienne faire état, devant une assemblée scientifique, d'une réflexion, qui, somme toute, et dans le meilleur des cas, ne peut aboutir qu'à une synthèse de théories déjà connues. Si telle était la seule utilité de ce travail, il ne mériterait pas d'être présenté aux Journées scientifiques de l'UREF.

2. La nécessité de s'assurer que les modèles déjà utilisés ailleurs, et antérieurement, ne méritent pas une réactualisation, à la lumière de travaux théoriques effectués postérieurement à l'élaboration de ces modèles.

3. L'obligation, en bonne méthode, de veiller à ce que des problématiques élaborées pour des terrains autres peuvent légitimement être mises à contribution pour des terrains nouveaux, peut-être différents de ceux pour lesquels celles-ci avaient été mises au point.

Les deux dernières raisons seules expliquent que cette réflexion soit portée à la connaissance de chercheurs dans le domaine des français périphériques, de lexicologues et de lexicographes, dont le soutien critique nous sera indispensable.

Limites de cette réflexion

Ce travail d'approche sera résolument synchronique et limité au concept de particularité lexicale. On se doute bien que l'on peut difficilement parler de « particularité lexicale » sans toucher au concept, connexe, de « français régional »[1], que l'on peut se représenter comme englobant celui de « particularité lexicale », selon le schéma suivant :

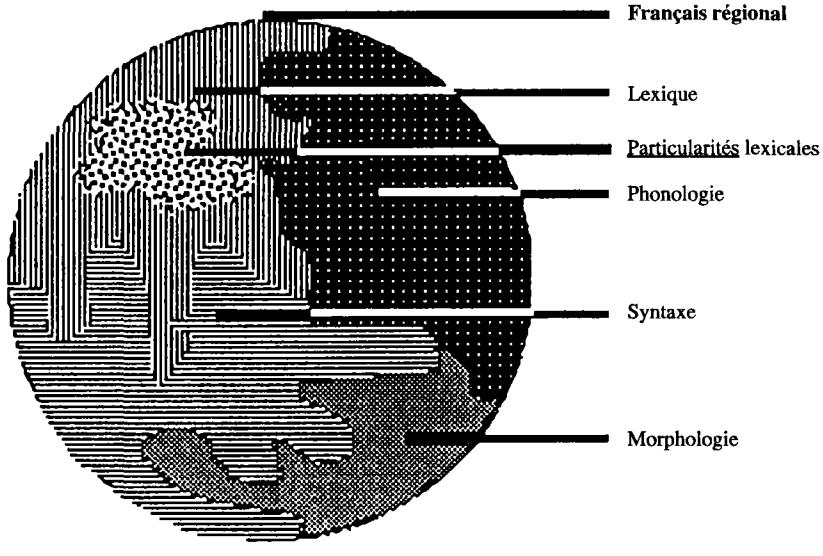

Figure 1

Étant donné que la communication de Daniel Baggioni porte sur l'histoire du concept de « français régional », nous nous restreignons ici aux aspects indiqués ci-dessus.

1. Voir annexe I.

Démarche

On a le choix, en ce qui concerne la démarche, entre deux grandes options : soit on se construit une approche très empirique, épousant étroitement les caractéristiques du terrain, et permettant une collecte efficace, soit on tente de relier le problème des particularités lexicales aux problématiques plus générales de la linguistique. On retrouve là un dilemme classique : la première approche permet de fournir très vite des résultats, mais ceux-ci risquent d'être contestables ; la seconde repousse le moment où la collecte et la description se feront, mais paraît susceptible de fournir des données et descriptions plus fiables. Dans le cas de ce travail, notre tentative se situe entre ces deux extrêmes, dans la mesure où la collecte et la description lexicographique sont largement entamées, ainsi que la réflexion théorique proprement dite ([1], et travaux effectués dans le cadre du « français en francophonie » et soumis à l'UREF à l'occasion de rapports divers).

Il est probable que la seconde approche, en intégrant le travail du lexicographe variationniste au sein des problématiques générales de la linguistique, se donne de meilleures chances d'aboutir à un résultat cohérent. Or il se trouve que la cohérence semble un impératif particulièrement nécessaire dans toute entreprise de lexicographie variationniste, dans la mesure où il s'agit de prélever, au sein de l'ensemble des formes d'une langue (dans toute l'étendue de sa variation), celles qui sont des particularités lexicales régionales, ce qui implique une sélection, parmi les données recueillies sur le terrain. Dans la mesure où il s'agit de savoir se restreindre à une partie de langue, objet que la linguistique nous a habitués à voir sous la forme d'un système, il est clair qu'il est préférable d'avoir une vision d'ensemble, « systématique » du terrain sur lequel on opère, afin de savoir s'y orienter avec plus de précision.

On partira donc de l'idée que les particularités lexicales font partie du lexique d'une (variété de) langue, pour tirer les conséquences de ce constat qui semble difficile à contester. Cela conduira à se demander si l'on peut définir des particularités lexicales sans passer par une définition préalable de cette variété de langue, et si cette étape peut se faire sans approche de la communauté linguistique qui les utilise, d'où une série de conséquences théoriques et pratiques qu'il conviendra d'examiner en détail.

« Mode d'emploi »

La visée générale de ce texte est peut-être trop ambitieuse, dans la mesure où il essaie de construire un modèle général dans lequel couler un travail particulier. Il nous a semblé impossible, étant donné la nature du travail à entreprendre, qui porte sur un objet organisé en système (la langue, dans sa variation), d'en découper un petit secteur, et de le traiter selon les méthodes spécifiques, alors même que l'intitulé du projet général de l'AUPELF/UREF (*Le Français en francophonie*) a vocation « universelle ». Si l'on ne veut pas, à terme, se retrouver avec des données non comparables, et qui ne se complètent pas de manière harmonieuse, il semble nécessaire, même maladroitement, à tâtons, comme ici, de tenter d'envisager l'économie globale d'une description de la variation du français.

Ce texte est donc à double détente, et à utiliser de manière différente selon le cas. Il aurait dû, en bonne méthode, être rédigé en deux parties, l'une concernant les concepts généraux, les catégories théoriques, et l'autre traitant de l'application de ces catégories à un terrain particulier, ce qui est l'occasion de prises de position particulières à un projet de description lexicale des français de l'océan Indien. Pour éviter d'être fastidieux, nous avons mêlé les deux aspects ici, ce qui a pour résultat d'entrecroiser les considérations générales et les aspects particuliers. Il convient donc de distinguer les niveaux éventuels d'adhésion et/ ou

de désaccord avec ce qui est dit plus bas : on peut rejeter/approuver le modèle général, ce qui entraîne probablement un accord/désaccord sur ce qui touche aux détails de l'application de ce modèle. On peut faire porter son attention aux catégories générales, sans considérer les aspects particuliers liés aux terrains indianocéaniques. Finalement, on peut ne s'intéresser qu'aux aspects liés au terrain des îles du sud-ouest de l'océan Indien, reléguant les spéculations théoriques au second plan.

Langue, lexique, particularités lexicales, communauté linguistique

On se dispensera ici de faire le tour des critères permettant de classer des phénomènes linguistiques comme relevant du lexique ou non en rappelant que le critère principal qui autorise le descripteur de lexiques à considérer qu'une forme relève de son domaine est celui de l'imprédictibilité : on a coutume de considérer que les phénomènes « aveugles », « automatiques », donc prédictibles au moyen de règles relèvent, selon leur nature, de la phonétique, de la phonologie, de la morphologie ou de la syntaxe, alors que le lexique est le champ des phénomènes imprédictibles affectant la structure des signes, notamment en ce qui concerne le lien entre signifiant et signifié. C'est ce qui fait que le travail des lexicographes prend la forme de listes, d'énumérations, puisqu'il s'agit de phénomènes peu ou non prédictibles, au contraire des spécialités qui s'organisent autour de la notion de règle.

Il est évident, lorsqu'on tente de circonscrire de cette manière le domaine relevant du lexique, que ce champ fait partie d'une « langue ». Les difficultés commencent lorsqu'on tente de définir ce que l'on entend par ce dernier terme, qui est très « piégé » par des utilisations multiples dans des sens très différents. Les uns choisiront une base intralinguistique[2] (inventaire de formes et de règles), les autres une base extralinguistique (système de communication à double articulation utilisé par une communauté linguistique). Pour les premiers, c'est le degré d'homogénéité d'un phénomène linguistique par rapport à l'ensemble du système concerné[3] qui permet de décider si une forme fait partie d'une langue ou d'une autre ; pour les autres, c'est le sentiment des locuteurs sur les formes linguistiques qui compte le plus. Ce conflit de méthode est permanent, par exemple dans les polémiques sur les emprunts : les uns se fondent par exemple sur la fréquence d'apparition dans les discours (critère sociolinguistique), ce qui les conduit à minimiser le critère de l'intégration au système formel (phonétique, morphologie, etc.), les autres adoptent la base intralinguistique, ce qui les amène à nier qu'une unité fasse partie de la langue, malgré les nombreuses attestations en discours.

La difficulté d'application de la première conception de la langue (intralinguistique) vient évidemment du fait que l'on a énormément de mal à décider du noyau de caractéristiques, de propriétés et de règles qui doit servir d'étalon de mesure pour considérer si des éléments quelconques font partie ou non de la langue[4] (quel est le « centre » de la langue ?). Par ailleurs, il est clair que les mesures de « distance interlinguistique » se trouvent souvent

2. Sacrifions au rituel qui consiste à rappeler que cette opposition est abusive, tant ces deux aspects sont liés, mais qu'elle est si commode que l'on se résoud rarement à y renoncer ! Dénonçons aussi le terme trompeur d'« extralinguistique », qui laisse à penser que les aspects sociolinguistiques sont réellement « hors » de la langue, en espérant ne pas réveiller une vieille querelle entre linguistes.

3. D'où les travaux de W.F. Mackey sur *La Distance interlinguistique* [13].

4. Il existe deux manières de sortir de ce cercle logique : la première consiste tout simplement à admettre qu'il n'existe pas de « noyau » en soi de la langue, et que chaque locuteur se construit une image de ce noyau (ce qui équivaut à revenir à une dimension psycholinguistique). La détermination de ce noyau passerait donc soit par la

en contradiction avec le sentiment des locuteurs sur les formes étudiées : les cas de l'hindi et de l'ourdou, des créoles le montrent bien[5]. Le linguiste a donc le choix, devant cette situation, de persister, en disant que les locuteurs ont tort, et que son modèle théorique est juste (et d'une certaine manière il a raison), ou d'avouer que les frontières d'une (variété de) langue n'épousent pas toujours les contours prédictibles à partir de règles de nature intralinguistique. Il est d'ailleurs à noter que les outils (intégration phonétique, sémantique, syntaxique, morphologique) que le linguiste se donne pour juger si une forme appartient ou non à une (variété de) langue n'ont de signification que s'ils visent à simuler le sentiment linguistique du locuteur, (mis à part les projets lexicographiques plus abstraits du type « Trésor »). Sinon il s'agit d'une intervention non pas au nom de la langue concernée, mais au nom d'une idéalisation de cette langue, modèle construit par le linguiste, et qu'il plaque sur la langue réelle, avec plus ou moins de bonheur.

Il n'est pas nécessaire de prendre parti dans cette querelle, car ce qui importe ici, c'est que l'on constate qu'une langue est faite d'un corpus[6], et de représentations sur celui-ci : telle forme est « française », telle autre l'est moins, etc. Il est donc impératif, lorsqu'on recueille des données linguistiques, de recueillir en même temps le sentiment des locuteurs sur les formes recueillies, parce que celui-ci contribue à structurer les données purement linguistiques (signes= signifiant+signifié) au sein de la communauté linguistique qui l'utilise en discours.

On peut donc imaginer le modèle suivant (fig. 2) pour rendre compte d'une façon de voir ce qu'est une langue : un noyau fait de formes et de règles conformes aux propriétés linguistiques définitoires de cette langue et reconnu comme faisant partie de la langue par les locuteurs, et deux périphéries, l'une comprenant les formes déviantes de par leurs propriétés linguistiques, mais admises comme faisant partie de la langue par les locuteurs (ex. emprunts non intégrés linguistiquement, mais reconnus par les locuteurs), l'autre incluant les formes conformes au système linguistique, mais rejetées dans les représentations.

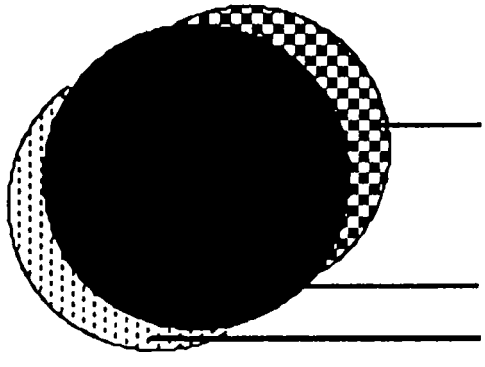

	Corpus	Représentations
Périphérie 1	+	-
Noyau	+	+
Périphérie 2	-	+

Figure 2

constitution d'un ensemble de propriétés considérées par la majorité des locuteurs comme étant centrales (perspective sociolinguistique), soit par la recherche de ce qui constitue le noyau de propriétés perçu comme dominant (cf. recherche d'une norme sociolinguistique) socialement, par les locuteurs. Il existe peut être des modèles mathématiques permettant de rechercher ce noyau par des mesures d'homogénéité, l'utilisation de « seuils », etc., mais nous avouons d'une part notre incompétence en la matière, d'autre part le peu de confiance en cette orientation, puisque, comme cela est évoqué plus bas, le travail sur les propriétés linguistiques ne permet pas de prédire le comportement des locuteurs.

5. Cf. Hazaël-Massieux [11] qui montre que la coexistence du créole antillais et du français a été vécue tantôt comme celle de dialectes d'une même langue, tantôt comme celle de langues à part entière.

6. Terme utilisé par les aménageurs de langue pour opposer le statut (sociolinguistique, juridique) d'une langue à son corpus (inventaire de formes et de règles).

Il appartient à chaque locuteur, à chaque agent d'aménagement linguistique, normalisateur, etc., de hiérarchiser les critères définissant l'appartenance à la langue, avec d'ailleurs des dosages de l'un et de l'autre qui peuvent être très subtils.

Pour ce qui nous intéresse, il suffit de noter cette combinatoire variable, ce qui nous conduit à penser que ce qui est vrai pour l'ensemble d'une (variété de) langue l'est sans doute pour le lexique, et peut probablement s'extrapoler au domaine des particularités lexicales, sauf si l'on pense qu'il n'y a pas suffisamment d'homogénéité entre ces deux domaines.

Il reste donc à se donner les moyens de déterminer la base permettant de recueillir les données pertinentes permettant de structurer les formes et les règles linguistiques selon ce schéma.

C'est ici que risquent de se téléscoper les concepts de *français régional* et de *particularité lexicale*.

On ne reviendra pas en détail sur l'idée, maintenant rejetée, que les particularités lexicales peuvent se reconnaître au simple fait que certaines formes recueillies sur le terrain ne sont pas répertoriées dans les dictionnaires du français standard (voir annexe II). On sait bien en effet que les dictionnaire de français standard recensent des formes non standards (en signalant leur caractère régional ou non d'ailleurs) ; on sait aussi que le recueil des unités se fait inévitablement de manière assez aléatoire, ce qui rend cette procédure assez peu fiable, et cela sans soulever le problème de termes originellement particuliers à une région (*boubou*), et recensés dans les dictionnaires de standard : l'application de la procédure du corpus d'exclusion (particularités lexicales = corpus recueilli - attestations recensées dans les dictionnaires) mène à des incohérences assez graves, sans même mentionner le fait que les dictionnaires de standard s'intéressent de manière relative à la langue orale, alors que les particularités lexicales se retrouvent souvent à l'oral (ce qui conduit, si on utilise la méthode du corpus d'exclusion, à considérer comme particularité régionale ce qui n'est qu'un fait de l'oral[7]).

On s'aperçoit en effet que lorsqu'on parle de *particularité lexicale*, on veut en fait dire *particularité lexicale régionale*. La preuve en est d'ailleurs manifeste dans les titres d'ouvrages conscrés à ces questions. Exemple : *Particularités lexicales du français en Afrique noire*. Ce qui confère donc à des éléments lexicaux un caractère de particularité est leur caractère régional ; de manière plus nuancée, et sur un autre plan, on peut dire que l'on explique l'émergence (ou le maintien) de ces particularités par leur caractère régional. Nous ne reviendrons pas sur la critique que nous avons pu faire du concept de régionalité[8], et qui se conclut par une nouvelle définition de la régionalité comme le fait, pour une communauté linguistique, d'avoir de multiples spécificités, sur des plans différents et variés (économiques, sociaux, ethniques, religieux, politiques, culture influencée par la géographie, le climat, etc.), que l'on désigne de manière condensée par le nom d'une région, métaphore géographique du culturel ou métonymie allant du « support » (territoire) au « supporté » (population, et surtout culture, langue), et cela parce que la plupart des langues, cultures et populations sont territorialisées.

On retrouve donc le premier schéma présenté plus haut : les particularités lexicales sont un secteur particulier d'une (variété de) langue régionale. On peut maintenant se mettre à la recherche des moyens de définir le français régional.

On a proposé plus haut de penser que les contours d'une langue se déterminent par rapport à son corpus, et aux représentations portant sur ce corpus. Il faut donc déterminer qui

7. Il s'agit évidemment de ne pas durcir outre-mesure cette opposition, ces deux champs ne s'excluant pas toujours : certains termes sont à la fois régionaux et oraux.

8. Cf. rapport intermédiaire (juillet 1991) soumis à l'AUPELF-UREF.

sont les utilisateurs de ce corpus linguistique et les « supports » de ces représentations pour arriver à circonscrire une communauté linguistique et sa (ses) (variété(s) de) langue(s).

Le problème se trouve donc déplacé vers le concept de communauté linguistique, problème assez ardu et complexe. Rappelons ce que nous en avons dit au terme d'une étude assez longue[9] [19, p. 342-390] :

« 1° Bien que l'on postule qu'une communauté linguistique est sur certains plans homogène, il ne faut pas en occulter les zones d'hétérogénéité relative : elle est notamment le plus souvent multi-lingue/ dialectale.

2° Le critère minimal permettant d'identifier qu'il y a communauté linguistique est celui de l'homogénéité de normes (et non de pratiques), qui indique qu'il y a effectivement « gestion en commun de la dimension linguistique » ([19, p. 389] - les guillemets ont été ajoutés dans le présent texte).

La communauté linguistique est donc une entité artificiellement découpée par le chercheur, qui obtient des configurations de taille et de formes différentes selon les critères qu'il applique. Rappelons ici les principaux aspects à examiner [19, pp. 366-381], cette liste n'étant pas exhaustive[10] :

1) ***Critères intralinguistiques*** : comparaisons des systèmes linguistiques sur tous les aspects : phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe, lexique, sémantique, prosodie, graphie, etc.

2) ***Critères sociolinguistiques*** :

- Répertoires linguistiques : (variétés de) langues en usage légitime.
- Rapports entre les (variétés de) langues :
  - répartition spatiale,
  - répartition sociale,
  - répartition fonctionnelle.
- Fonctions des (variétés de) langues : communication (vernacularité, véhicularité), emblématicité.
- Contacts de (variétés de) langues :
  - répertoires des locuteurs,
  - degré de contact.
- Modes d'accès aux langues.
- Compétences de communication.
- Représentations sur la norme, la valeur emblématique, etc.

3) ***Critères sociaux*** : on peut penser que plus il y a de contacts sur le plan économique, politique, religieux, etc., plus il y a de communication linguistique, ce qui influence la communauté linguistique.

Il faut dire un mot du fait que la détermination des contours d'une communauté linguistique passe, dans ce modèle, pour partie, par l'étude de la langue, ce qui provoque une certaine circularité : pour déterminer les contours d'une (variété de) langue, on étudie la communauté linguistique, ce qui entraîne l'examen des langues, etc.

On ne peut prendre en compte cette critique que si l'on croit sérieusement en l'existence « en soi » des communautés linguistiques, que le linguiste serait chargé de découvrir et de mettre en évidence. Le plus souvent, dans la pratique, personne ne se demande combien de communautés linguistiques existent dans tel ou tel pays, cette question n'ayant aucun sens : on aura autant de communautés linguistiques que l'on voudra, en choisissant les critères

9. Étude fondée sur une lecture des principaux auteurs ayant réfléchi à ce problème : [3, 8, 9, 10, 12, 23, 16].

10. On peut également s'inspirer des critères retenus par Robert Chaudenson dans sa « grille » d'analyse [6, 7], même si son objectif premier n'est pas le même que le nôtre.

adéquats, en les hiérarchisant selon des modalités différentes, etc. On part plutôt d'une question qui n'a pas trait directement aux communautés linguistiques, mais qui réclame en préalable une description de l'hétérogénéité relative au sein de l'ensemble à étudier. C'est dans ce cadre que l'on est conduit à utiliser les critères ci-dessus, qui servent plus à décrire l'hétérogénéité et à la qualifier, qu'à découper des communautés linguistiques.

En ce qui nous concerne, ces critères servent surtout à repérer les aspects qui permettent de comprendre sur quels facteurs reposent la spécificité et l'autonomie d'une communauté linguistique (puisque s'il n'y a pas un certain degré d'autonomie, il n'y a pas de raison de penser que le groupe humain examiné constitue une communauté), afin d'être à même d'en identifier les locuteurs, ce qui permet finalement de circonscrire une population auprès de laquelle recueillir du corpus linguistique et des représentations sur ce corpus.

Autonomie du corpus et des représentations : vers l'élaboration d'un inventaire lexical

Pour s'autoriser à amorcer une étude de particularités lexicales, il faut donc avoir mis en évidence une communauté linguistique autonome, condition qu'il convient d'examiner de plus près.

Il est certain, lorsqu'on travaille sur une variété de langue et non sur une langue, que l'autonomie de la communauté linguistique ne sera que relative par rapport à la force d'attraction qu'exercent les autres communautés linguistiques parlant la même langue, surtout dans le cas d'une langue standard, où la pression normative s'étend du centre aux périphéries. Le simple fait de parler la même langue constitue un facteur qui empêche l'autonomie totale, tant que les locuteurs de la variété de langue en question ne s'affranchissent pas totalement des influences des autres communautés linguistiques utilisant la même langue (cf. G. Manessy [14, 15, par exemple]) et la *vernacularisation*, ainsi que R. Chaudenson et la *créolisation* ([4, 5] entre autres). D'ailleurs, même si dans le champ des études de la francophonie on part du principe que toutes les communautés linguistiques francophones sont sur le même plan, on s'apercevra vite que, sur le plan des représentations, se constitue une hiérarchie, les communautés du Sud prenant les variétés du Nord[11] comme modèle, particulièrement le modèle élaboré en France, et considéré comme standard supra-régional.

Il faut s'attarder sur le concept de « représentation », vu jusqu'à présent de loin comme un tout compact, afin d'en faire une analyse plus détaillée. Une vision globale suffisait lorsqu'il s'agissait de s'en servir comme critère d'autonomisation d'une communauté linguistique, mais elle doit être affinée dès lors qu'il est question d'envisager de l'utiliser autrement, et de s'en servir comme outil descriptif des unités lexicographiques elles-mêmes. Il ne fait pas de doute que les communautés linguistiques se construisent des représentations de nature infiniment variée sur les langues, sur autant de plans différents qu'on pourrait décrire en détail (esthétique, musicalité, expressivité, précision, correction, etc.). Il est clair que toutes les représentations sont en principe intéressantes pour mettre en évidence l'autonomie d'une communauté linguistique, phase qu'il est nécessaire de distinguer soigneusement de l'étape qui s'intéresse à celles qui sont pertinentes pour la description des unités linguis-

11. Québec et Europe.

tiques au sein d'un inventaire. Pour faire en sorte que les choses demeurent maniables, il paraît utile de s'arrêter aux catégories de représentations les plus pertinentes pour la description lexicographique dans une perspective variationniste face à la pertinence pour la description du signe, et pour l'utilisation des signes dans le discours.

Représentations sur les usages légitimes

Il est délicat de parler de la norme dans des communautés périphériques dans le sens où nous voulons le faire (normes locales, régionales) dans la mesure où il y a un emboîtement et une hiérarchisation de normes qui rendent les choses complexes, et le discours sur elles ambigu.

Nous l'avons dit plus haut, on peut partir du principe simpliste que toute communauté francophone se réfère, dans une certaine mesure, au français standard comme modèle[12]. Cela n'exclut nullement que, pour un usage local, se dessinent des embryons de normes à usage interne et local, qui se manifestent par des jugements sur les éléments du corpus linguistique régional. Il serait d'ailleurs assez contradictoire d'affirmer l'existence d'une communauté linguistique sans parler de ses normes (locales) linguistiques. En effet, une communauté linguistique sans normes qui lui soient spécifiques ne peut se concevoir ; si les normes de la communauté linguistique envisagée sont identiques à celles du français standard (cas théorique), la communauté linguistique est dépourvue d'autonomie ; il faut donc, pour s'autoriser à parler de communauté linguistique, mettre en évidence des normes différentes, qui se manifestent d'ailleurs le plus souvent, dans le cas de communautés linguistiques fortement structurées, sur le plan du corpus, par des usages spécifiques.

La conséquence théorique et méthodologique qui en découle est que l'on ne peut mettre sur le même plan tout ce que l'on recueille sur le terrain : certaines formes sont considérées comme fautives dans l'usage local, d'autres non. Ainsi, dans les français de l'océan Indien, une structure syntaxique du type « Je fais l'enfant venir » est perçue comme correcte, mais la prononciation de « Port-Louis » [pOrlüi] est considérée comme gravement fautive, pour des raisons de contact de langues qu'il est facile d'expliquer dans le second exemple (le son /ü/ n'existe pas en créole, langue dévalorisée en situation diglossique, et donne lieu, de la part de créolophones-francophones, à des hypercorrections en français, alors qu'il s'agit d'un point de fragilité très ancien en français). La description lexicographique se devra de faire apparaître ces différences sous peine de tronquer la description[13].

Sur le plan terminologique, nous proposons d'opposer « norme » à « usages légitimes » pour éviter toute confusion. La norme est commune à une communauté linguistique dans sa plus grande étendue, et elle est de nature explicite (appareils de référence largement diffusés), l'« usage légitime » est une représentation du même ordre que la norme (fictive, fantasmatique), mais réduite à tout ensemble plus étroit que la communauté linguistique globale (par exemple : communautés régionales), et de nature plus implicite, donc plus floue, et plus souple.

---

12. D'où les difficultés que l'on éprouve à décrire certaines variétés de français qui sont, dans une perspective diachronique, indubitablement du français, mais qui entretiennent peu de rapport avec les usages contemporains du français.

13. Que l'on imagine un dictionnaire du français de France où, au lieu de sélectionner seulement les formes généralement acceptées, on ferait figurer toutes les formes concurrentes rencontrées sur le terrain (par exemple les usages qui ne connaissent que le relatif *que*).

Représentations sur la valeur identitaire

Un autre champ de représentations paraît mériter de figurer dans toute description lexicographique, celui des formes porteuses (ou non) d'identité. Dès que l'on a affaire à une communauté régionale parlant un français « périphérique », on a des chances de rencontrer des phénomènes d'identité liés à des formes linguistiques : grossièrement, deux ensembles s'opposent : les formes qui manifestent une identité locale, et celles qui définissent le locuteur comme extérieur. Souvent on peut considérer que s'intercale entre ces deux pôles extrêmes un ensemble neutre, qui évite au locuteur de se placer sur la carte des identités. On peut évidemment également observer des cas de détermination d'identités internes à la communauté linguistique concernée, comme à l'île Maurice, où les locuteurs s'identifient comme locuteurs plus ou moins enracinés localement sur des critères lexicaux, phonétiques, etc. (voir [1] pour le détail). Il semble important de décrire cet axe, et les représentations qui y sont liées, car s'y joue la légitimité des locuteurs en tant que francophones : un locuteur régional se sent souvent « pris en faute » quand un étranger francophone identifie les régionalismes qu'il utilise parce que, du point de vue du locuteur régional, ceux-ci constituent autant d'indicateurs de sa mauvaise compétence en français. Inversement, il peut arriver qu'un locuteur régional utilise sciemment des formes régionales (qu'il se représente donc comme telles) pour marquer son appartenance régionale, sa différence, son choix se portant sur certains pans privilégiés du lexique, identifiés par tous comme régionaux. C'est pour cela qu'il paraît important de tenir compte de cet aspect dans la description des unités.

Une question se pose relativement à cet aspect, celle des locuteurs à prendre en compte quant à la détermination de la valeur identitaire des formes linguistiques recueillies. Si l'on part de l'idée, généralement admise, que les problèmes d'identité ne se posent que lorsqu'il y a confrontation d'identités (contacts intergroupes) on est contraint d'accepter que l'identité est un phénomène mettant en jeu au moins deux acteurs qui « négocient » leurs identités réciproques, au moyen de supports d'identités (qui peuvent être lexicaux). Il apparaît donc que les mêmes signes linguistiques ne sont pas perçus des deux côtés comme ayant la même valeur : tel signe perçu comme « typique » de la communauté adverse peut ne pas être reconnu comme tel par cette communauté, qui au contraire pense manifester son identité en usant de tel autre, qui peut être reconnu comme emblème ou non par le vis-à-vis. Ainsi, pour les francophones français, l'emblème des francophones africains (voir la vigie des galères romaines dans *Astérix*) est la non-prononciation des /R/ dans toutes les positions (« Galè' 'omaine à t'ibo'd ») alors que seul le /R/ en position implosive est faiblement articulé, le /R/ en initiale étant au contraire fortement articulé chez certains locuteurs africains, à qui il ne viendrait donc jamais à l'idée d'ériger le /R/ en emblème identitaire dans toutes les positions. Il importe par conséquent de décider si toutes les représentations sont également légitimes, ou si des hiérarchies doivent être établies. Bien entendu, on pense immédiatement à donner la priorité aux représentations des locuteurs de la variété concernée, et cela semble en effet assez cohérent, quitte, éventuellement, à signaler la valeur des signes pour des locuteurs externes, ce qui ne semble cependant pas la priorité dans une description lexicographique, sauf si l'on considère les locuteurs non natifs de la variété régionale comme faisant partie de la communauté linguistique à décrire, ce qui est rare. On distingue en effet généralement la participation à une communauté linguistique (possible pour un « allophone » à celle-ci) à l'intégration à celle-ci.

Vers un modèle global

On commence à voir comment, de la description de la communauté linguistique, on peut arriver à concevoir une méthode d'approche de la description du lexique. Plus haut, nous avions utilisé un schéma (fig. 2) pour montrer que les éléments linguistiques faisant partie d'une langue tiraient leur légitimité de deux sources : conformité au système linguistique ou conformité aux représentations sur la langue (ou coïncidences des deux). Ce modèle peut être appliqué (fig. 3), sans retouche, aux français régionaux, pour ce qui nous concerne au domaine lexical, et spécialement à celui des particularités : les particularités lexicales d'une variété sont des éléments :

1. soit spécifiques[14] à la variété concernée, et perçus comme tels ;
2. soit perçus comme spécifiques, mais objectivement non spécifiques ;
3. soit spécifiques, mais non perçus comme tels.

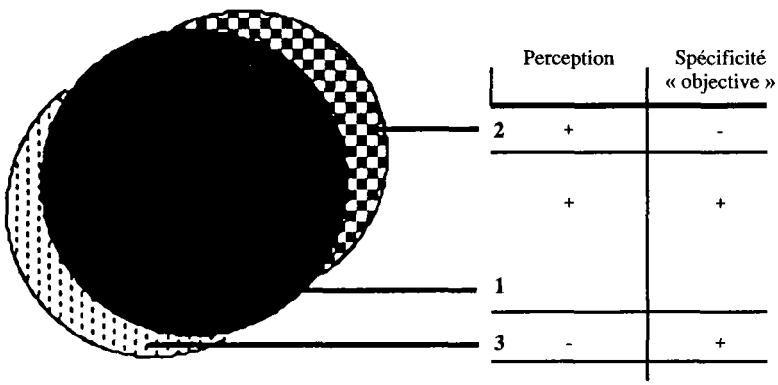

Figure 3

On s'aperçoit facilement des avantages de l'application de ces critères : on n'a plus à utiliser la méthode « différentielle » et le corpus d'exclusion constitué par les dictionnaires normatifs, ce qui posait le difficile problème des termes confusément perçus comme « particuliers », mais qui figuraient quand même dans les dictionnaires de la norme : (*boubou, filao, badamier*). Cette contradiction découlait peut-être du fait que l'on n'avait pas toujours les idées tout à fait claires sur le sens de « particularités » : s'agissait-il d'une approche purement intralinguistique, qui compare des corpus et ne doit donc considérer comme « particularité » que ce qui est spécifique ? ou s'agit-il de « particularité » au sens sociolinguistique, qui retient des unités utilisées et/ ou reconnues par une communauté linguistique donnée ? La confusion des conceptions menait à ce problème, insoluble, tant que l'on ne clarifiait pas les enjeux.

Nous ne nous attarderons pas sur le fait que la conception proposée ici évite également une autre difficulté suscitée par les approches différentielles, celle des « trous de compétence ». Lorsque l'on définit la régionalité comme la différence avec le standard, on s'aperçoit que les locuteurs régionaux se distinguent souvent des locuteurs standards (ou d'autres

14. Spécifiques « objectivement » : lors de la comparaison de variétés entre elles.

régions) par le fait que certaines formes sont inconnues d'eux, ou sont connues passivement seulement [20], mais jamais employées. Doit-on recenser ces « trous », ou considérer que seuls les traits positifs doivent être décrits ? De même, les locuteurs, selon la communauté linguistique à laquelle ils appartiennent, ont des éléments différents dans leur compétence active et passive, et cela mériterait peut-être d'être traité. On peut se débarrasser de cette question, dans le cadre d'un projet lexicographique (et non lexicologique) en arguant du fait qu'un inventaire s'arrête au lexique actif, observable et concrétisé, délaissant le potentiel. La question mériterait cependant un examen approfondi.

On peut, et même on doit sans doute examiner les conséquences des deux approches comparées ci-dessus. Si l'on choisit l'approche purement intralinguistique, on est amené, en toute rigueur, comme nous y avons été amenés à un stade de notre réflexion à le faire [21], à poser une hiérarchie de degrés de « régionalité » : on peut, pour prendre un exemple concret, rencontrer des éléments propres à une région bien circonscrite, l'île Maurice. Mais on peut aussi constater l'existence de termes communs à une zone, le sud-ouest de l'océan Indien, et même des termes communs à Maurice et aux Seychelles et au Québec, mais absents de la Réunion et de Madagascar (influence anglaise plus faible). Cela conduit donc au modèle que nous avions proposé, qui considérait qu'il existait, entre les français strictement « régionaux[15] », des ensemble « interrégionaux », etc. (voir la figure 4, plus abstraite, et simplifiée à 3 régions et 4 intersections, en 2 niveaux d'interrégionalité).

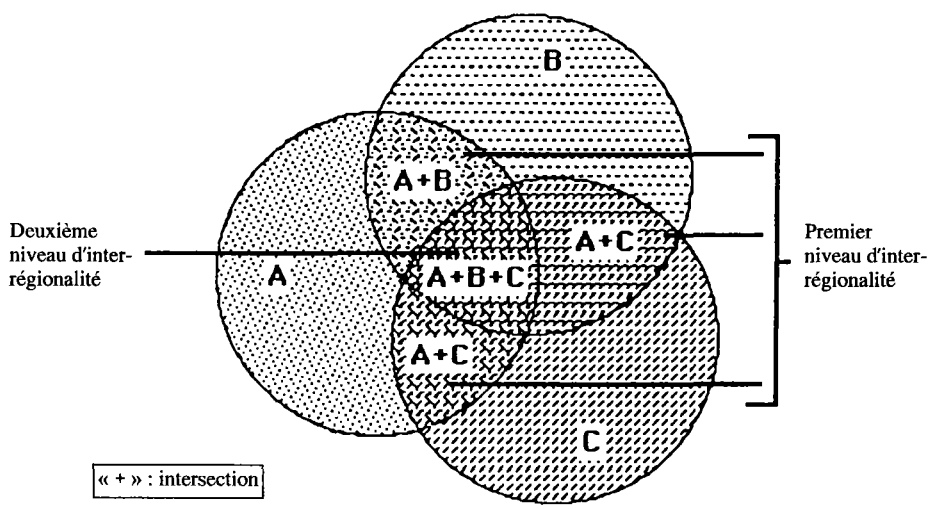

Figure 4

De graves objections surgissent lorsqu'on s'aperçoit que des français « interrégionaux » prolifèrent dans toutes les directions (non indiquées sur le schéma) : *caoutchouc* (= pneu)

15. Nous avons été amenés à proposer la distinction suivante : *zone* : extension géographique maximale retenue comme pertinente ; *région* : sous-ensembles (correspondant généralement à des unités administratives ou politiques) de la région. On opposera donc la zone sud-ouest de l'océan Indien, à la région malgache. Cette opposition, nous le savons, est démentie par l'emploi fait en Afrique (région = ensemble considérable), mais se trouve en revanche conforté par l'usage des français régionaux de l'océan Indien (zone sud-ouest de l'océan Indien), ainsi que le terme « français régional » lui-même, qui peut concerner de faibles superficies territoriales.

est attesté en Afrique et à Maurice, *touquer* (= toucher, dans le domaine de la pêche) réunit Maurice et certains dialectes du nord de la France, etc. Non seulement cette prolifération devient-elle gênante, mais de plus, en synchronie, ces ensembles ne représentent rien (manque de consistance réelle, sociale), puisqu'ils procèdent vraisemblablement soit de tendances générales du français (« français zéro » de R. Chaudenson [4, 5]), soit d'anciens contacts (colonisations québécoise et mauricienne partiellement en provenance des mêmes zones). Il est évident que ce modèle ne peut être adéquat en synchronie, car les français « interrégionaux » ne correspondent pas à des communautés linguistiques[16] ayant quelque consistance. On peut donc se demander à quel titre on pourrait les faire surgir, comme par enchantement, sans support social, ce qui conduirait à reconstruire l'espace francophone sur des fictions de plus en plus fantomatiques. On ne doit pas pour autant nier qu'un travail effectué selon une telle méthodologie puisse avoir un certain intérêt, mais il n'en demeure pas moins que cela ne correspond pas à l'étude de communautés linguistiques, donc pas à des variétés de langues existantes.

Articulation du « global » et du « différentiel »

Un autre type d'objection que l'on peut faire au modèle proposé ci-dessus consiste à déplacer le débat des problèmes théoriques aux conséquences pratiques. L'approche globale proposée ici a l'inconvénient manifeste, si on la met en œuvre sans modification, d'entraîner la description intégrale des variétés régionales, avec, par conséquent, la reprise d'éléments communs à la plupart des variétés de français, fort bien décrits déjà dans les dictionnaires de français standard (*table*, *chaise*, etc.) et dont la description paraît donc assez inutile, car coûteuse en énergie et en moyens, pour une valeur d'information quasi nulle. On pourrait donc, de ce fait, plaider à nouveau, et sur de nouvelles bases, pour une approche différentielle, et se retrouver à la case-départ.

Afin de prendre en compte cette objection, qui est fondée, sans renoncer aux fondements de notre approche, qui semble quand même offrir un certain nombre d'avantages incontestables, nous sommes amenés à proposer de distinguer deux stades dans le travail visant à réaliser des inventaires, en opposant l'élaboration (collecte, sélection, analyse) à la présentation. Cela permet de concilier les avantages de la conception que nous proposons des « particularités lexicales » en évitant ses inconvénients. Cela permet de se délester de l'inutile (sur un plan purement pratique) en cours de route : le premier stade, celui de l'élaboration, se fait de manière globale, alors que seule la présentation se fait de manière différentielle. On aura reconnu la distinction entre un objet de recherche et un projet éditorial lexicographique, l'un trouvant sa cohérence dans la réalité, l'autre dans une demande sociale, économique, politique, etc. Encore faut-il réfléchir de manière plus détaillée aux modalités de réalisation de ces deux stades.

L'élaboration : une démarche centrifuge et échantillonnaire

Si l'on applique les principes ci-dessus de manière stricte, cela consisterait à décrire toutes les unités recueillies, afin de s'assurer que ces signes ne manifestent pas de spécificités, afin, à partir de cet ensemble, de n'en sélectionner que les unités méritant d'apparaître dans l'inventaire final (et il conviendra de réfléchir sur les critères de la sélection).

16. On apprécie ici la pertinence du critère sociolinguistique, qui évite bien des complications, même s'il en suscite d'autres par ailleurs.

Il est évident que travailler selon ces modalités équivaudrait à une perte de temps considérable : il convient donc de nuancer cela, en proposant, pour le premier stade d'élaboration quatre phases :

1° collecte indiscriminée d'unités ;

2° examen détaillé de toutes les unités ;

3° description soignée de celles qui paraissent spécifiques et/ou reconnues ;

4° sélection de celles qui sont effectivement spécifiques (sur le plan du corpus : signes inexistants ailleurs), et/ou font l'objet de représentations liées à la valeur identitaire ou à la valeur de légitimité en rapport avec l'existence même de la communauté linguistique concernée.

Si l'on conjugue cette procédure avec le principe de « démarche centrifuge », on se donne des outils à la fois fiables et efficaces ; par ce principe, nous proposons que la démarche de collecte et de description commence par les unités indubitablement spécifiques et reconnues (fondées sur les deux critères à la fois), pour aller vers les périphéries de moindre spécificité et de reconnaissance plus douteuse. Si l'on reprend le schéma utilisé plus haut, cela signifie que l'on part des unités objectivement spécifiques[17], et perçues commes telles, vers les deux périphéries (fig. 5).

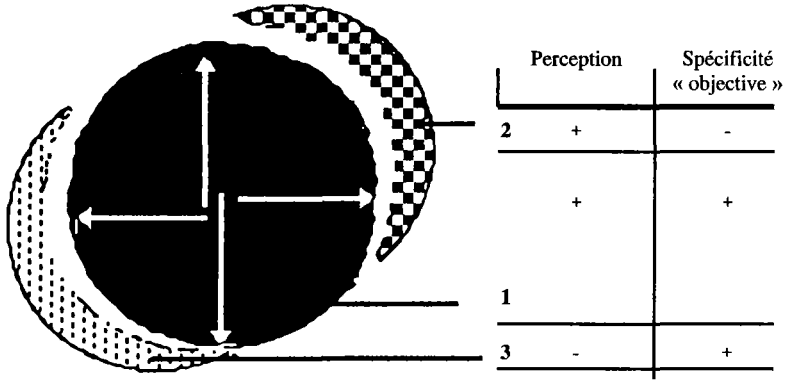

Figure 5

On voit immédiatement le risque d'une telle démarche : elle conduit à se calquer en quelque sorte sur la perception des locuteurs eux-mêmes à travers la perception qu'ils peuvent avoir des spécificités de leur lexique. Or, on l'a vu, celle-ci est souvent attachée au « spectaculaire », au folklorique, aux curiosités linguistiques, etc. Il est donc impératif de pondérer ce principe par celui de l'échantillonnage : si l'on a fait l'état des lieux du lexique au préalable, les principales zones de celui-ci ont été repérées, et le descripteur peut donc doser les champs de description afin d'éviter qu'un seul type d'unités soit décrit. Cela a un inconvénient qu'il ne faut pas se cacher : l'inventaire ainsi constitué n'épousera pas les conceptions des locuteurs, prix à payer pour faire un autre type de travail qui, on peut le penser, relève également des préoccupations du lexicographe, à savoir celui qui consiste à révéler des zones de spécificités profondes masquées, délibérément ou non, par le « décor

17. Abordé en annexe II.

lexical » que les locuteurs rendent apparent lorsqu'ils veulent faire apparaître leur « folklore ». Ainsi par exemple, dans le cas de l'île Maurice, les termes culinaires, les noms de plantes et de fruits sont souvent offerts à la consommation du locuteur étranger par la communauté linguistique, alors que le pan du lexique concernant les appellations ethniques reste soigneusement enfoui, n'apparaissant que lorsque cela est utile.

La description des unités : conséquences lexicographiques

Il n'est évidemment pas question de reprendre ici la totalité des réflexions menées depuis la mise en œuvre du projet de recherche lexicographique sur les français de l'océan Indien. On renverra pour cela le lecteur curieux de ces aspects aux textes produits par l'équipe, pour la plupart soumis à l'AUPELF/UREF. Il ne sera fait état ici que des aspects découlant des considérations tenues plus haut.

Thématique de l'inventaire

Si l'on souscrit aux réflexions livrées plus haut, il en découle une première conséquence pratique, qui touche la thématique générale des travaux et l'intitulé des documents qui seront remis en fin de programme. En effet, si l'on accepte que :

1. une (variété de) langue se définit sur une base intralinguistique et sociolinguistique (propriétés internes et externes), ce qui implique la prise en compte des modalités d'existence de la langue au sein d'une communauté linguistique ;
2. l'objet d'étude de ce programme (cadre large) est un ensemble de variétés de langue, des français régionaux ;
3. le terrain d'étude délimité pour ce programme, au sein de ces français régionaux, est le lexique ;
4. et qu'en ce qui concerne la présentation finale, celle-ci ne concernera que les particularités lexicales de ces français régionaux ;

la conséquence qui s'en dégage est que le thème de recherche peut se formuler ainsi : étude du lexique des français régionaux des îles du sud-ouest de l'océan Indien, alors que le document final ne concernera que les particularités lexicales des français régionaux des îles du sud-ouest de l'océan Indien.

Collecte des unités

Si l'on part de l'idée, développée plus haut, que les langues sont des systèmes, propriété qui touche donc leurs lexiques, il est clair que l'étude lexicographique des français régionaux ne peut se faire que de manière globable. Cela suppose dans un premier temps une étude préalable sans sélection, dans un second temps un examen détaillé des unités présentant des particularités en tant que signes linguistiques, ou en tant qu'objets cristallisant des représentations sociales (conséquence de la conception exposée plus haut de la langue comme système de signes utilisés dans une communauté linguistique).

Sélection des unités

Pour des raisons purement pratiques, la description intégrale de l'ensemble du système ne sera pas faite, et ne touchera que les particularités lexicales. Sera considéré comme une particularité lexicale tout signe dont les caractéristiques concernant le signifiant (y compris graphique), le signifié, les latitudes combinatoires ou les règles d'emploi en discours seront différentes de ce qui est décrit dans les dictionnaires de français standard ou observable en français « neutre », cet ensemble constituant le « français de référence ». On peut penser, dans la mesure du possible, y adjoindre également les travaux de description effectués sur d'autres variétés de français que le standard, mais cela risque de rendre la tâche peu maîtrisable à moyen terme.

Dans la mesure où le lexicographe se trouve devant une masse considérable de données à décrire qui dépasse le volume humainement traitable en quelques années, celui-ci orientera sa description selon les principes suivants :

1. le principe centrifuge : le travail s'effectuera à partir des unités massivement attestées, à large répartition dans le temps, l'espace géographique et social, vers celles dont le statut est plus fragile ;
2. le principe échantillonnaire : le travail lexicographique, s'appuyant sur une analyse préalable de la communauté linguistique, essaiera d'être représentatif des différents types d'unités s'observant dans l'usage des locuteurs : domaines d'emploi, registres, valeur identitaire, légitimité, etc.

Ces deux principes sont en contradiction logique ; il appartiendra au lexicographe, en fonction de ses méthodes de travail, de les équilibrer, en concertation avec l'ensemble de l'équipe, afin que l'ensemble inventorié dans les différentes régions de la zone soit à peu près homogène.

Description des unités

Celle-ci se fera à travers les rubriques classiques figurant dans la plupart des inventaires et dictionnaires (graphie de l'entrée, sens [à travers une définition qui fera figurer l'équivalent en français standard lorsque cela sera possible], registre, synonymie, homonymie, antonymie, paronymie, locutions figées comportant l'entrée, équivalents, références de corpus où l'unité a été relevée, etc.) (voir textes antérieurs de l'équipe).

Les considérations tenues plus haut laissent à penser qu'il conviendra également de faire figurer les caractéristiques de l'unité quant à son emploi en discours, lorsque cela sera possible, et lorsque cela sera particulièrement clair, en ce qui concerne :

1. le degré d'acceptabilité de l'unité face aux usages légitimes ;
2. la valeur identitaire de l'unité.

Il conviendra donc de prévoir des rubriques pouvant accueillir ces notations. On peut proposer que ces observations s'intègrent à la zone où sont traités la fréquence d'emploi, le domaine d'emploi et le registre, dans des rubriques qui pourraient se constituer ainsi :

Légitimité : légitime/ non légitime.

Ex. « une moustique » est un usage attesté, mais on ne fera jamais accepter à un locuteur régional mauricien que cette unité fait partie de son français.

Emblématicité : neutre/ régional./

Rien n'empêche par ailleurs que ces notations de type binaire soient affinées dans la rubrique ∂ʃ (Observations encyclopédiques).

Conclusions

Si l'on tente de faire le point sur les problématiques évoquées ci-dessus, on s'aperçoit qu'elles procèdent essentiellement de la préoccupation qui consiste à tenter de fonder les concepts et méthodes de la lexicographie variationniste sur ceux de la linguistique générale, de la sociolinguistique, de la lexicologie générale, cela à la lumière de travaux de terrain sur une communauté linguistique régionale particulière, celle des francophones endolingues de l'île Maurice.

On n'aura pas parlé ici du problème de la délimitation du domaine des langues en contact (français/créole), problème pas toujours facile à régler, mais on aura abordé, en partant de la collecte vers la description lexicographique, divers ordres de problèmes.

Pour commencer, on a essayé de réfléchir aux spécificités d'un recueil et d'une description lexicographiques concernant non plus le français standard, mais une variété non standard du français.

On a tenté de montrer qu'alors qu'un dictionnaire du standard peut, en toute cohérence, puisqu'il décrit/construit une variété de langue idéale, partiellement au moins fictive, un modèle, ne pas se poser la question de la communauté linguistique qui lui est sous-jacente : dans sa conception actuelle dans la communauté linguistique francophone, une variété standard, par définition même, a vocation à être supra-régionale (ce qui neutralise les spécificités locales[18]), ou, si l'on préfère, elle couvre l'ensemble des zones de la francophonie.

En revanche, un recueil et une description qui ne se poseraient pas la question fondamentale de la communauté linguistique sous-jacente à la variété décrite risquent fort de dériver, en décrivant un amas d'éléments n'appartenant pas aux mêmes locuteurs, en ensemble hétérogène constitué par le chercheur, surtout si celui-ci ne prend pas soin, dans la description, de signaler l'hétérogénéité qui caractérise son échantillon.

Le deuxième aspect traité dans ce travail consiste précisément à réfléchir sur les rubriques lexicographiques qui sont autant de dispositifs destinés à faire en sorte que l'inventaire final ne soit pas une liste de mots, mais révèle, dégage, construise (sans doute tout cela à la fois) le système de la langue. On a vu que la plupart des rubriques classiques des dictionnaires courants conviennent fort bien à la lexicographie variationniste : on ne voit pas bien comment ne pas faire figurer une entrée, comment ne pas proposer une définition, etc., et on ne voit d'ailleurs pas du tout l'intérêt d'amputer les inventaires de la variation de ces rubriques.

Par contre, et en toute cohérence, on est amené à se poser la question de l'opportunité de rubriques décrivant des aspects sans lesquels on ne pourrait peut-être pas parler de « français régional ». En effet, si l'on ne montre pas l'autonomie d'un lexique régional par rapport à celui des autres variétés, on est en droit de se demander si l'entreprise de description des particularités lexicales a quelque sens.

Certes, les lexiques régionaux peuvent entretenir des spécificités sur le plan du signifiant, du signifié, sur les deux à la fois, sur le plan du réseau des antonymes, synonymes, etc., formant ainsi une architecture, un système original et différent à chaque fois. Il semble cependant, que, si l'on passe à côté du sentiment des locuteurs sur les usages légitimes ou non, lorsqu'il en existe un[19], et à côté de la valeur identitaire des unités lorsqu'elles en ont une, ce serait un manquement théorique et pratique grave, d'autant plus que ces aspects « fondent » pour ainsi dire l'existence des variétés auxquelles elles appartiennent. D'où la

18. Une autre question est celle de savoir si cette conception du standard est la seule valable, et si on ne devrait pas proposer un standard plus accueillant à la régionalité.

19. Cette remarque montre bien que ce modèle ne convient qu'à certaines variétés de français régional.

proposition que nous faisons de prévoir des rubriques pour accueillir ces paramètres, et dont la pertinence pratique sera vérifiée par les descriptions à venir. Ces aspects ne concernent plus seulement les spécificités de dictionnaires du standard face aux inventaires régionaux (puisqu'on trouve, dans les dictionnaires du standard de telles notations), mais également les particularités de certaines variétés régionales face à d'autres.

En grossissant au maximum les traits, on a en effet l'impression que les variétés africaines décrites jusqu'à présent étaient des variétés où ces aspects étaient relativement peu apparents, ce qui s'expliquerait par le fait qu'il s'agit de communautés linguistiques où les locuteurs de langue première, et héréditaires, sont rares, alors que c'est l'inverse qui se produit dans les variétés en provenance des zones franco-créolophones sur lesquelles nous avons travaillé, puisque nous privilégions, pour l'instant, la communauté endolingue[20]. On touche donc cette fois (mais c'est à vérifier) à des spécificités qui ne sont vraisemblablement pas vraiment régionales, ni liées à une zone particulière, puisqu'elles concernent sans doute beaucoup d'autres communautés linguistiques (autres zones franco-créolophones, francophonies européennes et québécoise).

L'ensemble des propositions faites ici découlent, semble-t-il, de l'option théorique qui consistait à partir non pas uniquement de variétés linguistiques (critères purement intralinguistiques), mais de communautés linguistiques (critères intra-/ et extralinguistiques), option qui ne surgit pas de la fantaisie d'un chercheur, mais de l'étude d'une communauté linguistique, celle de l'île Maurice, où les premières expériences de recueil et de description lexicographique se heurtaient sans cesse au problème du degré de légitimité des unités recueillies. On retrouve d'ailleurs ce type de préoccupations (mais semble-t-il sans la distinction représentations/pratiques, qui nous paraît essentielle pour des terrains où le rapport à la langue est plus ambivalent que dans la situation québécoise, et où on ne peut, à partir des usages, inférer quoi que ce soit sur le statut conféré par les locuteurs à ces usages, puisqu'ils les rejettent parfois, allant jusqu'à les nier [22] sous la plume de Claude Poirier, dans un texte dont nous n'avons eu connaissance qu'après le colloque de Nice : « Les travaux du TLFQ reposent sur le principe de base suivant, à savoir que le français du Québec est variété géographique de français (et non une variété qualitative) et que ce français est formé de l'ensemble des faits de langue constituant la langue usuelle de la communauté des francophones du Québec, incluant les emplois qu'ils ont en commun avec les Français de France. Même si, sur le plan scientifique, il est possible d'étudier le lexique québécois dans ce qu'il a de caractéristique, on ne peut, dans une démarche sociolinguistique, diviser les usages québécois en « français » (c'est-à-dire conformes au modèle standard européen) et « non français » particuliers aux Québécois » [18, p. 135].

Signe/lexique/particularité lexicale/ dans la perspective d'un inventaire de variété régionale

Ces différentes considérations ont des conséquences sur la définition de concepts aussi fondamentaux que ceux qui sont énumérés en titre, qui ont une longue existence, ce qui laisse supposer qu'ils ont été mis à l'épreuve, et considérés comme fondés dans leur état actuel.

20. Le travail sur les communautés exolingues suppose une solide réflexion, qui devrait commencer par l'examen des modalités d'existence particulières de communautés linguistiques où les locuteurs n'ont pas acquis la langue, mais l'ont apprise, ce qui conduit à la question de savoir si l'on peut réellement, dans ce cas, parler de « communautés linguistiques », et si l'on n'est pas en fait en train de parler d'une variété dont l'enracinement est fragile.

Cela est évidemment assez préoccupant, laissant craindre que nous ne soyons allés trop loin dans nos réflexions : il est donc nécessaire de faire le point sur ces aspects en conclusion.

Le concept de signe semble touché dans la mesure où on ne le conçoit plus seulement, comme le veut la tradition, comme un instrument matériel servant à véhiculer un signifié, la communication impliquant (sauf télépathie) l'échange d'objets concrets auxquels est attachée une valeur signifiante, mais comme un instrument lié aux situations de communications, servant à définir l'identité, l'autonomie de communautés linguistiques, etc. Le lexique subit le contrecoup de cela, en tant qu'architecture de signes : il ne s'agit plus simplement d'une « réserve » de signes servant à communiquer au sens banal du terme, mais d'une réserve constituée de compartiments différenciés par le degré de légitimité et la valeur identitaire.

À bien y réfléchir, cette conception n'est pas si révolutionnaire qu'on pouvait le redouter : les dictionnaires du français standard notent « aussi » (en fait ils ont été les premiers à le faire) la valeur de légitimité des unités décrites, en indiquant le degré de normativité des entrées. Quant à la valeur identitaire elle se trouve souvent présente sous la forme de notations telles que « vulgaire », « populaire », « savant », etc. Ce qui est proposé ici suggère simplement que l'« assiette » de la valeur identitaire et de la valeur de légitimité soit différente : l'identité se juge en termes d'intégration à une communauté locale, régionale, et non face à ce que le français standard présente comme la « neutralité » du « bon usage » : ne sont affectées d'aucune marque les unités posées comme « neutres », parce que « supra-régionales », alors que l'inventaire d'un français régional propose que le centre de la neutralité ne réside pas dans ce qui est transversal à toutes les communautés linguistiques, mais dans ce qui est neutre dans la communauté régionale concernée. Sur le plan identitaire également, on choisit comme axe descriptif celui qui reflète un enjeu compte tenu de la perspective proposée par le terme même de « français régional » : le centre est ce qui manifeste une identité régionale, la périphérie ce qui en éloigne.

On s'aperçoit, en dernière analyse, que le « signe », le « lexique » ont bien le même sens dans tous les cas, mais que ce qui fait basculer les choses, c'est en fait le passage de la lexicologie à la lexicographie. Si le lexicologue peut en principe définir le signe et le lexique en dehors de leur valeur pragmatique, c'est qu'il peut opérer loin du discours. Le lexicographe est un artisan du langage, qui fabrique un outil à finalité pratique : il construit un modèle qui se veut le reflet d'une pratique de la langue. Il n'est donc pas étonnant de voir que le lexicographe du standard et celui d'une variété de langue régionale aient les mêmes préoccupations : décrire des signes prélevés dans des discours en action, ce qui les conduit à tenir compte de la valeur pragmatique des objets qu'ils tentent de saisir à l'aide du dispositif constitué par un dictionnaire. Selon le type de communauté linguistique sous-jacente à la variété décrite, la valeur pragmatique est différente, et conduit à concevoir, dans la pratique lexicographique, des outils descriptifs différents, visant le même but (valeur identitaire, valeur de légitimité) mais en des « lieux » différents : ce n'est ni le même type d'identité qui est en jeu dans les deux communautés linguistiques différentes, ni la même légitimité.

On pourrait résumer la tentative qui a été faite ici, sans doute maladroite, qui en est encore à ses premiers balbutiements, et qui tâtonne beaucoup encore, en disant qu'il a été question de faire basculer le centre de gravité des inventaires lexicaux pour le situer résolument au cœur des problématiques particulières aux communautés linguistiques lorsqu'elles sont perçues dans leur aspect « régional », en adaptant les outils de la lexicographie traditionnelle (celle des langues standards) aux communautés périphériques, sans pour autant faire comme si les variétés régionales étaient de « petites langues standards » (ce qui impliquerait un calque), mais en recherchant ce qui, dans les situations de discours

périphériques, constitue les véritables enjeux, et qui par conséquent affecte la mise en œuvre des signes comme instruments qui, non seulement véhiculent du sens, mais de l'identité, des degrés de légitimité conçus selon des modalités assez spécifiques, ni opposées à celles du standard, ni identiques, mais partiellement « ailleurs », aspect qu'il conviendra de mieux définir par la suite, si l'on souscrit à ce qui s'est dit ici.

Références

1. Baggioni D., Robillard D. de (1990). *L'Île Maurice, une francophonie paradoxale.* L'Harmattan, Paris.
2. Bilger M. (1989). Français parlé et régionalismes syntaxiques. Communication au colloque *Variation et structure, le français dans sa diversité géographique et sociale.* 20-22 mars 1989, University of Salford.
3. Bourdieu P. (1982). *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques.* Fayard, Paris.
4. Chaudenson R. (1974). *Le Lexique du parler créole de la Réunion.* Champion, Paris, 2 tomes.
5. Chaudenson R. (1985). *Français marginaux, français zéro et créolisation.* Institut d'études créoles, Aix-en-Provence.
6. Chaudenson R. (1989-a). Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone. *In* : Chaudenson R., Robillard D. de, eds. *Langues, économie et développement.* Montmagny (Qué.), Marquis, pp. 201-243.
7. Chaudenson R. (1989-b). Mode d'emploi. *In* : Chaudenson R., Robillard D. de, eds. *Langues, économie et développement.* Montmagny (Qué.), Marquis, pp. 254-257.
8. Dua H.-R. (1981). Dimensions of Speech Community. *International Journal of the sociology of language*, n° 32, 1981 : 85-119.
9. Fishman J.A. (1976). *Advances in the sociology of language.* Vol. I, Mouton, La Haye, Paris.
10. Gumperz J.J. (1968). Linguistic and Social Interaction in two Communities. *International Encyclopaedia of the social sciences.* Vol. 9.
11. Hazaël-Massieux G. (1987). La Citation de « langue autre ». Contacts, contrastes et émergence de langues. (Exemples de créoles français). Communication au Colloque *Contacts de langues quels modèles ?*, septembre 1987, Nice, 26 p.
12. Hymes D. (1981). *Foundations in sociolinguistics. An ethnographic approach.* University of Philadelphia Press, Philadelphia.
13. Mackey W.F. (1971). *La Distance interlinguistique.* Presses de l'université Laval, Québec.
14. Manessy G. (1979). Créolisation et français régionaux. In : *Normes, plurilinguisme, situations.* Manessy G., Wald P., eds. L'Harmattan, Paris, pp. 15-24.
15. Manessy G., Wald P. (1984). *Le Français en Afrique noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit.* L'Harmattan-IDERIC, Paris.
16. Martinet A. (1970). Préface. In : *Languages in Contact. Findings and Processes.* Weinreich (Uriel). Mouton, The Hague, Paris, pp. VII-IX.
17. Poirier C. (1987). Le Français « régional » : méthodologies et terminologies. *Français du Canada, français de France* (Actes du Colloque de Trèves, septembre 1985). Niemeyer, Tübingen, pp. 140-176.

18. Poirier C. (1990). Description et affirmation des variétés non hexagonales du français : le cas du français québécois. *Visages du français : variétés lexicales de l'espace francophone* (Actes du Colloque de Fès, 1989). AUPELF/UREF, John Libbey Eurotext, Paris-Londres, pp. 127-139.
19. Robillard D. de (1989). *L'Aménagement linguistique, problématiques et perspectives.* Thèse [nouveau régime] à l'université de Provence, Aix-en-Provence, 3 Vol.
20. Robillard D. de (1989). Forme, sens, identité, une approche linguistique et sociolinguistique du français régional mauricien. In : *Formes-sens/identités.* Marimoutou J.C.C., Baggioni D., eds. Université de la Réunion, Saint-Denis, pp. 27-42.
21. Robillard D. de (1990). Le Français régional approche théorique, papiers de travail du projet AUPELF/UREF *Le Français en francophonie*, non publié, 13 p.
22. Robillard D. de (à paraître). L'île Maurice : un laboratoire d'étude de la francophonie à travers la problématique du « français mauricien » ? In : *Culture et pédagogie*, n° spécial à l'occasion du Sommet francophone. Association mauricienne des enseignants de français.
23. Tuaillon G. (1983). *Matériaux pour l'étude des régionalismes du français.* Klincksieck, Paris.

Annexe I
Le « français régional »

Abordons immédiatement ici une question annexe qui serait trop longue à traiter en note ou dans le corps du texte : le terme de « français régional » est récusé par certains auteurs, comme G. Tuaillon [23, in : 2, p. 1] : « [...] Quelques linguistes pensent qu'entre le dialecte immédiatement issu de la latinisation selon des évolutions propres à la région et le français standard, il existe une langue à part, produit de l'hybridation entre le dialecte et le français. Cette langue à part, différente à la fois du dialecte et du français serait le français régional, mais il n'en est pas ainsi. [...] La locution *français régional* n'est qu'une commodité d'expression. Le français régional n'existe pas, personne ne le parle nulle part, même s'il est vrai que l'usage français est partout marqué de particularités. »

M. Bilger ajoute : « D'autre part qui dit *français régional* suggère forcément l'existence d'un *français non régional*, dans ce cas, il faut savoir où le situer » [2, p. 1].

Si l'on tente de dégager la conception du concept de « langue » sous-jacente à cette citation, on s'aperçoit qu'elle est fondée sur des critères uniquement « intralinguistiques » qui conçoivent la langue indépendamment d'une communauté linguistique et d'une société qui en sont les utilisateurs : on ne peut parler de « langue » que si l'on parvient à faire apparaître un inventaire de formes et de règles parfaitement autonome. En effet, on devrait s'interdire de parler de « langue » dans le cas des français régionaux parce que ce code partage des formes et des règles avec, d'un côté le français standard, de l'autre les dialectes. Cette logique pourrait conduire à nier l'existence soit des dialectes, soit du français standard parce que ces variétés de langues partagent des formes et des règles avec d'une part le français régional et le dialecte, de l'autre le français régional et le français standard. En définitive, le français n'existerait, si l'on caricature à l'extrême, que parce que le latin et gaulois ont eu la bonne idée de disparaître.

Par ailleurs, et si l'on transporte cette conception sur un terrain pour lequel il n'a pas été conçu, on peut faire remarquer que l'idée selon laquelle un français régional est une variété intermédiaire entre dialecte roman et français standard n'est pas applicable partout : dans certaines communautés linguistiques, les locuteurs de français régional ne parlent ni français standard, ni dialecte roman, mais une langue africaine, un créole (néo-roman il est vrai), etc.

La raison principale, à nos yeux, pour accorder le statut de (variété de) langue à ces codes est, on l'a vu, leur fonction sociale (propriétés sociolinguistiques et non plus étroitement intralinguistes), parfois, leur émergence comme catégorie de pensée dans la conscience des locuteurs eux-mêmes. Dans tous les cas, lorsqu'il n'y a pas prise de conscience, le concept de « français régional » est essentiel comme concept expliquant des comportements linguistiques observables.

On s'aperçoit donc que la conception de la « langue » fondée uniquement sur des critères intralinguistiques a des faiblesses qu'essaie d'éviter une conception plus large, s'appuyant à la fois sur l'intralinguistique et le sociolinguistique. Fonder le concept de « langue » sur des propriétés uniquement intralinguistiques revient à dire que la langue existe indépendamment des communautés linguistiques, ce qui n'est vrai (et encore) que pour les langues mortes.

Quant à l'argument qui interdirait de parler de « français régional » parce qu'on ne saurait pas situer le « français non régional », il ne vaut que si l'on accepte que les « maisons » n'existent pas parce qu'un terme pour désigner les « non-maisons » n'existe pas ! Il est clair qu'il y a asymétrie dans la terminologie, « français régional » s'opposant à « français standard », et non pas à « français non standard » dans le discours linguistique. Cela étant, il serait possible de considérer que le français régional, parmi d'autres propriétés, est « non standard », et que le français standard est non pas « non régional », mais « supra-régional ». Mais une fois de plus, cela oblige à sortir de la problématique strictement intralinguistique. Cette remarque demeure donc intéressante dans la mesure où elle rappelle qu'il conviendrait de proposer un système terminologique plus cohérent (ou accompagné de définitions plus explicites) pour désigner les éléments du champ qui nous intéresse, processus que nous avons d'ailleurs essayé d'amorcer plus haut, en redéfinissant « régional », et « langue », donc par conséquent, mais seulement partiellement, le terme « français », qui désigne une langue particulière.

Annexe II
Le français de référence

Le problème de la détermination, de manière « objective », des termes particuliers ou non est un vieux problème, que la lexicographie variationniste a toujours tenté de résoudre de manière plus ou moins sophistiquée.

La première réponse consiste à considérer qu'un terme est régional dès lors qu'il ne figure pas dans les dictionnaires du français standard. Cela pose plusieurs ordres de problèmes :

1° Dans quelle mesure peut-on comparer des français régionaux (donc à forte dominance orale, fonctionnant dans des situations de face à face informel), à du français standard, variété de langue élaborée pour des situations où le locuteur prend de la distance par rapport à la situation d'énonciation, au code, etc. ?

2° Comment traiter des unités qui ont bien l'air d'être des régionalismes, mais que l'on trouve répertoriées dans des dictionnaires usuels ? Quel statut accorder à un régionalisme intégré dans le standard ? (avec, de surcroît, le problème des régionalismes recensés comme tels, et les régionalismes non signalés).

3° Un français régional se détermine-t-il différentiellement face au seul français (standard ou pas) de France, ou face à toutes les variétés de français observables ? (cf. problème de l'interrégional traité plus haut) ? (La réponse théorique à cette question, si elle est négative, se heurte à un inconvénient pratique : il n'existe pas de descriptions de toutes les variétés de français au monde).

4° Comment traiter le problème des « trous » de compétence (termes de standard non connus des locuteurs régionaux), et celui des degrés de compétence (active/passive) ?

Devant ces questions sans réponse théorique, et que l'on ne peut régler qu'au coup par coup, une deuxième stratégie peut être mise en place, celle du *français de référence*, que l'on peut définir comme une stratégie de neutralisation des inconvénients de la référence au français standard, vu qu'on peut le considérer plus comme un registre que comme une langue, en lui adjoignant des registres informels et de proximité, afin de constituer, pour les besoins de la comparaison, un ensemble fictif, se rapprochant plus d'une langue dans la multiplicité de ses fonctions.

Ce français de référence comprend le corpus du français standard, auquel on adjoint un étage, celui de la langue non répertoriée, mais considérée comme « neutre » (qui « passe inaperçue ») : français parlé, argot passé dans la langue, etc. Pour des raisons pratiques, on ne constitue généralement pas la liste exhaustive des éléments faisant partie de cet ensemble, mais on se contente de rassembler un jury considéré comme représentatif, de locuteurs de français de France, qui doit se prononcer sur les termes qui lui sont soumis, servant de filtre lexical. On voit bien les problèmes que pose la constitution de ce jury : représentativité de ses membres, représentations qu'ils ont de la tâche qui leur est dévolue, stabilité dans le temps, etc. Pour notre part, nous avons fait l'expérience d'un tel jury dans le cadre des termes décrits dans [1], et il faut admettre qu'il s'agit d'une procédure assez malaisément utilisable, mais qui ne peut être évitée.

Reste d'ailleurs la question posée ci-dessus, à savoir la base sur laquelle on définit ce filtre différentiel : en toute rigueur, et si l'on ne veut retenir que des « particularités », il devrait comprendre non seulement des locuteurs francophones hexagonaux, mais des représentants de toutes les variétés de français au monde. Il est évident que la seule réponse devant tant de difficultés accumulées est le bricolage, ce qui sera notre cas : les cas douteux seront soumis à un jury, et lorsque cela sera possible, on indiquera que telle ou telle unité a été recensée ailleurs dans la francophonie, lorsque des inventaires seront disponibles : français du Québec, d'Afrique par exemple.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 137-143.

11

Problèmes de délimitation du corpus et registres de langue

G. PRIGNITZ

Université de Ouagadougou, Burkina Faso

Notre propos, étayé par l'expérience de la collecte de données lexicales au Burkina Faso pour l'IFA2, portera sur les questions auxquelles se trouve confronté le lexicologue au terme d'un relevé de lexies selon la méthode différentielle ; face aux listes obtenues il ne sait plus trop comment délimiter son corpus : à quels groupes de locuteurs a-t-il affaire ? Ce lexique reflète-t-il des parlures bien identifiées ? Les lexies enregistrées permettent-elles d'opérer un classement sociolinguistique ? Une partie non négligeable des entrées pose le statut de l'argot comme facteur d'évolution et de renouvellement de la langue, au-delà des accidents de parcours attribuables à une hétérogénéité des conditions d'apprentissage. La répartition du corpus selon les registres apparaît en tout cas comme une projection, non pertinente à notre objet, de l'analyse en niveaux ; nous tenterons de lui substituer des éléments de réflexion plus appropriés.

Le recueil des données

Le recueil s'est effectué dans plusieurs domaines, par une répartition des tâches au sein de l'équipe constituée au Burkina Faso depuis mai 1990 : exploration de la presse écrite, écoute de la presse audiovisuelle, lecture de romans... Mais la majorité des lexies recueillies a été obtenue par l'observation directe ; ainsi, une grande partie du matériau lexicographique disponible provient de relevés *in situ* effectués par des étudiants. C'est un problème de

classement qui se pose face aux listes obtenues quand on s'interroge sur leur origine sociolonguistique : de quelles sources émanent-elles ?

On a en effet probablement affaire à des créations individuelles comme *moussocologie,* « affaires de cœur » chères à J.B. Somé et son roman du même nom, ou *verminologie* (où *vermine* joue le même rôle que *mousso*, « femme ») qui nous a été donnée comme une création d'auteur par F. Traoré. Idiolecte aussi que le vocabulaire étudiant qui fabrique *tramaturgie* - un clin d'œil aux études littéraires (cf. dramaturgie) - sur *tramer,* « s'affairer, être à l'initiative de » (sorties, soirées, affaires de tous ordres) sens dérivé du classique « être l'âme d'un complot » ; *pecquer*, « toucher la bourse » - sur *péc(ule)* - ou *béton armé*, « tô » (par métaphore). Ces lexies sont d'usage dans de petits noyaux et sans doute éphémères, vouées à une disparition prochaine ; l'examen d'inventaires datant de dix ou vingt ans confime la fragilité de certains lexèmes (cf. *dégagement*[1] « fête, soirée » ou *badge* « argent », ne sont plus de mise, ce qui n'exclut pas d'ailleurs leur résurrection possible...). Mais comment les distinguer de néologismes « solides », promis à un avenir durable, car répondant à un besoin de la langue ?

Un enseignement que l'on peut tirer de la vérification auprès de « jurys compétents » est que les lexies sont très inégalement connues selon les groupes : le sens, par exemple, est mal cerné pour *cadotte,* « vilaine fille » (sens connotatif) ou « de l'ethnie des Kado » (sens dénotatif) ; *boucan,* « bruit » dans la construction du français central *faire du boucan* ou « malin » dans *faire le boucan* ; l'origine est souvent mal attribuée - comme *déguédrome,* « lieu où l'on détaille la bouillie de mil ou *dégué,* indûment rapproché d'*hippodrome, aérodrome* par la proximité des signifiants *dromè* (du jula « pièce de 5 francs CFA ») et – *drome* (du grec « piste de course »), et des signifiés « lieux où »... l'on court, où s'effectue la vente de denrées par petites quantités (5 francs CFA)[2]. Certaines lexies ne sont pas perçues comme argotiques ou familières, *filer* (« donner quelque chose à quelqu'un »), *balle perdue* (qui fait image et l'objet de deux interprétations : « enfant semé par hasard » - sens plus ancien, exemple « fille de rencontre » - récemment). D'autres ont un tel degré de polysémie que seul le contexte peut permettre d'approcher le sens ; ainsi *coup d'État* qui se rencontre dans le domaine des études, de l'amour, de l'argent[3].

Mais il en est qui « tiennent la route » au fil des années, comme *bidasse* ou *pépée, bouquin, becqueter, dèche, cartouchard, façon...* souvent parce qu'ils pallient une « case vide » du lexique comme *carent* (« insuffisant » dans divers domaines), et son contraire *dense,* « fort, calé, ferré en », *biler,* « mettre en colère », *démocratiser* « mettre à la portée de tous en redistribuant » (l'autorité ou les responsabilités, comme en partageant des gains ou de la boisson dont on a le privilège). En créant des oppositions pertinentes, le lexique se dote de distinctions sémantiques qui justifient et assoient des dénominations durables. Ainsi la différence entre le *bar,* la *buvette*, le *cabaret* et le *kiosque* joue-t-elle sur l'association des sèmes suivants (sélection et combinaison) : /vente de boissons/ /alcoolisées (+ ou -)/ /traditionnelles (+ ou -)/ /associée à la restauration rapide (+ ou -)/ /où l'on peut s'asseoir (+ ou -)/. Ces créations correspondent à des réalités socioculturelles que la langue permet d'exprimer potentiellement et qui sont exploitées ici.

Se pose alors le problème des registres qui produisent tel ou tel emploi. Si on laisse de côté, dans le relevé constituant l'*Inventaire* de S. Lafage, par exemple, les termes dénotant

1. Le mot a pris un tout autre sens dans le contexte révolutionnaire de 1983 à 1987 (licenciements massifs de fonctionnaires, en particulier d'enseignants hostiles au régime).

2. Éclaircissements fournis par Suzanne Lafage.

3. Remarque tout à fait applicable au domaine français (*ie* en France !) Qui connaît l'origine de pied « lot, part de butin » dans l'expression *prendre son pied* ? (cf. Picoche, note 14).

des realia (flore, faune, instruments ou coutumes, titres traditionnels - comme les mots mooré *kema,* « instrument de musique » ou *kiegba,* « danse ») peu connus parce que très spécialisés, on se trouve en présence d'« écarts » (dont la typologie nous est fournie de façon très précise) par rapport à la norme centrale. Ces écarts sont, eux, très courants, (ex. *kiap,* par troncation de *chiapalo* « bière de mil », *katanga,* n. pr. devenu adjectif « agité, tumultueux ou dur », *karité*). Un grand nombre d'entre eux peut répondre à la marque linguistique « argot », comme *karaté-bar,* « débit de bière de mil », *kaoter,* « mettre (un amoureux) KO », *keep,* « ivre » ou *kiens,* « argent » - pour nous en tenir à la lettre k, pp. 147 à151[4]. Nous pourrons leur assigner cette marque sur les critères permettant d'identifier des emplois argotiques : c'est-à-dire assumant les fonctions cryptique, ludique, de connivence, grégaire, de démarcation ou de séduction[5].

Sur le plan formel, la lexie argotique est issue des mêmes procédés néologiques que la lexie « différentielle » (l'« écart ») : ce peut être par exemple une différence de construction qui la distingue du FS ou de l'« argot commun ». Dans le registre « courant », citons *assister le match* et dans le registre argotique *prendre pour elle* « coucher avec ». Or le souci normatif, à la base de la distinction en « registres », s'exerce le plus souvent à l'encontre des écarts morphosyntaxiques (plus que lexicaux, qu'on relève moins - en tout cas pour les stigmatiser). Ainsi certains exemples relevés dans la presse écrite témoignent d'une moindre sensibilité aux mélanges de niveaux de langue que dans la presse française - si nous faisons abstraction des adeptes du « parlé écrit » dont certains titres se sont fait une spécialité ; nous relèverons ces deux contextes : « le Koweit *banque* au projet de barrage » (*Observateur paalga* n° 2 857 du 15/2) et « le vice-recteur a mis d'abord les participants au *parfum* de la situation » (compte rendu officiel d'une réunion). Ces citations - que l'on pourrait multiplier - témoignant de l'intrusion de l'argot, phénomène de parole, dans la langue (c'est-à-dire sans qu'ait joué le « réflexe » de vigilance normative) ne sauraient occulter les écarts de construction très fréquents dans la presse orale ou les propos d'universitaires : « j'ai profité (pour) vous dire, je promets vous envoyer, ils désistent ». De plus en plus fréquente paraît également la tournure *il m'a l'air que,* contamination de la construction « ça m'a tout l'air » + de + infinitif avec « *il (elle)* - personnel - *m'a l'air* » + attribut.

Il est certain que le puriste est davantage scandalisé par ces entorses à la grammaire que par l'emploi de lexies nouvelles (et en particulier argotiques). En quelque sorte il reconnaîtrait davantage le locuteur « standard » - soumis à la norme locale - dans ses écarts lexicaux que dans les écarts morphosyntaxiques attribuables au niveau basilectal. Cette perception fluctuante des niveaux de langue est confirmée par les relevés effectués : les mots circulent et sont manipulés sans discrimination par des locuteurs possédant des degrés différents d'acquisition du français. Toutefois leur emploi ne peut donner lieu à des jugements de catégorisation sociolinguistique bien définie[6].

Ce qui brouille la situation, c'est le fait que tel mot employé par un étudiant comme argotique (mot de connivence comme *pec* ou ludique comme *déguédrome*) sera repris par un

4. Lafage S. (1989). Premier Inventaire des particularités du français en Haute-Volta. *Bulletin de l'OFCAN* n° 6, CNRS, INaLF, Didier-Erudition.

5. Voir ma communication au premier colloque d'argotologie de Besançon (oct. 1989), Place de l'argot dans la variété linguistique en Afrique : le cas du français au Burkina Faso. (*Actes* à paraître). Précision apportée à la suite d'une question posée pendant l'exposé : le principal caractère de l'argot est d'être un phénomène de « doublage » (cf. Denise François-Geiger, *L'Argoterie*).

6. Denise François-Geiger, dans le n° d'octobre 1990 de la revue *Europe*, aborde le problème de l'alimentation de la langue commune par l'argot, à la page 33, sous le titre « Argots : la cohabitation » : « l'argot commun ajoute un registre à la langue commune - de l'ordre de la familiarité » si bien que « les termes d'argot commun, à notre époque, ne sont pas des termes populaires mais des termes faisant partie de l'usage oral de la langue, lequel, on le sait, a largement abrasé les différences entre classes sociales ».

locuteur du « secteur informel » - petits vendeurs de brochettes ou de fournitures en papeterie sur le campus - qui le diffusera par snobisme, pensant qu'il s'agit d'un « gros mot », au même titre qu'un mot savant relevant de lexiques techniques. Telles peuvent lui apparaître les lexies suivantes : *faire des phases* (= « prendre des poses, faire des manières »), *céphalée*, « mal à la tête », *tibiasser*, « marcher à pied », *sponsoriser*, « soutenir, entretenir » (une fille) qui tirent leur origine de termes techniques (jargon mathématique, médical, économique). De même, les mots *char, caler, bagnole* et *boulot* ne sont que des variantes stylistiques de *mobylette, manger, voiture* et *travail* sans aucune coloration familière[7].

Inversement, un mot français déformé - détourné du jargon militaire par exemple, comme *lacroue*, « la recrue » ou *kourousou*, « croûte » au sens de « repas, rata », ou un emprunt passé dans le français « populaire » par adaptation fonctionnelle aux besoins de la communication - pourra être récupéré (à des fins stylistiques) par les intellectuels ou les journalistes qui lui accorderont une connotation particulière. Ainsi la prononciation du mot français *chose*, [soz] ou du groupe nominal *mon larzant*, [mõ larzã] devient-elle la caractéristique du *moaga* citadin, popularisé par la bande dessinée *Virmoaga* et souvent pastichée pour brocarder un illettré enrichi et roué, mais peu rompu aux usages mondains[8].

De même le mot *munafica*[9] « démagogue hypocrite », d'origine mooré, ou *gnagami*, d'origine jula, « mélanger, embrouiller (+ cod de personne) sonne comme un mot « du terroir » et révèle chez celui qui l'emploie le « pair » qui partage les mêmes ressources d'expression, celui qui est capable de manier le « français populaire », c'est-à-dire approprié[10]. (Cf. le succès de *cadavéré*, par le chanteur congolais Zao). Ce qui ne veut pas dire ramené à un niveau uniforme, obéissant à une norme locale bien circonscrite. Parler français constitue en soi un décalage entre signe et signifié de l'ordre de la connotation : bien ou mal parlé (au regard d'une norme académique), c'est du français et cela signifie quelque chose...

Il y a bien cependant conscience de parler le français d'une manière particulière, puisqu'on le ressent comme propre à un groupe, celui qui justement peut parler le français, autrement dit celui qui possède le français comme élément de son répertoire. C'est une approximation de cette communauté linguistique que traduit le terme de « milieu » (réf. *Sidwaya* du 23 mai 1991 : « comme on dit dans le milieu »)[11]. Il ne s'agit pas d'un milieu de malfrats mais l'emploi du mot montre qu'il s'agit de la même entité sociolinguistique, celle d'une catégorie de locuteurs qui expriment en français leurs aspirations, leurs préoc-

---

7. Dans certains idiolectes - en particulier familiaux - les mots *frangin, gosse* ou *gamin* n'ont aucune connotation familière, pas plus que *mec* ou *nana* ne semblent pouvoir être remplacés par des termes plus neutres dans la conversation de certains intellectuels. Et qui se souvient que naguère, à la communale, les termes *femme, copain* et *auto* se trouvaient repris, comme « vulgaires », au profit de *dame, camarade* et *voiture* ?

8. « Le français de Yirmoaaga est donc non seulement populaire dans le sens qu'il est parlé par une couche sociale intellectuelle inférieure, mais il l'est également dans le sens que sa connaissance et son usage débordent la classe des illettrés. » [Millogo L. (1991) : *Le Français de Yirmoaaga au Burkina Faso*, communication personnelle].

9. Employé dans « le coin de Bouanga » du journal satirique défunt *L'Intrus*, n° 77 du 11-09-1987 ; contexte : « Cé lé paroles de munafica sélement », glosé « cé l'homme ti pagle beaucoup pour gâter » (sous-entendu « gâter le nom », médire).

10. « Plus la compétence en français grandit, plus l'argot s'éloigne des structures basilectales et du vocabulaire parasitaire emprunté aux multiples langues locales, plus il se rapproche des argots équivalents de l'Hexagone. De son africanité, il reste seulement quelques différences quantitatives : hétérogénéité et abondance des emprunts, allusions à un contexte strictement local (...) » affirme S. Lafage dans « L'Argot des jeunes Ivoiriens, marque d'appropriation du français ». In : *Langue française*, mai 1991.

11. Le contexte exact est « une femme de calibre vingt, comme on dit dans le milieu ».

cupations, bref une partie de leur culture, comme le ferait un groupe marginalisé en utilisant comme vecteur une langue spéciale, comme « signum de classe », code préférentiel[12].

Bien sûr la néologie est au centre de cette définition de langue de groupe. Les procédés qu'elle emploie ne sont pas différents de ceux de la langue standard. Mais la vitesse de la transformation opérée « sous argot » - si nous voulons bien garder cette étiquette impropre - est beaucoup plus rapide : on assiste donc à une accélération du processus de néologie dans le passage par l'argot, qui révèle les effets visibles, immédiats de ce qui apparaît à l'échelle historique dans l'évolution de la langue. Voyons le détail de cette évolution observable au travers du « laboratoire » sociolinguistique que constitue notre corpus ; on peut dégager quelques tendances nettes (communes au phénomène argotique en français central)[13] :

- ***dérivation proliférante*** créant une infinité de séries possibles autour d'un noyau signifiant (ex. *bilan*, « racontard » crée *bilaner, bilaneur, bilaniste, filer* ou *coucher le bilan*, d'où *coucheur*) au mépris quelquefois du sens « classique » d'un mot qui se trouverait avoir le même radical (ex. *balafré* « qui se distingue par ses scarifications faciales ») ;
- ***séries synonymiques*** fondées sur la présence d'un sémème commun (ex. le signifié « fille » exprimé par une variété de signifiants illimitée - et en renouvellement constant : *go, tchoin, djébel, taureau, gnèpénè, kwètè, stecki, vraie*, etc. Il est évident que nombre de ces dénominations resteront lettre morte ; le thème est ici porteur pour expliquer l'abondance...[14]
- ***constructions indifférentes aux contraintes*** du côté du sujet ou de l'objet, ou faisant varier le sens par rapport à la construction normale (ex. *damer (sur)*, « laisser tomber », *draper*, « humilier » / *mettre en drap* « mettre au courant », *couper – une fille* – « lui faire la cour » / *être coupé de*, « être déçu par ») ; toute modification, par exemple, l'absence de pronominal : ex. (se) *taper une ampoule*, « une bière », (se) *grouiller*, « tout faire pour », (se) *caler*, « manger », (se) *tailler*, « fuir », suffit à transformer le sens ;
- ***transfert de classe*** (ex. le « verbe » *départ* : « prendre de vitesse », conjugué à la troisième personne et au p.p.) ;
- ***emprunts*** : innombrables, même (et surtout) s'il s'agit de langues non connues du locuteur (le même phénomène joue avec les langues européennes en français - et notamment l'anglais) ex. *dja*, « mourir et faire mourir », du jula ;

---

12. Yves Monino s'est interrogé sur le statut des langues spéciales : « Les Langues spéciales sont-elles des langues ? La notion de pseudolangue à travers l'exemple d'une « langue d'initiation » d'Afrique centrale ». In : *Langage et société* n° 56, juin 91, Maison des Sciences de l'Homme, Paris. Après avoir montré les limites de définitions linguistiques et sociolinguistiques des « langues spéciales » et les représentations de leur langue d'initiation par les locuteurs de ce langage, Y.M. propose le concept de « pseudolangage » ; « Une pseudolangue peut donc se résumer à une démarche de déguisement plus ou moins complexe de la langue commune, démarche d'un groupe plus ou moins stable à l'intérieur d'une communauté, pour se doter d'une marque de distinction et ensuite seulement pour assurer la communication de ses membres, communication impliquant nécessairement les tiers prétendument exclus. »

13. André Borrel, dans un article paru aux *Cahiers de lexicologie*, 1986-1, p. 69-88, et intitulé « Le vocabulaire « jeune » et le parler « branché » : création ou récréation lexicale ? » remarque une appropriation du vocabulaire des jeunes par les adultes : « Ce phénomène d'appropriation par les adultes n'est pas sans conséquences sur la création lexicale ; il semble même qu'il la favorise ». Il mentionne les séries de dérives comme un procédé particulier de ce vocabulaire « jeune ».

14. J. Picoche explique dans *Structures sémantiques du lexique français*, paru dans la collection Nathan-Formation, Paris, 1986, que nombre de mots argotiques ont leur source dans des archaïsmes qui ont perdu leur motivation. « Le synonyme expressif est toujours une sorte de devinette, facteur intentionnel d'obscurité. Le locuteur qui transforme ainsi un mot courant en mot d'argot utilise certaines de ses propriétés sémantiques, mais en les détournant de leur finalité communicative normale : son but est justement d'empêcher la communication avec le commun des mortels et de la limiter au petit nombre des complices avertis ».

- ***emprunts francisés*** : *tchouquer*, sur *tchouk*, « drogue », *belature*, « travail de bela », *ie* de forçat, sur *Bela*, nom ethnique ;

- ***abréviations*** : *djo, beat* (nick), « gars », le dernier 'arrangé' par suffixation : *bitos* ; ou encore *mili*(taire) ;

- ***glissement de sens*** : *gratter*, « marcher à pied » ; *tapi*, « sans le sou » ;

- ***figures de sens*** ; métaphores : le *béton armé* ou l'*Afrique en danger*, images particulièrement suggestives pour désigner une bouillie compacte ou *tô* ; métonymie : *pédiâtrie* « fille très - trop pour l'intérêt qu'on lui porte - jeune » ; *aller-retour*, « galette » si savoureuse qu'elle a goût de « revenez-y » ;

- ***figures de mots*** : *toutou* (de l'anglais *two pence two shilling*, prix de la prostitution) ; *peau gras* « blanc » (porc gratté) ; *groto « richard »* (gros taux ?). Autres mots formés par redoublement ; ex. *propro* « menacer », du jula « griller légèrement » ;

- par rapport à l'argot français on constate peu de procédés métaplasmiques (verlan, contrepet, louchebem) mais un recours assez fréquent à l'idéophone : ex. *fèfè* « argent », *gbringbrin, were-were* « qui se fait remarquer ») et à la périphrase : nous y voyons les effets des habitudes linguistiques des locuteurs des langues africaines, qui transposent dans l'usage du « code expressif » que constitue le français les procédés expressifs de leurs langues (qui peuvent comporter d'ailleurs un lexique argotique, auquel puise l'argot fondé sur les emprunts).

Exemples : *bloquer les sciences ;*
cabri mort n'a pas peur du couteau ;
viim koega ou le muezzin a chanté le matin ;
le mois a deux chiffres ;
mon carton a poussé des ailes ;

Ces expressions allient hermétisme de l'allusion et vocabulaire imagé ; leur déchiffrement exige la connaissance d'un code qui n'est plus d'ordre lexico-sémantique mais bien socioculturel.

Trancher dans le vif du matériau lexical comporte bien des dangers. Une sanction indubitable est apportée par l'usage, qui entérine ou non les créations ; mais nous avons vu que le consensus était loin de se faire pour la norme locale ; ce qui est accepté n'est pas forcément reconnu par l'arbitrage des experts qui se réfèrent en dernier recours à la norme académique. Le clivage des positions est à peu près le suivant : rigidité des attitudes lorsqu'il s'agit de reconnaissance d'une lexie enregistrée par nos observations, souplesse lorsqu'il s'agit de les employer - surtout à l'oral. Du moment qu'elle est comprise, toute création, surtout si elle fait image, est accueillie (et savourée). Ainsi cette création « spontanée » entendue dans un magasin : « Chez Peyrissac, c'est plus cher, mais aussi, c'est verglacé ! ». Le principe qui a présidé à cette création est une remotivation du lexème, existant en FS mais ignoré localement, devenant épithète de nature.

Le mot additionne deux signifiants dénotant deux réalités distinctes contenues dans *verre* + *glacé* (mais connexes : pour que la climatisation soit efficace, il faut que les fenêtres soient pourvues de vitres) ; donc les signifiés « vitré + froid » (qui se confondent du reste parfaitement avec le sémème de *verglacé*, « qui présente une surface - plane - gelée et glissante ») s'accompagnent de sèmes contextuels « lisse, brillant, lumineux (réfléchissant mais aussi offrant au regard le neuf, le net, le désirable »). Ceux-ci connotent l'éclat, le luxe et la modernité technologique dont ce magasin - galerie offrant des produits sophistiqués en matière de quincaillerie et de sanitaire, de droguerie, d'équipement électroménager etc. - est la vitrine (aux sens propre et figuré).

Malgré son adéquation parfaite à son objet, il est peu probable que ce mot ait une plus longue carrière que les créations enfantines, auxquelles il ressemble. Mais est-ce pour autant que nous ne devons pas l'enregistrer ? Quel sera le critère de son éviction ? Qu'il soit un hapax ? Qu'il manifeste une ignorance du sens « véritable » - et non déviant - du mot enregistré dans le dictionnaire ? La crainte qui se fait jour est que l'on chasse les singularités, qu'on confectionne un recueil de monstres qui ne reflète qu'imparfaitement l'état de la langue au Burkina Faso comme ailleurs, que l'on déforme le visage du français en Afrique. Mais n'est-ce pas notre tâche que d'observer les faits, fussent-ils des verrues, et d'en rendre compte, même s'ils portent atteinte au tableau des représentations idéales de la langue ? Nul doute que chacun s'efforce de produire les meilleures approximations de ce qu'il connaît de la langue, sa compétence : il n'empêche qu'à travers ses performances s'esquisse l'ébauche de la langue de demain. Elle s'élèvera sur les scories des productions actuelles qui n'auront pas eu la chance de « passer la rampe », brouillons toujours recommencés, dus à l'activité néologique incessante et alimentée par les besoins fondamentaux que nous avons évoqués à propos de l'argot. Nous faisons donc un choix, celui de la jeunesse contre la sclérose, nous ne nous intéressons qu'au lexique en mutation : tâche ingrate, décriée par les conservateurs comme par les intéressés eux-mêmes qui sont partie prenante, mais se sentent (à juste titre puisqu'il s'agit d'un inventaire particulier - recensant uniquement ce qui s'écarte de la norme, et qui n'est pas la majorité du lexique utilisé, loin s'en faut) mal à l'aise dans ce type de recherche. Il faudrait donc préciser qu'il ne s'agit pas d'une photographie du « français parlé en Afrique », mais d'une observation d'usages potentiels du français plus ou moins attestés, et valables en contexte. Cette liberté prise avec notre objet - qu'il s'agit avant tout de désacraliser (mais la forme dictionnairique risque de contribuer au contraire) - pourrait lever un certain malentendu et dénouer le malaise ressenti par les « lettrés » lorsqu'il s'agit de collaborer à un inventaire des usages lexicaux qui devrait les concerner au premier chef.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 145-148.

Bilans généraux

12

Présentation des travaux du Réseau « Étude du français en francophonie » de l'UREF. Introduction aux travaux pratiques des Journées

D. LATIN

AUPELF, coordonnatrice du Réseau de l'UREF, Dakar, Sénégal

Présentation des objectifs du Réseau

Le Réseau « Étude du français en francophonie » a pour objectif de favoriser la mise en relation des recherches portant sur la description du lexique des diverses variétés géolinguistiques et culturelles du français[1].

En raison des besoins spécifiques de la francophonie du Sud, il est appliqué prioritairement aux recherches sur les français de l'Afrique noire francophone, du Maghreb, de l'océan Indien et des Caraïbes. Son rôle consiste à favoriser le développement des études lexicales sur ces français tout en entretenant une collaboration suivie entre chercheurs du Sud et du Nord au profit d'une autonomisation plus grande des potentialités scientifiques et pédagogiques du Sud.

En raison de la situation très inégale de la connaissance des usages dans la francophonie du Sud, la recherche et la réflexion méthodologique doivent y être particulièrement développées pour permettre l'élaboration d'outils linguistiques et pédagogiques adaptés aux besoins des communautés concernées et ce, afin de contribuer, à terme, à l'édification des instruments de référence adaptés à une description globale des usages du français en francophonie.

1. Cette présentation reprend les éléments du document prospectif rédigé par le Comité du réseau.

Reconnu par le Sommet de Dakar, ce réseau s'inscrit dans la ligne des recommandations de ce dernier en faveur de l'aménagement linguistique de l'espace francophone pour le développement, en privilégiant l'aménagement du français dans sa relation fonctionnelle avec les autres langues en contact. À ce titre, il constitue une innovation importante en vue de la reconnaissance des diverses dimensions socioculturelles de cette langue au service d'une « culture francophone qui se cherche encore mais dont on voit poindre les prémisses » (Le projet francophone. Enjeux et Défis).

Recherche partagée et travaux en cours

Le programme de recherche partagée du Réseau s'appuie sur les travaux déjà réalisés dans le cadre de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* (IFA)[2].

L'entreprise de l'IFA, inscrite dans le cadre des tables rondes des centres et instituts de linguistique appliquée d'Afrique noire initiées par l'AUPELF, a permis l'encadrement et la formation de nombreux chercheurs. Elle dispose d'une infrastructure de recherche reconnue au plan international et est dotée d'une base de données opérationnelle. Elle constituait donc la matrice adéquate à un projet plus global de description lexicale des français du Sud.

Dans la perspective d'un approfondissement et d'une systématisation des recherches engagées en Afrique noire et de leur transférabilité à de nouveaux terrains linguistiques, le réseau a lancé un appel d'offres à collaboration en novembre 1989, diffusé à quelque 300 destinataires, sur les thèmes de recherche suivants :

- Étude descriptive des variétés lexicales en vue de l'élaboration de lexiques et d'inventaires synchroniques harmonisés par grandes zones régionales.
- Étude de corpus du français écrit.
- Étude de la langue spécialisée.

Sur les 44 projets reçus en réponse au premier appel d'offres, quatorze projets d'équipes ont été subventionnés, toute priorité étant accordée dans le cadre du premier biennum aux études portant sur les variétés lexicales dans les trois zones géographiques suivantes :

– ***Afrique noire***
Pays couverts : Burkina Faso, Cameroun, république Centrafricaine, Côte-d'Ivoire, Gabon, Guinée, Tchad, Togo, Zaïre.

– ***Maghreb***
Pays couverts : Algérie, Maroc, Mauritanie, Tunisie.

– ***Océan Indien***
Pays couverts : Maurice, La Réunion, les Seychelles, Madagascar.

---

2. Équipe IFA (AELIA), J. Blondé, G. Canu, J.-P. Caprile, J.-R. Deltel, P. Dumont, R. Efoua-Zengue, S. Faïk, D. Gontier, F. Jouannet, S. Lafage, G. Mendoze, G. N'diaye-Corréard, A. Queffélec, C. Queffélec, D. Racelle-Latin (coordonnatrice), J.-L. Rondreux, J. Schmidt, S. Shyirambere, J. Tabi-Manga, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*. Travail réalisé dans le cadre de la table ronde des centres, départements et instituts de patronage de l'AUPELF. *Introduction* par Willy Bal, *Présentation de l'Inventaire* par Danièle Racelle-Latin, *Bibliographie scientifique* coordonnée par Willy Bal. Première édition : AUPELF-ACCT, 1983, 550 p. - ISBN-2-920021. Deuxième édition EDICEF/AUPELF 1988, coll. « Universités francophones » de l'UREF, 442 p. ISBN. 2-850-69507-6.

Deux projets portant sur d'autres niveaux fonctionnels de la langue ont en outre été engagés :

- Étude des variétés orthographiques du français en Afrique noire (projet ORTHAF - AELIA).
- Étude de la syntaxe du français parlé en Afrique noire.

La logique opérationnelle du réseau, sensiblement différente de celle qui a primé dans la première génération des travaux en Afrique noire, consiste à laisser à chaque équipe (qui noue accord avec l'UREF sur la base d'une convention) la libre gestion de sa recherche mais à assurer la coordination et l'harmonisation lexicographique de ces travaux en vue de réaliser, à l'instar de ce qui avait été fait pour l'IFA et *mutatis mutandis*, des inventaires des variétés lexicales du français par grandes zones géolinguistiques de la francophonie du Sud.

Sont ainsi programmés :

- un inventaire du français en Afrique noire, qui se veut une seconde version actualisée et systématisée des travaux de l'IFA ;
- un inventaire du français au Maghreb ;
- une contribution à un inventaire des particularités lexicales du français dans l'océan Indien.

Pour l'Afrique noire les travaux entrepris regroupent une dizaine de projets qui se répartissent en deux séries ayant une personnalité relativement distincte :

- d'une part, des projets nationaux engagés pour le Cameroun, la Côte-d'Ivoire et le Zaïre, en voie de structuration pour le Sénégal et le Burundi ;
- d'autre part, des projets regroupés sous l'égide du ROFCAN-INaLF sous la direction de Suzanne Lafage et qui portent, pour l'Afrique sur le Burkina Faso, la Centrafrique, la Côte-d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, le Togo, le Tchad et le Nord Zaïre.

Les premiers abordent la description du lexique comme partie d'une approche plus globale de la situation du français au niveau national et souvent, comme c'était le cas au départ de l'IFA, à des fins d'application didactique ultérieure.

Les seconds approfondissent l'analyse linguistique selon différents paramètres déjà posés par la méthode descriptive de l'IFA en développant, selon le cas, l'analyse linguistique ou sociolinguistique, l'intérêt étant surtout de mieux cerner les facteurs déterminant les phénomènes d'évolution du français en milieux africains : y interviennent nécessairement la question des normes endogènes, de la néologie et celle des niveaux de langue pour ne citer que quelques points forts des recherches.

Ces approfondissements très féconds dans le cadre des projets d'inventaires lexicaux doivent pouvoir rester compatibles, et être harmonisés selon une méthodologie de référence commune, le modèle méthodologique qui servit au départ de référence, dût-il être sensiblement nuancé au vu des nouveaux apports enregistrés dans le domaine depuis une dizaine d'années.

La visée méthodologique commune de ces recherches repose au départ, je le rappelle, sur leur nature synchronique, descriptive (non normative) et différentielle de l'inventaire lexical. Il s'agit d'inventaires des particularités ou des variétés de l'usage local ou régional de la langue, variétés retenues en tant qu'elles se révèlent fonctionnelles dans leur portée lexicale (en langue) et représentatives, par leur stabilité et leur fréquence, de la norme locale réelle de l'usage.

L'approfondissement des travaux déjà engagés en Afrique noire tout autant que l'extrapolation d'une méthodologie à de nouveaux terrains linguistiques exigent un questionnement à la fois théorique et pratique de la méthodologie commune de base ainsi qu'un consensus entre les partenaires de la recherche afin de circonscrire le profil-cible des futurs inventaires.

Ateliers pratiques des Journées

Un des enjeux de ces Journées scientifiques réside sans aucun doute, indépendamment de l'intérêt intrinsèque des échanges, dans l'évaluation des méthodologies pratiques de ces travaux en rapport à ces trois exigences :

- question de transférabilité à d'autres terrains linguistiques ;
- problèmes d'évaluation et d'actualisation des corpus déjà existants, y compris l'IFA lui-même ;
- examen critique des concepts et des instruments de la recherche ;

et adaptation de ces différents niveaux de procédures (enquête, corpus, mise en forme lexicographique) aux nouvelles conditions qui sont proposées en 1991.

Outre les travaux consacrés aux méthodologies pratiques des inventaires lexicaux, deux ateliers ont été réservés dans le cadre de ces mêmes Journées aux aspects non lexicaux, orthographiques et morphosyntaxiques. Ils accueillent des projets du Réseau qui portent sur ces autres niveaux fonctionnels de la variation du français en francophonie.

Informations sur l'édition et l'IST

Outre la concertation et les échanges destinés à favoriser la coordination concrète de travaux en équipes (séminaires) ou à faire le point sur des points de théorie plus généraux touchant à l'étude du français en francophonie (Journées scientifiques), le Réseau vise enfin à appuyer l'édition et la diffusion de l'information scientifique et technique, notamment par :

- la publication des travaux d'inventaires dans la collection *Universités francophones* de l'UREF ;
- le soutien aux dispositifs de bases de données issues des travaux du Réseau.

À noter que la première banque de données IFA, gérée dans le cadre d'une convention AUPELF-UREF-Université de Liège, a permis dans l'immédiat la mise en œuvre d'une série de bases de données nationales destinées à la saisie des nouvelles données lexicales pour l'IFA2 ainsi que d'une première base de variantes orthographiques issues de l'IFA (projet ORTHAF). D'autres options sont prises par d'autres équipes ou pourront l'être au vu de l'évolution des travaux sous cet aspect et en raison d'une politique d'IST qui est à définir à une plus vaste échelle.

Les possibilités du réseau devraient aussi permettre l'édition de lexiques, monographies, nomenclatures, la publication de dossiers de recherche et l'édition des Actes des Journées scientifiques.

Ces différents axes : recherche, concertation, édition - auxquels on souhaiterait voir s'ajouter un volet « formation » - visent à favoriser, outre une collaboration stimulante entre équipes du Nord et du Sud, une véritable solidarité dans la concertation de la recherche méthodologique et théorique afin d'approcher progressivement les nouveaux paradigmes d'analyse du « français en francophonie » dans une juste adéquation des moyens et des fins à leur objet.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 149-151.

13

États des travaux coordonnés par le ROFCAN

S. LAFAGE

Université de la Sorbonne, ROFCAN (INaLF, CNRS), Paris, France

Le ROFCAN (Réseau des observatoires du français contemporain en Afrique noire) rassemble à l'intérieur de l'INaLF (Institut national de la langue française) du CNRS, un certain nombre d'observatoires relevant d'universités africaines. Il existe depuis 1979.

En janvier 1990, le ROFCAN s'est associé au Centre d'études francophones de l'université de Paris III et, de ce fait, est très étroitement lié au Centre d'études du français contemporain de cette université, dirigé par le professeur M.A. Morel.

Les équipes sont constituées de tous les enseignants ou chercheurs, tant français qu'étrangers, qui participent aux projets en cours, mais aussi de tous les doctorants français ou étrangers, effectuant leur thèse sur des recherches en relation avec ces projets, sous la direction de membres des équipes.

Forte de ces collaborations auxquelles il faudrait ajouter la participation, à titre de conseillers scientifiques, de deux très grands spécialistes du français en Afrique noire, les professeurs Willy Bal, de l'Académie royale de Belgique, et Gabriel Manessy, de l'université de Nice, le ROFCAN a pu restructurer ses recherches et les centrer sur le domaine lexico-sémantique de l'aire francophone intertropicale. Il a pu ainsi répondre à l'appel d'offres du Réseau « Études du français en francophonie » de l'UREF-AUPELF.

Sept projets ont donc été retenus pour subvention et mise en œuvre immédiate. L'objectif visé est la révision, l'extension et la complémentation de l'IFA (*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, 1973-1983) dont plusieurs membres du ROFCAN ont été rédacteurs depuis le début.

En fait, les travaux engagés sont à répartir en plusieurs niveaux d'exécution différents.

- Pour IFGA (*Inventaire des particularités lexicales du français au Gabon*) et l'IFGUI (*Inventaire des particularités lexicales du français en Guinée*), il s'agit d'une initiation *ex*

nihilo, aucune recherche lexicographique antérieure sur le français local n'existant. Ont donc été entamés, simultanément, des enquêtes de terrain et des dépouillements d'ouvrages destinés à établir pour chacun de ces pays, selon les critères de l'IFA1, une première banque de données.

Si les collectes locales sur l'oralité n'ont pas toujours pu être menées de façon satisfaisante, en raison, d'une part, d'une certaine agitation sociale, d'autre part, de l'extrême modicité des subventions accordées, les dépouillements opérés et les travaux universitaires soutenus ont permis d'engranger un matériau relativement important, rendant possible, au terme de la première année, la fourniture à l'UREF-AUPELF d'un corpus provisoire concernant la lettre A pour le Gabon, A, B et C pour la Guinée, grâce, plus particulièrement, aux recherches d'Alpha M. Diallo, responsable de l'IFGUI.

• Pour l'IFBURK (Burkina), l'IFTO (Togo), l'IFZA-Nord (Nord du Zaïre, Centrafrique et Tchad), l'IFCI (Côte-d'Ivoire), tous pays ayant déjà des banques de données, des inventaires constitués, publiés ou en voie de publication, des travaux sensiblement différents ont été engagés :

- révision et extension des données déjà recueillies,
- prise en compte de la dimension diachronique,
- approfondissement de la quête étymologique,
- élaboration de propositions de normalisation graphique des emprunts (en liaison avec le projet ORTHAF),
- approche des vocabulaires spécialisés (*realia*, arts, techniques...),
- études des « jargots » (argots et jargons professionnels),
- réflexion sur les problèmes morpho-syntaxiques posés par la description de certaines lexies,
- approfondissements méthodologiques (cotation des différents types de sources, datations, prise en compte de la vie des mots...),
- analyses socio-sémantiques des phénomènes linguistiques marquant l'appropriation du français par les Africains et l'adaptation de la langue à l'expression usuelle de communautés socioculturelles différentes,
- détermination des diverses variétés locales du français,
- étude critique des définitions des divers dictionnaires usuels et de leur adéquation aux réalités africaines (définition « française » *versus* définition « francophone »),
- rencontres avec les dialectologues et analyses contrastives des méthodes, des contenus, des résultats,
- approche des transitions à opérer entre la dimension pré-dictionnairique et la dimension dictionnairique proprement dite, etc.

Le bilan est, pour employer une expression bien connue, « globalement positif », même si, pour les raisons que l'on sait, la quête dans certains pays a été soit impossible (Tchad), soit brutalement interrompue (Zaïre), soit à peine amorcée (Centrafrique). Les autres projets ont fourni ou vont fournir à l'UREF-AUPELF des corpus provisoires concernant les lettres A et B. Les communications des membres du ROFCAN montreront quelques-unes des réponses apportées aux divers problèmes soulevés, même si les questions restent encore plus nombreuses que les réponses...

• Il reste à parler du projet IFMAU (*Inventaire des particularités lexicales du français à Maurice*) qui peut paraître surprenant dans des travaux axés sur l'Afrique noire. L'IFMAU, comme d'ailleurs l'IFCAL (*Inventaire des particularités lexicales du français en Nouvelle-Calédonie*), non retenu par l'AUPELF, répond à une double justification :

- d'une part, vérifier si la méthodologie définie pour la collecte et le traitement des données africaines est transférable à un autre pays de la francophonie du Sud, sans de trop

importantes modifications... et par conséquent, si une synthèse « Sud » est, à long terme, envisageable ;

- d'autre part, s'assurer qu'en matière de diachronie et d'étymologie, il est vraiment indispensable de maintenir les cloisonnements géopolitiques habituels, ce qu'infirment les travaux de Jean Schmidt.

Cependant, ce projet ne sera pas maintenu ultérieurement au sein du ROFCAN, puisqu'une collaboration étroite avec l'équipe de l'océan Indien devrait faciliter échanges, confrontations et informations réciproques.

Au terme de cette première année, le ROFCAN attend beaucoup des résultats du présent colloque, d'autant plus que, contrairement à ce qui a pu être possible pour le Maghreb et l'océan Indien, l'Afrique n'a pu bénéficier d'une rencontre préparatoire de concertation.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 153-161.

14

Le recueil et la description lexicographique des français régionaux de la zone sud-ouest de l'océan Indien : état d'avancement des travaux

D. de ROBILLARD

URA 1014 du CNRS, Faculté des Lettres, Université de la Réunion, Saint-Denis, France

Préalables

Il convient, de manière liminaire, d'indiquer que cet état d'avancement des travaux sera très sommaire, étant donné les limites de temps imposées (à juste raison) aux rapporteurs sur les projets lexicographiques de l'AUPELF/UREF, ce qui est de toute façon sans doute propice à des exposés clairs parce que synthétiques, qui évitent de se perdre dans des détails parfois peu intéressants, et qui ont été exposés d'ailleurs dans les différents rapports soumis à l'AUPELF/UREF.

Les aspects théoriques (concept de « particularité lexicale », etc.) seront seulement effleurés ici, deux communications présentées dans le cadre des travaux de ce colloque (Daniel Baggioni et Didier de Robillard) portant sur ce thème central.

Rappelons que l'équipe océan Indien dont je suis responsable se compose de Claudine Bavoux, Daniel Baggioni, Michel Beniamino, Iqbal Kalla et de moi-même, et que sa zone de compétence comprend Madagascar, Maurice, la Réunion et les Seychelles.

Démarche globale

L'équipe que je ne fais que représenter ici (sans trop la trahir, je l'espère) a dégagé, de prime abord, trois axes majeurs susceptibles d'orienter ses travaux :
1) théorie générale : concepts de « particularité lexicale », rapports avec le « français régional ». La définition de ces concepts pèse évidemment lourdement sur la manière dont est conceptualisée la zone d'enquête, faite de régions distinctes[1] : Madagascar, Maurice, Réunion, Seychelles ;
2) élaboration de l'outil de description (inventaire) : la macro-structure, la micro-structure ;
3) recueil sur le terrain, sélection et description des unités.

En toute rigueur, ces différents aspects auraient dû être examinés dans l'ordre ci-dessus, au cours de la recherche. Il a été décidé de faire porter les efforts de l'équipe sur les trois aspects à la fois pour éviter soit d'échafauder des théories inapplicables, soit de procéder à des collectes et descriptions de données non pertinentes. C'est donc dans un constant va-et-vient que se sont élaborés nos travaux dans ces différents champs.

Théorie générale, concepts de « particularité lexicale », de « français régional »

L'objet que nous entreprenons de décrire (particularités lexicales) mérite un effort de définition, puisqu'il est évident que l'un des premiers soins de tout chercheur est de s'assurer que l'objet de sa recherche est aussi clairement identifié que possible. Mise à part cette précaution méthodologique élémentaire, d'autres raisons nous poussaient à examiner attentivement cet aspect des choses :

a – l'avancement des théories sociolinguistiques en général ;

b – l'avancement des travaux sur les communautés linguistiques de l'océan Indien (particulièrement Madagascar et Maurice) ;

c – la nécessité « logique » ; liée au projet même, qui consiste en un prélèvement de formes « particulières » au sein d'un système linguistique « francophone » plus vaste, de se donner un modèle cohérent de description, afin que les inventaires soient, à terme, comparables.

1) Une des constantes qui se dégagent de plus en plus clairement des travaux contemporains en sociolinguistique semble être la mise en valeur de la distinction entre la réalité d'une part, et les représentations de l'autre, avec les inévitables distorsions entre les deux, qui constituent un des centres d'intérêt des sciences humaines, pour, si possible les expliquer, en les mettant en rapport avec des fonctionnements sociaux. Il semblait donc utile de s'interroger sur l'opportunité d'intégrer ce paramètre à nos descriptions.

2) Notre équipe bénéficiait d'un atout considérable, qui consistait à ne pas partir de zéro, loin de là : une masse importante d'études (connues des membres de l'équipe à la faveur de travaux antérieurs, les membres de l'équipe faisant tous partie de l'URA 1041 du CNRS) avaient été effectuées sur les régions qui nous intéressent, et qui, toutes, conduisaient à mettre en regard les termes signalés ci-dessus : la diglossie est autant affaire de représentations que de pratiques, les modalités du contact de langues sont

1. Cette terminologie émerge en partie du fait de la difficulté d'utiliser le terme de « pays » pour la Réunion.

fortement déterminées par la façon dont les locuteurs concernés perçoivent la réalité des langues (allant jusqu'à la négation de l'existence du contact, en passant par la négation, logique, de l'existence de plusieurs langues), etc. De manière plus concrète, il est clair que dans des régions où sont en contact des langues assez proches (créoles/français), de manière immédiatement très visible par le lexique d'ailleurs, on se trouve souvent assez dépourvu d'arguments proprement linguistiques pour identifier l'appartenance d'un élément à l'un des systèmes en contact plutôt qu'à un autre, ou décider qu'il est commun aux deux, (alors que, curieusement, les locuteurs souvent, eux, n'hésitent pas), ce qui conduit à se demander si les représentations ne constituent pas un terrain finalement plus solide sur lequel se fonder. Finalement, les communautés concernées comportent souvent une communauté francophone « légitime », ce qui favorise l'émergence d'embryons de « normes » locales, qui renvoient, une fois de plus, au domaine des représentations, à travers le locuteur et ses représentations qui « créent » la réalité autant qu'elles la « perçoivent ».

3) Notre tâche consistant à prélever et décrire, au sein du « corpus francophone », des unités « particulières », il paraissait indispensable de disposer d'un modèle global, puisqu'on ne peut éviter, en assignant le statut de « particularité » à une unité, de toucher, par ricochet, à l'ensemble du système du français utilisé « en francophonie » pour reprendre les termes mêmes de l'appel d'offre de l'AUPELF/UREF.

D'une certaine manière donc, cette interrogation, plus fondamentale que celle pour laquelle nous avions été « mandatés » (description lexicographique des « particularités du français » dans l'océan Indien) incluait celle pour laquelle nous l'étions, ce qui nous permettait de « faire d'une pierre deux coups », avec un modèle qui est exposé ailleurs, dont l'essentiel consiste à faire intervenir, à tous les niveaux, de la collecte à la description, non seulement des critères de nature (intra) linguistique, mais également des critères relevant des représentations : une « particularité » est non seulement une unité objectivement particulière (comparaison de corpus recueillis dans des zones différentes), mais subjectivement, et socialement perçue comme particulière, ce qui se vérifie lorsqu'on observe comment ces représentations structurent les comportements linguistiques des locuteurs. Les modalités de cette perception méritent, par conséquent, de figurer dans la description lexicographique de l'unité, si l'on pense que le travail lexicographique consiste non seulement à décrire les unités en « langue », mais aussi leur utilisation dans des « discours » concrets, ce que font d'ailleurs les dictionnaires de français standard, à leur manière, et selon les modalités convenant à leurs fonctions sociales (mentions « littéraire », « vulgaire », « grossier », « populaire », etc.).

Quant à la zone d'enquête, si elle est loin de constituer une communauté linguistique, sans doute pas même une communauté de langue ou de communication très homogène, les intersections entre les éléments recueillis à Madagascar, à Maurice, aux Seychelles et à la Réunion témoignent d'une certaine communauté, alors que les représentations tendent à constituer Madagascar en « île » au milieu du sud-ouest de l'océan Indien, puisque la Réunion, Maurice et les Seychelles sont plus étroitement unies entre elles qu'elles n'entretiennent de rapports avec la « Grande Ile », ce qui ne doit pas conduire à perdre complètement de vue les rapports plus étroits, dans les représentations, entre la Réunion et Madagascar.

Conceptualisation : la macro-structure, la micro-structure

Outre ce qui a été dit plus haut, et qui a pour conséquence que les critères sociolinguistiques font partie des critères qui permettent d'effectuer l'inclusion/exclusion des entrées de la nomenclature, on peut caractériser la macro-structure de l'inventaire assez rapidement : il a été décidé de dégrouper formes et sens (donc option « homonymie » plus que « polysémie »), cela pour des raisons purement techniques, et liées au projet, plus que pour des motifs qui seraient liés à une vision de la langue, si ce n'est que le dégroupement semble mieux convenir à une description qui se veut synchronique, que le regroupement, souvent témoin de représentations sur l'évolution des formes et des sens. Dans la mesure où l'on prévoit des inventaires séparés par région, qui ne seront fusionnés qu'en dernier lieu, il est clair que le dégroupement est la structure la plus compatible avec cette procédure, pourvu que l'on prévoie un dispositif de renvois entre éléments, afin de tisser, entre ces entrées distinctes, un réseau qui reproduise les rapports sémantiques et formels (synonymie, antonymie, paronymie, homonymie) qui s'observent dans la langue, ce qui sera examiné plus bas.

Quant à la micro-structure, elle est finalement très « classique », si ce n'est pour quelques rubriques particulières. Elle regroupe, au nombre de ses rubriques, certaines « zones » destinées à accueillir le type d'informations signalées ci-dessus, et qui font qu'un travail lexicographique, loin d'être une simple liste, avec ce que ce terme sous-entend de statique, est un dispositif visant à reproduire, à l'aide d'un métalangage, le caractère dynamique de la langue, avec son découpage du monde, ses jeux d'oppositions, ses mises en parallèle, en série, ses mises en relations, etc. La figure 1 tente de montrer comment la micro-structure isole un signe (Sa : signifiant (sous deux formes, graphique et phonique) + et Sé : signifié), pour en donner les « co-ordonnées » linguistiques et discursives au sein du système de la langue et des pratiques de discours, en montrant, par une analyse de divers aspects, quels sont les rapports qu'il entretient avec les autres éléments de la langue, sur des plans divers. Chaque notice fait éclater ce qui apparaît à l'utilisateur comme une unité, en une série de facettes qui sont chacune décrites isolément, un peu à la manière d'un schéma technique « éclaté », où les différentes pièces d'une machine sont isolées, mais avec une mise en espace et un symbolisme graphique qui permet d'en visualiser les rapports et le fonctionnement comme un tout cohérent.

Quelques explications s'imposent à propos de ce schéma : d'une part les chiffres et lettres entre parenthèses sont des codes désignant les zones des rubriques telles que définies dans les documents internes à l'équipe. D'autre part, un jeu de séparations (lignes horizontales) symbolise les différences de fonctionnement[2] entre les rubriques : ainsi par exemple, il est clair que la description de la catégorie grammaticale de l'entrée est un élément du « sens » de celle-ci, mais sur un plan beaucoup plus abstrait que celui de la mise en série avec les dérivés et paronymes, qui eux-mêmes se distinguent de la rubrique « locutions », etc. Par ailleurs, on retrouve certaines rubriques dans deux catégories différentes, parce que même si une rubrique est en principe conçue pour opérer sur un seul plan, il est clair que l'utilisateur y glane des informations sur d'autres plans : ainsi du contexte (exemple), qui, souvent, illustre le sens, mais aussi les structures formelles au sein desquelles l'entrée prend place ; la catégorisation grammaticale vise en principe à décrire certains aspects des contraintes formelles pesant sur la « mise en phrase » des unités, mais livre également des éléments

2. Exemples : rubriques fonctionnant par classement au sein d'un horizon de catégories [le-f-g-h], par insertion au sein d'un réseau [4b, 6], par démonstration [4a], etc.)

sémantiques très abstraits : un déterminant n'effectue pas le même type d'apport sémantique qu'un adverbe ou qu'un verbe. Ces quelques exemples permettent d'interpréter l'ensemble des rubriques figurant dans plus d'un domaine, ce qui nous dispense de les passer tous en revue.

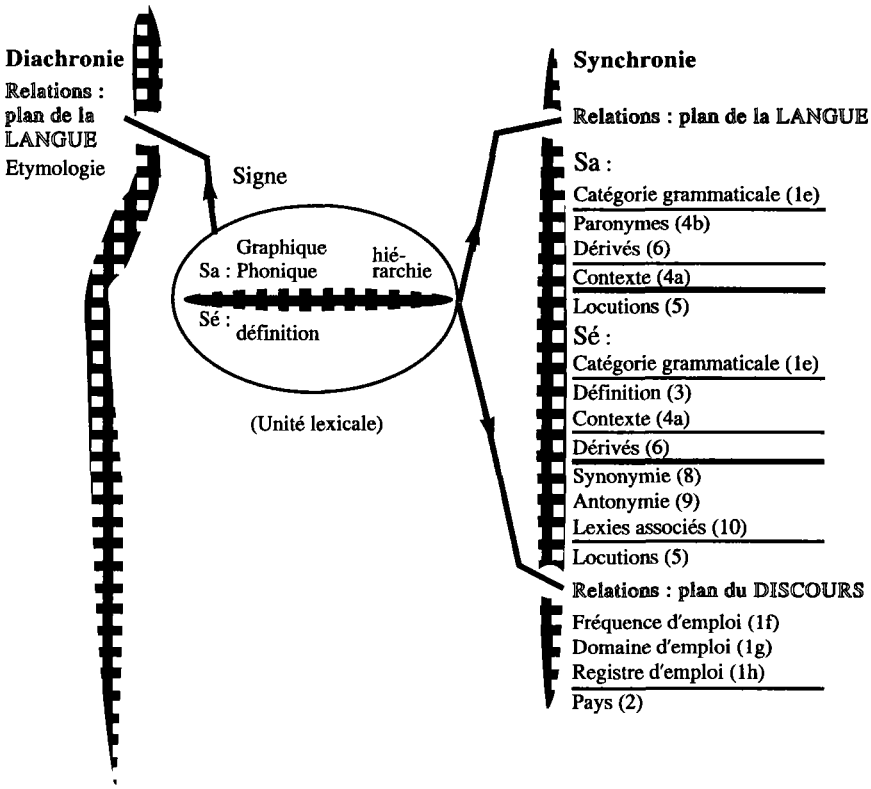

Figure 1

Nb : rubrique « Encyclopédie » : rapports avec des univers très divers, puisqu'il peut s'agir aussi bien d'étymologie, d'une description du référent, de variantes phonétiques, etc.

Par ailleurs, d'autres champs de la micro-structure donnent des informations sur des domaines se situant hors du linguistique : les sources (graphie de l'entrée principale, des variantes phonétiques, etc.) relèvent du métalinguistique, voire même du « métalexicographique ».

On ne s'attardera pas ici sur une typologie des fonctionnements des rubriques, question intéressante, mais qui n'a rien à faire ici, pour approcher la question qui a le plus occupé l'équipe, celle de l'adaptation de l'outil lexicographique « classique » aux besoins particuliers de notre terrain de recherche. On éliminera donc les rubriques qui fonctionnent de manière « classique » (synonymes, antonymes, catégorie grammaticale[3], etc.) pour faire

3. Encore que les communications faites dans l'atelier sur la description morpho-syntaxique, et la communication de G. Manessy remettent en cause cela, en montrant que dans certaines variétés, les catégories traditionnelles sont peu opératoires, ce qui d'une certaine façon n'est guère étonnant, dans la mesure où la plupart des lin-

porter notre attention sur les rubriques dont le fonctionnement est plus nettement particulier, et nettement influencé par notre problématique spécifique caractérisée par trois paramètres majeurs : il s'agit d'une langue souvent non écrite, à coup sûr non standardisée, et marquée par des spécificités « régionales ».

Entrée

La description de l'entrée fonctionne de manière assez particulière dans la mesure où il s'agit d'une variété de langue non standard, ce qui réclame plus de souplesse que lorsqu'il s'agit d'une variété standardisée. Au lieu de la tendance qui consiste, dans un dictionnaire de variété standard, à limiter au maximum la variation en ce qui concerne le signifiant (graphique, oral), un inventaire de formes non standardisées esaie, dans les limites du possible, de faire état de toutes les variantes graphiques et orales recensées. Par ailleurs, pour ce qui touche au signifiant graphique, il existe des cas où la forme n'est pas attestée sous cette forme, ce qui nécessite qu'on le signale, par un symbole [?]. Signalons pour mémoire les difficultés à tracer de manière sûre la limite entre formes « créoles » et « françaises », clairement et abondamment illustrées par la communication d'Albert Valdman, ce qui nous évite d'en faire la démonstration. De surcroît, la coexistence de formes graphiques et orales multiples nécessite un classement hiérarchique, selon les paramètres de la fréquence et de l'acceptabilité, ce qui est matérialisé par l'entrée principale, et des variantes graphiques de moins en moins attestées et légitimes (*Rougaye/Rougaille/Banian/bayan*), le même principe étant retenu pour les variantes orales.

Définition

Alors qu'un dictionnaire de variété standard définit des unités standardisées au moyen de la langue standard, un inventaire de formes non standardisées se voit devant un choix : la définition en variété standard, et en variété régionale. Il ne faut évidemment pas s'exagérer la difficulté sur ce plan, puisqu'une certaine intersection est observable entre variété standard et régionale. Il a été décidé que l'on donnerait l'équivalent en standard, lorsque cela est possible, sans plus de détails, les dictionnaires de standard servant de « co-dictionnaire » à l'inventaire régional. Dans le cas contraire, une définition, en standard toujours, est proposée, en faisant appel à des termes régionaux si cela est nécessaire ou plus économique. (*Bazarier* : « vendeur qui tient un étal au *bazar* ». Le champ « définition » est donc « monovariétal » dans un dictionnaire de français standard alors qu'il peut être « bivariétal » dans notre inventaire.

Par ailleurs, il faut signaler qu'un débat anime l'équipe en ce qui concerne le contenu des définitions : on peut défendre l'idée selon laquelle la définition ne concerne que les informations strictement nécessaires à un emploi à bon escient en langue, mais le fait qu'il s'agisse de l'inventaire d'une variété de langue peu décrite justifierait des définitions plus étoffées, par exemple à propos des référents eux-mêmes (définitions de type encyclopédique). Une solution intermédiaire a été proposée : la rubrique « Définition » ne contient que des informations ayant une pertinence pour le champ linguistique, la rubrique « Encyclopédie » pouvant accueillir des indications supplémentaires.

Finalement on notera une plus grande tolérance pour des oscillations sémantiques, puisqu'il s'agit d'une langue non standard.

guistes pensent que les catégories traditionnelles sont peu opératoires pour la description du français standard le plus central, les français périphériques diminuant encore plus le degré d'adéquation entre la réalité et les catégories utilisées !

Contexte

Un exemple est fourni dans tous les cas, dans la variété régionale bien entendu.

Les trois rubriques qui suivent visent à décrire les paramètres pertinents pour l'emploi en discours des entrées recensées, dans la communauté linguistique concernée, et elles sont donc tributaires de la répartition fonctionnelle des (variétés de) langues dans la société étudiée. On s'attend donc à ce que les mentions codées qui peuvent figurer dans ces rubriques correspondent aux situations (définies par l'identité du locuteur, ou le type de situation), registres de langue et domaines pertinents pour la société concernée. Dans la mesure où le français régional, dans ces sociétés multilingues, occupe une place plus restreinte que celle du français en France, les ensembles de mentions sont plus restrictifs que ce qui peut apparaître dans des dictionnaires de français non régional, et répartis selon les catégories pertinentes pour ces sociétés (ainsi par exemple, en ce qui concerne les religions et rites locaux).

Fréquence d'emploi

Cette rubrique regroupe un jeu de mentions (telles que spéc(ialisé)/cour(ant)/rare/jeune/ arch(aïque)/ enf(antin) : mutuellement exclusives), adaptées aux situations dans lesquelles, lorsqu'un terme n'est pas « général », « quotidien », en bref, non marqué, l'unité en entrée est susceptible d'apparaître dans le discours en variété régionale. Le terme de « fréquence d'emploi » est d'ailleurs à réexaminer, puisque ce paramètre ne peut se reconstituer qu'indirectement, à partir des descripteurs apparaissant dans la rubrique.

Registre d'emploi

(mentions neutre/ obsc(ène)/ fam(ilier)/) qualifie les registres de langue dans lesquels les termes en entrée apparaissent.

Domaine d'emploi

(mentions : Gén(éral)/ cuis(ine)/ pêche/ flore/ chasse/ méca(nique)/ hab(itat)/ soc(ial)/ vest(imentaire)/ relig(ieux)/ instit(utionnel)/ scol(aire) sport/ (industrie)/ sucre(ière)/ Gén. exclut les autres mentions.

Pays

Le caractère « régional » des variétés étudiées, et le fait que tous les termes ne sont pas utilisés dans toutes les régions de la zone concernée rendent cette mention obligatoire, avec des mentions faisant état des regroupements/emboîtements possibles : Mau(rice)/ Réu(nion)/ Mad(agascar)/ Sey(chelles)/ Masc(areignes)[4]/ Iles[5]/ OI[6].

Sources[7]

Il a été prévu que l'on indiquerait les sources des variantes graphiques, phoniques, grammaticales (genre) des exemples, afin de ne pas faire masquer l'hétérogénéité des éléments

4. Réunion et Maurice.
5. Abréviation commode pour les îles créolophones.
6. Totalité du sud-ouest de l'océan Indien.
7. Ne figure pas en gras puisqu'il ne s'agit pas d'une rubrique, mais d'une indication figurant dans plusieurs rubriques.

recensés (oral/ écrit, presse/ littérature, introspection), et que l'on puisse se faire une idée de la fiabilité des sources utilisées. Il s'agit là d'une spécificité de cet inventaire qui tient à plusieurs ordres de problèmes : d'une part, le caractère non standard de la variété décrite réclame de telles précisions, puisque l'inventaire rassemble des formes plus ou moins légitimes, alors que tel n'est pas le cas d'un dictionnaire standard, où, en principe, l'autorité du lexicographe suffit, et tend à homogénéiser les formes non marquées par des mentions particulières. D'autre part, l'objectif d'un tel inventaire, plus descriptif que normatif, rend ces précisions souhaitables : elles le sont d'autant plus que ces indications peuvent être précieuses pour des descripteurs à venir. Dans la mesure où il est clair que la mention de la source est plus utile dans le cas d'attestations rares où dans des domaines, registres étroits, on se dirige peut-être vers l'idée que la mention des sources n'est pas nécessaire pour les unités largement attestées, dans tous les registres.

Équivalents

Le contexte multilingue dans lequel s'effectue ce travail justifie l'inclusion de cette rubrique, qui accueille les équivalents dans les (variétés de) langues de la zone (français des autres régions/autres langues). Il est bien évident, en ce qui concerne les relations français/ créole (ou entre français régionaux), que l'on ne remplira cette rubrique que lorsque l'équivalent n'est pas prédictible (contre-exemple: Fr : *bateau*/ Cr : *bato* ; exemple : Fr R : *rougaye*/ Fr Mau : *chatini*). L'utilisation judicieuse de cette rubrique peut en faire un instrument répondant à une réelle demande sociale et pédagogique.

Finalement, il a été proposé (mais la décision reste encore en suspens), pour refléter des problématiques discursives particulières aux terrains concernés, que deux paramètres soient ajoutés :

1. *La valeur identitaire* (neutre/régional) des unités décrites, selon qu'elles sont susceptibles d'être utilisées comme moyen d'exclusion/inclusion au sein de la communauté linguistique locale.
2. *La valeur de légitimité* des unités, en regard d'embryons de « normes locales » structurant le lexique, pour distinguer entre formes reconnues et non reconnues par les locuteurs, indépendamment des attestations en discours (ex. un/*une* moustique).

On s'aperçoit donc que si l'inventaire proposé ne fonctionne pas de manière tout à fait différente des inventaires standards, ou de ceux qui ont été réalisés pour d'autres zones (Afrique par exemple), certaines adaptations ont été rendues nécessaires, tenant, selon le cas:

1. à la définition du concept de « particularité lexicale » proposée par l'équipe ;
2. aux spécificités du terrain ;
3. aux spécificités de mise en œuvre « technique » du programme (choix du dégroupement des formes et sens).

Il demeure cependant possible que certains choix soient « surdéterminés » par plusieurs ordres de raisons, différentes de par leur nature, mais convergentes dans leurs effets.

Recueil sur le terrain, sélection et description des unités

La complexité des données de terrain (et là encore nous avons bénéficié des travaux sociolinguistiques antérieurs à ceux de l'équipe) nous a conduits, dans les régions où communautés endolingues et exolingues coexistaient, à nous centrer d'abord sur les corpus endo-

lingues. Les méthodes de collecte varient selon le positionnement social de chacun des chercheurs (natif/non natif) et les spécificités de chacun des terrains (frontière claire entre exolingue/endolingue ou non), chacun tendant à donner la priorité à l'une ou l'autre approche : corpus oral (par enquête ou par introspection, et vérification ultérieure), corpus littéraire, corpus de presse se combinent et se complètent selon le terrain.

Ces données sont sélectionnées selon les critères proposés : homogénéité par rapport aux règles du « français » tel qu'on se le représente, représentations des locuteurs sur les données recueillies, qui sont décrites selon les paramètres retenus et analysés ci-dessus, dans la « micro-structure ».

Sur le plan quantitatif, il est difficile d'annoncer des chiffres totalement fiables, dans la mesure où les fiches sont parfois à revoir, ce qui peut demander autant de temps que leur élaboration initiale, d'autant plus qu'il est difficile de prévoir combien de ces fiches sont appelées à se « fondre » dans d'autres au moment de la fusion finale. Avec ces réserves, on peut faire état des chiffres suivants :

	Unités recueillies	Unités décrites (fiches)
Madagascar	1 000	200
Maurice	1 000	200
Réunion	2 000	500
Seychelles	?	?

Conclusions

Il est évident que toute « conclusion » à ce rapport serait totalement prématurée, puisqu'on se trouve au début de la mise en route d'un chantier, dont les travaux se poursuivent. Si l'on réfléchit cependant à la méthode utilisée pour la constitution de ce chantier, il semble que la stratégie consistant à ouvrir plusieurs fronts à la fois, au lieu de traiter les problèmes dans leur ordre « logique », est payante, dans la mesure où l'opportunité de nombre des propositions faites jusqu'ici est apparue en conséquence de l'interaction entre travaux de collecte, de sélection et de description, réflexion théorique, et élaboration d'un « format » pour le futur inventaire, en montrant clairement que les faits ou décisions pertinents pour un champ ont souvent des retombées ailleurs, parfois là où on pouvait peu s'y attendre. Cela nous encourage donc à poursuivre cette progression « multi-frontale ».

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 163-168.

15

Le français au Maghreb : problématique et état des recherches

A. QUEFFELEC

Université de Provence, Nice, France

Pour présenter cet état de recherches, je vais essentiellement exposer les résultats du séminaire de l'équipe de recherches « Le français au Maghreb », séminaire qui vient de se tenir à Nice du 13 au 17 septembre en préalable à ces Journées scientifiques. Cette réunion, programmée primitivement en mars 1991, a dû, en raison des événements du Golfe, être reportée, et nous avons été contraints d'attendre cette occasion pour que se réunisse presque au complet notre équipe scientifique composée des chercheurs suivants (par ordre alphabétique des pays concernés) :

- Pour l'Algérie, pays où la recherche est la plus avancée, l'appel d'offres AUPELF-UREF a permis de regrouper les énergies de plusieurs chercheurs qui, jusqu'alors, avaient mené leur recherche individuelle de manière isolée :

• Yasmina Bencheffra, professeur à l'université de Constantine, a soutenu à Constantine en septembre 1990 une thèse de doctorat d'État sur les « Contacts de langue et enseignements du français en Algérie » où elle mettait en évidence l'émergence d'un français populaire algérien.

• Valéry Debov, professeur à l'université d'Ivanovo, est l'auteur d'une thèse soutenue en 1980 à l'université de Leningrad et consacrée aux « Innovations lexico-sémantiques de la langue française en Algérie ».

• Dalila Morsly, professeur à l'université d'Alger, est l'auteur d'une thèse de doctorat d'État soutenue en 1988 à l'université de Paris V sur « Le français dans la réalité algérienne ».

- Pour le Maroc, l'équipe bénéficie de la participation très active de :

• Fouzia Benzakour, professeur à l'université de Rabat, a soutenu en 1990 à l'université de Strasbourg II une thèse de doctorat d'État sur « Les compléments de comptes rendus de perception en français ».

• Driss Gaadi, professeur au CPR de Fès, est l'auteur d'une thèse de doctorat soutenue en 1989 à l'université de Fès et intitulée : « Étude contrastive de l'emploi des temps verbaux en français en arabe et en berbère ».

- Pour la Mauritanie (qui appartient officiellement au Grand Maghreb arabe) la recherche est menée par Bah Ould Zein qui a rédigé dans le cadre d'un DEA obtenu à l'université de Nice en 1991 un mémoire intitulé « Le français en Mauritanie : enquête lexicale » ; cette recherche sera approfondie et développée dans le cadre d'une thèse de doctorat à l'université de Provence.

- Pour la Tunisie, Abdelhamid Camoun, professeur à l'université de Tunis et auteur de nombreux travaux consacrés à la syntaxe du français, centralise les enquêtes.

Par ailleurs l'équipe comprend aussi plusieurs collaborateurs qui n'ont pu être présents aux Journées scientifiques de Nice:

• Ahmed Karachira a soutenu à l'université de Nice en 1985 un mémoire de maîtrise sur « Les particularités lexicales du français d'Algérie ».

• Chérif Ghanem a obtenu en 1986 à l'université de Nice une maîtrise dont le mémoire portait sur l'« Étude sociolinguistique et linguistique du français parlé et écrit en Tunisie ».

• Francis Manzano, professeur à l'université de Rennes II et détaché à l'École normale supérieure de Sousse, travaille à plusieurs objets à dominante sociolinguistique sur les contacts de langue au Maghreb.

• Habiba Naffati achève à l'université de Provence un mémoire de maîtrise sur l'« Étude lexicale de la presse tunisienne de langue française ».

Des échanges et des discussions qui ont eu lieu au cours de ces réunions de travail, il ressort que pour les membres de l'équipe l'élaboration d'un *Inventaire des particularités lexicales du français au Maghreb* ne peut se réaliser sans une analyse approfondie de la situation sociolinguistique qui prévaut en Afrique du Nord, du status et du corpus du français (pour reprendre la terminologie de Chaudenson), de sa confrontation avec des langues ou des variétés de langue avec lesquelles il se trouve en contact. Les communications à venir de plusieurs des membres du groupe permettront de préciser pour les divers pays le statut du français, ses représentations, ses conditions d'insertion dans des réalités linguistiques complexes que d'une manière sans doute trop réductrice, voire peut-être même simpliste, j'aurais tendance à qualifier de globalement triglossique (ou plus exactement de doublement diglossique, avec diglossie enchâssée) :

- diglossie entre la variété haute que constituent le français et l'arabe classique (ou *arabia el fushia*) et la variété basse constituée par les langues vernaculaires que sont les arabes dialectaux (dont le *hassaniya*), les dialectes berbères et les langues négro-africaines de Mauritanie ;

- diglossie (avec répartition fonctionnelle et concurrence) entre les deux langues de prestige, français et arabe classique, qu'une politique d'aménagement linguistique plus ou moins intensive (connue sous le nom d'arabisation) tend à régler au profit de la seconde.

Pour mener à bien ces recherches qui se veulent globales et souhaitent prendre en compte la totalité du français dans l'aire concernée (approches sociolinguistiques et études linguistiques concernant les divers niveaux de la langue, lexical bien sûr mais aussi phonologique, phonétique, prosodique, morpho-syntaxique, etc.), l'équipe s'est fixé un calendrier de recherches réaliste, tenant compte de l'état d'avancement des recherches dans les divers pays et de la disponibilité des chercheurs impliqués.

- Pour pallier la carence bibliographique sur le sujet, le groupe s'est proposé de constituer un répertoire bibliographique sur le français parlé et écrit au Maghreb (depuis les origines), recensant tous les ouvrages, thèses, articles, édités ou non, rédigés depuis 1962 ; cette bibliographie dont la centralisation a été confiée à Driss Gaadi devrait être disponible pour le début de l'année 1992.
- Par ailleurs, pour tenir compte de l'avancée plus grande des travaux sur le français en Algérie, et en particulier de l'existence du corpus considérable constitué par Valéry Debov (près de 5 000 items recensés, classés et illustrés dans un fichier dactylographié de 1 000 pages environ), il a été décidé la rédaction en premier lieu d'un ouvrage sur le français en Algérie : la nomenclature lexicale pourrait être achevée pour septembre 1992 et l'ouvrage définitif pourrait paraître durant les premiers mois de 1994.
- Parallèlement, se poursuivront les travaux de collecte, de sélection de synthèse sur le français dans l'ensemble de la zone, en vue de la publication en 1995 de l'ouvrage collectif dont le premier tome devrait s'intituler : *Le Français au Maghreb : t. 1 Lexique et société.* La nomenclature de la partie lexicale de ce travail devrait être achevée en septembre 1993. Afin de permettre la constitution de la banque de données qui servira de support à cet inventaire, l'équipe a rédigé une fiche de synthèse reprenant un certain nombre de rubriques utilisées dans la fiche de synthèse IFA (pour que soit possible une éventuelle interconnexion avec les données réunies dans les autres zones) mais aménagée en fonction de la spécificité du français au Maghreb et des besoins de l'équipe.

Cette fiche (Annexe I) regroupe les informations suivantes :

Lexie : graphiée en majuscule pour la première lettre et en minuscules pour le reste de l'item, la vedette correspond à la forme graphique la plus fréquemment attestée ; en cas d'attestation seulement orale, on crée une forme graphique la plus conforme possible au système orthographique du français et on l'affecte d'un astérisque.

Interclassement : cette rubrique sert à différencier les divers signifiés correspondant à un signifiant unique ; le classement se fait dans la mesure du possible en partant du signifiant le plus général (ou le plus proche du sens étymologique) en allant vers l'acception la plus particulière.

Autres graphies : sont fournies ici les autres graphies attestées, classées selon leur fréquence décroissante.

Phonie : la transcription phonétique en alphabet phonétique international n'est donnée que pour les termes qui ne sont pas déjà recensés en français standard.

Autres phonies : les autres prononciations (qui peuvent correspondre à des usages dialectaux ou sociolectaux différents) sont indiquées ici.

Origine : l'étymologie de l'item recensé est fournie en précisant dans le cas d'emprunt à l'arabe, si la langue source est l'arabe dialectal ou l'arabe classique (quand la distinction est possible).

Marque grammaticale : établie conformément au modèle d'analyse traditionnellement en usage dans les ouvrages lexicographiques, elle est donnée en abrégé selon le tableau des signes conventionnels et abréviations de l'IFA.

Pays : l'origine géographique de la lexie est fournie conformément aux abréviations suivantes : Alg. = Algérie ; Ma. = Maroc, ; Mau. = Mauritanie ; Tun. = Tunisie.

Définition : rédigée dans une métalangue qui relève du français central, elle se veut conforme à ses homologues des dictionnaires de langue ; des commentaires de nature encyclopédique sont cependant fournis dans certains cas lorsque les *realia* évoquées méritent des explications complémentaires.

Exemples référenciés : en général au nombre de trois, ils pourront êtres assez longs, quand un contexte long permet de mieux élucider l'écologie de l'item. La référenciation sera du type suivant :

- presse : *La presse*, 20/11/78, p. 8,
- ouvrage signé : Dib (M.), *Le Métier à tisser*, p. 87 (En fin d'ouvrage se trouvera un index alphabétique des références plus complet du type : Dib (M.), *Le Métier à tisser*, Paris, Le Seuil, 1957),
- radio : Radio-Alger, ch. III, 5/12/1989,
- oral : oral, Tunis.

Marques d'usage : on se limitera à 4 marques :

- courant (fréquence élevée),
- disponible (cette marque concerne les termes qui, bien qu'à la disposition de la majorité des usagers, n'apparaissent pas fréquemment, et ce pour des raisons diverses, rareté des référents, tabous, connotations ou autres),
- peu courant (fréquence moyenne... il est entendu que les hapax et les termes de basse fréquence ne sont pas conservés. Cette marque pourra être utile pour les termes qui relèvent de sociolectes et donnent lieu à des notations du type « peu courant sauf chez les jeunes »),
- spécialisé (cette marque concerne les termes relevant de lexiques techniques).

Code : destinée à préciser si le terme concerne l'écrit et/ou l'oral, cette rubrique pourra donner lieu aux notations suivantes :

- écrit (uniquement /surtout),
- oral (uniquement /surtout),
- oral et écrit.

Milieu d'emploi : de manière un peu schématique, on opérera des dichotomies destinées à faire apparaître, le cas échéant, le milieu d'emploi priviligié de la lexie :

- jeunes/vieux,
- milieu urbain/milieu rural,
- femmes/hommes.

Niveau : cette marque est destinée à préciser éventuellement le niveau de scolarisation en français des locuteurs utilisant plus particulièrement l'item : par convention :

- N1 : locuteurs ayant suivi une scolarité inférieure ou égale au plus à 9 ans (dont 6-7 ans en français) : « illettrés » et « peu lettrés »,
- N2 : locuteurs ayant suivi entre 9 et 12 ans de scolarité en français : « moyens lettrés »,
- N3 : locuteurs ayant suivi des études supérieures en français : « lettrés » (« intellectuels »).

Registre : cette rubrique est destinée à recueillir les informations concernant une éventuelle spécification de la lexie dans les deux registres retenus : familier et soutenu.

Connotation : cette marque permet de préciser les éventuelles connotations attachées à l'usage d'une particularité lexicale : ont été retenus les marqueurs : péjoratif/plaisant (compris au sens de « qui suscite le sourire ») /laudatif/vulgaire/affectif (« dont l'usage est associé à des réactions émotives »).

Locution(s) : sont signalées ici les locutions formées sur l'item, qu'elles fassent ou non l'objet d'une entrée distincte ; ainsi, pour *ramadhan*, on citera la locution *faire le ramadhan*.

Dérivation(s) : cette rubrique recense les dérivés de l'item : pour l'entrée *wilaya*, on recensera *wilayal* (adjectif dérivé).

Composition(s) : sont recensés ici les termes composés sur la lexie ; pour *aïd*, on citera par exemple *aïd el kebir, aïd el idha, aïd es seghir, aïd el fitr*.

Voir : cette rubrique permet des renvois aux termes associables paradigmatiquement à l'item ; ainsi à *aïd el kebir*, il y aura renvoi à *aïd el adha, aïd le grand, fête du mouton, grande fête*, etc. On indiquera ici aussi le pluriel ou le féminin de l'item lorsque ceux-ci sont déroutants pour un lecteur non arabophone, ce qui n'empêchera pas de prévoir une entrée distincte pour ces termes avec transcription et renvoi au terme de base ; ainsi pour *ksar*, il y aura renvoi au pluriel *ksour*.

Auteur de la notice : cette information, à usage interne, est destinée à faciliter le travail de coordination.

Annexe I
FICHE DE SYNTHÈSE MAGHREB

LEXIE Interclassement :
Autres graphies :

PHONIE :
Autres phonies :

ORIGINE : .....
.....
MARQUE GRAMMATICALE :

PAYS :
DÉFINITION : .....
.....
.....
.....
.....
.....
Exemples référencés :
1 .....
.....
.....
.....
2 .....
.....
.....
.....
3 .....
.....
.....
.....

Marque d'usage :
Code :
Milieu d'emploi :
Niveau :
Registre :
Connotation :
Locution(s) :
Dérivation(s)
Composition(s) :
Voir :
Auteur :

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 169-176.

Travaux en cours

16

Contribution à l'élaboration des inventaires lexicaux : cas de l'IFA/Zaïre

N. NYEMBWE

CELTA, Université de Kinshasa, Zaïre

Le programme pluridisciplinaire : « Étude du français en francophonie » lancé par l'UREF-AUPELF en 1989 comportait trois volets : recherches, IST et formation. Le programme de la recherche était subdivisé en trois types d'études : étude descriptive des variétés lexicales, étude du français écrit et oral et étude de la langue spécialisée.

Le Centre de linguistique théorique et appliquée « CELTA » qui a répondu positivement à cet appel d'offres de recherche avait présenté un projet intitulé : « L'IFA et le français zaïrois » auquel devaient être associées deux autres institutions, l'Institut supérieur pédagogique de la Gombe (ISP/Gombe) et l'INALF-URLA5. Ce projet devait se dérouler sur trois années et impliquer une dizaine de chercheurs zaïrois. Dans les lignes qui suivent, je vais esquisser les grandes lignes du projet ainsi que l'état actuel de cette recherche.

Cadre théorique général des études du français en Afrique

Le français en Afrique a fait l'objet de nombreuses études : descriptions linguistiques, relevés lexicographiques ou lexicologiques, inventaires des particularités lexicales, études sociolinguistiques, méthodologies d'enseignement/apprentissage, etc.

Le cheminement méthodologique des recherches sur le français en Afrique laisse apparaître, selon S. Lafage, trois principales tendances correspondant à trois images qu'on a du français, objet d'apprentissage/enseignement.

D'abord l'image du français « langue de culture et de civilisation » qu'il importe de faire acquérir aux peuples sans « culture ni civilisation », la langue pure à enseigner comme telle. Le matériau d'investigation est fourni par les travaux des apprenants : copies d'élèves, rédactions des étudiants. La recherche de l'explication des fautes ou écarts dont on établit des typologies met en évidence le fait que le français n'est pas enseigné en Afrique à de « petits Français » mais à de jeunes Africains qui ont déjà leurs langues premières et qui sont par conséquent sous l'influence d'un substrat linguistique à prendre en considération.

La deuxième image est celle d'un français langue étrangère et/ou seconde en Afrique et qui par conséquent a dû être coloré localement. Le français étant en face des langues africaines, l'orientation méthodologique devrait changer. Une approche contrastive s'imposait et les phénomènes d'interférence expliquèrent bon nombre d'écarts et de fautes constatés chez les locuteurs.

Enfin, on s'aperçut que tous les écarts ou fautes ne s'expliquaient pas par référence à la langue source ni par la langue cible parce qu'on les répertoriait en divers endroits où les langues sources sont différentes. D'où la nécessité de changer l'orientation méthodologique et d'étudier le français dans son contexte d'acquisition et d'utilisation par ses locuteurs. L'image du français est dès lors celle d'un « outil de communication que les utilisateurs adaptent à leurs besoins ». Une certaine appropriation de la langue par diverses catégories de locuteurs entraîne une variabilité de la langue. Les travaux de la sociolinguistique naissante ont joué un rôle déterminant dans cette orientation.

Cette évolution méthodologique correspond *mutatis mutandis* aux distinctions que M. Kilanga qualifie respectivement par : « étape du français au Zaïre », « étape du français du Zaïre » et « étape du français zaïrois » [7, p. 226].

Par « français au Zaïre », il faut entendre le français considéré comme une langue introduite au Zaïre sans considération de toute réalité locale. Il s 'agit là d'une langue qui véhicule une culture propre et qu'on voudrait faire assimiler dans ses normes les plus strictes.

L'étape du français du Zaïre est celle des recherches fondées sur l'idée que la langue introduite dans le pays s'est trouvée en face d'une diversité de langues locales qu'elle a colorées et dont elle s'est colorée elle-même. Il s'agit d'un français portant un certain nombre d'éléments reflétant la couleur locale mais non encore autonome pour prétendre être une variété spécifique du Zaïre [7, p. 228].

Enfin l'étape du « français zaïrois », dont les recherches ont été initiées par M. Sesep N'Sial, apparaît encore comme relevant de l'hypothèse de travail. Les travaux entrepris sous cet angle procèdent de l'idée que le français au Zaïre constitue une variété autonome [4] comprenant des formes socioprofessionnelles, c'est-à-dire des sous-formes de variétés différenciées à la fois du point de vue linguistique et du point de vue psychosociolinguistique [7, p. 229].

Ce concept de « français zaïrois » est encore sujet à controverse, il signifierait simplement que le français est devenu, pour certains locuteurs zaïrois, une langue qu'ils se sont approprié et qu'ils marquent de leur empreinte. C'est, déjà à ce niveau, l'affirmation de ce que le sommet francophone de Dakar a proclamé solennellement : « le français n'appartient plus au seul Hexagone »[1].

1. Voir Sommet de Dakar, *Le Projet francophone. Enjeux et Défis.*

Objectifs de l'étude

Le projet « IFA et le français zaïrois » s'inscrit parfaitement dans le programme « Étude du français en francophonie » dont l'objectif principal est de « cerner l'état de la langue dans ses différents contextes d'utilisation socioculturels[2]. Il s'agit en effet d'une étude des variétés du français en rapport avec le lexique d'une part et avec les autres aspects de la langue d'autre part. Concrètement notre projet comportait deux volets : le volet IFA/Zaïre et le volet « français zaïrois ».

Volet IFA/Zaïre

Le CELTA qui avait collaboré à la réalisation du projet IFA voulait, au moment où il était de plus en plus question de l'exploitation pédagogique de cette étude, reprendre et poursuivre la recherche sur les africanismes de l'IFA sous deux aspects : celui de la réactualisation de l'IFA par l'étude de la « vie » des africanismes déjà attestés au Zaïre et celui d'un relevé lexicographique de nouveaux africanismes.

L'intérêt du premier aspect est de savoir lesquels des africanismes relevés jadis au Zaïre et consignés dans l'IFA ont encore un usage courant et de quelle façon ils fonctionnent. L'objectif final est de permettre une exploitation pédagogique de l'IFA. En effet, les particularismes qui s'avéreraient intégrés depuis si longtemps au parler des communautés francophones africaines mériteraient donc de faire partie du vocabulaire francophone commun et pourraient figurer dans les ouvrages de référence du français universel.

Le second aspect relatif au relevé lexicographique de nouveaux africanismes n'est que le corollaire de la réactualisation même de l'IFA. La question est donc de savoir quelles sont les nouvelles particularités non signalées dans l'IFA. L'objectif est de constituer un nouvel inventaire de ces particularités lexicales.

Volet français zaïrois

Comme je l'ai indiqué précédemment, les recherches sur le français dit « zaïrois » ont été initiées par le professeur Sesep il y a déjà quelques années dans le cadre des travaux de fin d'études demandés aux étudiants finalistes. Elles ont été fondées sur l'hypothèse que le français est soumis à un processus d'appropriation par certaines catégories de locuteurs qui en font un usage particulièrement caractéristique de notre contexte.

Si l'épineuse question de savoir si cette appropriation a abouti à un système isolable qu'on nommerait « variété linguistique » au sens sociolinguistique du terme n'est pas tranchée, il n'en demeure pas moins vrai qu'on se trouve devant un phénomène de variation linguistique du français. D'où l'intérêt qu'il y aurait à décrire ce français. Cette description privilégierait les aspects de la langue autres que lexicaux. Là aussi l'objectif est de caractériser l'état de la langue soumise à ce processus d'appropriation ou résultant de ce processus.

2. Latin D. *Note technique sur le projet d'inventaires des particularités lexicales,* Dakar, avril 1990, inédit.

Méthodologie d'approche

Le projet que je viens de décrire a été présenté à l'UREF-AUPELF dans son ensemble pour participation financière. Le Comité scientifique du Réseau « Études françaises en francophonie » n'a retenu que le volet IFA/Zaïre pour lequel une modeste subvention a été accordée à l'équipe que je dirige. C'est la raison pour laquelle l'équipe de recherche a été réduite à cinq unités et je ne traiterai plus dans la suite de ce texte du « volet français zaïrois » dont le responsable scientifique est mon collègue Sesep.

Corpus d'analyse

Les matériaux d'analyse et de description nécessaires à cette recherche ont été tirés principalement de la langue écrite dont les exigences de la norme et de la codification sont plus contraignantes que celles de la langue parlée. Il est en effet plus facile pour un locuteur d'utiliser un particularisme lexical à l'oral que de l'employer à l'écrit.

Les textes écrits dépouillés proviennent essentiellement de sources ci-après :

- *L'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire,* 1983 [6].
- La presse écrite zaïroise : les quotidiens : *Umoja, Elima, Salongo* et *Analyste*, les hebdomadaires : *Demain le Zaïre, La Conscience, La Référence, Le Phare, Le Potentiel, La Semaine, La Renaissance, Umoja, Le Soft* et *Le Médiateur, Le Forum des AS, La Cité africaine, L'Opinion*, les mensuels : *La Référence, Disco Hit.* - Les textes littéraires : Ndoki K., *J'ai épousé une vierge,* éd. Saint Paul ; Djungu Simba, *Autour du feu*, recueil ; Pikapia, *Mawata ou le désir manqué,* éd. Saint Paul.

Réactualisation de l'IFA

Le dépouillement intégral de l'IFA en vue de l'aspect « réactualisation » a été fait par chaque membre de mon équipe. Il s'agissait pour chacun de nous de relever tous les africanismes notés dans l'IFA comme étant attestés au Zaïre et de confronter ces relevés pour constituer une liste commune.

La seconde phase dans le travail de réactualisation de l'IFA a été de confronter cette liste des particularismes à la réalité de l'usage linguistique, de notre usage linguistique. À ce niveau, notre équipe de recherche a constitué le premier groupe de témoins usagers ou de sujets d'enquête. Grâce à notre connaissance de terrain et à nos enseignements de français tant dans les instituts et facultés d'enseignement supérieur et universitaire que dans les écoles secondaires, de par notre observation quotidienne de la pratique du français dans la rue, à la radio et à la télévision et dans la presse écrite, nous avons examiné chaque lexie relevée dans notre liste pour savoir si chacune de ces particularités est encore en usage et dans l'affirmative quel en est l'usage.

La vérification de l'usage des lexies de l'IFA se fait également d'une autre façon, indirecte, lorsque chaque chercheur dépouille la presse écrite ou les textes de littérature pour relever de nouveaux particularismes. Au moment où l'équipe examine le relevé d'un chacun, on s'aperçoit qu'un grand nombre de particularismes sont déjà signalés par l'IFA. C'est la preuve que ces lexies-là ont encore une « vie » dans la langue.

Le relevé de nouveaux africanismes

La recherche lexicographique de nouveaux africanismes procède du dépouillement de la presse écrite et de textes littéraires de notre corpus. Elle se fait selon la méthode d'approche dite différentielle (écarts par rapport au français standard) proposée et recommandée par la coordination du programme.

J'ai élaboré, à partir des éléments de la structure des articles signalés dans le document de travail intitulé *Bref descriptif du projet*, à partir aussi d'autres modèles de fiches[3] utilisées dans les recherches lexicographiques et terminologiques, une fiche de relevé qui se présente de la manière suivante (fig. 1).

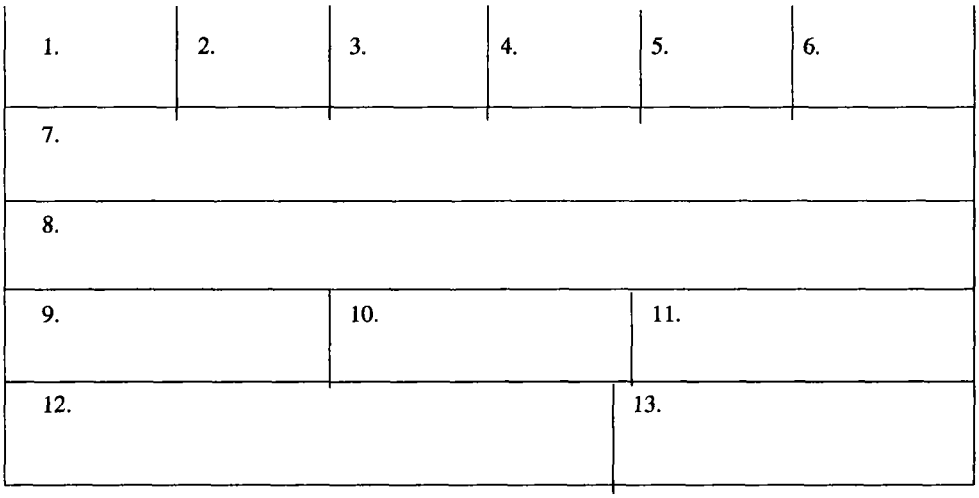

Champ 1 : Vedette ou lexie
Champ 2 : Prononciation, phonie
Champ 3 : Autres graphies
Champ 4 : Origine
Champ 5 : Catégorie grammaticale
Champ 6 : Marques d'usage et/ou marques linguistiques
Champ 7 : Définition
Champ 8 : Contexte
Champ 9 : Source
Champ 10 : Syntagmes, co-occurrences, locutions
Champ 11 : Dérivés, composés, synonymes, antonymes
Champ 12 : Commentaires (éventuels)
Champ 13 : Auteur de la notice et date

Figure 1

3. Je signale plus particulièrement :
- Cormier M. *Guide de rédaction de la fiche terminologique,* document inédit.
- Dubuc R. (1985). *Manuel pratique de terminologie,* 2e édition.
- ACCT (1985). *Guide de recherche en lexicographie et terminologie.*

• La nature de nouveaux particularismes à recenser a déjà fait l'objet d'une typologie très répandue utilisée dans l'IFA 83. Il s'agit, je le rappelle, de distinguer les africanismes lexématiques (formations nouvelles ou emprunts), les africanismes sémantiques (transfert, restriction, extension de sens, emplois métaphoriques, etc.), les particularismes grammaticaux (spécialement le changement de catégorie, de genre, de construction syntaxique, etc.) et les particularismes divers tenant à des différences, à des spécificités, à des passages de niveau de langue ou d'un état de langue à l'autre.

• La sélection de ces nouvelles lexies a été faite sur base de la combinaison ou non de différents critères retenus dans l'IFA : critère qualitatif, critère chronologique, critère géographique, critère de fréquence, critère linguistique et critère sociolinguistique. Je dois toutefois reconnaître que ces critères n'ont pas la même pertinence et qu'il est assez difficile d'admettre que chaque lexie à retenir doit satisfaire à tous ces critères à la fois.

Le critère de fréquence par exemple, qui exige qu'on rejette toute lexie dont la fréquence est faible, ne peut être scientifiquement appliqué qu'à partir de relevés statistiquement diversifiés.

De même le critère géographique dans un pays aussi vaste que le Zaïre pose des problèmes quasi insolubles. Comment mesurer par exemple l'extension géographique d'un particularisme attesté dans la presse kinoise[4] lorsqu'on ne dispose pas d'autres journaux publiés dans les provinces du pays ? Le critère chronologique exige pour sa part que l'étude lexicographique s'étende sur une durée plus ou moins longue et qu'on découpe le corpus entre les terminus *a quo* et *ad quem*.

Le critère qualitatif (= ne retenir que les données les plus attestées), le critère linguistique (= éliminer les lexies spécialisées dont l'usage n'est pas attesté dans la langue courante) et le critère sociolinguistique (= privilégier les faits de langue attestés dans différents types de sources) paraissent les plus exploitables au stade actuel de la recherche. Cela ne signifie pas que toute référence aux autres critères ait été exclue.

Le point de la recherche

Le dépouillement de l'IFA et l'examen de la « vie » des particularismes attestés au Zaïre en vue de la réactualisation de l'IFA ont abouti aux constatations principales suivantes :

1) Un nombre important de particularismes attestés dans certains pays d'Afrique n'étaient pas signalés pour le Zaïre alors qu'ils y sont employés couramment ; quelques exemples :

- *à* utilisé à la place de « en » dans les syntagmes : *à mon absence, à bas-âge*
- *aimer* (... *que*) employé à la place de « préférer à »
- *affectation* et *affecter* très employés dans l'administration
- *afficher* v. tr. « montrer, faire preuve »
- *accorder* « donner son accord »
- *bandit* « voyou »
- *bic* « stylo à bille »
- *bata* « chaussures »

4. *Kinois*, adj. (de Kinshasa) « relatif à Kinshasa », nom : « habitant de Kinshasa ».

- *bastonner* « frapper »
- *casserole* « tout ustensile de cuisine qui sert à la préparation des plats »
- *clignoteur* « clignotant »
- *climatisé(e)* adj. « aéré, adapté à la chaleur »
- *décider de (se)* « décider à (se) »
- *défendre quelqu'un* « défendre à quelqu'un »
- *demander des excuses*
- *désister* « se désister »
- *engueuler* « réprimander sévèrement »
- *gouvernorat* « lieu où travaille ou habite le gouverneur »
- *injecter* « faire une piqûre »
- *griller* « frire »
- *permission* « autorisation de s'absenter »
- *phaser, phaseur, saper, sapeur,* etc.

2) D'autres particularismes en usage au Zaïre ne sont pas notés dans l'IFA alors que des lexies qui leur sont apparentées morphologiquement et sémantiquement y figurent. On peut évoquer les cas les plus typiques : **anti-soleil, *commissaire de zone, *commandant, *coordinateur, *coopération, *distinction, *politicailleur,* etc. alors que *anti-soleil, commissaire d'État (commissaire urbain, commissaire politique* et *commissaire de région), commandes, coordination, *coopérant, distinguer, politicailleurs* figurent dans l'IFA et sont attestés au Zaïre.

3) Il y a par contre des lexies qui sont relevées comme des particularismes attestés au Zaïre que notre équipe ne considère pas comme tels puisque leur usage actuel est conforme à celui du français standard. Quelques cas illustrent cette situation : *appui-tête, arboré, assourdissant, blesser (se).*

Au niveau du relevé de nouveaux africanismes, il est apparu que les changements socio-politiques qui s'opèrent dans le monde en général, en Afrique et au Zaïre en particulier sont à la base d'une créativité lexicale impressionnante. Le domaine socio-politique est l'un des plus productifs : l'instauration du multipartisme politique, le pluralisme syndical, la liberté de la presse et la démocratisation de la vie socio-politique sont les faits qui dominent les discours des Zaïrois.

La première série de nouveaux particularismes (ainsi appelés parce que ne figurant pas dans l'IFA) que mon équipe a relevée résulte de la confrontation des listes de dépouillement de l'IFA et de l'examen de l'usage de chacune des lexies. C'est ainsi que spontanément nous avons noté un grand nombre de particularismes parmi lesquels nous avons distingué deux catégories : des africanismes signalés pour le Zaïre mais pas avec tous leurs sens d'une part et des africanismes non signalés pour le Zaïre mais très courants.

Dans la première catégorie, on peut indiquer : *chemisette, citoyen, client, diplomatique, expatrié, fauteuil, locataire, liqueur, matelas-éponge,* etc. Dans la seconde catégorie, il y a de nombreuses lexies : *agent payeur, conventionné, kinois, libanais, manquant, mpiodi, tamponner, tirette, ventillé,* etc.

La deuxième série de nouveaux particularismes est constituée à partir du dépouillement des textes de la presse et de la littérature. Le relevé se fait grâce à la fiche dont la description a été faite précédemment.

L'examen de tous ces nouveaux particularismes montre la diversité de leur nature. On y trouve des emprunts aux langues étrangères et aux langues locales : *prima-curia, prima-curatie* (latin), *balobien* (du lingala koloba), *kinois, kinoiserie* (du lingala Kinshasa), *lititi mboka* (du lingala), etc. Il y a des particularismes lexématiques dérivés (ex. *sous-loger,*

sous-logement, kasapard, confusionniste, applaudisseur, etc.), composés (ex. *macro-bourse, chic-chèque-choc, femme-libre, bois noir, bois mort*) ou acronymiques tels que *mprien, mpriste* « du MPR : Mouvement populaire de la Révolution », *udépesien (udépes-sien)* « de UDPS : Union pour la démocratie et le progrès social ». Il y a enfin des particularismes sémantiques de tous genres : ex. *dinosaure* désigne un ancien haut cadre du Parti-État qui a profité largement de la II[e] République, *cacique* « du parti », *différer* « être différent », *accréditer* « accorder du crédit », *conférencier* « participant à une conférence ».

S'il faut tirer une conclusion à ce stade de la recherche, je dirais que l'étude sur les particularismes lexicaux du français en Afrique, à l'instar de toute recherche lexicographique, est passionnante. Au-delà de l'intérêt scientifique sur l'élaboration et le raffinement d'une méthodologie d'approche des particularités lexicales et sur la description du français même d'Afrique, cette étude ouvre des perspectives sur les nombreux processus de création lexicale par les locuteurs non natifs d'une langue. À travers cette création lexicale, apparaît la conviction que la langue française est désormais le patrimoine de tous ses locuteurs, fussent-ils d'Afrique.

Références

1. Bal W. (1973). Particularités actuelles du français d'Afrique Centrale, V[e] Biennale de la langue française, Dakar.
2. Bal W. (1983). Genèse et travaux de base, *IFA,* pp. XV-XXXV.
3. Faik S. (1974-1976). *Groupe de recherche sur les africanismes,* CELTA, Lubumbashi.
4. Fishman J. (1972).
5. *La Francophonie au Zaïre* (1988). Éd. Impala, Lubumbashi.
6. Équipe IFA (1983). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire,* AUPELF-ACCT.
7. Kilanga M. (1988). Les Études françaises au Zaïre. *La Francophonie au Zaïre.* Éd. Impala, Lubumbashi.
8. Latin D. (1983). Présentation de l'inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire, *IFA,* XXXVII-LIII.
9. Mayaka L. (1970). *Emprunts français au Kintandu. Lexicologie et phonétique : esquisse.* Université Lovanium, mémoire de licence, inédit.
10. Mutuila Ciau Muk (1989). *Étude sur les africanismes d'origine estudiantine. Cas de l'IFA,* Université de Lubumbashi, Faculté des Lettres, mémoire de licence, inédit.
11. Sumaili G. (1970). *Résolution des polysémies lexicales dans la presse congolaise. Recherche de méthode synchronique et structurale.* Université Lovanium, mémoire de licence, inédit.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 177-182.

17

Les particularités lexicales du français parlé et écrit en Algérie

D. MORSLY

Université d'Alger, Algérie

Notre travail sur les particularités du français d'Algérie a, initialement, été réalisé dans le cadre de notre doctorat d'État [5], intitulé *le Français dans la réalité algérienne.* Partant de l'hypothèse que le français, du fait de son histoire particulière, différente à la fois de celle du français national - ou français central - et de celle de toute autre variété de français dans le monde, devait nécessairement présenter certaines spécificités, nous avons entrepris de mettre celles-ci en évidence.

Le travail s'inscrivait donc dans une perspective sociolinguistique : il s'agissait de décrire une variété de français dont la singularité se manifestait à l'écrit comme à l'oral et aux différents niveaux de la structure linguistique : phonologique, syntaxique, lexicale. C'est ainsi que nous avons consacré toute une partie à l'étude du lexique et dégagé ce que nous avons considéré comme des particularités de français d'Algérie.

Le corpus

Le corpus qui a fourni les matériaux à étudier est le même pour tous les niveaux de l'analyse : c'est sur les mêmes journaux qu'ont été effectués les relevés syntaxiques et lexicaux ; c'est à partir du même échantillon de population qu'a été réalisée l'enquête orale. La recherche des particularités lexicales s'appuie donc sur un corpus fermé et n'a pas bénéficié d'une démarche particulière : questionnaires ou sondages plus étendus. Ces restrictions

sont bien entendu liées au projet global de la thèse qui avait pour ambition de donner une image des différentes facettes du français parlé et écrit en Algérie.

Le corpus écrit a été essentiellement constitué à partir de la presse. La langue de la presse présentant plus que la littérature - la littérature de langue française est, comme on le sait, assez florissante en Algérie et peut donc fournir un bon corpus d'appoint - des formes linguistiques moins marquées et, de ce fait, plus proches de celles généralement utilisées par les Algériens, elle nous a semblé plus susceptible de répondre au projet général de la thèse.

Au moment de la collecte de nos données, en 1986, le parti unique régnait en maître, aussi le nombre de journaux, dans les deux langues - arabe et français - était-il des plus restreints. L'inventaire a donc été établi à partir des deux journaux qui avaient le plus fort tirage et qui étaient le plus lus : le quotidien *El-Moudjahid* et l'hebdomadaire *Algérie-Actualités.* Cependant, des sondages ont aussi été effectués dans deux autres journaux : un journal du soir *(Horizons)* et un hebdomadaire *(Révolution africaine)* dépendant plus directement du parti (FLN).

Pour l'oral, nous avons utilisé les données qu'offrait le corpus général, recueilli de façon systématique auprès des informateurs qui ont fourni le matériau de la thèse.

Le corpus écrit offre l'avantage de fournir un inventaire quantitativement plus conséquent que le corpus oral. Le corpus oral, par contre, nous paraît plus fiable du point de vue de la fréquence.

Il faut dire qu'il est plus difficile, à l'oral, de décider du caractère « singulier » des unités lexicales, de décréter que l'on a véritablement affaire à des productions originales, à des algérianismes, dans la mesure où la norme linguistique est, à l'oral, moins rigide qu'à l'écrit. Il faudrait, pour plus de sûreté, mettre en place des protocoles de vérification rigoureux, ce que nous n'avons pas fait à ce premier stade de la recherche. Pour les productions écrites, c'est le *Petit Robert* qui a constitué la norme de référence. Mais nous avons aussi, pour certains termes dont l'originalité nous semblait problématique ou pouvait être contestée, procédé à des vérifications dans la presse française. Le dictionnaire est, bien sûr, un bon instrument de référence, le plus évident et le plus fiable ; cependant, dans la mesure où il présente un stock lexical nécessairement fermé, c'est-à-dire délimité, arrêté à une date précise, il ne peut rendre compte des créations en cours ou récemment intégrées à la langue. On peut donc considérer comme spécifiques les termes qui ne figurent pas dans le *Petit Robert* mais qui sont fréquemment attestés dans la langue. D'autre part, la perspective normative des dictionnaires, qui d'ailleurs diffère d'un dictionnaire à l'autre - comparer le *Petit Robert* et le *Petit Larousse* - n'est pas celle du linguiste descriptiviste qui évite de sélectionner parmi les productions.

Le problème du lexique de référence, celui qui permettrait de décider, à coup sûr, de la spécificité de tel ou tel terme, reste, nous semble-t-il, un problème important de ces recherches sur les particularités lexicales du français hors de France.

Ce premier inventaire, dressé en 1986, a été complété en 1991. Cette fois le corpus est plus varié et plus diversifié, le nombre de journaux s'étant considérablement multiplié - l'instauration du multipartisme a vu la naissance de nombreux autres journaux partisans ou indépendants. Cependant, jusqu'ici nous n'avons pu disposer de conditions ou de moyens de travail nous permettant de nous engager dans une recherche systématique, en particulier pour ce qui est de l'oral. Nos relevés continuent d'avoir un caractère artisanal.

Caractéristiques de l'inventaire

L'inventaire retenu à partir de l'étude de la presse écrite comprend quelque 300 termes. Ces néologismes ou algérianismes sont présentés sous la forme d'un glossaire qui donne, pour chaque terme :

- la classe syntaxique à laquelle celui-ci appartient ;
- le signifié original que le contexte syntaxique, lexical ou situationnel lui confère ;
- des notations sur la formation néologique : emprunt à l'arabe ou dérivation ;
- et, quand cela a été nécessaire pour la compréhension du terme, un exemple actualisant l'emploi du terme retenu comme spécifique.

Les termes relevés dans les productions orales n'ont pas été intégrés à ce glossaire, pour les raisons évoquées ci-dessus. Ils nous semblent, pourtant, au niveau linguistique, résulter des mêmes processus.

L'analyse linguistique de toutes ces particularités lexicales met en évidence un certain nombre de processus de formation réguliers et qui permettent de classer les algérianismes retenus, qui éclairent sur le fonctionnement du principe néologique ou plutôt vérifient les règles de créativité lexicale déjà mises à jour et décrites par d'autres linguistes [3].

L'emprunt à l'arabe est, sans conteste, le procédé le plus évident. Une grande partie des termes renvoyant à des réalités locales : administratives, sociales, culturelles... sont le plus souvent des termes d'arabe :

ex. : *wilaya* « préfecture » ; *wali* « préfet » ; *daïra* « sous-préfecture » ;
kasma « cellule de parti » ; *darak-el-watani* « gendarmerie » ;
houma « quartier » ou « esprit de quartier » impliquant selon le cas solidarité ou esprit de clocher ; *hidjeb* « vêtement islamiste féminin » ; *ghaïta* « flûte » ; *nif* « nez » et plus exactement « sens de l'honneur » ; *horma* « respect »...

Ces termes peuvent faire l'objet de dérivations ; dans ce cas les procédés de dérivation utilisés sont ceux du français :

ex. : *wilayal* « qui appartient ou qui relève de la wilaya » ;
houmiste « défenseur du quartier » ;
khobzisme (de *khobza* « pain ») « attitude qui consiste à ne se soucier que de sa croûte » d'où « opportunisme » ;
khobziste « opportuniste » ;
hittiste (de *hit* « mur ») désigne les jeunes qui « tiennent les murs » c'est-à-dire les « chômeurs » ;
hidjabiste « partisan du port du hidjeb ».

La dérivation : de nombreux termes sont créés par recours aux règles de dérivation du français : la néologie consiste dans le fait que le français national n'a pas utilisé ces possibilités dérivationnelles dans ces contextes lexicaux ;

ex. : *organisationnel ; informationnel ; civilisationnel ; inconcision ; désaisissant ; culturation ; mobilisme ; parabolisé ; sécuritaire ; traditionnalisation ; finaliser ; finalisation ; horrifiant* (« horrible ») ; *taxieur* (« chauffeur de taxi ») ; *ennuyant* (« ennuyeux ») ; *promettant* (« prometteur »).

C'est à propos de tels termes qu'il est difficile d'affirmer qu'ils constituent vraiment des algérianismes. En particulier : *organisationnel, informationnel, civilisationnel* qui ne figurent pas dans le *Petit Robert*, en sont-ils ?

L'attraction paronymique : la ressemblance phonique ou graphique que présentent de nombreuses unités lexicales du français entraîne souvent des confusions qui finissent par s'installer et donner lieu soit à des créations sémantiques, soit à la perte de distinctions sémantiques :

ex. : *unième* pour « énième »
vide signifiant à la fois « vide » et « vacance »
fréquence signifiant à la fois « fréquence » et « fréquentation »
emmener signifiant à la fois « emmener » et « amener »
purifier signifiant à la fois « épurer » et « purifier »
partir signifiant à la fois « partir » et « aller ».

La réactivation lexicale : on note le recours assez fréquent à des termes dont l'usage en français national s'est beaucoup perdu :

ex. : *endormissement, arasement, plaisance* (au sens de « aspect plaisant »).

Parmi les termes « réactivés » il y en a un qui depuis quelques années tient une place importante, sa fréquence d'apparition étant, à l'oral comme à l'écrit, très élevée : il s'agit du terme *trabendo* et de ses dérivés *trabendisme* et *trabendiste*. L'origine du terme n'est pas très claire. Selon certains témoins, *trabendo* était utilisé pendant la colonisation, à Oran, dans les milieux populaires hispanophones pour désigner « le commerce ». Mais ni A. Lanly [4], ni R. Bacri [1] ne le mentionnent. Aujourd'hui il désigne le « commerce illicite » c'est-à-dire le « marché noir ». Celui-ci étant depuis quelques années florissant, cela explique la réactivation du terme et sa fréquence.

La création par conversion : il s'agit ici du transfert d'un terme de sa classe grammaticale d'origine vers une autre classe : de la classe verbale à la classe nominale, de la classe nominale à la classe adjectivale, mais surtout - c'est le procédé le plus fréquent - de la classe adjectivale à la classe nominale :

ex. : *un estimatif ; les mis en cause ; les inégaux ; les égarés* (au sens de « ceux qui se sont égarés » qui « ont perdu leur chemin »).

On peut citer quelques contextes d'apparition :
- demander un estimatif
- les deux mis en cause ont déclaré
- s'il existe une liberté entre les inégaux
- la recherche des égarés dans les immensités désertiques.

La mutation sémantique : de nombreux termes reçoivent un signifié différent de celui qu'ils ont généralement en français national. La mutation sémantique est déterminée soit par le contexte lexical : le terme a peu de probabilités d'apparaître dans ce contexte en français standard ; soit par le contexte syntaxique : ex. : *activer,* sans expansion objet, signifiant « mener une action politique ou syndicale » : *j'active à tel parti ; contribuer* sans expansion signifiant « collaborer » ; soit encore par le contexte algérien. Parmi les exemples les plus significatifs, on peut citer :

- *chaîne* « queue » et les dérivés *chaînard/chaînarde, chaîner ;* on dit *faire la chaîne* ou *chaîner* pour *faire la queue* et ceux qui font la queue sont des *chaînards* ou des *chaînardes.*

- *frère* ou *sœur* qui au-delà de la relation parentale servent d'appellatifs dans la rue, au bistrot, et surtout dans le domaine politique (bien qu'ils soient depuis la chute du parti unique en recul dans ce registre) ; les interventions politiques, syndicales s'ouvrent le plus

souvent par cet appel : « chers frères, chères sœurs » et les militants sont interpellés le *frère untel* ou la *sœur une telle ;*

- *frérot* « islamiste » ;
- *barbu* « islamiste » ;
- *zaper*, néologisme de création récente, apparu avec la multiplication des antennes paraboliques pour désigner bien sûr l'action de passer d'une chaîne à une autre mais aussi, dans le langage des lycéens algérois celle de « sécher » un cours ;
- *tchi-tchi*, néologisme désignant la petite bourgeoisie repérable à ses habitudes vestimentaires, à sa façon de parler.

Comparaison critique avec la méthode de l'IFA

Notre démarche présente, à l'évidence, bien des points communs avec celle adoptée par les équipes qui ont travaillé à l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire.*

L'objectif du travail et la perspective linguistique adoptée relèvent du même souci : décrire une variété de français en s'inscrivant dans une approche descriptive et non normative. De même la présentation formelle des inventaires dans les deux cas est assez proche ; les différences résident dans le fait que pour le français en Afrique noire le travail a été réalisé sur plusieurs pays et que les variations entre les pays apparaissent. Un dictionnaire établi pour l'ensemble du Maghreb pourrait procéder de la même façon. Il faudrait, dans un premier temps, établir l'inventaire par pays puis dans un second temps, rassembler, comparer les données en vue du dictionnaire maghrébin des particularités lexicales.

La comparaison des inventaires, c'est-à-dire de la nature et de la structure des inventaires, laisse apparaître quelques différences qui nous semblent surtout liées aux conditions - différentes - de la recherche. Nous avons déjà souligné l'aspect insuffisamment systématique de notre travail, son aspect bricolage ou artisanal qui s'explique par le cadre scientifique dans lequel notre réflexion s'est inscrite, par la nature des corpus, la synchronie restreinte sur laquelle le travail a porté, l'absence de procédures de vérification...

Tout cela explique sans doute le nombre peu élevé, relativement à celui de l'IFA, de termes retenus dans le contexte algérien. Mais cette différence n'est peut-être pas à rapporter aux seules conditions de la recherche.

Il faut aussi probablement, pour bien comprendre les faits, prendre en considération les données sociolinguistiques, c'est-à-dire le statut des langues en présence dans chaque pays, l'histoire nécessairement particulière du contact français/langue(s) locale(s) ainsi que les attitudes et comportements des locuteurs à l'égard de ces langues et à l'égard du contact de langues lui-même. Tous ces éléments interviennent à des degrés divers pour favoriser ou ralentir la création lexicale ou tel ou tel aspect de la création lexicale.

Est-ce que le fait que le français est, au Sénégal, par exemple, langue officielle, c'est-à-dire langue de tous les champs prestigieux, de tous les champs de communication formelle et donc langue dominante, alors qu'en Algérie il se heurte de plus en plus à l'arabe qui lui a ravi les champs de la communication quotidienne et lui dispute ceux de la communication formelle, n'explique pas la différence quantitative importante qui apparaît entre notre inventaire et celui de P. Dumont [2] ? Est-ce que la proximité géographique entre l'Algérie et la France et l'histoire particulière de ces deux peuples n'entraînent pas une certaine résistance,

un respect plus grand de la norme du français standard qui expliqueraient aussi ces différences quantitatives ?

Nous avons noté le rôle important que jouait l'emprunt à l'arabe dans la « particularisation » de notre inventaire. Le fait est aussi régulièrement noté par les chercheurs qui ont travaillé sur les français d'Afrique noire. Dumont compte sur 1 500 sénégalismes, 28 % d'emprunts et souligne « l'importance du rôle de l'emprunt dans l'ensemble des phénomènes de créativité lexicale propre au français du Sénégal ». Nous avons là une piste de travail intéressante : situer le rôle et l'importance de l'emprunt dans chacune des situations linguistiques nous donnerait des indications précieuses sur la manière dont s'élabore une variété de langue. Il faut, d'autre part, essayer de voir si cette importance n'est pas relative, si elle n'est pas fonction de la manière dont les locuteurs vivent le contact de langue. En Algérie, par exemple, l'alternance est vraiment un mode de communication [6] : les locuteurs y recourent volontiers, non point pour surmonter des lacunes linguistiques mais pour « mieux », « davantage » communiquer, convaincre, jouer avec la ou les langues, créer des effets humoristiques... Peut-être, dans un tel contexte, le recours à l'emprunt est-il plus fort que dans d'autres contextes où la dimension communicative, ludique, humoristique intervient moins.

Il nous semble, enfin, que deux problèmes essentiels restent encore à résoudre, aussi bien dans l'inventaire IFA que dans notre propre inventaire :

- celui de la fréquence : à partir de quels critères définir la fréquence d'emploi de ces particularités lexicales ? À partir de quel degré de fréquence décider de l'existence, en quelque sorte, du terme ? D'autant que dans une langue les unités linguistiques n'ont bien sûr pas la même fréquence ;
- celui, incontournable et difficile à résoudre, de la norme de référence : à quels lexiques du français central faut-il confronter ces inventaires pour décider de leur particularité ? Le *Petit Robert* est-il suffisant ? Faut-il recourir à des corpus linguistiquement équivalents à ceux que nous utilisons pour établir nos inventaires, à des corpus appartenant aux mêmes synchronies ?

Références

1. Bacri R. (1983). *Trésors et racines pataouètes.* Belin, Paris.
2. Dumont P. (1983). *Le Français et les langues africaines au Sénégal.* Karthala, Paris.
3. Guilbert L. (1975). *La Créativité lexicale.* Larousse, Paris.
4. Lanly A. (1962). *Le Français d'Afrique du Nord.* PUF, Paris.
5. Morsly D. (1988). *Le Français dans la réalité algérienne.* Thèse de doctorat d'État, Paris V Sorbonne.
6. Morsly D. (1991). L'Alternance des codes dans la conversation des locuteurs algériens. Communication au Colloque sur « L'Analyse des interactions », Aix-en-Provence, septembre.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 183-192.

18

Les emprunts linguistiques du français en Guinée

A. M. DIALLO

Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Conakry, Guinée

Origine et domaines d'utilisation des emprunts

Les langues qui fournissent le plus grand nombre d'emprunts au français en contexte guinéen sont l'arabe (langue religieuse de plus de 90 % de la population) et les trois langues locales de grande diffusion que sont le soso, le pular et le maninka (soussou, peul, malinké). Mais je distinguerai les emprunts d'origine non locale et les emprunts d'origine locale.

Emprunts d'origine non locale et leurs domaines d'utilisation

Emprunts d'origine arabe

Les emprunts d'origine arabe couvrent presque exclusivement le domaine religieux. Ils servent à désigner :

1) les titres et autres appellations de personnalités religieuses :
- *almami* « commandeur des croyants » ;
- *abbasside* « chef religieux et temporel » ;
- *alpha* « prince, roi » ;

- *chérif* « descendant du prophète » ;
- *mahdi* « rédempteur » ;
- *oualiou* « saint » ;
- *ouléma* et *tamsir* « érudit » ;
- *imam* « celui qui dirige les prières » ;
- *el hadj* « celui qui a fait le hadj » (pèlerinage à la Mecque) ;
- *soufi* « ascète religieux » ;
- *talibé* « étudiant de l'école coranique ».

2) des confréries islamiques :

- *shadeliyya ; gadiriyya ; tiddjaniyya ; wahhabisme :* « noms formés à partir du nom du fondateur de la confrérie ».

3) des pratiques religieuses et diverses croyances y afférentes :

- *salam* « prière » ;
- *rakat* « prosternation » ;
- *sourate* « verset » ;
- *bismillahi* « invocation de Dieu » ;
- *djihad* « guerre sainte » ;
- *oumma* « communauté musulmane » ;
- *tarikh* « histoire » ;
- *djinna* « diable » ;
- *cheytane* « satan » ;
- *hakè* « péché » ;
- *baraka* « bénédiction » ;
- *namli* et *listikhar* « procédés divinatoires basés sur le Coran ».

4) des lieux et institutions islamiques :

- *missidé* « village pourvu d'une mosquée importante » ;
- *diwal* « province dans l'ancien Fouta Djalon théocratique » ;
- *kâbâ* « monument islamique de la Mecque » ;
- *medersa* « école arabe ».

Certains emprunts à l'arabe, même s'ils sont d'origine religieuse peuvent maintenant être considérés comme relevant d'un domaine profane :

- *caftane* « longue tunique à manches » ;
- *djellaba* « longue tunique importée des pays arabes » ;
- *namou* « acquiescement verbal ponctuant et soutenant un discours » ;
- *miskine (misquine)* « pauvre » ;
- *wallahi* « juron destiné à appuyer une déclaration » ;
- *wassalam* « formule servant à clore un discours ».

Emprunts à d'autres langues non locales

Parmi les langues non locales qui ont fourni des emprunts au français de Guinée, l'anglais vient en tête, pour des raisons historiques (commerce précolonial) et géographiques (proximité des pays anglophones).

Ces emprunts sont en général relatifs au commerce, au transport ou à d'autres activités modernes :

- *business* « affaires, commerce » ;
- *masta* (déformation de l'anglais *master* « maître ») « patron, homme riche » ;

- *djindjan* (de l'anglais *ginger* « gingembre ») « boisson à base de gingembre utilisée comme rafraîchissement » ;
- *kerndelli* (de l'anglais *candle* « bougie ») « tissu teint par un procédé artisanal utilisant la cire de la bougie » ;
- *taximan* « chauffeur de taxi » (pour *taxi-driver*) ;
- *cokseur* « chauffeur au chômage servant d'intermédiaire entre passager et taximan dans les gares routières » ;
- *speaker* « annonceur de la radio ou de la télévision ».

Le portugais, pour sa part, n'a pas fourni autant d'emprunts que l'anglais. On peut néanmoins citer :

- *tapade* « désigne à la fois la clôture et l'espace protégé par elle » [5, p. 28] ;
- *rio* « fleuve côtier ».

Les termes empruntés au ouolof, bien que peu nombreux, sont relatifs, comme ceux de l'anglais, au commerce et au voyage :

- *bana bana* « petit commerçant détaillant » ;
- *navétane* « travailleur saisonnier pour la culture de l'arachide au Sénégal ».

Certains autres emprunts, d'origine incertaine, semblent être venus récemment de la Côte-d'Ivoire et se sont implantés surtout au niveau des jeunes :

- *grotto* « homme riche et influent » ;
- *go* « ami(e) » ;
- *gawa* (qui serait issu d'une déformation en Côte-d'Ivoire du mot mooré du Burkina Faso *dawa* et qui signifierait « homme » dans cette langue) « rustre, non civilisé ».

Emprunts d'origine locale et domaines d'utilisation

Les emprunts aux langues locales sont relatifs à :

La faune et la flore

1) La faune :

- *magnan* (généralement au pluriel) « fourmis qui se déplacent en colonies très peuplées » ;
- *syli* « éléphant » ; « symbole de l'ex-Parti démocratique de Guinée » ; « nom de la monnaie guinéenne de 1972 à 1985 ». Ces deux derniers sens sortent du cadre de la faune, mais je les donne à titre d'information.

2) La flore :

- *néré (Parkia biglobosa)* « arbre de la savane fournissant des fruits dont les graines servent à fabriquer un condiment appelé *soumbara* » ;
- *koura (Parinari excelsa)* « fruit du kouratier » ;
- *kinkéliba (Combretum micranthum)* « arbuste dont les feuilles infusées sont utilisées à des fins thérapeutiques » ;
- *gogo* « plante dont les racines sont utilisées comme vermifuge » ;
- *kinsi* « arbuste long et droit utilisé pour la construction et le chauffage en Basse-Guinée » ;
- *gobi (Carapa procera)* « arbre des forêts galeries dont les fruits fournissent une huile très amère servant à fabriquer du savon » ;

- *lingué* ou *linké (Afzelia africana)* « grand arbre de la savane utilisé dans la construction et la confection des meubles » ;
- *kani (Sylopia aethiopica)* « clou de girofle » ;
- *pourgère* ou *pourghère* « arbuste d'une grande vitalité utilisé pour les haies vives et dont les fruits servent à fabriquer du savon » ;
- *bowal* « terrain plus ou moins étendu où affleure la cuirasse feralithique et où ne pousse que de l'herbe ».

La vie sociale

1) Les catégories sociales :
- *mansa* « roi, chef » ;
- *fama* « roi, chef » ;
- *sofa* « soldat, garde personnelle du roi » ;
- *batoula* « suivant du roi ou de toute personnalité importante » ;
- *kamérémba* « homme puissant » (par son physique et/ou sa richesse) ;
- *séma* « guide et guérisseur des circoncis » ;
- *lakoudou* ou *lakourou* « recrue de l'armée, soldat sans grade » ;
- *dabaden* « professeur sorti de l'École normale secondaire de Dabadou à Kankan » ;
- *bâta* « favorite dans une famille polygame » ;
- *bilakoro* « garçon non encore circoncis » ;
- *roundé* « village de serviteurs au Fouta théocratique » ;
- *foufafou* (synonyme *wouya wouya*) « vaurien ».

2) Les groupes d'âge :
- *séré* « groupe d'âge de femmes » ;
- *sôbî* « uniforme adopté par un groupe (généralement de femmes) à l'occasion d'une cérémonie ».

3) Autres :
- *boré saré* « littéralement "prix de sauce", somme servant à corrompre, pot de vin » ;
- *salimafo :* « a. salutation à l'occasion d'une fête religieuse et qui sous-entend toujours la réclamation d'un cadeau » ; « b. cadeau à cette même occasion » ;
- *tana* « totem ».

La musique et la danse

1) Les instruments de musique :
- *cora* « instrument de musique à corde utilisé par les griots de l'Afrique de l'Ouest » ;
- *tabala* « tambour royal ou tambour des grandes occasions (fêtes, cérémonies, guerre, etc.) » ;
- *coni* « instrument de musique à cordes » ;
- *balafon* « instrument de musique à percussion » ;
- *ouassacoumba* « sorte de castagnette ».

2) Les danses et les chansons :
- *kakilambé* « danse initiatique de Basse-Guinée » ;
- *yankadi* « danse profane de Basse-Guinée » ;
- *sampathié* « danse koniagui » ;
- *hirdé* « veillée peule » ;
- *soli* « danse des circoncis en Haute-Guinée » ;

- *douga* « danse des braves en Haute-Guinée » ; « chanson accompagnant cette danse » ;
- *boloba* « poème épique chanté dédié à Soumaoro et dont la musique est encore utilisée dans les défilés funèbres » ;
- *doundoumba* « a. danse de Haute-Guinée ; b. tam-tam » ;
- *mamaya* « a. danse de Haute-Guinée ; b. pagaille, désordre ».

3) Musicien et chanteur :
- *nyamakala* « chanteur et joueur de guitare en milieu peul, et n'appartenant pas à la caste de griots ».

Activités traditionnelles et réalités locales

1) Activités économiques :
- *nacqo* ou *nako* « jardin potager entretenu par les femmes » ;
- *touppal* « fête pastorale au cours de laquelle on donne à l'ensemble du troupeau une préparation à base d'argile, d'eau, de sel et de multiples décoctions et infusions à vertus thérapeutiques ». (Cette fête est accompagnée d'un grand festin où dominent les produits laitiers) ;
- *wuriwal* « battue ou chasse collective au Fouta Djalon » ;
- *kilé* « travail collectif exécuté au profit d'un individu qui offre un grand festin aux travailleurs » ;
- *dioula* « commerçant détaillant » ;
- *faliti* « charretier utilisant un âne en Haute-Guinée » ;
- *wali wali* « porte-faix » ;
- *guinzé* « monnaie traditionnelle fabriquée avec de petites barres de fer en Guinée forestière » ;
- *daba* « nom donné parfois à la houe » ;
- *léfa* ou *leffa* « sorte de disque en osier tressé servant à couvrir les plats » ;
- *tanka* « train de banlieue » ;
- *alakabon* ou *alac* (littér. « Dieu est grand »), « minibus servant à transporter des passagers ».

2) Habits et habitat :
- *boubou* « tunique traditionnelle très ample » ;
- *gouba* « grand boubou de femme » ;
- *témouré* « robe très courte froncée au niveau des hanches et qui se porte généralement avec un pagne de même tissu » ;
- *leppi* « bande de cotonnade » ;
- *samara* « chaussures légères » ;
- *moukés* « babouches » ;
- *petpets* « sandales légères » ;
- *gallé* « habitation dépendant d'une famille restreinte » ;
- *foka* « natte en herbes tressées » ;
- *sasseri* « produit qu'on brûle dans une chambre la nuit pour éloigner les moustiques » ;
- *oussoulan* ou *woussoulan* « ingrédient local destiné à désodoriser ».

3) Nourriture :
- *fonio* « céréale très fine donnant un aliment léger » ;
- *lattyiri* « couscous de maïs » ;

- *tappa-lappa* « pain artisanal fabriqué avec de la farine de blé » ;
- *kagna* « semoule de maïs grillée et mélangée à la pâte d'arachide et au miel (ou au sucre) » ;
- *nyébé* « haricot » ;
- *soumbara* « préparation à base de grains de néré servant de condiment » ;
- *lafidi* « préparation spéciale de riz, cuit avec du gombo et assaisonné selon les moyens disponibles » ;
- *to* « pâte préparée avec de la semoule de manioc ou de maïs et accompagnée d'une sauce gluante » ;
- *takoula* « galette de riz cuite sans huile » ;
- *loko* « banane à cuire ou à frire avant consommation » ;
- *milo* « ancien nom de cigarettes locales, emprunté au fleuve qui traverse la ville de Kankan » ;
- *tamba-nanya* « boisson fortement alcoolisée de fabrication locale » ;
- *dolo* « bière locale fabriquée avec des céréales ».

4) Autres :
- *corté* « pratique magique permettant d'empoisonner un ennemi, même à distance » ;
- *wirdou* « formule de prière à réciter un certain nombre de fois, avec utilisation du chapelet » ;
- *douaou* « formule consacrée servant à attirer la bénédiction divine ».

L'intégration des emprunts

Le mot étranger introduit dans une langue porte des noms qui traduisent le degré de son intégration dans le nouveau système : hapax, xénisme ou emprunt. Mais l'hapax et le xénisme désignent des mots qui restent étrangers. Quant aux emprunts, ce sont également des mots d'origine étrangère, mais qui ont subi une intégration plus ou moins poussée dans le système linguistique d'accueil.

Pour passer du xénisme à l'emprunt, on constate dans les textes écrits en contexte guinéen, les étapes suivantes :

1) Le mot étranger au français est accompagné de signes graphiques particuliers (guillemets, caractères italiques ou gras) et d'une explication (dans le texte, en bas de page ou en fin de texte) ;

2) il est employé sans signes graphiques particuliers, mais sans modification de sa graphie. Il est même souvent transcrit avec des lettres étrangères au français (la glottalisée ɓ peule ou la fricative prépalatale *X* soussou) ou des lettres qui se prononcent autrement dans cette langue (cas du *u* des langues nationales qui se prononce *ou*) ;

3) il est employé sans signes particuliers mais avec une modification allant dans le sens de l'intégration au nouveau système linguistique qui est, en l'occurrence, le français ;

4) il est enfin traité comme un mot français du point de vue grammatical (accord en genre et en nombre) et morphologique (composition, dérivation).

À mon avis, tous les mots étrangers qui, dans leur utilisation en français, atteignent les deux dernières étapes peuvent être considérés comme des emprunts intégrés. Mais l'intégration se présente différemment, selon que nous avons à faire à des emprunts non locaux ou à des emprunts locaux.

Intégration des emprunts non locaux

Les emprunts non locaux ont la particularité de ne pas être spécifiques à la Guinée. Ils appartiennent généralement à une aire culturelle qui couvre toute l'Afrique de l'Ouest.

Les emprunts à l'arabe, qui sont de loin les plus nombreux dans cette catégorie, sont presque partout les mêmes à quelques variations près. Mais ils sont généralement très peu intégrés et se caractérisent par une grande hésitation graphique :

- *ramadan* ou *ramadhan* « mois de jeûne musulman » ;
- *djihad* ou *jihad* « guerre sainte » ;
- *El hadj, El hadji* ou *Elhadj* « qui fait le hadj (pèlerinage à la Mecque) » ;
- *tarikh* ou *tarikha* ou *tarika* « histoire » ;
- *ouali (wali), oualiou (waliou)* ou *oualiyou (waliyou)* « homme saint » ;
- *miskine* ou *misquine* « pauvre ».

Par contre, certains mots qui ne présentent pas de particularités phonétiques par rapport au français semblent poser moins de problèmes d'intégration au système :

- *sourate* « verset » ;
- *caftane* « longue tunique à manches locale » ;
- *abbaside* « chef religieux et politique au Fouta théocratique ».

Il arrive que parfois cette intégration soit graphiquement renforcée par la présence des accents français :

- *talibé* « étudiant » ;
- *haké* « péché » ;
- *médine* « ville, banlieue » ;
- *missidé* « village pourvu d'une mosquée importante ».

Grammaticalement, certains emprunts ne sont pas encore tout à fait intégrés puisqu'ils se caractérisent par une hésitation au niveau du genre :

- *le* ou *la jihad,*
- *le* ou *la sourate,*
- *le* ou *la missidé.*

Mais morphologiquement on peut relever deux faits importants :

1) L'agglutination de l'article arabe au mot originel pour former, en français, une nouvelle unité qui n'est plus sentie comme complexe et à laquelle on adjoint l'article français :

- *l'almami (al + imam)* « le commandeur des croyants » ;
- *l'elhadj (el + hadj)* « qui a fait le *hadj* (pèlerinage à la Mecque) » ;
- *l'annassara (al + nassara)* « le chrétien » ;
- *l'alqur'aana (al + qur'aana)* « le Coran ».

Généralement les emprunts de ce type ont transité par les langues guinéennes avant d'être empruntés par le français. Ils sont donc parvenus au français par la voie orale, ce qui explique leur plus grande intégration. En effet, comme le fait remarquer L. Deroy, les emprunts provenant de l'écrit sont ceux qui se transforment (ou s'intègrent) le moins.

2) La formation d'unités lexicales hybrides soit par composition, soit par dérivation :

- *el hadj-commerçant* « personne qui profite du pèlerinage pour faire du commerce » ;
- *el hadj galant* « El hadj qui fait la cour aux femmes » (ce qui, en principe, est interdit par la religion) ;
- *fête de ramadan* « fête marquant la fin du jeûne » ;
- *almami en sommeil* (dans le système d'alternance du pouvoir au Fouta théocratique) « almami ayant épuisé ses deux ans de règne et qui attend que son tour revienne » ;

- *maraboutage* « utilisation du pouvoir du marabout » ;
- *maraboutisme* « croyance en la puissance des marabouts ».

Cette formation d'unités hybrides peut être considérée comme un signe d'intégration morphologique.

Les emprunts d'origine arabe sont donc d'une grande diversité qui n'est peut-être que le reflet de la diversité de leurs sources et des voies par lesquelles ils sont parvenus au français.

Quant aux mots anglais, ils sont également répandus, probablement à cause du commerce anglais précolonial et de la présence de pays anglophones en Afrique de l'Ouest.

La plupart des emprunts à cette langue ont transité aussi par les langues guinéennes :

- *masta* (*master* = maître) « patron, homme riche » ;
- *djindjan* (*ginger* = gingembre) « rafraîchissement à base de gingembre » ;
- *mamy wata (Mamy Water)* « fée des eaux » ;
- *sinapa (sniper)* « espèce de poisson ».

Intégration des emprunts locaux

Les langues guinéennes présentant beaucoup de différences à tous les niveaux de leurs systèmes par rapport au français, la nécessité s'impose, dans beaucoup de cas, d'adapter les mots locaux aux exigences de prononciation et de fonctionnement des mots français en général.

Au niveau phonologique les phonèmes inconnus du système français laissent souvent la place aux phonèmes les plus proches de cette langue du point de vue du mode d'articulation et/ou du point d'articulation. C'est ainsi que :

- les prénasalisées perdent le trait de nasalisation, et :
  - *mb* devient *b* = *mbatoula* → *batoula* (cf. sens plus haut),
  - *nd* devient *d* = *ndantari* → *dantari* (utilisé en géographie pour désigner un genre spécial de terrain au Fouta Djalon) ;
- les glottalisées cèdent la place aux simples occlusives correspondantes :
  - *ɓ* devient *b* = *foulɓe* → *foulbé* « Peuls »,
  - *ɗ* devient *d* = *arɗo* → *ardo* « guide des Peuls » ;
- la fricative prépalatale *X* (kh) devient *k* :
  - *khareman* → *karéman* « paysan récemment arrivé à Conakry ».

Au niveau des voyelles, le trait pertinent de longueur qui n'est pas (ou plus) pertinent en français est rendu par des accents :

- *soobii* → *sôbî* « uniforme adopté par un groupe à l'occasion d'une cérémonie » ;
- *kilee* → *kilé* « travaux de groupe, effectués au profit d'un individu ».

Les accents graves ou aigus sur les *e* sont à placer au niveau de l'intégration graphique :

- *hirdé* « veillée peule » ;
- *boré saré* « somme servant à corrompre ».

Il en va de même du remplacement :

- du *u* (prononcé *ou* en langues guinéennes) par le *ou* :
  - *kura* → *koura (Parinari excelsa)* « fruit du kouratier » ;
  - *dundumba* → *doundoumba* « genre de tam-tam ou de danse ».
  - du *ny* par *gn* : *nyugu* → *gnougou* « feuilles de baobab » ;
- du *k* par *c*, plus conforme aux habitudes graphiques du français où *c* est plus fréquent que *k* :
  - *koura* → *coura*,

- *kola* → *cola,*
- *kora* → *cora.*

Morphologiquement, l'intégration est confirmée par la formation de mots hybrides :

- soit par composition :
- *pagne leppi* « pagne en cotonnade » ;
- *riz-mâfé* « riz à sauce » ;
- *riz à l'arachide* « riz à la sauce d'arachide » ;
- *grand* (ou *petit*) *boubou*, etc.

- soit par dérivation :
- *kouratier (Parivari excelsa)* « arbre qui produit du *koura* » ;
- *kolatier* « arbre qui produit le *kola* » ;
- *bowalisation* « processus qui aboutit à la formation du *bowal* » ;
- *balafonier* « joueur de *balafon* » ;
- *lokoterie* « lieu où on vend de la banane *loko* » ;
- *sylien* « relatif au *syli*, symbole du Parti démocratique de Guinée ».

Grammaticalement, l'intégration en genre des emprunts se fait, en général, au niveau du genre non marqué, à savoir, le masculin. Cela est d'autant plus normal que les langues guinéennes ignorent l'expression grammaticale du genre. Il n'y a donc pas d'inconvénient à ce que tous les emprunts à ces langues se retrouvent de genre masculin. Néanmoins, par un phénomène inexplicable pour moi, on trouve certains emprunts au féminin : *la cora, la kola, la tabala, la daba, la douga, la mamaya.* Est-ce la terminaison par *a* qui explique le phénomène ? Toujours est-il que ce n'est là qu'une tendance générale puisque j'ai trouvé tous ces mots également utilisés au masculin : *le cora, le cola, le tabala, le daba, le douga, le mamaya.*

Acceptabilité des emprunts

En principe, l'acceptabilité des emprunts se mesure par leur degré d'intégration au système linguistique d'accueil. Mais cette intégration ne constitue qu'un des critères d'acceptabilité, à savoir le critère intralinguistique auquel il faut ajouter les critères extralinguistiques. Parmi les critères extralinguistiques, il faut retenir :

- la dispersion géographique,
- la nécessité de l'emprunt.

Un emprunt, même parfaitement intégré, mais qui n'est pas compris en dehors de la communauté linguistique qui lui a donné naissance, ne peut pas être acceptable.

Au contraire, un emprunt répandu bien au-delà de sa communauté linguistique d'origine est acceptable, même s'il est très peu intégré. Nous avons vu que les emprunts à l'arabe sont très peu intégrés, mais comme ils sont répandus dans toute la sous-région ouest-africaine, leur acceptabilité est évidente.

Me fondant sur la distinction que certains linguistes font entre emprunts superflus et emprunts nécessaires, je dirai que seuls ces derniers sont acceptables.

On sait que le français, comme toute autre langue, fait appel à ses ressources internes pour nommer les réalités étrangères à son domaine. Mais ces ressources internes peuvent se révéler inefficaces ou trop coûteuses devant certaines réalités. Parlant des termes peu répandus, mais difficiles à remplacer, je disais dans ma thèse : « Pour rendre compte des réalités qu'ils désignent en utilisant uniquement le français, plusieurs lignes d'explication

seraient nécessaires. » [3] Voici par exemple ce que donne le mot *coudounden* : « Encore de nos jours, dans certaines zones rurales de la Guinée, le coudounden est utilisé pour le repassage des habits. (C'est un instrument taillé dans un bois assez dur par les forgerons qui lui donnent une forme arrondie à partir du manche. Le tissu à repasser est posé sur le bord d'un mortier renversé pour être frappé au « coudounden » par une ou deux personnes, généralement des jeunes filles ou des femmes) » (extrait d'un texte anonyme), (1991, pp. 128-129).

Le même problème se pose pour les réalités relatives aux croyances traditionnelles comme par exemple le *simoe*, le *komo*, le *nyamou* qui sont à la fois masques, chants, danses initiatiques, fétiches, pratiques occultes, etc. Et tout cela rend les emprunts de ce type nécessaires et donc acceptables, bien qu'ils ne soient pas toujours un modèle d'intégration.

Pour terminer, je dirai que l'emprunt constitue l'un des procédés les plus courants de l'enrichissement du français de Guinée et que l'acceptabilité des termes empruntés dépend de facteurs complexes que je ne pouvais pas épuiser dans le cadre de cette communication.

Références

1. Colin L. (1956). *L'Emprunt linguistique.* Belles Lettres, Paris.
2. Colin J.P. (1986). *Trésor des mots exotiques.* Belin, Paris.
3. Diallo A.M. (1991). *Le Français en contact avec les langues et les réalités guinéennes : conséquences lexicales.* Thèse pour le nouveau doctorat, Paris III.
4. Schmidt J. (1987-1988). Panorama des emprunts à l'anglais dans le français d'Afrique. *ROFCAN* n° 7.
5. Suret-Canale J. (1970). *La République de Guinée.* Éditions sociales.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 193-201.

19

Étude lexicale du français au Togo : une nouvelle approche méthodologique

I. ANZORGE

Centre de recherche du français contemporain, Université de Paris III, France

Présentation générale

L'objet de la communication est de montrer les moyens formels utilisés pour la reprise d'un travail lexicologique effectué dans les années 70 sur le français du Togo d'après une enquête menée par S. Lafage sur l'aire adja-éwé. Il me paraissait important compte tenu du facteur évolution inhérent à toute langue vivante et surtout des nombreux changements qui se sont opérés et sont encore en train de s'opérer en Afrique depuis vingt ans, de reprendre ces données afin de les confronter à celles que j'ai pu recueillir au cours de deux séjours au Togo (1986-1988 et juillet 1990). Il s'agissait toutefois cette fois-ci pour des raisons que j'évoquerai plus loin d'élargir le corpus au Nord-Togo et à d'autres champs sémantiques tels que ceux de la flore, de la faune ou de vocabulaires plus techniques intégrés dans le grand ensemble du français utilisé au Togo.

Notre méthode a dû s'adapter à la technique comparatiste que nous avons choisie comme base de départ. En effet une analyse synchronique dans une telle perspective implique une approche diachronique de l'ensemble des données et c'est ce que j'essayerai de montrer ici à l'aide de quelques exemples tirés de mon corpus.

Une nouvelle analyse synchronique

Un nouveau milieu sociolinguistique

La constitution d'un premier inventaire des particularités lexicales d'un pays donné implique une vision synchronique de l'état d'une langue. Il s'agit tout d'abord de définir un cadre de saisie et de sélection des données. Cette étape bien que constituant une source précieuse ne peut être considérée comme définitive. Une reprise d'un tel travail est indispensable par soucis d'objectivité et de rigueur. Il s'agit tout d'abord de tester à nouveau les données, travail qui s'impose dans n'importe quelle recherche lexicologique. Dans la situation qui était celle du français au Togo, il s'agissait de procéder à une remise à jour des données d'autant plus qu'un certain nombre de facteurs historiques, culturels et politiques se sont modifiés en vingt ans. Pour ne parler que des plus importants, nous évoquerons ici le taux de scolarisation et les bouleversements politiques qui ont une influence capitale dans l'étude des particularités de ce pays.

Bien que le Togo ait intensifié et démocratisé la scolarisation, on constate un taux encore trop important d'enfants non scolarisés et de façon plus générale une chute du taux de scolarisation : 59,9 % en 1975 contre 52,3 % en 1986. Par ailleurs j'ai pu constater lors de mon dernier séjour au Togo que contrairement à la situation évoquée par S. Lafage lors de son enquête, le Nord est une région où le français est très fréquemment utilisé comme véhicule de communication. Cette utilisation d'une langue autre qu'une langue locale dans une zone où une langue véhiculaire existe est d'autant plus intéressante que cette région est l'une des plus touchées par le phénomène de « déscolarisation ». Le français bien que n'étant pas acquis de façon scolaire et pour ainsi dire « obligatoire » est pourtant une des langues véhiculaires de ceux qui y habitent. Ce point est très important, car, si le fait se confirme, cela signifierait que le français ne serait plus seulement utilisé en situation formelle ou dans le cadre d'un emploi, mais à des fins de communication quotidienne.

Nous sommes donc en droit de nous poser la question : qu'est-ce qui peut pousser un Togolais à utiliser le français en tant que langue véhiculaire, compte tenu du fait que la situation sociolinguistique de ce pays est relativement simple en apparence comparativement à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest francophone. En effet si l'on prend en compte les langues qui comptent plus de 50 000 locuteurs, en s'appuyant sur le recensement de 1985, on s'aperçoit que le Togo est en fait divisé en deux aires linguistiques : l'éwé et ses dérivés qui dominent la région maritime et celle des plateaux, et le kabiyé qui domine la région centrale et des savanes. Cela explique le choix - non seulement politique - de l'éwé et du kabyié comme langues nationales, ainsi que l'introduction de ces langues dans l'enseignement.

Le climat politique est un facteur très important dans l'étude du français du Togo et de l'Afrique en général. On relève trois grandes périodes politiques et historiques qui correspondent dans notre recherche à trois grands groupes de types de particularités dans notre relevé.

- Les années 70 étaient encore imprégnées de l'époque coloniale. Certaines particularités relevées lors du premier inventaire en sont le reflet.
- Les années 80 seront marquées par la mise en place d'un nouvel appareil politique. Nous trouvons de nombreuses traces de cette restructuration dans le vocabulaire de cette période.
- Enfin tout récemment, le Togo, comme les autres pays d'Afrique, est touché par le vent du multipartisme et des droits de l'homme. Le domaine lexical en est, nous le verrons, très fortement influencé.

Un nouveau corpus

La première phase de mon travail étant d'ordre synchronique, j'ai donc réuni un nouveau corpus. Celui-ci est de deux types :

Un corpus écrit

- copies d'élèves,
- revues locales,
- tracts publicitaires en tout genre,
- polycopiés de cours élaborés par des enseignants,
- lettres de tous types et de tous niveaux,
- ouvrages spécialisés (pharmacopée, flore...),
- œuvres littéraires d'écrivains locaux dont on constate une production plus importante depuis ces deux dernières années,
- *La Nouvelle Marche* 1986-1988 et 1990-1991 (seul quotidien jusqu'en janvier 1990),
- *Atopani Express* et *Forum Hebdo* depuis leur parution (car on a vu naître, en même temps que les idées de droit de l'homme et de multipartisme, la presse privée).

Un corpus oral

Enregistrements de :
- conversations entre locuteurs de tous niveaux,
- débats télévisés en direct ou non, présentation de programmes, informations,
- radio, émissions en tout genre,
- enregistrements dans la rue, au marché...

Les lexies ont été retenues selon les critères et l'approche méthodologique élaborés par l'équipe de IFA. Cependant conformément à mon projet de départ, j'ai tenu à ouvrir davantage mon corpus à des domaines spécialisés.

Les problèmes de définition dans le domaine scientifique

Si l'on se place dans l'optique de l'élaboration future d'un inventaire de la francophonie, il est en effet très important de trouver un consensus commun dans le formidable embrouillamini que représente le vocabulaire de la faune ou de la flore. Comment être sûr de désigner la même plante ou le même animal, alors que l'on sait qu'il existe déjà dans une même aire linguistique plusieurs noms vulgaires pour désigner un animal ou une plante qui n'a qu'un seul nom scientifique. En principe seul ce dernier est valable, encore faut-il le connaître !

Prenons à titre d'exemples les lexies *haricot* et *niébé*. Si l'on analyse les lexies intégrées dans le contexte suivant tiré de la *Nouvelle Marche* : « On range sous cette appellation (les légumineuses) le *haricot* ou le *niébé* ». On se rend compte que l'on se trouve ici en présence de deux particularités lexicales *haricot* et *niébé*. Le premier, *haricot*, existe en français standard, or si l'on se réfère au contexte, il ne reflète pas la même réalité en France et au Togo puisqu'il est ici synonyme de *niébé*.

En fait, le point commun entre la variété que l'on appelle *haricot* en France et *haricot* ou *niébé* en Afrique est que les deux appartiennent à la même catégorie des papilionacées vivrières cultivées. À la première d'origine américaine correspond le nom scientifique de *Phaseoius vulgaris L*, le haricot d'origine ordinaire qui comprend plusieurs espèces, les

haricots blancs (dont on mange les graines), les haricots verts, les flageolets aux graines plus mûres. Le second, ayant comme synonyme le *niébé* est d'origine très controversée. On en a situé les centres d'origine en Inde, en Afrique, voire en Amérique du Sud. En Afrique même, les centres d'origine se situeraient plus précisément en Afrique occidentale et en Éthiopie. Le terme scientifique qui correspond en fait à *niébé* est celui de *Vigna unguiculata L* d'après H. Rachebault. Il existe également un nom scientifique synonyme qui est *Vigna signensis.* On comprend donc facilement pourquoi l'IFA fait correspondre ces deux noms scientifiques à deux espèces de haricots alors qu'il s'agit du même. Il y a tout de même là de quoi perdre son latin !

Le *niébé* est une variété de haricot consommée fraîche, sèche ou en beignet. Les graines peuvent être blanches, blanc rosé, brunes ou rosées, ce qui explique que l'on relève les compositions suivantes : *niébé blanc* et *niébé noir. Niébé* et *haricot* désignent la même *realia* ; la graine. On trouve même la composition *haricot-niébé* : « Le haricot sec est produit partout, la région de Lama-Kara fournit le *haricot-niébé* » [2]. On remarque qu'une préférence est donnée à l'appellation commune de haricot. On entendra plus souvent par exemple *beignet de haricot* que *beignet de niébé.*

On pourrait trouver de nombreux exemples de ce type pour montrer les difficultés que l'on rencontre pour saisir de façon précise des données concernant la faune et la flore.

Intégration d'un vocabulaire plus spécifique à un groupe social

Toujours dans l'optique de l'élaboration d'un inventaire commun à l'ensemble de la francophonie, il convient également de tenir compte de tous les registres de langue utilisés dans un pays donné, ainsi que de la présence d'un certain type de particularités utilisées par un groupe précis de locuteurs, d'où l'utilité d'intégrer dans notre corpus les particularités lexicales relevées dans le milieu estudiantin dont nous ne donnerons ici que les exemples suivants :

- Lorsqu'un étudiant dit : « les nuages sont affichés », il ne s'agit pas d'une constatation d'ordre météorologique, mais bel et bien de l'affichage des étudiants boursiers. Ces *nuages* sont des listes de ces boursiers. Lorsque les étudiants reçoivent l'argent de leur bourse, il est de coutume de dire « qu'il a plu ». Si la bourse a été très conséquente, on dit que l'étudiant qui l'a reçue est très « mouillé » !

Une extension du corpus à l'ensemble du pays

Le travail de S. Lafage ne tenait compte que de la région Sud du Togo, le français n'étant pratiquement pas utilisé dans le Nord au moment de ses recherches. Nous avons vu plus avant que cette situation avait changé, c'est pourquoi j'ai décidé de prendre en compte les particularités du français utilisé dans le Nord en intégrant par exemple :

condi ou *kondi*, (kɔ̃ndi), nom masculin d'origine moba :

1) désigne l'initiation en elle-même « il est allé au kondi »,
2) désigne les initiés eux-mêmes « les condi dansent bien ».

Une nouvelle approche du lexique : l'approche diachronique

Un premier relevé des particularités dans un pays donné permet de juger de la fréquence, du niveau d'emploi d'un mot ainsi que d'autres critères relevant d'une analyse synchronique, mais il est difficile d'être très précis quant à l'évolution possible de ces mots dans une perspective d'avenir. On ne peut émettre que des hypothèses quant à leur durée d'emploi. Ainsi l'IFA note le mot *tribu* dans le sens d'ethnie comme un mot « vieilli ». Le vieillissement d'un terme permet d'émettre l'hypothèse d'une possible disparition. La reprise des données et la confrontation au nouveau corpus permettent d'affirmer que ce terme *tribu* n'est plus du tout usité dans le sens d'ethnie.

L'approche comparatiste que nous avons choisie implique nécessairement une approche diachronique. Nous n'analysons plus seulement le corpus dans son horizontalité mais également dans sa verticalité qui est la comparaison entre deux approches horizontales en synchronie. Une telle approche permet donc de relever une évolution sémantique des particularités déjà relevées dans un corpus antérieur mais également de relever la disparition et l'apparition de nouvelles lexies sur l'axe horizontal.

Les disparitions

Certains mots sont de véritables marqueurs historiques. Utilisés à une époque donnée en raison de conditions culturelles et historiques bien spécifiques, ils n'ont plus lieu d'exister dans une utilisation contemporaine. Tous les termes désignant l'administration coloniale et postcoloniale entrent dans cette catégorie. Ainsi *commandant de cercle, cercle, travail forcé,* ne sont plus employés dans le français quotidien du Togo. On ne peut cependant pas les faire disparaître d'un nouvel inventaire car ils restent des termes employés dans la littérature même récente. On relève la présence de *commandant de cercle* dans le roman de K.M. Agokla, *l'Aube nouvelle,* œuvre pourtant récente car publiée en 1982. « Ils osèrent la comparaison avec la résidence du *commandant de cercle* » (p. 47). Ces mots, dont l'analyse diachronique montre qu'ils ne sont plus utilisés que pour parler d'une situation passée, doivent désormais entrer dans la catégorie des mots utilisés dans un contexte historique. Ils sont les représentants de l'état du français du Togo à un moment donné de son utilisation, et nous ne devons donc pas les faire disparaître d'un nouvel inventaire mais plutôt signaler leur nouvelle valeur.

La disparition de certains mots est également due à l'évolution générale d'un pays. Le terme d'*aviation* en est une preuve frappante. Dans les années 70 *aviation* signifiait « aéroport ». On *allait à l'aviation.* Or on remarque que ce terme est de plus en plus supplanté par celui employé en français standard. Il reste encore quelques vestiges de cet emploi par la présence d'anciens panneaux de signalisation et par le tampon de la poste de l'aéroport qui porte toujours la mention aviation ! On peut cependant remarquer que l'on ne relève aucun autre exemple de ce genre dans les journaux et sa fréquence est très restreinte quant à son utilisation à l'oral. Ce mot bien que n'ayant pas tout à fait disparu doit désormais entrer dans la catégorie des mots « vieillis ».

Certains mots disparaissent en même temps que ce à quoi ils référaient. Le mot *boat* « petite embarcation qui faisait le va-et-vient entre le *warf** et les bateaux ancrés au large pour éviter la barre, transportant marchandises et passagers » n'est plus un mot utilisé car le *warf* « appontement en bois ou en métal, perpendiculaire à la rive en s'avançant dans la mer

au-delà de la barre afin de permettre le transbordement des marchandises et des passagers » n'a même plus lieu d'être depuis la création à Lomé d'un port en eau profonde.

Tous comme ces facteurs historiques, politiques et économiques favorisent la disparition de certaines lexies, ils peuvent également être des déclencheurs de créations lexicales.

Les mots nouveaux

Nous avons évoqué ci-dessus le fait que le changement de l'environnement pouvait entraîner des modifications lexicales. Le système économique évoluant, le commerce évoluant lui aussi, on voit apparaître de nouveaux concepts de vente de type petite restauration. Les *foufouteries* « lieu où l'on mange du foufou » et les *brochetteries* « lieu où l'on mange des brochettes » fleurissent dans la capitale.

Un autre fait qui constitue incontestablement un facteur de création de mots nouveaux est l'évolution de l'appareil politique au Togo. Là, nous pouvons distinguer deux grands moments de l'évolution qui correspondent eux-mêmes à deux types de créations lexicales.

Tout d'abord le remaniement de l'appareil de l'État en 1976 a été la cause de la création de nombreux néologismes. C'est pour commencer l'établissement du *Parti de la nouvelle marche*, appellation donnée à l'orientation politique du parti unique qui a pour but l'union et la libération économique : « Le ministre Edoh a demandé aux apprentis de travailler dans la discipline et le dévouement pour mieux contribuer à l'édification du Togo de la *Nouvelle Marche* » (*Nouvelle Marche,* 03/10/88).

Ce parti unique s'appuie sur l'*animation*, militantisme actif au sein du RPT, qui répartit ses membres en *groupes-choc* ou « groupes d'animation politique chargés d'entraîner la population par ses danses et ses chants, lors des fêtes et des manifestations officielles » [4, p. 173]. On pourrait bien évidemment citer beaucoup d'autres créations de ce type liées à l'instauration du système politique et qui n'avaient donc pas été relevées auparavant.

À partir de 1987, année de la création de la commission des Droits de l'homme et des débuts d'ouverture des pays africains vers le multipartisme, on va voir apparaître une profusion de néologismes. Dès 1990, des journaux libres rédigés en français font leur apparition. Le français sert en quelque sorte de véhicule de cohésion et permet d'éviter sans doute toute accusation de tribalisme par le choix d'une langue locale. Libérés de toute censure, ces journaux l'utilisent comme instrument de communication. Apparaît également - ce qui n'existait pas auparavant dans le journal du parti - un aspect ludique dans cette utilisation du langage. On peut pratiquement affirmer qu'il existe un double langage à travers cette utilisation nouvelle du français.

Ainsi faire une *marche de soutien* « défilé pour soutenir le président dans sa politique » n'est nullement considéré comme péjoratif dans la *Nouvelle Marche*. Dans *Forum hebdo* (journal libre) ces formules servent de base à la création de nouveaux néologismes mais à forte connotation péjorative. « Plus que tout, un seul fait nous a terriblement sapé le moral. C'est d'avoir reconnu grâce au petit écran au premier rang des *marcheurs* et des *souteneurs* de Sokodé certains responsables » (*Forum hebdo*, n° 24, p. 11).

Le mot *griot* par les sens différents qu'il prend au fil des années est très intéressant à analyser. Dans les premiers relevés [4, p. 172], *griot* avait le sens suivant : « Membre de la caste des poètes, musiciens, dépositaires de la tradition orale. C'est lui qui est chargé de chanter les hauts faits des personnages et de leurs ancêtres. »

Dans la *Nouvelle Marche* de 1987 on trouve le contexte suivant : « Il était déjà (le député) selon Maître Agboyibor le messager de la paix. Il peut devenir le messager du pain, *le griot* qui annonce la moisson » qui donne de *griot* une connotation plutôt méliorative.

Si l'on regarde à présent le sens que peut prendre *griot* dans *Forum hebdo* de la même année, on se rend compte que le mot a ici une connotation péjorative. Il désigne les journalistes aux service de l'État qui ne font pas preuve d'objectivité : « Vous classez-vous aussi dans la liste des journalistes. Sachez que vous êtes bel et bien des *griots* pas plus. »

On trouve par ailleurs en 1991 le contexte suivant : « Sans mauvaise fois ni méchanceté, nos responsables et leurs fidèles *griots* se plaisent désormais dans la bouffonnerie dont le théâtre est la cour du roi (...) » (*Forum hebdo*, 22/03/91, p. 7).

Ce qui est intéressant à constater, c'est que non seulement le sens de *griot* s'est métaphorisé mais également que ce sens a servi de base à la création de dérivés comme *griotisme*, qui évoque le fait pour un journaliste ou un artiste de mettre son art au service de l'État et de louer celui-ci à la manière des griots traditionnels. « Il y a d'abord le clan des artistes qui conscients de leur impopularité optent délibérément pour le *griotisme.* » (*Forum hebdo*, 29/03/91, p. 12).

On trouve aussi *grioter* « faire les louanges de quelque chose ou de quelqu'un. » « (...) *Griotisation* « fait de faire la louange de » : « vous avez inauguré l'ère du culte de la personnalité au Togo comme point d'orgue de la *griotisation* du pouvoir (...) » (*Forum hebdo*, n° 22, p. 7).

Il s'agit pour tous les contextes que nous trouvons de louanges du pouvoir ou de la personnalité du président.

On rencontre par ailleurs de plus en plus dans la prose journalistique du Togo, et dans le français d'Afrique en général, des jeux de mots consistant en une réinterprétation humoristique ou polémique des siglaisons. Ainsi RPT, « Rassemblement du peuple togolais », est devenu dans *Forum hebdo* (09/08/91, p. 15) « Ramassis de politi-chiens tarés ». Cette resémantisation satirique des sigles s'accompagne souvent de création lexicale à partir du nouveau sens du sigle.

Erpétiste : 1) adj.- du RPT. « Qu'il se l'enfoncent bien dans le crâne de zinjanthrope, ces petits fourbes *erpétistes,* que rien n'arrêtera le train de la démocratie. » (*Forum hebdo*, 18/10/91, p. 5). 2) n.m- désigne un fidèle au RPT. « C'est à croire que nos frères militaires fidèles aux *erpétistes* n'ont plus que des pierres à la place du cœur. » (*Forum hebdo*, 01/03/91).

Le RPT et son nouveau sens ayant une connotation péjorative et ironique, il paraît clair ici que la création effectuée à partir de la resémantisation du sigle comporte elle-même les mêmes connotations. Toutes les apparitions de ce mot ont toutefois été relevées dans les journaux d'opposition, ce qui limite la portée du phénomène de lexicalisation.

Outre des créations on relève des néologismes issus de jeux de mots. Nous avions donné plus avant le sens premier du syntagme *groupe-choc*. On trouve dans *Forum hebdo* (08/04/91, p. 13) : « (.) toi mon frère, toi ma sœur, du *groupe choc-chèque* (.) » Le jeu de mot qui est aussi un jeu phonique fait référence aux sommes versées aux groupes en contrepartie de leur *animation* (déjà citée).

Outre l'aspect ludique nouveau du français utilisé par les journalistes lié au contenu souvent polémique des articles on relève la présence d'une page particulière de *Forum hebdo* réservée aux « Carnet de Komiti Danyito », qui reprend quelque peu le type de vocabulaire utilisé dans la « chronique de Moussa » dans *Ivoire dimanche* (hebdomadaire ivoirien). Les personnages se ressemblent d'ailleurs beaucoup. Tout comme Moussa, K. Danyito est un paysan et tout comme lui, il donne un avis sur tous les événements de la semaine. Il utilise un français calqué sur le français oral :

« Ah moi aussi je n'ai pas cru mais il paraît que les militaires et les gendarmes face aux policiers c'est *s'en fout la mort* ! » (*Forum hebdo*, 08/03/91, p. 13).

« Quand il y en a beaucoup *quelque chose*, on ne cherche pas trop mon vieux ! » (*Forum hebdo*, n° 36, p. 14).

« (.) il a porté plainte car à son passage il a le vertige *(la figure lui tourne quoi)* » (*Forum hebdo*, 08/03/91, p. 14).

On retrouve par ailleurs ce même esprit dans un journal qui paraît depuis le mois de février, *La Parole*, journal qui est l'équivalent actuel au Togo du *Canard enchaîné*. Tout comme *Forum hebdo, La Parole* est un journal qui défend le droit de parole tel que son titre le suggère, et les droits de l'homme en général. L'un et l'autre sont écrits en français et utilisent des néologismes attestés dans le langage courant du français du Togo. Le verbe *gourdiner* en est un exemple. L'histoire politique de ce pays a été pour le moins bouleversée ces derniers mois, ce qui a donné naissance à des termes très employés actuellement.

« On *gourdine* de nuit comme de jour aux frais du royaume. » (*La Parole*, n° 16).

« Qu'on tape sur la table, qu'on flèche, qu'on *gourdine*, la conférence aura lieu. » (*Forum hebdo*, 19/05/91).

Ce néologisme est dérivé du mot *gourdin*, arme utilisée par l'armée pour disperser les manifestants lors des émeutes. Les soldats eux-mêmes sont appelés *gourdiniers*. Ce terme possède par ailleurs son féminin : « Il n'a pas dit aussi si elles vont être femmes-militaires Kpayo ; c'est-à-dire des *gourdineuses*. » (*Forum hebdo*, 009/08/91, p. 14).

Ces journaux sont donc non seulement de véritables viviers de néologismes, mais ils sont également le reflet d'un désir de dépassement de la fonction utilitaire de communication. Nous avons pu le vérifier au travers des différents exemples de jeux de mots que nous avons trouvés.

Conclusion

Doit-on conclure que le français du Togo devient véritablement un instrument de communication malgré la présence dans le pays de deux langues véhiculaires locales ? Une analyse comparative et diachronique nous a déjà permis d'identifier des signes de changements qui se sont opérés au sein du lexique du français du Togo et également de pouvoir dater les apparitions et les disparitions des particularités. En 1988, la classification des particularités lexicales effectuée au sein du DEA nous portait à croire que nous nous trouvions dans une situation d'interlangue. Ce qui apparaissait alors était l'insécurité linguistique exprimée par les changements de niveaux de langue, les extensions de sens, les compositions et les emprunts, ces deux derniers étant très ambigus car également témoins d'une pidginisation de la langue.

Trois années plus tard cette manifestation d'insécurité linguistique semble être sur le point d'être remise en cause. Le français ne joue plus seulement un rôle utilitaire, mais semble être en passe de devenir une langue véhiculaire qui aurait pour fonction d'assurer la cohésion nationale dans un pays troublé par des problèmes de tribalisme. Cela nous est confirmé par la présence de textes pastiches rédigés dans un français fortement pidginisé rappelant dans une large mesure les textes humoristiques écrits en français de Moussa en Côte-d'Ivoire.

Il faut attendre quelques années encore avant de pouvoir juger véritablement de ces bouleversements linguistiques, mais nous avons pu voir ensemble les périodes qui ont favorisé ces changements. La prise en compte du paramètre « diachronie » dans l'étude lexicologique permettrait à plus longue échéance d'élaborer un inventaire qui tiendrait compte de la porté historique du français utilisé en Afrique.

Références

1. Anzorge I. (1988). *Le Parler du Togo d'aujourd'hui, étude lexicale,* Mémoire de DEA sous la direction de S. Lafage, Université de Paris III.
2. Attignon K. (1979). *Géographie du Togo*, EDICEF, p. 25.
3. ACCT (1986). Contribution aux études ethnobotaniques et floristiques au Togo. *Médecine traditionnelle et pharmacopée.*
4. Équipe IFA (1988). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire,* EDICEF/AUPELF, Paris.
5. Lafage S. Le dictionnaire des particularités lexicales du français au Togo et au Dahomey. Présentation et commentaires. *Annales de l'Université d'Abidjan, série linguistique.*
6. Lafage S. (1985). *Français écrit et parlé en pays éwé* (Sud Togo). SELAF, Paris.
7. Lafage S. (1990). Métaboles et changement lexical du français en contexte africain. In : *Visage du français, variétés lexicales de l'espace francophone,* Paris.
8. (1989). *Les Légumineuses vivrières tropicales.* Maisonneuve et Larose, Paris.
9. Mejri S. (1990). Néologie et variété lexicale. In : *Visages du français, variétés lexicales de l'espace francophone,* Paris.
10. *Néologie lexicale 2.* Français, déc. 1987.
11. Queffelec J.M. (1982). Pour une perspective diachronique et étymologique du dictionnaire du français d'Afrique noire. *Bulletin de l'Observatoire de français contemporain en Afrique noire,* n° 3.

Journaux

La Nouvelle Marche : 1986-1988 et 1990-1991.
Forum hebdo : 1990-1991.
La Parole : n° 16.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 203-212.

20

Chogobit et/ou *Gros mots* : quelques remarques sur la norme et le lexique du français au Burkina Faso

A. BATIANA

Département de linguistique, Université de Ouagadougou, Burkina Faso

Le Burkina Faso fait partie des pays francophones. Ici, le français a un statut officiel. Il est d'ailleurs la seule langue à jouir de ce statut malgré la multitude de langues nationales (60 langues) qui lui disputent le champ communicatif.

Malgré le nombre peu élevé de ses locuteurs (20 % environ de Burkinabé savent lire et écrire le français), le français est devenu aujourd'hui une langue véhiculaire à côté du moore et du jula qui sont les principales langues nationales qui assurent la communication inter-ethnique. On note cependant que le français est pour l'essentiel un véhiculaire urbain [1] avec deux pôles distincts : le français à norme scolaire et le français basilectal parlé par les non-scolarisés.

On le sait, lorsqu'une langue s'étend très loin de son aire d'origine et qu'elle devient un instrument de communication auquel sont dévolues des valeurs aussi bien officielles que sociales, elle suscite du même coup un engouement chez les membres de sa communauté d'adoption. En effet, le français est perçu encore aujourd'hui comme une langue prestigieuse malgré le constat de G. Prignitz [6] qui dit que : « Le français a beaucoup progressé par rapport à des observations il y a cinq ans ; il est maintenant possible à Ouagadougou d'obtenir, en français, un renseignement d'une femme ou d'un enfant alors qu'il eût été préférable naguère de s'adresser à un homme de vingt à vingt-cinq ans. » Le français est la langue du savoir scientifique, c'est aussi la langue du modernisme. Il est enfin un marche-pied vers l'emploi. Pour toute proposition de travail, la pratique du français constitue un critère de choix et cela quel que soit l'emploi. Ainsi, un cuisinier, un employé de maison ou même un gardien trouvent difficilement un employeur s'ils ne parlent pas un tant soit peu le français.

C'est dire que le français est au Burkina Faso un moyen d'émancipation et d'épanouissement individuels.

C'est pourquoi on note un brusque engouement pour l'apprentissage de cette langue. On tiendra pour preuve le taux de scolarisation qui a doublé en une dizaine d'années. Cette frénésie pour l'acquisition de cette langue chez les Burkinabé, on s'en doute, ne va pas sans quelques écarts par rapport à la norme originaire de la langue française. Le phénomène le plus connu et le plus élémentaire est l'appropriation définie comme l'usage individuel, groupusculaire et/ou local d'une langue.

Notre attention va ici porter volontairement sur l'appréciation qu'ont les Burkinabé de la manière dont il faut parler le français. En effet, *chogobiter,* autrement dit, parler comme un Français ou encore avoir l'« accent français » est perçu par les Ouagalais comme indécent, comme un manque de modestie ou tout simplement comme une volonté de son auteur de s'identifier au « blanc », ce qui l'éloignerait du même coup des autres Burkinabé.

La première partie de notre problématique consiste à rechercher les aspects linguistiques du *chogobit* et les fondements sociologiques du jugement négatif porté à cette manière de parler le français.

D'autre part, il n'y a pas que l'élocution qui est jugée, il y a également le lexique qui fait l'objet de critique. En effet, il n'est pas rare de voir reprocher à quelqu'un l'usage de « gros mots ». Cette expression ne signifie ici nullement des mots indécents ou des expressions obscènes, mais désignerait plutôt des mots ou des expressions jugés savantes ou pédantes en fonction des variables connexes de la situation de communication. La deuxième partie de notre observation va porter sur les caractéristiques, les conditions qui font qu'un lexème donné est indexé comme « gros mot » et qui le juge comme tel.

Notre enquête s'est faite de deux façons. La première phrase qui a concerné le *chogobit* a été menée auprès de douze étudiants dont deux reconnus par leurs camarades de classe comme *chogobitants*. Nous les avons soumis individuellement à une enquête semi-directive qui avait plus la forme d'une discussion que d'un questionnaire. Les occupations des uns et des autres en fin d'année ne nous ont pas permis d'élargir notre échantillon. Cependant, la concordance des réponses de nos différents informateurs nous rassure quant à la représentativité de celui-ci. En ce qui concerne les « gros mots », nous avons procédé différemment. L'enquête semi-directive et l'observation *in situ* ont été nos méthodes d'approche. Compte tenu des différentes variétés de français issues des diverses couches sociales, l'enquête à touché une douzaine de personnes aux origines sociales variées.

Les marques linguistiques du *chogobit*

D'une manière générale, lorsqu'on demande à un informateur à quoi il reconnaît le *chogobit*, il répond presque invariablement qu'il s'agit de l'« accent français » sans autre forme d'explication. À la question qu'est-ce que l'« accent français » ? La réponse est également invariable. « L'accent, c'est la prononciation, c'est la manière de prononcer les mots par les Français. »

Comme on peut le constater, le *chogobit* est à la fois un phénomène prosodique et phonétique.

Au niveau de la prosodie, les informateurs relèvent essentiellement des procédés intonatifs. Voici ce qu'a dit un étudiant : « La personne qui *chogobite* parle d'une voix monocorde sans élever la voix, tandis que nous (entendez ceux qui ne *chogobitent* pas) nous par-

lons fort. » *A priori*, ce jugement est très subjectif car le fait de parler fort n'est pas lié à la langue en tant que système mais à nombre de facteurs qui vont de l'individu à la situation de communication en passant par l'objet de communication. En effet, un Français en colère s'entend à des distances alors qu'un Mossi qui annonce un décès est presque inaudible.

Cependant l'affirmation de notre informateur a un fondement quand on considère le phénomène prosodique dans des dimensions beaucoup plus larges. Au Burkina Faso, à l'exception du fulfulde, langue de Peulh du groupe ouest-atlantique selon la classification de D. Westermann [8], toutes les autres langues nationales sont des langues à tons. Le français qui n'est pas une langue à tons donne une impression de monotonie à un auditeur dont l'oreille est sensible à la hauteur mélodique des syllabes dans sa langue. Aussi les locuteurs francophones du Burkina Faso ont-ils tendance à produire des syllabes intonées lorsqu'ils parlent français. Voici quelques exemples pris dans le discours d'étudiants.

\ /
- pardon ! est réalisé [pardɔ̰]

\ / / \ / / / / / /
[lə suʒɛ də lɛgzamɛ̰ etɛ difisil]
« le sujet de l'examen était difficile »

\ / / \ / \ / /
[ʒə swi arive a̰ rətar sə matɛ̰]
« je suis arrivé en retard ce matin »

\ / \ /
[ty vjɛ̰ sə swar ?]
« tu viens ce soir ? »

\ / / / / / /
[il vɔ̰ rəvənir lane proʃɛn]
« ils vont revenir l'année prochaine »

NB [/] ton montant
[\ ] ton descendant
[ ] ton moyen ou neutre

Bien entendu, tout cela est empirique car le fondement de ce jugement vient de la perception auditive. Il aurait fallu disposer d'une logistique permettant de mesurer l'intensité de la hauteur mélodique pour être fixé. L'approfondissement de cette recherche devra tenir compte de cet aspect. En attendant, nous retiendrons l'hypothèse empirique qui est du reste à prendre en compte car elle émane du sentiment qu'ont les locuteurs du français au Burkina Faso.

Si l'on doit commenter les exemples ci-dessus, il faut commencer par observer que ce mode d'élocution est celui que l'on rencontre dans la pratique quotidienne de la plupart des Burkinabé. La remarque est importante car on peut rencontrer un parler semblable chez des Français mais dans des situations particulières de communication, notamment par un choix stylistique opéré par le locuteur qui cherche à produire des effets particuliers sur son auditoire (au théâtre par exemple).

La deuxième remarque importante qu'on peut faire est que la variation tonale sur les syllabes des mots français est arbitraire. En effet, elle n'est pas calquée sur le système tonal d'une langue burkinabé. On aurait pu s'attendre à ce que l'une des langues majoritaires au Burkina Faso comme le moore ou le jula impose son système tonal mais il n'en est rien. En effet, les informateurs constituant notre échantillon, qui est relativement hétérogène au plan ethnique et linguistique (4 Mossi, 2 Jula, 1 Gouronsi, 1 Bisa, 2 Samo, 1 Bobo et 1 Gourmantche), ont réalisé ces énoncés de façon presque identique, les seules différences

se situant au niveau de la prononciation de certains sons tels que le [ə] réalisé [ø] par les Mossi, le Gourmantche et le Bisa ; le [ʒ] réalisé [z] par deux Mossi. Le point commun de ces informateurs est qu'ils parlent tous des langues à tons. Tout se passe comme si un consensus s'était fait autour de la hauteur mélodique dans les énoncés en français. Il y aurait donc une norme tonale du français au Burkina Faso.

Bien entendu, cette norme n'est pas la seule ni la plus importante à caractériser le parler des Burkinabé. En effet, lorsqu'on demande à un informateur de *chogobiter*, c'est-à-dire d'imiter la manière de parler des Français, c'est presque instinctivement, il cherche à modifier le volume de son appareil phonatoire et insiste sur les vibrantes :

exemples : Paris est réalisé [paʀi]
France est réalisé [fʀa̰:s]

Pour la totalité de nos informateurs, un locuteur qui *chogobite*, c'est quelqu'un qui réalise systématiquement une vibrante uvulaire là où les locuteurs nationaux réalisent une vibrante roulée [r]. Par ailleurs, l'origine du mot *chogobit* viendrait de l'impression qu'ont les Burkinabé que les Français réalisent beaucoup de [ʃ] dans leur prononciation avec une voix relativement grave. L'exemple couramment cité est : [ʃɛPa] pour « je ne sais pas ».

Le *chogobit* se relève également au niveau des voyelles. Sept informateurs ont affirmé que ceux qui *chogobitent* réalisent une voyelle basse postérieure non arrondie [ɑ] là où le commun prononce une voyelle basse antérieure [a].

Exemple : « là » est réalisé [lɑ] par les *chogobitants* alors que les autres prononcent [la].

Six d'entre eux ont relevé l'élision ou la prononciation d'une voyelle centrale neutre [ə] dans certains mots où les locuteurs *non chogobitants* réalisent [e].

Exemples cités :

	chogobit	*non chogobit*
boulangerie	[bula̰ʒʀi] [bula̰ʒəʀi]	[bula̰ʒeri]
pâtisserie	[patisʀi] [patisəʀi]	[patiseri]
petite	[ptit] [pətit]	[petit]

En dehors de ces sons aucun autre n'a été cité par les informateurs. Un rapide parcours des travaux de description des langues nous a montré qu'à l'exception du lyele, qui a la voyelle centrale neutre [ə] au plan phonétique, aucune langue burkinabé ne possède ces sons. Cela expliquerait pourquoi ils ne passent pas inaperçus, et constituent un indice de discrimination pour la majorité des locuteurs francophones burkinabé qui les remplacent par des sons proches qui leur sont familiers.

Aussi dérisoire que cela puisse paraître, les marques linguistiques du *chogobit* se résumeraient à la réalisation par un locuteur francophone de ces quatre sons et en l'absence de marques tonales sur les syllabes. *Chogobiter* ou parler comme un Français ne présenterait aucun intérêt si un jugement sociologique n'accompagnait ce mode de parler. *Chogobiter* en outre, c'est poser un acte social. Il s'agit pour nous de rechercher les fondements sociologiques de la critique faite aux utilisateurs de ce mode de parler.

Fondements sociologiques du *chogobit*

Comme nous l'avons dit tout au début de ce travail, parler à la manière des Français suscite des réactions parmi les locuteurs francophones burkinabé. Ces réactions vont de la simple dérision au rejet. Le phénomène est si général qu'il nous est apparu important de chercher à comprendre pourquoi un locuteur francophone burkinabé n'aurait pas le droit d'avoir la même diction qu'un Français parlant français alors qu'il apparaît normal et même valorisant pour un Burkinabé de parler correctement (prononciation identique) l'anglais ou l'allemand. De la même manière pourquoi rigole-t-on lorsqu'un Gourounsi par exemple parle moore non pas comme les Mossi mais avec un « accent gourounsi » ?

Lorsqu'on demande aux informateurs pourquoi on juge négativement un locuteur francophone qui *chogobite*, les réponses sont quasi identiques. « Celui qui *chogobite*, c'est quelqu'un qui veut dire qu'il est au-dessus des autres ; qui veut s'assimiler au blanc. »

Il ressort de ces affirmations que parler comme un Français est un comportement social qui éloigne son auteur des siens. Il l'en éloigne parce qu'il se distingue par son parler qui le rapproche plus des « blancs ».

Les fondements de ce jugement de valeur résident dans plusieurs facteurs. Le premier facteur est le mode d'acquisition du français. Le français est objet et moyen d'enseignement au Burkina Faso. La plupart des francophones burkinabé sont passés par l'école. Au primaire, l'enfant apprend à parler le français en répétant les sons, les mots puis les phrases après l'instituteur. C'est dire donc que l'enfant apprend d'après la prononciation de son maître tout comme il a appris à parler sa langue maternelle en écoutant ses parents parler. Le maître représente donc la norme, alors qu'on sait que les instituteurs n'ont généralement que le BEPC (niveau 3° du secondaire), ce qui veut dire qu'ils n'ont pas eu la possibilité d'être en contact avec des Français, notamment en allant en France comme c'est le cas pour la plupart des cadres supérieurs. Le français qu'ils parlent et qu'ils enseignent aux élèves est celui qui est issu de l'habitus verbal local. On comprend mal ou on accepte mal qu'un Burkinabé puisse, dans ces conditions d'apprentissage, parler non pas seulement différemment des autres Burkinabé mais comme les Français. C'est une façon de montrer qu'on est allé plus loin que les autres.

Le deuxième facteur tient au statut de la langue française. Langue du colonisateur, elle est encore aujourd'hui la seule langue officielle du pays. C'est donc à elle que sont rattachées toutes les fonctions et les valeurs sociales importantes. Cela a pour conséquence une situation de conflit entre le français et les langues nationales, que Fishman [2] a caractérisé de diglossie. En effet, le français occupe le champ communicatif officiel en confinant les autres langues à la communication intracommunautaire et interscolaire (pour le moore et le jula). De plus, le taux de scolarisation étant bas (30 % à peine) peu de Burkinabé ont eu la chance d'aller à l'école pour apprendre le français. C'est dire donc que parler français, c'est déjà afficher son appartenance à un groupe social, celui des élites car, comme l'ont dit G. Manessy et P. Wald [5, p. 9] « le français est une langue dominante et surtout naturalisée dans ses fonctions de domination ». Cela constitue déjà une différenciation sociale. Si en plus de cela, un locuteur outrepasse l'habitus verbal né d'une convention sociale tacite, pour adopter l'habitus verbal exogène, cela constitue une double différenciation. Cela signifierait que son auteur est coupable de vouloir marquer une distance entre lui et le groupe des francophones. La réaction quasi hostile de ces derniers a pour but de décourager les auteurs de ce mode de parler afin de préserver une unité du groupe car le risque est grand de voir se dessiner une catégorie sociale sur la base d'un parler qui serait plus valorisant parce qu'il s'assimile au français parlé en France. Cela pourrait créer un sentiment de fus-

tration chez les autres locuteurs qui étaient déjà heureux de se sentir locuteurs « légitimes » parce qu'ils parlent un français standard.

Enfin, on peut signaler le caractère militant de l'hostilité de ce jugement. Pour certains intellectuels, la colonisation française a engendré beaucoup de maux en Afrique en général et au Burkina Faso en particulier. Ils tolèrent le français en tant que moyen indispensable pour la communication intercommunautaire et internationale, mais sont allergiques à toute pratique verbale qui pourrait évoquer une assimilation au peuple colonisateur. C'est ce qu'a voulu signifier un informateur en disant : « Quelqu'un qui *chogobite*, c'est quelqu'un qui veut se prendre pour un blanc. »

Quant aux victimes de cette discrimination, c'est généralement des personnes qui ont séjourné assez longtemps en France ou qui vivent dans un milieu où le français est parlé de cette façon. Elles déclarent n'être pas conscientes de la particularité de leur parler. Selon ces locuteurs, on leur prêterait de fausses intentions car ils ne se sentent pas supérieurs aux autres pas plus qu'ils ne sont assimilés.

Les « gros mots »

L'autre aspect de la norme du français au Burkina Faso concerne le lexique. En effet, il n'y a pas que la façon de parler cette langue qui est sujette à critiques, l'utilisation du lexique peut provoquer un sentiment similaire à celui du *chogobit*. De même qu'on peut reprocher à un locuteur de *chogobiter*, de même on peut lui faire reproche d'employer des « gros mots ».

Que faut-il entendre par « gros mots » ? Pour paraphraser les sémanticiens, nous dirons que les mots n'ont de sens que ce celui qu'on leur donne. Au Burkina Faso, un « gros mot » n'est pas un mot qui recèle de la vulgarité, de l'indécence ou de l'obscénité, mais, ainsi que l'a défini un collègue enseignant, « c'est un mot qui apparaît ronflant ou pédant ».

C'est dire que la signification de l'expression « gros mot » est différente au Burkina Faso de celle qu'on lui donne généralement en France.

Comme nous l'avons dit plus haut, nos informateurs proviennent des différentes composantes sociales de la ville de Ouagadougou. Il s'agit d'un militaire (caporal), d'un mécanicien de petits engins, d'un menuisier, d'une couturière, de deux professeurs d'université et de six étudiants.

Pour ce qui est du militaire, du mécanicien, du menuisier et de la couturière, nous leur avons demandé s'ils savaient ce que c'était qu'un « gros mot » et de nous donner des exemples. Quant aux étudiants et aux professeurs, nous avons également posé les mêmes questions mais en plus nous leur avons soumis un texte tiré du n° 001 de *Voix plurielle* (le journal du Groupe des démocrates révolutionnaires (GDR), un des partis politiques au Burkina Faso). Le choix de ce journal vient du fait que ce sont nos informateurs mêmes qui l'ont cité en exemple. Il s'agissait donc pour nos huit informateurs de souligner dans les différents textes ce qui apparaissait comme étant des « gros mots ».

Définitions du « gros mot »

Si les définitions sont différentes dans leur formulation, elles disent cependant la même chose. Ainsi, que ce soit pour le militaire, le mécanicien, le menuisier ou la couturière, celui

qui emploie des « gros mots » est quelqu'un qui utilise des mots qu'on ne comprend pas parce qu'on ne les a jamais entendus. Pour les étudiants et les professeurs, le « gros mot » est un mot ou une expression « ronflante » inadaptée à la situation et aux interlocuteurs.

Ainsi *exigeant* dans la phrase « la vie militaire est exigeante » est un « gros mot » pour notre caporal ; « votre modèle est un peu rustre » : le mot *rustre* est un « gros mot » pour la couturière. Ou encore le mot *esthétique* est un « gros mot » pour le mécanicien dans la phrase « votre réparation n'est pas du tout esthétique ».

Quant aux étudiants, ils ont relevé 21 « gros mots » dans un texte de 41 lignes. On retiendra les mots *stigmatiser, consensuel, joutes* (électorales), *logorrhées* (démagogiques), *pérenniser, quarteron* (de citadins), *incurie* (politique), *stratagèmes...*

Les deux professeurs pour le même texte ont souligné les mots suivants : *logorrhées* (démagogiques), *quarteron, incurie, subside* (occulte), *fossile* (politique).

Il y a deux remarques essentielles à faire concernant les « gros mots ». Premièrement, il n'existe pas un consensus général autour du « gros mot ». Ce qui est « gros mot » pour telle couche sociale ou pour tel individu n'est pas forcément tel pour un autre. L'appréciation de la « grosseur » du mot est fonction de la compétence qu'a l'interlocuteur de la langue française. En effet, les différentes variétés de la langue française au Burkina Faso qui vont du français standard au français basilectal relèvent du mode d'acquisition de celles-ci. Il y a l'acquisition scolaire qui se réfère à la norme académique, l'acquisition extra-scolaire ou encore l'acquisition « sur le tas ». En ce qui concerne les locuteurs scolarisés, leur compétence en français, notamment leur connaissance du lexique, est proportionnelle à leur niveau de scolarisation et à leur activité professionnelle. Quant aux locuteurs qui ont appris le français dans la rue, leur vocabulaire est généralement fonctionnel.

Deuxième remarque : « gros mot » n'existe pas hors situation. En effet, lorsqu'on demande à un informateur de produire un « gros mot », il donne instinctivement un énoncé dans lequel apparaît le « gros mot ». Cela s'explique par le fait que c'est le contexte ou la situation qui donne au lexème son caractère « gros » ou pas. Ce qui veut dire que l'aspect savant ou pédant d'un lexème résulte de procédés psycholinguistiques : il existerait des caractéristiques ou des conditions objectives et subjectives pour qu'un mot soit considéré comme « gros ».

Caractéristiques du « gros mot »

Esthétique est un « gros mot » pour le mécanicien mais pas pour les étudiants ni les professeurs ; *arrogance* l'est pour le caporal de l'armée et non pour les intellectuels ; *consensuel* est un « gros mot » pour les étudiants et sans doute pour les deux premiers mais pas pour les professeurs qui ne l'ont pas retenu. Dans la même logique le terme *phonologie* peut paraître « gros » pour le professeur de mathématiques mais pas pour le linguiste ni pour l'étudiant inscrit en première année de linguistique.

Cela montre que le mot est « gros » lorsqu'il ne fait pas partie du vocabulaire usuel de l'auditeur ou que sa fréquence d'utilisation est très faible. Cela est d'autant plus justifié que des mots tels que *dégagement, conjoncture, opportunisme* et autres mots en *-isme*, ou des expressions du genre *faire l'économie de, par rapport à, (protester) avec la dernière énergie, tant et si bien que, à telle enseigne que,* etc., qui relèvent généralement de jargons techniques ou du style châtié, passent au Burkina Faso, tout au moins pour les locuteurs francophones, pour des mots ou des expressions familiers à cause des discours révolutionnaires

de ces dernières années qui ont contribué à les vulgariser. On peut donc penser que l'appréciation du lexique procède de l'insécurité linguistique éprouvée par l'auditeur face à la variété de langue utilisée par le locuteur.

L'origine de ce sentiment chez l'auditeur provient certes de sa compétence qui est elle-même fonction du mode et du degré d'acquisition de la langue française, mais surtout de l'attitude langagière du locuteur. En effet, compte tenu de la multiplicité des variétés du français au Burkina Faso et au regard des valeurs sociales liées à l'une ou l'autre des variétés, l'utilisation délibérée de termes rares ou « gros mots », pour certains locuteurs, constitue des traits investis d'une signification sociale qui peut varier en fonction de l'auditeur.

Lorsque cet étudiant écrit dans sa copie la phrase suivante : « l'éminence des faits évoqués nous impose (...) » le professeur qui corrige la copie relève le terme *éminence* comme un « gros mot », non pas parce qu'il ignore sa signification mais parce que l'inadéquation du terme par rapport au contexte est interprétée comme une volonté de faire étalage de sa compétence en français ou de défier le lecteur.

Mais lorsque le mécanicien tient le mot *esthétique* dans la phrase, « votre réparation n'est pas esthétique » pour « gros », il l'interprète non seulement comme un indice d'une catégorie sociale supérieure à la sienne, mais aussi comme du pédantisme dans la mesure où son client sait bien ou devrait savoir que ce mot ne fait pas partie de son vocabulaire. En somme pour le mécanicien, son client veut marquer la distance sociale qui les sépare en recherchant délibérément des mots compliqués pour lui. « Il pouvait utiliser le mot *joli* ou *beau* puisque ce sont ces termes-là qu'il a utilisés quand je lui ai dit que je ne comprenais pas », a ajouté le mécanicien.

L'utilisation de termes rares ou « gros mots » comme stratégies de communication se rencontre chez les locuteurs de toutes les couches sociales et dans toutes les variétés de la langue française. Cependant il semble que la réaction n'est pas la même pour tous les locuteurs. Lorsqu'il s'agit des locuteurs « légitimes » de la langue française, composés essentiellement de l'élite intellectuelle, l'attitude est à la tolérance. En effet, leur statut de cadres supérieurs leur confère cette légitimité puisqu'ils sont les tenants locaux de la norme.

En ce qui concerne les locuteurs « non légitimes » des couches sociales basses, la réaction est à la dérision car c'est parmi ces locuteurs que le phénomène est le plus important. La raison en est que ces gens ont plus conscience de la valeur sociale du français ou du moins des avantages sociaux liés à la pratique du français que les premiers. C'est également parmi ces locuteurs que l'insécurité linguistique, la peur d'être catégorisé, de ne pas passer pour ce qu'on voudrait, est la plus forte. Aussi emploient-ils souvent des « gros mots » afin « d'éblouir » leur interlocuteur même si le mot est hors propos. On retrouve là le principe général posé par W. Labov [3] qui affirme que chaque fois qu'un dialecte réputé « inférieur » se trouve au contact d'un dialecte « supérieur », tout locuteur du premier placé dans une situation où il a quelque raison de surveiller son langage produit de façon imprévisible des formes correctes, voire trop correctes, c'est-à-dire aussi conformes que possible à ce qu'il croit être le bon usage. Le même phénomène est signalé par Wald et Manessy [5] « ce qui importe ici est que le sujet parlant ait ou non le sentiment d'employer une forme fautive de la langue et qu'il attache plus de prix à la bonne tenue de ses énoncés qu'à l'intelligibilité de leur contenu... » Cela est d'autant plus vrai que même des termes argotiques peuvent être diffusés par snobisme comme de « gros mots ». C'est ainsi que nous avons relevé dans le vocabulaire d'un petit marchand de cigarettes sur le campus les lexies telles que *pecquer* « toucher la bourse » (de *pec* « pécule ») ; *carrierer* « étudier » ; *tibiasser* « marcher à pied » ; *bringue* « danse ». Pour ce locuteur l'emploi de ces mots est légitimé par le fait qu'ils sont dits par des étudiants.

La production de « gros mots » procède également de ce que S. Lafage [4] appelle l'hypergénéralisation. En effet, cette catégorie de locuteurs exploite de façon abusive des paradigmes de généralisation. Cela aboutit à la création de mots tels que *manièrement* « de manière » sur le même principe qui permet d'obtenir « doucement » à partir de l'ajectif « douce », ou encore *imperçable* « qui ne peut être percé » comme *impénétrable* de l'adjectif « pénétrable ».

La recherche de « gros mots » conduit également à nombre d'impropriétés sémantiques du genre : *s'échauffer pour une fille* « être amoureux d'une fille », *un pneu malade* « un pneu usagé ». C'est l'ignorance des connotations délimitant le champ sémantique respectif des vocables tenus pour synonymes qui en est l'explication.

On peut donc dire que si le « gros mot » fait l'objet d'une sanction sociale, c'est tout d'abord parce qu'il est au regard de la norme, fautif de par son inadaptation à la situation et à l'interlocuteur. C'est aussi parce qu'il est ressenti comme un procédé psycholinguistique dans le but de se mettre en valeur en suscitant chez l'auditeur un sentiment d'indisposition lors de l'interaction.

Conclusion

À la fin de la présente analyse, deux remarques peuvent être faites qui témoignent de l'appropriation du français au Burkina Faso.

La première concerne le français parlé qui fait l'objet d'un consensus social autour d'un habitus verbal où les procédés intonatifs et phonétiques jouent un rôle déterminant. Toute violation de ces conventions est ressentie comme un geste d'autovalorisation de son auteur et sanctionnée comme telle.

Quant à la deuxième remarque, elle porte sur le lexique tant à l'oral qu'à l'écrit. Le « gros mot » est un couteau à double tranchant. Pour l'auditeur, le « gros mot » est un acte qui le brime pour la simple raison qu'il constitue un refus de lui reconnaître sa légitimité de locuteur francophone. Du côté de l'énonciateur, l'utilisation de « gros mots » correspond à la revendication d'une légitimité que son statut social seul ne suffit pas à lui donner.

Enfin, au-delà du *chogobit* et des « gros mots », c'est le problème même de la délimitation du corpus et des registres de langue qui est posé. Quelle forme enregistrer ? Quelle signification tenir pour norme quand on sait qu'un consensus est loin d'être trouvé autour de ces éléments ? Un mot ou une forme de langue peuvent être tolérés mais pas connus de toutes les composantes de la communauté sociolinguistique francophone.

Telles nous semblent être, entre autres, les questions urgentes auxquelles le lexicologue et/ou le sociolinguistique doivent prendre garde afin d'éviter qu'un inventaire des particularités du français au Burkina Faso ne soit qu'une caricature de la réalité.

Références

1. Batiana A., Caitucoli C. (1990). Aspects du multilinguisme au Burkina Faso. Communication au colloque « *Des langues et des villes* ». Dakar 14-17 déc. À paraître.
2. Fishman J. (1971). *La Sociolinguistique.* Éd. Labor, Paris.
3. Labov W. (1971). The Notion of system in creole studies. In : Hymes D.H., ed. *Pidginisation and creolization of languages.* Cambridge University Press.
4. Lafage S. (1976). *Français écrit et parlé en pays éwé.* Université de Nice.
5. Manessy G., Wald P. (1984). *Le Français en Afrique noire : tel qu'on le parle, tel qu'on le dit.* L'Harmattan, Paris.
6. Prignitz G. (1990). Le Français au Burkina Faso. In : *Actes du séminaire de la Baume-lès-Aix.* 7-9 juillet.
7. Roulon P. (1972). Étude du français et du sango parlés par les Ngbaka-Ma'bo. In : *Ethnies* 2.
8. Westermann D. (1952). *The Languages of West Africa.* IAI, Londres.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 213-223.

21

Rapport sur l'Inventaire des particularités lexicales du français parlé et écrit en Mauritanie

B. OULD-ZEIN

Université d'Aix-en-Provence, France

Faisons tout d'abord connaissance avec la Mauritanie avant d'aborder la situation sociolinguistique et l'*Inventaire des particularités lexicales du français parlé et écrit en Mauritanie* qui est l'objet de ce propos.

La Mauritanie est un État de l'Afrique de l'Ouest limité au nord par le royaume du Maroc, au sud par le Sénégal, à l'est et au sud-est par le Mali et à l'ouest par l'océan Atlantique. Sa superficie est de plus d'un million de kilomètres carrés (deux fois celle de la France) pour une population d'un peu moins de deux millions d'habitants. Les deux tiers du territoire sont sahariens. Ce sont donc surtout le Sud et le Sud-Est du pays qui sont habités.

Sur le plan économique, le pays vit essentiellement de l'exportation du fer à partir du port minéralier de Nouadhibou ainsi que de celle du poisson - les côtes mauritaniennes sont les plus riches du monde.

Sur le plan politique, la Mauritanie est dirigée depuis le 12 décembre 1984 par une junte militaire ayant à sa tête le colonel Maawiya Ould Sid'Ahmed Taya. Cependant, avec le vote le 12 juillet dernier d'une nouvelle constitution, la Mauritanie est entrée dans la voie de la démocratie. Elle est bien entendu membre de l'ONU mais également de la ligue arabe et de l'OUA ainsi que de plusieurs organisations sous-régionales africaines justifiant par là sa double appartenance au monde arabe et au monde africain.

La population mauritanienne se compose d'un ensemble arabo-berbère représentant 80 % environ et d'un ensemble négro-africain représentant 20 %.

Les Arabo-Berbères sont constitués d'une population blanche : les Maures ou Beïdanes, les Haratines (esclaves affranchis) en font également partie. Ces derniers représenteraient 40 % de la population totale.

Trois ethnies composent les Négro-Africains : les Hal Poulars majoritaires, les Soninkés et les Wolofs. Signalons que la population négro-africaine vivant essentiellement d'agriculture et d'élevage habite le Sud et le Sud-Est du pays. Signalons aussi que l'élite négro-africaine conteste les chiffres du dernier recensement publié (1977) selon lequel les Négro-Africains sont minoritaires (20 % environ). Elle estime que les noirs (Haratines non compris) représentent 50 % environ.

Les Arabo-Berbères parlent le hassaniya, dialecte proche de l'arabe littéraire tandis que les Négro-Africains parlent des dialectes africains : le poular, le soninké et le wolof (qui sont d'ailleurs parlés dans d'autres pays africains : Sénégal et Mali notamment). Le hassaniya, par contre, n'est parlé que dans le Sud marocain, un peu au Mali et au Niger. Catherine Cheikh (1979) estime qu'il existe encore quelques milliers de berbérophones dans la partie occidentale du Trarza (sud du pays).

La population mauritanienne est à 100 % musulmane.

Parodions Pierre Dumont et disons que le français est aussi une langue mauritanienne. Il a fait son apparition au début de ce siècle et est enseigné depuis 1905. Cet enseignement était jusqu'en 1974, date à laquelle la Mauritanie a créé son propre baccalauréat, presque calqué sur l'enseignement en France.

En dépit d'une arabisation brutale et progressive, le français continue d'être enseigné comme matière ; il véhicule aussi des disciplines scientifiques dans les classes dites bilingues des collèges et lycées et dans les établissements supérieurs comme l'ENS et l'ISS (Institut supérieur scientifique). À l'ENS, on continue de former des professeurs de français issus de la faculté de lettres de Nouakchott où existe un département de langue et de littérature françaises qui n'a rien à envier à certaines facultés francophones et même françaises. Enfin dans les classes arabes, le français est enseigné comme langue seconde. Celles-ci sont beaucoup plus nombreuses que les classes bilingues. Si ces dernières continuent d'ailleurs d'exister, c'est grâce aux revendications négro-africaines. Beaucoup de Maures fréquentent aussi ces classes devenues rares et situées surtout dans le Sud et le Sud-Est du pays.

Bien que le français ne soit plus langue officielle depuis 1980 et que la dernière constitution du pays n'en parle même pas, il ne continue pas moins paradoxalement d'être la langue de travail de l'administration et la langue de prédilection de l'élite. Nous avons vu et connu des responsables arabisants rédiger et afficher des notes de service en français, au ministère de l'Éducation nationale notamment. Beaucoup d'entre eux se mettent tardivement à l'apprentissage du français et vous implorent de le leur enseigner parce que c'est un moyen de prestige et de promotion sociale quoi qu'on en dise !

Il y a finalement quelque chose d'hypocrite et même de grotesque dans la politique d'arabisation ! D'un côté, on appelle à l'arabisation : on va, par exemple, jusqu'à l'interdiction de toute intervention en public en français, de l'autre, on souhaite prononcer son discours en français dans les réunions de l'UMA (Union du Maghreb arabe) et on transfère son enfant d'une classe arabe vers une classe bilingue ! Pourquoi continuer à ouvrir des classes bilingues ? Que faire de tous ces milliers de cadres formés en français et qui sont, pour certains tout au moins, incapables de dire ne serait-ce qu'un mot en arabe ? Doit-on continuer d'empêcher les cadres négro-africains de s'exprimer et de pouvoir travailler en français sous prétexte qu'ils ont leurs langues ?

Le français a, en Mauritanie, une caractéristique originale. Quand les Sénégalais ou les Maliens de différentes ethnies ont recours pour se faire comprendre entre eux au wolof ou au bambara, les Mauritaniens, bien que musulmans, censés donc savoir l'arabe, langue du

Coran, vont utiliser le français même s'ils sont peu instruits dans cette langue. Ils emploient aussi le wolof. Un journaliste lybien dénonçait, il n'y a pas longtemps, le fait que dans un pays arabe la police de l'air lui a fait remplir des formulaires de débarquement en français ! Autre paradoxe est la presse. Il y a , en effet, plus de titres en français qu'en arabe ! Un quotidien national : *Horizons*, un mensuel : *Mauritanie demain*, trois hebdomadaires récemment créés à la faveur de la nouvelle démocratie : *Le Temps*, *L'Éveil hebdo* et *L'Indépendant* sont tous publiés en français contre un quotidien et un mensuel de création récente en arabe ! Des périodiques comme *Le Douanier déclare* et *Chourough* paraissent dans les deux langues.

Radio-Mauritanie qui émet sur une chaîne consacre une heure et demie par jour à des émissions en français et la télévision une demi-heure par jour destinée à un journal très regardé. Ceux qui ont la possibilité de disposer d'antennes paraboliques ou de louer des vidéo-cassettes ont le loisir de regarder les émissions de la deuxième chaîne de télévision française.

La presse étrangère en français est présente. Des revues comme *Jeune Afrique* et *Jeune Afrique magazine* sont très lues.

Il existe peu de bibliothèques dans le pays. Néanmoins celle du Centre culturel français « Antoine de Saint-Exupéry » connaît un afflux de jeunes surtout.

Les intellectuels mauritaniens ont peu écrit même en arabe. Cependant, des essais (*Lettre ouverte aux élites du Tiers-Monde* de Ahmed Baba Miske), des pièces de théâtre (*Les Exilés de Goumel* de Tène Youssouf Gueye), des recueils de poèmes (*À l'orée du Sahel* du même Tène Youssouf Gueye) et un roman (*Un amour impossible* de Moussa Ould Ebnou) ont été, à ce jour, publiés en français. Il faut reconnaître que ce sont surtout des spécialistes qui s'intéressent à cette littérature.

Le français en Mauritanie

Dans une monographie consacrée au français en Mauritanie, Gérard Turpin [24] distingue trois variétés essentielles :

- Le basilecte ou français populaire africain.
- Le mésolecte ou français fortement marqué de régionalismes.
- L'acrolecte ou français correspondant aux usages normatifs de la langue.

Les Mauritaniens emploient surtout les deux derniers, le français populaire africain étant essentiellement utilisé par les travailleurs immigrés originaires des pays voisins : Sénégal, Mali, Guinée notamment.

Il serait intéressant d'étudier plus en détails les écarts de ces variétés par rapport au français central ; contentons-nous, pour le moment, d'en citer quelques-uns :

La confusion entre :

- i et u : inutile / *initile* ;
- o et ou : à cause de / *à couse de* ;
- p et b : premier / *bremier*

L'emploi défectueux des pronoms personnels : *le, la, lui, leur ;* du pronom relatif *dont* et de la conjonction *que.*

Les fautes relatives au genre : *le* commerce / *la* commerce.

La confusion entre certaines prépositions : *à* et *pour* notamment.

Mais c'est surtout sur le plan lexical que l'on rencontre les écarts les plus nombreux.

Notre inventaire des particularités lexicales du français parlé et écrit en Mauritanie a été effectué dans le cadre du DEA de sciences et techniques du langage à la faculté de lettres, arts et sciences humaines de l'université de Nice-Sophia Antipolis sous la direction conjointe de MM. Étienne Brunet et Ambroise Queffelec. Pendant l'élaboration de cet inventaire, nous n'avons pu malheureusement nous rendre en Mauritanie. Pour les sources écrites, nous nous sommes, par conséquent, contenté des livres trouvés en France, des journaux et revues qui nous parvenaient de manière irrégulière du pays. Pour les sources orales, nous avons fait appel à la colonie d'étudiants mauritaniens de Nice et à nos propres souvenirs. Signalons que les livres écrits sur la Mauritanie et que nous avons dépouillés le sont essentiellement par des administrateurs et des officiers coloniaux. Ce qui explique les nombreux emprunts aux langues locales et particulièrement au hassaniya. Pour les lexies d'origine négro-africaine que l'on rencontre en Mauritanie, la tâche nous a été facilitée par la consultation de l'excellent ouvrage de A. Queffelec [21], celui de G. N'Diaye-Corréard et J. Schmidt [14].

Le français de Mauritanie est caractérisé à tous les niveaux d'instruction du locuteur par le recours au calque ou traduction de la langue maternelle, la confusion des niveaux de langue, le changement de sens, les néologismes, etc. Voici quelques exemples de ce français :

Traductions du hassaniya

- Le *chameau* de ma chaussure (pour la « partie supérieure » de la chaussure).
- Ma *corne* « ma tempe ».

Il s'agit dans ces cas de locuteurs peu lettrés.

- *Je te visite* « je te rends visite ».
- *Elle la tresse* « elle lui tresse les cheveux ».
- *J'ai un besoin* « je voudrais la permission de sortir ».

Particularités sémantiques

- *Sérieux* « gentil ».
- *Cynique* « hypocrite ».
- *Badaud* « vagabond ».
- *Chrétien* « athée ».
- *Godasse* « soulier uniquement » (terme non populaire).

Emprunts au hassaniya

- *Haouli* « chèche qui protège du soleil et du vent de sable ».
- *Mélehfa* « vêtement féminin couvrant presque entièrement le corps ».
- *Guetna* « période de la récolte des dattes ».
- *Rahla* « selle pour dromadaires ».
- *Guelta* « mare permanente ».

La typologie des écarts retenue est celle préconisée par W. Bal [2] et présentée par D. Latin [13] :

- particularités lexématiques (formations nouvelles ou emprunts),
- particularités sémantiques (transferts, restriction ou extension de sens, emplois métaphoriques),

- particularités grammaticales (changement de catégorie, de genre, de construction, etc.),
- particularités diverses qui tiennent à des différences de connotation, à des différences de fréquence, à des passages d'un niveau ou d'un état de langue à un autre.

Pour la présentation des articles, nous avons adopté celle de l'équipe de M. Ambroise Queffelec qui a réalisé *l'Inventaire des particularités lexicales du français au Mali* [21].

Il y a d'abord l'entrée et ses différentes orthographes, l'étymologie, la catégorie grammaticale, la définition, le degré de fréquence, le domaine d'utilisation (écrit, oral), le milieu utilisateur (intellectuels, scolaires, scolarisés, jeunes, etc.), le registre de l'emploi (familier, vulgaire), le synonyme ou l'antonyme, un ou plusieurs exemples enfin.

Notons que le travail s'est fait d'abord sur fiches puis a été enregistré sur ordinateur Macintosh au moyen du logiciel FileMaker dans les locaux de l'URL 9 (INaLF-CNRS) du professeur Étienne Brunet.

En conclusion, je dirai que les Mauritaniens, en parlant et en écrivant ce français ne réalisent pas toujours qu'il s'agit de régionalismes. Cet inventaire pourrait éventuellement les aider à éviter d'employer ce qu'ils considèrent comme des écarts.

À l'origine de ce français, il y a d'abord une formation lacunaire et insuffisante dispensée le plus souvent par des instituteurs et des professeurs autochtones et fondée sur des connaissances livresques ; il y a également l'absence de séjours linguistiques en France.

Enfin, nous suggérons que soient retenues comme particularités dans les futurs inventaires les lexies exprimant des réalités africaines et dont les équivalents n'existent pas en français standard : *boubou, marabout, mélehfa, calebasse, canari*, etc. Et que les néologismes et autres barbarismes soient rejetés et considérés simplement comme des fautes : *essencerie, cynique* (hypocrite), *bordelle,* etc.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier M. Étienne Brunet qui a dirigé ce mémoire et m'a mis dans des conditions idéales de travail. M. Ambroise Queffelec m'a beaucoup aidé et conseillé ; il continue de le faire. Qu'il soit également remercié.

Annexe 1

Bonnes feuilles de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Mauritanie*

Alphabétisé,ée
N.M.F.
Personne qui a appris à lire et à écrire à l'âge adulte dans le cadre des campagnes d'alphabétisation des adultes.
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Les alphabétisés sont nombreux dans cette région. (Oral)

Alphabétiseur
N.M.
Personne chargée de l'alphabétisation des adultes.
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Des dizaines d'alphabétiseurs ont participé à cette campagne. (Oral)

Alternative
N.F.
Possibilité, éventualité.
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Tu as deux alternatives : tu acceptes ou tu refuses. À toi de choisir ! (Oral)

Amener
V.T.
Fréquemment confondu avec emmener et apporter.
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
J'amène les enfants à l'école. (Oral)
Amène les livres ! (Oral)

Amour
(Faire l')
L.V.
Flirter.
Fréquent.
Oral.
Scolarisés.
Viens, on va faire l'amour ! (Oral)

Aoul [awəl]
N.M.
Récital donné par des griots*.
Disponible.
Si votre hôte en a les moyens, si des griots sont de passage, on peut organiser un aoul. (Gabriel Feral, 1983, p. 295.)

Aouli : V. Haouli

Apollo
N.
Conjonctivite purulente à caractère épidémique.
Assez fréquent.
Oral, surtout.
Tous milieux.
Une épidémie d'apollo a sévi cet été à Nouakchott. (Oral)

Apprendre
V.I.
Avoir cours.
Fréquent.
Oral.
Scolaires.
Monsieur, ce soir, on apprend ? (Oral)

Apprenti 1
N.M.
Jeune employé travaillant dans un véhicule de transport.
Fréquent.
Oral, surtout.
Tous milieux.
Apprenti, fais monter les passagers ! (Oral)

Apprenti 2
N.M.
Jeune employé travaillant dans un garage.
Fréquent.
Oral, surtout.
Tous milieux.
Le patron n'est pas là, il n'y a que les apprentis. (Oral).

Arabe
(classe)
N.F.
Classe où l'enseignement est dispensé essentiellement en arabe et accessoirement en français.
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Ant : bilingue* (classe)
Cet élève fréquente une classe arabe. (Oral)

Arabisant,e
N.M.F. Adj.
Personne faisant ou ayant fait ses études en arabe et ne parlant pas ou très peu le français.
Fréquent.
Souvent péjoratif.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Ant : Francisant*.
C'est un arabisant, il ne peut pas être nommé à ce poste ! (Oral)
Mohamed est enseignant arabisant. (Oral)

Arachide
N.F.
Cacahuète
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Donnez-moi un kilo d'arachides ! (Oral)
On chercha dans les phares un petit morceau de rag où nous pourrions savourer nos arachides.* (Gabriel Feral, 1983, p. 298.)

Ardin, hardine [ardin]
(Du hassaniya)
N.M.
Instrument de musique composé d'une demi-calebasse tendue de peau comme caisse de résonance et d'un manche d'où partent les quatorze cordes.
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Les griots s'installent devant la tente, en général, la famille, le père avec son tidinit, petite guitare à quatre cordes, sa femme avec l'ardin.* (Gabriel Feral, 1983, p. 131.)
Musiciens instrumentaux (sur les variétés locales de guitares : tidinit et hardine), chanteurs, danseurs, généalogistes, chansonniers, parfois confidents des grands, ils composent la « musique du pouvoir » selon l'expression de nos informateurs. (Francis de Chassey, 1972, p. 123.)

Arranger
V.T.
Rendre service à.
Fréquent.
Familier.
Oral.
Tous milieux.
Arrangez-moi, monsieur l'agent, vous aussi ! (Oral)

Arrondissement : V. Chef d'arrondissement.

Assimilé,ée
N.M.F.
Africain ayant adopté le comportement et le mode de vie des Européens.
Fréquent.
Écrit, oral.
Intellectuels.
Syn : Acculturé,ée*, déraciné,ée*
Il a épousé cette Française : c'est un assimilé. (Oral)

Assister
V.T.
Voir.
Fréquent.
Oral, surtout.
Tous milieux.
Tu as assisté le film ? (Oral)

Attraper
V.T.
Garder, retenir une partie d'un repas pour quelqu'un.
Fréquent.
Oral, surtout.
Tous milieux.
Je ne mange pas à midi, il faudra m'attraper quelque chose. (Oral)

Au niveau de
L.P.
Dans, à.
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Se poursuivant depuis quelques jours, la campagne d'alphabétisation au niveau des wilayas industrielles sera l'occasion d'un programme large sur la sensibilisation et l'apprentissage des rudiments du savoir.* (*Chaab* N° 4629 du 30-10-1990.)

Augmenter
V.T.
Augmenter le contenu de quelque chose (d'un verre de thé, par exemple).
Fréquent.
Oral.
Tous milieux.
Augmente-moi, s'il te plaît ! (Oral)

Aussi
Adv.
Locution manifestant un étonnement mêlé de réprobation.
Fréquent.
Oral.
Tous milieux.
Toi aussi, il ne faut pas me faire ça ! (Oral)

Autrement dit
Adv.
Sinon, dans le cas contraire.
Fréquent.
Oral.
Tous milieux.
Syn : Dans le cas échéant*.
Il faut venir aux cours, autrement dit, je serais dans l'obligation de te punir. (Oral)

Avec 1
(Être)
Prép.
Être entre les mains de, en possession de.
Fréquent.
Oral.
Tous milieux.
Mon cahier est avec lui. (Oral)

Avec 2
Prép.
(Avec n'importe quel autre verbe) à, chez.
Fréquent.
Oral.
Tous milieux.
J'ai acheté ce boubou avec l'autre boutiquier.* (Oral)

Aventure
N.F.
Bande dessinée, illustré.
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Prête-moi une aventure, s'il te plaît ! (Oral)

Avoir un besoin : V. Besoin.

Azouzel [azuzɛl]
(Du hassaniya)
N.M.
Dromadaire castré servant de monture.
Disponible.
J'avais pris parmi les chameaux d'amende un bel « azouzel » blanc. (Ernst Psichari, 1927, p. 93.)

Chaque chameau était identifié. On ne monte pas une bête anonyme. Sa couleur, savoir s'il est mâle ou castré – azouzel – sa marque de tribu, tout cela doit être évoqué, sinon le récit perd de sa chaleur. (Gabriel Feral, 1983, p. 210.)
Qu'on me fasse l'honneur de croire que c'est ce que je tentai dès le premier jour, refusant par exemple de rassembler seul le troupeau pendant qu'il se prélassait à l'ombre d'un épineux, ou enfourchant un azouzel pour ménager mon souffle. (Claude Le Borgne, 1990, p. 151.)

Badaud
N.M.
Personne peu sérieuse, vagabond.
Fréquent.
Péjoratif.
Oral, surtout.
Tous milieux.
Il ne fait rien, ce type-là, il ne travaille pas, c'est un badaud ! (Oral)

Badiya [badija]
(Du hassaniya)
N.F.
La campagne.
Disponible.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Syn : Brousse*.
De la liberté et de l'affectivité spontanément exprimée de sa première éducation, le Maure gardera toute sa vie non seulement un attachement très solide à sa petite patrie qu'est le campement paternel et ses lieux de fixation habituels et une nostalgie persistante pour la badiya et les charmes de la vie nomade, mais surtout une affection et une confiance très profonde envers sa mère et sa famille maternelle. (Francis de Chassey, 1972, p. 158.°
La grande ruée vers la « badiya » constitue peut-être de nos jours les loisirs les plus originaux auxquels on puisse s'adonner. (*Chaab* N° 4630 du 31-10-90, p. 3.)

Bagaux [bago]
N.M.P.
Bagages.
Fréquent.
Familier.
Oral.
Tous milieux.
Tu as mis les bagaux dans la voiture ? (Oral)

Baigner
(Se)
V.P.
Prendre une douche ou se laver entièrement le corps au moyen d'un seau d'eau dans un réduit.
Fréquent.
Oral.
Tous milieux.
Syn : Se doucher*, prendre un bain*.
Je vais à la douche pour me baigner.* (Oral)

Bain
(Prendre un)
L.V.
Prendre une douche ou se laver entièrement le corps au moyen d'un simple seau d'eau.
Fréquent.
Oral.
Tous milieux.
Syn : Se baigner*, se doucher*.
Je prends un bain dans la douche et je suis à vous !* (Oral)

Balai
N.M.
Touffe de fibres végétales non montées sur manche couramment utilisée en guise de balayette.
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Prenez le balai, les enfants et balayez la classe avant l'arrivée de Monsieur ! (Oral)

Balbastik [balbastik]
N.F.
Glace à l'eau parfumée au sirop de menthe.
Fréquent.
Oral.
Scolarisés.
Ayant fini sa balbastik, Bêtise se dresse sur le capot de la magnifique voiture rouge d'un diplomate sud-américain et cherche du regard Louche, Goliath et Sans-Pitié.
(F. Lefort, C. Bader, 1990, pp. 47-48.)

Bana-Bana 1
(Du wolof)
N.M.
Marchand ambulant qui vend au détail dans la rue ou rend visite à domicile à ses clients éventuels.
Fréquent.
Oral.
Tous milieux.
Méfie-toi des bana-bana, ils peuvent te tromper ! (Oral)

Bana-Bana 2
(Du wolof)
N.M.
Marchandise vendue par les bana-bana, pacotille.
Fréquent.
Oral.
Tous milieux.
Syn : Foucoudiaye*.
C'est du bana-bana ce que tu as acheté ! (Oral)

Annexe 2

Contribution à une bibliographie sur le français en Mauritanie

1. Ba O. (1966). *Presque griffonnages ou la francophonie.* Préface de J.-C. Froelich. Saint-Louis, 136 p.
2. Bal W. (1973).
3. Bertrand D. (1985). *Rapport de Mission* (effectuée du 24 octobre au 3 novembre 1985 pour faire le point sur l'enseignement du français en Mauritanie). BELC, Paris, 18 p.
4. Blachère J.C. (1972). Quelques aspects de l'implantation de la langue française en Mauritanie jusqu'en 1960. *Bulletin IFAN,* Série B, 34.
5. Chartrand P. (1977). *Situation linguistique et politique de la langue en Mauritanie : essai de description.* ENA, Nouakchott.
6. Chassey F. (de). (1972). Enseignement et jeunesse scolarisée dans la société sous-développée. In : *Contribution à une sociologie du sous-développement : l'exemple de la R.I.M.*, troisième partie, Chapitre IV, tome 2, Université de Paris V, thèse d'État, pp. 678-734.
7. Chassey F. (de). (1984). Enseignement et jeunesse scolarisée. In : *Mauritanie 1900-1975,* Deuxième partie, deuxième section, chapitre III, pp. 313-350. L'Harmattan, Paris.
8. Courtier R. (1976). Le Français de Mauritanie, *Réalités africaines et langue française,* p. 1-2.
9. Du Puigaudeau O. (1951). Sous les tentes de science du Sahara maure. In : *Conjonction* n° 35, pp. 1-7. Il est également question, dans cet article, des « écoles françaises qui se multiplient près des centres administratifs et trouvent un succès grandissant auprès des Maures ».
10. Diagne N. (1984). *Écoles, langues et cultures en Mauritanie.* Thèse de troisième cycle, Paris V.
11. Fall O. (1984). *Les Objectifs de l'enseignement fondamental dans le contexte socio-culturel mauritanien.* ENS, Nouakchott, mémoire.

12. IPN (1978). *Rapport sur la réforme,* deuxième édition, Nouakchott. Ce rapport préconique la réhabilitation de la langue et de la culture arabe. Une « place particulière » y est accordée au français « langue qui permet l'accès au monde extérieur scientifique et technique (...) qui facilite la communication avec les États d'expression française (et donne aux) étudiants la possibilité de suivre l'enseignement supérieur ».
13. Racelle-Latin D. (1980). Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire (A-B). AUPELF-ACCT.
14. N'Diaye-Corréard G., Schmidt J. (1979). *Le Français au Sénégal. Enquête lexicale.*
15. Ould Abdi S.M. (1990). *L'Enseignement du français dans le premier cycle secondaire filière arabe. Approche d'une situation d'apprentissage.* Université de Nouakchott, mémoire, 87 p.
16. Ould Cheikh M.V. (1989). *Pour une formation rénovée des professeurs de français en Mauritanie.* Paris III, DEA, 56 p.
17. Ould Sidi Elemine B. (1987). *L'Enseignement de la langue française dans le système éducatif mauritanien issu de la réforme 1973. Objectifs et méthodes pour les filières « français ».* ENS de Nouakchott, mémoire, 78 p.
18. Ould Zein B. (1981). *L'Enseignement du français en Mauritanie. Méthodes, programes et perspectives.* ENS, Rabat, mémoire.
19. Ould Zein B. (1991). *Le Français en Mauritanie. Enquête lexicale.* Université de Nice, DEA, 97 p.
20. Perrin G. (1983). *La Langue française en Mauritanie.* Haut Comité de la langue française, Paris, IRAF, 83 p.
21. Queffelec A. (1982). *Inventaire des particularités lexicales du français au Mali.*
22. Thiriet A. (1966). Enquête à l'école d'application de Nouakchott (Mauritanie). *CLAD,* Dakar, n° 21, 27 p.
23. Turpin G. (1982). Comprendre le français écrit... ou quels objectifs pour l'apprentissage du français dans les classes mauritaniennes du premier cycle de l'enseignement secondaire. In : *Réponses* n° 4, supplément Afrique / océan Indien à la revue *Le Français dans le Monde.* Éditions Hachette/Larousse. Paris.
24. Turpin G. (1987). *Le Français en Mauritanie.* Université de Nice, mémoire, 103 p. (manuscrites).

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 225-242.

22

Une hypothèse de travail : le « FR MAD », français de Madagascar ou français à Madagascar

C. BAVOUX

URA 1041 du CNRS, Université de la Réunion, France

Le cadre dans lequel s'inscrit cette intervention nous impose une réflexion sur les transferts méthodologiques, ce qui implique que l'accent soit mis, plutôt que sur des informations concernant la francophonie malgache, sur la possibilité d'une application au terrain malgache du modèle élaboré à Maurice par notre équipe de recherche, préfigurant peut-être un transfert à d'autres terrains, africains par exemple. Nous renvoyons donc à l'analyse que D. de Robillard et D. Baggioni ont faite de la situation du français à l'île Maurice et nous nous interrogerons sur la légitimité et sur les conditions d'une transposition du modèle d'analyse à la situation malgache. Mais nous souhaitons d'abord présenter rapidement ce qui pourrait apparaître comme une série de précautions oratoires et qui est, en fait, bien plus que cela : une indispensable justification de notre entreprise.

Une place pour Madagascar, quand même

Il ne nous paraît pas superflu, en effet, de justifier notre tentative d'inclure Madagascar dans un projet de collecte et d'analyse d'un lexique « FR MAD » à coloration « indianocéanique »[1], d'autant que cette tentative risque de rencontrer l'incompréhension ou l'hostilité,

1. Le terme est plus pratique que scientifiquement exact : il renvoie à la notion de région Sud-Ouest de l'océan Indien.

étant donné qu'elle s'inscrit apparemment en faux contre les positions traditionnelles malgaches sur la question d'un enracinement régional de la langue française. Nous développerons plus loin les arguments de quelques Malgaches de renom qui se sont exprimés sur le sujet. D'abord deux poètes : F. Ranaivo [26] et J. Rabemananjara [8], puis des linguistes : Z. Bemananjara, directeur de l'Institut de linguistique appliquée d'Antananarivo[2], B. Rajaonarison [22] et E. Rafitoson [19]. Si ces auteurs reconnaissent à l'occasion que la langue française peut, dans la « diglossie franco-malgache », occuper certaines fonctions occupées normalement, si on s'en tient à la définition que donne Ferguson de la diglossie, par la « variété basse » (E. Rafitoson), ou que des « fonctionnaires subalternes » de l'administration malgache peuvent se rendre coupables, dans leur pratique du français, de « tournures locales... d'un pittoresque saisissant ou déroutant pour un nom initié » (F. Ranaivo), ils ne peuvent cependant croire à l'existence d'une variété régionale de français et ils insistent tous avec force sur le caractère étranger de la langue française à Madagascar et sur la conformité de la pratique francophone malgache à la norme centrale. Cependant, une étude historique de la situation sociolinguistique malgache, en particulier dans le contexte colonial et post-colonial, faisant une place aux facteurs psychologiques et symboliques, nous montrerait que les raisons sont nombreuses qui dictent aux francophones malgaches, bilingues issus de la colonisation, leur refus très ferme d'admettre qu'une variété de français ait pu s'acclimater sur le sol malgache au point de devenir malgache. La violence de leur refus n'a d'égale que leur crainte de voir « s'éroder » (encore F. Ranaivo) du même coup leur langue maternelle et leur « personnalité » malgache : et c'est bien évidemment d'identité nationale qu'il est question ici. Le *mahamalagasy ny malagasy*[3] (J. Rabemananjara use du mot : malgachéité), héritage sacré, n'est pas, à leurs yeux, négociable. Soulignons que cette conception, pour le moins figée et dans laquelle on peut reconnaître un trait de l'insularité malgache, de l'identité nationale, se trouve très largement partagée.

Par ailleurs, il n'est pas interdit au chercheur d'enfreindre certains tabous et de prendre, en particulier, les représentations sur les langues pour ce qu'elles sont : des représentations, c'est-à-dire de possibles objets d'étude. Contre l'avis quasi général, nous postulons donc l'existence d'une variété de « FR MAD », trouvant pratique d'user d'une abréviation dont la première vertu est de nous éviter de trancher pour l'heure entre l'affirmation d'un français *de* Madagascar et celle, plus modeste, d'un français *à* Madagascar. Le « FR MAD » doit rester, on l'a compris, une hypothèse de travail et nous ne sommes pas sûrs du tout d'arriver un jour, à la fin des travaux, à la conclusion qu'il existe ou qu'il n'a jamais existé un français *de* Madagascar. Peu importe d'ailleurs, l'essentiel pour nous étant de faire l'inventaire des conditions d'émergence ou de non-émergence d'une variété locale dans un contexte colonial et post-colonial qui voit la rencontre de deux grandes langues, le français et le malgache, présentes, à côté de quelques autres, à travers diverses variétés et à l'intérieur de groupes sociolinguistiques qu'il serait urgent de repérer et d'étudier si on veut progresser dans la connaissance de la situation linguistique malgache. À ce propos, le plus grave reproche que l'on puisse faire aux études des linguistes qui se sont penchés sur ce problème

2. Cet article [6] se limitant à la question de l'enseignement du français laisse de côté celle du français non scolaire. Mais nous savons, parce que Z. Bemananjara a bien voulu, dans une communication personnelle, nous exposer ses idées, que sa position, très classique en l'occurrence, est que la variété endolingue d'un français populaire existe si peu qu'elle ne saurait constituer un véritable objet d'étude. Tout en comprenant et en respectant la position de Z. Bemananjara, nous nous devons de la relativiser et de lui donner sa place dans l'histoire des représentations sur les langues en présence.

3. Littéralement : ce qui fait qu'un Malgache est malgache.

est de n'avoir pas été sensibles à la diversité des communautés linguistiques, d'avoir cru pouvoir traiter, par exemple, d'une façon réductrice et finalement erronée, du bilinguisme (ou de la diglossie, la mode aidant) *des* Malgaches... comme si tous les Malgaches étaient bilingues ! Il semble bien que les discours idéologiques successifs aient détourné les chercheurs d'une description sociologique et sociolinguistique de la situation. Pour notre part, nous estimons que nous aurons fait un pas en avant si nous parvenons à donner du tableau de la situation linguistique une vision à la fois plus nuancée et plus proche des réalités vécues. Nous ne voulons que compliquer le tableau pour sortir, autant que faire se peut, du manichéisme qui apparaît bien comme un trait caractéristique de tous les discours malgaches sur les langues. Nous ne nous mêlons pas au débat sur les langues, mais nous prétendons poser la question en termes scientifiques, pour sortir du discours idéologique qui a marqué les dernières générations d'intellectuels malgaches, en espérant que notre démarche ne sera pas pour autant interprétée comme un retour en force, vingt ans après l'incident provoqué par le colloque AUPELF de Tananarive [21, p. 218] d'un français néocolonial aux couleurs mascarines !

Après avoir tenté de justifier la place réservée à un travail sur Madagascar dans le projet AUPELF-UREF « Étude du français en francophonie », il nous faut faire un rapide tableau de la situation générale des variétés de langues en présence.

Éclairage sur la situation linguistique malgache

C'est une vision personnelle que nous présentons ici, qu'il faudrait naturellement développer et justifier. En présence d'une langue nationale, le malgache, autour de laquelle l'unité du pays se fait non sans mal, mais dont il faut souligner tous les atouts, langue écrite en caractères arabes dès le X^e^ siècle, en caractères latins dès 1820, illustrée par une littérature orale aussi populaire que raffinée, décrite et instrumentalisée grâce à un remarquable (quoique critiquable[4]) travail missionnaire, le français se trouve dans une position originale et ambiguë, tout au long de son histoire et, pour ce qui nous intéresse, aujourd'hui, après quinze ans de retrait (la période dite de malgachisation), à l'heure où le pouvoir politique prend la décision, que l'opinion publique dans son ensemble juge brutale et assez irréaliste, de réinstaller le français dans ses fonctions de langue d'enseignement. Pour résumer, nous dirons que, en dernier ressort, le français se maintient à Madagascar, face au malgache, emblème de l'identité nationale, du fait de sa fonction principale, fonction sociale de distinction et de reproduction des inégalités sociales à l'intérieur de la société malgache. Si le malgache est la langue du cœur, le français est la langue de la raison et du portefeuille, comme le montre J.P. Raison [21]. F. Ranaivo lui-même, qui s'en étonnait, soulignait dans son article publié en 1979 ce qu'il considérait comme un paradoxe et que des auteurs tels que O. Mannoni, G. Althabe [1], R. Bureau ou A. Bouillon [7] expliqueraient par des raisons psychologiques : en 1960, l'élite malgache, prenant la place laissée vacante par les Français boutés hors du pays, se mettent à parler plus que jamais le français, cette langue qui symbolise le pouvoir, qui donne le pouvoir, qui donne même au pouvoir qu'on exerce sur le peuple une légitimité venue d'en-haut... Ranaivo dit bien qu'à Madagascar (c'est ainsi

4. Voir à ce propos les recherches de Françoise Raison-Jourde sur le travail des missionnaires et en particulier de la London Missionary Society.

qu'il voit les choses) le français s'est propagé « par le sommet ». Il apparaît bien que les raisons qui assurent la survie du français ne sont pas celles qu'on invoque dans les discours. Officiellement langue d'ouverture sur le monde non malgachophone (sur le monde de la technologie, selon le *Boky Mena,* livre rouge du président Ratsiraka, sur une audience universelle, nous explique le poète J. Rabemananjara dans le *Message* que nous citons [18]), le français a surtout un rôle à jouer à l'intérieur de la société malgacho-malgache, un rôle dans la reproduction des inégalités sociales. Si les classes populaires revendiquent l'accès au français, ce n'est pas pour aller faire connaître à l'extérieur les richesses de l'âme malgache, c'est parce qu'elles sont conscientes du rôle social que joue cette langue à Madagascar.

Dans ce contexte très général, on peut se demander quelle fonction pourrait bien remplir une hypothétique variété de français régional et quel genre de légitimité pourrait lui être conférée. Pour répondre à cette question, nous aurons recours à des outils de linguistique interne pour décrire un corpus de particularités lexicales mais aussi à des concepts relevant de la sociolinguistique.

C'est là que notre participation au projet AUPELF-UREF peut nous être d'un grand secours, paradoxalement, en nous obligeant à mettre la charrue avant les bœufs, à recueillir des données, à les analyser, ce qui ne peut se faire sans poser la question de la (des) communauté(s) linguistique(s) usagère(s) de cette (ces) variété(s), elle-même liée à la question des représentations sur la (les) variété(s). Elle nous contraint aussi à une attitude de prudence et de modestie, nous imposant de pratiquer un doute systématique.

Articulation du projet « Étude du français en francophonie » à une recherche sur le français à Madagascar

Bilan et réévaluation des connaissances

Rappelons dans quel cadre s'inscrit notre participation au projet AUPELF-UREF sur l'« Étude du français en francophonie » : c'est celui d'une thèse de doctorat en préparation sur le thème « Histoire et réalités du français et de la francophonie à Madagascar », consistant avant tout en une relecture et en une réinterprétation des données existantes sur l'histoire du français dans ses contacts avec les autres variétés de langues en présence à Madagascar, travail qui se réclame à la fois de l'histoire des langues et des mentalités, de la sociolinguistique et de la psycholinguistique, avec une partie descriptive importante relevant de la linguistique interne. C'est surtout la recherche d'un angle d'approche nouveau, d'une problématique qui permette d'échapper aux visions précédentes, marquées (produites) par diverses idéologies. Il n'est pas douteux que le sujet a été abondamment traité dans différents types d'écrits mais avec des outils conceptuels en général trop réducteurs : il semble bien que l'existence de variétés de langues et celle de communautés linguistiques hétérogènes aient été systématiquement passées sous silence jusqu'à présent ; or, leur reconnaissance apparaît comme un préalable à toute étude de la dynamique des situations linguistiques et même à toute description des variétés. Le silence des sociologues et des sociolinguistes se paie cher aujourd'hui où le débat sur les langues, qui apparaît périodiquement à la une des journaux, marqué par des siècles d'idéologie, tournant sur lui-même, se révèle incapable de produire des idées neuves. Une notion comme celle d'aménagement linguistique, qui pourrait rendre de grands services dans la situation actuelle de crise,

semble inconnue des décideurs et du public. Aussi, pour remédier à ce qui est perçu comme l'échec de la politique de malgachisation de l'enseignement entreprise en 1972-1975, ne trouve-t-on à proposer qu'un « retour » à une situation passée avec la réinstallation du français comme langue d'enseignement, mesure dont la valeur incantatoire ne garantit certainement pas le succès... D'aménagement de la situation linguistique, par contre, il n'est nulle part question. Nous sommes très sensibles pour notre part à l'actualité et même à l'urgence de recherches qui ouvriraient des perspectives nouvelles dans un débat dont le pays ne peut faire aujourd'hui l'économie mais qui ne trouve actuellement pour s'exprimer que des arguments d'un autre âge.

Aussi, pour en revenir à notre sujet, peut-on considérer comme utile une contribution qui tendrait à complexifier et à nuancer la description de la situation linguistique. Le tableau que nous suggérons d'une situation malgache apparemment disparate peut sembler déroutant à qui s'enferme dans une conception rigide de soi, de son identité et de ses langues. Mais la méconnaissance de la complexité de la situation n'entretient-elle pas une guerre des langues qui pourrait être dépassée ? Que fait-on pour sortir de la guerre qui oppose le malgache officiel (en fait, de l'avis unanime, le dialecte merina, en attendant l'émergence, à laquelle on n'ose plus croire, d'un très théorique « malgache commun ») aux autres dialectes, ou de celle qui oppose l'ancienne langue coloniale au malgache et qui n'a pris fin ni avec l'indépendance politique de Madagascar, ni avec la révolution socialiste, ni avec la politique de malgachisation ? Comment se fait-il que ce qu'on appelle naïvement « l'échec de la malgachisation » ramène le français sur le devant de la scène, comme si ces deux langues étaient exclusives l'une de l'autre ?

Il est urgent d'introduire dans le débat à la fois de la nuance et du réalisme. Reconnaissons d'abord, pour chaque langue, plusieurs variétés : des variétés de malgache, en contact entre elles et avec des variétés d'autres langues, comme le français scolaire dans les villes, le français central dans la bourgeoisie tananarivienne et même provinciale, le français régional de l'océan Indien sur la côte et dans les milieux métissés. Nous reviendrons plus en détail sur le tableau complexe des variétés exolingue et endolingue de français. Ajoutons-y des traces (L.J. Calvet emploie le terme de « débris ») de variétés de créoles en contact avec des variétés de français et de malgache : les dialectes betsimisaraka et saint-marien sont souvent donnés en exemple de dialectes emprunteurs au français : pour rétablir la vérité scientifique, il faudrait montrer qu'ils ont été longtemps emprunteurs de lexique créole mauricien, puis réunionnais (souvent pris, il est vrai, pour du lexique français). Le merina a aussi emprunté, à échelle plus réduite, à ce qu'on a pris pour du français mais qui était, partiellement, du créole : « *labiera, laborosy, labozy, ladiresy, ladobo, laisoa, lakozy, lavarangana, dibera, dite,* etc. » que Dez présente comme des emprunts au français[5] ne viennent évidemment pas directement des mots français « bière, broche, bougie, adresse, daube, chou, cuisine, varangue, beurre, thé, etc. » mais bien plutôt des formes créoles où l'ancien article français se trouve agglutiné au nom. Il ne faudrait pas oublier le poids symbolique de l'anglais, surtout dans la bourgeoisie protestante, ni, à l'intérieur des communautés linguistiques, la fonction identitaire très forte de langues ancestrales, en particulier le gujerati et l'ourdou chez les Indiens.

5. Lexique des mots européens malgachisés. In : *Annales de l'université de Madagascar* N° 4, 1965.

Une problématique

Face à ce paysage linguistique restitué dans sa complexité, nous proposons une problématique qui consiste :

1) À nuancer, comme nous l'avons annoncé, le tableau de la situation, notamment en introduisant une distinction entre variété exolingue (le français de France, français standard ou central, que nous préférons appeler : français de référence) et variété endolingue constituée de sous-variétés qui se succèdent ou coexistent et parfois se confondent pour former peut-être un français de Madagascar dont nous aurons à évaluer l'enracinement et l'autonomie.

2) À caractériser la dynamique des langues en contact comme relevant, avec une coloration spécifique, d'une situation de « glottophagie », selon l'analyse de L.J. Calvet. Il est évident que la présence du français à Madagascar n'est pas étrangère aux déboires que connaît la langue malgache et qu'il serait souhaitable qu'on passe enfin d'une situation de guerre des langues à une situation d'aménagement linguistique où chaque langue occuperait la place et répondrait aux fonctions qui lui reviennent. Jusqu'à présent, la dynamique a été celle d'un contact inégal, quoiqu'en dise F. Ranaivo lorsqu'il affirme l'égalité des statuts des deux langues, croyant cependant utile, à la fin de son article sur « Le Français à Madagascar », de publier les titres de tous les travaux existants sur la langue malgache. (Sa volonté de défendre et d'illustrer hors de propos le malgache n'est-elle pas la meilleure preuve d'une minoration qu'il croit effacer en ne la nommant pas ?) Un silence pèse aussi sur le rôle qu'a pu jouer la variété du français régional dans le jeu de la dynamique des langues à Madagascar : ses locuteurs se sont pourtant mêlés, dans une proportion d'environ 50 %, aux locuteurs français métropolitains. Encore leur pratique était-elle plus proche de celle d'un continuum franco-créole que d'une pratique unilingue. Revenons, comme sur un document révélateur d'une mentalité, sur l'argumentation de F. Ranaivo, qui, toujours dans le même article, ne parvient à minimiser le poids des locuteurs FROI[6] dans la Grande Ile qu'au prix d'une entorse à la vérité historique. Parlant des emprunts lexicaux du créole au malgache, il écrit : « Cela » (l'importance, très exagérée d'ailleurs, des emprunts au malgache) « s'explique par le fait que les populations réunionnaise et mauricienne comprennent des Malgaches émigrés ou des Africains ayant transité par Madagascar, l'inverse ne s'étant pas produit avant la fin du siècle dernier » (encore un point qu'il faudrait nuancer !) « d'une part, et le nombre de Réunionnais établis à Madagascar était si infime que leur influence linguistique n'a affecté que faiblement et d'une façon ponctuelle une étroite bande du pays betsimisaraka sur la côte Est » [26, p. 509].

Ce n'est plus de la nuance qu'il faut apporter ici, mais, massivement, des informations sur la présence réunionnaise et mauricienne à Madagascar au cours des siècles : il nous semble que 24 000 Réunionnais et 3 000 Mauriciens pour 4 120 000 Malgaches [15], ce n'est pas, pour l'historien ou le linguiste, une quantité infime. Des études sont heureusement en cours sur le sujet, resté longtemps tabou, de la présence créole à Madagascar : elles permettront de redresser certains préjugés dont un des effets est de rendre difficile le dialogue entre îles voisines.

3) À montrer, en privilégiant une approche de type sociolinguistique le poids des idéologies de tous les types et les représentations, qu'elles soient populaires ou qu'elles se donnent pour scientifiques, sur les langues en présence. Les témoins invoquent régulièrement, à propos de l'apprentissage du français, le manque de motivation ; de la même manière, on

6. Français régional océan Indien : voir D. de Robillard pour la définition de ce concept.

constate un manque de conviction dans le recours à la langue malgache : ne sommes-nous pas, ici et là, encore et toujours, confrontés à des problèmes de représentations, qu'aucune étude de linguistique interne n'a de chance de résoudre, ni même de poser ? Pour la variété de français régional qui nous intéresse, on ne saurait faire l'économie de ce genre d'approche : nous serons même amenés à prendre comme hypothèse de travail que cette variété se définit par un corpus relativement abondant, mais sans qu'aucun discours sur la variété n'ait pu être recueilli, ce qui nous oblige à nous interroger sur son existence même. Si on revient à la définition élaborée par Didier de Robillard à partir de l'île Maurice (une variété de langue = un corpus + des représentations décelables dans des discours sur la langue), on s'aperçoit que la situation malgache, situation extrême, constitue une véritable mise à l'épreuve du modèle d'interprétation. On serait tenté de dire qu'à Madagascar un corpus de français régional existe, mais dépourvu de représentations, ou dépourvu de représentations explicites. Il semble cependant plus juste de parler de représentations négatives sur la variété, ou d'attitudes de rejet, de négation très significatives sur le plan sociolinguistique, puisqu'elles tendent à prouver l'existence de la variété. La force du rejet est peut-être proportionnelle à l'importance du danger que représente la présence d'une variété de français dont l'enracinement est perçu comme une menace (en particulier pour l'identité malgache, si on en croit la thèse de J. Rabemananjara).

Des pôles de comparaison : l'Afrique, les Mascareignes

Une comparaison avec les deux pôles africain et mascarin nous paraît de bonne méthode. On trouve à Madagascar une élite francophone de type africain, mise en place par la colonisation, usant du français comme d'un outil de distinction et de reproduction des privilèges dans leur propre société, une élite dont l'importance numérique relative est estimée entre 10 et 20 % de la population selon les critères qu'on se donne. On trouve, comme en Afrique, une population rurale qui n'est absolument pas en contact avec le français, mais bien consciente que le français opère à l'intérieur de la société malgache comme un outil de sélection et de domination : d'où le succès des slogans politiques en faveur d'un enseignement précoce du français, pour que chacun « y touche » au moins un peu avant de quitter l'école, précocement dans les campagnes. L'existence d'une langue nationale à Madagascar ne suffit pas à l'opposer à l'Afrique, puisque la distance entre les dialectes, exagérée par le jeu social, permet à la guerre des langues de se faire, ici comme ailleurs, au détriment des langues indigènes. L'ancienne puissance coloniale, en n'ayant pas accordé son soutien au projet d'unification linguistique du pays autour du dialecte le mieux placé pour réussir (l'attitude des autorités coloniales, tantôt en faveur du merina, tantôt opposée à son extension, était faite d'ambiguités et d'atermoiements), a laissé derrière elle quelques bombes à retardement. Aujourd'hui donc, toute politique linguistique, à Madagascar comme en Afrique, a à tenir compte d'un héritage colonial particulièrement explosif. Cependant, deux différences entre les situations africaine et malgache apparaissent à la lecture de l'article de L.J. Calvet [9] : il serait abusif de considérer que le français n'a été introduit à Madagascar que dans le contexte colonial, puisque, depuis le début du XIX[e] siècle et bien avant de façon intermittente, le pays entretenait des relations pacifiques, commerciales et diplomatiques, avec l'Europe et les Mascareignes. La présence, discontinue et fragile, certes, de francophones et de créolophones, est largement antérieure à la conquête coloniale de 1895.

La deuxième différence réside dans le nombre de registres de langues introduits en Afrique et à Madagascar : deux en Afrique, les registres scolaire et administratif, mais trois à Madagascar, les deux que nous venons de citer, auxquels il faut ajouter un registre familier

de français populaire, introduit dès avant la colonisation, dans certaines couches de la société, en retrait depuis les départs massifs de Français et de Réunionnais après 1960 (Indépendance) et 1972 (IIe République). Le petit français, français de la rue « appris comme ça », était acquis en dehors du milieu scolaire, spécialement dans des milieux populaires de la côte très marquée par la présence mauricienne et réunionnaise : le français familier était (est encore) acquis dans des milieux aisés qui pratiquent un bilinguisme familial, milieux qui, grâce à des relations matrimoniales souvent anciennes, sont très proches de la société française.

Une conséquence de cette différence de situation est que le FR MAD paraît plus neutre, plus proche du français de référence, moins « haut en couleurs » que le français d'Afrique : dans le registre familier, les Malgaches n'ont pas à prendre le risque d'innover, il leur suffit de trouver des modèles présents chez eux, ce qui était certes plus facile avant les départs massifs que nous avons évoqués plus haut.

Si on compare maintenant Madagascar avec ses voisines, il faut reconnaître que, dans l'état actuel des recherches de notre équipe, nous avons plus d'éléments de comparaison avec Maurice qu'avec la Réunion. Le cas mauricien, bien décrit, se présente comme un archétype par rapport auquel on peut se situer : on remarquera d'abord que le FROI (français de l'océan Indien), endolingue à Maurice, ne l'est pas vraiment à Madagascar où la variété endolingue s'est construite en grande partie à partir d'éléments importés, parmi lesquels il faut signaler une ancienne variété de français mauricien (mais qui, dans le contexte malgache, nous semble s'être fortement standardisée). Si, à Maurice, la variété régionale est affectée d'une forte légitimité, qui est, à l'origine, celle du groupe blanc, à Madagascar, elle semble en quête de légitimité. Elle vit d'une existence flottante, clandestine, sans que personne prenne garde de la revendiquer. À Maurice, elle est prise pour emblême d'une identité quelque peu figée de franco-mauricien, convoitée par des couches de « néo-francophones » avides de reconnaissance sociale, alors qu'à Madagascar, on a affaire à une situation plus proche de celle, assez floue aussi et très évolutive, de la Réunion où on assiste peut-être à l'émergence, dans la classe moyenne, à la fois d'une identité réunionnaise néo-francophone et d'une langue emblématique de cette identité en train de se faire.

Nous ne perdons pas de vue la question de la reconnaissance de variétés par des groupes de locuteurs, lorsque nous recueillons et tentons de décrire le lexique de la zone : tout au plus le problème se présente-t-il alors sous un jour plus concret. Il apparaît bien que nous menons deux projets de front : recueillir du lexique et définir des communautés linguistiques. Cette démarche, systématisée, peut se révéler fructueuse si l'interaction des deux projets nous conduit à la définition des variétés de langue.

Essai de définition de quelques variétés de FR MAD

Le français exolingue

C'est la seule variété qui bénéficie sans conteste de reconnaissance et de prestige. C'est la variété prise pour langue cible, celle qu'on veut apprendre à l'école, variété qu'on confond avec le français des « vrais *Vazahas*[7] de France » et avec le français standard dont on ne

7. En malgache, *vazaha* signifie étranger, mais le sens est en général plus restreint et le mot désigne alors les Français.

perçoit pas le caractère théorique. Cette langue survalorisée, on la recherche de préférence dans des ouvrages imprimés en France pour un public français, alors qu'on dévalorise (et qu'on néglige) les manuels imprimés localement et/ou conçus spécialement pour un public malgache. Les « méthodes » Malzal et IPAM ont connu un échec significatif qu'évoque Z. Bemananjara [6] et que risque de connaître aussi la toute nouvelle et coûteuse série des manuels de français *À toi de parler* élaborée sous l'égide du CREDIF pour les quatre années d'enseignement primaire. La bourgeoisie des villes investit aussi bien symboliquement que financièrement dans l'étude du français, fuyant les écoles publiques et donnant la préférence à toutes les formes d'enseignement privé. Nous n'insisterons pas plus sur cette variété puisque nous n'avons pas à l'étudier ici, mais nous dirons deux mots sur ses locuteurs réels ou supposés.

On citera d'abord *les Vazahas*, missionnaires, fonctionnaires, commerçants, industriels, et autrefois les militaires. À cette présence physique il faut ajouter l'impact des médias de France. Le problème c'est que les Malgaches se trompent souvent et prennent souvent pour « vrai *Vazaha* de France » un Mauricien ou un Réunionnais, se laissant tromper du coup par le modèle linguistique qu'ils prennent pour cible. On montrerait sans peine que le modèle de français exolingue, tout comme le modèle du locuteur exolingue, est une pure construction de l'esprit.

Les Malgaches d'andafy (de l'extérieur), quand ils reviennent au pays, sont des locuteurs modèles de la variété. Il faut remarquer que certains Malgaches n'ont pas besoin de quitter leur pays pour trouver un environnement francophone : quand on parle de bilinguisme familial, c'est eux qu'on évoque : des Malgaches issus de familles métissées depuis des générations, en contact avec des Français, qui cherchent et trouvent sur place un environnement linguistique leur permettant d'entretenir leur pratique d'un français « de France » (dans certains cas, il vaudrait mieux dire « vieille France »), surveillé et guindé, très peu contaminé par les formes régionales. Il est difficile d'avancer ici une estimation. On sait seulement que la moitié des 15 000 Français recensés dans les consulats français en 1988 sont des Malgaches bi-nationaux, mais leur nombre ne recoupe pas exactement celui du groupe que nous venons d'évoquer.

Certaines communautés allogènes, bilingues et même plurilingues, incluent dans leur répertoire linguistique, avec une compétence variable, la variété exolingue. Ce sont les communautés asiatiques de Chinois et d'Indiens (à l'exception des Indiens sunnites et de quelques Chinois venus des Mascareignes qui, eux, sont en contact avec des variétés régionales). Ce qui caractérise ces locuteurs, c'est leur attitude face à la variété centrale, la seule qui retienne leur attention, et leur méfiance à l'égard des variétés régionales. Leur regard est tourné vers Paris, non du côté des îles voisines.

Le FR endolingue

Le français des Zanatany

Disons avant tout qu'il cotoie si bien la variété des *Vazahas* que les méprises sont constantes. Cependant, on peut essayer de le caractériser. C'est une variété parlée par les Européens installés à Madagascar depuis plusieurs générations, colons, commerçants, industriels, mais aussi enseignants des écoles privées : communauté peu homogène, dont le français a, dans le contexte malgache, subi une nette standardisation. On peut citer ici l'exemple des Zanatany d'origine mauricienne dont le français a évolué du FROI au français standard, sous l'effet conjugué de l'école, des médias et d'une assimilation au modèle français.

On voit disparaître, depuis 1960, ce que Jacques Dez avait appelé « l'argot des spécialistes de Madagascar » [13], variété riche d'emprunts très stéréotypés au malgache, reflétant un rapport de force et une vision coloniale de la société, servant de signe de reconnaissance à l'intérieur du cercle des francophones installés à Madagascar en même temps que de moyen d'exclusion des francophones de passage : militaires, fonctionnaires coloniaux, coopérants, assistants techniques. Cet argot, qui coexistait avec d'autres registres et variétés de français dans le répertoire de la population zanatany, est connu des journalistes, poètes et romanciers exotiques. Il se caractérise par un large répertoire de termes exotiques, un lexique de la couleur locale que les voyageurs de passage ont tôt fait d'assimiler : *boute, bourjane, fade, falafe, filanzane, ramatou, ravenale, tanguin...* qu'on trouve chez des auteurs tels que : M. et A. Leblond, C. Renel, G. Vally, J. d'Esme. Leurs œuvres, que Jacques Rabemananjara refuse d'inclure dans ce qui pourrait être la littérature malgache de langue française, n'expriment à ses yeux qu'un « exotisme français aux couleurs de l'océan Indien » [18].

Le FROI

La société zanatany étant, comme nous l'avons dit, pour moitié d'origine mascarine, on comprend qu'elle ait importé à Madagascar la variété de français endolingue de Maurice et de la Réunion, dont nous trouvons d'importantes traces dans la variété FR MAD. Le lexique FROI s'est imposé dans certains domaines comme la cuisine, la flore, l'habitat : pour donner un exemple, nous citerons dans l'ordre alphabétique : *achards, aigrette, aiguille, aiguillette, allamanda, ambrévade, arack, arranger, badame, badamier, baigner (se), baise, baiser, balance, baracuda, baroque, barreau, barricade, barrière, bascule, bataille coq, bétel, bétel marron...*

Le FR MAD

D'une définition plus large que la précédente, le FR MAD, dont nous postulons l'existence, déborde largement les limites du groupe zanatany. En gros, on définira cette variété en termes d'écarts par rapport au « français standard ». Elle inclut :

- des malgachismes nombreux, plus ou moins éphémères et plus ou moins conscients, qu'on pourrait dater de différentes époques : *Adale, alèfe, ambane, amboune, ambaniandro, anguive, anse, ansive, antsiranais...*
- des emprunts au FROI qui présentent les mêmes caractères,
- des emprunts au FR colonial aujourd'hui en retrait et qui rappellent en partie le FR d'Afrique et des colonies : « permissionnaires, deuxième bureau, il est 8 heures moins, il est parti depuis ! »
- des créations originales par dérivation, par composition, par restriction, élargissement ou déplacement de sens : *Quat' Mi* « sans-logis » → *quat'misation* « paupérisation », *Présifar* ← président du Faritany « Chef de Province », *faire plus-plus* ou *faire coti-coti* « se cotiser »...

Pour caractériser rapidement le FR MAD, il faut dire que c'est une variété populaire, en contact avec d'autres variétés et d'autres langues. C'est le « petit français » appris « comme ça » que, durant la période coloniale, pouvaient rencontrer les Malgaches non scolarisés. Une sorte de français tirailleur de Madagascar. Il est en contact avec le FROI et le créole partout où se sont implantées des populations mauriciennes et surtout, dans un deuxième temps, réunionnaises : la côte Est surtout. Actuellement en retrait devant le FR scolaire et des médias et devant le malgache, il reste vivant dans des villes où le mode de vie colonial

s'est maintenu : Tamatave, Diego-Suarez. Un ressourcement est possible grâce aux échanges avec la Réunion. On notera qu'un glissement s'est opéré au cours des temps se traduisant par un éloignement symbolique de Maurice, concurrent d'un rapprochement de la Réunion, avec une incidence linguistique notable. Un bon mot, un néologisme apparu à la Réunion arrive souvent jusqu'à la côte malgache.

Conclusions provisoires sur les variétés de français

Une première constatation s'impose, sur le caractère approximatif et souvent erroné de la perception de la situation linguistique par les acteurs sociaux : les variétés sont sans cesse confondues, prises les unes pour les autres, de même que les locuteurs de la variété régionale sont souvent « pris pour » des « Vazahas de France ». D'autre part, et toujours à propos de confusion, nous dirons que l'une des difficultés majeures qui nous attend dans la description des variétés est le départ entre formes exolingues approximatives et formes endolingues, c'est-à-dire entre interférences analysables éventuellement en termes de fautes d'apprenants et formes régionales. Pour se convaincre de la réalité de ce problème, il suffit de lire la presse malgache : *Tribune, Midi-Madagascar, Lakroa, Le Journal de Madagascar,* qui sont des journaux bilingues.

La tendance actuelle semble être à un retrait de toutes les variétés de français, et cela malgré le discours politique en faveur d'une « relance » de la langue française dans le cadre d'un retour à la francophonie. De plus, les espoirs sont minces de voir le français régional se développer, car plusieurs facteurs concourent au recul de la (des) variété(s) endolingue(s), les deux principaux étant à nos yeux :

- la diminution en nombre des populations francophones endolingues repliées sur la Réunion et la France ;
- le blocage du processus de vernacularisation du français, blocage lié à une survalorisation exclusive de la variété exolingue.

Mais ce recul du FR endolingue n'est même pas compensé par une « poussée » du FR exolingue. On peut, certes, imaginer que si une population néo-francophone apparaissait aujourd'hui, elle serait de type exolingue, née de la « relance » du français dans un cadre scolaire. Mais on ne voit pas de nouvelles couches de la population malgache accéder au français ; au contraire, on assiste à une perte de la langue française dans des familles de la classe moyenne *quat'misée* (paupérisée) et finalement, seule la bourgeoisie anciennement francophone investit encore aujourd'hui dans ce qui lui apparaît comme un réapprentissage du français. Quant aux milieux ruraux, ils n'ont toujours pas accès au français dont l'apprentissage est devenu source de désarroi et de malaise et qui pourrait peut-être devenir un grave sujet de mécontentement dans un contexte sociopolitique tendu.

Ce qu'on peut voir se profiler à l'horizon, si la politique de relance du français se solde, comme on le craint, par un échec, c'est le retour à une situation de type pré-colonial, où seule l'élite intellectuelle et commerçante utiliserait l'outil du français, dont elle a réellement besoin dans ses relations avec l'extérieur. Pour ce qui est des locuteurs de la (des) variété(s) régionale(s), la solution d'un repli sur la Réunion s'offre toujours à eux, comme on a pu en faire l'expérience aux moments difficiles de l'histoire malgache.

Des critères de définition d'une variété régionale de langue

Un critère d'ordre linguistique : réflexion sur le statut des emprunts

Bien qu'il y ait dans la variété dont nous postulons l'existence autre chose que des emprunts, une réflexion sur l'importance et le statut des emprunts lexicaux, dans un contexte de contacts coloniaux et post-coloniaux, est susceptible de nous éclairer sur la nature de la variété de français régional, variété que nous définirons comme emprunteuse. Une remarque de bon sens s'impose d'abord sur le déséquilibre qui existe entre les deux langues malgache et française pour ce qui concerne le volume et le statut des emprunts réciproques. Comme pour confirmer la thèse de L.J. Calvet sur l'inégalité des emprunts dans les situations coloniales, le malgache a abondamment emprunté au français à différentes époques de son histoire et surtout après 1972, au moment de la malgachisation de l'enseignement. Les emprunts au français, savants ou populaires, restent dans la langue avec un degré d'intégration très fort. Prenons par exemple le terme *sipa* qui, de l'argot tananarivien, est passé dans le malgache commun : pour la forme, c'est, en verlan malgache, une inversion du terme *pasy*, malgachisation du français « passe » dans le sens de « faire une passe » ; l'évolution sémantique nous conduit d'un emploi argotique de *pasy* qui désigne la petite amie, ou la fiancée, puis une fille en général et également le petit ami. Les adultes ont finalement adopté le terme, qui s'emploie même en français régional : nous avons affaire ici à un phénomène courant à Madagascar, de circulation d'une forme lexicale à l'intérieur d'un réseau de langues en contact. Un terme prêté d'un côté peut être réemprunté de l'autre, ou sortir de l'usage, comme le montre l'histoire du mot *varangue*, introduit à une époque ancienne en malgache, malgachisé sous la forme *lavarangana*, mais remplacé, en français régional, par *véranda*... Si les emprunts du malgache au français sont nombreux et bien enracinés dans la langue, il n'en va pas de même des emprunts du français au malgache : ce sont souvent des « emprunts de luxe », pour reprendre l'expression de L. Deroy [12], qui ont du mal à passer du discours à la langue, ou plutôt du discours à la variété de langue régionale et ne passent quasiment pas dans la langue standard : connaît-on en France d'autres mots d'origine malgache que le mot *ravenale* qui se trouve dans le *Lexis* ? Les emprunts opérés par le français régional, par ces populations emprunteuses de commerçants, de colons, de fonctionnaires, qu'évoque Lucien Deroy dans son ouvrage, ne pénètrent que rarement la variété centrale. Et même pour la variété régionale, nous devons nous interroger sur le degré d'intégration des emprunts ; pour cela nous ferons l'analyse suivante :

Les mots empruntés au malgache sont plus ou moins bien intégrés au FR MAD. On rencontre, à différentes époques, un très grand nombre de ce que Lucien Deroy nomme des xénismes ou pérégrinismes, tels que la lexie *ray aman'dreny* généralement présentée à l'écrit avec une graphie malgache et avec des guillemets, ou en caractères italiques, ou accompagnée d'une traduction en français standard du genre : « personne respectable ». Des mots tels que *zoma* « marché », ou *kabary* « discours public », pourtant très usités en français gardent généralement leur graphie malgache. Les cas d'emprunts naturalisés sont en nombre limité : le terme *soubique* a subi une intégration phonologique, graphique, morphologique (on lui a attribué un genre) et même sémantique puisque le sens de *soubique* n'est pas exactement celui de *sobiky*. Il en est de même du mot *ramatou* qui, en français, présente les deux acceptions de « petite épouse » et de « femme de ménage », alors qu'en malgache *Ramatoa* signifie « Madame » (Cette évolution sémantique peut être rapprochée de celle du nom propre *Fatma*, forme dialectale du très prestigieux prénom de la femme de Mahomet, pris dans l'Algérie coloniale pour un nom commun avec le sens de « femme de

ménage ». Si les indices qui permettent de juger du niveau d'intégration du mot ou de la locution sont ici les mêmes qu'ailleurs, une remarque particulière s'impose concernant la graphie[8] des mots empruntés au malgache : on note que l'orthographe malgache se maintient dans des cas où le mot a pourtant subi une intégration très forte à l'oral : *falafa, kabary, ramatoa* sont généralement graphiés à la façon malgache, la forme orale seule étant francisée. Dans certains cas, deux formes coexistent : la forme malgache et la forme francisée : *angady / angade, babakoto / babakoute, boto / boute, maromita / marmite,* encore que la graphie francisée ait bien du mal à s'imposer. Ce phénomène est certainement à mettre en relation avec la prégnance relativement forte de l'écrit malgache. Le malgache est une langue écrite depuis 1820, dont la graphie est quasiment phonétique, donc sans caractère rébarbatif pour le francophone emprunteur : elle est connue, régulière et facile. D'autre part, les emprunteurs, « passeurs de langues » sont souvent des bilingues, connaissant bien la forme écrite des mots. On a donc affaire, sinon à des emprunts savants, du moins à des emprunts qui sont le fait de lettrés. Il n'empêche cependant qu'ait pu exister un type populaire d'emprunts au malgache, qui a pu être le fait d'Européens, vivant loin des centres cultivés : des artisans, des traitants, des marins, etc. Les plus anciens emprunts, qui débutent avant l'époque du travail missionnaire sur la langue malgache, ne tiennent compte que de la forme orale des mots : par exemple, la graphie de *Tanane Praslin*, premier nom français de Fort-Dauphin, ne fait que transcrire la forme orale du mot malgache *tanana*, « la ville ».

Le statut de l'emprunt varie dans l'espace social et dans le temps : d'abord, ce qui est perçu comme un xénisme par certains peut représenter pour d'autres un véritable emprunt. C'est le cas des langues techniques qui décrivent la flore, la faune, les techniques agricoles, etc. D'autre part, des mots empruntés peuvent, avec le temps, sortir de la langue en même temps que le référent disparaît, par exemple, mais aussi pour d'autres raisons comme une baisse de l'intérêt porté à la société locale : le nom de la soie *landi-bé* n'est plus connu aujourd'hui. À travers l'évolution des phénomènes d'emprunt, on peut lire, ici comme ailleurs, l'histoire de sociétés et de langues en contact. Dans le contexte colonial, on peut considérer, comme semble le faire Deroy, que les groupes emprunteurs ne sont que momentanément bilingues et que les emprunts sont appelés à disparaître, faute d'acteurs. Mais à moyen terme, nous avons une variété de langue socialement en quête de reconnaissance, une variété « à prendre », dans laquelle, nous semble-t-il, ne saurait se reconnaître qu'un groupe de locuteurs dont l'enracinement serait à la fois malgache et indianocéanique et qui croirait en l'avenir de la région francophone Sud-Ouest de l'océan Indien. Nous en revenons fatalement à des critères qui ont trait au sentiment identitaire des locuteurs, c'est-à-dire que nous sortons du cadre strictement linguistique que nous nous étions fixé.

Un critère d'ordre sociolinguistique : les représentations

Nous reprendrons à D. de Robillard sa très pertinente définition du français régional (= un corpus + des représentations) et tenterons de l'appliquer au cas malgache. Certes, on trouve

8. D'où cette conséquence pratique concernant la présentation des entrées d'un futur dictionnaire FROI : il est difficile, vu ce qui vient d'être exposé, de garder en entrée principale la forme graphique la plus francisée. La présentation :

KABARY (kabare, cabare) [kabaR] ; *N.m.* Cour Gén Mad.

serait sans doute préférable à la présentation :

CABARE (kabare, kabary) *N.m.* Cour Gén Mad.

sans peine des particularités lexicales à Madagascar (un corpus) mais plus difficilement l'idée d'un français de Madagascar (des représentations des locuteurs eux-mêmes ou d'autres acteurs sociaux sur ce corpus).

Quelle communauté, pouvant prendre le relais d'une société coloniale finissante, pourrait aujourd'hui revendiquer la légitimité d'un français de Madagascar ? Voyons, pour le long terme, du côté de la société malgache elle-même. L'attitude malgache face au français, théorisée par J. Rabemananjara, est en gros la suivante : le malgache étant sans conteste la langue de l'identité et du nationalisme malgaches, le français ne peut être que, au mieux, un outil neutre permettant de donner aux productions culturelles malgaches une audience internationale, au pire, la langue de la trahison puisque ni la langue ni l'identité ne se négocient. La seule expérience connue de tentative de métissage des langues et des cultures est celle, menée au péril de sa vie, du poète J.J. Rabearivelo : mais le poète maudit reste, dans son pays, une exception et un prodige. Le français demeure pour J. Rabemananjara, beaucoup plus proche que Rabearivelo de la perception commune, beaucoup plus classique dans ses positions, la langue de l'étranger, un outil sur lequel ne s'effectue aucun travail, outil simplement dominé, outil censé exprimer une identité malgache inaltérable que le poète lui-même incarne magistralement, jusque dans son exil. De cette attitude commune, que le poète a systématisée, découle une méfiance radicale face à toute forme de régionalisme ou de vernacularisation du français, une volonté de maintenir le français dans son statut de langue étrangère, et un mutisme total sur les représentations que pourrait susciter la variété redoutée d'un français aux couleurs malgaches.

La position que nous venons d'évoquer, et qui apparaît bien comme une position de principe, n'empêche pas, au contraire, que soit recherchée, dans la langue étrangère, une compétence parfaite : le Malgache que nous qualifierons de « standardisant », vise, dans l'idéal, un bilinguisme parfait, où la langue maternelle suffirait à exprimer la malgachitude et où le français, « dominé », servirait d'outil de communication avec l'étranger et de moyen de transmission de « l'âme malgache » à l'extérieur. On voit qu'il s'agit là d'une position tout idéale, en même temps que décalée par rapport à la réalité sociale, puisqu'on sait bien que le français joue aussi et surtout, dans la réalité quotidienne, un rôle de sélection sociale, de conservation et de reproduction des privilèges.

Sur le plan pédagogique, on rencontre un paradoxe qui n'est, lui aussi, qu'apparent : seuls les naïfs s'étonneront de voir que l'affirmation très ferme du statut étranger de la langue française n'a pas conduit à l'abandon des manuels de français langue maternelle et à l'adoption de méthodes d'enseignement « adaptées » : tout au contraire, le rejet des « méthodes FLE » enseignant un français langue étrangère est d'autant plus vif qu'il s'inscrit dans une histoire aussi ancienne que l'école à Madagascar : on sait que, durant la période coloniale, les Malgaches lettrés, conscients de recevoir dans les écoles indigènes un enseignement pour le moins allégé, ont avec constance revendiqué l'alignement de leurs programmes, tant en quantité qu'en qualité, sur ceux des écoles pour « Européens et assimilés ». Aussi, de nos jours, tout aménagement des méthodes d'enseignement du français, perçu comme un enseignement au rabais, est-il suspecté : des expressions telles que « français facile », ou « français fondamental » sont interprétées dans le sens le plus négatif qui soit. Ce qu'on vise dans la langue étrangère, c'est la compétence optimale, c'est-à-dire la compétence du natif, et pour atteindre cette compétence « native », on ne croit qu'en la vertu des outils qui, dans la colonie, ont fait, croit-on avec le recul du temps, tant d'excellents francophones. L'idéal reste : une compétence parfaite, celle (idéalisée) du français de France, dans une langue parfaitement étrangère dans son statut. Mais le pari de réaliser, dans le contexte de pauvreté et de désarroi qui prévaut aujourd'hui, une francophonie standardisante, est très difficile à tenir et les ratés et les dérapages sont nombreux. D'ailleurs, les

signes d'une tendance à la vernacularisation du français ne manquent pas et le français des francophones les plus standardisants se trouve contaminé par des formes inconscientes de régionalismes. Malgré la référence crispée à la norme lointaine d'un français central fantasmé, on ne peut empêcher que des variétés de français fortement teintées de régionalismes se maintiennent dans la communauté francophone malgache, variétés qui peuvent être niées et refoulées, comme est niée et refoulée la part métisse de la malgachitude.

L'attitude commune face à la langue est une attitude d'autant plus rigide et intraitable qu'on sent bien que langue et identité sont étroitement liées : se dire locuteur d'un français régional, ce serait se reconnaître moins malgache. Ainsi, en refusant au français tout enracinement, on se réserve le droit de s'approprier un instrument qu'on croit pouvoir manier sans risques... Cette attitude bloque logiquement tout processus de reconnaissance d'une régionalité francophone. Le FR MAD est condamné à la clandestinité.

Il reste cependant un espoir du côté des Malgaches « métisses », dont le métissage peut être biologique et/ou culturel. On trouve des foyers de francophonie régionale dans divers milieux qui se caractérisent par leur ouverture sur la modernité et sur la région océan Indien : en particulier, dans les établissements scolaires privés avec, à leur tête, les prestigieux lycées français qui sont, en même temps que des lieux où s'enseigne un français scolaire, des lieux de conservation et de reproduction d'un français indianocéanique. Ces quelques foyers de francophonie régionale sont un point de mire et apparaissent comme une alternative pour l'avenir, comme le prouve cette lettre publiée par un magazine tananarivien dans laquelle des parents expriment leur souhait de voir se multiplier les lycées français à Madagascar : c'était en 1990. Rappelons que l'indépendance politique de Madagascar date de 1960.

Pour conclure : un lieu entre discours et langue

Nous avons donc une variété, visible dans son corpus, mais plus proche du discours que de la langue, en tout cas intermédiaire entre le discours et le français central, située dans un lieu social, géographique, historique, linguistique bien circonscrit. Une variété que ne sauve de la clandestinité aucune représentation avouée ni aucune revendication identitaire et qui s'est maintenue, avec des pertes, jusqu'à nos jours, passant, si on peut dire, de main en main, une sorte de terrain où se rencontrent diverses populations.

Un lieu d'interférences. Lieu qu'occupent durablement les Zanatany et, provisoirement, les francophones de passage, inclus pour un temps dans la communauté des « spécialistes de Madagascar ». Lieu peuplé surtout de bilingues emprunteurs. Un lieu où se font les rencontres de diverses communautés linguistiques vivant sur le sol malgache : francophones d'origines diverses, venus de métropole, d'Afrique, de l'océan Indien, malgachophones usant de divers dialectes, créolophones rarement unilingues. Si ces populations en contact pratiquent un discours métissé, « frangache » ou *vary aman'anana*, tous les emprunts, les néologismes et les trouvailles diverses dont ils usent ne restent pas dans la langue, les mots entrent et sortent de cette variété particulièrement mobile et incertaine : c'est pour cette raison que notre collecte des particularités du FR MAD se fait dans un souci diachronique, et même archéologique.

Un lieu incertain. La principale difficulté qui découle de l'absence de représentations explicites concerne la définition et la délimitation du corpus. Logiquement, les représentations qui portent sur une variété de langue sont un élément de définition de cette variété et permettent de la circonscrire. Inversement, on s'aperçoit que l'absence de représentation rend particulièrement difficile la délimitation même du corpus. Le problème se pose à propos du corpus constitué par les auteurs coloniaux : on s'est demandé si, concrètement, il fallait, dans la collecte du FR MAD, dépouiller les écrits coloniaux. S'il fallait, avec J. Rabemananjara, considérer Parny, Renel, Vally, Toulet, Leblond, comme des étrangers à la culture malgache, ou inclure leurs écrits dans le patrimoine malgache francophone, sachant que, restés longtemps aux programmes de l'école coloniale, ils ont servi de modèle littéraire et linguistique à des générations de lettrés ? La presse que nous dépouillons n'est pas, non plus, toujours signée de noms malgaches. Il y a eu et il y a de la presse francophone à Madagascar, presse coloniale puis malgache, la deuxième se présentant, à nos yeux, comme l'héritière de la première : les journalistes malgaches n'ont pas pris leurs modèles à Paris, mais bien à Madagascar, où la tradition journalistique est ancienne.

Un lieu métis, un lieu à prendre. Il faut le reconnaître, le français de Madagascar n'est ni exclusivement le français des Français de Madagascar, de France ou d'ailleurs, ni exclusivement le français des Malgaches.

Après avoir relativisé les positions de J. Rabemananjara[9], nous soulignerons la nécessité d'admettre qu'aucune langue ni aucune identité engagée dans une situation de contact ne peut en sortir inchangée : un travail de la langue et de la culture s'opère dans la situation de contact colonial puis post-colonial, dont le locuteur sort nécessairement transformé : le lieu que nous observons ici est un lieu de métissages. La variété FR MAD, si elle existe, ne peut exprimer qu'une identité métisse doublement enracinée dans la société malgache et dans la région Sud-Ouest de l'océan Indien. Or, la question est de savoir si la part métisse de l'identité malgache se réfère à un modèle de francophonie régionale ou se donne pour modèle la variété lointaine et largement fantasmée du français standard. Il paraît prudent, dans l'état actuel des recherches, de distinguer au moins deux types de francophonies malgaches : en gros, une francophonie standardisante, celle de l'élite tananarivienne et urbaine, variété contaminée de régionalismes inconscients et une francophonie populaire et provinciale très marquée, sur la côte Est, par l'influence de la variété régionale que, par commodité, nous avons nommée FROI.

9. Contre cette définition de la francophonie malgache : « L'auteur doit être malgache, cela va de soi. » Contre cette définition du contact des langues et des cultures : « La langue française n'est plus, en somme, qu'un moyen de transmission et de communication ; elle remplit simplement la fonction d'une enveloppe pour enchâsser un cadeau de prix. »

Références

1. Althabe G. (1969, 1982). *Oppression et libération dans l'imaginaire, les communautés villageoises de la côte orientale de Madagascar.* Maspero, Paris, 354 p.
2. Baggioni D. Langues mixtes, discours métis et conflits d'identité. *Actes du colloque « Métissage »* de Saint-Denis de la Réunion, avril 1990 (à paraître).
3. Baggioni D., Robillard D. de (1990). *Maurice, une francophonie paradoxale.* L'Harmattan, Paris.
4. Bavoux C. (1990). *Islam et métissage, des musulmans créolophones à Madagascar, les Indiens sunnites sourti de Tamatave.* L'Harmattan, Paris, 137 p.
5. Bavoux C. (1991). Madagascar. Le vocabulaire de l'autre. Revue *Grand Océan* N° 1, 1er trim., Saint-Denis de la Réunion, pp. 75-93.
6. Bemananjara Z. (1979). Situation de l'enseignement du français à Madagascar. In : *Le Français hors de France.* Champion, Paris, pp. 527-542.
7. Bouillon A. (1981). *Madagascar, le colonisé et son « âme ». Essai sur le discours psychologique colonial.* L'Harmattan, Paris, 423 p.
8. Calvet L.-J. (1974). *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie.* Payot, Paris, 248 p.
9. Calvet L.-J. (1978). Le Français d'Afrique et l'enseignement du français en Afrique. In : *Le Français dans le monde*, n° 138, juillet, pp. 29-42.
10. Calvet L.-J. (1987). *La Guerre des langues et les politiques linguistiques.* Payot, Paris.
11. Chaudenson R. (1989). *Vers une révolution francophone.* L'Harmattan, Paris, 224 p.
12. Deroy L. (1980). *L'Emprunt linguistique.* S.e. Les Belles Lettres, Paris, 2e édition, 465 p.
13. Dez J. (1966). Un argot français de mots malgaches (contribution à l'étude de la Société coloniale). *Annales de l'université de Madagascar* N° 5, pp. 129-154.
14. Domenichini-Ramiaramanana B. (1973). Le problème de la francophonie à Madagascar. In : *Les Littératures d'expression française : négritude africaine, négritude caraïbe.* Université Paris-Nord (Paris XIII), Centre d'études francophones, Paris, pp. 71-78.
15. *Encyclopédie coloniale et maritime. Madagascar.* Paris, 1947, 2 tomes, 372 et 368 p.
16. Manessy G., Wald P. (1984). *Le Français en Afrique noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit.* L'Harmattan, Paris, 115 p.
17. Meitinger S. Littérature, identité et jeu des cultures et des langues. Communication orale à l'URA 1041 du CNRS, Saint-Denis de la Réunion, 1991 (à paraître).
18. Rabemananjara J. (1991). Message au colloque international LMEF (Littérature malgache de langue française). Publié par *Tribune*, 19, 20 21, 22, 23, 26 et 27.03
19. Rafitoson E. La Diglossie, un métissage linguistique ? L'exemple de la situation socio-linguistique à Madagascar. *Actes du colloque « Métissages »* de Saint-Denis de la Réunion, avril 1990 (à paraître).
20. Raharinzahanahy S. (1991). Linguistique : Nous n'avons pas une politique cohérente. Propos recueillis par James R. In : *Lakroa,* Antananarivo, 28.01.
21. Raison J.-P. (1985). Madagascar dans le Sud-Ouest de l'océan Indien. In : *Ces îles où l'on parle français.* Revue *Hérodote* N° 37-38, pp. 211-235.
22. Rajaonarison B. (1988). Vers une sémantique de la situation linguistique malgache : Le contact des langues, bilinguisme ou diglossie ? In : *Recherches et cultures* N° 4, Antananarivo, pp. 107-115.
23. Ralibera R. (1990). Fampianarana teny frantsay sy fampianarana amin'ny teny frantsay : zavatra roa samy hafa be ireo (Enseignement du français et enseignement en français : deux choses bien distinctes). In : *Lakroa,* Antananarivo, 18.11.

24. Rambelo M. Langue nationale, français et développement. Éléments pour une politique d'aménagement linguistique à Madagascar. In : *Langues, économie et développement* (tome 2), Collection Langues et développement, IECF, Diffusion Didier-Érudition, pp. 5-74 (à paraître).
25. Rambelo M. Madagascar : la politique de relance du français et ses effets sur la situation linguistique. Idem, pp. 75-121.
26. Ranaivo F. (1979). La Situation du français à Madagascar. In : Valdman, éd., *Le Français hors de France.* Champion, Paris, pp. 507-525.
27. Razafimahatratra J. E. (1990). Fanambarana avy amin'ny foiben'ny fampianarana katolika (Fianarantsoa). (Déclaration de la direction de l'Enseignement catholique (Fianarantsoa). In : *Lakroa,* Antananarivo, 16.12
28. Robillard D. (1989). Forme, sens, identité : une approche linguistique et sociolinguistique du français régional mauricien. *Formes-Sens/Identités,* Publications de l'université de la Réunion, Saint-Denis de la Réunion, pp. 27-44.
29. Robilard D. Le Français à l'île Maurice : outil du métissage ou du compartimentage ? À paraître dans les *Actes du colloque « Métissages »* de Saint-Denis de la Réunion, avril 1990.
30. Schmidt B. (1991). Du français « langue d'esclaves » au français « partie du patrimoine culturel ». Observations sur la relance du français à Madagascar et sa réutilisation comme langue d'enseignement. Communication au séminaire *École du Nord, école du Sud,* Aix, 13 p.
31. Valdman *et al.* (1979). *Le Français hors de France.* Champion, Paris, 688 p.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 243-248.

23

Le jeu de l'ambiguïté comme norme endogène dans le français du Cameroun. Un exemple des médias : « Humeur de l'homme de la rue », journal *Cameroon Tribune*

R. EFOUA-ZENGUE

Université de Yaoundé, Cameroun

Précisions méthodologiques

Voici bientôt vingt ans que le français réalisé au Cameroun retient l'attention des chercheurs, de façon timide au départ, mais avec un intérêt plus accru, plus suivi et plus fort par la suite.

Frappés par la curieuse mutation que subit avec certitude le français du Cameroun, notre langue de travail, officielle pour tous, sacrée pour beaucoup, nous nous sommes lancés dans cette direction de recherche, nous donnant pour mission d'observer, de focaliser systématiquement toutes les productions en français de notre région, sur le double plan horizontal et vertical - certains parleraient de plan synchronique et diachronique -, car il apparaît clairement que le français du Cameroun recèle, lui aussi, des aspects et des formes assez spécifiques.

Dans ce but précis, il s'agit pour nous de recenser ces particularités dans leur système de production, de suivre leur évolution, pour tenter de dégager, à terme, la norme qui régirait ces emplois particuliers de la langue de Voltaire chez nous, et d'établir - pourquoi pas ? - une grammaire du français produit au Cameroun.

À partir d'une telle ambition, tous les genres littéraires et non littéraires sont pris en compte et ciblés, tous les codes du français aussi, le code écrit et le code oral, sans oublier les productions intermédiaires entre l'écrit et l'oral, dont souvent l'un est la forme représentée de l'autre, quand ce n'est sa forme transposée, et *vice versa*.

Chacun des domaines ainsi observé et décrit est assorti d'une monographie effective, ou d'articles publiés. C'est ainsi qu'un ensemble de travaux descriptifs est orienté, ou l'a été, vers la plupart des genres esthétiques connus : le roman, le théâtre, le conte, les médias classiques, les énoncés parémiologiques ; vers presque tous les domaines d'activité : le sport, la publicité, et même le langage militaire ont été couverts dans leurs particularités camerounaises ; enfin, nos travaux d'observation des niveaux socioculturels - français des scolaires, des lycéens, des étudiants, des journalistes et des adultes dans leur cadre de production habituel - sont en cours de réalisation.

Une telle approche par étapes et par niveaux nous semble nécessaire, avant que nous ne fassions une synthèse englobante, qui nous permettrait de tirer des conclusions pratiques et théoriques sur le sort réservé à la langue française pendant la première tranche de son séjour au Cameroun.

Dans le présent travail, nous avons choisi comme champ d'observation une rubrique médiatique, très prisée par les lecteurs de tous les milieux socioculturels du Cameroun, et dont la nature du français est à cheval sur l'oral et l'écrit, ou, mieux, constitue, nous en sommes convaincus, très exactement de l'oral transcrit.

L'étude porte sur six mois consécutifs, et un total de huit mois de ces productions quotidiennes, soit 116 textes sur les 156 effectivement publiés.

« Humeur de l'homme de la rue » est son intitulé. C'est une rubrique assez jeune, certes, mais très régulière, paraissant à la dernière page (p. 24) du quotidien national officiel *Cameroon Tribune*, et que les deux auteurs principaux sont tenus de faire paraître, envers et contre tout, sous peine de porter la responsabilité de la mévente de cet unique quotidien camerounais.

La lecture attentive des articles de cette rubrique nous a donné l'occasion d'aboutir à ce constat, plusieurs fois explicité par nous-mêmes : quel que soit le genre de production observé, le français du Cameroun apparaît sous la forme d'un jeu tacite, un jeu à risque, d'où le titre de notre étude.

Il est fait tour à tour ici un recensement analytique et commenté de ces formes particulières du français dit « de l'homme-de-la-rue », celui de monsieur tout-le-monde au Cameroun, un français destiné à n'importe quel lecteur de n'importe quel niveau culturel, à l'intérieur de ce pays mais aussi, fait paradoxal, un français n'excluant pas le lecteur d'ailleurs, telles que le prouvent certaines données internes à ces textes, cela sur le plan lexical et morpho-syntaxique, avec en arrière-plan le souci, pour nous, de mettre l'accent sur le caractère ambigu de ce français dont la forme semble tenir du ludique, mais, en réalité, tend à devenir assurément une norme implicite, et donc endogène.

En deçà et à l'issue de l'*Inventaire des particularités lexicales du français au Cameroun*, travail d'équipe réalisé en 1979 à Yaoundé, et au regard de tous les autres travaux connus sur le français produit par les Camerounais, il est un fait difficilement discutable : les particularités de ce français du Cameroun, qu'elles soient d'ordre lexical ou morpho-syntaxique, si, dans leur ensemble, elles sont peu nombreuses, par contre, s'avèrent profondes et significatives.

Ce ne sont pas les mots de vocabulaire qui sont très nouveaux (dans notre corpus, ils représentent 3,9 %), ou différents quant à leur forme des termes classiques du français général, comme on aurait pu s'y attendre, mais ce sont les emplois des mots du français central qui sont, le plus souvent, déviés de leur maniement habituel, de telle sorte qu'il se dégage

au Cameroun une forme de français spécifique, dont l'ambiguïté, plaisante pour le producteur et le lecteur avertis, exige un jeu de décodage pour le non-initié à cette forme particulière de français qu'il ne saisit pas toujours avec évidence, dans cette zone géographique.

Corpus

Mais, voyons les faits de plus près. De quoi s'agit-il au juste ?

Il s'agit ici d'un locuteur, fictif, (« l'homme de la rue »), dont le niveau de français ne dépasse guère le niveau moyen des quatre niveaux décrits par Makouta Mboukou [2, pp. 73-77] et pour lequel, les productions en français ne peuvent être autre chose que des traductions pures et simples d'énoncés émis dans sa propre langue maternelle.

En d'autres termes, les 116 textes soumis à notre observation (textes parus quotidiennement du 2 janvier au 30 juin 1991) sont conçus dans la langue maternelle d'un locuteur théorique, un homme avisé pour sûr, mais « homme de la rue » tout de même. Ce sont les propos oraux, transcrits dans *Cameroon Tribune* en français, de ce pseudo-locuteur, alias Evina Ndo, journaliste de métier, dont la langue maternelle est le bulu-beti, qui, de temps à autre, est doublé d'un autre jeune journaliste, d'ethnie bamun. Ils sont les auteurs des textes soumis à notre analyse.

Il s'agit donc en fin de compte de traductions partielles des langues maternelles assez étendues de deux Camerounais qui, par souci esthétique d'écriture médiatique, feignent un niveau de français très moyen, afin de mieux « représenter » l'homme de la rue du Cameroun.

Toutes ces précisions faites, notre travail porte finalement sur un français traduit de langues camerounaises produit à l'oral, avec tous les traits inhérents à la traduction et à l'oralité, dont il ne sera retenu ici que quelques-uns, à savoir : l'emploi des termes à sens déviés dont le propre est de créer et de provoquer l'ambiguïté, les calques de formes, inhérentes à un français de niveau moyen, les répétitions inévitables et abondantes dans un discours oral, le tout soutenu par le jeu des auteurs, afin d'entretenir cette ambiguïté, gênante et plaisante à la fois, chez le lecteur.

Ambiguïté par le sens dévié des mots

Par ambiguïté, il faut entendre ici, à la suite de Dubois dans son *Dictionnaire de linguistique,* « la propriété de certaines phrases réalisées qui présentent plusieurs sens ».

Celle-ci peut tenir au lexique, avec plusieurs sens pour certains morphèmes, comme « (...) au fait que la phrase a une structure syntaxique susceptible de plusieurs interprétations ».

Les énoncés de « Humeur de l'homme de la rue », sont riches de ces formes dont les sens, insolites parce que inattendus le plus souvent, ne correspondent en rien avec ceux retenus par les lexiques les plus courants et les plus classiques.

Ainsi, sur les 44 660 mots contenus dans les 116 textes observés, 245 lexies simples, pour ne citer que celles-là, avec en moyenne 36 occurrences chacune, soit 8 856 emplois, sont des termes français, mais dont le sens n'est guère attesté de la même manière dans les autre zones francophones, avec un pourcentage de 18 %.

Prenons donc ces deux exemples :

« Il y a les taras[1] qui ont même mangé l'argent de ce pays et qui demandent la conférence nationale - là seulement parce qu'on les a *compressés* - là qu'ils mangeaient bien ». (C.T. N° 4886 du 23 mai 1991).

Il s'agit ici, bien entendu, de certains responsables de partis politiques d'opposition au Cameroun, ayant occupé auparavant de hautes fonctions d'État, et qui en sont partis, ou alors, il s'agit de ceux qui sont encore aux affaires mais qu'on souhaiterait en voir partir.

« Je dis seulement à Popol que il doit bien faire attention avec son corps. Comme les autres gens voient que c'est dur pour le *compresser* démocratiquement, ils peuvent chercher les autres moyens ». (C.T. N° 4883 du 19 mai 1991). (Popol est l'appellatif péjoratif de Paul Biya, chef de l'État camerounais).

Comme on peut le constater, l'acception française du terme « compresser » concernée ici (« mettre fin aux activités professionnelles d'un salarié, soit à l'issue d'une faute commise, soit pour des raisons de réajustement économique », *Petit Robert*) s'est tellement spécialisée au Cameroun qu'elle en constitue l'unique sens retenu par tous, quel que soit le niveau de culture du locuteur ou de l'interlocuteur. C'est ainsi, qu'à ce niveau déjà, il est permis d'évoquer une sorte de compromis tacite, et par conséquent une norme endogène par laquelle certains sens sont privilégiés et retenus par tous, pour certains mots.

Ambiguïté au niveau des calques de mots et de formes

Outre ces transferts et glissements de sens, abondants dans ces énoncés, un grand nombre de mots et de formes sont la traduction littérale de termes bulu, bamun, bassa, bamiléké (ethnies du Cameroun) et langues maternelles des auteurs des textes de « Humeur de l'homme de la rue », ou alors de langues cotoyées quotidiennement par eux. Ce sont tour à tour des syntagmes nominaux comme *longue bouche (ébes anyu)* qui correspond à « langue pendue » du français central, mais que notre locuteur lui préfère ; des locutions adverbiales, jeu habile d'oppositions, entre « ici » et « là-bas », l'auteur choisissant de se situer dans le même camp que son lecteur, qu'il prend à partie, le camp des déshérités, des sans-emplois, par opposition au camp des nantis, des gens de pouvoir. Cette locution, *ici dehors* compte dans les 156 pages du corpus un pourcentage d'occurrences très élevé de l'ordre de 24 %. Voici le phénomène :

« *Ici dehors* maintenant, il y a trois sortes de commerce qui ne sentent pas la crise qu'on parle-là, les stations d'essence, les pharmacies et les presses ». (C.T. N° 4839 du 6 mars 1991).

On peut généralement relever des syntagmes verbaux tels que : *couper la bière (e tyik bia)* préféré à « partager un verre de bière » avec quelqu'un :

« Ton ami avec qui hier tu *coupais la bière* dans les chantiers, aujourd'hui il ne te salue plus seulement parce que tu n'es pas de son parti ». (C.T. N° 4875 du 26 avril 1991).

Quand ce ne sont pas des phrases entières, tel le *c'est quoi même (jé ébien)* en bulu, scandé par ailleurs par un célèbre chansonnier camerounais. Tous ces calques, en très grand

1. *tara* : peut se traduire ici par « homme apparemment respectable » par son âge et par sa position sociale, mais dont le comportement moral ne concorde pas avec ses attributs sociaux.

nombre, qui, par le jeu d'une correspondance terme à terme, rappellent certaines correspondances d'éléments du système paronymique, parviennent à soutenir subtilement l'effet ludique, voire comique, voulu par les auteurs de ces énoncés.

Ambiguïté dans les répétitions

Il est un troisième phénomène frappant, lancinant s'il en faut, pour le lecteur même distrait, de « Humeur de l'homme de la rue », c'est celui de la répétition.

En traduction, « la répétition est d'abord un phénomène naturel, incontrôlé, qui tient de l'écho et de l'interférence. Ayant utilisé un terme, le sujet parlant a tendance à le reprendre, ou plus exactement, ce terme s'impose après sa première apparition. Le phénomène se manifeste sous une forme aiguë à l'oral, où la répétition prend alors l'allure d'une résurgence obsessionnelle » [1, p. 231].

C'est ce qui se passe dans les énoncés de « Humeur de l'homme de la rue » qui se présentent sous une forme volontairement moins élaborée que dans les énoncés écrits. À la manière des énoncés oraux spontanés, les textes de « Humeur de l'homme de la rue », de l'oral recréé, reconstitué et transcrit après coup, regorgent de termes et d'expressions dont l'aspect répétitif frise l'obsession.

La répétition, devenue ici procédé rhétorique, forme un constituant de la fonction poétique du langage oral.

Les auteurs de notre corpus usent particulièrement de la répétition des adverbes et des adjectifs comme superlatifs à redoublement. On a ainsi :

- les *big big* pays,
- venir *doucement doucement,*
- les *longs longs* crayons,
- parler *fort fort,*

où, comme pour le premier exemple, la répétition est réalisée par le biais d'un discours mixte dans lequel l'élément répété *big* qui signifie « riche » est un mot de la langue bulubéti, issu à son tour de l'anglais, et combiné au substantif *pays.*

La liste de ces emplois serait longue, et tous les adverbes, tous les adjectifs qualificatifs de la langue française y passeraient volontiers :

- *beaucoup beaucoup / - bien bien / - chaud chaud / - dur dur / - en haut en haut / - hier hier / - longtemps longtemps / - mal mal / - partout partout / - plein plein / - sec sec / - trop trop / - un peu un peu / - vite vite /*

Parfois, ce sont des infinitifs qui apparaissent de manière itérative : « passer son temps à *discuter discuter* », des pronoms « *vous tous tous là* », des phrases entières, utilisées parfois comme qualificatif au superlatif : « c'est encore *ça gâte ça gâte* », un exemple par lequel le locuteur informe son lecteur lointain du climat d'insécurité prévalant toujours dans la ville de Douala, au lendemain tumultueux de la création de partis politiques multiples au Cameroun.

La manie de cette répétition atteint jusqu'aux syntagmes de toutes sortes, voir même des phrases entières comme relevé plus haut. Tantôt on assiste à une répétition simple d'un élément ou d'un groupe d'éléments :

- « c'est *qui qui* le taximan »,
- « *c'est le tara qui* a acheté ou *c'est le tara qui conduit ?* »,
- « Les journalistes sont *qualité qualité* »,

Tantôt, les auteurs adoptent une variante, soit de synonymes, soit d'antonymes, mais avec une correspondance quasi poétique de ces éléments répétés :

- « le multipartisme va *nous dépasser* et même *nous séparer* »,
- « les *forces de l'ordre* ont peur des *forces du désordre* ».

Conclusion

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette rubrique journalistique qui, depuis sa parution, a permis à *Cameroon Tribune* d'avantager son chiffre d'affaires (aux dires des auteurs), constitue un ensemble de textes séduisants pour le lecteur averti. Cette séduction tient de l'affranchissement acquis par les Camerounais, pour pouvoir remettre ouvertement en cause sans risque de représailles, tout ce qui mérite de l'être, y compris même à travers cet organe de presse gouvernemental qu'est *Cameroon Tribune*.

Sont ainsi mis en cause, expliqués, commentés, à la mesure de l'homme de la rue, (par un journal réservé autrefois aux louanges d'un État à parti politique unique, mais qui, dorénavant, peut librement critiquer à l'occasion), les travers et les dessous de ces hommes chargés de conduire leur peuple vers un destin meilleur.

Est également source de séduction la forme toute particulière d'expression adoptée dans cette rubrique. La langue de « Humeur de l'homme de la rue », ramenée au niveau de la rue, c'est-à-dire de l'homme moyen, permet au lecteur de mieux s'informer et de mieux suivre ce qui se passe autour de lui, grâce à cette ancienne méthode pédagogique qu'est la répétition.

La même langue donne au lecteur, même le moins préparé, la possibilité de se reconnaître à travers un français, traduction souvent terme à terme de sa propre langue maternelle, quand ce n'est à travers certains sens nouveaux, volontairement ambigus pour les non-initiés, dans le but de s'identifier et d'identifier les siens.

Ainsi, à travers « Humeur de l'homme de la rue », le Camerounais joue avec le français et, à la limite, se joue de cette langue qu'il lui est permis aujourd'hui plus qu'hier de remettre en cause, de critiquer, de réajuster et d'adapter à sa juste mesure, malgré le risque d'une ambiguïté linguistique de plus en plus accentuée et généralisée.

Références

1. Ballard M. (1987). *La Traduction : de l'anglais au français.* Nathan Université, Paris.
2. Makouta Mboukou J.P. (1973). *Le Français en Afrique noire.* Bordas, Paris.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 249-260.

24

La norme endogène dans le français écrit des médias camerounais

L.M. ONGUENE ESSONO

École normale supérieure, Université de Yaoundé, Cameroun

Le concept de la francophonie a connu depuis 1980 une évolution certaine. Sa multipolarité est telle qu'il devient toujours plus impérieux d'expliquer et d'analyser les moyens d'enrichissement de la langue française dont nous nous réclamons tous puisqu'elle nous est commune malgré nos particularités premières. C'est le sens de ma contribution. Elle concerne le français des médias écrits au Cameroun.

L'entreprise, sur le plan plus général, n'est pas nouvelle ; car Essono [6] Efoua Zengue [4] et très récemment Tabi-Manga [21, 22] ont montré, d'une part, les influences syntaxo-morpho-sémantiques des langues camerounaises sur le français et, d'autre part, les procédés stylistiques utilisés par les auteurs camerounais pour produire ce français.

Sans véritablement m'écarter de ces travaux, je me propose de formuler différemment ma problématique. Il s'agit de rechercher les obstacles linguistiques susceptibles d'empêcher le lecteur natif du français d'aborder et de comprendre aisément un journal camerounais écrit en français, obstacles qui n'en sont pas pour un lecteur camerounais moyen. Au préalable, je voudrais rapidement esquisser le visage linguistique camerounais.

Contexte linguistique camerounais

La complexité des situations linguistiques au Cameroun n'est plus à démontrer. En dépit de ce qu'il est convenu d'appeler l'écheveau camerounien, les quelque 300 langues locales respectent une ossature systématique semblable. Toutefois, l'intercompréhension nationale est

difficile. C'est pourquoi seuls le français et l'anglais, les deux langues officielles (LO), peuvent assurer la communication inter-groupes.

Au détriment des dialectes, le français assure une fonction complexe. Langue officielle et de travail, de communication et de scolarisation, il est, à côté de l'anglais, une langue de prestige. Il est même considéré comme un facteur d'unité nationale. C'est pourquoi il constitue, avec l'anglais, le moyen de communication à la radio nationale et à la télévision.

Ce paramètre confère donc au français un statut fort complexe. Mais officiellement il est la langue seconde (L2) pour 80 % des francophones. Cette proportion doit toutefois être nuancée, car tous ne comprennent pas cette langue qu'ils ne peuvent différencier de l'anglais ou de l'espagnol. On peut donc estimer à 35 ou à 40 % le pourcentage de Camerounais pour qui le français est langue étrangère (LE). D'ailleurs, 40 % de Camerounais sont analphabètes, soit précisément 4 800 000 habitants sur 12 000 000.

Enfin les populations urbaines et les jeunes considèrent pour près de 60 % que le français est leur langue première (L1). Il est utile de s'intéresser à la nature du français que manipulent tous ces utilisateurs, car en réalité, le français en usage au Cameroun est un continuum que Renaud [17, pp. 23-26] avait subdivisé en ces quatre classes :

- les dialectes régionaux des analphabètes,
- les argots des scolaires et des maquereaux,
- le français commun des petits fonctionnaires,
- et le français LE ou langue des *happy few* de l'élite.

Démarche méthodologique

Pour s'adresser aux populations, il faut donc communiquer en français. Et le paysage médiatique compte près de 60 titres dont une cinquantaine en français et moins de cinq en langues nationales. La problématique est, il faut le rappeler, de recenser les obstacles linguistiques ou stylistiques empêchant la lecture française d'un journal camerounais, et de voir les critères pouvant amener les médias à instaurer au Cameroun une norme endogène.

Pour y parvenir, j'ai dépouillé quatre titres : *Cameroon Tribune* (CT), *Le Nouveau Week-End-Tribune* (WT), *Le Messager* (LM) et *Challenge hebdo* (CH) à cause du très fort tirage de ces organes (80 000 ex.) et de leur grand impact sur le lectorat. Les articles dépouillés concernent la vie politique, le sport et les faits divers.

Sont écartées, les fautes de frappe, les fautes d'orthographe d'usage et les fautes d'accord minimes n'empêchant pas la compréhension du texte. En revanche, je retiens un type d'emprunts, les néologismes, les calques et les transferts. Je supprime enfin, la toponymie, l'oronymie et l'odonymie qui sont abordées dans une étude plus large [7].

Existe-t-il un français camerounais ?

On ne peut y répondre par l'affirmative. L'existence d'un *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* (IFA) [10] a révélé des termes communs au Cameroun et à plusieurs pays d'Afrique centrale et occidentale. Cependant cet inventaire du français au Cameroun ne constitue qu'une simple collecte de données qui particularisent précisément certaines usances.

Cette collecte, qui ne présente guère les caractéristiques d'un dictionnaire n'a rien de normatif dans les lexies répertoriées. Il peut donc exister, comme les *Quatre-vingt (et) un congolismes* de Makonda [12], outre les embryonnaires camerounismes de Touzeil [23], un répertoire des utilisations marginales du français au Cameroun.

Se pose ici le problème transversal de la norme. Autour de ce problème existe une abondante littérature, dont surtout le célèbre Bedard et Maurais [1]. Mais en rapport avec les langues locales, je voudrais déjà m'associer à la conclusion de Manessy [13, pp. 344-345] selon laquelle il n'existe pas, par exemple, de « français sénégalais, ni de français du Cameroun », car, outre nos plurilinguismes divers, s'insinue, inévitablement, une structure linguistique semblable qui mérite d'être théorisée.

En politique linguistique cependant, les États se montrent très prudents, car la conceptualisation et surtout l'établissement d'une norme officielle se posent avec acuité. L'Administration utilise dans ses textes un français central destiné à un public qui, lui, se forge sa propre norme, faite sur mesure, avec spontanéité et fonctionnalisme.

Il risque donc de se créer, du moins à l'écrit, deux types de français et deux types de normes. Celle de l'école et celle qui émane des utilisateurs nombreux et d'origines diverses à cause des catégories sociales qui manipulent le français. Les médias écrits semblent être le point de soudure de ces deux types, il est donc intéressant d'en étudier le procédé.

Les médias dans l'établissement de la norme

Le français des médias a déjà fait l'objet de quelques travaux, comme ceux d'Efoua-Zengue [5] et d'Onguene Essono [15]. Ces deux études, sans fondamentalement s'assimiler, prennent pour référence les déviations multiples du français standard dans nos médias. Plus récemment, Onguene Essono [16] a mené sur CT une étude élaborée pour des fins didactiques et dans le cadre d'une grammaire textuelle.

Mais, re-poser le problème de la norme par les médias ne doit pas surprendre, car, on l'a dit plus haut, la langue officielle est conforme au français central, mais on observe que, chaque fois, il s'insinue, dans les journaux écrits, de nombreux usages, des usances ou des déviances qui peuvent « inquiéter ».

Tabi Manga ([22], p. 11) a montré les procédés conduisant les auteurs vers « une écriture de l'insolite », vers la « domestication de l'écriture », ou enfin vers « une subversion du français ». Attitude qu'avait notée plus tôt Mendo Ze [14] dans la *Prose romanesque de F. Oyono.*

La fréquence et la persistance de ces déviances sont des facilitateurs d'écriture et prouvent que leur présence dans les textes ne nuit guère à la compréhension de ceux-ci. Cela revient à dire que l'écriture indigène en français implique l'auteur dans son axiologie et touche par ce moyen le lecteur qui ne lit plus une langue étrangère.

Cette dualité se distille dans nos médias. Les déviances anormales sont totalement normées du moment que rien n'empêche la compréhension des textes. Je veux dire que la norme est ici toute forme locale, toute utilisation de lexie ou de structure, sans caractère particulier, fréquente et acceptée au sein d'une communauté linguistique donnée. En clair, la norme se définira ici comme tout usage général et conforme à la majorité des emplois faits par les utilisateurs.

Je voudrais conduire ma réflexion en deux temps. D'abord, en application des orientations données plus haut, observer les articles pour en décrire les procédés d'écriture et

relever les distracteurs sémantiques à travers les extensions, les restrictions et les transferts de sens. Dans un second volet, s'il est nécessaire d'aborder les classiques emprunts, néologismes et autres dérivations, je m'attacherai surtout à montrer l'influence des langues locales sur la structure française et révéler que certains textes sont apatrides, n'appartenant ni à la L1 ni à la langue française.

Les opérations sur le sens des mots

La sociolinguistique a bouleversé l'analyse et l'interprétation des phénomènes linguistiques. Ainsi le sens et l'emploi des mots dépendent étroitement des cadres d'énonciation explicites ou non, de leur aspect pragmatique ou surtout des habitudes langagières de la communauté.

Celle-ci détient de façon sous-jacente ce que Brouat [2, p. 56], à la suite de Guizel [9] appelle la référence au « pré-construit référentiel ». La combinaison de tous ces paramètres confère alors à la lexie, à l'expression, les différents sens ou (au moins) les différentes connotations.

Les extensions de sens

C'est là sans doute l'intuition, le pré-construit référentiel qui anime la plupart des rédacteurs quand ils s'adressent à un lectorat avec qui ils communiquent en français. Et si les termes jouissent de leur dénotation initiale, l'usage fait en contexte est, au contraire, porteur d'une histoire socio-sémantique particulière dont l'acceptation seule devient valable et vulgarisée comme on le voit en (1).

1a - Le plat de poisson coûte celui du gibier dans les *circuits* d'Hevecam. (WT n° 171).

1b - Dans les foyers et les *circuits*, les cadres de l'État et les fonctionnaires passent leur temps à critiquer la politique du chef de l'État. (CT n° 4844, p. 23).

En 1, *circuit* a définitivement remplacé le très familier *gargote*, car il s'agit d'une filière d'initiés où se débattent de nombreux problèmes d'affaires. La fréquence y est telle qu'on l'assimile au lieu de travail des ouvriers, le *chantier*, qui en est devenu le synonyme.

1c - Il peut apparaître regrettable que la cuisine camerounaise soit abandonnée aux *gargotes* et *chantiers*. (CT n° 4767, p. 5).

Dans la même orientation, des lexies sont introduites dans le langage quotidien qui devient normé. Il en est ainsi de 2a et 2b. Pour le premier, il s'agit des véhicules d'occasion provenant des pays froids comme la Belgique, l'Allemagne ou la France où ces voitures ont longtemps attendu dans le « congélateur ». La phrase 2b présente une expression relative aux bandits qui opèrent « en travers de la route ».

2a - Le Parc automobile s'est accru notamment avec l'importation massive des *congelés* en provenance d'Europe. (WT n° 200, p. 22).

2b - Très tôt, il s'est avéré que *les coupeurs de route* évoluaient au Cameroun, au Nigéria, au Tchad et en Centrafrique. (WT n° 200, p. 8).

Quelquefois, ces termes sont perçus comme non normatifs par les rédacteurs qui les encadrent de guillemets (1a, 1c, 2a) ou qui les expliquent par des péri- ou des paraphrases.

Les rédacteurs, parfois, utilisent donc des circonlocutions pour se faire comprendre d'une lectorat moyen, qui en réalité, impose sa langue et influence les auteurs, ayant initialement appartenu à la même communauté. Ils sont tiraillés, à volonté ou non, entre le respect du code, de la norme standard et la norme locale qui pèse énormément sur eux.

Pourtant, il arrive souvent que, consciemment, les auteurs d'articles exploitent l'ambiguïté des mots. Au sens dénotatif ou au sens contextualisé. De la même manière, ces écrivains jouent sur les registres populaires et littéraires. La compréhension du texte dépend alors du niveau du lecteur. Dans la masse des lecteurs, « chacun comprend à son niveau » comme on peut le voir en 3.

3a - *La foire* (très bien nommée) s'attache au fil des années à bien porter son nom : gargotières et pick-pockets vous y attendent. (WT n° 4785, p. 3).

3b - Nul ne peut s'aventurer dans une besogne de statistiques aussi *foireuse* (WT n° 203, p. 14).

Tous les jeux de sens sont permis pour les termes mis en italique. Journalistes et lecteurs appartiennent donc au même univers culturel. Les rédacteurs « parlent aux lecteurs » le langage que ces derniers comprennent. Ainsi par exemple, pour désigner un fruit dont le nom est inconnu en français, mais dont l'aspect extérieur rappelle un fruit français, l'appellation de ce fruit est « empruntée » au français.

4a - L'enfant cueillait les *prunes* sur un *prunier*. (CT n° 4761, p. 9).

Il en est ainsi de *melon*, *épinard* ou *cerise* ou d'un terme générique comme *légumes*. Il signifie, ici, les feuilles vertes comestibles.

4b - C'est une famille pauvre, chez eux, on mange *les légumes* toute la semaine. (Radio-Centre).

4c - Elle avait été au marché pour vendre *les légumes* de son champ : il y avait dans la bassine les feuilles de manioc et le zom. (WT n° 250).

On trouve enfin des structures que ne peuvent comprendre que les individus ayant en commun le même préconstruit référentiel. Ainsi des verbes utilisés sans valence objectale peuvent sembler flous, alors qu'il n'en est rien si la norme a été assimilée.

5a - En une semaine, les habitants du village *ont pleuré*. (WT).

Il s'agit d'un euphémisme des récits tragiques ayant entraîné « plusieurs morts ». De même en 5b la structure intransitive du verbe change de sémantisme :

5b - Très précoce, la jeune fille victime de cet horrible accident avait commencé *à donner* dès l'âge de 13 ans. (CH 012).

5c - Le médecin nous a raconté que le cancer d'utérus se rencontrait souvent chez les femmes qui *ont* beaucoup *donné*. (LM n° 212, p. 3).

Pour les usagers du français, le verbe *donner*, avalent, correspond à une série d'expressions signifiant *donner naissance, donner des enfants.* Il est d'ailleurs très fréquent, à l'oral, d'entendre que « cette femme *donne* comme une souris ».

Ces emplois, non exhaustifs, sont significatifs, car ils sont intériorisés dans la conscience des utilisateurs. Les lexies réelles subissent un nouveau sens qui va s'imposer dans la population par des pratiques informelles ou par les formes d'acquisition en milieu naturel.

Les restrictions de sens

Le processus est ici l'inverse du précédent. Les mots perdent leur sens initial pour s'entourer désormais de l'acception locale. Les emplois normatifs sont répréhensibles et donc non compris des utilisateurs. C'est le cas de *grever, gâter,* de *brun* ou d'*universitaire.*

6a - De gros bras s'étaient chargés de contraindre les rebelles à s'aligner ou plutôt à *grever* (CT n° 4867, p. 9).

6b - Cette femme criminelle a moins de la trentaine ; elle est de taille plutôt moyenne, *brune* et au regard fugitif. (CH 12).

Ces restrictions sémantiques sont parfaitement grammaticalisées. Leur présence dans les médias écrits ou oraux leur confère un statut normatif indéniable, compte tenu de la puissance de l'écrit et des médias. La nouvelle acception, alors seule admise, est implicite dans la conscience et acquiert valeur de norme. C'est le fruit de la coexistence avec de nombreuses réalités socioculturelles et linguistiques.

Peu de Camerounais admettraient que *brun* ne signifie pas « de teint clair », ou qu'un *universitaire* n'est pas étudiant à l'université. Il serait même ahurissant d'établir un lointain lien entre *grève* et *sable*. L'analyse des lexèmes et de leur sémantisme ne peut donc véritablement s'appréhender qu'en fonction du contexte socioculturel ayant intégré ces mots dans la langue.

C'est cela donc la forme d'intégration ou d'appropriation qu'évoquent Tabi Manga [22, p. 14-15] et Dumont [3, p. 138] par laquelle les Camerounais, à bon ou à « mauvais » escient, peuvent imprimer à la langue d'autrui leur façon de penser, de sentir et de s'exprimer.

Cette attitude explique par exemple qu'à l'oral, le terme de *guérisseur*, jugé et senti comme péjoratif, demeure plus usité que le lexème savant de *tradipraticien* qui a été forgé par les médecins. Ce dernier terme ne comporte pas, auprès du public, la valeur psychologique voire curative de *guérisseur*. Il y a donc quelque chose qui, dans la mentalité et les habitudes, doit être pris en compte.

Interférences, calques, transfert et compagnie

Ces habitudes socioculturelles produisent généralement ce que Dumont [3, p. 140], à la suite de Scavee et Intravaia [19] appelle « l'émergence d'un style collectif » propre aux Africains. Car la manifestation d'une L2 est fortement tributaire du substrat de la L1.

On ne se demandera plus si le français du Cameroun est ou non une interlangue. Il en présente quelques traits comme par exemple sa permanente évolution et surtout son instabilité et sa perméabilité, sa systématisation et aussi sa fonctionnalisation.

Le phénomène de l'interlangue propre à notre français se défend aussi par la pression de nos nombreux dialectes. De plus, il est clair qu'une situation réelle de diglossie ou même de polyglossie n'est pas étrangère au phénomène.

En tout cas, je relève des formes d'écriture qui sont, ou des traductions littérales des parémies, ou des calques, ou enfin des circonlocutions que le français n'arrive pas à exprimer. Certes il est des équivalences entre certaines expressions, mais souvent l'utilisation de la « version française » semble ne pas satisfaire l'expression de l'auteur ou du lecteur.

Il est donc tentant de dire que le français, sans être une langue étrangère, n'est vraiment bien compris que quand il colle à la réalité de ses utilisateurs, au point qu'on peut montrer que certaines structures observées dans le français écrit de nos médias sont une manifestation des structures des langues camerounaises.

Traduction des locutions

Ainsi une expression comme *mouiller la barbe* ne semble pas plus brutale ou socialement répréhensible que le verbe « corrompre ». Il s'agit seulement d'une autre façon de parler et d'une autre façon de concevoir les choses. À « corrompre » ou à « verser des pots de vin », correspondent *mouiller la barbe, parler bien* ou *bien parler* comme nous le montrent les énoncés suivants :

7a - Vous dites que les rapports de contrôles blanchissent ceux qui savent *bien parler* au contrôleur. (LM 220, p. 3).

Dans la même optique, on peut faire remarquer ces autres locutions relatives à la fidélité à la parole donnée, à la promesse :

7b - Il ne pouvait plus reculer puisqu'il reconnaît lui-même *avoir donné sa bouche* à ses futurs beaux-parents. (WT 155, p. 12).

7c - Nous autres, a dit le chef de village au sous-préfet, nous *n'avons pas deux bouches.* (CT 3397, p. 7).

Calques et transferts

Il n'est pas rare de rencontrer dans les colonnes des médias camerounais, l'intégration toute naturelle des « manières de parler » proprement locales. C'est ce que j'observe dans les phrases 8.

8a - Le Chef de l'État va se rendre au Japon lundi prochain. Le voyage *mettra long* puisqu'il faut effectuer 18 heures de vol. (CT 4762, p. 1).

8b - Avant de quitter son ami A.V. chez qui il *a passé midi* l'individu, semble-t-il, avait fait un tour chez son banquier. (CT 3563, p. 7).

Ce style, tout à fait normé, colle de près à la réalité locale. Il s'agit d'africanismes qu'il est difficile d'extirper de l'habitude d'écriture. Et, dans les médias comme ailleurs, on « pense en langue locale » pour écrire en français. Des locutions propres aux L1 sont alors traduites et se propagent même au-delà du Cameroun ainsi que le montrent Golliet [8, pp. 33-43] ou Lumwamu [11, pp. 217-218].

C'est pourquoi Essono [6, p. 150] affirme que l'utilisateur du français comme L2 tend sur le plan sémantique à prêter « aux unités lexicales le sens d'un terme plus ou moins équivalent dans la langue maternelle ». On est encore amené à conclure que l'expression, en français, des formes locales peut constituer à la longue un truchement par lequel on peut demeurer soi tout en communiquant dans la langue de l'autre. Les calques et les transferts offrent cette voie ; une voie qui, pourtant, ne provoque aucun effort de créativité esthétique et qui représente seulement la manière la plus normale de s'exprimer.

Quelques interférences syntaxiques

On ne peut donc plus nier l'influence du substrat linguistique local sur les structures du français, car, une fois de plus, on note une différence de structures morpho-syntaxiques entre les langues camerounaises et le français sur lequel elles rejaillissent.

Je prendrai comme exemple trois catégories de mots : l'article, le pronom relatif et la préposition. L'article relève de la détermination nominale. En bantou, le substantif se constitue intrinsèquement d'un nominal indépendant (Ni) que précède un préfixe de classe. Essono [6, p. 133] et Tabi Manga [20, pp. 34-35] le montrent, le premier, en grammaire générative et transformationnelle, le second en psychomécanique.

Cependant, si Tabi Manga affirme [20, p. 35] que « le préfixe de classe joue le rôle de l'article en français », Essono, estime, lui, que « non seulement le préfixe ne définit pas le type d'article - défini, indéfini -, mais en français, on peut dissocier le déterminant du nominal et y insérer d'autres éléments. En ewondo par contre, le préfixe est solidement rattaché au thème ».

Tous deux nient pourtant l'existence de l'article en bantou, ou du moins sa manifestation discursive. Ainsi les utilisateurs, dont les rédacteurs, éprouvent d'énormes difficultés pour déceler, en français, la différence entre le défini, l'indéfini et le partitif.

9a - À l'entrée du village, il aperçut dans la nuit quelque chose qui ressemblerait à *la maison.* (LM 150).

9b - Le défunt laisse une veuve (et) un fils qui est *un professeur.* (Radio-Centre).

9c - J. Chedjou tombera malade, car il avait consommé *la bière.* (CH 210).

En bantou et en ewondo en particulier, l'indétermination se traduit à l'aide du numéral ou du large paradigme d'indéfinis. Toutefois, il n'y a pas, en cette langue, d'équivalent pour le partitif français. D'où les interférences observées en 9, et valables pour les relatifs. En français, ces flexifs connaissent une variation morphologique complexe.

À la diversité du relatif français correspond, en bantou, une forme unique et simple qui neutralise genre, nombre et fonction, assumés alors par un annonciatif préfixé au nominal antécédent. Cette forme du relateur équivaut à la forme ténue du *que* français. C'est certainement ce qui explique l'abondance des « que » dans les médias et dans les usages camerounais.

Pourtant les souvenirs scolaires resurgissent et paraissent dans des emplois sinon fautifs, du moins hasardeux dans les textes dépouillés. En voici quelques exemples :

10a - Dire quel Cameroun pour nos enfants nous oblige à construire un beau pays pour des enfants *que* nous n'avons rien fait pour leur faire mériter ce beau cadeau. (CH 220, p. 14).

10b - Les employés revendiquent le départ du DG, celui-là même *qui* il y a 3 ans la venue était fêtée comme celle d'un messie. (CT 4949, p. 7).

10c - L'émission a été présentée avec l'aide de notre réalisateur *dont* nous remercions. (CRTV).

Pour achever cette rubrique, j'aborde les emplois de la préposition. Celle-ci participe à la liaison des mots : N + N, V + N ou Adj. + N. Le français compte de très nombreuses prépositions susceptibles d'affiner le sens des expressions dans lesquelles on les utilise. Pourtant, une même préposition peut être polysémique comme *à, chez, sans* et *avec.* Un paradigme aussi étroit implique, en français, des interférences lexico-syntaxiques inévitables, car seront bouleversés, outre la structure (in)transitive des verbes, la construction pronominale et éventuellement l'emploi pléonastique des verbes.

Ainsi, très peu de verbes sont transitifs indirects en ewondo ; il s'agit entre autres de *Kaman* « défendre », *Kanga* « retenir, conserver », qui se construisent avec la préposition *ai* « avec ». Il est donc facile d'entendre des phrases du genre 12 :

12a - * Je défends avec mon enfant le jeu.

12b - * Je défends avec mon livre.

Qui sont la traduction littérale de :

12a' - m'akaman ai mon womo bivoe

12b' - m'akaman ai kalada womo.

En revanche, on note certaines omissions prépositionnelles après des verbes transitifs directs, car, en L1, on l'a compris, la plupart des verbes sont transitifs directs, et le double accusatif y est même florissant comme dans ces expressions :

13a - * Il a demandé sa femme d'acheter l'enfant les livres.

13b - Atangana avait puisé sa mère un seau d'eau. (Radio-Cameroun SOS Solidarité).

Les constructions verbales représentent aussi un piège pour nos rédacteurs. L'écrivain essaie d'exprimer les nuances de sa pensée à travers l'emploi flou des prépositions qu'il omet ou qu'il ajoute alors au petit bonheur. Cela semble normal, car dans la plupart de nos L1, c'est le verbe recteur qui décide du sens de la préposition ; en effet, abessif, adessif et essif sont du ressort du verbe.

Par ailleurs, une préposition comme *à* traduit en français plusieurs nuances ; ce qui crée, sans gêne, des emplois semblables à ceux-ci :

14a - Le Ministre de l'Industrie est de retour *au Maroc.* Il a regagné Yaoundé hier. (CT).

14b - Après une fugue de trois jours, la jeune épouse devait dire à son mari *où* elle revenait. (WT 153).

Onguene Essono [15, p. 98-99] propose d'autres types de constructions relatives au transitif indirect.

Pour l'emploi de la préposition associative, la L1 rejaillit sur le français, et le syntagme déterminant agit et se comporte à la manière d'un adjectif de discours qui caractérise le nominal déterminé.

15a - Le défunt laisse une veuve (...) et plusieurs maisons *en étage*. (Radio-Centre).

15b - Sallé-Djon, le patron de l'ambassi-bé avec ses reins *en élastique*. (Radio-Cameroun) Roue-Libre.

Ces phénomènes s'expliquent donc par la simple transposition de la structure de L1 en L2. On peut conclure que les médias qui sont une manifestation symbolique et significative de l'expression populaire contribuent à créer insensiblement une norme endogène, du moment que les usances ne choquent personne et que tout le monde les accepte sans peine.

On comprend la présence dans certaines livraisons, des lexies, des expressions ou des termes qui sont fabriqués par analogie avec les formes et les significations existant réellement en français.

16 - Pendant des soirées (...) l'on voyait des jeunes *se déambuler* dans les rues sans savoir où aller se distraire. (CT n° 4761, p. 15).

Ce genre de tournure est fréquent dans les textes écrits tout comme les tournures pléonastiques comme *marcher avec les pieds, entendre avec les oreilles,* ou *monter en haut.* Cette absence de concentration verbale représente aussi une autre forme d'appropriation du français permettant de créer un univers sémiotique différent, mais propre à notre manière de nous exprimer, quoique cela se rencontre parfois en France ou en Belgique.

De telles attitudes libèrent et facilitent l'expression. Mais cette liberté, parfois, conduit à une écriture à la fois hybride, subvertie et pervertie. Personne, ni le rédacteur lui-même, ni le lecteur moyen ne comprend les formules utilisées. Les images, les allusions, les métaphores et autres figures deviennent étranges ainsi qu'on le voit dans ces phrases extraites d'un même article :

17a - Le cheptel porcin de Mbankolo peut être évalué à *1000 âmes* environ destiné à *la consommation.* (CT 4937, p. 6).

17b - *L'eau* manque. Aucune infrastructure n'est prévue pour cela. Or on sait l'importance de *cet animal* pour les porcs. (id ibid).

Ce type d'expressions n'est pas rare, car on le retrouve disséminé ailleurs :

18a - On méritait la qualification ; c'est chose faite. Vous *êtes sans ignorer* que nous avons mené notre groupe pendant trois journées. (CT 4937, p. 14).

18b - Les patriarches venus à la rescousse voudront que le mouton et le vin des belles familles soient préparés *enfin que* la cérémonie rituelle ait lieu pour *mémorer* la disparition d'une personne du *quatrième degré.* (CT 4946, p. 24).

Par ailleurs, on compte la dérivation parmi les procédés susceptibles de contribuer à l'enrichissement du français, mais aussi à sa perversion. C'est le sens de nombreux néologismes auxquels on s'est accoutumé et qui relèvent soit d'une dérivation attestée ou non (19a, b, c) mais calquée sur un terme existant, soit d'une confusion de termes et de formules empêchant le rédacteur de dire en français ce qui s'exprime aisément en L1 (20a et 20b).

Ainsi, en ce qui concerne la dérivation, on rencontre :

19a - Monsieur Atangana Louis de G. devient arbitre international, *promotionnaire* de Hioba P ; Mandengue. (WT n° 6, p. 13).

19c - La vie c'est la chance, l'argent c'est le *touchement.* (WT n° 200, Lettre d'un lecteur, p. 11).

Quant aux structures syntaxo-sémantiques, les expressions ci-après peuvent être relevées :

20a - Monsieur R.O. annonce la *mort d'un mort-né.* (Radio-Yaoundé).

20b - Une brebis *met bas un bébé humain...* La créature qu'on a sorti du ventre de la brebis était un bébé humain normalement constitué. (CT n° 4936, p. 24).

Pour ne pas (encore) conclure

L'entreprise demeure grande. Et le cadre de cette communication est trop restreint pour aborder tous les faits susceptibles de contribuer à l'établissement d'une norme endogène à travers les médias. Le cas des connecteurs est par exemple intéressant à exploiter à côté des autres réalisations linguistiques présentes dans l'écriture sociale.

Je souhaite simplement m'interroger sur la responsabilité des rédacteurs dans l'élaboration de la norme. L'enquête auprès de ces écrivains révèle plusieurs paramètres. Les conditions d'écriture sont peu favorables, la rédaction, précipitée et le texte, imprimé immédiatement.

Le niveau de formation linguistique des rédacteurs est sinon médiocre, souvent très moyen, relativement aux articles sur les faits divers, le sport ou sur les reportages divers. En revanche, les articles de fond, (réflexion politique, éducation, analyses économiques) sans être parfaits, obéissent généralement à la norme du français standard.

Par ailleurs, près de 20 % de ces rédacteurs reconnaissent qu'ils consultent rarement le dictionnaire pour s'assurer de la correction ou de l'acception du mot employé. Si 35 % ne jugent pas nécessaire d'ouvrir « le dico », le reste (5 %) n'y pense même pas.

Les auteurs d'articles révèlent aussi qu'un registre linguistique élevé éloigne le lectorat qui apprécie la langue familière. En réalité, il faut avouer que l'écrit dérive de l'oral. D'où la préférence pour tout ce qui relève de cet aspect dans toute la complexité du continuum présenté antérieurement.

Les gens écrivent (et lisent) comme ils parlent avec le substrat nécessaire qui apporte une coloration régionale sur la langue cible. Un tel français, badigeonné de régionalismes, ne sert véritablement qu'aux usagers locaux. À mon sens, il est bon de ne pas se cantonner à la seule norme du dictionnaire, comme l'exigeait (autrefois) Rey [18, p. 16] à propos des anglicismes et de l'argot. En tenant compte des réalités, la presse a la responsabilité de distiller dans le peuple une langue correcte que comprend son lectorat.

Je dois toutefois rappeler que la norme endogène ne viendra pas de façon efficace et crédible uniquement des médias, car ceux qui écrivent dans nos colonnes appartiennent à une classe d'intellectuels ayant été scolarisés et connaissant donc la norme centrale de la L2 acquise et apprise à l'école.

Comme pour le latin vulgaire, la norme endogène d'un français au Cameroun pourrait venir des couches sociales peu scolarisées mais obligées de s'exprimer en français. Cependant, la scolarisation de plus en plus grande et l'influence de l'élite empêcheront une créolisation véritable du français.

Toutefois, avec les théories de la philosophie du langage, on sait ce qui peut être fait au moyen de la langue. Les tâches de développement, par exemple, transitent nécessairement par elle. En parlant aux populations de toutes les couches une langue qui tienne compte de leur mode de penser, d'agir et de s'exprimer on aura réalisé, alors, une conversion à la fois linguistique et sémiotique.

En tout état de cause, la langue française qu'utilisent les Camerounais à travers les médias est d'abord au service des Camerounais ; elle sert à leur propre intercompréhension. Et très peu de nos concitoyens seront amenés, un jour, à quitter leur pays, pour parler la langue de Voltaire aux riverains de la Seine.

Références

1. Bedard E., Maurais J. (1983). *La Norme linguistique.* Conseil de la langue française. Coll. Le Robert, Paris.
2. Brouat J.P. (1979). Les normes de la langue et... celles du discours. In : *Travaux de didactique du FLE,* n° 3 CFP. Université PL. Valéry, Montpellier III, pp. 49-61.
3. Dumont P. (1990). Le français langue africaine. In : *Travaux de didactique du FLE,* n° 25 CFP. Université P. Valéry, Montpellier III, pp. 129-147.
4. Efoua Zengue R. (1980). *Le Français des romanciers camerounais.* Thèse de doctorat de 3e cycle. Université de Paris III.
5. Efoua Zengue R. (1983). Le français des média écrits. In : *Fréquence-Sud,* n° 3, Université de Yaoundé, pp. 69-74.
6. Essono J.-J. (1979). *Interférences phonologiques et morphosyntaxiques de l'ewondo dans le français parlé.* Thèse de master's degree en linguistique. Université de Yaoundé.
7. Essono J.-J. *Toponymie de la ville de Yaoundé.* (à paraître).
8. Golliet Y. (1966). *Note sur le français en milieu scolaire au Cameroun.* BELC n° 1801. Ronéo, p. 48 (à paraître)
9. Guizel J.B. (1976). Matériaux pour une logique culturelle. In : *Travaux du Centre de recherches sémiologiques de Neuchâtel,* n° 29. Suisse.
10. Équipe IFA (1983). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire ;* (1988) : EDICEF-AUPELF.
11. Lumwamu F. (1977). Le français de Brazzaville. In : *Les Relations entre les langues négro-africaines et la langue française.* Colloque du CILF. Dakar 23-26 mars 1976. Paris, CILF. pp. 217-238.
12. Makonda A. (1987). *Quatre (-) vingt « et » un congolismes.* Éditions Scolaires INRAP, Brazzaville.
13. Manessy G. (1979). Le français en Afrique noire : faits et hypothèses. In : *Le Français hors de France.* Champion, Paris, pp. 333-362.
14. Mendo Ze G. (1984). *La Prose romanesque de F. Oyono.* Essai de stylistique textuelle et d'analyse ethno-structurale, Groupe média international. Paris.
15. Onguene Essono L.M. (1989a). Le français de/dans nos média. Essai d'étude typologique. In : *Fréquence-Sud,* n° 9. Université de Yaoundé, pp. 87-106.
16. Onguene Essono L.M. (1991). La presse camerounaise en classe de français. Étude du titre de l'allonymie anaphorique. *Fréquence-Sud,* n° 11. Université de Yaoundé (à paraître).
17. Renaud P. (1976). Le français au Cameroun. In : *Annales de la faculté des lettres,* n° 7. Université de Yaoundé, pp. 17-41.
18. Rey A. (1968).
19. Scavee, Intravaia (1979). *Traité de stylistique comparée.* Analyse comparative du français et de l'italien. Didier, Bruxelles.

20. Tabi-Manga J. (1985). De l'éclectisme théorique comme une approche méthodologique dans l'enseignement de la grammaire française en Afrique. In : *Syllabus.* Revue de l'ENS. Série Lettres et Sciences humaines. Vol. 1 n° 2, pp. 25-37.
21. Tabi-Manga J. (1986). *Étude comparée du système verbo-temporel de l'ewondo et du français.* (Perspective guillaumienne). Thèse de doctorat d'État es-lettres. Université de Paris-Sorbonne Paris IV.
22. Tabi-Manga J. (1990). Écriture de l'insolite : le français écrit au Cameroun. In : *Notre librairie,* n° 100. Littérature camerounaise, pp. 10-17.
23. Touzeil J.C. (1979). *Quelques camerounismes.* IPAR, Yaoundé.
24. Valdman (1983). Normes locales et francophonie. In : *La Norme linguistique.* Conseil de la langue française. Coll. Le Robert. pp. 667-705.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 261-273.

25

Réflexions autour de la constitution d'un corpus du français réunionnais en situation de continuum

M. BENIAMINO

URA 1041 du CNRS, Université de la Réunion, France

Un des problèmes auxquels se trouve confrontée aujourd'hui l'équipe de recherche « Français dans l'océan Indien » est celui de la constitution d'un corpus du français réunionnais, terme qui, à l'issue des réflexions théoriques dont on pourra trouver le détail dans le rapport intermédiaire transmis à l'AUPELF/UREF, a été préféré à celui du français à la Réunion. L'existence depuis le début de l'histoire de ces îles (à l'exception notable bien sûr de Madagascar) de groupes de locuteurs de français langue maternelle et le projet de décrire le degré d'appropriation de la (ou des) variété(s) de français par ces locuteurs expliquent ce choix conceptuel.

Un tel projet suppose que dans le temps où le travail de collecte des informations peut être commencé (dans une démarche qu'il faut avouer empirique, même si elle n'est pas sans enseignements) soit menée une description sociolinguistique de la situation de chacune des îles de la zone océan Indien. C'est sur la situation réunionnaise que mon propos s'appuiera, dans le but de définir les contraintes particulières de la constitution d'un corpus dans une situation linguistique où le français est un des pôles d'un continuum français-créole.

Entreprendre une description de la situation sociolinguistique à l'île de la Réunion n'est pas en effet sans poser de multiples problèmes. Certes des recherches ont déjà été menées et il pourrait sembler suffisant de réorienter ces travaux pour les besoins de notre perspective. Depuis les années 70, la langue créole a fait l'objet de nombreux travaux scientifiques (thèses d'État, un lexique, un atlas linguistique, un dictionnaire, une grammaire, etc.). Mais cela signale déjà une première difficulté : le déséquilibre existant entre les études menées sur le créole et celles concernant le français réunionnais. Les travaux de M. Carayol ont

quelque peu entrepris de déblayer le terrain, que ce soit sur l'aspect phonologique ou sur les particularités lexicales du français réunionnais. Mais ces études datent de 1977 pour la première et de 1985 pour la seconde [6, 8] et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elles n'ont guère jusqu'alors suscité d'émulation.

La lecture des ouvrages qui ont traité de la question des langues à la Réunion permet d'aboutir à quelques constats que l'on peut rappeler ici en guise de synthèse de l'état actuel de la question.

Premier constat : importance de la pression politique sur les chercheurs

Tous s'accordent en effet à signaler que les recherches qu'ils pouvaient légitimement penser nécessaires aux décideurs (en matière de politique éducative par exemple...) ont été entravées ou même interdites. La question de la langue constitue d'ailleurs encore une sorte d'épouvantail. Début août 1991 encore, un érudit local brandissait le drapeau de la francité contre ce qu'il appelait le « créole zoulou », accusait l'évêque de la Réunion d'imposer le créole à l'église quand il lui semblait que cette langue était plus propre à l'alcôve qu'au sermon[1].

En bref, toute entreprise qui rappelait que le français n'était pas la langue maternelle des Réunionnais a toujours été soupçonnée d'entretenir des arrière-pensées contraires au statut politique du département. Il s'est donc toujours trouvé des hauts fonctionnaires pour bloquer toute initiative et surtout des hommes politiques pour dénoncer les « universitaires », les marginaliser, parfois au prix de l'affirmation publique d'un extraordinaire mépris pour leur langue maternelle : le créole. Je citerai ce dernier exemple d'une « étude » menée en 1978 par un proviseur de lycée réunionnais - devenu entre temps sénateur - qui affirmait qu'il ne lui semblait pas utile que les élèves réunionnais « s'abêtissent dans des études en créole » (fin de citation)[2].

Deuxième constat : le pédagogique, terrain privilégié (mais non plus exclusif) de la polémique

Très rapidement, il faut dire que l'on est passé du refus pur et simple de toute réflexion à d'autres formes - plus subtiles - de blocage. On sait tous les effets que l'on peut attendre de la réunion d'une commission *ad hoc*... On peut simplement regretter que ce type de mascarade réussisse encore à réunir quelques militants créolisants.

Quand, sous le coup d'initiatives prises en France métropolitaine, et je pense en particulier à la circulaire n° 76 123 du 29 mars 1976, la « circulaire Haby », il a bien fallu se

1. « Notre créole est le langage intime ; ce qui se passe dans l'alcôve ne doit pas aller dans la rue, respectons-nous ! » (Jacques Lougnon, in *Quotidien de la Réunion*, 09.06.91).

2. *Journal de l'île de la Réunion*, 20.11.78. Retraçant la « genèse » du créole, il ajoute : « On est alors tombé dans un langage pauvre, le créole, sans disposer des mots qui nourrissent la pensée et la raison. »

résoudre à « faire quelque chose », on n'a rien trouvé de mieux que d'importer, en les habillant « à la créole », des méthodes élaborées dans des situations qui n'avaient rien à voir avec la situation linguistique de la Réunion puisqu'en général fabriquées pour des étudiants étrangers n'ayant pas de contacts intenses et précoces avec le français [19].

Ce type de choix était dès le départ voué à l'échec tant il heurtait les locuteurs ancrés dans leur conviction de maîtriser le français, et à qui l'on prétendait imposer la perspective d'un enseignement en « français allégé ».

Pour en terminer sur ce sujet, il convient d'ajouter qu'aujourd'hui, mais ce n'est pas une situation propre à la Réunion [20], le problème semble complètement occulté par des considérations touchant aux problèmes de la qualification professionnelle. À la recherche de son développement, l'île ne peut que constater qu'elle manque de qualifications nécessaires, mais cela nous assure-t-on n'a aucun rapport avec la question du français en tant que médium d'enseignement. L'incapacité constatée à former dans l'île aussi bien les ouvriers qualifiés que les enseignants dont celle-ci aura besoin démontre s'il en était besoin que le problème reste malheureusement d'une brûlante actualité.

Troisième constat : il n'existe pas de données fiables pour une analyse de la situation sociolinguistique à la Réunion

La législation française, on le sait, préfère interroger les gens sur la possession d'un lave-vaisselle. La différence avec l'île Maurice - même si les réponses aux questionnaires doivent être considérés avec la plus grande prudence [2] - saute aux yeux. On peut aller plus loin : si à Maurice l'on sait qui est Mauricien [il détient un passeport mauricien] à la Réunion on ne sait plus très bien qui est Réunionnais en termes d'identité (ce qui n'est pas nouveau [14]) mais aussi d'un point de vue purement statistique. Dès 1974, R. Chaudenson signalait que « seul le chiffre de population totale est précis mais la composition ethnique est mal connue [17]. La situation n'a pas changé de ce point de vue. Plus encore, les mouvements migratoires entre la métropole et la Réunion, l'existence d'une diaspora depuis longtemps installée en métropole (15 à 20 % de la population réunionnaise soit entre 80 et 110 000 personnes) font qu'un Réunionnais aujourd'hui peut être né à Paris aussi bien qu'à Saint-Denis de la Réunion, ou qu'inversement naissent chaque année à la Réunion 1 200 enfants d'une mère née hors de l'île[3].

On ne peut donc, pour l'instant, que s'en tenir aux estimations avancées par R. Chaudenson « avec beaucoup de prudence et de réserves » faisant état de 30 à 40 % de francophones à l'île de la Réunion et de 60 % de créolophones unilingues [21, pp. 155-156].

3. Source INSEE, Recensement de population ; cf. aussi « Ainsi un enfant de Réunionnais né en métropole sera compté comme métropolitain ; à l'inverse un enfant né à la Réunion d'un couple dont les deux parents sont nés en métropole... sera recensé comme Réunionnais. Ces cas étaient marginaux auparavant et pouvaient être négligés. Avec l'intensification des échanges, ils deviennent plus fréquents. » *Quotidien de la Réunion* 08.07.91. L'INSEE avoue par ailleurs la difficulté du traitement statistique du problème : « Comment classer une personne de père réunionnais et de mère métropolitaine ? Est-ce un demi-Réunionnais ou un demi-métropolitain ? » (Ibid.)

Quatrième constat : la situation linguistique de la Réunion est complexe à analyser

Ceux qui nous ont précédés dans la voie de l'analyse de la situation linguistique à la Réunion ont tous abouti en effet à constater la complexité de la tâche. A. Bollée écrivait par exemple en 1978 que : « (...) le retard des études sur le réunionnais [par rapport à celles consacrées au créole mauricien] s'explique en partie par la complexité déroutante de la situation sociolinguistique particulière de la Réunion » [3].

A. Valdman estimait dans *Le Français hors de France* [25] : « À la Réunion l'opposition français créole se complique du fait de l'existence de parlers vernaculaires français, remontant à la période de la fondation de l'île Bourbon, qui rendent malaisée la distinction entre les variétés francisées du créole et les énoncés français métissés par les interférences du créole. »

Enfin, R. Chaudenson, qui connaît bien la situation réunionnaise, écrivait encore en 1989 que : « Le problème le plus complexe est celui de déterminer le moment où cesse le français et où commence le créole, problème qu'on retrouve, en synchronie, dans une situation de continuum telle que celle que connaît la Réunion » [21, p. 32].

L'origine d'une telle perplexité réside dans la parenté génétique du créole et du français. La genèse du créole réunionnais s'est effectuée à partir des français dialectaux parlés par les premiers colons et la situation réunionnaise est donc marquée par la coexistence de deux systèmes linguistiques : le français standard (et sa variété régionale) et un créole exogène (c'est-à-dire constitué dans une île primitivement déserte[4], un créole qui typologiquement est à ranger dans ce que les créolistes appellent les « créoles à base lexicale française » ou plus simplement dans les « créoles français » [3, p. 22].

D'où une première difficulté propre au domaine particulier que nous nous proposons d'explorer, celle de distinguer entre les processus néologiques qui seraient propres au créole et les « dérivations impropres » résultant de survivances du français populaire ancien [17, pp. 1104-1105]. La tentation est en effet grande dans une telle situation de « porter au compte d'interférences avec le créole toutes les particularités du français régional[5]. Or tout montre que la situation n'est pas celle-là. Le français régional n'est pas une sorte d'empreinte linguistique créée sur le français par la coexistence de deux parlers sur un même territoire - le créole jouant à peu de choses près le rôle d'un substrat [3, p. 29]. La caractéristique essentielle de la situation linguistique réunionnaise est en effet l'existence d'un continuum français-créole.

Il n'est pas utile de revenir ici sur les débats qui se sont menés autour de ce concept et en particulier pour ce qui est de sa relative inadéquation à la description suffisamment fine de la réalité réunionnaise. Ce concept nous importe ici en ce qu'il souligne les contraintes et la spécificité de notre approche de la variation linguistique. Cela permet en effet de noter que nous sommes sans doute dans une problématique relativement différente de celle qui a prévalu à l'élaboration de l'*Inventaire des particularités des français d'Afrique* si l'on admet la distinction opérée par G. Manessy et P. Wald dans *Le Français en Afrique noire tel qu'on le parle tel qu'on le dit* entre les « continuum post-créoles » et les situations de continuum en Afrique [23].

4. Cf. Chaudenson R. (1978) : Présentation du n° 37 de *Langue française*, p. 13.
5. Cf. Chaudenson R. (1978) : Présentation du n° 37 de *Langue française*, p. 12.

Ce continuum réunionnais est bien connu du point de vue de la diachronie. On l'a déjà dit, à partir des français dialectaux parlés par les premiers colons s'est formé un autre système linguistique totalement différent du précédent même s'il était très nettement issu d'éléments du français (ou de ces français). Entre les pôles que sont le français standard et le créole dans sa variété basilectale (que l'on appelle à la Réunion le « gros créole », le « créole cafre ») existent à la fois un français régional et... un français créolisé que l'on a parfois appelé aussi créole francisé.

Ce français créolisé constitue un signe de reconnaissance identitaire pour la population blanche prolétarisée de la Réunion, population dite des « blancs des Hauts » par opposition à la population « des Bas » parlant le créole appelé « créole cafre ». La difficulté vient justement de ce que ce « français créolisé » peut en tant que sous-système linguistique « s'analyser soit comme un "créole acrolectal", soit comme le sous-système médian d'un continuum français régional-créole » [21, p. 76]. R. Chaudenson semble d'ailleurs pencher pour la première hypothèse (un « créole acrolectal ») puisque le schéma qu'il propose pour expliquer la genèse de l'économie linguistique de l'île (fig. 1) ne situe pas explicitement le français régional de la Réunion [21, p. 42] :

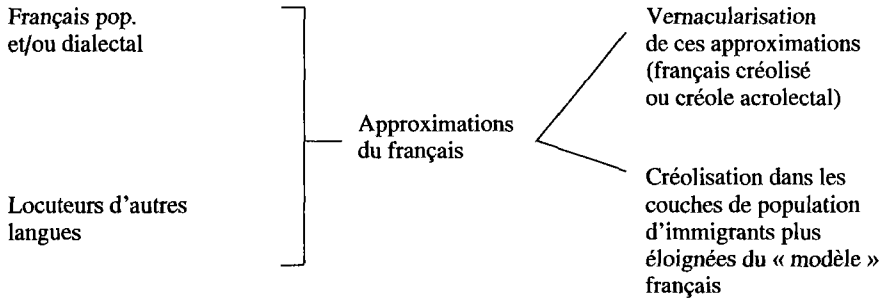

Figure 1

D. Baggioni et D. de Robillard, dans une perspective il est vrai limitée à la représentation « des circuits de circulation des mots ayant abouti en FRM [Français régional mauricien] », proposent de considérer qu'existait vers 1720, à côté du créole bourbonnais, ce qu'ils appellent le « français de Bourbon » qui se trouverait être une des origines d'un « français de l'île de France » devenu - sous de multiples influences - le FRM moderne [2, p. 100]. On pourrait donc proposer un schéma de l'économie linguistique de l'île qui serait le suivant (fig. 2) :

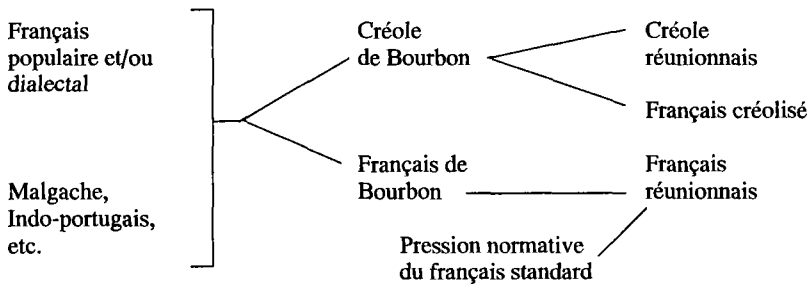

Figure 2

Quoi qu'il en soit sur la valeur heuristique d'un tel schéma, on peut conclure sur cet aspect de la question en soulignant combien il apparaît difficile de décrire la situation diglotte à l'île de la Réunion en termes de stricte bi-polarité. Une seconde conclusion paraît elle aussi évidente, c'est la nécessité de mener l'analyse du français réunionnais en référence permanente avec celle du créole[6].

Continuum et analyse de la société

Cette description certainement trop rapide permet une autre remarque. Si l'existence d'un continuum à la Réunion relève de facteurs sociaux que l'on peut assez précisément inventorier (mobilité sociale, prolétarisation ancienne de groupes blancs, etc.), il faut admettre à l'inverse que les transformations sociales de l'île modifient en retour le continuum. Il paraît assez évident par exemple que l'accession de la petite bourgeoisie à certains postes de responsabilité - mouvement facilité par l'accession de la colonie au statut de DOM - ou bien encore la « réussite économique » du groupe des Indiens originaires de l'Inde du Sud sont susceptibles de modifier les termes du problème et que la constitution d'un corpus ne peut guère se fonder sur une analyse sociale datée et ne prenant pas en compte ces évolutions. Pour s'en tenir à ce dernier exemple, si R. Chaudenson notait en 1974 que la communauté « malabar » était encore quasiment créolophone unilingue et que les élèves malabars semblaient rencontrer les plus grandes difficultés scolaires [17, p. XX], une telle analyse est aujourd'hui obsolète ou demanderait du moins à être sérieusement vérifiée.

Le problème des limites

L'existence de ce continuum pose donc avec acuité le problème de l'homogénéité du corpus. S'il est assez aisé de décrire, en situation de communication, quand et pourquoi on passe du français au français créolisé ou au français régional (ou bien sûr encore au créole), les alternances codiques nombreuses de la communication orale posent des problèmes dès lors que l'objet de la recherche n'est pas d'analyser l'adaptation au parler de l'interlocuteur tout en inférant des catégorisations sociales fondées sur des indices propres à ce parler, mais d'établir l'existence d'un système linguistique dont l'autonomie ne peut être en tout état de cause que relative. On en revient donc à se demander quels sont les descripteurs permettant d'éclairer les choix de la population diglotte, particulièrement pour ce qui est de l'objet de notre recherche.

Pour essayer d'aller plus loin, on peut s'appuyer sur le repérage des phénomènes interactionnels de la production d'identité [1]. Et on pourrait alors essayer d'articuler les prémisses d'une réponse au problème de l'analyse de la situation sociolinguistique à l'île de la Réunion autour de questions déterminées par le concept de norme. Existe-t-il un groupe social détenteur ou producteur (en interaction avec la norme du français standard) d'une « norme régionale » et peut-on décrire cette norme et ainsi définir le degré d'autonomie de la communauté linguistique ? C'est ce que l'on essaiera d'analyser maintenant.

---

6. Cf. *Langue française* n° 37 (1978), p. 12 ; la même conclusion valant pour la Guadeloupe par exemple cf. Hazaël-Massieux (1978), pp. 106 sq.

Précisons tout de suite que par norme nous entendons ici la représentation que se font les locuteurs de l'usage légitime des formes linguistiques d'une variété de langue [2, p. 67] et que par « norme régionale », suivant en cela Robillard, nous entendons en fait une « norme réunionnaise », si tant est qu'elle existe ou qu'elle soit réellement autonome par rapport à la norme hexagonale.

Norme et groupes sociaux

La norme grand blanc

D'un point de vue historique, la situation réunionnaise a probablement été très proche de la situation décrite par Didier de Robillard à propos de l'île Maurice. Il a existé, au moins jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, une classe de « grands blancs » qui étaient certainement détenteurs d'une légitimité culturelle dont les traits les plus évidents se marquent par le mécénat culturel qui faisait pensionner des écrivains comme Leconte de Lisle.

Cette caste, très fermée sur elle-même, a connu une évolution assez rapide avec la départementalisation, évolution qui l'a conduite à un relatif désinvestissement du terrain économique local ainsi qu'à l'abandon du terrain culturel. Économiquement, ce groupe a maintenu ses positions dans les secteurs où il était traditionnellement bien implanté, et - pour ce qui est de ses membres les plus actifs - il a redéployé ses activités au plan international. Désormais, les fils de famille sont formés davantage à Harvard qu'à la Sorbonne. Ce pouvoir économique lui assure par ailleurs de se maintenir à quelques postes de responsabilité politique ou du moins de parvenir à influencer le pouvoir politique de manière à ne pas voir ses intérêts fondamentaux remis en cause.

Au plan culturel, en revanche, le changement est complet. Ce groupe ne se maintient plus qu'à un dernier poste de responsabilité en matière de politique culturelle (dans un poste d'État - la direction régionale des Affaires culturelles - et non dans les postes distribués par les collectivités locales, ce qui n'est pas sans signification) et, pour ce qui est du personnel littéraire réunionnais, seul un écrivain comme J.-H. Azéma est issu de cette caste.

De cette description rapide et qu'il faudrait probablement affiner, on peut néanmoins penser qu'une certaine forme du français régional a disparu. Un français régional complexe à analyser dans la mesure où il est le français d'une caste, au sens strict du terme, donc par définition difficile à pénétrer dans son intimité et qui n'est connu au fond que par ses manifestations littéraires.

Ce français régional pouvait être analysé comme un ensemble de conservatismes, mais il importe surtout à l'analyse en ce sens qu'il était un système de représentations organisant sociolectalement et ethnolectalement la vision complète du monde d'un groupe social qui ne doutait guère de sa maîtrise de la norme hexagonale, ni bien sûr de sa supériorité (linguistique entre autres) sur les autres groupes et les exprimait avec ce que l'on pourrait appeler selon les cas une grande candeur ou bien une certaine superbe aristocratique... Jusque dans les années 50 du moins où nous avons pu en retrouver les dernières traces écrites[7].

7. Dans *Nouvelles de chez nous* de S. Bar-Nil, pseudonyme d'une héritière d'une grande famille réunionnaise, ouvrage réédité par une sorte de piété filiale en 1975.

Ce système n'a sans doute pas totalement disparu mais aujourd'hui, s'exprimant uniquement dans la sphère du privé, il ne participe certainement plus de la définition de la norme sinon de manière négative dans la mesure où « grand blanc » peut aujourd'hui désigner ce qui est « extérieur » à la Réunion et être « expulsé imaginairement » de l'île[8].

La norme petite-bourgeoise

Le pouvoir de créer et/ou de proposer une « norme réunionnaise » tend à être assuré par la petite bourgeoisie intellectuelle réunionnaise dont des membres détiennent aujourd'hui - on l'a dit - de nombreux postes de responsabilité en matière culturelle. La différence avec la situation mauricienne - telle qu'elle est décrite par Baggioni et Robillard - réside donc dans le fait que la compétition pour l'hégémonie culturelle-linguistique ne se joue pas selon des différenciations ethniques mais en suivant strictement une stratification socioculturelle. Ce qui a pour conséquence immédiate que l'affirmation d'une norme endogène est un enjeu majeur par rapport à une norme hexagonale extrêmement prégnante.

Ce transfert entraîne un certain nombre de conséquences aussi bien en ce qui concerne le créole que le français puisque le propre de cette petite bourgeoisie est de profiter de ses compétences linguistiques pour asseoir le pouvoir qu'elle entend détenir sur la société.

La petite bourgeoisie et le créole

Concernant le créole, la possibilité qu'a cette classe - maîtrisant le français et le créole - de pouvoir passer de l'un à l'autre sans éprouver pour autant un quelconque sentiment d'« insécurité linguistique » la conduit paradoxalement à considérer le créole non plus comme un outil de communication - ce qu'il reste rappelons-le pour 60 % de la population - mais comme un instrument de production d'identité.

Cette analyse reste il est vrai quelque peu schématique dans la mesure où elle ne concerne qu'une frange de la petite bourgeoisie de formation récente à la Réunion (disons depuis que se font réellement sentir les effets de la départementalisation). Des analyses pour l'instant partielles [24] laissent à penser que l'insécurité linguistique varie au sein de la petite bourgeoisie en fonction de l'intensité et de la fréquence des rapports qu'elle peut être amenée à entretenir avec le public et de la pression de la norme. L'insécurité linguistique, forte dans les milieux enseignants, diminue probablement dans les secteurs soumis moins directement à la norme pour s'atténuer considérablement dans les secteurs où le contact avec le public est occasionnel ou bien dans des secteurs où peuvent encore être valides les réseaux traditionnels de sociabilité fondés sur l'interconnaissance et le face à face qui autorisent le recours au créole.

La petite bourgeoisie et le français

Concernant le français, la transformation est elle aussi rapide et profonde. L'enjeu, pour la petite bourgeoisie réunionnaise est d'affirmer l'existence et la validité d'une norme régionale par rapport à une norme hexagonale extrêmement prégnante dans les médias et l'enseignement - du moins à partir du secondaire. Le moyen actuellement utilisé est l'importation

8. Ainsi qu'en témoigne cet interview de J.-C. Fruteau : « Il n'y a pas que les RMistes qui jouent au loto. Cette déclaration relève d'un même état d'esprit : le grand blanc qui veut toujours donner des leçons... » (*Quotidien de la Réunion*, 18.07.91). Mais les « grands blancs » en question étaient les membres d'une commission sénatoriale plutôt de droite et M. Fruteau est le secrétaire du PS à la Réunion.

massive du lexique créole dans le français régional, c'est au fond la stratégie du « créolisme », la multiplication des formes calquées sur le créole, tendant ainsi à remettre en cause l'intercompréhension avec le français ou du moins de signaler une distance suffisante avec le français standard [19, pp. 132 et 135].

Il faut noter cependant que cette « stratégie » linguistique n'est pas sans poser problème dans la mesure où elle ne suffit pas nécessairement à assurer en permanence une reconnaissance identitaire suffisante.

En effet, pour les métropolitains, fortement représentés dans des secteurs comme l'enseignement ou la communication (la presse en particulier), il est nécessaire de marquer d'une manière ou d'une autre une insertion suffisante dans la société réunionnaise par l'utilisation d'un lexique franco-créole de la vie quotidienne (*barreau* au lieu de portail, *case* au lieu de maison et *nénène* au lieu de bonne, par exemple), lexique acquis rapidement et à peu de frais à la différence des nuances et des valences sémantiques - auxquelles ils ne sont pas, de toute manière, sensibles.

La « rentabilité » des signes en terme de « régionalité » n'est donc pas stable pour la petite bourgeoisie réunionnaise et le français réunionnais est entendu comme système de production identitaire dont les contours, du fait de la force avec laquelle la norme hexagonale se manifeste - aussi bien en termes de moyens qu'en termes de présence humaine - sont sans cesse remis en cause. D'où une seconde définition du français régional en tant que système d'exclusion (ce qui est du « dehors » *vs* ce qui est du « pays »), postulant une unité largement mythique du « dedans » et permettant de renvoyer l'ensemble des contradictions de la société réunionnaise au « dehors ». En quelque sorte, le français régional de la Réunion - de manière sans doute similaire au créole - paraît aujourd'hui fondé essentiellement sur ce que Robillard appelle l'emblématicité.

On se trouve ainsi probablement dans la situation inverse de celle que décrivait R. Chaudenson du point de vue de la linguistique interne. Si celui-ci affirmait que « (...) tout créolophone peut "intégrer" à tout moment n'importe quel mot français à son lexique »[9], du point de vue sociolinguistique, c'est le contraire qui tend à se produire par un transfert massif du lexique créole vers le français régional[10].

L'exemple de la presse régionale

Le phénomène que nous venons de simplement signaler apparaît avec netteté dans la presse écrite régionale, une presse très vivante et essentielle à analyser du point de vue qui nous occupe. Elle joue en effet du point de vue linguistique un triple rôle de conservation, d'évolution et d'innovation.

9. En lui faisant subir bien sûr un certain nombre de transformations phonétiques, [19, p. 93] ; sur l'angoisse de la décréolisation qu'un tel phénomène entraîne, [3, p. 36].

10. Ce problème pourrait être lié, en outre, au phénomène de l'érosion basilectale analysé par Chaudenson et Baggioni-Robillard ainsi qu'à la destructuration de la langue maternelle entraînée par la forte pression du français à l'école [4].

La conservation

Périodiquement en effet, à l'occasion d'articles évoquant des *realia* aujourd'hui tombées dans l'oubli, la presse rappelle l'existence d'un certain nombre de termes qui ne sont plus connus des locuteurs urbains et jeunes de la population réunionnaise. Cette conservation concerne les termes les plus « fragiles » en ce qu'ils renvoient à des activités rurales et/ou à des technologies dépassées [17, pp. 1094, 1098 ; 18, pp. 95 et 145]. Et dans la mesure où ces termes sont justement ceux qui appartiennent par exemple au fond malgache du créole, la presse régionale constitue en ce sens une sorte de « conservatoire linguistique » contribuant au maintien d'un certain « exotisme » du français régional.

L'évolution

L'emploi de termes issus du français régional (le même phénomène se produisant pour le créole) dans le contexte de ce type de média le soumet - par exemple - à des impératifs économiques par le biais de la publicité. Ainsi tout un certain nombre de termes s'éloignent-ils rapidement de leur sens originel[11]. Surtout, la presse assure l'intégration des termes créoles au système de dérivation du français (*zamal*, nom local du cannabis, donne ainsi *zamalien* au lieu de « fumeur de zamal »), et cela en mêlant parfois « franglais » et créole.

L'innovation

Enfin, elle joue un rôle d'innovation. Elle récupère parfois des innovations populaires et leur assure par là un « avenir linguistique » (*pile plate* « flask de rhum fabriqué localement »). Le plus souvent, elle assure la pérennité d'innovations qui ne sont pas le fait de Réunionnais (*argent braguette* pour désigner les allocations familiales par exemple)...

Ce rôle que joue la presse réunionnaise doit être mis en rapport avec les mutations qu'elle subit actuellement. Une nouvelle forme de presse, prenant comme modèle la presse régionale française, est en train de naître à la Réunion. Ce développement des activités entraîne l'emploi de correspondants locaux non professionnels (sans d'ailleurs que ceux-ci, pas plus que les journalistes « professionnels » ne soient nécessairement d'origine réunionnaise). La norme rédactionnelle est de « faire réunionnais » sans pour autant - autant que faire se peut - sacrifier la norme hexagonale, au plan de la syntaxe particulièrement. D'où le rôle particulièrement important que joue la presse réunionnaise du point de vue lexical.

Le corpus

Il reste que toutes ces difficultés exposées, la constitution d'un corpus doit être envisagée. De ce point de vue, il faut signaler l'acquis et ce qui est en projet.

---

11. Ainsi *nénène* désignait une nourrice tandis qu'aujourd'hui, il n'est que le substitut de « bonne », « employée de maison ».

Les recherches de R. Chaudenson sur le lexique du créole réunionnais permettent en effet de disposer de la plus grande partie des attestations anciennes de ce que nous avons appelé plus haut le français bourbonnais. Il s'agit certes là d'une étude fondamentalement diachronique mais elle nous permet de recueillir un nombre important d'items qui ont la double caractéristique d'avoir évolué dans deux langues différentes (c'est-à-dire en créole et en français régional) et de pouvoir être immédiatement introduits dans notre nomenclature lorsque nous sommes assurés de leur persistance dans le français réunionnais depuis le XVIII[e] siècle. Dans le cadre de l'élaboration d'un dictionnaire électronique du créole, les données sont en cours de traitement.

Les travaux de M. Carayol sur les particularités lexicales du français réunionnais permettent de disposer d'éléments de corpus correspondant à 1 600 entrées dont le traitement informatique est terminé. Ce chiffre n'est qu'un ordre de grandeur dans la mesure où les choix méthodologiques de l'auteur étaient de ne procéder à aucun regroupement morphologique. Ces travaux ont porté sur la presse écrite, des copies d'élèves, un corpus oral limité et des textes littéraires (années 1900/1940 et depuis 1955 - à une exception près).

Les limites de ce corpus sont claires dans la mesure où il s'agissait de faire - si possible - « admettre dans l'usage scolaire du français à la Réunion un stock plus ou moins important de particularités lexicales seules aptes à désigner des réalités quotidiennes spécifiques » [8, p. 6]. D'où bien évidemment l'exclusion des vocabulaires techniques (traitement de la canne à sucre par exemple), et des « termes référant à des pratiques socioculturelles ou religieuses très spécifiques » [8, p. 16]. En quelque sorte, le traitement du corpus a entendu privilégier le « consensus linguistique » autour du lexique des réalités quotidiennes, ce qui est une perspective dont nous ne pouvons nous satisfaire.

Si ces travaux constituent un point de départ solide, il convient donc de les compléter. Les travaux de constitution du corpus écrit du français réunionnais s'intègrent pour une part dans le projet d'élaboration, dans le cadre de l'URA 1041 du CNRS, d'un CD-ROM intitulé « Langues et littératures de la Réunion », projet qui résulte d'une volonté de systématisation et de valorisation de recherches menées depuis 1974 à la Réunion.

Ce projet de CD-ROM offre la particularité d'être la tentative de présenter conjointement tant la littérature en langue française et la littérature en langue créole (les deux ayant, pour des raisons diverses, toujours été séparées) que les résultats des recherches menées sur le créole et sur le français en situation de contact. Il est en outre une tentative d'insérer le corpus littéraire dans l'ensemble de ses relations au linguistique. En ce sens, le corpus écrit du français réunionnais comprendra l'ensemble de la littérature réunionnaise (y compris les récits de voyageurs).

Ce corpus sera traité informatiquement sous un double aspect :

- du point de vue lexical par un double corpus d'exclusion (dictionnaire du français standard et dictionnaire du créole en cours de finalisation) ;
- du point de vue syntaxique ensuite : l'apparition sur le marché de logiciels de correction syntaxique offre à cet égard quelques perspectives (62 % de repérages) mais ce sont surtout les logiciels d'archivage électronique en texte intégral qui paraissent prometteurs en ce qu'ils permettent des recherches fines sur l'intégration phraséologique des particularités.

Ce corpus sera bien sûr complété par le dépouillement systématique de la presse régionale entrepris depuis le début de l'année 1991.

Le problème du corpus oral est - comme toujours - celui qui pose le plus de problèmes. Recueillir des données dans des « situations réelles de communication » reste une perspective relativement vague dans la mesure où toutes les situations ne sont pas observables et où l'on n'est jamais certain d'avoir introduit toutes les variables possibles dans ces situations. Le serait-on d'ailleurs qu'on est alors effrayé par l'ampleur de la tâche.

Dans la situation de continuum que j'ai décrite, il me paraît possible en revanche de tenter de constituer un corpus oral autour d'une variable qui serait la pression normative du français. Nous en possédons déjà quelques éléments à travers des enregistrements effectués pour d'autres recherches. En quelque sorte, le corpus comprendrait d'une part l'ensemble des situations où l'usage du français est requis (audiovisuel par exemple) et par paliers successifs (en passant par exemple par l'école, les radios « libres ») à des situations davantage hétérogènes (contacts administratifs à distance, en face à face) pour aboutir à des situations où le choix du français est « libre » ou revendiqué - pour un diglotte actif bien évidemment. Une telle typologie des situations nous paraît à l'heure actuelle à même de nous permettre de répondre au problème des dimensions - et donc du traitement - de notre corpus oral.

Références

1. Alber J.L. *et al.* (1990). *Vivre au pluriel. Production sociale des identités à l'île Maurice et à l'île de la Réunion.* Saint-Denis de la Réunion, Université de la Réunion - URA 1041 du CRNS, p. 7.
2. Baggioni D, Robillard D. de (1990). *Île Maurice, une francophonie paradoxale.* L'Harmattan, Paris, coll. Espaces francophones, p. 42.
3. Bollée A. (1978). Problèmes et perspectives de la description des créoles. *Langue française,* 37, p. 25.
4. Boyer C. (1990). *L'Enfant réunionnais à l'école maternelle.* Éd. du Tramail, Saint-Denis de la Réunion.
5. Carayol M. Remarques à propos de l'emploi du subjonctif dans le français parlé à la Réunion. In : *Cahiers du centre universitaire de la Réunion* 2, pp. 9-26.
6. Carayol M. (1977). *Le Français parlé à la Réunion. Phonétique et phonologie.* Honoré Champion, Paris.
7. Carayol M. (1978). Diglossie et continuum linguistique à la Réunion. In : N. Gueunier, éd. *Les Français devant la norme.* Honoré Champion, Paris.
8. Carayol M. (1985). *Particularités lexicales du français réunionnais.* Nathan, Paris.
9. Carayol M., Chaudenson R. (1973). Aperçu sur la situation linguistique à la Réunion. In : *Cahiers du centre universitaire de la Réunion* 3, pp. 1-43.
10. Cellier P. (1973). La situation de l'école élémentaire à la Réunion et les conditions actuelles de l'enseignement du français en milieu réunionnais. In : *Cahiers du Centre universitaire de la Réunion,* 3, pp. 83-134.
11. Cellier P. (1976). *La situation linguistique de l'enfant réunionnais créolophone après quatre années de scolarisation élémentaire.* Thèse de 3e cycle, Bibliothèque universitaire de la Réunion, 482 pp. dactyl.
12. Cellier P. (1979). Recherches sur la maîtrise du français oral dans un CP de Saint-Denis. In : *Cahiers du Centre universitaire de la Réunion,* 10, pp. 63-131.
13. Cellier P. (1985). *Comparaison syntaxique du créole réunionnais et du français.* Université de la Réunion, URA 10 041 du CNRS.
14. Cellier P. (1985). Production d'un système linguistique et identité : la situation réunionnaise. Culture(s) empirique(s) et identité(s) culturelle(s) à la Réunion. Université de la Réunion, pp. 79-88.
15. Chaudenson R. (1973). Pour une étude comparée des créoles et parlers français d'Outre-Mer : survivance et innovation. *Revue de linguistique romane,* 37, nos 147-148 ; pp. 342-371.

16. Chaudenson R. (1974). Le Noir et le Blanc : la classification raciale dans les parlers créoles de l'océan Indien. *Revue de linguistique romane,* janvier-déc., pp. 75-94.
17. Chaudenson R. (1974). *Le lexique du parler créole de la Réunion.* Honoré Champion, Paris.
18. Chaudenson R. (1979). *Les créoles français.* Nathan, Paris, Coll. Langues en question, pp. 95 et 145.
19. Chaudenson R. (1979). Le français dans l'océan Indien (Mascareignes et Seychelles). In : Valdman A., éd., *Le français hors de France.* Honoré Champion, Paris, p. 161.
20. Chaudenson R. (1989a). *Vers une révolution francophone ?* L'Harmattan, Paris, pp. 139-144 et 147-148.
21. Chaudenson R. (1989b). *Créoles et enseignement du français.* L'Harmattan, Paris, Coll. Espaces francophones.
22. Fioux P. *Enseigner le français à la Réunion.* Éditions du Tramail, Saint-Denis de la Réunion (à paraître).
23. Manessy G., Wald P. (1984). *Le français en Afrique noire tel qu'on le parle, tel qu'on le dit.* L'Harmattan Idéric, Paris, p. 8.
24. Simonin J. *Mi sar marié.* Étude interactionnelle d'une démarche administrative téléphonique. Communication au colloque « À quoi servent les usagers ». 20 p. dactyl.
25. Valdman A. (1979). *Le français hors de France.* Honoré Champion, Paris, p. 13.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 275-283.

26

Relevé de quelques particularités lexicales du français au Sénégal à partir d'un corpus de textes écrits : degré d'intégration de ces particularités

M. DAFF

Université de Dakar, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Sénégal

> *« ...tout est usage dans les langues », mais c'est une erreur de dire que l'usage est « le tyran ». Il en est au contraire « le législateur naturel, nécessaire et exclusif » et « une langue est la totalité des usages propres à une nation pour exprimer une pensée par la voix. » Jean-Marie Barberis paraphrasant l'article « Langue » de Beauzée dans* l'Encyclopédie *(article intitulé « Réseau social et production de sens »).*

Le français et le wolof sont les deux grandes langues véhiculaires au Sénégal. La première est langue officielle, la seconde langue nationale. Cependant, le wolof par l'étendue de son corpus[1] essaie de plus en plus, dans la réalité quotidienne, d'occuper le même statut que le français. Sur le plan institutionnel, il est clair pour tout Sénégalais que le français est d'usage

1. a) « Il y a parmi les langues nationales, certaines qui sont plus nationales que d'autres, parce que plus répandues géographiquement et démographiquement, parce que plus dynamiques ». Blondé *in* « Contribution à une définition du rôle du français dans la société sénégalaise » 1976, CLAD.

b) Une enquête menée par Blondé faisait ressortir que 62 % des personnes interrogées, francophones, avouent ne pas utiliser le français mais le wolof. C'est là un début d'explication de la floraison des termes wolofs relevés dans la littérature.

dans les services publics. Mais depuis les années 70 les Sénégalais instruits se réservent de plus en plus la possibilité voire le droit d'y parler wolof. Le français étant seulement obligatoire dans des situations très formelles. Cet état de fait explique la situation conflictuelle, diglossique, qui caractérise beaucoup de locuteurs sénégalais.

La cohabitation entre le wolof et le français fait qu'aujourd'hui à force d'éviter le discours mixte (qu'on rencontre dans des situations de conversations libres) nous assistons à une sorte de wolofisation du français. L'intention sémantique conçue en wolof est rendue en français, outil linguistique de communication valorisant. Cela favorise la production d'énoncés français qui sont le plus souvent une traduction du wolof. C'est ainsi que certaines constructions syntaxiques tendent à rendre le sens wolof. L'écrivain qui joue volontairement avec la langue française cherche une construction syntaxique qui rend mieux l'intention sémantique tout en utilisant parfois le lexique et les constructions syntaxiques admises en français. Ces dernières constructions peuvent être analysées dans une perspective intralinguistique mais les résultats, semble-t-il, seront incomplets si on ne tient pas compte de l'éclairage intersystémique. Cette dernière approche doit permettre de déceler comment les Sénégalais s'approprient le français et essaient de le structurer en fonction des représentations collectives de leur société. Là où le français ne permet pas d'obtenir une forme satisfaisante, les Sénégalais ont recours à l'emprunt. Les termes wolofs comme *wolleré, sagg* souvent très polysémiques en traduction française seront utilisés dans un discours en français.

La littérature contemporaine sénégalaise se fait actuellement l'écho de cette tendance. C'est pour illustrer cette dernière que nous avons choisi quatre romanciers sénégalais.

Corpus

Nous avons fait une récolte systématique de tous les termes, expressions et formes qui nous paraissent poser un problème de compréhension pour un lecteur qui ne posséderait que l'unique langue française où sont écrites les œuvres choisies, qui sont :

- *Niiwam* de Sembène Ousmane - (une nouvelle) [7]
- *Chant écarlate* de Mariama Ba [1]
- *Le Revenant* de Aminata Sow Fall [5]
- *En votre nom et au mien* de Aminata Maïga Ka [6]

Conception du français en Afrique par certains communicateurs et écrivains sénégalais ou signe d'une appropriation

Les lecteurs du *Soleil* se rappellent la polémique qui opposait en 1981 Mamadou Traoré Diop et Taminou Bocoum, journaliste. Mamadou Traoré Diop dans le *Soleil* n° 3332 des 30 et 31 mai 1981 répondait en ces termes à Taminou Bocoum qui s'élevait contre « le wolof francisé à la radio et à la télévision » :

« Il faut tordre le cou et les vertèbres à tous les mots et expressions qui refusent de s'en aller. Notre devoir aujourd'hui est de parler mal le français. » Déjà en 1981, la conscience d'un français autre que celui de l'Hexagone était née.

Les écrivains des années 80 dans leur grande majorité légitiment dans leur texte cette tendance à wolofiser le français. En effet, les romanciers sénégalais authentifient leurs personnages en leur donnant la liberté de parole. Ils restituent ainsi leurs dires et faits, ce qui

favorise l'intrusion de l'oralité dans l'écrit et surtout l'introduction de réalités africaines exprimées en langue française dans ces œuvres. « La fille aînée de mon frère, notre fille aînée, mérite tout d'un homme. Non seulement, elle est belle (que Dieu la préserve des mauvaises langues et du mauvais œil !), mais ses parents lui ont inculqué, grâce à Dieu, tous les principes chers à notre religion et à nos traditions » [6, p. 32].

C'est pourquoi Aminata Sow Fall, romancière, écrivait [4] :

« (...) Il s'agit, pour l'écrivain négro-africain, d'extérioriser son moi et le patrimoine emmagasiné depuis des millénaires au rythme des hivernages, sous la braise de l'harmattan, dans les lianes entrelacées de la forêt équatoriale, dans la savane épineuse ou à travers la nudité vertigineuse du désert. » Et comme l'écrit Adama Sow Dièye « l'artisan qui est l'écrivain est obligé pour exprimer son tréfonds culturel, de violenter la langue d'emprunt ».

On voit donc que le français fait en quelque sorte l'objet d'une appropriation de la part des écrivains sénégalais et même des locuteurs sénégalais tout court. Certains d'ailleurs n'hésitent pas à proclamer qu'il est en passe de faire partie de leur patrimoine. Cette aspiration à la pratique et à l'acceptation d'une norme endogène a fait écrire à Senghor dans la préface du *Lexique du français du Sénégal* de Pierre Dumont et Dominique Gontier :

« Nous sommes pour une langue française mais avec des variantes, plus exactement, des enrichissements régionaux. »

De l'analyse des particularités sémantiques à celle des particularités syntaxiques nous essayerons de dégager les mécanismes des déviations relevées dans les romans de notre corpus. Ces particularités s'insinuent dans le texte en épousant parfois une structure de surface parfaitement bien reçue en français standard. Les traces de ces particularités sont la preuve d'une appropriation stylistique du français par les auteurs sénégalais.

Analyse de quelques particularités

Les particularités lexicales relevées ne sont pas seulement des termes n'appartenant pas au fonds du français en usage dans l'Hexagone mais ce sont des réalités que l'auteur aurait bien pu exprimer parfois en français - dans les termes s'entend -, parfois ce sont des lexèmes qui ont une dose d'expressivité plus grande pour les lecteurs qui comprennent les deux langues en présence.

Les trois romans et la nouvelle choisis faisant unité autour du thème de la peinture des mœurs recèlent une mine de formes montrant qu'il serait illusoire parlant du français au Sénégal d'essayer d'isoler les contenus linguistiques des contenus culturels. Le français est devenu au Sénégal une langue interculturelle et pluriethnique.

Particularités lexicales évoquant la vie quotidienne

Réalités conjugales

Le champ sémantique de la famille, et plus précisément celui du mariage, offre au français du Sénégal beaucoup de lexèmes qui sont le reflet des pratiques courantes dans la vie de beaucoup de Sénégalais.

Ainsi le mariage polygamique pratiqué au Sénégal a permis de créer le lexème *tour*[2] qui entre dans deux constructions *donner son tour, être de tour.*

2. Notons que *tour* est parfois orthographié *tur*, ou *tuurs.*

« Bientôt il ne put plus se passer d'elle et cessa de *donner son tour* à Adja Dior Dieng. » [6, p. 76].

« Un après-midi que sa mère *n'était point de tour*, qu'elle avait déjà retourné à Gibraltar les vêtements de Djibril Guèye... » [1, p. 65].

L'expression *donner son tour* renvoie au devoir du mari polygame. Ce dernier doit passer deux nuits consécutives chez chaque épouse. L'expression *être de tour* reprend la même idée tout en insistant sur la responsabilité de la femme. C'est en effet le moment où l'une des épouses a la responsabilité de la concession qui s'accompagne de la présence du mari dans sa chambre ou de sa présence dans la chambre du mari. Ce tour est différent du *tour*, réception organisée à tour de rôle par les membres d'un cercle amical et des *tours* auxquels on fait des sacrifices. Sembène, quant à lui, utilise les termes wolofs *môme, ayé* ou l'expression française *rotation conjugale* :

« *Conseillé par les anciens, Baye Tine reprit ses rotations conjugales* » [7, p. 84].

L'animosité qui règne entre coépouses a fait naître le terme *rivale* motivé par l'ardeur que déploie chaque femme pour s'attirer plus de faveur de la part du mari.

« Il existe des belles-mères qui agissent en vraies *rivales* de leurs brus. » [1, p. 11]. Dans le contexte, il s'agit d'une belle-mère qui voudrait obtenir les mêmes avantages que sa bru.

Autour de la notion de grossesse

« *Tchim ! persifla le père, défiant son fils. Sais-tu qu'il a engrossé la fille de Goor Yummbul ?* » [7, p. 65].

« *Elle estimait même que "Ousmane cherchait une femme" et que "le meilleur moyen était d'engrosser Ouleymata"* » [1, p. 181].

En dehors de cet emploi vulgaire du lexème *engrosser quelqu'une* mais d'un emploi très courant, nous trouvons le terme *être enceinte* et les particularités à connotation morale comme *fauter, tromper une fille.*

« *Tu es enceinte des œuvres de ce voyou* » [7, p. 180].

« *Que veux-tu me faire comprendre ?*

- *Astou a fauté.*
- Quelle Astou ? [7, p.94].

« Une de mes filles a *été trompée*, commença Goor Yummbul, une fois hors du cimetière » [7, p. 100].

« *Fauter* » avec valence zéro signifie commettre une entorse par rapport à la règle socialement établie. *Tromper quelqu'une*, c'est abuser d'elle pour l'*engrosser*. On peut noter à côté de ce lexique les expressions *chercher une femme, donner une femme à quelqu'un.*

« On te *donne* une femme ! Et tu me prives de mon sommeil ! Tu me réveilles au milieu de la nuit pour m'apprendre qu'on te *donne* une femme demain ! » [5].

Ces dernières expressions sont traduites des langues nationales.

Le champ sémantique de la parenté

Les expressions *petite mère, petit père, grand fils, frère de case* renvoient à une réalité socioculturelle spécifiquement africaine.

« Par les confidences de ce *frère de case*, Ousmane avait des détails précis sur la polygamie » [1, p. 13]. *Le frère de case* est celui qui, circoncis en même temps que nous, a subi dans la même case les différentes épreuves virilisantes.

« Ton père *est de tour* chez ta *petite mère*, répondit-elle ? » [7, p. 126]. *Petite mère* est un euphémisme pour désigner sa coépouse ou la tante de la personne à qui l'on s'adresse.

« Un passant crut que c'était un père qui sermonnait son *grand fils* » [7, p. 156] « fils aîné ».

Expressions courantes dans le parler quotidien des Sénégalais

Il est relativement facile de répertorier dans les textes littéraires contemporains les manifestations de la vitalité de la langue d'usage quotidien au détriment de la langue officielle.

Les termes *fil à linge*, ou son équivalent *ligne, préparation, dépense, graisser quelqu'un, pose, yamba, joint, gargote, essenceries, car rapide, ou rapide, clando, toubab* sont très fréquents dans le discours des Sénégalais et cela même en langue nationale.

« Ce pantalon-là, sur la *ligne* » [7, p. 177] « fil qui se trouve dans la cour sur lequel on fait sécher le linge ».

« La *dépense* de toute la concession était remise à chaque épouse, tous les deux jours » [1, p. 13]. *La dépense* est la somme remise par le mari à l'épouse de tour pour assurer la ration quotidienne de la concession.

« Mais où prends-tu toutes ces *poses* de l'actrice ? » [1, p. 89]. *Pose* est employé à la place de photographie.

Le mot *toubab* désigne les blancs en général comme dans « Amy quant à elle, vivait heureuse avec son *toubab* » [6, p. 27][3].

Intégration des lexèmes wolofs

Le procédé le plus courant dans la littérature sénégalaise est l'utilisation de la note explicative en bas de page. Parfois il y a une paraphrase explicative du terme avant ou après celui-ci. D'autres fois, c'est une parenthèse qui lui est accolée. Enfin, le terme peut être typographié en italique pour être mieux mis en relief par rapport aux autres termes du texte. La typographie du terme peut être aussi dans les caractères latins adoptés par le décret de transcription des langues nationales au Sénégal depuis 1971. C'est généralement le cas chez Sembène Ousmane, fervent défenseur des langues nationales.

Les autres écrivains sont moins conformistes. On note même une anarchie réelle dans la typographie. Certains mêlent transcription officielle en langue nationale et transcription selon l'alphabet français. C'est pour cette raison que pour une même forme, diverses orthographes sont notées. Ce qui est bien sûr très gênant pour le lecteur.

En revanche, on remarque que l'écrivain sénégalais est également un lexicographe dans la mesure où la rédaction de son œuvre s'accompagne le plus souvent d'une activité lexicologique (comme décrite plus haut) très importante. Cette activité lexicologique montre que l'écrivain s'adresse aussi bien aux francophones de son terroir qu'aux francophones du monde. Les plus téméraires parmi les écrivains se passent de cette activité, consacrant ainsi l'intégration totale des termes.

Termes wolofs mais empruntés à l'arabe

L'influence de la religion musulmane sur la culture sénégalaise n'est plus à prouver. Cette influence a légué aux Sénégalais un important stock lexical.

---

3. *toubab* est parfois orthographié *tubab*.
« ... ses voyages au pays des *tubab* » [7, p. 147].

Les termes comme *takussan, yalla, miskine, Daraa* ou *dahra, safara* proviennent de l'arabe et sont très fréquents dans le discours des Sénégalais.

« Après le *takussan* elle s'attela à la préparation du repas du soir » [7, p. 171].

« N'oublie pas que *Yalla* remboursera le triple demain dans l'autre monde ce que tu donnes aujourd'hui à un *miskine* » [7, p. 156] (*Yalla* « Dieu », *miskine* « pauvre »).

« Moi, ton père, je t'inscris au *Daraa*, l'école coranique, et toi minus, moins que rien, tu fais l'école buissonnière ! » [7, p. 63].

« Et puis, il connaissait les épreuves de son père au *dahra* [1, p. 18] (*dahra* « internat d'enseignement coranique »).

Le lexique wolof intégré

L'activité lexicologique est rendue nécessaire à cause de l'utilisation parfois abusive de termes wolofs dans le texte.

En dehors de l'orthographe non normalisée, on note une certaine liberté quant aux règles d'accord morphologique des noms empruntés. Certains font l'accord, d'autres non.

« Les gardiens des *tuurs* avaient fait prendre à Samba Guèye un bain purificateur de décoctions de plantes, ils lui avaient fait porter des gris-gris et des cornes, ils avaient organisé à son intention plusieurs cérémonies de *ndëpp* pour exorciser les mauvais esprits » [6, pp. 88 et 89]. Les *tuurs* sont les esprits bénéfiques ou maléfiques à ne pas confondre avec *tour ou ayé, môme* dans le mariage polygamique.

« Sur le même itinéraire que tous les matins de son *môme* chez sa première épouse yaye Dabo, il croisait les mêmes hommes et femmes » [7, p. 60]. Le *ndëpp* est une danse qui exorcise le démon ou *rab.*

D'autres lexiques reflétant des réalités socioculturelles sont directement utilisés en wolof parce que parfois intraductibles en français sans faire perdre au lexique toute sa connotation socioculturelle. C'est le cas des termes comme *sutura, sagg tiouraye, némali, gongo, nawlé, goor jigeen, awo, naarel, pendels, siskat*[4].

---

4. Relevé de termes wolofs dans la littérature :

1 - *ayé* ou *môme* : nombre de jours qu'un polygame passe chez une de ses épouses. Il en est de même pour l'épouse qui reçoit son homme.
2 - *awo* : première épouse.
3 - *buurs* : rois.
4 - *damels* : princes.
5 - *dialdiali* : boulettes faites de poudre de racines parfumées et se portant autour des reins surtout la nuit.
6 - *djinns* : créatures malfaisantes.
7 - *gongo* : poudre aphrodisiaque parfumée.
8 - *goor jigeen* : homosexuels.
9 - *lingeer* : princesse.
10 - *maï bu jëk* : premier cadeau de mariage.
11 - *nawlé* : même rang social.
12 - *naarel* : deuxième épouse d'où le terme « la deuxième ».
13 - *némali* : encens particulièrement parfumé.
14 - *ndëpp ou ndeup* : danse d'exorcisme.
15 - *nidiaye* : oncle, chéri.
16 - *pendels* : petits pagnes servant de jupons.
17 - *safara* : eau bénite obtenue en lavant des versets de Coran.
18 - *sagg* : sens de la mesure, sang froid, pudeur.
19 - *saïtané* : Satan, l'instigateur du mal chez les croyants.
20 - *siskat* : celui qui répugne à partager la nourriture.
21 - *sutura ou soutoura* : secret, discrétion.

« Les plaisanteries entre *awo* et *naarel* fusèrent bientôt dans le beau salon des Fall [6, p. 63].

Les wolofismes dans la littérature

La littérature contemporaine sénégalaise foisonne de wolofismes. Il est devenu très difficile pour un francophone ignorant tout des « humanités négro-africaines » de pénétrer cette littérature. Ces wolofismes représentent la trace de l'appropriation du français et la préférence accordée à l'innovation référentielle. Le lexique et les constructions syntaxiques déviants par rapport à la norme exogène génèrent du sens en se chargeant de nouvelles connotations aptes à rendre le sens wolof. C'est le wolof qui structure la forme française obtenue. La présence ou l'absence d'une valence significative s'explique par cette volonté de produire du sens qui rende compte du tréfonds culturel de l'auteur.

Construction avec valence zéro
« Ousmane *doit épouser*. On n'abandonne pas un héritier » [1, p. 192], *épouser* sans valence avec le modal *devoir* traduit le wolof *wara takk* : le mariage est posé comme un impératif auquel on ne peut se soustraire sans souiller son honneur.

« Awa avait choisi de *rompre* et pourtant, elle ne se sentait pas tellement fière d'elle » [6, p. 109]. *Rompre* + valence zéro = divorcer au sens wolof de *tass*.

Construction avec valence particulière, spécifiante
« Quelle aubaine pour une femme divorcée ! Sa mère a dû beaucoup *travailler dans la vie*, pour qu'elle ait une chance pareille ! » [6, p. 131] ; *beaucoup travailler dans la vie* est une

---

22 - *taagués* : faire-part de décès lu à la radio.
23 - *tiébou jën* : riz au poisson, plat national du Sénégal.
24 - *tisbaar* : prière de 14 h.
25 - *tuurs ou rab* : créatures invisibles au pouvoir néfaste ou bénéfique.
26 - *veudieu ou wëjë* : coépouse.
27 - *waactaay* : somme d'argent remise par le mari pour permettre à l'épouse de se préparer à regagner le domicile conjugal.
28 - *warugal* : dot.
29 - *wolëre* : attachement, gratitude.
30 - *xalam, cora* : instruments de musique à cordes.
31 - *yaye* : mère.

Proverbes wolofs et références à la sagesse populaire
- *golo du bay baabun di dundé* [6, p. 78], « chacun doit profiter du fruit de son travail et ne pas en laisser la jouissance à d'autres ».
- *Ce qu'une main peut nouer une autre peut dénouer* [6, p. 78]. « Tout problème a une solution ».
- « *Le chemin de la paix est court.* Agis avec ton aînée comme tu agis à mon égard » [6, p. 211]. *Yoonu jàm soorewul.*
- « Mais alors pourquoi ne revient-il pas *faire ou défaire mes tresses* concernant le *warugal* demandé » [6, p. 42] : *mu lettma mba mu firima :* « lui ôter un doute, dire clairement les choses ».
- Adja Dior de conclure *« Ku mûn, mûn »* [6, p. 48] : « qui patiente finit par sourire ».
- *Ligeeyi ndey anûm doom* [6, p. 66] : « l'épouse qui supporte tout de son mari est censée avoir de bons enfants qui réussissent dans la vie ». Mot à mot : « le travail de la mère sert de repas à l'enfant. »
- « Que Dieu nous préserve des femmes *qui font régresser leur mari* » [6, p. 67] : « certaines femmes sont censées porter chance, d'autres porter malheur selon la sagesse populaire. »
- « C'est sûr. *Mais ce qu'une main peut nouer, une autre peut dénouer. Le temps du repos est révolu, debout Adja !* » [6, p. 78] : « Tout problème a une solution. Il n'est plus question de rester passive. Le temps de l'action est venu. »

expression qui reprend une philosophie de la sagesse populaire. En effet, la femme qui a beaucoup souffert dans sa vie conjugale est censée avoir, en récompense, des enfants qui réussissent dans tous les domaines de la vie. En wolof on dira *ndeyam ligeyna* d'où l'expression *ligeyu ndey anu doom.*

« Le jour, pour *ne pas penser,* elle *fatiguait son corps* par les travaux domestiques » [1, p. 104] ; *penser* + valence zéro signifie « éviter d'être plongée dans ses pensées » au sens wolof de *xalaat.* En revanche *fatiguer* prend une valence spécifiante, marque certaine d'un régionalisme : *fatiguer son corps* = *sonnal yaramam.* Il s'agit d'une fatigue physique au sens de *tass yaramam* ou *sonnal bopal.*

« Tu sais que j'ai fait venir des réparateurs. J'ai *payé leur travail* » [7, p. 113] ; *payer* + (valence - pers) traduit le wolof *Fay naa seen ligéy* c'est-à-dire « verser en guise de rémunération la somme convenue pour l'exécution d'un travail ».

Les constructions verbales comme *tomber une fille, marabouter quelqu'un, rêver ta venue, ne plus regarder en arrière, pouvoir pour quelqu'un* sont toutes des traductions wolofs de : *daneel jigënji, géntë sa now, ban dellu ganaaw, mënal nit dara.* Ce dernier prend le sens de « supporter » c'est-à-dire être capable d'assumer la charge que peut représenter une femme (*gaddu* en wolof).

L'absence de valence est certainement due au fait qu'en wolof les mêmes verbes peuvent s'employer sans valence. Cette rétention sémantique donne au verbe une capacité suggestive plus grande et partant produit un sens nouveau à partir d'un lexique bien français. C'est là un des mécanismes de production de sens très fructueux dans le français du Sénégal.

L'innovation référentielle a souvent pour source le nouvel environnement culturel dans lequel est utilisé le français. Les écrivains sénégalais, dans le souci d'avoir leurs propres modèles rhétoriques, puisent dans l'imaginaire collectif sénégalais véhiculé par la langue nationale les mécanismes de production de sens qui donnent au français son statut de langue pluriculturelle. C'est ce français fortement nationalisé qui porte les traces d'une autre forme de représentation de l'univers comme le précise Pierre Dumont qui tend à se substituer au français central.

Nous sommes loin de l'aire avant l'Indépendance où « parler français, c'est donc se montrer capable d'utiliser les mêmes armes que l'ancien colon pour le battre sur son propre terrain » [3, p. 62]. L'appropriation du français au Sénégal se caractérise par l'utilisation d'une autre norme du français sans toucher à la structure fondamentale de la langue. C'est seulement la norme du français qui a changé dans certains points.

Conclusion

Pour conclure, disons que le français courant au Sénégal qu'on retrouve dans la littérature n'est ni un français populaire, ni un français tirailleur ou un « petit français » mais un français qui a su s'intégrer dans un tissu socioculturel authentiquement sénégalais. Ce français rend compte, par le biais des emprunts aux langues nationales ou par la traduction des réalités socioculturelles, du degré d'appropriation et d'intégration du français au Sénégal. Et partant il porte la marque indélébile d'une appropriation de la langue française chez les écrivains sénégalais contemporains.

Références

1. Ba M. (1984). *Chant écarlate.* NEA, Dakar.
2. Dumont P. (1986). *L'Afrique noire peut-elle encore parler français.* L'Harmattan, Paris.
3. Dumont P. (1990. *Le Français langue africaine.* L'Harmattan, Paris.
4. Fall A. S. (1985). Pratiques langagières dans la littérature négro-africaine de langue française. In : *Éthiopiques,* nouvelle série, premier trimestre, volume III, n° 12, p. 61 sqq. (n° spécial).
5. Fall A. S. (1982). *Le Revenant.* NEA, Dakar. 3e édition.
6. Ka A. M. (1989). *En votre nom et au mien.* NEA, Abidjan.
7. Sembène O. (1987). *Niiwam.* Présence africaine, Paris.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 285-287.

27

Le français en Algérie : précis de situation linguistique et suggestion méthodologique

V. DEBOV

Université d'Ivanovo, CEI

Situation linguistique

La situation linguistique actuelle en Algérie se caractérise par la coexistence et le contact des quatre langues suivantes :

- l'arabe littéraire,
- l'arabe dialectal (algérien),
- le berbère,
- le français.

L'arabe littéraire, seule langue officielle à l'heure actuelle, appelée le plus souvent langue nationale, existe essentiellement sous la forme écrite. L'instrument de l'arabisation menée par les autorités algériennes, l'arabe littéraire, est principalement employé dans l'administration, l'enseignement, la littérature et la presse écrite arabophones. Il est utilisé par ailleurs sous la forme orale dans les mass media algériens. Employé et bien compris par une minorité de la population à l'intérieur du pays, l'arabe littéraire, ayant les même caractéristiques à travers le Maghreb et le monde arabe, se présente comme une facteur important de leur unité.

L'arabe dialectal (algérien), langue maternelle et par conséquent langue de l'usage quotidien de la majorité de la population algérienne, est exclusivement oral. Non normé,

sensiblement différent de l'arabe littéraire, l'arabe dialectal algérien, malgré un processus d'unification en cours, existe *grosso modo* sous forme de quatre variantes régionales, celles :

- du Centre (l'Algérois),
- de l'Ouest (l'Oranais),
- de l'Est (le Constantinois),
- du Sud (le Sahara).

Le berbère étant la langue maternelle des populations berbérophones est également une langue exclusivement orale. On en distingue, à travers le pays, trois variétés principales, à savoir :

- le kabyle (la Kabylie),
- le chaouia (les Aurès),
- le tamachek (le Hoggar).

Le français, seule langue officielle de l'Algérie pendant toute la période coloniale, conserve actuellement le statut d'une langue privilégiée. Moyen de communication ouvert sur le monde extérieur moderne et émancipé, la langue française reste dans l'Algérie d'aujourd'hui un élément indispensable pour toute réussite sociale (à côté de l'anglais qui consolide ses positions). Malgré la politique de l'arabisation (suffisamment tolérante vis-à-vis du français), on constate une extension rapide et importante de la langue française qui continue d'être très présente dans plusieurs domaines de la vie sociale de l'Algérie. Langue de communication quotidienne (à côté de l'arabe dialectal), le français joue un rôle prépondérant au niveau des secteurs clés tels que, par exemple, la science, la technique, l'industrie, le commerce, qui entretiennent beaucoup de relations avec l'extérieur. En tant qu'instrument d'information, d'éducation et de distraction de la population, la langue française reste également solidement ancrée dans la vie culturelle de l'Algérie : l'enseignement supérieur, l'espace médiatique (presse écrite, radio, télévision, cinéma, cassettes-vidéo), la littérature algérienne d'expression française, l'édition nationale. Ainsi, l'Algérie des années 1990 représente un pays fondamentalement plurilingue où la langue française continue de remplir quantité de fonctions prestigieuses.

Suggestion méthodologique

Afin d'approfondir l'analyse du phénomène de contact du français avec les langues locales ci-dessus qui se traduit au niveau lexical par un nombre considérable de vocables empruntés (l'une des caractéristiques essentielles du français en Algérie), et de tenter par là d'affiner la méthodologie IFA en détaillant son système de marques, il serait intéressant de distinguer deux grandes catégories d'emprunts. D'une part les *arabismes,* d'autre part les *berbérismes.*

Arabismes

Il s'agit de lexies venant de :

1. *l'arabe littéraire*, qui dépassent en règle générale le cadre de l'Algérie et sont attestées en français d'autres pays maghrébins (par ex. *djihad, moudjahid, chahid*). Elles seront précédées d'une marque englobante « Alg., Mar., Maur., Tun. ») ;
2. *l'arabe dialectal algérien.* Il s'agit de vocables (ou significations) attestés à travers toute l'Algérie, qui seront accompagnés d'une marque « arabe dialectal algérien ». Par

exemple : « T'fou : où suis-je ? » (Aider M., *Histoires pour rire*) ; « Mais à Sonatram, responsabilité et courage, Khatik », déclare un cadre de la Sonelgaz (*Algérie-Actualité*, N° 917, 12-18.5.83) ; « Yemma, Yemma khebiba. Ma mère, ma mère chérie, pourquoi je suis parti ? » (Ben M., *Ainsi naquit un homme*).

On distinguera en outre dans ce second sous-ensemble les lexies (ou significations) empruntées à l'une des quatre variantes régionales de l'arabe dialectal signalées ci-dessus :

a) L'arabe algérien du Centre.

Par exemple : « Les *tchi tchi, bohi, houmistes* et autres le prouvent bien, comme le prouvent ceux qui ne se trouvent ni dans l'une, ni dans l'autre de ces classifications » (*Algérie-Actualité*, N° 1035, 15-21.8.85).

b) L'arabe algérien de l'Est.

Par exemple : « beaucoup de valeurs (...) qui font l'ambiance chez nous maintenant telles que le *sens des affaires*, la *combine*, la *magouille*, (...) », (expression courante à Constantine) (*Algérie-Actualité*, N° 1064, 06-12.3.86).

c) L'arabe algérien de l'Ouest.

Tous ces vocables porteront des marques correspondantes.

d) L'arabe algérien du Sud.

Par exemple : « un autre point à mettre à l'honneur de la commune de Laghouat est sa louable initiative d'utiliser pour le revêtement des trottoirs et placettes, un matériau local noble, le *maka* » (*El Moudjahid*, 29-30.11.85).

Berbérismes

Il s'agit de lexies empruntées au :

1. berbère panmaghrébin (marque englobante),
2. berbère d'Algérie :

a) kabyle

Par exemple : « La vieille terre nourricière, *thamourt* » (*Horizon 2000*, 24.1.86) ; « Fier comme Artaban, il traverse *tajemaat* garnie de monde (...) » (Oussedik T., *Apologues*).

b) chaouia

Par exemple : « les *mechtas* accrochées aux falaises rocheuses et regroupées autour de greniers-forteresses » (*taghléâth*) et un type d'habitat semitroglodyte (*El Moudjahid*, 23.6.85).

c) tamachek

Ce ne sont là, bien évidemment, que quelques suggestions partielles parmi tant d'autres susceptibles d'enrichir la méthodologie d'enquête et de constitution de corpus des particularités lexicales de la langue française en Algérie.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 289-296.

28

Le traitement lexicographique des anglicismes et des créolismes de la presse écrite d'expression française à l'île Maurice. Méthodologie et analyse

P. NUCKCHEDDY-NALLATAMBY

Université de Paris III, France

Le phénomène de l'emprunt est souvent évoqué dans des descriptions de situation de langues en contact ; dans le cadre de la recherche sur les particularités lexicales du français à Maurice, nous avons pu constater que le traitement des emprunts pose un certain nombre de problèmes de méthodologie générale. La presse écrite locale comprend un certain nombre d'emprunts provenant du contact du français avec l'anglais et le créole ; en nous appuyant sur des exemples extraits d'un corpus de presse, nous avons essayé de présenter les difficultés liées à l'élaboration d'une méthodologie qui serait adaptée au contexte local.

Constitution du corpus

Choix des journaux

La presse écrite a été choisie comme champ d'étude dans la mesure où elle reflète bien une variété locale (ou mauricienne) du français ; il s'agit d'un langage lu et écrit par des Mauriciens d'origines diverses ayant accès à la langue française ; le langage utilisé fait donc appel à la compétence de locuteurs-lecteurs potentiels du français.

Le corpus comprend des journaux dépouillés sur une période d'environ trois ans (1987-1990) ; nous avons fait un suivi régulier des numéros d'un hebdomadaire, *Week-end* (environ 150 numéros) et de façon moins systématique d'autres journaux - quotidiens (*Le Mauricien, L'Express*) et magazines hebdomadaires (*5-Plus, Week-end Scope*) - qui traitent de l'actualité locale. Il était nécessaire de varier ainsi le corpus pour étudier la vitalité des emprunts relevés. Un certain nombre de rubriques ont été privilégiées ; et les articles concernant l'actualité locale (à propos des événements politiques, économiques, socioculturels, etc.) et les petites rubriques de type « offres d'emploi », petites annonces sur le mobilier et l'immobilier, avis et communiqués, courrier du lecteur entre autres, ont été choisis pour le dépouillement.

En fait, ce sont des rubriques qui visent surtout un public local et qui, parfois, se caractérisent même par une certaine connivence entre le journaliste et son lecteur - connivence qui se manifeste très souvent par l'emploi de formes étrangères (provenant de l'anglais, du créole...) sous forme de citation (allant d'un mot à quatre lignes), d'interférences (conscientes ou inconscientes), d'emprunts formels et de calques, considérés comme un fait acquis dans la presse locale d'expression française.

Il n'entre pas dans notre propos actuel de faire l'analyse du discours médiatique qui peut certes faire l'objet d'un débat intéressant ; mais notre objectif est d'arriver à faire un relevé d'emprunts stables qui seront décrits dans un lexique. Il est donc très important :

- de repérer l'emprunt dans des sources et des contextes variés,
- d'étudier son environnement syntagmatique,
- et de retrouver quand c'est possible son origine.

Repérage des emprunts

La présence d'une forme étrangère dans une phrase en langue française ne veut pas dire qu'il s'agit d'une particularité lexicale propre au contexte mauricien ; la première étape consiste à vérifier dans des dictionnaires de langue française pour voir si l'emprunt est intégré ou non au français dit standard[1]. Si la forme étrangère n'y est pas, il faut ensuite essayer de reconnaître son statut dans le contexte local. L'emprunt doit donc être distingué de la citation et de l'interférence ; cette tâche n'a pas toujours été facile car dans la presse écrite locale, les rédacteurs n'ont pas recours à des normes typographiques pour marquer les formes étrangères ; la citation d'auteur, le mot étranger (en voie de lexicalisation), l'emprunt (intégré ou non en français standard) sont souvent traités de la même manière : cela varie d'un journal à l'autre, d'un article à l'autre avec des signes typographiques (guillemets simples ou doubles, italique...) utilisés de façon irrégulière.

En ce qui concerne l'origine des emprunts relevés, les langues suivantes ont été identifiées : l'anglais, le créole et les langues indiennes, principalement le hindi et le tamoul, où, toutefois, les mots ont été directement empruntés ou sont passés par le créole avant d'être utilisés en français. Par commodité, nous avons appelé ces emprunts des anglicismes et des créolismes.

1. D'un point de vue typographique, les anglicismes intégrés au français standard sont souvent traités de la même façon que les emprunts propres au contexte local, par exemple, *come back, leader,* etc.

Identification et intégration

Les étiquettes « anglicismes » et « créolismes » recouvrent en fait un certain nombre de phénomènes qui caractérisent le français local (tel qu'il est diffusé par la presse écrite). Le français à Maurice évolue principalement au contact de l'anglais et du créole. On a constaté que les emprunts proviennent de ces deux langues. Mais de quelle variété d'anglais s'agit-il ? de l'anglais britannique, américain, des Indes... ou d'une variété mauricienne de l'anglais ? Et comment parler d'origine créole alors que le créole mauricien est lui-même à base lexicale française ?

Les créolismes

Dans la présente étude, le « créolisme » renvoie à toute forme lexicale qui aurait une « origine » créole (d'après les sources de la documentation disponibles[2]). Il s'agit principalement d'apports malgaches, indo-portugais et indiens qui ont enrichi cette langue au XVIII[e] siècle. On peut supposer que ces formes ont d'abord été créolisées avant d'être francisées ; car les domaines d'emploi concernent plutôt des habitudes alimentaires et culturelles des esclaves et travailleurs engagés, venus des côtes africaines, de Madagascar et de l'Inde. Une analyse très poussée des documents d'archives et des récits de voyages permettrait d'évaluer la vitalité de ces emprunts en français pendant les trois siècles derniers. Aujourd'hui (d'après le corpus d'étude), il semble que les apports portugais et malgaches sont mieux intégrés que les apports indiens ; cela est probablement dû à une plus large diffusion de ces mots parmi toutes les communautés. Les mots d'origine indienne, même lorsqu'ils sont utilisés en créole, conservent un caractère étranger ; en dehors du domaine de l'alimentation, ils relèvent en général de coutumes traditionnelles liées à la religion, aux vêtements, etc.

Ainsi, les créolismes peuvent se diviser en plusieurs sous-catégories en fonction des étymons, des domaines d'emploi, et de leur degré d'ethnicité (ou de leur usage partiel ou total parmi les différents groupes ethniques).

Analyse lexicologique et essai de description

En prenant les exemples concrets relevés dans la presse écrite, nous avons essayé de décrire le substantif *alouda* en adoptant la démarche suivante :

1) recherche du mot et de son origine dans les dictionnaires et autres ouvrages de références,
2) comparaison des éléments sémantiques qui y sont décrits avec ceux des contextes[3],
3) analyse et essai de description.

Le mot *alouda* qui désigne « une boisson fraîche, parfumée et sucrée à base de lait » vient de *aluda*, la forme créolisée du mot hindi, *faluda*. Il s'agit d'une réalité locale très vivante qui semble se manifester par l'absence de tout signe diacritique dans les extraits de

2. On renvoie le lecteur aux travaux lexicographiques sur les parlers créoles de l'océan Indien qui comptent entre autres, *Le Lexique du parler créole de la Réunion* (1974) de R. Chaudenson et le *Dictionnaire du créole mauricien* (1987) de P. Baker et V.Y. Hookoomsing.

3. La consultation d'un dictionnaire bilingue créole/français nécessite la comparaison des sèmes décrits avec ceux provenant des contextes et de notre propre connaissance de certaines réalités locales. Ainsi, une définition aussi claire et complète que possible pourra être proposée - définition qui sera confirmée par un jury de locuteurs potentiels du français lors d'un retour au terrain.

presse. On peut donc en déduire que c'est une forme intégrée au français d'un point de vue graphique. Cependant, en prêtant un peu plus d'attention au fonctionnement morphosyntaxique, on s'aperçoit qu'il y a peut-être deux acceptions. Voici deux contextes où figure le mot :

Les colorants [.] sont dans les aloudas. (*5-Plus*, N° 19, juin 1989, p. 59).

Avec les cageots de raisins [.] et une échoppe d'alouda vert pomme, c'est le [marché qu'on voit]. (*L'Express*, 28-05-90, p. 6).

On remarque deux emplois : au singulier et au pluriel. Est-ce qu'on peut supposer que *alouda* fonctionne comme « café » et comme « thé » de la façon suivante ?

- *du* thé et *un* thé, *du* café et *un* café.

et on pourrait dire

- *de l'alouda* ≠ « la boisson elle-même », forme invariable ;

et

- *un alouda* ≠ « un verre d'*alouda* » (par métonymie), forme qui s'accorde au pluriel.

La description lexicographique comprendrait-elle ainsi les deux acceptions sous l'entrée *alouda* ? Au stade actuel de notre recherche, il est difficile de trouver une réponse définitive ; une telle analyse doit être vérifiée par des enquêtes auprès du public local (locuteurs potentiels du français, d'origines diverses).

Il est important de bien observer l'environnement syntagmatique d'un emprunt car cela permet d'en faire une description claire et précise. Si on reste dans le domaine de l'alimentation, le mot *cotomili*, d'origine tamoule utilisé en créole, désignant « la coriandre », s'emploie avec deux valeurs dans les contextes recensés :

Quand nous l'avons rencontré, le chef préparait trois plats en même temps : [.] le tout recouvert de feuilles de cotomili et de lanières de piments verts. (*Week-end*, 11-10-87, p. 19).

Griller l'anis et le cotomili en grains et faire moudre séparément [.] Bouillir les pommes de terre, faire une purée et ajouter les épices, sel selon le goût, oignons et cotomili vert hâchés. (*Le Mauricien*, 10-12-88, p. 3).

Il s'agit :

1) des feuilles fraîches de la plante et,
2) des graines de la plante.

Il est donc nécessaire de préciser ces nuances dans la description lexicographique sous la forme de collocations usuelles (*cotomili en grain* « feuilles de cotomili ») ; une fois de plus, des éléments de l'usage oral permettront de confirmer et de compléter la description proposée après une première analyse du corpus de presse.

D'autres problèmes de description se posent pour des formes composées. Comment noter par exemple le pluriel du mot *baba-roche-curry* (qui est un rouleau de pierre cylindrique utilisé pour écraser des épices sur une pierre rectangulaire et plate appelée *roche-à-curry*) ?

Ce mot comporte la forme *curry* qui est une des graphies de *cari*. Il semble que cette forme francisée du mot créole *babaroskari*, qui paraît avec des guillemets dans la même phrase que le mot *roche-à-curry* ne soit pas intégrée de la même façon.

Madame insistait pour que l'on monte la passerelle avec sa roche à curry sans oublier [.] son « baba-roche-curry ». (*Le Mauricien*, 13-08-88, p. 8).

Encore une fois, les quelques exemples de la presse ne donnent pas suffisamment d'éléments de réponse ; plusieurs graphies pourraient être proposées à des lecteurs-locuteurs du français (*babas-roches-currys, babas-roches-curries, baba-roche-currys*, etc.) et leurs avis permettraient de trouver les possibilités de description de l'accord au pluriel d'un créolisme comme *baba-roche-curry*.

Si on prend le créolisme *ti-dimoune*, qui a une origine française (< *ti,* petit, *dimoune*, du monde, individu), et qui désigne « quelqu'un qui est au bas de l'échelle sociale », on s'aperçoit que malgré la grande utilisation de ce mot dans la presse écrite, il conserve un caractère étranger ; car il est parfois remplacé par l'équivalent en français « petites gens », ou est encore employé avec des caractères italiques ou des guillemets :

La note mensuelle pour la dépendance n'est que d'une dizaine de roupies en moyenne alors que celle de sa résidence dépasse le seuil décrété pour le *Ti-dimoune*. (*L'Express*, 01-02-90, p 6).

Le critère de fréquence peut donc être utilisé par la description éventuelle de cette forme dans un relevé des particularités lexicales du français à l'île Maurice. Nous avons pu constater une évolution de l'emploi de ce mot dans la presse écrite dans les multiples contextes relevés ; au début, le mot *ti-dimounes* apparaît uniquement au pluriel avec un -s final, en tant que synonyme de « petites gens » :

[.] nous allons nous battre [.] pour que le boom économique soit mieux distribué au profit des ti-dimounes et des chômeurs. (*Week-end*, 06-09-87, p. 7).

Ensuite, une forme au singulier a été relevée plusieurs fois :

Les mauvaises langues prétendent que si un ti-dimoune avait décidé d'ériger un mur clôturé chez lui, il aurait sûrement la visite d'un inspecteur, cela bien avant d'avoir terminé les travaux de fondation [.] (*Le Mauricien*, 27-02-88, p. 12).

Les petits cadeaux entretiennent l'amitié. Mais voilà, le ti-dimoune mauricien qui mieux que personne sait à quoi sert chacun de ces dons dans les services gouvernementaux s'écrie en riant jusqu'aux oreilles : « c'est gaspillage ». (*Le Mauricien*, 30-07-88, p. 12).

et on a même recensé un emploi adjectival :

Mais faut-il voir le budget seulement dans l'optique ti-dimoune ? (*Le Mauricien,* 04-06-88, p. 4).

Une fréquence élevée et une variété dans le fonctionnement syntaxique montre la vitalité de ce créolisme dans la presse écrite locale. Toutefois, elle demande à être confirmée par des enquêtes de vérification. On pourra ainsi déterminer son statut sociolinguistique (familier, populaire, etc.) dans le discours écrit et oral au cas où il existe une différence dans les deux usages.

Les anglicismes

Le problème se pose autrement pour les anglicismes. Au cours des dépouillements, nous avons constaté qu'un dictionnaire bilingue (anglais-français) n'est pas l'outil idéal pour décrire la totalité des anglicismes relevés dans le corpus : quelquefois, en dépit de son caractère anglais (ex : *best loser* qui désigne un « député intégré au Parlement pour rééquilibrer le nombre de députés représentatifs de chaque communauté ») la forme lexicale n'est pas répertoriée (parce qu'elle ne relève pas de l'anglais standard) et, parfois l'équivalent français n'est pas suffisamment explicité (quand il s'agit d'un emploi spécialisé). Ainsi, un large corpus de référence de dictionnaires anglais a été constitué - corpus qui comprend des dictionnaires généraux monolingues et bilingues, des dictionnaires spécialisés monolingues et bilingues, soit en fonction d'un domaine spécifique ou d'une autre aire géographique (l'anglo-indien).

Ces dictionnaires sont très utiles pour la description des anglicismes qui, contrairement aux créolismes, relèvent de domaines plus spécialisés. Ce phénomène est lié au contexte local qui est dominé par des structures administratives à caractère anglais. Néanmoins, les journalistes font un effort pour employer des formes françaises ; mais, l'influence anglaise ne s'efface pas totalement. Nous avons pu relever quelques cas où la forme française reste tributaire de la forme d'origine.

On a par exemple :

1) Un calque sémantique totalement intégré, mais qui ne doit pas être confondu avec le même mot du français standard : le *commissaire de police* (<*Commissionner of police*) est responsable de toute la force policière mauricienne et pas uniquement d'un commissariat.

2) Un calque est utilisé entre parenthèses pour expliciter le sens de l'équivalent du français standard : « enregistré ».

Les éventuels candidats sont priés d'envoyer leur lettre de candidature sous pli recommandé (enregistré) au secrétaire [.] (*Le Mauricien*, 04-06-88, p. 8).

3) Un équivalent du français local ou du français standard employé comme substitut synonymique de l'emprunt : *conseil de district,* et *District council.*

[il] se chargera de l'administration du nouveau *district council* [.] Le nouveau conseil de district [.] ne sera néanmoins pas responsable de Pointe-aux-Sables. (*Week-end*, 15-01-89, p. 12).

Traitement des anglicismes

On se heurte ici à une des difficultés de description des anglicismes. Tout en ayant parfois un doublon en français, l'anglicisme semble avoir un rôle social dans la presse écrite. Une question se pose : dans quelle mesure faut-il tenir compte de cette fonction sociale de l'emprunt pour l'intégrer dans un relevé des particularités du français ? Peut-être faut-il faire intervenir le critère de fréquence qui apporterait une solution pour le traitement lexicographique - avec par exemple un système de renvoi synonymique. Une étude des contextes relevés dans les différentes sources sera donc nécessaire pour approfondir la question.

Le domaine d'emploi peut s'allier aux critères de fréquence et de « fonction sociale » pour la sélection des emprunts ; prenons par exemple le domaine de l'éducation inspiré du système britannique. À part les noms de professions et de diplômes liés à l'enseignement, il existe des champs sémantiques qui touchent le quotidien à l'école : matières enseignées, évaluation, cycles d'enseignement, découpage de la journée scolaire, etc. Dans le discours oral ou écrit en langue française, on constate l'emploi d'emprunts formels, de calques et d'équivalents du français standard.

Essayons de voir les extraits de presse ci-dessus et de noter l'effort de francisation que font les journalistes pour décrire les réalités locales d'origine anglaise, *credit* et *principal* :

Les Credits doivent de préférence être ceux obtenus dans des matières à être présentées au niveau Principal aux examens de HSC [équivalent du baccalauréat]. [.] Si malgré tout, l'élève n'arrive pas à améliorer ses résultats [.] il lui sera alors conseillé de modifier sa combinaison de matières de Higher School Certificate et de prendre à la place 2 matières at Principal level et les deux autres at Subsidiairy level au lieu de trois Principal et 1 subsidiaire. (*L'Express*, 05-03-90, p. 6).

Ce cours est réservé aux Portlouisiennes [.] Priorité sera donnée aux candidates ayant 5 crédits dont l'anglais, le français et les mathématiques. (*Le Mauricien*, 27-02-88, p. 8).

[.] des réformes seront introduites au niveau des programmes scolaires. Actuellement, un étudiant de la première année au secondaire doit prendre six sujets et, à la fin de ces cinq années, il doit réussir en anglais et en au moins quatre autres matières avec mention « credit » en au moins deux sujets pour avoir accès au School Certificate. (*Le Mauricien*, 16-04-88, p. 8).

À notre avis, il n'existe pas d'équivalent en français standard pour ces deux mots dans leurs emplois respectifs : *principal* renvoie à « l'une des trois matières pérsentées en priorité pour le baccalauréat » et *credit* à « la valeur relative à l'épreuve du SC - équivalent du brevet d'études - égale à la moyenne ». Ces formes lexicales sont d'emploi courant surtout dans les établissements scolaires secondaires (d'après notre propre expérience de cette

réalité) et sont en voie de lexicalisation à l'écrit (selon le corpus d'étude) ; on rencontre ainsi *principal* utilisé comme substantif et comme adjectif et *credit* avec un accent aigu dans un des contextes. Pour la confirmation d'une telle hypothèse et la prononciation de ces anglicismes, il est certain que des enquêtes de vérification apporteraient des éléments de réponse plus fiables.

Le corpus d'étude comprend donc des anglicismes appartenant à des domaines les uns plus spécialisés que les autres et qui sont intégrés en français de façon variable. Un essai de classification est donc nécessaire pour une meilleure analyse des difficultés qui surgissent dans le cadre d'une description différentielle des particularités lexicales du français à l'île Maurice.

Un autre problème réside dans la description sémantique de certains termes spécialisés ; le mot *Accountant General* est défini dans l'*Oxford* comme « chef de la comptabilité responsable de n'importe quel bureau gouvernemental ». Dans le contexte local, il s'agit d'un « fonctionnaire chargé de la gestion de l'*ensemble* des paiements et des recouvrements des biens publics du pays. »

Le tribunal de Souillac a été invité par la Cour suprême à examiner le procès de réclamation qu'intente l'Accountant General à la compagnie [X] pour n'avoir pas payé le permis annuel [.] pour la chasse qu'elle loue du gouvernement. (*L'Express*, 30-01-88, p. 6).

Cet élément sémantique spécifique au contexte mauricien n'est pas mentionné dans le dictionnaire monolingue ; et pour donner une image réelle des concepts locaux, nous avons eu recours à des précisions provenant d'informateurs de terrain.

La difficulté s'accroît lorsque l'emprunt n'est pas répertorié dans le corpus de référence : on retrouve très souvent des formes complexes désignant des noms de métiers. Dans le domaine de l'industrie sucrière, on a le mot *Assistant boiler manager :*

Monsieur A. s'est joint au groupe en 1980 comme Assistant Boiler Manager. (*L'Express,* 21-01-88, p. 1).

Ne l'ayant pas trouvé dans le corpus de référence ni à *boiler,* ni à *manager*, nous avons fait une recherche auprès des informateurs ; ceux-ci précisent qu'il s'agit de « l'adjoint du *boiler manager*, qui est le *chef cuiseur* d'une sucrerie ». (Faut-il encore savoir que le *chef cuiseur* est « celui qui se charge de la bonne marche des chaudières dans une sucrerie » !) L'harmonisation de toutes ces données n'est pas facile, surtout si un mot se définit par d'autres mots appartenant au même champ sémantique - mots non relevés dans le corpus d'étude.

Encore une fois, après un premier dépouillement de textes écrits, un retour au terrain s'impose ; il est nécessaire de vérifier la fréquence et la banalisation de ces mots qui désignent des réalités locales, même s'ils relèvent d'un jargon professionnel. Cette vérification permettra probablement de trouver une solution adéquate pour la description lexicographique - par exemple, décider si *assistant boiler manager* doit être regroupé à l'entrée *boiler manager* qui renvoie à l'entrée *chef cuiseur* où sera donnée la définition.

La recherche du sens d'un anglicisme nous a amenés à évoquer son traitement lexicographique dans un inventaire. À part la description sémantique, les principes de rédaction comprennent également une méthodologie pour les données graphiques et phonétiques et les marques sociolinguistiques - aspect que nous ne pourrons pas traiter ici, faute de temps.

Conclusion

Pour conclure, nous tenons à préciser que la presse écrite nous a fourni un grand nombre d'emprunts qui exigent souvent une étude ponctuelle du cas par cas ; l'analyse des créolismes et des anglicismes dans leurs contextes variés montre que les problèmes se posent différemment pour les deux cas. En tant que créolophone ayant reçu une formation anglaise, il nous est parfois difficile de travailler sur les emprunts ; mais en alliant les renseignements puisés dans les ouvrages de référence (même si un dictionnaire de l'anglais mauricien fait cruellement défaut) et les données recueillies par des informateurs, il nous sera possible d'établir une méthodologie pour la description cohérente des emprunts.

Au stade actuel de nos recherches, nous présentons des essais de description et des hypothèses fondés sur une analyse des contextes. Il est certain qu'une confrontation et une comparaison avec les études en cours sur le même thème apporteraient d'autres idées ; et cela permettra de réorienter l'analyse afin de dégager des éléments de réponse pour établir les critères d'acceptabilité des anglicismes et des créolismes dans un *Inventaire des particularités lexicales du français à l'île Maurice*.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 297-300.

29

La langue française en Louisiane, de l'archéologie à la politique linguistique

P. GRIOLET

Université de Nice Sophia-Antipolis, France

Dans un colloque essentiellement consacré au « Sud » de la francophonie, c'est-à-dire à l'Afrique, à l'océan Indien, voire au Liban, la Louisiane se trouve doublement marginalisée. En premier lieu, c'est peu de dire que le français, longtemps langue interdite sur la « terre d'école », « langue de la honte et de la basse-classe », comme le disaient les Cadjins, n'a pas eu le statut qui était le sien dans le continent africain. En second lieu, l'élément africain et caraïbe, le créole de Louisiane, qui pourrait à la rigueur se rattacher au Sud, se trouve lui aussi éclipsé par la prédominance des parlers cadjins, eux-mêmes dérivés des parlers acadiens du Canada. C'est pourquoi nous nous bornerons à esquisser quelques pistes de recherche d'ordre général sans entrer dans des considérations trop techniques.

Il nous semble que deux approches de la francophonie louisianaise, comme rameau de la francophonie mondiale, peuvent être distinguées de façon opératoire : une première approche serait de type archéologique, une seconde de type politique. L'archéologie du savoir, pour louable qu'elle soit, puisqu'elle s'apparente après tout à l'exhumation du patrimoine culturel, est de type muséographique. Elle consiste à dresser les inventaires de matériaux folkloriques, ethno-littéraires, ethno-linguistiques. Ces recherches, que nous avons entreprises dans le début des années 1970, peuvent nourrir et féconder d'autres recherches, par exemple comparatives, contrastives ou plus spéculatives. Au-delà de la taxinomie un peu sèche des « cueillettes », on pourrait développer les concepts de confluences et de migrations lexicales.

Ainsi la coexistence quasi millénaire de l'anglais et du français rend-elle, en Louisiane, bien difficile la datation et l'identification des sources. À titre d'exemple, si l'on dit *giguer* pour « danser » et qu'on trouve en même temps l'anglais *to jig*, le vieux français *giguer*, si un coiffeur parle de son *échoppe de barbier (barber shop)*, si on *marie une belle* (forme

encore utilisée dans nos provinces mais aussi décalquée de l'anglais) si on *se barguigne un biseness (to bargain),* il est presque impossible de situer la confluence lexicale avec précision. Lorsque l'eau du Mississippi et celle du Missouri se croisent, est-il possible en aval, de préciser quelle eau provient de l'un ou de l'autre fleuve ?

Deux concepts mériteraient alors d'être étudiés : celui de l'inconscient linguistique et celui de la francisation. S'il existe des homophonies comme *babiche* ou *micmac*[1] où les étymologies amérindiennes sont encore repérables (« lanière de cuir », « indien de la tribu micmac »), interdisant toute confusion avec les termes européens, il n'en va pas de même avec le *chaoui* (« raton-laveur ») parfois décrit comme une sorte de « chat », le *bayou* un « boyau », une petite *manche* (« chemin », « sentier ») à rapprocher de l'indien *manchac* (« détroit », « passage »), etc.

Les migrations lexicales, explicables notamment par la mixité des races et des peuples, introduisent une grande confusion où l'inconscient linguistique opère des rapprochements audacieux : le *couche-couche*, « plat à base de maïs » est indéniablement apparenté au *couscous* arabe ; le village de Mamou dans la paroisse Évangéline tire peut-être son nom d'une plante indienne, d'une localité africaine ou d'une prairie du mammouth ; le *jazz* et le verbe *jaser*, autant qu'un terme sexuel créole[2] peuvent s'apparenter par des associations d'idées ; le *char* est à la fois proche de l'anglais *car* et du *char* automobile. De la confluence lexicale à l'étymologie populaire, l'inconscient linguistique montre une créativité surprenante : le « percepteur des impôts » était appelé le *persécuteur des impôts* et le « politicien » un *politichien* (anglais *politician*) !

Cependant que la volonté de francisation persiste *asteur* (pour laver son char, on le fait passer sous le *pissoir* du *carouache* « car wash ») il est permis de remonter à l'origine même de cet inconscient collectif en abordant l'aspect non plus archéologique qui ne peut guère intéresser que des spécialistes, mais politique de la francophonie lousianaise.

Remonter aux sources, c'est rechercher cette Acadie mythique dont proviendrait le peuple acadien de Louisiane, appelé *cajun* par les Anglo-Saxons et rappeler aussi l'oralité de la culture de ce peuple. La place nous manque pour insister sur l'incertitude continuelle de la notion et du terme « Acadie ». L'hypothèse habituelle : *Acadie* vient d'*Arcadia*, nom donné par Verrazano aux côtes d'Amérique découvertes pour le compte de François I^{er}, ne paraît pas convaincante, dans sa simplicité. Que pouvait signifier ce terme grec pour un paysan ou un pêcheur de l'Ouest ? Comment exclure que les termes « sauvages » ou « indiens » « quoddy », « caddy », « Algatig » également attestés, ainsi que la mention « pays de Cadie », dès 1603, aient influencé l'inconscient d'une population illettrée à la recherche de son identité ? De nos jours encore, les activistes de Louisiane, légitimement irrités de se voir appelés en français *cajuns* (une orthographe et une prononciation indéniablement anglo-saxonnes) polémiquent dans la *Gazette de Louisiane*[3] sur la graphie *cadien* ou *cadjin*, la première semblant l'emporter sur la seconde.

Au-delà de l'aspect dérisoire d'une querelle sémantique et linguistique, apparaît clairement le problème politique. Qui sont les francophones de Louisiane, combien sont-ils et comment définissent-ils leur identité ? Pourquoi parler encore le français en terre d'Amérique et s'il faut le garder, sous quelle forme l'enseignera-t-on ? L'un des échecs du

1. Voir Griolet, P. (1986). *Mots de Louisiane,* Étude lexicale d'une francophonie, Göteborg, Paris ; et (1966) *Cadjins et créoles en Louisiane*. P. Payot, Paris.

2. Hypothèse par exemple du dictionnaire Webster, article « jazz ».

3. Publiée par la Fondation CODOFIL, n° 6 et 7, 1991, Lafayette.

CODOFIL[4], fondé en 1968 pour développer le français en Louisiane, a été de vouloir enseigner sans préparation ni adaptation un français moderne importé à des enfants dont les ancêtres ne parlaient assurément pas de la même façon et ne pouvaient donc pas assurer, au foyer, l'indispensable soutien.

Car la problématique de la francophonie apparaît clairement dans le cas louisianais. Si l'on veut se fixer des objectifs de type archéologique, culturel, dans une perspective de pur savoir, on se condamne, comme l'auteur de ces lignes, à une entreprise confinée aux auditoires confidentiels des colloques et des rencontres de circonstance. Si au contraire le français apparaît de façon concrète et même utilitaire comme un outil de travail politique au sein d'un monde où se font jour des solidarités, des communautés à grande échelle, il faut revenir précisément sur terre et rappeler des urgences. Le chercheur en francophonie peut être, comme le poète honni par Hugo, un « penseur inutile » qui se retranche de la cité. En ce cas il ne restera, en Louisiane, qu'un français destiné à l'Université et au folklore touristique[5]. Il est un autre pari : c'est celui de l'efficacité[6]. En mettant à la disposition de l'Américain unilingue, un français enraciné en terre de Louisiane et néanmoins accessible à l'ensemble de la communauté francophone, par exemple sous forme d'ouvrages et de dictionnaires spécifiques, la nouvelle génération louisianaise, et c'est le mouvement qui se dessine à Lafayette[7], peut réconcilier, selon un autre mot de poète, l'action et le rêve[8].

Pistes de recherches

L'auteur des lignes qui précèdent, ayant mené une recherche pionnière à partir d'enquêtes de terrain au début des années 1970, suggère les orientations suivantes :

1) Approfondissement de la notion de confluence lexicale, en raison de l'histoire même des langues et aussi de l'interaction du français et de l'anglais. À titre d'exemple, tout ce qui n'est pas « droit » est *croche* : le virage ou le tournant d'une route est appelé *une croche*. Une personne *boscotte* (bossue) est *croche*. Ne pas parler correctement, c'est parler *croche*. Mais un *politichien* (angl. *politician*) malhonnête est *croche* (malhonnête) : à rapprocher de *crook*. De même le courrier, la poste, c'est la *malle* délivrée (*delivered*) par le *postillon*. Ancien français ou anglais *mail* ? Confluence des deux ?

4. CODOFIL - Council for development of French in Louisiana.

5. À l'université USL de Lafayette, il n'y a guère qu'une cinquantaine d'étudiants. Pourtant les milliers d'étudiants, tout comme à Baton Rouge, capitale de l'État de Louisiane, sont issus de familles encore francophones. Quant au tourisme, florissant depuis que l'industrie pétrolière est sur son déclin, il se cantonne à des « villages » folkloriques et des salles de danse ou « fais-dodo » pour circuits de « tour operators ».

6. Le fondateur du CODOFIL, James Domengeaux, avait lancé le slogan, « le français, c'est de l'argent en poche ». Ce slogan n'a pas convaincu.

7. Le Centre international des affaires de Lafayette et le CODOFIL essaient de moderniser le mouvement. D'autre part, la dernière campagne électorale (Duke contre Edwards) a pris un tour nettement « ethnique ». Edwards, finalement élu, a fait des interventions en français cadjin à la télévision sur le thème : « je suis un de vous-autres » (sa mère est « française » et il parle couramment le dialecte). Tant à l'intérieur que sur le plan international, le bilinguisme devient un plus pour les hommes politiques louisianais.

8. Pour tous ceux qui s'intéressent à la francophonie louisianaise, le point de passage indispensable est l'Association France-Louisiane, 17, quai de Grenelle, 75015 Paris, tél. 45.77.09.68. L'Association dispose d'une bibliographie et d'un service audiovisuel où sont recensés les derniers ouvrages et les créations musicales.

2) Phénomènes de migrations lexicales : malgré les difficultés de toute datation, il est intéressant de retracer la source des « mots de Louisiane ». Comment le mot *couche-couche* ou « couscous » désignant un plat à base de maï(s) (prononcé sans « s » final, en deux syllabes) s'est implanté bien avant le « couscous » arabe dans la francophonie moderne ? Indéniablement, l'étymologie est commune. Voir aussi les mots *bamboula*, nègre *bambara*, *savane, ouragan, escalin, maringouin*, etc. Quelles pérégrinations complexes ont-ils suivies ? Le *lagnappe* louisianais, le *canard-dinde* (canard d'Inde), le *racatchas*, les *fordoches* ou *fardoches* sont-ils des louisianismes ou des acadianismes ? Quelle est l'interaction avec l'espagnol, avec l'anglais dans *molasse* (mélasse) cheval *bronque*, la *grègue* (cafetière acadienne) ?

3) Dans le prolongement de la question précédente, il serait intéressant de dénoncer quelques idées reçues sur la prédominance de l'acadien dans le français cadjin moderne : beaucoup de vocables se retrouvent dans tous les créoles, les parlers français du Canada et des autres poches francophones aux États-Unis (Missouri, Dakota du Nord, Nouvelle-Angleterre...). Citons pour mémoire des termes relevés dans la relation de voyage de Jean-Bernard Bossu, entre 1751 et 1769, avant l'arrivée des Acadiens (*Nouveaux voyages en Louisiane*, Aubier, Paris, 1980). Nous avons dépouillé : *écorre, giromont, micouène, sagamité, bayou, cassine, mataché, barbue, poisson-armé, poule dinde, rat de bois, chat tigré, plaquemine, piquer, cabaner, jongleur, serein* (eau de serein), *chat de bois* pour « chaoui » ou « raton-laveur », *karancro* (corencro). Trop souvent, on croit que ces vocables sont « acadiens » ou « cadjins ». Il s'agit de « louisianismes » utilisés avant l'arrivée des déportés d'Acadie.

4) Des études comparatives multiples sont envisageables non seulement avec les autres parlers de la francophonie mais, de façon plus hasardeuse, entre les régions de Louisiane. De nombreux inventaires ont été dressés.

5) Dans le domaine sociolinguistique, il reste à se demander pourquoi, face à la marée invincible de l'anglophonie, beaucoup de Louisianais ont continué tout au long de ce siècle à traduire des chansons, des expressions, des locutions. Pourquoi ne pas passer directement au franglais, à l'anglais ? Similitudes et différences dans l'acculturation progressive d'une francophonie menacée. Les Louisianais sont étonnés de la profusion de mots anglais en France même.

6) L'auteur de cette communication ayant une épouse étrangère et des enfants bilingues a souvent noté la convergence des « fautes » de français chez des locuteurs hors de France. Existe-t-il une logique dans la faute et la norme serait-elle, dans bien des cas, un illogisme figé ? Le français cadjin étant un français non normatif, en liberté, a-t-il été réduit, simplifié, créolisé de façon très spécifique ou obéit-il à un processus et à des mécanismes repérables chez des non-francophones apprenant le français ? Sans élaborer de théorie vaine sur les mécanismes de rationalisation du langage, on pourrait mener des études comparatives de corpus mettant en évidence la logique de la faute supposée et, partant, l'impuissance du français soigné à supplanter des tournures ou des vocables réputés fautifs : les nombreuses règles malmenées par de mauvais élèves depuis des siècles ne sont-elles pas contraires au sentiment linguistique... cartésien ? Signalons aussi la parution d'une *Bibliographie des travaux relatifs aux relations entre la France et les États-Unis* de Philippe Olivier (Kincksieck et Aux Amateurs de livres, 62, avenue de Suffren 75015 Paris). Le tome I se référait aux États autres que la Louisiane : les francophonies américaines - Alabama à the Great Lakes, Maryland à Wyoming. Le tome II (1992) est consacré aux ouvrages parus sur la francophonie lousianaise et se complète d'un volume d'annexes documentaires.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 301-312.

30

Le français parlé à Kinshasa / Zaïre. Enquête lexicale

C. BOUTIN-DOUSSET

Université de Paris III, France

L'enquête lexicale présentée ici ne constitue que l'un des volets d'une enquête sociolinguistique menée à Kinshasa, au printemps 1990, cherchant à mettre en évidence les éventuels paramètres sociolinguistiques s'attachant à la variation lexicale (ce qui la motive et la justifie) dans ce secteur géographique. Le dénominateur commun des Kinois[1] est la pratique spontanée du lingala[2] ou de l'une de ses variétés. À Kinshasa, le lingala assume toutes les fonctions socioculturelles publiques de la communication entre autochtones mais les fonctions prestigieuses (enseignement ; médias : presse, radio, télévision ; littérature ; activités diplomatiques, etc.) reviennent au français, faisant de celui qui le parle un « intellectuel »[3] (terme d'auto-évaluation souvent employé). Les intellectuels ne se rencontrent pas uniquement dans les strates hautes de la société, la majorité d'entre eux constituent la « classe moyenne » dans laquelle nous retrouvons les cadres de la fonction publique, les auxiliaires de santé, les journalistes et personnels animateur ou réalisateur de radio et télévision, les enseignants, les techniciens supérieurs de l'industrie, etc. Ce sont en fait les « membres potentiels ou effectifs de la classe dirigeante et donc les locuteurs légitimes de la langue[4]. C'est à la variété de français parlée par cette classe sociale, c'est-à-dire la variété mésolectale - dominante dans la communauté de Kinshasa - que nous nous sommes intéressés.

1. Kinois : anthroponyme désignant les habitants de Kinshasa.
2. Lingala : langue de la région de l'Équateur dont la capitale - Kinshasa - ressort et l'une des quatre langues dites « nationales » du Zaïre.
3. Intellectuel : dénomination courante que se donnent les lettrés afin de se démarquer des classes illettrées ou peu lettrées. Terme allant de pair avec « scolarisation avancée ».
4. G. Mannesy. « Norme endogène et norme pédagogiques en Afrique noire francophone » IDERIC - document interne.

L'enquête lexicale

Cette enquête est basée sur la variété mésolectale orale apparaissant en situation de communication non formelle. L'objectif étant de tenter de mettre en évidence le degré d'intégration de quelques particularismes récurrents dans le discours spontané de locuteurs lettrés à partir de la perception et de la réception des particularismes stigmatisés par nous.

Méthodologie

Nous avons procédé selon deux axes : par collecte directe (en divers lieux publics et dans les familles, lors de conversation en français) et à partir d'enregistrements sonores, d'une part. Par ailleurs, nous avons soumis notre sélection à vérification auprès de locuteurs autochtones lettrés au moyen d'un questionnaire (annexe 1).

Le texte de vérification[5]

Il a été élaboré à partir de variations à forte récurrence. L'accumulation de particularismes présentée par ce texte serait tout à fait impossible dans une conversation réelle ; cependant, une telle accumulation ne présente pas que des inconvénients (dont celui de « submerger » quelque peu l'enquêté, entorse bien acceptée sous couvert « d'enquête linguistique ») : elle permet de susciter des réactions parfois violentes de rejet de la part de certains enquêtés qui voudraient non pas nier l'existence de ces particularismes mais en rejeter la pérennité (faisant comme s'ils ne les employaient pas).

Le questionnaire

Il avait pour but de cerner la perception du texte à travers trois questions fermées touchant à l'extension de la « variété kinoise » (c'est nous qui soulignons), au registre de langue auquel cette variété est spontanément rattachée, à la difficulté de compréhension du texte. Trois questions ouvertes renvoyaient à l'appropriation, à l'utilisation de ces particularismes par les enquêtés et, enfin, à la situation de communication propice à cette utilisation. Critères, pensons-nous, susceptibles de faire émerger le degré d'intégration des particularismes retenus.

Échantillon et lieux d'enquête

Le test a été administré à soixante-quatorze personnes couvrant un large faisceau quant à l'âge, à la situation socioprofessionnelle et à l'origine ethnique des locuteurs. Les enquêtés se répartissent ainsi :

5. Avant d'être administré, ce texte a été soumis à l'avis de chercheurs du Centre de linguistique de Kinshasa (CELTA) afin de nous prémunir d'un certain exotisme souvent reproché - localement - aux auteurs de « lexique kinois » parfois peu soucieux des usages linguistiques véritables et prenant en vrac tout ce que l'on peut entendre présentant une apparence de français sans discriminer les conversations en lingala et celles en français.

- *groupe Masina* : 48 enquêtés

Groupe constitué d'élèves (17 à 19 ans) de classes de quatrième et sixième locales (c'est-à-dire équivalentes aux classes françaises de seconde et terminale) de l'Institut technique et industriel [du quartier] Masina[6].

- *groupe Sevoza* : 6 enquêtés

Groupe constitué d'animateurs radio et télévision, de documentalistes-bibliothécaires, d'une secrétaire de direction, du « Studio école de la Voix du Zaïre » au sein de l'Office zaïrois de radio et télévision. Ce centre nous a permis de contacter des locuteurs en prise directe avec le français local contemporain du fait même de leurs fonctions.

- *groupe Cepas* : 20 enquêtés

Groupe constitué :

- d'étudiants des divers instituts supérieurs de la ville ;
- d'ingénieurs ;
- d'enseignants (de l'enseignement supérieur) ;
- de chercheurs (en sciences économiques et sociales, en agriculture, etc.).

Le Cepas offre une bibliothèque scientifique importante s'adressant à des personnes d'un niveau post-secondaire.

Le bilinguisme des locuteurs de notre échantillon peut être admis sans restriction. Ils sont à considérer comme des locuteurs légitimes de la langue en raison de leurs fonctions et situations sociales actuelles ou potentielles. Les contacts suivis qu'ils entretiennent avec la population confèrent à leur variété de français le statut de modèle linguistique[7].

Analyse des données

Perception du texte

La colonne de synthèse du Tableau I (annexe 3) montre que le texte proposé a été perçu comme :

- relevant d'un français standard, au sens de « celui qu'on utilise fréquemment à Kinshasa », par 59,50 % des enquêtés ;
- et plutôt familier mais correct, dans 20 % des cas.

Certes, les notions de « standard » et de « familier » présentent des nuances, mais nous pouvons cependant les rapprocher en ce qui concerne l'admissibilité du texte ; nous obtenons un pourcentage de 79,50 % en faveur d'une dénomination « français courant parlé à Kinshasa » que nous pouvons admettre. Ce rapprochement se trouve accrédité par le pourcentage de 88 % quant à la compréhension de ce texte par tout Kinois, et celui de 78,50 % se rapportant à sa facilité d'intelligibilité. Ce texte est donc bien perçu comme le reflet de la variété de français couramment rencontrée dans la capitale (pour nous limiter à notre aire d'enquête).

6. Cet établissement opérait une très stricte sélection à l'entrée (classe de troisième locale) et à chaque passage en année supérieure. Le corps professoral était composé, en 1990, en « binôme », d'enseignants zaïrois et français.

7. Nous suivons ici G. Manessy, op. cit.

Réception du texte : traduction d'une sensibilité aux particularismes ?

Un jugement défavorable sur leur propre production paraît notoire chez certains de nos enquêtés et transparaît au dépouillement de la question 3 (du test), touchant à l'attitude des locuteurs.

Bien qu'étant ressenti comme « compréhensible » et « intelligible », ce texte se trouve rejeté par 50 %, en moyenne, des enquêtés qui le perçoivent comme « tout à fait incorrect ». Ce pourcentage passe à 90 % dans l'un des groupes, mais ce même groupe le perçoit comme « standard, familier mais correct » pour un pourcentage similaire. C'est dans cette distorsion que nous pensons trouver la distance que les locuteurs d'un certain niveau de culture marquent vis-à-vis de productions dont la « paternité » est rejetée sur d'autres locuteurs. Mais ce rejet signifie-t-il pour autant une sensibilité aux particularismes ou simplement une méconnaissance du phénomène ?

Une identification difficile, à lire comme marque d'intégration des particularismes (Tableau II - annexe 4)

L'analyse des réponses fait apparaître la difficulté qu'ont les enquêtés à relever les particularismes (lexicaux ou syntaxiques), y compris et même spécialement ceux du groupe Cepas.

On constate que les particularismes les plus stigmatisés sont :

- les mots ou tournures syntaxiques qui passent, localement, pour argotiques (*momie, piétonner,* par exemple) ou sur lesquels une sensibilisation scolaire plus intense s'est exercée (emploi de l'auxiliaire dans *m'avoir parlé que, avoir retourné* ; l'alternance morpho-phonologique du pronom personnel : *l'avoir indiqué que*) ;
- les emprunts aux langues locales, (et particulièrement le lingala) qui, de fait, recouvrent des réalités qui n'existent pas dans l'univers sémio-culturel de France. Il s'agit dans ce texte de termes culinaires, pour l'essentiel. Or, un seul des enquêtés déclare les utiliser parce que ces mots « n'ont pas de correspondant en français ».

La maladresse des substituts proposés (par exemple *kamundele* remplacé par : « mets », « chair », « manger la viande ») ou l'absence fréquente de substitution[8], pour les emprunts, semble plaider en faveur d'un certain degré d'intégration de ces particularismes dans l'usage courant. Les situations conversationnelles dans lesquelles ils interviennent montrent, elles aussi, ce phénomène d'intégration : « avec les frères », « avec les amis », « avec les personnes parlant lingala ». Cette dernière situation illustre la tendance à l'assimilation de la variété locale de français à une forme linguistique peu valorisée - le lingala - par les locuteurs bilingues.

Le groupe Sevoza, bien que numériquement faible, constitue un bon indicateur. Il « laisse passer » massivement bon nombre de particularismes, harmonisant ainsi ses réponses relatives à la perception du texte et celles touchant à la réception. Cette position conforte notre sentiment linguistique : ce qui n'est pas relevé est solidement intégré et n'apparaît plus comme « non français », hors auto-surveillance.

Le groupe Cepas affiche une position un peu « snob » à notre sens. Bien que dénonçant ce texte avec une particulière fermeté (90 %), les enquêtés de ce groupe semblent accepter

8. L'espace certes restreint imparti aux réponses ne peut justifier, à notre sens, l'absence fréquente de substitution.

des lexies comme *par après, l'avant-midi, quitter, chômer, rester sur, histoires, faire les deux gongs* ou les tournures syntaxiques, *faire trop longtemps que, avoir voyagé* (pour un présent), etc. alors que les emprunts n'échappent pas à leur vigilance.

Cette attitude aurait tendance à faire penser que « particularisme » est assimilé à « d'origine africaine » et se trouve fortement dévalorisé alors que les termes offrant l'apparence du français peuvent voir leur champ sémantique réorganisé sans pour autant être identifiés comme particularismes.

Sensibilité aux particularismes et canal d'acquisition de la langue

Le dépouillement des données a singularisé un des groupes de l'échantillon : l'ITI Masina ; groupe qui se distingue par une plus grande sensibilité à la norme et donc aux particularismes qu'ils soient lexicaux ou syntaxiques. À niveau d'études nettement moindre (notamment par rapport au groupe Cepas), les enquêtés de ce groupe signalent comme particularismes, pour n'en citer que quelques-uns :

- *ne pas connaître déjà l'adresse*, (44 % contre 25 % Cepas)
- *par après* (83 % contre 0 % Cepas)
- *faire le pied* (58 % contre 35 % Cepas)
- *hier je vais venir te voir le soir* (37,5 % contre 25 % Cepas)
- *(mon patron) a voyagé* (6 % contre 0 % ailleurs)
- *zone* (14,5 % contre 0 % ailleurs)
- *se rencontrer avec quelqu'un* (35 % contre 20 % Cepas).

Cette sensibilité plus grande à la norme ne peut s'expliquer que par une prise en compte du type de scolarité.

De l'ensemble de l'échantillon, Masina est le seul groupe pour lequel l'apprentissage de la langue ne s'opère pas par seul contact avec « l'usage quotidien »[9]. Ce groupe bénéficie d'un apport extérieur par le canal des enseignants français qui exercent dans toutes les matières enseignées dans cet institut.

L'analyse des données recueillies montre, de fait, une sensibilité aux particularismes différente selon que les enquêtés ont appris le français par diffusion interne de la langue, c'est-à-dire par contact entre locuteurs zaïrois/zaïrois (quel que soit le niveau d'enseignement) ou par contact avec les locuteurs de français natifs de France.

Conclusion

Semblable test ne pouvait rassembler qu'un nombre limité de particularismes. Malgré cette limitation, nous pensons avoir fait apparaître la non-perception massive des particularismes - hors emprunts. Ce constat témoigne d'une appropriation de la langue : le consensus sur une forme ne peut que résulter d'une lente maturation d'habitudes sémantiques dégagée des contraintes normatives de la langue mère. L'existence, à Kinshasa, d'une variété de français

9. Nous étendons ce terme à l'acquisition de la langue dans le cadre scolaire en raison d'une qualification insuffisante des maîtres qui semble prévaloir dans le système éducatif zaïrois du moment.

parlé mésolectale (c'est-à-dire dans la classe des lettrés) nettement différenciée par rapport au français standard, et ayant subi une normalisation locale imposée par l'usage quotidien, ne semble pas contestable, en dépit d'une attitude quelque peu puriste chez certains de nos enquêtés.

Références

1. Bedard E., Maurais J. (éds) (1983). *La Norme linguistique.* Le Robert, Paris.
2. Berrendonner A., Le Guern M., Puech G., (1983). *Principes de grammaire polylectale.* PUF, Lyon.
3. Blanche-Benveniste C., Jeanjean C. (1987). *Le Français parlé.* INALF-Didier Érudition, Paris.
4. Bouquiaux L., Thomas J. (1987). *Enquête et description des langues à tradition orale.* SELAF, Paris.
5. Coupez A. (1980). *L'Utilisation des langues et ses problèmes.* Bruxelles.
6. Faik S. *et al.* (1988). *La Francophonie au Zaïre.* Lubumbashi.
7. Lafage S. (1988). *Changement linguistique et francophonie.* Service des publications Paris III.
8. Makonda A. (1987). *Quatre-vingt-un congolismes.* Brazzaville.
9. Nyembwe N. (1980). *Le Français et les langues nationales au Zaïre.* Thèse de doctorat de 3e cycle, sous la direction de Bal W. et Manessy G. Louvain-la-Neuve.
10. Wald P., Manessy G. (1979). *Plurilinguisme, norme, situations, stratégies.* L'Harmattan, Paris.
11. Équipe IFA (1988). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire.* AUPELF-EDICEF. Coll. Universités francophones de l'UREF.
12. *Le Petit Robert.* Éd. de 1989.

Annexe 1

Enquête sociolinguistique. Test lexical

Nom (facultatif) ..... Sexe : masculin ☐ féminin ☐
Age : ..... Si vous êtes élève ou étudiant(te) quel établissement scolaire fréquentez-vous ? .....
Si vous êtes dans la vie active, quelle est votre profession ? .....
Selon le cas : dans quelle classe êtes-vous ? .....
ou dans quelle classe étiez-vous quand vous avez quitté l'école ?
.....
Avez-vous un diplôme ? Lequel ? .....

Nous vous proposons de répondre à une série de questions sur un texte. Voici le texte :

Hier, dans l'avant-midi, j'ai fait le pied vers la Poste et je me suis rencontré avec Ndombe. Ça faisait trop longtemps qu'on s'était pas entendu. Il était ensemble avec sa momie, ils piétonnaient jusqu'au zando. Ndombe m'a parlé qu'il a quitté la semaine passée ; alors il chome. Un copain l'avait indiqué un plan au grand marché mais il a laissé et on est allé dans un nganda boire un sucré et bouffer quelques histoires et des kamundele. Par après on a mangé une chikwangue et un liboke pour fêter notre rencontre. Comme je fais les deux gongs, à 14 heures j'ai retourné parce que mon patron a voyagé et je dois regarder les affaires avant la sortie des travailleurs. Ndombe ne connaît pas déjà mon adresse, je l'ai indiqué que je reste sur Victoire à côté de la Zone de Kalamu. Il m'a répondu que hier je vais venir te voir le soir et j'espère trouver papa leki sauf s'il fait l'ambiance à Matonge.

0. Selon vous, ce texte résume
   - une conversation entendue à Kinshasa seulement ☐
   - une conversation qui peut s'entendre à l'intérieur oui ☐ non ☐
1. Le français de ce texte est : plutôt recherché ☐ ; standard (c'est-à-dire celui qu'on utilise fréquemment à Kin.) ☐ ; plutôt familier ☐ ; tout à fait incorrect ☐.
2. Tous les Kinois et Kinoises qui parlent français peuvent-il comprendre ce texte ? oui ☐ non ☐
   2.1. Est-il difficile à comprendre ☐ ; plutôt facile à comprendre ☐ ; très facile à comprendre ☐.

3. À propos du texte que vous venez de lire, pouvez-vous dire :
   3.1. Quels sont les mots ou les expressions que vous ne comprenez pas ?

   .....

   .....

   .....

   3.2. Quels sont les mots ou expressions que vous comprenez mais que vous n'utilisez jamais ou presque jamais ? Pourquoi ne les utilisez-vous pas ? Par quels mots les remplacez-vous (ou les remplaceriez-vous) ?

mots ou expressions concernés(ées)	je ne les utilise pas parce que :	je les remplace (ou les remplacerais) par :
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

   3.3. Quels sont les mots de ce texte que nous n'utilisez qu'avec certaines personnes ? Quelles sont ces personnes ? Pourquoi ?

les mots ou expressions concernés (ées)	les personnes avec qui j'utilise ces mots (ou ces expressions)	j'utilise ces mots (ou ces expressions parce que (ou pour que) :
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Vos remarques éventuelles :

Merci pour votre aimable participation.

Annexe 2

Abréviations

Rem	: remarque
SYN	: synonyme
ANT	: antonyme
argot	: argotique
n.f.	: nom féminin
n.m.	: nom masculin
loc. verb.	: locution verbale
Adv.	: adverbe
Par ext.	: par extension
V.	: voir

Sémantisme contextuel des particularismes contenus dans le test lexical

- ***Affaires***, n.f. : Activités.
  Regarder les - : regarder/observer ce qui se passe.
  Rem : généralement au pluriel.
- ***Ambiance*** : V. Faire l'ambiance.
- ***Après*** : V. Par après.
- ***Avant-midi*** : V. L'avant-midi.
- ***Avec*** : V. Ensemble avec.
- ***Bouffer***, v. tr., neutre : Manger.
- ***Chikwangue*** [ʃikwaŋ], n.f. : Pâte de manioc fermentée, ficelée dans une feuille de bananier et cuite à la vapeur.
  Rem : généralement de la taille d'un saucisson moyen.
- ***Chomer***, v. intr. : Être sans travail.
- ***Deux gongs*** : V. Faire les deux gongs.
- ***Déjà***, adv. : Encore.
  Rem : Ce terme ne remplit pas les mêmes fonctions qu'en f.st. ; souvent de sens très vague, il constitue plutôt un signal phatique.
- ***Ensemble avec***, loc. prép. : Avec ; en compagnie de.
- ***Entendre (s')***, v. pron. : Se parler.
- ***Faire l'ambiance***, loc. verb. : S'amuser ; danser ; (faire la bringue).
  SYN : S'ambiancer.
- ***faire le pied***, loc. verb. : Marcher/aller/se déplacer/à pied (y compris sur de longues distances).

- ***Faire les deux gongs***, loc. verb. : Travailler le matin et l'après-midi (avec une longue pause à midi).
  ANT : *Gong unique.*
- ***Hier***, adv. ; chez les peu ou pas lettrés : Demain.
  Rem : Interférence avec les langues bantu où l'aspect est porté par des morphèmes verbaux. Le lingala par exemple ne connaît qu'un mot « lobi » (: jour) pour désigner « demain », « hier », « aujourd'hui ».
- ***Histoires***, n.f. : Amuse-gueule.
  Rem : généralement au pluriel, neutre, « histoire » recouvre les sens les plus divers des mots français : *truc, chose, machin, bidule* ; mais peut désigner tout objet, vêtement, document personnel.
- ***Kamundele*** [kamundele], n.m. : Brochette de viande coupée en petits dés, grillée au feu de bois.
- ***Laisser***, v. intr., neutre : Laisser tomber.
- ***L'avant-midi***, n., (f ?) : Matinée ; matin.
- ***Liboke*** [libɔke], n.m. : Préparation à base de poisson, de viande, ou de poulet, enveloppée dans des feuilles et cuite à la vapeur ou braisée.
- ***Momie***, n.f. ; argot : Petite-amie ; copine.
- ***Nganda***, n.m. : Débit de boisson où l'on sert des repas légers.
- ***Papa leki*** [leki], n.m. : Frère cadet du père.
- ***Par après***, adv. : Ensuite.
- ***Parler***, v. tr. : Dire.
  Rem : Confusion généralisée entre parler et dire.
- ***Plan***, n.m. : combine ; petit travail.
- ***Quitter***, v. intr. : Démissionner.
- ***Rencontrer avec (se-)***, v. prom. : Rencontrer quelqu'un.
- ***Sucre*** [sykRe], n.m. ; générique pour : Boisson sucrée.
- ***Voyager***, v. intr. : Être absent de la localité.
- ***Zando***, n.m. : Grand marché central.
- ***Zône/maison de zône***, n.f. : Mairie.

Annexe 3

Tableau I. Perception du texte

	MASINA (48)	%	CEPAS (20)	%	SEVOZA (6)	%	Synthèse (74 enquêtes)	% (x/74)
plutôt recherché	4	8	3		-		7	9,50
standard	29	77	11	90	4	83	44	(59,50) 79,50
plutôt familier mais correct	8		6		1		15	(20,00)
							NSP : 8	11 %
tout à fait incorrect	17	35,50	18	90	2	33	37	50,00
							NSP : 37	50 %
difficile à comprendre	2	4	8	40	2	33	12	16,00
facile à comprendre	33	89,85	9	60	2	50	44	78,50
très facile à comprendre	10		3		1		14	
							NSP : 4	5,50
tous les Kinois le comprennent — oui	44	92	15	75	6	100	65	88,00
tous les Kinois le comprennent — non	2		5	25			7	9,50
							NSP : 2	2,50
français de Kinshasa	18	37,50	7	35	4	70	29	39,00
français d'ailleurs également	24	50	13	65	2	33	39	53,00
							NSP : 6	8,00

NSP : ne se prononcent pas

Annexe 4

Tableau II. Sensibilité aux particularismes

		CEPAS (20)		SEVOZA (6)		MASINA (48)		RTo par lexie	% (x/RTo)			
		Ro	%	Ro	%	Ro	%		CEP.	SEV.	MAS.	
l. 1	l'avant-midi	-		2	33	1	2	3	-	66,5	33,5	1
2	faire le pied	7	35	2	33	28	58	37	19	5,5	7,6	2
3	se rencontrer avec	4	20	3	50	17	35	24	17	12,5	71	3
4	[ça faisait] trop longtemps	1	5	1	17	17	35	19	5	5	90	4
5	s'être entendu	3	15	2	33	13	27	18	17	11	72	5
6	être ensemble avec	7	35	1	17	16	33	24	29	4	67	6
7	momie	18	90	5	83	34	70	57	31	9	60	7
8	piétonner	10	50	4	70	22	45	36	28	11	61	8
9	[avoir] parlé [que]	4	50	1	17	21	47	26	15	4	81	9
10	quitter	1	5	-		12	25	13	8	-	92	10
11	chomer	-		1	17	6	12,5	7	-	14	86	11
12	(l'avoir indiqué)	6	30	-		17	35,5	23	26	-	74	12
13	plan	4	20	3	50	19	40	26	15	11,5	73	13
14	laisser	1	5	-		10	21	11	9	-	91	14
15	sucré	3	15	-		12	25	15	20	-	80	15
16	bouffer	6	30	2	33	19	40	27	22	7,5	70,5	16
17	histoires	3	15	3	50	6	12,5	12	25	25	50	17
18	[ne pas connaître] déjà [l'adresse]	5	25	-		21	44	26	19	-	81	18
19	rester sur	1	5	-		7	14,5	8	12,5	-	87,5	19
20	hier je vais venir te voir le soir	5	25	-		18	37,5	23	22	-	78	20
21	faire l'ambiance	5	25	1	17	18	37,5	24	21	4	75	21
22	nganda	6	30	1	17	27	56	34	18	3	80	22
23	kamundele	9	45	3	50	21	44	33	27	9	64	23
24	chikwangue	5	25	2	33	5	10,5	12	42	17	42	24
25	liboke	7	35	2	33	11	23	20	35	10	55	25
26	zone	-		-		7	14,5	7	-	-	100	26
27	papa leki	6	30	2	33	26	54	34	18	6	76	27
28	zando	10	50	4	70	25	52	39	26	10	64	28
29	par après	-		-		10	83	10	-		100	29
30	faire les deux gongs	4	50	1	17	14	29	19	21	4,5	74	30
31	avoir retourné	6	30	1	17	16	33	23	26	4	70	31
32	il a voyagé	-		-		3	6	3	-	-	100	32
33	regarder les affaires	7	35	2	33	20	42	29	24	-	70	33

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 313-331.

31

Une banque de données textuelles sur la langue française en Belgique

C. DELCOURT*, M. FRANCARD**, M.-L. MOREAU***

* *Université de Liège, Belgique*
** *Université Catholique de Louvain, Belgique*
*** *Université de Mons-Hainaut, Belgique*

Rappel de la situation nationale

La tradition

À l'occasion d'un récent compte rendu consacré à la nouvelle édition du *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel* de L. Warnant, G. Straka - unissant dans un même éloge L. Warnant, A. Goosse (pour la refonte du *Bon usage* de M. Grevisse) et J. Hanse (pour le *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*) - déclarait que ces trois ouvrages formaient « un ensemble impressionnant consacré, par trois confrères belges, à la gloire de la langue française, à son bon usage ».

La citation constitue une illustration - parmi bien d'autres - de la haute estime dans laquelle la tradition grammaticale belge est tenue. Cette tradition, toutefois, est essentiellement normative : les grammairiens belges, en dépit du travail remarquable qu'ils ont accompli, n'ont pas vraiment pris en compte les variétés de français qu'ils pouvaient observer autour d'eux. L'attitude était conforme à leurs choix préalables : *Le Bon Usage*, pour ne citer que cet exemple, s'est toujours attaché explicitement au français normé et écrit. Des travaux descriptifs comme Pohl [33] sont restés isolés.

La tradition normative pèse sur l'ensemble des études concernant le français en Belgique. Ainsi le domaine le plus travaillé en dehors de la grammaire - le lexique - a essentiellement donné lieu à des listes de belgicismes établies dans la même philosophie du « dites, ne dites pas » que d'autres listes de particularités (québécismes, helvétismes, etc.). L'impact de cette tradition sur le grand public est considérable : les *Chasses aux belgicismes,* par exemple, ont connu un remarquable succès de librairie et bon nombre de Belges francophones scolarisés véhiculent dans leurs représentations linguistiques des conceptions très normatives et parfois même puristes.

Les enjeux actuels

Le développement des recherches en sociolinguistique a récemment suscité des études descriptives sur le lexique où les auteurs tentent de relier les observations linguistiques à des variables sociales ou stylistiques. Du côté des inventaires de particularités, on signalera des travaux comme Massion [31] ou Fusch [16] (1988). Dans une perspective très différente (celle d'une étude des représentations linguistiques des locuteurs belges francophones face aux belgicismes), on retiendra les travaux comme Lafontaine [27].

D'un point de vue scientifique, l'étude des variétés du français en Belgique est encore largement à construire. Pour dépasser à la fois la vision normative des études antérieures et le caractère ponctuel des observations consacrées aux particularismes linguistiques, il est urgent de doter les chercheurs d'une base de données qualitativement fiable et quantitativement représentative du français en Belgique tant à l'oral qu'à l'écrit.

Il se développe également, dans le grand public, une prise de conscience de plus en plus affinée d'une identité francophone spécifique à la Communauté française de Belgique. Ce sentiment, relayé par la presse notamment, aurait à s'alimenter à des sources d'information permettant de poser sereinement, tant pour l'oral que pour l'écrit, la question des normes linguistiques de référence. Des publications sur ce thème, à la condition d'être accessibles pour un large public, devraient remplacer les *Chasses aux belgicismes* et connaître un succès au moins aussi important.

Enfin, des demandes de plus en plus nombreuses émanent du monde de l'enseignement qui est confronté au double défi de faire mieux connaître le « commun dénominateur » aux variétés du français en francophonie et de faire mieux connaître les spécificités à maîtriser si l'on veut pratiquer cette langue avec efficacité et pertinence dans un ensemble de situations de communication. Face à ce double défi, de nouveaux outils pédagogiques sont à constituer.

Beltext

L'équipe Beltext est une synergie interuniversitaire que dirigent collégialement C. Delcourt (Département d'études romanes, Université de Liège, place Cockerill, 3, B-4000 Liège) ; M. Francard (Département d'études romanes, Université catholique de Louvain, place Blaise Pascal, 1, B-1348 Louvain-la-Neuve) et M.-L. Moreau (Service de linguistique et psycholinguistique, Université de Mons-Hainaut, place du Parc, 20, B-7000 Mons).

L'équipe Beltext s'est assigné pour objectif la création et l'exploitation d'une base de données textuelles sur la langue française en Belgique. L'entreprise, qui fera un recours constant

à l'ordinateur, aura pour singularité de s'alimenter *à une triple source* : un corpus écrit, un corpus oral et une enquête par questionnaire.

Le corpus écrit

La taille et les strates

La base de données textuelles qu'a créée l'Institut national de la langue française dépasse de loin par la taille toutes les réalisations du même type : « Frantext rend accessibles en permanence, en interactif, 180 millions de citations résultant du traitement informatique de cinq siècles de littérature, et d'une collection représentative de textes appartenant aux domaines des sciences, des arts et des techniques. En tout quelque 2 800 textes, de 1600 à 1969, de Marguerite de Navarre à René Char. [...] Quelque 900 écrivains (450 éditeurs environ) sont représentés ici, et donc, directement ou indirectement ce qu'ils ont vu, vécu et pensé » [30, p. 2].

Lorsque *Le Trésor de la langue française* a été mis en chantier, Frantext n'avait cependant pas son ampleur actuelle : « Afin que la documentation fût à notre disposition assez tôt pour permettre le début de la rédaction vers 1968 ou 1969, il a fallu limiter le nombre des textes littéraires à 416 ouvrages pour le XIX^e^ siècle, et à 586 ouvrages pour le XX^e^, l'ensemble ayant été calculé de manière à ne pas dépasser 70 millions d'occurrences (les noms propres et les signes de ponctuation n'étant pas comptés pour fixer la hauteur de ce plafond) ; pour les textes "techniques" nous pouvions aller jusqu'à un ensemble se sommant à environ 20 millions d'occurrences » [22, p. XXIII].

Il faut se rappeler que les francophones de Belgique sont entre douze et treize fois moins nombreux que les Français. Si la Communauté française de Belgique consentait pour son dictionnaire un effort scientifique et financier proportionnel à celui qu'a consenti la France, le corpus littéraire de Beltext ne devrait dès lors représenter que 8 % de son modèle français, c'est-à-dire 5,6 millions de mots. Il ne faut pas oublier de surcroît qu'une équipe de petite taille paie un lourd tribut aux contingences. En revanche, la saisie - grâce au scanner - et le traitement des données sont beaucoup plus faciles de nos jours qu'il y a trente ans. Il est donc permis d'estimer - *sic parvis componere magna solebam* - que le corpus littéraire de Beltext pourra réunir 11 millions de mots lorsque commencera la rédaction du dictionnaire projeté.

Cela dit, une partition chronologique a été opérée sur le corpus littéraire de Frantext : « Pour des raisons principalement pratiques, nous avons divisé notre documentation originale en deux tranches à peu près égales, la première allant de 1789 à 1880, la seconde de 1880 aux environs de 1960, et cette division se retrouve dans les indications sommaires de fréquence que nous donnons en fin d'article à titre d'extraits du *Dictionnaire des fréquences* [...]. Cette coupure a-t-elle une signification historique ? On l'a pensé, les années 1880 marquant un certain clivage dans l'orientation culturelle et sociale de la France [...] [22, p. XX].

Le corpus littéraire de Beltext sera découpé selon l'axe chronologique en quatre sous-ensembles équilibrés : de 1830 (naissance de la Belgique) à 1880 ; de 1881 (première parution de *La Jeune Belgique*) à 1919 ; de 1920 (création de l'Académie royale de langue et de littérature française) à 1959 et de 1960 (indépendance du Congo belge) à nos jours. Cette partition est non seulement conforme pour l'essentiel à l'usage - *cf.*, dans Burniaux et Frickx [6], « Les précurseurs (1830-1879) », « De la jeune Belgique à l'Académie (1880-1920) », « L'entre-deux-guerres (1920-1950) » et « Les tendances actuelles » -, mais encore fort

commode. Elle privilégie, en effet, l'année 1880 comme le fait Frantext et l'année 1960 comme le veut *Le Trésor informatisé des vocabulaires francophones* : « La première étape en cours est le regroupement par chacune des équipes de 50 textes littéraires d'auteurs représentatifs, postérieurs à 1960 » [36, p. 10].

Quant au corpus « technique », il pourrait se réduire - dans un premier temps, du moins - à un million de mots. Les publications d'origine institutionnelle - textes juridiques, administratifs, etc. - s'y tailleront la part du lion. Il semble, en effet, que le vocabulaire de la science moderne soit dans une très large mesure identique chez les Français et chez les francophones de Belgique et que le vocabulaire des industries anciennes - ainsi, l'exploitation de la houille - puisse être en grande partie fourni par les écrivains « prolétariens » : ainsi, par le mineur Constant Malva. On notera incidemment qu'il existe d'excellentes monographies en la matière (par exemple, [38]).

Au reste, trois variables génériques décrivent les textes constitutifs de Frantext : la première oppose « prose » à « vers » ; la seconde différencie « romans », « théâtre », « poésie », « mémoires », « récits de voyage », « correspondance », « éloquence », « presse », « traités ou essais », « mélanges littéraires » et « pamphlets » ; la troisième ne comporte pas moins de 25 catégories : « administration publique », « arts », « astronomie », ..., « religions et sociétés secrètes », « sciences de la terre » et « sports » (voir [23, p. 3]). Ce sont d'autres modalités qui prévalent toutefois : « La distinction sommaire [...] entre la prose, les vers, la prose poétique et la prose technique, soit respectivement 83 %, 1 %, 3,6 % et 12,3 % du corpus. L'absence de toute classification à l'intérieur de la prose littéraire est évidemment regrettable mais cette lacune est compensée en partie par une autre partition du corpus entier en trois sous-ensembles, fondés sur la personne dominante, et mieux équilibrés, puisque la première personne (Soliloque) regroupe 18,8 % des textes, la seconde (Dialogue) 18,2 % et la troisième (Reste) 63 %. La répartition des textes dans ces trois classes (ou genres) a été faite par la machine sans autre arbitraire que l'adoption d'un seuil (40 % de personnels de la première personne pour le Soliloque, 16 % de personnels de la seconde pour le Dialogue) » [5, pp. 775 et 777].

Cela dit, Frantext a pu ignorer *Les Contes drôlatiques* - « colligez ès Abbaïes de Touraine et mis en lumière par le sieur de Balzac pour l'esbattement des Pantagruélistes et non autres » - et le *Colas Breugnon* de R. Rolland dans la mesure où *L'Inventaire général de la langue française* les avait déjà dépouillés (voir [22]). Beltext, en revanche, devra inclure *La Légende et les aventures héroïques, joyeuses et glorieuses de Uylenspiegel et de Lamme Goedzak au pays de Flandre et ailleurs* et plusieurs autres ouvrages dont les auteurs, à l'instar de C. De Coster, recourent à une langue extrêmement archaïsante : ce parti-pris stylistique, en effet, s'est affirmé avec force dans une contrée qui n'a jamais oublié les règnes de Charles Quint et de Philippe II.

De même, Beltext devra inclure des ouvrages qui - continûment, comme *Le Mariage de Mlle Beulemans* de F. Fonson et F. Wicheler, ou sporadiquement - imitent la langue de personnes peu cultivées et promettent donc une contribution non négligeable au recensement des variétés régionales.

Il faut noter au passage qu'il est parfois difficile de déterminer si les belgicismes sont spontanés dans un texte, ou délibérés. Une fois opérée la distinction entre parole d'auteur et parole de personnage, la prise en compte de ce que - faute de mieux - on pourrait appeler des « antibelgicismes » ne semble pas dépourvue d'intérêt à cet égard : c'est ainsi que, dans Simenon (1948), la préférence du mot *maire* au mot *bourgmestre* pour désigner le premier magistrat d'une ville belge (p. 90) invite à classer le régionalisme *attendre famille* (p. 140) « qu'on trouve notamment en Belgique et en Lorraine » [20, p. 112] parmi les belgicismes involontaires plutôt que parmi les belgicismes mimétiques.

Quoi qu'il en soit, le codage générique de Beltext distinguera des autres textes ceux qui exploitent la veine archaïsante et ceux qui exploitent la veine régionaliste. Il sera donc plus complexe que le codage générique de Frantext.

Quels textes ?

Il faut d'emblée souligner que les éditions encodées seront toujours des éditions originales ou contemporaines de l'originale. S'il entraîne certaines complications dans la pratique, le principe constitue la seule garantie sûre contre les erreurs de datation lexicale et d'histoire littéraire : l'antisémitisme de J. Ray, qui est patent quand *Les Contes du Whisky* paraissent à la Renaissance du Livre, sera escamoté quand ces récits seront republiés chez Robert Laffont, par exemple, et certains détails « infamants » que le *Pedigree* de G. Simenon évoque en 1948 disparaîtront en 1952 sur ordre des tribunaux liégeois et verviétois. Au reste, la difficulté qu'aurait l'utilisateur à consulter une édition originale est moins sérieuse à l'époque du texte électronique qu'autrefois. En ce qui concerne les textes belges de langue française, il faut également souligner, d'une part, que les éditions critiques sont exceptionnelles, d'autre part, que la maison qui prend en charge les premières éditions est souvent locale et modeste tandis que la maison qui prend en charge les éditions ultérieures est souvent parisienne et plus importante : les risques que le texte soit modifié par un correcteur professionnel et, de surcroît, par un correcteur sensible aux régionalismes sont évidemment plus élevés dans le second cas.

Cela dit, un corpus écrit qui rassemble 12 millions de mots n'est qu'un corpus minimal où un seul roman peut intervenir à concurrence d'un ou 2 pour cent ! Par ailleurs, le corpus littéraire de Beltext veut être *à la fois* une bibliothèque électronique des chefs-d'œuvre qu'a produits une communauté francophone et un riche réservoir des vocables propres à cette communauté. Le choix des textes est donc crucial.

Cette sélection ne se trouve guère limitée par la crainte du double emploi. L'Oxford Text Archive, par exemple, ne comprend aucune œuvre belge et Frantext (voir [22, p. XLIX-XCII ; 5, pp. 709-716 ; 23 ; 37] n'en compte qu'une dizaine : *Délires* d'A. Baillon, *Les Carnets d'un médecin de village* de L. Delattre, *Pantagleize* de M. Ghelderode, *L'Homme en amour* de C. Lemonnier, *Le Trésor des humbles* et *La Vie des abeilles* (non mentionné dans [22]) de M. Maeterlinck, *Plume* (mal daté dans [5]) d'H. Michaux, *Le Règne du silence* de G. Rodenbach, *Les Vacances de Maigret* de G. Simenon et, enfin, *Les Villes tentaculaires* et *La Multiple splendeur* d'É. Verhaeren. Encore faut-il noter que les 1er, 2e et 4e de ces textes n'ont pas été encodés en entier (s'ils figurent dans [22] et [37], ils sont d'ailleurs absents de [5]). Quant à la transcription sur support informatique d'écrits non littéraires, elle semble se borner à de petits corpus politiques (voir, notamment [18]) et à des corpus journalistiques [8].

Les critères qui président au choix des textes sont donc essentiellement ceux de la représentativité.

Ils s'inscrivent dans une longue tradition. Le compilateur du *Vocabulaire du roman français (1962-1968),* par exemple, écrivait : [...] It was impossible to get sales figures from publishing houses or from any other organization, and we therefore used the lists of best-selling works published monthly in two French literary magazines, *Les nouvelles littéraires* and *Le Figaro littéraire.* [...] In place of random sampling the stepwise procedure then applied the following complementary criteria: (1) The author should be born in France. (2) The novel should be set in France after 1945. [...] By means of these criteria, our focus was concentrated on the vocabulary that was used by young French authors and that dealt

with France of that day. The second criterion was defined to mean that at least two thirds of the novel should meet the condition of being set in France after World War II; this demanded a close knowledge of the novels and its application proved time-consuming. [...] The fact that application of our second criteria [*sic*] caused few real problems may seem astonishing to those familiar with the modern French novel, the 'nouveau roman' for example, which is characterized by a conscious 'neutrality' vis-a-vis time and place. However, even the most neutral text contained clues which helped to situate the story » [10, pp. 20-21].

Cela dit, *les critères en cause correspondent plus à des préférences qu'à des exclusives.* On se souviendra ici du conseil que donnait un pionnier de l'informatique appliquée aux sciences humaines : « Never reject significant data to maintain the purity of certain methods; never reject useful methods to maintain the purity of certain data. There are indeed proponents of science who would seem to prefer a stance of ignorance rather than deal with messy data, and proponents of the humanities who would seem to prefer not to know things about their subject-matter that would have to be bound out by distateful means, statistics, computers, of whatever. Anthropology, however, can hardly survive as a major field if it should adopt either position » [21, p. 21].

Quoi qu'il en soit, la sélection des œuvres à inclure dans Beltext repose sur les considérations suivantes.

L'écrivain doit être belge de naissance

Ne sont repris dans la *Bibliographie des écrivains français de Belgique* « que les auteurs de nationalité belge au moment de leur naissance ou naturalisés ou les auteurs étrangers dont la plus grande partie de la carrière littéraire s'est déroulée en Belgique et a, dans cette mesure, aidé efficacement au rayonnement de nos lettres » [4, p. IX].

Quant aux éditeurs des *Lettres françaises de Belgique,* ils ont « considéré comme belges, tous les auteurs qui ont eu, à un moment quelconque de leur vie, cette nationalité ; ainsi, par exemple, d'Henri Michaux ou de Conrad Detrez » [15, p. 9].

La langue maternelle s'apprenant (par définition) au berceau, il a paru souhaitable d'être plus limitatif et de ne prendre en compte que les Belges de naissance. La loi fournit en la matière les critères que voici [7, pp. 8-10] :

Sont belges :

1° l'enfant né en Belgique d'un auteur belge ;

2° l'enfant né à l'étranger

a) d'un auteur belge né en Belgique ou dans des territoires soumis à la souveraineté belge ou confiés à l'administration de la Belgique ;

[...]

Est belge, l'enfant né en Belgique et qui, à un moment quelconque avant l'âge de dix-huit ans ou l'émancipation antérieure à cet âge, serait apatride s'il n'avait cette nationalité.

Ces stipulations, du reste, rendent aussi bien tributaires de Beltext F. Mallet-Joris que C. De Coster. La première s'est - par trois fois ! - mariée à des Français entre sa 17e et sa 24e année et s'est fixée à Paris, mais elle est née à Anvers et est issue d'une famille belge. Le second est né à Munich, mais son père était wallon et sa mère flamande.

Il faut toutefois noter que, si elle ne comportait aucune exception, une règle - fût-elle aussi claire et aussi naturelle que la présente - engendrerait immanquablement des absurdités. Il suffit pour s'en convaincre de songer aux premiers écrivains qui ont illustré la littérature belge de langue française et à la complexité de leur statut !

Ainsi, Th. Weustenraad : « [...] né à Maestricht, le 5 novembre 1805 [...] Son père, Michel, ancien soldat de Napoléon, exerçait à Maestricht, alors chef-lieu du département français de la Meuse-Inférieure, les fonctions d'avoué. [...] La publication de plusieurs [...] poèmes orangistes - et, sans doute, une chaude recommandation de Kinker - provoquèrent, en 1828, l'offre à Weustenraad de la chaire de littérature hollandaise à l'Université d'Utrecht, "que je refusai, dit-il, parce que je voulais rester Belge" » (Lettre à Ch. Rogier) (Albert Vander Linden, dans la *Biographie Nationale*, 27 (1938), col. 221).

Ainsi, André Van Hasselt : « [...] né à Maestricht, le 5 janvier 1806 [...] Pendant les événements qui ont amené la dissolution du royaume des Pays-Bas, il se trouva enfermé, comme tous les bourgeois de sa ville natale, dans l'enceinte des remparts que gardait l'armée hollandaise et dont le sort ne fut définitivement fixé que neuf ans plus tard. Toutefois, il n'attendit point cette échéance, et dès le printemps de 1833, il quitta la forteresse qui devait être retranchée de la Belgique et vint rejoindre, pour ne les plus quitter, ceux qu'ils avaient toujours regardés comme ses compatriotes » (Louis Alvin, dans la *Biographie Nationale*, 8 (1884-5), col. 753).

L'écrivain doit porter l'empreinte de la Belgique

G. Simenon et F. Mallet-Joris étaient tous deux très jeunes quand ils ont quitté la Belgique pour la France. On trouve toutefois chez le premier des remarques dont on chercherait vainement l'équivalent chez la seconde : « Je suis resté un Liégeois, car la plus grande partie de mon œuvre est basée sur mes impressions d'enfance, des impressions recueillies à Liège [*sic*] où je suis né et où j'ai vécu jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. C'est pendant cette période-là que notre individualité se forme... on emporte avec soi son enfance... sentimentalement je suis resté attaché à ma ville natale » (cité d'après *La Vie wallonne, 51* (1977), 4, p. 187).

Cette différence de sensibilité s'explique assez aisément. Tandis que G. Simenon naissait dans le peuple, F. Mallet-Joris naissait dans la bourgeoisie - laquelle, selon le mot de C. De Coster, « est la même partout » - et acquérait une culture cosmopolite au contact de Bryn Mawr College et de la Sorbonne. Quoi qu'il en soit, les écrivains que la réalité belge a profondément marqués occuperont une place privilégiée dans Beltext.

L'œuvre ancrée dans sa région et dans son époque sera préférée à l'œuvre spatialement ou chronologiquement étrangère

G. Simenon est à la fois l'auteur de romans comme *Trois chambres à Manhattan* (qui se passe en Amérique du Nord) et de romans comme *La Maison du Canal* (qui se passe dans le Limbourg belge et, accessoirement, dans la banlieue anversoise). Les premiers ouvrages seront en général écartés au profit des seconds. Semblablement, les romans historiques seront réduits à la portion congrue.

Les textes de qualité seront préférés aux textes de second ordre

« Pour la sélection des textes littéraires un seul principe a été retenu ; le principe d'autorité. L'autorité telle que nous l'entendons est avant tout celle qui est généralement reconnue à un certain nombre de spécialistes, puis, dans une moindre mesure, celle que nous nous sommes reconnue à nous-mêmes. C'est dire que nous avons renoncé à des critères de pure objectivité, celle-ci n'étant souvent, on le répète ici à propos de la documentation, qu'une somme de subjectivités, 1° en choisissant autant que faire se pouvait des autorités externes généralement reconnues, et en n'intervenant nous-mêmes qu'à titre complémentaire ; 2° en procédant à des recoupements et contrôles cumulatifs » [22, p. XXIII].

Malgré leur caractère artificiel, les grands prix littéraires constituent de sérieux garants en la matière et, si le Nobel de 1911 et le Goncourt de 1937 rendent respectivement M. Maeterlinck et C. Plisnier « incontournables », certaines distinctions spécifiquement belges vaudront une place privilégiée à leurs titulaires. C'est notamment le cas pour le prix « Rossel », qu'adjuge un important groupe de presse, et pour divers prix qu'adjuge l'Académie royale de langue et de littérature françaises : ainsi, le « Prix George Garnir [...] décerné tous les trois ans à l'auteur, de nationalité belge, d'un roman ou d'un recueil de contes évoquant les aspects et les mœurs des provinces wallonnes de Belgique », le « Grand Prix de poésie Albert Mockel [attribué] tous les cinq ans » ; le « Prix Sander Pierron [...] attribué tous les deux ans à un écrivain belge pour un roman ou un recueil de récits » et le « prix Georges Vaxelaire [...] attribué tous les deux ans à une œuvre théâtrale d'auteur belge représentée sur une scène de Belgique » (*Annuaire 1991* de l'Académie royale de langue et de littérature française, pp. 35, 43, 44 et 50).

Au reste, l'Académie royale de langue et de littérature françaises, d'une part, l'inspection de l'enseignement secondaire, d'autre part, seront consultées sur le choix des textes. Il importe, en effet, de créer un large *consensus*.

Les textes datables avec précision seront préférés aux textes indatables

« Pour la datation des textes littéraires les principes suivants ont été adoptés. On a retenu généralement la date de la 1re édition, sauf si le texte a été profondément remanié. Les Correspondances et les Mémoires sont datées de leur année de composition (la liste indique les dates limites, mais les exemples cités dans les articles du dictionnaire sont suivis de la date du passage). Pour certaines œuvres de jeunesse longtemps restées inédites, c'est la date de composition qui a été retenue ; pour les œuvres posthumes la date indiquée est celle de la mort de l'auteur » [22, p. XLIX].

La doctrine a semblé laxiste. Sauf exception, ne seront donc incluses dans Beltext ni les œuvres posthumes, ni les œuvres dont la rédaction et la publication sont trop éloignées dans le temps. *Ma nuit au jour le jour* de C. Malva, par exemple, est irrecevable à cet égard : la première édition complète du texte, en effet, n'est venue qu'une quinzaine d'années après sa composition et, durant cet intervalle, le manuscrit a été soumis à un grand nombre de lecteurs (à J.-P. Sartre, notamment).

En guise de conclusion

L'encodage de textes sur ordinateur est un travail ingrat. Il est néanmoins récompensé par des découvertes inattendues. La transcription de *Statue de la Fatigue* (M. Thiry), de *Comptoirs dans le vent* (G. Librecht) et *Dans les vergers de Dieu* (A. Bernier), par exemple, a immédiatement fait apparaître des filiations que la critique littéraire n'avait jamais notées.

Il suffit pour s'en convaincre de confronter ces extraits :

Un marchand qui cachait son bilan comme un chancre
Entra dans cette mer où nous sommes tous nés ;
Il les aurait voulus, ses Nombres, pardonnés
Par les seiches des mers inventeuses de l'encre [42, p. 66].

Pitié, pour les marchands et leurs navires d'ombre
au bout des siècles morts et des grandes marées ;
[...]

Je reste seul, ici, au bord de cette écume
aux frontières d'en bas qui libèrent les nombres [29, p. 47].

Ou ceux-ci :

Et les limons donnent l'or de leur eau,
L'airelle s'offre et l'on cueille la fraise,
Nul ne languit pour l'airelle ou la fraise
Et nul fruit mûr ne marie à son eau
Ce goût d'encens des fautes religieuses.

Seules tes lèvres ne sont pas permises [42, p. 8].

Nul de ces fruits n'est défendu.
Ils sont transparents comme une eau de source.
Nul de ces fruits n'est défendu.
Ils ont à l'aube, en la rosée,
un goût de ciel et de vertu.
Nul de ces fruits n'est défendu,
car l'amour n'est pas péché
mais joie parfaite et pureté [1, p. 40].

Quant à la mise en réseau de Beltext et des autres bases de données francophones, elle promet bien d'autres choses encore.

En wallon, c'est *boûkète* – un mot emprunté au néerlandais, d'ailleurs – qui désigne le sarrasin et, par extension, la crêpe de sarrasin. L'Acadienne A. Maillet (qui a reçu le prix Goncourt en 1979) parle de « crêpe de boquite » dans *La Sagouine* (1971). Le Liégeois G. Simenon parle des « bouquettes de Noël » dans *Pedigree* (1948).

On devine combien le relevé de telles correspondances sera instructif et propre à développer chez les francophones le sentiment de leur fraternité.

Le corpus oral

La gestion d'un corpus textuel oral pose à la fois les problèmes que l'on retrouve pour tout corpus textuel d'envergure et des problèmes plus spécifiques, liés à son oralité. Parmi les problèmes rencontrés pour tout corpus textuel, on évoquera essentiellement la question de la représentativité de ce type de corpus. Parmi les problèmes plus spécifiques, on abordera les questions relatives à la gestion de l'oral, c'est-à-dire à la transformation d'un continuum sonore en un texte écrit encodé, prêt pour des exploitations informatiques.

Problèmes généraux

La représentativité d'un corpus textuel oral

Le problème de la représentativité du corpus textuel oral se pose en des termes proches de ce qui a été explicité pour le corpus textuel écrit. Quelques différences méritent cependant d'être soulignées.

La première s'inscrit dans le contexte général du rapport à la norme, aux normes. Un corpus textuel oral est composé d'idiolectes qui, sauf dans le cas des variétés très formelles (comme les exposés académiques, mais il s'agit plutôt d'écrit oralisé), n'ont à tenir compte que d'une réception immédiate : celle d'un ou de plusieurs interlocuteurs. Les textes écrits, par contre, s'ajustent par avance à une pluralité de lecteurs, ce qui rend leur rapport à une norme officielle plus contraignant, plus calculé : la médiatisation d'un idiolecte par l'écriture rend celui-ci plus « représentatif » que le produit de la médiatisation d'un idiolecte par la voix.

Une autre différence tient à la nature - virtuelle ou actuelle - des productions. À la différence de l'oral, où les données peuvent être récoltées « à la demande » pour constituer un échantillon représentatif des différents types de variation en synchronie, les données écrites préexistent à la démarche de constitution du corpus (on ne va pas susciter très facilement telle production écrite de grande envergure dans telle région sous prétexte qu'il y a un vide à combler). Cette limite permet plus facilement pour l'écrit de dresser un état des lieux, qui, en lui-même, est déjà riche d'enseignements. L'oral, quant à lui, s'accommode fort bien d'une démarche où l'on crée de toute pièce un échantillonnage, une stratification, que d'aucuns pourraient qualifier de « modèle ». Il pourrait donc paraître plus confortable de déterminer *a priori* les paramètres du corpus textuel oral qui devra être actualisé, plutôt que de devoir prendre acte de productions déjà existantes.

En réalité, ce confort s'avère souvent illusoire. Quiconque s'est frotté d'assez près à des productions orales sait que la constitution d'un tel corpus est une activité qui demande un temps considérable, souvent peu compatible avec les impératifs scientifico-financiers de nos recherches. Plus grave encore : il apparaît de plus en plus clairement que, même si l'on pouvait se « payer » un corpus oral constitué suivant toutes les stratifications imaginables, il n'est pas certain que cela permette d'atteindre une diversité lexicale (et morphosyntaxique) satisfaisante. Et ce, pour d'évidentes raisons : trop de paramètres interfèrent pour être simultanément maîtrisés (ainsi, la thématique de l'entretien, selon qu'elle sera ou non imposée au locuteur, introduira une source infinie de variation dans l'actualisation du vocabulaire disponible, des relations lexicales, etc.).

Dans une perspective lexicaliste, on peut même affirmer que les corpus oraux ne sont ni la seule voie, ni même une voie privilégiée pour accéder au français oral (voir [13]). Il convient donc de compléter et de valider les informations issues des corpus textuels oraux par le recours à des corpus textuels écrits et par les démarches plus ciblées (sous la forme de questionnaires, par exemple ; voir la section « troisième volet » ci-dessous).

La représentativité d'un corpus textuel oral « belge »

Si même nous parvenions à donner l'illusion d'un corpus textuel « représentatif », il conviendrait aussitôt de se demander : « représentatif de quoi ? » De *la* parlure belge ? L'idée mal reçue selon laquelle il y a *un* parler belge est aujourd'hui, on peut l'espérer, à classer dans l'anthologie des stéréotypes linguistiques [11]. Tout au plus pourra-t-on saisir ce qui, géographiquement, peut être attribué à des locuteurs belges francophones, sans préjuger, à propos de tel ou tel trait linguistique, de son extension géographique, de sa vitalité, de son statut normatif. Ici encore la facette « recueil sélectif » de Beltext prend toute son importance.

Nous nous attendons, même à propos de ces belgicismes que d'aucuns cultivent rien que pour narguer les chasseurs, à devoir constater de larges convergences avec d'autres francophones « périphériques », convergences qui seront sans doute à la base de fructueux débats sur les rapports entre ces périphéries et le centre de l'Hexagone, notamment quant aux

normes de référence. Nous nous attendons, sauf dans les cas - relativement peu nombreux - de statalismes (ces faits de langue « filtrés » par une frontière étatique, terme dû à J. Pohl), à devoir conclure au faible taux de « belgitude » du lexique étudié, du moins d'un point de vue qualitatif. Et cela, tant à l'écrit où les normes sont plus contraignantes, qu'à l'oral.

Quantitativement, nous sommes plus optimistes : le traitement de larges corpus textuels devrait mettre en évidence, plutôt que des formes lexicales spécifiques (belgicismes, wallonismes, flandricismes), des emplois préférentiels de telle ou telle forme, de tel ou tel tour, connus dans d'autres aires francophones, mais dont l'usage est quantitativement différent.

Constituer un corpus textuel oral, malgré tout...

N'entretenir aucune illusion sur la représentativité d'un corpus textuel oral, « belge » de surcroît, n'est pas se condamner à l'inaction, mais force à préciser les objectifs de la recherche. Dans le cas Beltext, notre préoccupation majeure sera d'approcher une variation lexicale quantitativement pertinente.

Pour y parvenir, le corpus textuel oral sera constitué en fonction des paramètres suivants.

a) *Les paramètres sociolinguistiques « classiques » :*

- le sexe, l'âge, le profil socioculturel ;
- l'origine géographique : distinction Bruxelles-Wallonie et, au sein de la Wallonie, distinction suivant les dialectes de substrat (romans - picard, wallon, lorrain - et germaniques : francique ripuaire et francique mosellan) ;
- la distinction urbain *vs* rural.

b) *La variation stylistique (Labov) et situationnelle :*

On fera varier les types d'interaction, les types de production, les registres, etc. On ne se limitera pas à des conversations spontanées enregistrées en famille ou dans des lieux publics. On s'intéressera aussi :

- à des productions plus formelles (séances parlementaires, exposés scientifiques...) ;
- à des productions véhiculées par les médias (radio, télé) ;
- à des monologues, des dialogues, des débats, etc.

c) *La variation thématique :*

Les choix thématiques prioritaires seront certainement fonction

- des thématiques qui regroupent les particularités actuellement recensées comme « belgicismes » (par exemple, il faudra des corpus en rapport avec la vie scolaire, particulièrement avec celle des écoles supérieures et des universités ; de même, des corpus en rapport avec certaines activités de la vie quotidienne : cuisine, achat, etc.) ;
- des thématiques qui rejoindront partiellement celles de certains corpus écrits (cela permettra des comparaisons utiles) ;
- des thématiques en rapport avec les représentations/les attitudes des francophones de Belgique face à leur langue (qu'il s'agisse du discours épilinguistique de ces francophones, explicitant leurs représentations, ou de textes face auxquels leurs représentations se mettent en action : on songe aux productions de ceux qui sont désignés comme des « modèles » linguistiques) ;
- des thématiques qui, lors du dépouillement des premiers corpus, s'avéreront prometteuses...

Problèmes spécifiques

Les problèmes spécifiques sont ceux liés à l'oralité du corpus. Ils découlent de toutes les opérations permettant de passer d'un continuum sonore, les productions langagières des informateurs, à un texte écrit prêt pour des exploitations informatiques.

Ils concernent donc l'enregistrement des données, leur transcription et leur encodage. On sera relativement bref sur ces questions, car elles ont déjà été traitées ailleurs. L'enregistrement, qui doit se faire avec des moyens techniques appropriés pour garantir l'audibilité du témoignage, pose en outre tous les problèmes que la dialectologie et la sociolinguistique ont mis en évidence : à la différence d'un corpus textuel écrit, on ne peut ici faire l'économie de la relation enquêteur-informateur, avec toutes ses contraintes et ses ambiguïtés (pour l'abondante littérature sur le sujet, voir [25, 26]).

La transcription des données soulève, elle aussi, des difficultés bien balisées par Blanche-Benveniste et Jeanjean [2]. Dans ce domaine, Beltext bénéficiera de l'expérience du groupe de recherche Valibel (*Va*riétés *li*nguistiques du français en *Bel*gique) qui, depuis 1988, encode des corpus oraux sur support informatique. La masse de données atteinte aujourd'hui (plus de 3 000 pages) conforte les choix méthodologiques posés par ce groupe, notamment en ce qui concerne les conventions de transcription (voir [14]).

Les problèmes de transcription sont intimement liés à l'étape ultérieure, celle de l'encodage des données. Les premiers méga-corpus oraux à être informatisés l'ont été au Canada et plusieurs d'entre eux ont suscité d'intéressantes réflexions sur la gestion de ce type de corpus (voir [35] ainsi que [41]). L'équipe Valibel, qui a, dès le départ, opté pour l'encodage systématique des corpus sur ordinateur, a bien évidemment conçu l'ensemble de la méthodologie en tenant compte de cette étape capitale avant le traitement informatique des données. Son expérience peut être considérée comme probante, y compris pour d'autres variétés de français. Une coopération étroite est actuellement en cours avec l'université de Moncton (Acadie) pour une recherche commune sur l'insécurité linguistique (le projet Plural), au départ de corpus oraux encodés à Moncton suivant les mêmes principes. Des chercheurs rwandais et zaïrois ont également exprimé le vœu d'une collaboration suivie avec Valibel.

Reste un problème qui touche tout corpus textuel d'une certaine ampleur, mais qui, dans le cadre d'un corpus textuel oral, est particulièrement critique. On sait, en effet, que la constitution et la gestion d'un corpus oral sont une des activités les plus onéreuses qui soit. D'ores et déjà, il est prévu de puiser dans les corpus oraux antérieurement encodés par Valibel pour soulager quelque peu la tâche du volet « oral », cela dans les limites de l'échantillonnage « modèle » projeté. Cet échange est notamment permis grâce à un choix de départ que l'équipe Valibel avait posé : celui de constituer, non pas un méga-corpus clos, mais une base de données textuelles orales ouverte, toujours susceptible d'être enrichie. Un des corollaires de ce choix initial est que toute la méthodologie est conçue de telle manière qu'un maximum de consultants puissent avoir accès aux textes encodés. Cela signifie aussi que tout texte peut faire l'objet de multiples exploitations : Valibel met à la disposition de Beltext ses corpus oraux dans l'optique d'une exploitation lexicale ; ces mêmes corpus peuvent également faite l'objet d'analyses morphologiques, syntaxiques, pragmatiques, etc., et cela sans qu'il soit nécessaire de modifier le matériau de base. De la sorte, le coût des corpus oraux se réduit considérablement.

Il faut noter que les transcriptions sont en orthographe conventionnelle : seules quelques particularités intéressantes quant à la prononciation sont parfois notées. Mais les phonéticiens ou toute personne qui souhaiterait entendre l'original sonore peuvent le faire : outre

les corpus oraux informatisés, Valibel gère une sonothèque où sont conservés tous les enregistrements originaux.

Des chiffres et des lettres

Le corpus oral constitué spécifiquement pour Beltext comportera des productions orales pour un total d'environ 250 heures (utiles d'enregistrement), soit l'équivalent de 3 0000 000 mots-occurrences, correspondant à quelque 500 entretiens.

L'expérience de travaux antérieurs nous a appris que chaque minute d'enregistrement, avant d'être disponible sur support informatique sous une forme fiable, « coûte » au minimum une heure de travail, et ce, pour du personnel déjà entraîné à ce genre de travail. Quant aux tâches d'interview, impliquant des contacts préliminaires, des rencontres bien plus longues que le temps utile de l'enregistrement (sans compter les déplacements, les contretemps de tous ordres...), elles peuvent être estimées à six fois le nombre d'heures utiles d'enregistrement, ce qui multiplie par trois le temps passé pour chaque entretien.

Les 250 heures utiles d'enregistrement nécessiteront donc au minimum

- pour l'enregistrement des entrevues : 500 heures x 3 = 1 500 heures ;
- pour la transcription et l'encodage des données : 250 heures x 60 = 15 000 heures.

Les 3 millions de mots du corpus textuel oral correspondent à la quantité de travail nécessaire à la constitution du corpus textuel écrit de 12 millions de mots.

Un travail d'une telle ampleur aurait de quoi décourager ses promoteurs si ceux-ci n'étaient persuadés que, moyennant une aide substantielle des grands fonds scientifiques et des organismes de recherche, le projet Beltext aboutira à d'intéressants résultats.

L'ampleur des corpus constitués, la conjonction de données issues de l'oral et de l'écrit, le recours à l'informatique sont autant d'atouts pour mener à bien une étude descriptive du français en Wallonie et à Bruxelles, trop longtemps abordé sous le seul point de vue normatif. Au-delà du seul cadre géographique de la Communauté française de Belgique, c'est également une contribution à la connaissance du français pluriel.

Oral ou écrit ?

L'organisation du travail au sein de Beltext nous a obligés à adopter une position pragmatique dans le débat - toujours ouvert - concernant les frontières respectives de l'oral et de l'écrit (voir [32] et [40]). Nous sommes convenus de distinguer les productions orales et les productions écrites sur la base du médium qui les véhicule et du type de traitement qu'elles exigent avant d'être accessibles sur support informatique. Toutes les productions qui seront véhiculées par la voix seront traitées comme productions orales ; celles qui sont disponibles sur support écrit seront considérées comme des productions écrites. Le texte d'un débat parlementaire publié dans les *Annales du Parlement* est traité comme texte écrit. Le texte d'une communication scientifique enregistré lors d'un colloque est traité comme une production orale. Il s'agit bien sûr d'une convention « de travail », les données étant à rassembler par la suite dans des fichiers communs, qu'elles soient orales ou écrites.

Troisième volet : le recueil sélectif

L'équipe montoise de Beltext souhaiterait recueillir des données de deux types, linguistique et sociolinguistique.

La première préoccupation peut être exprimée sous la forme de la question « Quels sont les traits lexicaux du français de Belgique ? » ; pour la deuxième, on se demanderait plutôt « Qui sont les utilisateurs de ces particularités ? ».

Quels sont les traits lexicaux du français de Belgique

Les particularités du français de Belgique ne constituent pas un terrain vierge, entièrement à défricher. Toute une génération de grammairiens belges s'est illustrée dans des travaux portant sur cette variété de français. On se contentera de citer ici la précieuse bibliographie que fournit Pohl [34] et d'évoquer quelques noms les plus connus : Desonay, Doppagne, Goosse, Grégoire, Grevisse, Hanse, Henry, Maquet, Paquot, Piron, Pohl, Remacle... Bien que les inventaires qu'ils proposent totalisent plusieurs milliers d'entrées, on sait toutefois qu'ils sont loin d'avoir épuisé la matière. Cela est d'autant plus vrai que ces études, commencées aux beaux jours de la grammaire normative, ont connu une singulière éclipse lorsque la linguistique dominante a affirmé sa vocation descriptive. Il importe donc de reprendre les travaux, en complétant les listes disponibles et en les réactualisant.

C'est à ce travail aussi que s'attachent les équipes de Liège et de Louvain. Sur ce point, la spécificité du travail montois ne résiderait donc pas dans son objectif, mais dans ses méthodes. On privilégiera en effet deux démarches méthodologiques qu'on qualifiera de « légères », en ce qu'elles n'imposent pas le traitement informatisé de bases textuelles.

D'une part, on procédera à une observation sélective de la production des usagers, en y épinglant seulement ce qui paraît appartenir à la catégorie des particularités. Repérer dans une production ce qui est propre à une communauté géographique ou sociale suppose qu'on ait un regard extérieur à cette communauté. On espère atteindre à cette condition en répartissant régions et milieux sociaux sur plusieurs observateurs, de provenances diverses.

D'autre part, on observera non pas la production linguistique des usagers, mais leur discours métalinguistique. Très concrètement, on procédera par entretiens, dans le cadre d'une observation participante [17], où les témoins seront invités à parler de ce qu'ils ont eux-mêmes identifié comme marques locales.

Ces données devront être recueillies en deux temps au moins : l'un consistera à provoquer le discours des témoins et à en prendre note ; dans le second, il s'agira de contrôler et d'étayer les informations réunies lors du premier.

Dans l'état actuel des choses, on ne sait pas encore si la deuxième approche débouchera vraiment sur un matériau toujours utilisable dans la réponse à la question telle qu'on l'a formulée. On n'exclut en effet pas l'hypothèse que, chez certains témoins au moins, il n'y ait, en fait de production de discours métalinguistique, que reproduction d'un discours institutionnel - transmis par l'école, les médias, les animateurs des quinzaines du bon langage... - ou de stéréotypes [3, 9, 11, 27] (1986). Si tel est le cas, les données, sans doute peu intéressantes sur le plan linguistique, seront exploitées sur le terrain sociolinguistique.

Qui sont les utilisateurs des particularités belges ?

Le volet sociolinguistique du travail s'assigne comme but d'apporter une réponse aux sous-questions suivantes.

Quelle est l'extension géographique des particularités ? Il importe de distinguer faits de langue répandus dans la presque totalité de la Communauté francophone de Belgique et particularités à extension plus limitée, afin que ne se trouvent pas hissés au rang de belgicismes des traits simplement liégeois ou bruxellois, par exemple ; ou pour éviter qu'à l'inverse, on ne présente comme typiquement carolorégiens des faits d'une plus large diffusion.

Quelle est l'extension socioculturelle des particularités ? Une expérience linguistique banale enseigne que les divers milieux sociaux ne recourent pas aux mêmes formes et que les particularités sociales trouvent une bonne part de leur assise dans des traits locaux. Le fait est bien clair pour les marques populaires ; mais il est attesté aussi pour des phénomènes davantage caractéristiques des milieux ayant accès au capital économique ou symbolique. Il en est ainsi, par exemple, des belgicismes à coloration juridique ou administrative [28].

Quelle est la vitalité des particularités ? On souhaite assortir la description des particularités relevées d'une information sur leur vitalité dans l'usage ; par exemple, sur l'emploi qui en est fait par les différentes classes d'âge.

Quel est le statut des particularités dans la normativité des usagers ? Certaines formes locales ne sont pas identifiées comme telles ; d'autres le sont relativement bien (sur la base essentielle, sûrement, d'un discours institutionnel). En ce cas, ou bien elles font l'objet d'une évaluation favorable et elles sont perçues comme des marques bienvenues d'identité ; ou bien elles sont traitées plutôt comme des stigmates, dont il serait opportun de se débarrasser. Sans doute doit-on s'attendre à rencontrer une association entre légitimité des formes et légitimité des utilisateurs de ces formes, même lorsque celles-ci ont une coloration populaire. Mais jusqu'ici la question demeure mal éclairée.

L'information sur la répartition des formes dans la légitimité linguistique est accessible aux usagers de la variété ; elle devrait l'être aussi à ceux qui y sont extérieurs, et prise en compte par une entreprise dictionnairique.

La méthode

Les informations nécessaires pour répondre à ces différentes questions ne sont guère accessibles en dehors d'enquêtes spécifiques. Elles prendront la forme soit d'entretiens où on sera, ici aussi, attentif au discours métalinguistique des sujets, soit - et c'est cette direction qu'on entend privilégier - de questionnaires particuliers.

Dans cette optique, l'une des méthodes auxquelles on recourra consistera à soumettre des ensembles de phrases à des témoins, en leur demandant de spécifier lesquelles font partie de leur usage et lesquelles en sont exclues. Le matériel présenté comportera, pour partie, des items incluant des particularités (supposées) de diverses régions et, pour une autre part, des items formulés dans la norme centrale. Il faut en effet que les sujets puissent reconnaître pour leurs des formulations qui ne comportent rien d'illicite.

Il pourra être précieux d'inviter en outre les témoins à préciser dans quel contexte (familier, indifférent ou formel) ils utilisent ces formulations : il faut qu'une réponse négative concerne l'usage, en général, du sujet et pas seulement son usage dans des conditions formelles.

Comme les particularités locales sont rarement neutres dans l'évaluation des sujets, on peut *a priori* craindre que les sujets ne fournissent pas aux questions posées des réponses qui reflètent fidèlement leur usage : les travaux de Labov [24] de Gueunier, Genouvrier et Khomsi [19] ou de Lafontaine [27], notamment, l'ont montré, des effets de désirabilité sociale peuvent amener les sujets à présenter de leur langage une image plus proche de la norme de prestige que n'est leur réalité ; ou à l'inverse, leur faire présenter leurs particularités comme sous le microscope et donner une image amplifiée des marques de leur distinction. Il n'est pas certain, par ailleurs, que les utilisateurs se représentent toujours clairement ce que sont vraiment les caractéristiques de leur langue propre, souvent perçue au travers de l'image qu'en donnent l'écrit et la variété enseignée à l'école.

Les travaux qui ont mis en cause la fiabilité des témoins, lorsqu'ils parlent de leur usage linguistique personnel, ont envisagé essentiellement les aspects phonétiques et phonologiques du langage. Qu'en est-il lorsqu'on aborde la composante lexicale ? Il semble bien, d'une part, que ce soit précisément sur leur lexique que les sujets aient le meilleur contrôle et, d'autre part, que ce soit en cette matière que les distorsions soient les plus faibles, entre usage effectif et discours sur l'usage. Différentes investigations antérieures nous amènent en tout cas à penser que, sur ce point, un questionnement assez direct peut fournir les indications souhaitées.

Quels témoins ? Jusqu'à la moitié du siècle environ, la linguistique de terrain a vécu avec l'idée qu'il lui suffisait de recueillir ses données auprès d'informateurs éclairés. Qu'on pense à ces travaux de dialectologues, qui prenaient leurs informations auprès de l'instituteur du village. Depuis lors, une autre conception s'est fait jour : on a avantage à appuyer son relevé sur plusieurs témoignages ; aucun groupe n'est dépositaire de « la » vérité linguistique : chaque groupe géographique ou socioculturel détient une certaine conception et un certain savoir à propos du langage qu'il utilise.

On recourra donc à des groupes de témoins, de divers milieux. L'échantillonnage tiendra compte prioritairement des variables « milieu socioculturel » et « région ». Pour la première, on constituera trois groupes distincts de sujets : l'un composé de témoins appartenant au milieu populaire, l'autre au milieu aisé, le troisième à la classe intermédiaire. Pour la variable « région », on recueillera les données dans trois endroits : le Hainaut, le Brabant et la province de Liège.

Dans la mesure du possible, on tiendra aussi compte de la variable « âge », ne serait-ce que pour la neutraliser.

Programme

Les activités de Beltext se développeront en deux phases.

Première phase

Au terme de quatre ans (1991-1995), l'équipe Beltext prévoit les réalisations suivantes.

Tout d'abord, un corpus textuel rendant compte à la fois de la pratique orale et de la tradition littéraire dans la communauté française de Belgique se trouvera sur un support informatique. Il sera accessible non seulement dans les trois universités d'accueil, mais encore dans tous les organismes scientifiques et culturels - la Bibliothèque royale, par exemple -

qui demanderont son implantation. À l'instar de Frantext, il permettra toutes sortes de recherches linguistiques et littéraires en apportant sur-le-champ les éléments d'une réponse à des questions telles que « comment fonctionne syntaxiquement la reprise par un clitique dans le français parlé de Belgique ? » ou « quels sont les premiers auteurs belges à avoir employé le mot *Wallonie* ? » Il se prêtera en outre à des comparaisons avec les corpus analogues dont les autres communautés francophones ont entrepris ou vont entreprendre la constitution.

Un inventaire informatisé de toutes les publications qui ont été consacrées au français de Belgique sera mis à la disposition de la communauté scientifique. Au reste, les promoteurs du projet auront actualisé en fonction de cet inventaire les collections spécifiques qui sont déjà disponibles dans leurs institutions respectives.

Chaque particularité du français parlé et écrit en Belgique fera l'objet d'un dossier complet qu'alimenteront trois sources. *Primo*, les concordances produites à partir du corpus informatisé : elles permettront de situer les conditions d'emploi propres aux diverses formes linguistiques et de leur assigner un indice de fréquence. *Secundo*, la base de données bibliographiques : elle servira à établir dans chaque cas une « fiche d'identité linguistique » (prononciation, étymologie et histoire, etc.). *Tertio*, des questionnaires sociolinguistiques : ils permettront d'amplifier et de valider les informations que l'analyse des corpus et l'exploration de la bibliographie auront permis de recueillir.

Le corpus informatisé donnera lieu à une série de recherches statistiques sur le vocabulaire et la morpho-syntaxe en Belgique. Ces investigations déboucheront sur des publications similaires à celles qui ont été réalisées sur l'oral à Aix (voir [2]) ou sur l'écrit à Nice (voir [9]).

Plusieurs retombées indirectes peuvent également être prévues. Le projet, par exemple, générera et nourrira divers mémoires de licence en linguistique variationniste et en stylistique quantitative (sa seule description a déjà suscité plusieurs « vocations » dans les trois institutions concernées). Le volet « corpus écrit » entraînera la valorisation d'une production méconnue : la littérature antérieure aux Jeunes Belgique. Etc.

Deuxième phase

La réalisation des objectifs en question rendra immédiatement possible la seconde phase du projet (1995-1999) : la mise en accès par réseau télématique du corpus et de la bibliographie complémentaire, leur diffusion sous la forme de DC-MEF (aujourd'hui limité aux grands centres de documentation et de recherche, ce moyen de communication deviendra - selon toute vraisemblance - banal à très court terme) et, enfin, la publication d'un dictionnaire.

Des sympathies actives

Une entreprise aussi vaste que Beltext ne se conçoit pas sans le soutien moral et financier des grandes institutions.

Les promoteurs du projet ont une dette de reconnaissance toute particulière envers :

- les responsables du Fonds national de la recherche fondamentale collective et de la Loterie nationale ;

- le ministre de l'Enseignement, de la Formation, des Sports, du Tourisme et des Relations internationales de la Communauté française de Belgique : M. Jean-Pierre Grafé ;
- le ministre de l'Éducation et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique : M. Yvan Ylieff ;
- le commissaire général aux Relations internationales de la Communauté française de Belgique : M. Roger Dehaybe ;
et les autorités de leurs universités respectives (Liège, Louvain-la-Neuve et Mons-Hainaut).

Références

1. Bernier A. (1946). *Dans les vergers de Dieu.* Les Cahiers du Nord, Charleroi.
2. Blanche-Benveniste C., Jeanjean C. (1987). *Le Français parlé.* CNRS-INaLF, Didier-Érudition, Paris.
3. Brichard H. (1991). *Le Français normé de Belgique ; une étude sociolinguistique.* Université de Mons. Mémoire de licence en sciences psycho-pédagogiques.
4. Brucher R. *et al.* (1966). *Bibliographie des écrivains français de Belgique, 2.* Palais des Académies, Bruxelles.
5. Brunet E., (1981). *Le Vocabulaire français de 1789 à nos jours, 1.* Slatkine-Champion, Genève-Paris.
6. Burniaux R., Frickx R. (1973). *La Littérature belge d'expression française.* Paris, Presses universitaires de France, « Que Sais-Je ? 1540 ».
7. Chidiac M.-J. (1988). *Notions de droit constitutionnel.* Éditions de la Procure, Namur.
8. Danell K. J. (1990). Corpus de journaux francophones sur ordinateur. *Travaux de linguistique,* 20 : 73-82.
9. Debeer F. (1991). *« Ils ne parlent pas comme nous » ; réalités ou stéréotypes linguistiques ; enquête sociolinguistique à Mons, La Louvière, Charleroi.* Université de Mons, Mémoire de licence en sciences psycho-pédagogiques.
10. Engwall G. (1991). *Not Chance but Choice : Criteria in Corpus Construction.* Stockholm, Romanska Institutionen, Oxford-Chicago : Text Encoding Initiative, R6-W3.
11. Francard M. (1989). *Ces Belges qui parlent français. Variétés linguistiques du français de Belgique.* Louvain-la-Neuve, Unité de linguistique française-CAV.
12. Francard M. (1989). Insécurité linguistique en situation de diglossie, le cas de l'Ardenne belge. *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée,* 8 : 133-163.
13. Francard M. (1990). Le Français parlé des corpus oraux. *Travaux de linguistique,* 21 : 53-63.
14. Francard M., Peronnet L. (1989). La Transcription de corpus oraux dans une perspective comparative. La démarche du projet PLURAL. *In :* Ouellon, éd. *Actes du colloque « La description des langues naturelles en vue d'applications informatiques ». Québec, Université Laval, 7-9 décembre 1988* (Québec : Centre international de recherche sur le bilinguisme, Publication K-10), pp. 295-307.
15. Frickx R., Trousson R. *et al.* (1988). *Lettres françaises de Belgique. Dictionnaire des Œuvres, 1,* Paris-Gembloux, Duculot.
16. Fuchs H. (1988). *Untersuchungen zu Belgizismen : zu Ursprung und Verbreitung lexicalischer Besonderheiten des belgischen Französisch.* P. Lang, Frankfurt am Main-Bern.
17. Ghiglione R., Matalon B. (1978). *Les Enquêtes sociologiques. Théories et pratique.* Colin, Paris.

18. Gobin C., Deroubaix J.-C. (1987). Du progrès, de la réforme de l'État, de l'austérité. Déclarations gouvernementales en Belgique. *Mots,* 15 : 137-170.
19. Gueunier N, Genouvrier E., Khomsi A. (1978). *Les français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé.* Champion, Paris.
20. Hanse J. (1991). *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne,* 2e éd., Duculot, Paris-Louvain-la-Neuve.
21. Hymes Dell. H. (1965). « Introduction ». In : Hymes Dell. H., éd. *The Use of Computers in Anthropology.* Mouton & Co., The Hague, pp. 15-32.
22. Imbs P. *et al.* (1971). *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle (1789-1960), 1.* Éditions du CNRS, Paris.
23. INaLF (1983). *Répertoire des textes littéraires et techniques des XIX-XXe siècles enregistrés sur ordinateur (Nancy-Besançon).* Institut national de la langue française, Nancy.
24. Labov W. (1972). *Sociolinguistic patterns,* tr. fr. par A. Kihm. (1976). *Sociolinguistique.* Éditions de Minuit, Paris.
25. Labov W. (1972). Some principles of linguistic methodology. *Language in Society,* 1, 1 : 97-120.
26. Labov W. (1978). *Le Parler ordinaire. La langue dans les getthos noirs des États-Unis.* 2 vol. Éditions de Minuit, Paris.
27. Lafontaine D. (1986). *Le Parti-pris des mots.* Mardaga, Bruxelles.
28. Lafontaine D. (1991). *Les Mots et les Belges.* Bruxelles, Communauté française de Belgique, Direction générale de la culture et de la communication.
29. Libbrecht G. (1940). *Comptoirs dans le vent.* Bruxelles, Les Cahiers du Journal des poètes.
30. Martin E. (1990). Descriptif de la base de données textuelles Frantext. In : Qemada *et al.*, pp. 1-13.
31. Massion F. (1987). *Dictionnaire des belgicismes, 2 vol.* Lang, Bern.
32. Moreau M.-L. (1977). Français oral et français écrit : deux langues différentes ? *Le Français moderne,* 45, 3 : 204-242.
33. Pohl J. (1962). *Témoignages sur la syntaxe du verbe, dans quelques parlers français de Belgique.* Palais des Académies, Bruxelles.
34. Pohl J. (1979). *Les Variétés régionales du français ; études belges (1945)-1977).* Éditions de l'université de Bruxelles, Bruxelles.
35. Poplack S. (1989). The care and handling of a mega-corpus : the Ottawa-Hull French project. In : Fasold R.W., Schiffrin D. éds. *Language change and variation – Current issues in linguistic theory.* John Benjamins Publishing Co, Amsterdam-Philadelphia.
36. Quemada B. (1991). *Trésor informatisé des vocabulaires francophones.* Institut national de la langue française, Paris.
37. Quemada B. *et al.* (1990). *FRANTEXT.* Paris, Institut national de la langue française, pp. 1-13.
38. Ruelle P. (1953). *Vocabulaire professionnel du mineur borain.* Palais des Académies, Bruxelles. 2e éd. 1981.
39. Simenon G. (1948). *Pedigree.* Presses de la Cité, Paris.
40. Tannen D. (1982). The oral/literate continuum in discourse. In : Tannen D. éd.. *Spoken and written language : exploring orality and literacy.* Norwood, N.J., Ablex Publishing Corporation, pp. 1-16.
41. Thibault P., Vincent D. (1990). *Un corpus de français parlé.* Québec, Université Laval, « Recherches sociolinguistiques, *1* ».
42. Thiry M. (1934). *Statue de la Fatigue,* 2e éd. Les Éditions du Balancier, Liège.

PARTIE IV

Aspects non lexicaux

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 335-337.

Orthographe

32

Critères de l'orthographe

C. MULLER

Professeur émérite de l'Université de Strasbourg, France

Le récent débat sur l'orthographe a été nourri surtout de discussions sur des cas particuliers (l'accent circonflexe...), ou de polémiques assez creuses ; il n'a guère abordé les questions fondamentales.

Créer une orthographe, réformer ou améliorer celle qui existe, cela nous ramène inévitablement à la question : sur quels critères se fonde-t-on (ou devrait-on se fonder) pour choisir une orthographe, pour décider, parmi les graphies possibles, laquelle mérite mieux que les autres d'être promue au rang d'« orthographe » et d'entrer dans la norme de l'écrit, les autres devenant ainsi des formes aberrantes, des « fautes d'orthographe », bannies des dictionnaires ou des grammaires.

Notre orthographe, dont la difficulté est reconnue, est double. Il y a une orthographe « lexicale », qui fixe, pour chaque mot, flexion comprise, les graphies autorisées ; et une orthographe « syntaxique », qui ne concerne le mot que dans le cadre de la phrase et décide laquelle de ses formes convient. Ce sont deux démarches différentes. La norme syntaxique repose sur des raisonnements, fait appel à une certaine logique ; la norme lexicale, elle, est le domaine de la convention, de l'arbitraire, de l'imprévisible, parfois de l'incohérent ; sa connaissance et sa pratique sont presque toujours affaire de mémoire, rarement de raisonnement.

Les projets de réforme ou de rectifications, très généralement, se limitent à l'orthographe lexicale ; dans le dernier épisode (1988-1991), la seule tentative de modifier la norme syntaxique (accord des participes passés dans l'emploi pronominal) est restée dans l'impasse. Les rectifications proposées visent donc essentiellement à introduire un peu d'ordre dans la norme lexicale, à y établir certaines régularités, secours pour l'usager, l'apprenant et l'enseignant.

Le critère le plus puissant, pour l'usager, c'est la tradition ; la forme qu'il a apprise, qu'il a l'habitude de lire, lui semble la meilleure ; pourquoi en changer ? Même absurde, elle fait partie d'un héritage (du patrimoine, disent certains), qui mérite le respect. Réaction affective, irrationnelle, dont on a pu mesurer la force dès qu'on abordait des cas concrets. Argument qui, évidemment, exclut toute retouche à la norme, et rend vain tout raisonnement sur les critères... Passons outre.

Le critère premier est la prononciation. Mais la référence à la forme orale appelle deux remarques.

Il arrive que l'usage parlé offre plusieurs prononciations pour un même mot ; il faut alors distinguer entre deux types de situations. Ainsi *oignon*, prononcé avec *o-* ou *oi-* (cette dernière forme trouve d'ardents défenseurs), ou *interpeller* rimant soit avec *sceller*, soit (usage récent, mais très général) avec *épeler* ; dans ces cas, les deux prononciations sont incompatibles ; il faut choisir, se référer à l'une ou à l'autre ; question d'orthoépie. D'autres variations relèvent plutôt de l'orthophonie ; p. ex. le timbre des voyelles (oppositions *mâle/mal, côte/cote, jeûne/jeune*) ou la gémination des consonnes (l'*M* de *grammaire*, l'*L* de *collègue*) ; là toutes les nuances sont possibles entre deux extrêmes, et, sans parler des variations régionales ou individuelles, les flottements sont fréquents. Il est clair que seuls les faits de type orthoépique peuvent servir de critères pour la graphie, en exigeant du reste un choix.

Seconde remarque : la prononciation fournit un critère valable quand son argument est négatif. Exemple : pour simplifier la norme actuelle des pluriels de *cent* et de *vingt*, deux solutions s'offraient :

a) aligner ces deux numéraux sur les autres numéraux, et les rendre invariables ;

b) les aligner sur les noms, et leur donner la marque du pluriel chaque fois qu'ils sont multipliés.

Or la prononciation (liaisons) permettrait d'écrire (solution b) : « deux cents quatre-vingts-huit francs », mais exclut d'écrire (solution a) : « deux cent habitants, quatre-vingt élèves ».

Le rôle de ce critère est donc limité, mais parfois décisif.

On invoque souvent l'étymologie. Son rôle est capital pour expliquer les formes actuelles, tant orales qu'écrites ; mais le secours qu'elle apporte à l'usager pour trouver la bonne graphie est douteux, d'autant que la connaissance des langues anciennes est de moins en moins répandue. D'autre part ses effets sont fort aléatoires. Elle explique et justifie les circonflexes de *pâte, fête, île, côte, fûtes, coûter*, mais non ceux de *pâle, suprême, vîmes, fûmes, voûte*..., ni l'absence de cet accent dans *mélange, coteau, coutume, moutarde, joute*, etc.

En revanche, un critère voisin du précédent est largement et légitimement utilisé : c'est la recherche d'une cohérence graphique dans les séries lexicales (« familles de mots ») ou morphologiques. Exemples : une série comme *tranquille, tranquillité, tranquillement, tranquilliser*, etc., est graphiquement homogène ; id. pour *mobile, mobilité, mobilier*, etc. Mais un cas comme *imbécile, imbécillité* est aberrant (et unique). L'adjectif *douceâtre* est le seul mot du lexique où le *C* est modifié autrement que par une cédille. Autre exemple : les participes passés de *dissoudre* et *absoudre* sont les seuls à opposer un masculin en *-s* au féminin en *-t* ; anomalie injustifiable ; la série *asseoir-surseoir-assoira-surseoira* est un autre exemple d'incohérence, surtout quand l'histoire montre que *veoir, cheoir, cheance, eage*, etc. ont depuis longtemps perdu leur *-e*.

On parle peu des parallélismes graphiques avec les langues voisines, et surtout avec celles que les francophones apprennent le plus, l'anglais venant largement en tête. Bien des particularités de notre code graphique s'y retrouvent (lettres grecques de *physique, technique, théâtre*, etc. - consonnes doubles de *affecter, effort, difficulté, offrir*, etc. On peut se

demander s'il serait bien judicieux de supprimer des aspérités de notre graphie alors que l'apprenant les retrouvera quand il entreprendra l'étude d'une langue étrangère. Ce serait renoncer à des passerelles qui rendent moins opaque un texte étranger.

L'homogénéité des séries lexicales, les parentés graphiques entre langues européennes sont d'évidentes conséquences de l'héritage gréco-latin ; n'est-ce pas là une belle revanche de l'étymologie ?

On justifie parfois des graphies, traditionnelles ou nouvelles, par le souci d'éviter les confusions entre homonymes. Il est certes charitable, pour le lecteur, de distinguer entre *conte, compte* et *comte* ; mais cette précaution perd de son prix quand les homonymes sont syntaxiquement incompatibles, quand ils appartiennent à des catégories grammaticales différentes ; on a peine à inventer des contextes où l'on pourrait confondre l'adjectif *sûr* et la préposition *sur*, le participe *dû* et l'article contracté *du*, la conjonction *ou* et l'adverbe *où*. D'autres couples homonymiques vivent très bien sans signaux diacritiques : *si* adverbe et *si* conjonction, *que, car, or,* etc. Et la cohérence ne règne pas dans l'emploi de ces prothèses : *dû* participe perd son chapeau au féminin et au pluriel, mais *sûr* et *mûr* le conservent. Que de subtiles distinctions que la mémoire seule permet de respecter, la logique se déclarant impuissante !

La fréquence est un critère parfois utile. Il est clair qu'une rectification graphique est plus aisément acceptée dans des mots rares que dans ceux dont le retour est fréquent. L'usager hésite, légitimement, en écrivant *il harcèle, je débossellerai, on brevètera, le moteur cliquette, une poule caquette, elle furète...*, mais non devant *j'appelle* ou *elle achète*. L'exception ne résiste que quand elle s'appuie sur la fréquence (les verbes irréguliers attestent que c'est là une constante linguistique).

Voilà des critères qui sont invoqués, tour à tour, pour justifier une graphie ou pour en combattre une autre. L'inconvénient est qu'ils se contredisent souvent, et que le choix entre deux critères ennemis ne répond pas à une hiérarchie claire. *Compter* respecte l'étymologie, évite l'homographie, mais néglige la prononciation ; *dompter* viole l'étymologie et fausse la prononciation ; *conter* obéit à la prononciation, évite l'homographie, mais ignore l'étymologie ; *printemps* est étymologique, reste fidèle à la série de *temps*, défie la prononciation, mais contredit son plus proche parent, *printanier*. *Femme* trahit la prononciation, marque son étymologie et sa parenté avec *féminin*, garde ses distances par rapport à *fame, famé, infâme*, etc., et sa fréquence, autant que son contenu affectif, le met à l'abri des réformes.

C'est dire que toute tentative de rectification, à moins d'une sérieuse réflexion préalable, est faite de compromis, et relève moins de la théorie que du bricolage le plus aventureux.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 339-342.

33

Variantes orthographiques et français parlé en Afrique : ORTHAF et IFA. Introduction générale

J.-P. CAPRILE

CNRS, LACITO, France

Le projet ORTHAF

Objectif

Le français écrit en Afrique présente des variations nombreuses dont les raisons d'être ne sont pas toujours immédiatement compréhensibles. L'objectif du programme Orthaf est de dégager les raisons qui ont pu entraîner des graphies multiples, de chercher les règles éventuelles qui sous-tendent cette production graphique et enfin de *proposer* avec les institutions concernées une orthographe plus régulière.

Ce travail sur l'« espace francophone » suppose la prise en compte de critères ethnocentrés, donc « exocentrés » par rapport à la métropole, explicitement définis à partir des points de vue des différentes communautés en contact, cela dans la perspective d'un bilinguisme égalitaire. Selon l'expression de P. Dumont (1990), la francophonie supposerait des francophones.

Le français d'Afrique noire

Définir le français d'Afrique noire n'est pas chose aisée.

Son usage varie d'un pays à un autre, d'une région géographique ou d'une aire culturelle à une autre, selon une typologie des situations de francophonie. Son statut peut différer fortement selon les pays et leur situation économique. La représentation que les locuteurs s'en font peut s'étendre de la langue de prestige à la langue coloniale, etc. On doit s'attendre à des normes endogènes différentes et à un rapport à la norme exogène variable correspondant à l'éventail typologique de ces situations.

Le corpus

L'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* de l'équipe IFA constitue notre corpus de référence, qui peut éventuellement être complété. Dans cet ouvrage sont souvent relevées plusieurs graphies d'un même mot, les prononciations n'étant indiquées que dans le cas où un locuteur francophone ne peut les retrouver à partir des graphies.

Aspects linguistiques et encyclopédiques des graphies multiples dans l'IFA

Les graphies multiples dans l'IFA

Ces graphies multiples concernent principalement des mots d'origine non française. L'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* se présente comme un ouvrage descriptif et linguistique, c'est-à-dire non normatif et non encyclopédique. L'aspect encyclopédique est souvent présent dans les monographies consacrées à des points particuliers, même si l'IFA, « dictionnaire de langue », l'a réduit au minimum.

Cependant la graphie et la prononciation, indiquée en particulier pour des entrées d'origine non française et référant généralement à des *realia* africaines, constituent des choix qui peuvent être interprétés comme prescriptifs, même si les graphies et prononciations sont multiples.

Ainsi pour « une race de bovins... », l'*IFA* donne *ndama* en entrée, suivi de *dama, ndaama, n'dama* et une seule prononciation [ndama], là où les différentes graphies pouvaient suggérer [dama] et [ndaama].

Des monographies consacrées au Togo et au Sénégal nous fournissent une information complémentaire. Le *Dictionnaire des particularités du français au Togo et au Dahomey* (Lafage, 1975) donne une seule graphie, *n'dama,* sans préciser la prononciation ni l'origine de ce mot.

Le français au Sénégal : enquête lexicale (Ndiaye et Schmidt, 1979) donne *ndama* suivi de *ndaama* et de *Ndamas* et précise : « -Orig. du wolof *ndaama* "de petite taille" » ; la graphie *ndama* est donnée comme correspondant à une seule prononciation [ndama], on se trouve devant une situation où chaque lettre correspond à un son. Le rapport entre l'écrit et l'oral paraît alors régi par la seule fonction phonographique puisque chaque lettre fonctionne comme un graphème phonogrammique représentant une réalisation phonique dans un rapport de bijection (cf. Gruaz, 1990).

Cela revient, d'une façon implicite, à « prescrire » cette graphie. C'est d'ailleurs ainsi que procèdent, de façon explicite, des linguistes publiant pour la série des *Matériaux pour l'étude des régionalismes du français* (INaLF, *Trésor général des langues et parlers français,* dirigé par P. Rézeau).

Pour C. Germi et V. Lucci (1985 et 1987) l'orthographe de régionalismes peu ou mal attestés à l'écrit « nécessite que soient précisées les procédures aboutissant à la fixation d'une forme écrite ». Le critère phonographique n'est pour eux, dans la situation socioculturelle française, qu'un critère parmi d'autres (étymologique, morphologique, distributionnel, graphie bien attestée à la condition qu'elle ne réponde pas à d'autres critères régularisateurs que ceux de l'orthographe française...). On pourra avoir recours à « une transcription écrite la plus étroitement phonétique, en accord avec les régularités phonographiques du français ».

D'autre part, certaines entrées, le plus souvent là aussi d'origine non française, dérivées de noms propres de lieux et de personnes, ou référant à des *realia* africaines, sont de type encyclopédique ; elles ont amené les auteurs à effectuer des choix en ce qui concerne la graphie ou la prononciation privilégiée en entrée, même si d'autres graphies ou phonies sont ensuite indiquées.

On remarque que l'IFA n'a pas retenu la graphie *ndakarou*, prononciation [ndakaru], qui paraît pourtant bien attestée au Sénégal pour désigner la capitale Dakar (Dumont *et al.* ; N. et S.). Cette exclusion est peut-être due au fait que ce mot appartient au domaine encyclopédique. Elle peut aussi signifier implicitement qu'un choix a été fait en faveur de la forme graphique et phonique la plus francisée, Dakar, qui est de plus admise de longue date, du moins du point de vue européen. Du point de vue africain, on a déjà assisté à l'africanisation d'un nom de ville ou de pays (Haute-Volta devenue Burkina-Faso, Fort-Lamy devenu N'djamena), et l'adoption de *Ndakarou* n'est pas inimaginable. Même pour les mots d'origine française un problème graphique peut se poser. Pour *cadeauter* ou *cadoter,* on peut hésiter. Aucun critère phonographique *(cadoter),* morphologique ou « étymologique » ne s'impose d'emblée.

Présentation graphique des africanismes dans quelques dictionnaires de langue et encyclopédies

Il s'avère également intéressant d'examiner le sort orthographique et phonique que des dictionnaires de langue d'une part, des ouvrages de type encyclopédique d'autre part, ont réservé aux africanismes.

Dans des dictionnaires de langue

Ainsi la dernière édition du *Grand Robert* n'indique qu'une seule graphie, *ndama,* pour « une race de bovins... », et une seule prononciation [ndama]. Ce choix semble justifié... du point de vue « africain », mais du point de vue européen *dama* sur le modèle de Dakar, avait l'avantage d'éviter la réalisation [nd-].

Dans des ouvrages encyclopédiques

Toutes les encyclopédies ont à traiter de l'Afrique. Elles sont donc amenées à utiliser des termes, ethnonymes, toponymes... ou dénotant des *realia* du milieu naturel et culturel africain. On constate que les noms de personne ont presque toujours la même graphie par exemple *M'Ba* Léon, président du Gabon ; de même une partie des noms de lieu, par exemple *N'djamena.* En revanche, pour les ethnonymes et les glossonymes on observe une

grande variabilité, par exemple dans le *Memo-Larousse* 1990 on trouve en entrée *Serer* suivi de *Sérère,* en entrée *Ouolof* suivi de *Wolof.*

Regards croisés sur des critères explicites

Le problème n'est pas nouveau, l'inventaire des régionalismes a toujours amené les linguistes à effectuer des choix dans la présentation graphique des particularismes qu'ils présentaient et à indiquer à quelles réalisations phoniques ces graphies correspondaient. C'est vrai pour les particularismes de régions de France, de Belgique ou d'Amérique. Sans quitter les langues romanes, le même problème se pose pour l'espagnol face aux américanismes, pour le portugais face aux africanismes et américanismes.

Cependant la situation socioculturelle se présente de façon très variée d'une communauté linguistique à une autre.

Il serait donc toujours utile de poser le problème de choix, ou d'alternatives, graphiques, de façon explicite et en prenant en compte plusieurs points de vue, des « regards croisés », et en se plaçant à divers niveaux, du plus local au plus universel.

Problématique

Notre option fondamentale est de proposer un aménagement linguistique scientifiquement établi, fondé sur une théorie explicite. Nous dépassons donc le caractère descriptif de l'*Inventaire*, sans pour autant entrer dans le normatif.

L'analyse doit être menée de pair par les spécialistes de l'orthographe française et les linguistes africanistes : la réalité africaine doit impérativement être prise en compte.

Notre interrogation porte sur les variations des graphies attestées d'un même mot. Quelles sont-elles ? Forment-elles système ou sont-elles contradictoires, cela dans un cadre théorique et méthodologique précis ? Les critères applicables au français métropolitain risqueraient, s'ils étaient utilisés sans discernement, d'aboutir à une francisation excessive.

En conséquence, on s'attache à saisir la réalité africaine à travers les aspects linguistique, socioculturel et de l'aménagement linguistique :

a) *Linguistique*

1. examen de la phonie, de la morphologie et éventuellement de la graphie des langues d'origine, qu'elles soient africaines (wolof, kikongo...) ou non (portugais, anglais...), c'est en quelque sorte un aspect « étymologique » ;
2. examen de la phonie, de la morphologie et de la graphie des africanismes, unités plus ou moins intégrées dans l'usage de français en Afrique.

b) *Socioculturel*

1. le point de vue des différentes classes de locuteurs africains sur l'aspect linguistique, par exemple graphie *ou* au Congo et *u* au Zaïre pour [u] dans *mpoutou/mputu* « Europe » ;
2. le point de vue de différentes classes de locuteurs francophones, non africains, sur l'aspect linguistique : difficulté ou impossibilité de prononciation de phonies correspondant à certaines graphies : *gb, kp, mb-, nd-, ndj-, ng-*.

c) *Aménagement linguistique :* prise en considération des différents critères, positifs et négatifs, qui permettent d'évaluer les graphies d'un africanisme :

1. dans un cadre local,
2. dans le cadre de la communauté linguistique francophone,
3. pour la communication entre les différents pays de langue romane,
4. pour la communication internationale.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 343-347.

34

Le programme ORTHAF, cadre théorique et méthodologique

C. GRUAZ

UPR 113 du CNRS, France

Nécessité d'une théorie de référence

Avant de proposer des modifications orthographiques visant à diminuer les écarts orthographiques du français d'Afrique, il est nécessaire de procéder à un relevé de ceux-ci. Rien de plus simple à première vue : l'IFA contient de nombreuses formes multiples. Mais ces données sont de nature lexicale. Or une étude orthographique demande une analyse spécifique dont les données lexicales ne constituent que le corpus de départ. Prenons par exemple les alternances *di / j / dy / dj / du / dji* de *dioula, djoula, dyoula, djula, jula ; djouti, diouti, duty ; El-hadji, El-hadj, elhadj, El-hadji.* Posera-t-on que *du* de *duty* alterne avec *dj* ou bien avec *djou* de *djouti* ? Pour répondre à cette question, il est indispensable de disposer d'une théorie de référence pour décider des « lettres » ou groupes de lettres que l'on mettra dans un rapport d'alternance.

La théorie de référence que nous avons retenue est la grammaire homologique exposée dans *Du signe au sens* de C. Gruaz de l'équipe HESO du CNRS, au départ de laquelle se reconnaissent principalement la glossématique hjelmslévienne et, pour l'aspect graphémique, le plurisystème graphique élaboré par N. Catach et cette même équipe HESO. Cette grammaire homologique, dont nous ne présenterons ici que les lignes directrices, offre en effet l'avantage de présenter des analyses des strates graphémique, morphémique et lexémique fondées sur des critères identiques, ce qui permet :

1. de définir strictement les unités retenues dans chacune de ces strates,
2. de les analyser dans un ensemble unique.

Schéma général de la grammaire homologique

La grammaire homologique se présente selon le schéma général du Tableau I.

Les plans, les strates et les unités génériques

Les unités de la grammaire homologique relèvent soit du plan de l'expression soit du plan du contenu. Dans le premier se situent les unités qui servent à traduire les items porteurs de sens sans avoir elles-mêmes un sens. Ces unités sont regroupées en deux strates : la strate phonémique pour celles de l'oral, la strate graphémique pour celles de l'écrit. Dans le second, se trouvent les unités porteuses de sens ; dans les limites du mot, elles se répartissent également en deux strates : la strate morphémique pour celles qui sont internes au mot, et la strate lexémique pour celles qui ont une forme lexicale.

Dans chaque strate une unité générique désigne toute unité de cette strate :

- Le *graphe* dans la strate graphémique : nous convenons de nommer *graphe* toute lettre ou groupe de lettres isolés au cours de l'analyse, ex. dans beau, *e, a* et *u* sont des graphes, de même que *au* et *eau* ; fr. *a* de *demain* ou de *main* sont des graphes que l'on distinguera ultérieurement d'après leur fonction, *ain* est également un graphe dans l'un ou l'autre mot puisqu'il transcrit un phonème ; IFA *tch* et *ch* de *tchapalo* et *chapalo* sont des graphes. En revanche *ea* de *beau*, *ma* ou *ai* de *demain*, *tc* de *tchapalo* ne sont pas des graphes.
- Le *morphe* dans la strate morphémique : fr. *ad* de *admettre* et *adducteur* sont des morphes bien que seul le second ait un sens dans le français d'aujourd'hui.
- Le *lexe* dans la strate lexémique : fr. *beau* est un lexe dans *beau-frère* et dans *beau travail* bien qu'il ne soit autonome que dans le second contexte.

Tableau I. Schéma général de la grammaire homologique

Cadres *(sous)-strates*	systémique *(X-ons)*	sémiotique *(X-èmes)*	pragmatique *(X-ies)*
		graphe *(a, k)*	
graphémique	graphon *(demain)*	graphème *(main)*	graphie *(frikassées)*
		morphe *(ad)*	
morphémique	morphon (ad*mettre*)	morphème (ad*ducteur*)	morphie *ad*mission < *mission*)
		lexe *(beau)*	
lexémique	lexon *(beau-frère)*	lexème *(beau travail)*	lexie *(beau neveu)*

Les pôles

Les unités de chaque strate répondent à un fonctionnement particulier selon qu'elles sont traitées dans le cadre de l'un ou l'autre des pôles suivants :

1. *distributionnel* (ou systémique) : elles sont définies en fonction de leur contexte phonique et/ou graphémique, ainsi le *a* de demain et le *a* de main sont deux unités minimales, mais seul le premier ne remplit aucune fonction et est donc retenu dans ce pôle, c'est un X-on ; il en est de même pour *c* et *s* de *tchop / tshop* qui ne sont pas prononcés séparément mais entrent dans un ensemble graphique traduisant un ensemble phonique (/tS) ;
2. *sémiotique* : elles sont traitées en fonction de la valeur qui est la leur dans la langue considérée, ex. *tch* et *tsh* dans les deux mots cités ci-dessus sont des X-èmes, unités de la strate sémiotique puisqu'ils transcrivent un phonème ; *m* de *mfumu* est une alternance uniquement phonogrammique alors qu'en swahili *m* de *mtu* « homme » est une marque morphologique du singulier et alterne avec le pluriel *watu* ;
3. *pragmatique* : elles sont vues sous l'angle des écarts de valeur qu'elles prennent dans des conditions de production spécifiques, ex. fr. *c* remplacé par *k* dans le mot *frikassées* sur une publicité ; au Zaïre, la mi-nasale initiale est dénasalisée en milieu urbain et nasalisée en milieu rural : *pondu / mpondu.*

Le domaine graphémique

Dans le domaine graphémique, qui est au centre du programme ORTHAF, les unités ont trois fonctions principales :

1. la *fonction phonogrammique,* fonction des unités qui traduisent le rapport oral-écrit (ex. *d* de *dioula, diouti, diom ; tch, tsh, ch* de *tchop, tshop, chop*) ;
2. la *fonction morphogrammique,* fonction des unités qui ont une valeur morphologique ou morphémique (ex. en français *a* de *main / manuel ; d* de *grand* prononcé dans le dérivé *grandeur* ; dans IFA *g* de *balafong* prononcé dans le dérivé *balafongiste*) ;
3. la *fonction lexicale* ou *lexémique,* fonction distinctive par la forme graphique propre des mots (ex. *o* dans fr. *taon / tan*). Cette fonction n'est pas à l'œuvre dans les graphies multiples signalées ci-dessus (ex. *dioula, djoula, dyoula, djula*) puisque ces mots ont le même sens.

Les graphes qui ont l'une des trois fonctions pré-citées sont des *graphèmes*, ex. dans ce même mot *beau, e* a la fonction morphogrammique puisqu'il renvoie à *e* de *belle, au* a la fonction phonogrammique puisqu'il transcrit le phonème /o/, mais *a* et *u* sont des graphons, ce que l'on peut représenter dans l'arborescence suivante (fig. 1) :

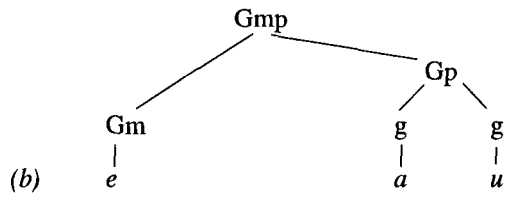

Figure 1

Eau de beau est donc un *graphème complexe.*

Les graphes qui n'ont aucune de ces trois fonctions dans un mot donné sont des *graphons*, ex. *a* de *au* dans *beau* est un graphon, il ne renvoie à aucun dérivé.

Un graphème simple peut cumuler plusieurs fonctions : le *é* de *acharnément* est motivé puisqu'il distingue cet adverbe du substantif *acharnement*, il a donc une fonction lexicale, distinctive, mais il a aussi la fonction phonographique de rapport avec l'oral puisqu'il transcrit le phonème /e/.

L'analyse de la fonction fait appel à trois notions théoriques spécifiques :

- *la bijection*, correspondance d'un phonème et d'un graphème, ex. *poto* [poto] ;
- *la disjonction*, correspondance entre un élément d'une strate de l'expression avec plusieurs éléments de l'autre strate. La disjonction est graphique lorsqu'un élément phonique correspond à plusieurs éléments graphiques différents, ex. /S/ est transcrit par *ch* dans *chikwangue*, *sh* dans *shakara* et *c* dans *citekiteku* ; elle est phonique dans le cas contraire ;
- *la conjonction*, deux éléments graphiques traduisent un seul phonème, ex. *ch* pour /S/ dans *chop*.

C'est à partir de ces notions théoriques que l'on abordera des problèmes tels que :

1. *Le rapport oral français / oral africain* : la conjonction graphique *ndj* de *ndjambo* est un graphème puisqu'elle transcrit un phonème africain. Les prononciations africaines posent des problèmes articulatoires de différents types pour le locuteur français :
   - groupes phoniques inconnus en français : *ndj* de *ndjambo* « jeu de cartes »,
   - groupes phoniques imitables : *nd* de *ndugu* « frère, cousin »,
   - groupes phoniques connus mais rares en français : *tch* de *tchapalo*, « bière... ».

   Les réalisations françaises des deux premiers cas sont variables et l'on peut s'interroger sur les critères qui président au choix de celles qui sont retenues.
2. *L'intégration graphique des africanismes au français :* dans *nsafu / safou*, on note la suppression du graphe *n* initial et l'alternance graphémique *u / ou*.

Le domaine morphémique

Dans la strate morphémique, on distingue homologiquement les *morphèmes*, unités intralexicales porteuses de sens (ex. *ad* de *adducteur* traduisant la notion de rapprochement) et les *morphons*, unités non porteuses de sens (ex. *ad* de *admettre*).

Les analyses morphologique et morphémique relèvent de deux fonctionnements différents, mais un graphème alternant peut avoir une fonction morphémique, ex. en swahili, *m* initial est le morphème grammatical du singulier en opposition avec *wa*.

Le domaine lexémique

Dans la strate lexémique, les *lexèmes*, formes lexicales porteuses de sens (ex. *beau* dans *un beau travail*) s'opposent aux *lexons*, formes lexicales non porteuses du sens du lexème (ex. *beau* dans *beau frère*). L'analyse lexémique, qui repose sur la saisie globale du mot, peut aussi être liée à l'analyse graphémique. Ainsi le doublement de *p* et le *l* simple dans *appolo* n'est attesté que lorsque ce mot signifie « conjonctivite » alors que la graphie *apollo*, avec un *p* simple et deux *l*, s'applique indistinctement au mot qui signifie « conjonctivite » et à

celui qui signifie « coiffure féminine ». On pourrait envisager de réserver *appolo* pour traduire le sens « conjonctivite » et *apollo* pour exprimer celui de « coiffure féminine ».

Les étapes de l'analyse

Pour chaque type d'analyse, nous procéderons aux opérations suivantes :

1. relevé des variantes graphiques : dans chaque pays et pour chaque mot, nous retiendrons les graphies liées afin de déterminer les associations privilégiées ;
2. interprétation théorique : l'appartenance d'une unité à une strate donnée avec une fonction donnée permettra d'en déterminer la valeur ;
3. simultanément interprétation par les africanistes : la valeur théorique est souvent liée au contexte sociolinguistique, en particulier dans la correspondance oral-écrit ;
4. proposition d'une graphie privilégiée, ou le cas échéant de plusieurs : cela constitue l'objectif du programme ORTHAF. Il se fera dans le cadre d'une coopération stricte avec les locuteurs africains afin de prendre en compte des considérations extralinguistiques propres aux réalités sociopolitiques africaines.

Références

1. Catcah N. en coll. avec Gruaz Cl. et Duprez D. (1988). *L'Orthographe française, traité théorique et pratique.* Nathan, Paris.
2. Gak V.G. (1976). *L'Orthographe du français, essai de description théorique et pratique.* Selaf, Paris.
3. Gruaz Cl. (1988). *Le Mot français, cet inconnu.* Presses universitaires de Rouen.
4. Gruaz Cl. (1988). *La Dérivation suffixale en français contemporain.* Presses universitaires de Rouen.
5. Gruaz Cl. (1990). *Du signe au sens, pour une grammaire homologique des composants du mot.* Presses universitaires de Rouen.
6. Hjelmslev L. (1986). *Prolégomènes à une théorie du langage.* Les Éditions de Minuit, Paris.
7. Hjelmslev L. (1971). *Essais linguistiques.* Les Éditions de Minuit, Paris.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 349-354.

35

Application du projet ORTHAF : analyse graphémique, morphémique et lexémique des particularités du français au Sénégal

G. DELAPORTE

CNRS-HESO, France

L'approche théorique des particularités orthographiques du français du Sénégal est fondée sur la grammaire homologique. L'étude de ces particularités nous a conduits à retenir de ce modèle théorique les trois strates : graphémique, morphémique et lexémique et, plus ponctuellement, des notions telles que celles de graphe, de fonction, de bijection, conjonction, etc. Nous présentons ici quelques aspects de ce travail.

Analyse graphémique

Graphies uniques et graphies multiples

Il convient de relativiser la distinction faite entre les graphies uniques ou présentées comme telles et les graphies multiples dans l'IFA, ce type d'enquête ne pouvant de toute façon être exhaustif. De plus les graphies contenues dans cet ouvrage, datées de 1973 à 1979, ont des statuts différents (journaux, récits de voyageurs, etc.) et leurs correspondants phoniques ne sont pas toujours aisés à identifier. C'est pourquoi, dans le cadre de recherches en vue d'une

harmonisation des graphies, il est essentiel de ne pas tenir pour acquises les graphies uniques ; elles doivent constamment être mises en rapport avec les multigraphies, notamment celles qui concernent les recherches statistiques liées au critère de fréquence.

Néanmoins les multigraphies constituant la face visible du problème, nos recherches sont actuellement tournées vers les données de l'IFA à graphies multiples. Ce sont elles qui feront l'objet de notre propos.

Les graphies multiples : unités, types et fréquence

Les unités graphiques

L'identification des graphies alternantes repose sur le principe distributionnel, conformément à la démarche préconisée dans la grammaire homologique. Les formes retenues comme alternantes ne sont pas des lettres mais des graphes, unités distinctives pertinentes de la strate graphémique, plus ou moins complexes, à savoir monogrammiques, digrammiques ou trigrammiques.

Cette première démarche permet d'isoler :

- des graphes communs au français standard et au français du Sénégal : *on, a, eu, ou,* etc.
- des graphes rares en français standard : *tch, ck, dj,* etc.
- des graphes spécifiques : *cks, ckh, n'd, m'b,* etc.

Dans le cas des graphies multiples, on doit tenir compte du fait que la présentation IFA est hiérarchisée (les entrées sont d'ailleurs indiquées en majuscules) et que l'entrée est considérée par les auteurs comme la graphie répondant aux trois critères suivants :

- fréquence élevée,
- absence de volonté de se singulariser de la part du ou des locuteurs,
- appartenance à la norme locale.

D'un point de vue statistique, on ne peut faire abstraction de cette première hiérarchie. En particulier, pour chaque graphe d'une série alternante, le nombre d'occurrences de mots comportant ce graphe devra être assorti du nombre d'entrées IFA qui les contiennent.

Ainsi, dans l'alternance comprenant la dentale [d] qui comprend les graphies *di / j / dy / dj / dji* et *du*, on remarque que *di* et *dj* sont les graphies dominantes mais il convient de nuancer :

- *di* : cette graphie est impliquée dans 6 alternances, concerne 6 entrées et 11 occurrences de mots présents sous ces entrées,
- *dj* : est impliquée dans 4 alternances, concerne 6 entrées de l'IFA et 7 occurrences de mots présents sous ces entrées.

Le nombre d'occurrences d'une graphie doit donc être mis en relation avec le nombre d'entrées où elle paraît.

De même le nombre de graphes alternants qui entrent en concurrence au sein d'une alternance donnée doit être pris en compte. Considérons les alternances *dioula, djoula, dyoula, djula, jula* : le graphe *di*, qui entre en concurrence avec trois autres graphes dans la série *di / j / dy / dj* se situe dans un contexte d'alternance différent de celui de ce même graphe *di* dans l'alternance *diom / jom* où il n'entre en concurrence qu'avec un seul autre graphe, à savoir *j*. Ces graphes sont dans un premier temps laissés dans le contexte de l'alternance d'où ils sont extraits, contexte qui est en partie prenante de leur caractérisation. Cela nous conduira à nous demander par exemple si la graphie unique *di* dans *diallo* ou *diakhatou* peut être rapprochée de la graphie alternante *di* dans *dioula* ou *diom.*

La typologie des alternances

L'identification des unités graphiques alternantes permet de mieux cerner la notion d'alternance graphique. On distingue en effet :

- les alternances à deux éléments : *dj / j* de *diom / jom* ;
- les alternances larges : *di / dj / dy / j* de *dioula*, etc.
- les alternances plus complexes : *alhamdoulilahi, alhamdoulilah, alhamdoulilaï, alhamdoulilahay, alhamdoulli, Lahi, alhamdu Lilb ah, alhamdoulahi.*

Le contexte alternant est donc fondamental et, pour une graphie donnée, les diverses formes alternantes doivent impérativement être prises en compte.

Le critère de fréquence

De même que le critère de fréquence avait été utilisé pour procéder à l'enquête lexicale de l'IFA, il sera retenu dans le cadre du programme ORTHAF, mais les résultats de la première enquête constituant le corpus du second, la notion même de critère de fréquence s'en trouve d'autant complexifiée.

Dans ORTHAF, pour une graphie donnée, le critère de fréquence prend en compte les paramètres suivants :

- le nombre d'alternances concernées par cette graphie,
- le nombre des graphes alternant à l'intérieur de chacune des alternances concernées,
- le nombre d'occurrences et le nombre d'entrées qui y sont incluses,
- la position des graphies.

Cette dernière a dû être précisée, nous posons actuellement les principes suivants :

- sont en position initiale les graphes qui ne sont précédés d'aucun autre graphe dans le mot (et non pas dans l'alternance considérée),
- sont en position finale les graphes qui ne sont suivis d'aucun autre graphe dans le mot,
- sont en position interne les graphes qui ne sont ni en position initiale ni en position finale dans le mot.

Ainsi, à l'entrée *mbapattes* sont associées les graphies *mbapatt* et *mbapat*, en position interne nous avons le graphe *tt* et en position finale les deux graphes *tt* et *t*.

La notion d'alternance apporte souvent des informations intéressantes : dans le cas des graphes alternants comprenant *d*, si comme on l'a vu *di* et *dj* sont dominants, seul le graphe *dj* concerne les trois positions (initiale dans *dioula*, interne dans *tidjane*, finale dans *el-hadj*).

Cet examen des positions semble pour l'instant montrer que les marques d'intégration au français occupent des points stratégiques du mot, à savoir les positions initiale et finale plutôt que les positions internes où l'on rencontre davantage de graphes uniques.

Les graphies multiples : fonctions

Le rapport à l'oral : la fonction phonogrammique

La nature des éléments alternants est d'abord envisagée à travers le rapport à l'oral.

Du fait que dans la plupart des entrées aucune prononciation n'est indiquée et que dans les autres cas, une seule, apposée au mot d'entrée, figure le plus souvent, le rapport à l'oral n'est pas aisé à définir.

Nous pouvons émettre l'hypothèse de l'existence de disjonctions graphiques du type (fig. 1) :

dioula

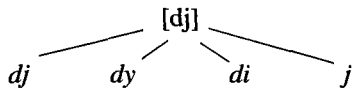

diom

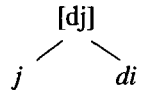

el-hadja

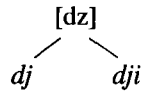

Figure 1

sans pour autant écarter l'hypothèse que cette prononciation indiquée ne vaut que pour l'entrée et que, dans un rapport de stricte bijection, à chacune des autres graphies correspond une prononciation qui va de soi et n'est donc pas indiquée par les auteurs.

Dans les cas où plusieurs prononciations sont indiquées, se superposent parfois des disjonctions phoniques aux disjonctions graphiques (fig. 2) :

tidiane

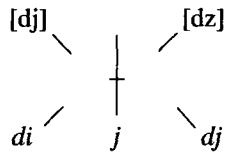

Figure 2

L'ambiguïté est parfois grande. Comment interpréter le rapport oral-écrit dans l'entrée ainsi rédigée :

EL-HADJI *[ladzi] [ladz], El-adj, elhadj, El-hadji ?* La double prononciation s'applique-t-elle à la première forme ? à toutes ? ou bien la première prononciation est-elle celle du premier et du dernier mot et la seconde celle des autres ?

Pour tous ces graphes non phonogrammiques, le modèle de la conjonction graphémique nous conduit parfois à reconsidérer les graphes alternants. Ainsi dans la série *di / dj / du* pour *djouti / diouti / duty*, la séquence *du* ne peut être interprétée comme un graphème phonogrammique transcrivant globalement un phonème mais bien plutôt comme une suite de deux graphèmes phonogrammiques (*d* et *u*), chacun transcrivant un phonème. En termes de grammaire homologique, on est en présence de la structure complexe suivante (fig. 3) :

duty

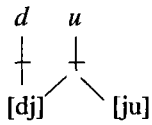

Figure 3

La fonction morphogrammique

Considérons le cas de *balafon, balafond, balafong*. L'IFA fait mention de deux dérivés, *balafoniste* et *balafongiste*. D'un point de vue phonogrammique, le *g* et le *d* finals ne sont pas prononcés (du moins nous le supposons). Mais d'un point de vue morphogrammique, le *g* doit être distingué du *d* puisqu'il a la fonction de morphogramme lexical à cause de sa présence dans *balafongiste*.

Recours à la strate morphémique

L'adoption de certains morphèmes très récurrents en français standard provoque une francisation globale de la graphie, ex. *bana-bana, bâna-bâna* et *banabanisme*.

C'est là un phénomène que l'on rencontre dans d'autres pays, par exemple au Zaïre : *safou, safu, n'safu, nsafu* mais *safoutier*.

Recours à la strate lexémique

Dans les formes *cadeauter, cadoter,* la disjonction *eau / o* se prête à une interprétation lexicale si l'on rapproche *cadoter* de *cadeau* et *cadoter* de *doter*, le synonyme *cadonner* étant, lui, lié à *donner*.

Conclusion

Le choix d'une graphie privilégiée à partir des graphies multiples pose donc de nombreux problèmes. L'interprétation de ces graphies dans le cadre du modèle homologique fait apparaître les divers fonctionnements (phonogrammique, morphogrammique, positionnel, etc.) à partir desquels on pourra saisir les unités les plus récurrentes, non seulement du point de vue de la fréquence, mais aussi et surtout du point de vue de la valeur linguistique. Nous prenons soin cependant d'associer à l'analyse linguistique l'approche sociolinguistique indispensable à une interprétation correcte des faits graphiques.

Références

1. Catach N. en coll. avec Gruaz C. et Duprez D. (1986). *L'Orthographe française, traité théorique et pratique*. Nathan, Paris.
2. Dumont P. (1983). *Le Français et les langues africaines.* ACCT-Karthala, Paris.
3. Gruaz C. (1987). *Le Mot français, cet inconnu.* Presses universitaires de Rouen.
4. Gruaz C. (1990). *Du signe au sens, pour une grammaire homologique des composants du mot.* Presses universitaires de Rouen.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 355-372.

36

Application du projet ORTHAF. Les variantes graphiques de l'IFA : un point de vue zaïrois

A. B. EDEMA*, K. NDUKU**

* *CELTA / CNRS / LACITO, France,* ** *CNRS-HESO, France*

Introduction

Objet

Cité comme l'un des plus grands pays dans l'espace francophone, le Zaïre présente, à l'instar des autres régions, des réalisations lexicales du français qui lui sont propres. Les causes et les origines de ces réalisations sont aussi nombreuses que variées. Il s'agit, comme cela a été défini dans l'IFA [6], de termes, soit d'origine française, ayant subi une modification formelle et/ou sémantique, soit d'origine locale avec ou sans modification formelle ou sémantique. Ces réalisations sont appelées « particularités lexicales du français... ».

Ces usages particuliers présentent souvent des variations formelles - graphiques - portant sur un même lexème et qui n'ont pas toujours été expliquées dans l'IFA. Nous désignerons ces formes à double ou multiples graphies sous le nom de variantes. Dans ce cas précis une variante sera définie comme une forme graphique voisine d'une autre dans une même entrée lexicale.

Bien qu'il y ait aussi beaucoup à dire sur les particularités « franco-françaises » du Zaïre, du fait de sa double référence à la France et à la Belgique (cas quasiment unique en francophonie), notre analyse portera principalement sur les variantes orthographiques des

particularités lexicales issues des langues zaïroises (à cause du bilinguisme franco-zaïrois), telles que présentées dans l'IFA.

Motifs du choix

En tant qu'usagers actifs à la fois du français et des langues zaïroises, nous estimons être légitimement à même d'expliquer les différences formelles - graphiques - intervenant dans le transfert des lexèmes d'origine zaïroise au français.

De plus l'étude des particularités lexicales d'origine locale pose le problème de l'intégration des emprunts en général et en particulier celui des réalités linguistiques et socioculturelles auxquelles des communautés en contact peuvent être confrontées.

En effet, à la faveur de son expansion hors de France, le français cède de plus en plus sa « nationalité », pour acquérir divers « visages », diverses variétés avec lesquels le public du « standard » aura de plus en plus à composer car « le français parlé en Afrique n'est pas une langue à part » [4, p. 2], destinée à intéresser seulement le public de laboratoires linguistiques.

Il nous faut donc, dans le cadre de cet espace francophone de plus en plus vaste, fixer, de part et d'autre, les principes directeurs de la coexistence des mots d'emprunts qui tiennent compte de la « personnalité » de chaque partenaire linguistique et qui, se faisant, évitent, autant que cela sera possible, une parasynonymie tant pour les langues sources (*mbanda vs banda*) que pour la langue cible (*cahot vs chaos*). Une sorte d'« aménagement du français en contexte multilingue » ou une « politique d'intégration linguistique » nous éviterait, sur le plan de l'orthographe par exemple, une surabondance des termes et allégerait sensiblement le taux de l'emprunt du français aux langues zaïroises.

Problématique

Nous tenterons d'expliquer les raisons des multiples graphies observées dans les particularités lexicales du français du Zaïre. La problématique consiste à voir si toutes les variantes orthographiques relevées se justifient ou non, c'est-à-dire si, du point de vue de la pratique des langues zaïroises, elles peuvent être linguistiquement valables. Notre méthode consistera à analyser l'origine de ces graphies, plus précisément le terme souche (l'étymologie) dans toutes ses diversités linguistiques et sociologiques afin de déterminer ensuite l'impact éventuel de ces dernières sur la multiplicité des graphies.

Notre démarche se présente de la manière suivante :

1) un inventaire systématique des variantes graphiques où il sera présenté deux séries de variantes ; variantes avec écart phonétique, variantes sans écart phonétique ; et une typologie des alternances vocaliques, consonantiques et morphosyntaxiques ;

2) une recherche des raisons de ces variantes. La situation sociolinguistique du Zaïre, la tradition orthographique des langues zaïroises, les types de locuteurs ayant éventuellement généré ces variantes et la différence entre systèmes (graphique et morphosyntaxique) nous semblent être les principales causes de ces graphies multiples.

L'objectif final de la réflexion est de proposer une réconciliation des mots d'origine zaïroise relevés dans l'IFA tant avec les langues sources qu'avec le système d'accueil même si le français ne semble pas avoir offert un modèle d'intégration des mots « exotiques ».

Présentation des variantes

En essayant d'être les plus exhaustifs possibles, du moins dans les limites des données de l'IFA, nous avons examiné près de 160 entrées lexicales, lesquelles couvrent un peu plus de 400 mots, tous reconnus comme faisant partie des particularités lexicales propres au Zaïre. Bien entendu, seuls nous ont intéressés les items présentant des variations orthographiques ou posant un problème de graphie vis-à-vis des langues zaïroises ou du français. On trouvera en annexe la liste des mots répertoriés.

L'examen des graphies multiples de ces entrées nous a conduits à les grouper de deux manières :

1) en prenant comme critère la phonation, nous les avons rangées en :
- variantes avec écart phonétique,
- variantes sans écart phonétique ;

2) la deuxième présentation des variantes repose soit sur le choix des graphèmes (voyelles, consonnes), soit sur le système morphosyntaxique. Nous avons ainsi des :
- graphies liées au choix des graphèmes,
- graphies liées à la morphosyntaxe.

Phonation

Variantes avec écart phonétique

Les variantes avec écart phonétique sont celles qui se différencient et sur l'axe phonique (articulation) et, naturellement, sur l'axe graphique (orthographe). On peut citer les exemples ci-après :
alibè vs alubè i/u
banda vs mbanda b/mb
basenji vs basenzi nj/nz
citekuteku vs shitekuteku c/sh
djimbus vs zimbu dj/z
kyondo vs cyondo k/c
lotoko vs lutuku o/u
malecani vs malicane e/i
mpondu vs pondu mp/p
ndugu vs nduku g/k
tipoy vs tshipoy t/tsh

Variantes sans écart phonétique

Les variantes sans écart phonétique sont celles qui se recoupent seulement sur le plan phonique mais sont différentes sur le plan graphique. Voici quelques cas des variantes orthographiques n'attestant pas d'écart phonétique :
ballado vs balado ll = l
basenji vs basendji nj = ndj
bilulu vs biloulou u = ou
citekuteku vs tshitekuteku c = tsh
camoundele vs kamundele c = k, ou = u
femme libre vs femme-libre

goy-goy vs goi-goi y = i
kalakala vs kala-kala vs kala kala
matiti vs matitis

Systèmes graphiques

Les graphies liées au choix des graphèmes sont relatives à la transcription, graphique, des unités du « cadre sémiotique » (selon l'expression de Gruaz [9, p. 3] de la chaîne parlée, éléments connus sous la dénomination de voyelle et consonne. Ces dernières peuvent se combiner dans un rapport de :

- bijection graphonématique (rapport biunivoque) ex. *fil* ;
- disjonction graphématique ; un même phonème recourant à plus d'un graphème /s/ = s, ss, t, c, ç ;
- conjonction graphématique (*eau*) où trois éléments (e+a+u) forment un seul phonème /o/ (pour plus de détails cf. [9, pp. 9-14]).

Nous verrons plus loin en quoi se distinguent le système français et celui des langues zaïroises.

Variantes vocaliques

Quatre types des variantes orthographiques liées à la voyelle ont été relevées :

1) Alternance entre voyelles monogramme, digramme ou trigramme ; 22 cas

ex : *a/e* *mukanda/mukande*
i/e *malecani/malicane*
o/ou *combi/coumbi*
oo/ou *boomer/boumer*
ain/in *plantain/plantin*
eau/o *cadeauter/cadoter*
u/ou *fufu/foufou*
etc.

Les voyelles orales alternent entre elles, tout comme les voyelles nasales. Nous n'avons pas relevé une alternance entre voyelle orale et voyelle nasale dans une même entrée.

2) Alternance voyelle avec voyelle suivie d'une consonne finale muette
a/as *claustra/claustras*
i/is *grigri/grigris*
o/ot *taro/tarot*

3) Alternance voyelle avec zéro
a/o *fula fula/ful ful*
e/o *cope/cop*

4) Diphtongues et glides
oa/wa *moambe/mwambe*
oi/oy *goi/goi/goy/goy*
ua/wa *muambe/mwambe*
Au total 36 cas de graphies multiples des voyelles ont été relevés.

Variantes consonantiques

Les palatales

a) [tS]

1. *c/tsh citekuteku/tshitekuteku*
2. *c/sh citekuteku/shitekuteku*
3. *c/k cyondo/kyondo*
4. *c/s cimbu/simbu*
5. *c/z cimbu/zimbu*
6. *ch/tsh chop/tshop*
7. *ch/tch chop/tchop*
8. *tch/tsh tchop/tshop*
9. *tsh/sh tshitekuteku/shitekuteku*
10. *tsh/t tshipoy/tipoy*

b) [dZ]

11. *dj/j maracoudja/maracouja*
12. *dj/z djimbus/zimbu*
13. *dj/s djimbus/simbo*

c) [S]

14. *ch/sh pochot/posho*
15. *ch/dj chique/djique*
16. *sh/s kishi/kisi*

Les mi-nasales

a) sonores

1. *mb/b mbanda/banda*
2. *nd/d ndumba/dumba*
3. *ndj/nj basendji/basenji*
4. *ndj/ng basenji/basengi*
5. *nj/ng basenji/basengi*
6. *ng/g mangasin/magasin*
7. *ng/ngu salongiste/salonguer*
8. *nz/dj nzimbu/djimbu*
9. *nz/z nzimbu/zimbu*
10. *ny/n kanyiki/kaniki*
11. *nz/ns musenzi/musensi*

b) sourdes

12. *nf/f mfumu/fumu*
13. *mp/p mpondu/pondu*
14. *nk/k nkisi/kisi*
15. *ns/s nsafou/safou*

Les vélaires

1. *k/c camundele/kamundele*
2. *c/ch cahot/chaos*
3. *ck/qu chimeck/chimbècque*
4. *ck/cqu socket/socquet*
5. *k/q cook/coq*
6. *k/qu moukande/mouquande*
7. *w/v was/vax*
8. *h/o hindoubill/indoubill*

Les consonnes doubles

1. *pp/p appolo/apollo*
2. *ll/l alladin/aladin*
3. *ff/f bouffe/bouf*
4. *tt/t chicotte/chicote*
5. *nn/n bonne anna/bonana*

Les dentales

1. *z/s zimbu/simbo*
2. *l/r bukali/bukari*
3. *f/r malafu/malaru*
4. *d/r matadi/matari*

Labiale

b/p matabish/matapishi

Cas particuliers

1. /ny/ par rapport à /gn/ ; est-ce n+i ? cf. *anyotos*
2. /ts/ par rapport à /*c, tch, tsh* etc/
3. *abacos* par rapport à *abacost.*

Système morphosyntaxique

Les graphies liées à la morphosyntaxe dérivent de la différence de la morphologie des langues en présence ; système d'accord, dérivation, majuscule, etc. Ici aussi le système varie d'une langue à l'autre. Par rapport à l'ensemble des graphies multiples, elles sont les moins nombreuses.

Mots composés

1. trait d'union ou blanc ? camion *courrier* ou *camion-courrier* ?
2. trait d'union ou collé ? *super-wax* ou *superwax* ?
3. collé ou blanc ? *lamer* ou *la mer* ?

Mots dupliqués

1. trait d'union ou blanc ? *kala-kala* ou *kala kala* ?
2. trait d'union ou collé ? *gris-gris* ou *grisgris* ?
3. collé ou blanc ? *tamtam* ou *tam tam* ?

Pluriel des mots

1. *bamindele*
2. *banoko/nokos*
3. *matiti/matitis*
4. *mingandos*
5. *bitekuteku*
6. *herbe à éléphants* ou *herbe à éléphant* ?

Majuscule

1. *Mondele/mondele*
2. *Bulamatari/bulamatari*

Apostrophe

n'duku/nduku

Raisons des variantes

Situation sociolinguistique du Zaïre

Les résultats du projet ALAC (Atlas linguistique de l'Afrique centrale, ACCT-Cerdotola, 1983) fournissent pour le Zaïre un inventaire pour les langues nationales qui reste, pour le moment, le meilleur (« national » ici au sens fondamental du terme, c'est-à-dire en tant que ressource nationale). Deux cent douze langues ont été ainsi recensées à ce jour. Ces dernières représentent dans des proportions inégales deux des quatre grandes familles linguistiques africaines selon la classification qui en a été proposée par J.H. Greenberg [8]. Ces familles sont le *niger-kordofan* (177 langues, toutes du groupe bantu) et le *nilo-saharien* (35 langues du Soudan central et du Soudan oriental).

Toutefois, ces 212 langues n'ont pas toutes le même statut. En effet, ce chiffre impressionnant de parlers peut se réduire à quatre langues véhiculaires dominantes (toutes bantu) compte tenu du fait qu'elles seules, chacune dans son territoire d'extension (en plus du français), sont autorisées à être utilisées dans le système éducatif (école et programme d'alphabétisation), dans l'administration, l'armée, la justice, la radio, la télévision, et dans les secteurs divers de la vie publique. Ce sont le ciluba, le kikoongo, le kiswahili et lingala.

Notons que ces langues, dites « nationales » *(stricto sensu)* sont plutôt urbaines que paysannes. Cela ne signifie nullement que les paysans ne les comprennent pas. Seulement, ils n'y ont recours que lorsque leurs interlocuteurs ne connaissent pas le parler local. Les autres langues, c'est-à-dire celles de la population paysanne et non scolarisée, n'ont aucun statut défini. De ce fait elles sont perçues comme des « idiomes » sociolinguistiquement inférieurs.

Au-dessus de cette « mêlée » linguistique, le français, de droit langue officielle, au contraire des langues « nationales » qui ne jouissent d'aucun texte juridique, joue le rôle d'arbitre, dans ce contexte de conflit (linguistique) plus ou moins exacerbé, puisque du point de vue interne (zaïro-zaïrois) il serait politiquement neutre. Minoritaire par le nombre de locuteurs (à peine 10 % de la population du pays), le français occupe une position de force parce qu'en plus des rôles dévolus aux langues « nationales » (domaines socioprofessionnel et autres) c'est la seule langue diplomatique.

De par sa position de langue officielle et d'enseignement, le français est en contact permanent d'une part avec les locuteurs de toutes les langues parlées au Zaïre et d'autre part avec les différents niveaux des langues véhiculaires. L'intégration des termes zaïrois s'est donc faite en empruntant à toutes les variétés et c'est là une des causes importantes des multiples attestations d'une même entrée qu'on rencontre dans l'IFA. Mais ce sont davantage les langues « nationales » que les langues ethniques qui ont enrichi le lexique du français du Zaïre.

Le Zaïre est donc un pays à forte hétérogénéité linguistique. C'est, nous semble-t-il, une des raisons internes à la base des variantes graphiques observées dans les particularités lexicales du français parlé au Zaïre. En effet, les particularités issues de langues zaïroises comme *nkisi/nkishi* relèvent de deux langues différentes, respectivement du kikoongo et du ciluba (ces deux langues étant bantu, le problème de l'emprunt de l'une à l'autre ne se pose pas forcément ; il s'agit de voir comment chacune manifeste le « *commun bantu* » de Guthrie). C'est ce que nous appellons parasynonymie horizontale ou phénomène « réflexe lexical » dans deux langues d'une même famille. Ainsi en est-il des paires suivantes : *mfumu* (kikoongo) vs *fumu* (lingala), *kaniki* (swahili) vs *kanyiki* (ciluba), *kyondo* (kiluba) vs *cyondo* (ciluba), etc.

Sans entrer dans l'explication de toutes les alternances relevées, ce qui nécessiterait un long développement de chaque cas de figure, on peut dire que la variante *o/u* attestée dans les mots d'origine lingala, est la plus fréquente. Elle proviendrait du fait que le phonème [O] très usité dans les langues du Nord du pays est souvent rendu [u] dans les langues du Sud ; de même le phonème [k] se réalise [tS] devant la voyelle /i/ en ciluba, ce que ne fait pas la langue kiluba, la dentale alvéolaire [s] a tendance à devenir palato-alvéolaire [S] devant /i/ en ciluba ce qui expliquerait que *nkisi* (lingala) devienne *nkishi*.

D'autre part au sein d'une même langue « nationale », plusieurs graphies peuvent recouvrir un même et unique signifié. C'est le cas *mpondu/pondu*, ces deux termes étant issus du lingala ; le premier est une réalisation du standard, le second provient de l'urbain. C'est ce que nous nommons « polylectie verticale » ou phénomène de variantes phoniques au sein d'une même langue. Ainsi *mondele vs mundele, madesu vs madeso, nkisi vs kisi* en lingala, *musenji vs musenzi, nduku vs ndugu* en swahili. Il est en effet une tendance naturelle chez les citadins (sans doute à cause de la loi du moindre effort), notamment de la ville de Kinshasa, à dénasaliser les mi-nasales sourdes ; ce qui explique les paires suivantes ; *mpoto vs poto, nkisi vs kisi, nsafu vs safu*, etc. caractéristique opposant respectivement le terroir à la ville. Ce type d'opposition ville/terroir peut se retrouver de façon analogue dans les autres langues véhiculaires.

Un même mot a pu ainsi s'intégrer en français sous plusieurs formes, ces dernières étant liées soit aux différents niveaux d'une même langue véhiculaire, soit à l'occurrence d'une même lexie au sein de deux ou plusieurs langues (par emprunt ou par filiation génétique).

Ces deux phénomènes, que nous avons désignés sous les termes de polylectie verticale et de parasynonymie horizontale expliquent donc en grande partie les raisons internes des graphies multiples concernant les mots d'origine non française. Les langues nationales étant bien implantées dans l'usage selon les secteurs géographiques (lingala au nord, le swahili à

l'est, le ciluba au centre-sud et le kikoongo au sud-ouest) il naît, selon les espaces, des variétés (autonomes ou non). À titre d'exemple, le lingala du Nord, parler du terroir (apparenté à celui de l'armée, de l'Église), constitue la norme et s'oppose sociolinguistiquement au parler des centres urbains, parler populaire.

Tradition orthographique des langues au Zaïre

C'est sans doute vers la fin du siècle dernier (nous ne disposons pas de documents écrits à ce sujet) qu'a commencé l'écriture des langues zaïroises. Cette transcription était d'abord faite par les missionnaires dans le cadre de l'évangélisation afin de permettre aux nouveaux chrétiens d'accéder à la « bonne nouvelle » dans leurs langues propres. L'administration coloniale l'a ensuite adoptée. Le principe de cette transcription repose sur celui du latin, c'est-à-dire qu'à chaque son correspond une lettre.

Les langues zaïroises ne devraient donc pas, *a priori,* présenter le genre de problèmes que connaît le français (par exemple le son [k] peut connaître les graphies suivantes k, c, ch, cq, qu, etc., puisque toutes ont été transcrites selon des principes simples. En fait, en se conformant à l'écriture latine, les premiers « scribes » des langues zaïroises n'ont fait qu'appliquer les critères alphabétiques énoncés par les grammairiens de Port-Royal à savoir :

1) « que toute figure marquât quelque son, c'est-à-dire, qu'on n'écrivît rien qui ne se prononçât ;

2) « que tout son fût marqué par une figure ; c'est-à-dire, qu'on ne prononçât rien qui ne fût écrit ;

3) « que chaque figure ne marquât qu'un son, ou simple, ou double [...] ;

4) « qu'un même son ne fût point marqué par différentes figures » (*Grammaire générale,* republications Paulet, 1969, pp. 17-18, cité par N. Catach, [3, p. 5].

Ainsi [u] est transcrit *u* et [s] *s* même à l'intervocalique. Les signes diacritiques propres au français (accents, tréma, cédille), le redoublement de la consonne, etc., sont ignorés.

Cette tradition a-t-elle pu être à l'origine d'une orthographe officielle au Zaïre ? Oui et non.

Oui, parce qu'il existe des graphies officielles uniques des toponymes (Bakavu [*bukavu*]) et des anthroponymes (Kasa-Vubu [*kasavubu*]) qui respectent les principes ci-dessus. Il n'existe pas de variante orthographique de noms des villes ou des personnes. Oui, parce que les linguistes zaïrois réunis pour la première fois en congrès en mai 1974 avaient proposé une orthographe commune et harmonisée des langues zaïroises « en tenant compte des situations préexistantes » et étaient « en partie d'accord avec ce qui existait déjà » tout en apportant « des modifications lorsque l'uniformisation l'imposait ».

En effet, ces critères ont été repris et réactualisés lors du premier séminaire des linguistiques du Zaïre tenu à Lubumbashi en mai 1974 et dont une des commissions - *standardisation et uniformisation de l'orthographe des quatre langues nationales du Zaïre* – avaient énoncé les règles de base suivantes :

1) Dans la mesure du possible, il faut éviter de recourir à des digraphes, trigraphes, etc., pour représenter un seul son.

2) Il ne faut jamais se servir d'un seul signe pour représenter un groupe de sons.

3) Il ne faut pas utiliser plusieurs signes différents pour représenter un même son.

4) L'orthographe d'une langue est avant tout phonologique et non phonétique ; pour cette raison tous les traits distinctifs d'une langue doivent être représentés et les traits phonétiques négligés (Kadima K. ; *in* [1], p. 149).

De ces règles avaient découlé, entre autres, les principes ci-dessous :

1) L'orthographe (écriture phonologique) doit être distinguée de la transcription (notation phonétique).

2) Le principe fondamental de toute orthographe qui se veut fonctionnelle est celui qui recommande de représenter tout son distinctif par un seul signe.

3) Par réalisme cependant, certains traits phonétiques peuvent être représentés dans l'écriture. C'est ainsi que des allophones d'un même phonème peuvent être notés. [...]

4) [...] L'orthographe est une convention qui doit viser avant tout l'efficacité dans la perspective de son apprentissage et de son utilisation par les locuteurs d'une langue. [...]

5) L'orthographe peut avoir une fonction morphologique.

[...]

Malgré le silence et le manque de volonté et d'engagement en matière linguistique des décideurs politiques, le CELTA (Centre de linguistique théorique et appliquée) finit néanmoins par introduire dans les manuels d'enseignement des langues « nationales » les innovations graphiques retenues pour la transcription des phonèmes. À titre d'exemple nous citerons le phonème /tS/ transcrit *c* en remplacement des suites consonantiques *tsh, tsch,* et *ch.*

Malheureusement leurs recommandations sont restées jusqu'à ce jour lettre morte. Ce qui nous conduit à répondre aussi « non » à la question posée ci-dessus parce que ni cette tradition ni les recommandations des linguistes zaïrois ne constituent une référence pour toutes les langues et pour tous les locuteurs zaïrois. On ne rencontrerait plus *citekuteku* à côté de *tshitekuteku* ni *basendji* à côté de *basenji*, etc. On peut même dire que l'introduction des nouvelles graphies par les linguistes (*c* remplace *tsh, ch, tsch*), sans qu'une décision officielle n'ait entériné leurs recommandations, au lieu de simplifier le système, a multiplié les graphies d'un même phonème.

Avec tant de systèmes fonctionnant de façon parallèle, il n'est donc pas surprenant de constater que les lexies d'origine zaïroise présentent aujourd'ui encore autant de variantes (alternances) orthographiques.

Variantes issues de la différence des systèmes orthographiques

Conçu sur le modèle latin, comme nous l'avons dit plus haut, le système orthographique des langues zaïroises diffère sur bien des points du système français.

Ce dernier n'a pas une mais deux traditions orthographiques : « l'une, plus étymologique et se réclamant des habitudes du moyen français : l'autre plus phonologique et remontant à l'ancien français ; reprise au XVI^e^ siècle, entérinée en partie au XVIII^e^ siècle, elle ne demande qu'à retrouver sa force, et possède, tout comme l'autre (plus sans doute), ses lettres de noblesse » [3, pp. 70-71].

Le système des langues zaïroises, dans le souci de simplifier leur transcription, a écarté plusieurs graphies redondantes, telles les voyelles *ou, au, eau*, les consonnes *c, q, ch,* etc.

Mais intégrés au français, certains termes d'origine locale ont, par contagion, adopté des marques françaises correspondantes, provoquant ainsi de nombreuses alternances : *ou/u, c/k, au/o, q/k,* etc. (voir supra, « Systèmes graphiques »).

Par ailleurs, parlant des langues dont les systèmes phonétique et/ou phonologique leur étaient souvent à la fois inconnus et étrangers, plusieurs locuteurs allophones ont dû, involontairement pensons-nous, d'abord mal percevoir, ensuite mal articuler (l'écrit découle de ce qu'on perçoit) et enfin mal transcrire les groupes phonémiques complexes du genre *mb, nd, ng,* etc.

En effet, la présence de la variante *banda*, alternant avec *mbanda*, n'a pu être que le fait d'un locuteur ne pouvant maîtriser la mi-nasale sonore /mb/. Car cette réalisation (*banda*) qui n'est attestée dans aucune des langues zaïroises dans son sens de « rival(e) en amour » ou de « beau-frère » ne pouvait être produite que par un locuteur natif. Ce phénomène explique également les paires *ndumba* vs *dumba, kibanguisme* vs *kimbanguisme*, etc. Contrairement à la dénasalisation des mi-nasales sourdes (*mf, nk, ns, mp*), qui relève, rappellons-le, de la polylectie verticale, il n'est pas possible de dénasaliser sans conséquence les mi-nasales sonores (*mb, nd, ng, nz*).

Par contre, l'adoption volontaire d'un certain nombre de traits du système graphique français est imputable à ceux des locuteurs autophones voulant rendre « lisibles » leurs textes français émaillés des xénismes zaïrois. La graphie des mots étrangers a été ainsi francisée volontairement, les auteurs étant confrontés aux problèmes de comptabilité phonétique et se conformant (certains sans doute par snobisme) aux normes orthographiques du français, bien que quelques-uns aient opté pour le respect de la langue originelle.

Il y a lieu de remarquer, pour clore ce chapitre d'interférences linguistiques, que les accents aigu et grave du français et les tons haut et bas utilisés en langues zaïroises sont notés de la même façon alors qu'ils ne remplissent pas la même fonction. Il y a ici une interférence de signes diacritiques qui conduit à confondre degré d'aperture et tonologie (*pombe vs pombé, mundèlé vs mundèle*).

Variantes liées à la morphosyntaxe

Certains mots relevés ont été intégrés avec les marques du pluriel des deux langues différentes. Tel est, par exemple, le cas de *matitis*. En lingala le pluriel de *lititi* étant *matiti* il y a ici redondance d'affixes du pluriel ; *ma*-préfixe du lingala et *-s* suffixe du français. Il en va de même de *mingandos* qui fonctionne de la même façon. De plus *bi-* étant un morphème du pluriel « un *bilulu* » [1, p. 41] ne peut donc être acceptable pas plus qu'on ne peut écrire en français « un insectes » !

Quant au traitement des mots composés (avec trait d'union, blanc ou lexies collées), ils sont caractérisés avec tellement d'hésitations, de flottements et de tendances diverses en français lui-même qu'il paraît difficile à l'heure actuelle d'opter pour une règle définitive. Il est vrai cependant qu'une analyse des mots composés des langues zaïroises (verbe + complément, nom + complément, adjectif + adjectif, etc.) reste à faire.

Comment expliquer les majuscules ? En quoi *Mundele* et *mundele* se distinguent-ils ? La majuscule fait-elle référence à *Monsieur Untel* ou à une révérence ? *Bulamatari* pourrait se comprendre dans la mesure où son sens a évolué de « casseur de pierres » en « l'Administration » ou « l'État », très souvent en majuscule parce que sentis comme représentant une autorité ou une personne morale. D'autre part, Mbulamatadi et Mundel étant devenus des noms de famille, c'est peut-être la raison pour laquelle ils s'écrivent en majuscule.

L'apostrophe, elle, ne peut se justifier car /n/ participe autant que /d/ de la consonne minasale /nd/ ; à moins qu'il ne s'agisse de ce qu'on appelle « nasale syllabique » (consonne nasale sans support vocalique mais porteuse de ton). On ne saurait donc écrire *n'deko, n'duku, n'gembo, n'kisi...*

Conclusion

La graphie des mots d'emprunt en français n'aurait peut-être pas posé tant de problèmes si la langue d'accueil elle-même n'avait pas « naturalisé » de façon bien différente les mots étrangers. Trois cas de figure se présentent en effet dans la manière dont ces mots ont été assimilés en français :

1) Premier cas : *respect de la graphie et de la phonie de la langue d'origine*
- allemand : *spiegel* prononcé [spigEl] au lieu de [spyEZEL]
  schlague qu'on pourrait tout aussi bien écrire *chlague...*
- anglais : *weekend* pourquoi pas *wikinde* ou *ouiquinde* ?
  football ; foutebaul (-beaul, -bôle) ?
- hollandais : *schiedam ; squidame* ?

Ici « le terroir » (pour reprendre le terme d'Adamczewski cité plus haut) est très évident même pour des mots aussi intégrés que *football*. On peut encore reconnaître l'origine du mot ou du moins dire qu'il n'est pas « autochtone » français.

2) Deuxième cas : *intégration hybride ou partielle, étape intermédiaire vers l'intégration totale*
- italien : *pittoresque;* pourquoi pas *pitoresque* ?
- anglais : *shooter* où le suffixe -er est une dérivation proprement française.

3) Troisième cas : *intégration totale*

Ici, même les locuteurs natifs du français ne perçoivent plus la trace étymologique du mot que ce soit en phonie ou à l'écrit.
- anglais : *bébé* ⟵ *baby,*
- allemand : *escrime* ⟵ *scirmen,*
- portugais : *caravelle.*

On pourrait multiplier les exemples de mots et de langues. Mais on voit avec ce petit échantillon que le français, quelle que soit la langue source, n'a pas initié un modèle de nature à simplifier l'intégration des lexies d'origine étrangère.

Quant aux problèmes posés par les termes locaux du français du Zaïre, ils sont d'origine non seulement linguistique mais aussi sociologique. La principale difficulté - nous l'avons souligné - réside dans les choix à adopter ainsi que dans la transcription des sons inexistants dans le système graphique de la langue d'accueil (les mi-nasales [mb, nd, ng, nz], la fricative [S], etc.).

L'origine est linguistique, car leur passage en français met en présence deux systèmes graphiques différents (ex *ou/u* pour le phonème /u/). Le rapport graphème/phonème est configuré par « une arborescence en miroir plus ou moins déformant » [9, p. 9] pour le français alors que le rapport graphème/phonème des langues zaïroises est biunivoque. À chaque graphème correspond un phonème et inversement. De plus, ces deux systèmes se révèlent à bien des points incompatibles (mi-nasale en début de mot, consonne labio-vélaire /gb/, etc.). Les systèmes morphologiques eux aussi diffèrent, l'un procédant par préfixation, l'autre par suffixation.

Elle est sociologique, car les différences formelles - graphiques - observées dans les mots d'emprunt sont dues pour la plupart :
- à la diversité linguistique du paysage dans lequel baigne le français (ciluba, kikoongo, kiswahili, lingala pour ne citer que les langues nationales),
- à la multiplicité des niveaux de langue d'où les mots ont été empruntés (*mpoto/poto* en lingala).

La situation des graphies est donc fort complexe. Pour cette raison et surtout parce que le but de notre étude n'était pas normatif, nous nous sommes gardés, dans le cas des variantes générées par les locuteurs, de privilégier une graphie au détriment d'une autre.

Par ailleurs, notre objectif étant d'analyser dans une première phase les raisons ayant éventuellement motivé la multiplicité de ces graphies, la méthode suivie ne pouvait donc qu'être descriptive. L'étude de ces raisons nous a permis de dégager celles qui étaient liées à des causes plus objectives, c'est-à-dire où la part de l'individuel était sensiblement atténuée.

Par contre, il nous a semblé que les raisons dites « individuelles » (celles des locuteurs allophones), telles que la mauvaise perception d'un son aboutissant à une mauvaise articulation et partant à une transcription erronée ou la volonté délibérée des locuteurs autophones de vouloir franciser un son ou une graphie (*mouquande/mukanda*), ne devraient pas être prises en compte, du moins à ce stade de réflexion. Cela permettrait, croyons-nous, d'identifier les variantes d'origine « naturelle » et d'écarter les variantes provenant d'« une main étrangère » sans toutefois se perdre dans une interprétation subjective des données.

Dès lors il sera possible d'envisager une solution. Ce sera soit dans la confrontation des termes, au regard de leurs langues d'origine ou des niveaux de langue (recherche de l'étymologie), soit en confrontant les éléments des différents systèmes en présence pour en retenir les formes les plus appropriéees, c'est-à-dire les plus compatibles. Mais il faudra au préalable que le français se décide définitivement et durablement pour une « robe graphique » avant de définir ce qu'on entend par forme appropriée et déterminer les critères de choix. Il y a là, pensons-nous, des perspectives de recherche fort intéressantes.

Références

1. *Actes du 1er séminaire des linguistes du Zaïre,* Lubumbashi, CELTA, mai 1974, 301 p.
2. Alarcos Llorach E. (1968). Communication orale et graphique. *In* : Martinet A. *Le Langage.* Gallimard/NRF, Paris, pp. 516-567.
3. Catach N. (1988). *L'Orthographe.* PUF, Paris, 3e éd., 126 p.
4. Clas A., Ouoba B. (1990). *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone.* Actes des journées scientifiques de Fès : « Lexicologie, terminologie, traduction ». AUPELF/ John Libbey, Paris/Londres, 206 p.
5. Edema A. *L'Importance de l'enseignement des langues nationales en 1re et 2e années primaires pour une meilleure acquisition de la lecture et de l'écriture en français* (inédit).
6. Équipe IFA (1988). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire,* EDICEF/ AUPELF, 2e éd., 443 p.
7. Équipe zaïroise (1983). *Atlas linguistique du Zaïre (ALZ), Inventaire préliminaire.* Paris/ Yaoundé, ACCT/Cerdotola, 161 p.
8. Greenberg J.H. (1963). *The language of Africa.* Mouton, La Haye.
9. Gruaz C. (1990). Grammaire homologique du français. Famille des mots. In : *Liaisons-HESO* n° 18, Publication AIROE.
10. Jailler M. (1990). *Le dictionnaire ou des dictionnaires ?* Inédit, Mémoire de maîtrise, Université de Paris III, Sorbonne-Nouvelle, 134 p.

Annexe

Inventaire des items posant des problèmes de graphie

Les mots mis entre parenthèses ne se trouvent pas dans l'IFA comme faisant partie du lexique zaïrois.

1. abacos
   abacost
   abakos
2. acharnement
   acharnément
3. alibè
   alubè
4. américani
   malecani
   malicane
5. anti-soleil
6. anyotos
   anyoto
7. apollo
   appolo
8. ballado
   balado
   (balados)
9. bamboula
   mbabula
   mbaboula
   (mbambula)
   (ambambula)
10. bamindele
    mundele
    mondele
    mundèlé
    Mondele
    Mundèle
    mundele-ndombe
    mundele ndombe
11. banane-plantain
    banane plantain
    banane (-) plantain
12. banda
    mbanda
13. banoko
    nokos
14. basenji
    basendji
    basengi
    basensi
    basenzi
15. Bikela kela
16. bilulu
    bilolo
    biloulou
17. bitekuteku
    citekuteku
    shitekoteko
    tshitekuteku
18. bloc-ciment
19. bonana
    bonane
    bonne anna
20. bon pour
21. bordelle
    bordel
22. boubou abacos
    boubou abacost
23. bouffe
    bouf
24. boukali
    boukari
    bulali
    bukari
25. boula-matari
    bula matadi
    Bula Matari
    Bulamatari
    bulamatari
    Bula Matadi
    Mbula Matadi
    Mburamatare
26. boumer
    boomer
    boumeur
    boomeur

27. boy-bavadaire
    boy-lavadère
28. bus fula-fula
    foula-foula
    fula-fula
    ful-ful
29. cadeauter
    cadoter
30. cadonner
    cadeauner
31. camion-courrier
    camio courrier
32. Camoundele
    kamoundele
    kamundele
33. capita
    capita-vendeur
    kapita
34. cataps
    katapse
35. cavacha
    kavacha
    kawasha
    (cavacher)
36. chameauser
    chamoser
37. chaos
    cahot
    kahot
    k.o.
38. chawer
39. chicotte
    chicotter
    chicote
    chicoter
40. chikwangue
    kwanga
41. chimbeck
    chimbèque
42. chop-box
    chop box
43. choquer
    choqué
    choquée
    choquez
44. claustra
    claustras
    claustrat
45. coconotte
    coconot
    coconote
    (coquenottes)
46. coumbi
    coumbi
    kombi
47. cook
    coq
48. cope
    cop
    kop
    kope
49. djimbus
    nzimbu
    cimbo
    simbo
    zimbo
    zimbu
50. djique
    chique
51. dongola
    dongolamisu
    ndongola
    ndongolamisu
52. dumba
    ndumba
53. femme libre
    femme-libre
54. forcer (se)
    s'efforcer
55. foungoulateur
56. fumu
    mfumu
57. girobus
    giro-bus
58. goy-goy
    goi-goi
59. gris-gris
    gri-gri
    grigri
    gris gris
    grisgris
60. herbe à éléphant
    herbe à éléphants
61. hindoubill
    hindou-bill
    indoubile
    indoubill
62. hôtel bar
    hôtel-bar

63. impérata
    imperata
64. je-le-connais
    je le connais
65. jocol
    jocoler
    jokol
    jokoler
66. kala-kala
    kalakala
    kala kala
67. kaniki
    kanyiki
68. kapoc
    capoc
    capok
    capock
    kapokier
69. katenga
    katanga
70. kibanguisme
    kibanguiste
    kimbanguisme
    kimbanguiste
71. kimpoutou
    kimputu
72. kyondo
    cyondo
73. lamer
    la mer
74. lampe aladin
    lampe alladin
75. laraie
76. lavadaire
    lavadère
    lavataire
    lavandier
77. likembe
    likembé
    kikimbi
78. lotoko
    lutuku
79. lupangu
    lupangus
80. madesu
    madeso
    madesu ya bana
    madeso ya bana
81. magasin
    mangasin
82. macala
    makala
83. makayabo
    makayabu
84. makélélé
    makelele
85. makouta
    makuta
86. malaru
    malafou
    malafoutier
    malafutier
87. mami wata
    mamiwata
88. maracoudja
    maracouja
    marakoudja
    marakuja
89. matabiche
    matabich
    matabish
    matapishi
90. matata
    matatas
91. matiti
    matitis
92. mbuta
    mambouta
93. mingandos
    mongando
    mungando
94. moambe
    muambe
    mwambe
    mwanbe
95. mobulu
    mubulu
96. mon frère
    monfrère
97. mon-père
    monpère
98. moukande
    moukanda
    mouquande
    mukanda
    mukande
99. mpondu
    pondu
100. mputu
    poto

101. muganga
    nganga
102. musenji
    musendji
    musengi
103. muzungu
    musungu
104. ndeko
    n'deko
105. ndoki
    n'doki
106. ndugu
    n'dugu
    nduku
    n'duku
107. ngembo
    n'gembo
108. ngouzisme
    ngunzisme
109. nkisi
    kishi
    n'kishi
    n'kisi
110. n'safou
    nsafoutier
    nsafu
    safou
    safu
111. ofele
    ofélé
    ofélé
112. pembenisation
    pembénisation
    pembeniser
113. (pépé soupe)
    (peper-sup)
    (pepe supu)
114. petit frère
    petit-frère
115. pièce wax
116. pili-pili
    pili pili
117. pique-bœuf
    pique bœuf
118. pishi
    pitshi
119. plantain
    plantin
120. pombe
    pombé
121. posho
    pochot
122. poto-poto
123. pou-pou
    poupou
124. pousse-pousse
    pousse-pousseur
    pousse
    pousseur
125. professeur-assistant
126. quado machine
127. radio-trottoir
    radio trottoir
128. restaurant-bar
129. retrousso-manchisme
130. saint-glace
131. sakasaka
    saka-saka
132. salongiste
    salonguer
133. snack
    schnack
    snake
134. socquet
    socket
135. super-wax
    super wax
    superwax
136. tambouler
137. tam-tam
    tam tam
    tamtam
138. tao tao
139. tarot
    taro
140. taxi-bus
    taxibus
141. taximan
    taxi-man
142. tchi-tchi boy
143. tiens pour toi
144. tipoy
    tipoye
    tipoyeur
    tipoie
    tippoy
    tippoyeur
    tshipoy
145. tipoy-cheval

tippoy-cheval
146. tissu wax
147. tombola bwaka
148. tripanosomiase
trypanosomiase
149. (tsé-tsé)
(tsétsé)
150. tshibuku
151. tshop
tshoper
tchoper
chop
tchop
152. tsiors
153. waterbuck
waterbock
154. wax
vax
155. yanké
yankee
156. yaya
ya
157. zamou
zamu
158. zando
zandu
159. ziboulateur
160. zoungoulouquer

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 373-381.

Syntaxe

37

Variations syntaxiques et situations codifiées

C. BLANCHE-BENVENISTE

Université de Provence, France

Dans une réunion où il est question « d'inventaires des usages de la francophonie », il nous a semblé utile de présenter une recherche qui s'intéresse à certains types de codifications contemporaines : celles qui régissent les relations entre la langue du grand public et celle des professionnels et des administrations. Dans la pratique, c'est un problème majeur ; nous savons que plusieurs grandes administrations ont lancé des programmes de travail pour « faciliter » la compréhension des consignes orales ou écrites qu'elles diffusent, après avoir constaté que la masse des « incompréhensions » atteint une sorte de seuil critique : caisse de retraites, Postes, état civil, etc. Des organismes privés s'y intéressent également, (banques, entreprises, etc.). Le monde juridique et le monde médical sont particulièrement conscients des barrières de langage existant entre professionnels et public ; voici ce que déclare un professeur de droit dans une entrevue : « Vous feriez lire à la plupart de nos concitoyens un simple contrat d'acquisition d'un réfrigérateur ou un contrat de location d'un appartement et vous poseriez à cette personne une dizaine de questions en disant 'voilà Monsieur - à l'article un vous comprenez ça ou pas - ou bien est-ce que ça veut dire ça ou ça -' vous seriez étonné - de la méconnaissance » (Moutte 29,5).

Ils estiment qu'il faut établir des sortes de transpositions qui assurent une transition entre textes techniques et public. Certains journalistes et rédacteurs de vulgarisation ont une pratique de ces opérations de passage, mais ils en dégagent rarement des méthodologies organisées.

Ces sortes de transpositions dont la nécessité s'est fait sentir dans différents secteurs suivent des codifications implicites, qui ne sont pas exposées en tant que telles, mais dont on peut reconstituer certaines règles. On convient d'appeler « français de référence » les

productions, écrites ou orales, qui seraient définies comme étant de bonnes « transpositions », ayant à la fois l'aval des professions et de certains représentants du public. Il semble qu'il y ait actuellement une grande demande de ce « français de référence », et que, dans le domaine de la francophonie, ce soit une demande particulièrement intéressante.

Prenons un exemple simple : lorsque, dans le domaine médical, un spécialiste statue, à propos d'une personne malade :

1a. - « Dégradation de l'état général »,

un non-spécialiste traduit (oralement, dans cet exemple) :

1b - « Elle a tout qui va mal ».

On voit nettement en quoi consiste ici la transposition :

- la phrase nominale devient verbale ;
- la nominalisation *dégradation* disparaît ;
- l'enchâssement de constructions nominales disparaît.

On pourrait ici rejeter la transposition proposée, en disant qu'elle est trop familière. Quelle serait la forme d'expression moyenne, susceptible de servir de référence, qui serait acceptée à la fois par l'usager et le professionnel ? On nous a suggéré diverses solutions, qui ont toutes pour effet de remédier aux inconvénients repérés : excès de nominalisations et trop grande simplicité de l'organisation syntaxique. En effet, dans la glose spontanée « elle a tout qui va mal », l'organisation syntaxique est déjà assez complexe : emploi du verbe *avoir* avec pour complément non pas une forme de syntagme nominal comme *une dégradation,* mais un « nexus » constitué de deux parties « ceci / qui va mal » ; sur quatre solutions proposées, trois retiennent cette organisation :

- elle a un état général qui va mal ;
- elle a un mauvais état général ;
- elle a son état général qui se dégrade ;
- son état général se dégrade.

Nous nous sommes donc intéressés en priorité à l'aspect syntaxique du problème. En effet, il semble bien que les principales difficultés ne soient pas dans le vocabulaire. Les professionnels connaissent bien l'obstacle lexical et ils ont généralement mis au point des ressources de définitions, de gloses, ou de comparaisons, pour expliciter le vocabulaire. Ils savent où sont les pièges, par exemple un professeur de droit explique :

- « Il y a une grande règle de ce qu'on pourrait appeler la grammaire juridique, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de synonymes en droit [...] un contrat est un contrat, une loi est une loi, un décret est un décret, etc. » (Enregistrement, Moutte 2,5).
- « En droit "stipuler" ne peut se dire que d'un contrat [...] alors qu'une loi ne peut absolument pas stipuler » (id. 8, 9-9,1).

Au contraire, la syntaxe et la répartition de l'information présentent de grandes difficultés, dont les professionnels ne sont pas toujours conscients et dont ils exposent rarement les solutions.

Pour chercher une issue dans le domaine syntaxique, nous avons pensé qu'une bonne expérience de la syntaxe dans diverses sortes de français parlé et écrit pouvait être utile. En effet, on trouve dans les corpus de français parlé en particulier une grande diversité de schémas syntaxiques, qu'on peut tenter de mettre en rapport avec la répartition de l'information, et avec la façon dont les interlocuteurs semblent saisir l'information.

Les premières recherches ont été faites dans le domaine juridique, médical, et dans certaines grandes administrations. Nous avons fait des enregistrements de professionnels à qui il était demandé d'expliquer à un profane un sujet, dont la forme professionnelle, écrite ou orale, était déjà bien établie. Nous avions la possibilité de dire que, malgré leurs

explications, nous n'avions pas encore bien compris, et cela nous permettait d'obtenir différentes formulations pour une même information.

Notre démarche a généralement été bien comprise, et elle a été jugée utile. Les professionnels auxquels nous avons eu à faire, à quelque niveau que ce soit, ont souvent des jugements assez négatifs sur le public auquel ils sont confrontés (ils évoquent volontiers le QI misérable de leurs « clients » !). Mais ils ont aussi, pour la plupart, une idée assez nette de leurs propres capacités. Par exemple, dans les guichets de l'état civil des mairies, les employées interrogées ont une conscience assez claire de la situation ; elles savent que certaines d'entre elles sont capables de transposer mieux que d'autres : « vas-y toi, tu sais parler, moi je sais pas » (Moutte p. 8).

Nous n'avons pas encore obtenu un ensemble de résultats directement utilisables, qui permettraient de délimiter ce « français de référence » souhaité. Mais les observations recueillies offrent déjà, à travers diverses sortes de transpositions proposées, des pistes intéressantes. Je propose d'en exposer quelques-unes :

- Pour les productions jugées difficiles à comprendre : la difficulté majeure qu'offrent les productions, écrites ou orales, qui ont des caractéristiques de « résumés », avec une forte densité d'information ; quelques caractéristiques syntaxiques comme le nombre de sujets nominaux et les enchâssements de nominaux.
- Pour les explications jugées plus « faciles » : une tendance à isoler chaque unité d'information dans une séquence syntaxique ; une tendance nette à la redondance, tant syntaxique que lexicale.
- La notion de « complexité syntaxique » : ce ne sont pas les enchâssements, ni les longues imbrications syntaxiques qui sont jugées difficiles. La notion de « difficulté » syntaxique, délicate à cerner, doit être cherchée ailleurs, au confluent de plusieurs facteurs.

Les productions professionnelles de types « résumés »

Une première constatation : les professionnels s'accordent à dire que leurs textes professionnels, comme par exemple les textes de lois, les règlements, ou les définitions techniques paraissent avoir les caractères d'un « résumé ». Ils ne sont pas directement compréhensibles par le grand public : c'est qu'en fait, ils ne sont pas faits pour être compris d'emblée, mais pour illustrer une dose d'information qui a préalablement été donnée dans son détail. L'information y est donc dense, et sans redondance. On peut prendre pour exemple les extraits du Code civil cités en **4, 5** et **6** : « Les époux contractent... L'enfant naturel acquiert... Les gendres et belles-filles doivent... ».

Comme il est difficile de mesurer directement le degré de difficulté de compréhension, nous avons utilisé un procédé pratique portant sur la mémorisation immédiate : nous avons lu, devant un auditoire d'une vingtaine de personnes, l'équivalent de deux à trois lignes écrites, extraites de différentes productions, et nous avons demandé aux personnes qui avaient écouté ces quelques lignes de les répéter immédiatement. Sans pouvoir assimiler totalement la mémoire immédiate et la compréhension, il nous semble qu'il y a là un indice significatif. Les exemples du type de **4, 5** et **6** se sont révélés difficiles à mémoriser ; en revanche, les textes beaucoup moins denses, qu'ils soient d'origine écrite ou orale, comme **7b, 8b, 11** ou **14**, se mémorisent beaucoup plus facilement.

Certains éléments proprement syntaxiques semblent intervenir dans la difficulté de mémorisation immédiate (et probablement dans la difficulté de compréhension) : les textes

jugés difficiles comportent un grand nombre de sujets nominaux : **5** : « l'enfant naturel, sa filiation » - **6** : « les gendres et belles-filles, cette obligation, celui des deux époux qui... » - **7a** : « Les déclarations de naissance, le dernier jour dudit délai ». En revanche, dans **7c**, lorsque les employées de mairie expliquent oralement en quoi consiste le délai dont on dispose pour déclarer une naissance, il n'y a qu'un seul sujet nominal « le petit » (ligne 13), pour une vingtaine de sujets sous forme de pronoms : « vous, je, ça, ils, etc. ». Lorsqu'elles rédigent un texte écrit qui est supposé « simplifier » la compréhension (**7b**), les employées de mairie n'ont pas éliminé les sujets nominaux ; elles semblent les conserver systématiquement par écrit, comme une marque formelle du « style écrit ». L'avocat qui parle dans l'exemple **10** emploie seulement deux sujets nominaux, « la loi existait », « tout le monde se faisait avorter », pour un ensemble de quatorze verbes conjugués.

Plusieurs linguistes ont remarqué, dans des langues différentes (Bybee, 1988), que le langage de conversation contient beaucoup de sujets pronominaux et une faible proportion de sujets nominaux. D'après les calculs que nous avons faits, les conversations contiennent rarement plus de 15 % de sujets nominaux. Dès qu'il s'agit de langage professionnel ou littéraire, la proportion augmente : plus de 50 % de sujets nominaux dans l'explication orale de certaines opérations postales (Alfonsi), du type : « là évidemment le groupage de sociétés peut intervenir ». Dans certains écrits professionnels, comme par exemple les textes de loi, la proportion peut atteindre 100 %.

Dans les textes jugés difficiles, les nominalisations et imbrications de nominalisations sont fréquentes. On en a un exemple en **2** : « une différence de rendement du fait du mode de rémunération » ; en **6** : « les enfants issus de son union avec l'autre époux » ; en **8a** : « celui de ses deux parents à l'égard de qui sa filiation est établie en premier » ; en **9a** : « l'obligation de faire cette déclaration ». En comparant **9a** et **9b**, on voit comment les employées ont transformé une séquence nominale, « En l'absence du père », en une séquence verbale : « quand il y a pas de papa », qui contient le même type d'information. Lorsque les nominalisations se trouvent en position de sujet, les deux types de difficultés mentionnés se trouvent cumulés (cf. **8a** et **9a**). La solution proposée dans les transpositions vise toujours à utiliser davantage de verbes, et à éviter que les nominaux ne se trouvent dans la position de sujets.

L'utilisation de diverses sortes de redondances

Dans les explications jugées « plus faciles », les professionnels ont tendance à diluer l'information. Divers procédés interviennent dans cette dilution ; l'un consiste à découper des sortes d'unités d'information et à les répartir chacune dans une construction verbale distincte. On le voit en comparant **8a** et **8b** : l'information qui concerne l'acte de reconnaissance par l'un des parents est isolée dans une construction, centrée autour du verbe « reconnaître » ; « celui de ses deux parents à l'égard de qui sa filiation est établie en premier » devient : « si c'est le papa qui reconnaît en premier ». Entre **9a** et **9b**, « la déclaration... imposée... à toutes les personnes... » devient : « c'est le grand-père... qui vient déclarer ». Un procédé de fragmentation de l'information souvent utilisé (même s'il n'en est fourni ici qu'un seul exemple), est celui des questions-réponses rhétoriques, qui isole le verbe de son complément en « parce que », comme dans **8b** : « il porte pas votre nom - pourquoi - parce que... ».

Dans les explications qui exigent une définition, le procédé transposition consiste à multiplier les définitions intermédiaires, comme en **12**, pour l'explication de la maladie génétique. C'est aussi le procédé utilisé par le professeur de droit qui explique ce qu'est une « stipulation » (**3**) ; pour illustrer l'adjectif « réciproque » qui figure dans la définition professionnelle, il répartit la mention de chacun des partenaires supposés du contrat, « vous » et « moi », sur un verbe distinct : « vous de me livrer le réfrigérateur », « moi de vous le régler ».

Une autre caractéristique majeure est celle de la redondance ; les textes qui se veulent très explicatifs utilisent une forte redondance, à la fois dans le lexique et dans les modèles syntaxiques. Le professeur de droit (**3**) répète « stipulation » et « stipuler » à quatre reprises sur trois lignes de transcription. L'avocat (**10**) répète une même séquence syntaxique et lexicale « la loi existait » à deux reprises. On notera en **8b** les répétitions de « le papa », que le texte du Code civil n'aurait sans doute jamais acceptées. Dans l'interaction de l'exemple **7c**, entre le client et l'employé, les interlocuteurs jouent sur l'assertion et la confirmation (« ça compte pas », aux lignes **3** et **4**, et « mardi mercredi jeudi », aux lignes **6** et **7**, augmentant encore le taux de répétition lexicale présent dans le texte.

La répétition lexicale, telle que la pratique systématiquement le directeur d'entreprise, en **11**, a pour effet d'assurer la cohésion, d'un énoncé à l'autre. À plusieurs reprises, une séquence lexicale est produite d'abord sous forme de complément, après un verbe (« le raisin est déversé dans un conquet... ») puis en tête du verbe suivant, comme sujet (« ce conquet de réception communique... ». Dans une figure similaire, on trouve « a pour but de fouler », et immédiatement après : « le foulage est... ». Le lexique introduit sur la droite d'un verbe est réutilisé sur la gauche du verbe suivant.

Dans l'exemple **14**, où le médecin parle de maladies psychosomatiques, il s'agit non seulement de répétition lexicale, mais aussi de répétition des modèles syntaxiques. On remarque en particulier deux séquences introduites par « parce que » (**3** et **6**), ce qui encadre deux séquences constituées d'une extraction (**4** et **5**) : « c'est par expressions psychosomatiques qu'ils expriment... », « c'est par leur ventre qu'ils expriment... ». Ce procédé, digne des grandes écoles rhétoriques, se rencontre fréquemment dans les explications où les locuteurs s'engagent personnellement et cherchent à argumenter. Il serait évidemment exclu des textes de type professionnel.

La « complexité » de la syntaxe

Ce n'est généralement pas l'organisation syntaxique des énoncés qui est responsable du jugement porté sur leur caractère difficile. La forme des énoncés du Code civil cités en **4-8** est tout à fait simple (mise à part l'imbrication nominale). La deuxième phrase de **6b**, jugée particulièrement difficile à saisir est du type : sujet + verbe + complément temporel introduit par « lorsque », contenant lui-même une relative ; c'est un schéma très simple. Le schéma de l'énoncé produit par le médecin, et cité en **13**, qui a été jugé facile à suivre, est beaucoup plus complexe : une temporelle (**1**) ; une construction impersonnelle (**2**), suivie d'une séquence introduite par « parce que » (**3**), qui contient une séquence introduite par « dans la mesure où », affectée d'une restriction (**4**).

Le pharmacien qui fournit l'exemple **15** (de mémorisation immédiate très facile), entasse un « je pense que » placé sur une sorte d'extraction en « il n'y a que », qui comporte une restrictive, visant une temporelle « quand les gens connaissent quelqu'un », qui contient une relative (« qui est atteint de cette maladie »), et enfin la construction verbale centrale « ils

commencent vraiment à se poser des questions ». Ce type de structure d'énoncé est fréquemment attesté à l'oral, chez des locuteurs très divers, et ne semble produire par lui-même aucune difficulté de compréhension.

On ne peut donc pas évoquer la « complexité syntaxique », au sens où cela désignerait des enchâssements complexes de subordonnées, pour mesurer la difficulté des énoncés produits par les professionnels. Les énoncés que l'on pourrait caractériser comme les plus complexes, nous les avons rencontrés surtout dans les explications orales, et dans des productions qui n'étaient pas jugées difficiles à comprendre. Lorsque les professionnels sont mis en demeure de clarifier des productions jugées difficiles à comprendre, ils fournissent oralement des transpositions jugées plus « faciles », mais qui comportent un haut degré d'enchâssement syntaxique ; ce faisant, ils utilisent des ressources du français parlé qui sont disponibles pour l'ensemble des locuteurs.

Sur ce point, on pourrait reprendre avec profit certaines remarques que proposait M.A.K. Halliday[1]. Dans l'introduction de cet ouvrage, Halliday voyait deux raisons majeures d'étudier l'oral et d'en tirer des enseignements. La première de ces raisons peut sembler banale : l'oral étant davantage soumis aux pressions sémantiques de l'environnement, et étant sommé de répondre plus rapidement que l'écrit, fournirait des modèles plus souples et plus variés.

La deuxième raison est moins connue, me semble-t-il, et peut paraître paradoxale pour qui n'a pas d'expérience de l'oral ; mais elle convient parfaitement à ce propos sur la « difficulté » des productions, du côté de l'auditeur comme du côté du récepteur. La langue parlée, écrit Halliday, connaît une bien plus grande complexité grammaticale que la langue écrite ; ce que la langue écrite vise avec du lexique, et une forte densité lexicale, la langue parlée le vise avec des moyens grammaticaux. Il en résulte que l'oral présente généralement des structures grammaticales d'une complexité rarement atteinte par l'écrit.

Lorsque les professionnels parviennent à rendre leurs productions plus accessibles au grand public, il semble que ce soit souvent en utilisant des modèles privilégiés par les locuteurs placés à l'oral dans des situations d'explication. La difficulté à laquelle il faudrait alors s'attendre serait dans une adaptation écrite de ces modèles. Il ne s'agit bien évidemment pas ici de ce qu'on a appelé des « niveaux de langue » ; il ne s'agit pas de fournir à l'écrit des équivalents familiers des textes professionnels. Il s'agirait plutôt d'adopter des modèles syntaxiques, éventuellement complexes, mais qui permettent de diluer l'information comme on le fait assez souvent dans certaines productions orales, et de la communiquer plus facilement. Encore faudrait-il que l'on puisse accepter, dans les modèles de français écrit, une certaine dose de répétition et de redondance, qui, jusqu'ici, a toujours eu mauvaise presse.

Exemples

1a. Dégradation de l'état général.
1b. Elle a tout qui va mal.

2. Il y a une différence de rendement du fait du mode de rémunération. (Agricol 91.9.10).

3. Enregistrement d'un professeur de droit :

- une stipulation est une obligation réciproque, c'est-à-dire que vous et moi par exemple nous passons une stipulation dans un contrat - vous de me livrer le réfrigérateur que j'ai

1. Halliday M.A.K. (1985). *An Introduction to functional grammar.* E. Aznold, London-Melbourne.

commandé - moi de vous régler à ce prix [...] nous stipulons, c'est une une stipulation alors qu'une loi ne peut absolument pas stipuler puisqu'il n'y a pas de discussion entre l'auteur de la loi - le Parlement - et le citoyen. (Moutte 8,13).

4. Code civil, art. 203 :

« Les époux contractent ensemble, par le seul fait du mariage, l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants. »

5. Code civil, art. 334.1 :

« L'enfant naturel acquiert le nom de celui de ses deux parents à l'égard de qui sa filiation est établie en premier lieu, le nom de son père si sa filiation est établie simultanément à l'égard de l'un et de l'autre. »

6. Code civil, art. 206 :

« Les gendres et belles-filles doivent également, et dans les mêmes circonstances, des aliments à leurs beau-père et belle-mère. Mais cette obligation cesse lorsque celui des époux qui produisait l'affinité et les enfants issus de son union avec l'autre époux sont décédés. »

7a. Code civil, art. 55 et complément du décret 60-1265 :

« Les déclarations de naissance seront faites dans les trois jours de l'accouchement, à l'officier de l'état civil du lieu. »

« Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans le délai de trois jours fixé par l'article 55. Lorsque le dernier jour dudit délai est un jour férié, ce délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié. »

7b. Texte rédigé par les employés d'une mairie de secteur :

« - La déclaration de naissance doit se faire dans les 3 jours ouvrables.
- Le jour de l'accouchement et les jours fériés ne comptant pas.
- Si la personne se présente hors délai, nous ne prenons plus de déclaration.
- Nous conseillons aux parents d'écrire au Parquet. Celui-ci entamera la procédure du jugement qui durera un an.
- À la fin de ce jugement le Parquet dressera un acte de naissance qui devra être transcrit sur nos registres (ce jugement est payant). »

[...]

7c. Enregistrement à un guichet de mairie ; L1 est une employée d'environ 50 ans ; L2 est un « client », un « déclarant » :

1. L1. vous avez trois jours voyez parce que là il est le né le 17
2. L2. oui je sais comment
3. L1. ça compte pas
4. L2. c'est le dimanche ça compte pas
5. L1. premièrement le dimanche ça compte jamais hein alors faites qu'il soit né
6. aujourd'hui mettons lundi ça compte pas vous avez mardi mercredi jeudi
7. L2. mardi mercredi jeudi
8. L1. dernier délai mais ils vous le disent pas pour éviter justement
9. L2. oui ils vous marquent 48 heures pour pas que on dépasse
10. L1. parce que eux aussi ils sont embêtés
11. L2. sont pénalisés
12. L1. parce qu'il faut qu'ils fassent la demande au parquet qu'ils écrivent et tout

13. ça mais vous encore plus parce que je vous dis pendant un an le petit n'a pas
14. d'état civil - alors euh les allocations tous ça bloqué
(Moutte, II,20].

8a. Code civil, art. 334.1 :

« L'enfant naturel acquiert le nom de celui de ses deux parents à l'égard de qui sa filiation est établie en premier. »

8b. Enregistrement au guichet de la mairie :

- si c'est le papa qui reconnaît en premier il porte le nom du papa (**8,14**)
- quand le papa il vient déclarer on lui dit il porte pas votre nom ah et pourquoi parce que la maman l'a reconnu avant alors des fois ça fait des histoires (**7,1**).

9a. Code civil, art. 56.

« En l'absence de père, l'obligation de faire cette déclaration est imposée indistinctement à toutes les personnes ayant assisté à l'accouchement. »

9b. Enregistrement au guichet :

- oui alors quand il y a pas de papa [...] la plupart du temps c'est le grand-père ou la grand-mère ou le père même qui vient déclarer le petit-fils et la mère en sortant elle le reconnaît de suite ça fait qu'il y a pas de papa du tout (Moutte II,12,5).

10. Enregistrement d'un avocat parlant de son métier (Chervet 65).

1. - c'est pas le magistrat qui va inventer la loi - c'est l'émanation de la loi le
2. magistrat et il doit faire respecter la loi - s'il n'y a rien - il ne peut rien faire -
3. si il y a une loi - qui est dépassée - il est obligé de l'appliquer - - - c'est la même
4. chose pour l'avortement - la loi existait - - on savait que tout le monde se faisait
5. avorter - la loi existait - on pouvait pas venir devant un magistrat en tout cas
6. pas un avocat digne de ce nom - dire à ce magistrat n'appliquez pas la loi.

11. Enregistrement d'un directeur d'exploitation viticole (Convert 91,6) :

1. - le raisin est déversé dans un conquet de réception - euh ce conquet de
2. réception communique avec un appareil qui s'appelle un fouloir - égrappoir et
3. cet appareil a pour but de fouler donc le raisin - le foulage est une opération
4. qui consiste à faire éclater le grain des raisins pour libérer le jus - alors une
5. fois que euh donc le raisin a été foulé [...]

12. Enregistrement d'un médecin, sur le thème des maladies génétiques : disposition du texte en lignes, après analyse (A.M. Degli Esposti, Gr. VI) :

1. - Une maladie génétique c'est une maladie qui est euh due à une absence ou une malformation d'un gène
2. - le gène c'est une partie du chromosome
3. - (ça tu connais le chromosome)
4. - c'est une partie du chromosome qui euh permet de fabriquer de l'ARN
5. - (l'ARN tu connais bien l'ADN et l'ARN)
6. - l'ADN c'est la substance qui forme le chromosome
7. - l'ARN c'est la substance qui sort du chromosome et qui va envoyer le message du chromosome pour que ce gène fasse fabriquer une substance particulière.

13. Enregistrement d'un médecin, parlant de maladies génétiques ; disposition en lignes après l'analyse (id. gr. IV).

1. - quand on voit qu'il y a certaines maladies génétiques où c'est qu'il y a 10 15 cas en France - ces gens-là
2. - il y a personne qui va investir
3. - parce que le problème de la société actuelle il fait que euh tout médicament n'est créé
4. - que dans la mesure où il devient rentable
5. - il y a un phénomène de rentabilité parce que les laboratoires d'analyse les laboratoires pharmaceutiques vont fabriquer un médicament
6. - que s'il y a suffisamment de population pour pouvoir amortir le prix le coût de la recherche.

14. Même situation, Gr. III

1. - mais à partir du moment où c'est qu'ils viennent avec des symptômes de maladie psychosomatique hein
2. - c'est très difficile de savoir ce qu'ils ont en fin de compte
3. - parce qu'il y a la barrière du langage qui fait que euh ils expriment pas par le langage ce qu'ils ont à exprimer
4. - c'est même par expressions psychosomatiques qu'ils expriment qu'ils ont un problème
5. - c'est par leur ventre qu'ils expriment ce qu'ils arrivent pas à dire par leur esprit
6. - parce que leur esprit est pas capable

15. Enregistrement d'un pharmacien, à propos de la prévention du Sida.

- mais je pense que il n'y a que quand les gens connaissent quelqu'un qui est atteint de cette maladie qu'ils commencent vraiment à se poser des questions (Brossard 92,6).

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 383-394.

38

Problèmes morphosyntaxiques posés par l'élaboration d'un inventaire du français contemporain

M.-A. MOREL

Centre de recherche sur le français contemporain/ROFCAN, Université de Paris III, Sorbonne nouvelle, France

La lecture des inventaires des particularités lexicales du français dans différents pays réalisés sous l'égide de Suzanne Lafage (Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Gabon, Guinée, île Maurice, Nouvelle-Calédonie) a suscité un certain nombre de questions d'ordre morphosyntaxique qui se sont retrouvées d'un inventaire à l'autre. Mon objectif est de présenter les principaux points d'achoppement liés à la morphosyntaxe du français, à partir de ces inventaires et de formuler non des solutions définitives, mais des directions de recherche. Il s'agit, en effet, de voir s'il est possible d'élaborer une méthodologie uniforme et généralisable pour le traitement des phénomènes morphosyntaxiques rencontrés.

On peut regrouper les questions qui se sont posées en cinq rubriques :

1) Choix des entrées lexicales et de la forme graphique de certaines expressions selon le degré de figement d'une locution.

2) Caractérisation de la construction des verbes.

3) Détermination de la classe distributionnelle de certains mots ou locutions et difficulté d'étiquetage : adjectifs, adverbes, conjonctions.

4) Usage des prépositions.

5) Caractérisation des mots ou expressions qui relèvent de la structuration de la langue orale.

Choix des entrées lexicales

Forme graphique de l'entrée d'un groupe complexe ou d'une locution

Gagner petit, gagner un enfant (IFA 205) *ou gagner petit n'enfant* [cf. ex. de G165] : faut-il enregistrer comme entrée la forme maximale ou la forme minimale de la locution, quand il existe des variantes ?

Comment ? Comment ? Quelle forme graphique adopter pour l'entrée de ce groupe complexe du français tchadien [IFA 113] ? Quel rapport y a-t-il avec l'autre locution *Combien ? Combien ?* [IFA 113] qui est, elle, caractérisée comme un calque des langues africaines ?

On constate, par les exemples, que *Comment ? Comment ?* a deux distributions distinctes :

- une en phrase interrogative, où il occupe la position du prédicat en rapport avec le sujet :

« Les examens *comment comment ?* (« Comment est-ce ? »)

- une autre en phrase exclamative, où il a plus le statut d'une interjection, c'est-à-dire d'un énoncé autonome (cf. ci-après l'interjection).

« Tu es arrivé ? *comment comment !* » « est-ce possible ! » [IFA 87].

Or dans ces deux distributions la ponctuation n'est pas celle de l'entrée. Elle semble, du reste, correspondre davantage à une intonation spécifique qu'à la marque de la modalité de l'énoncé.

Degré de figement de la locution

Trop même [IFA 379] : l'insertion possible de constituants entre les éléments constitutifs d'une locution pose la question de la légitimité de la forme donnée comme entrée. Ainsi, du fait qu'un adjectif peut s'intercaler entre les deux éléments constitutifs de la locution dans l'exemple ivoirien (fourni par A.L. Gouédan), à la différence des autres exemples ivoiriens fournis par l'IFA :

« Ta go est *trop* jolie *même* » [G 194].

« Il travaille bien, *trop même* » [IFA 379].

Ne convient-il pas d'envisager deux formes pour l'entrée : *trop même* et *trop... même ?*

De plus cette locution adverbiale soulève la question de l'évolution diachronique de certaines particularités du français hors de France. Environ vingt ans séparent les données du corpus IFA de celles d'A.L. Gouédan. Suzanne Lafage confirme avoir relevé depuis 1984, en Côte-d'Ivoire, des exemples de « trop + adj. + même » et de « trop bien même ». Il serait probablement possible de commencer à entreprendre une étude diachronique, à partir des corpus existants.

Contrainte sur la structure du constituant nominal de la locution

Dans certains cas où l'entrée fournit une forme sans déterminant ou avec le déterminant défini, devant le nom constitutif de la locution, se pose la question de l'impossibilité d'insertion d'un déterminant ou bien de la commutabilité possible du déterminant défini. Rencontre-t-on les mêmes contraintes d'absence de déterminant dans les deux locutions *faire cadeau à* [IFA 58, Zaïre] et *apporter soutien à* [SLA 62] ?

La divergence avec le FC dans le cas de « apporter soutien à » provient précisément de l'absence de déterminant devant le nom, qui semble liée à la connotation très spécifique de *soutien en argent* ? De plus le complément prépositionnel est toujours marqué du trait sémantique <+humain>. (Confirmé par S. Lafage).

En revanche dans d'autres cas le déterminant défini donné dans l'entrée apparaît dans les exemples comme commutable avec d'autres déterminants.

Proposition pour l'entrée de certaines locutions

À l'enfance / à <dét.> *enfance,* loc. adv.... « Heu, père Noël ! à votre enfance, qui distribuait des cadeaux aux enfants sages ? » [SLA 34].

On peut élargir l'étude de cette contrainte sur le déterminant à celle qui affecte les compléments déterminatifs du nom. Ainsi dans certaines locutions constituées avec le verbe *chercher* [IFA 100], le constituant nominal est obligatoirement doté d'un complément déterminatif marqué <+h> (Prép. + SN ou adjectif possessif).

On pourrait donc envisager une caractérisation uniforme de l'ensemble de ces locutions.

***Proposition de caractérisation de* chercher la femme *(IFA 100) et* chercher la mort**

Chercher la femme / + dét. obl. <+h>/, loc. verb. int., commettre l'adultère avec la femme de quelqu'un... « ... il cherche ma femme ». *Chercher la mort* /+dét. obl. <+h>/, loc. verb. int., chercher à nuire au maximum à quelqu'un... « Ayayaïe ! femme-là cherche ma mort maintenant » [G89].

Difficultés liées aux registres de langue différents des corpus dépouillés

Il est parfois difficile de sélectionner la forme de l'entrée d'un groupe figé, quand il existe des variantes plus normées. Il ne faut sans aucun doute pas céder à une tendance normative pour le choix de certaines entrées. Mais ne pourrait-on pas alors proposer différentes variantes dans l'entrée ?

Ya pas couloir [G195] : pour illustrer l'emploi de ce groupe figé il est proposé un exemple écrit dont la construction est beaucoup plus normée.

« Il n'y a pas de couloir ici tout le monde i voit clair dans élection de cette miss-là » [G 195].

Caractérisation de la construction des verbes et locutions verbales

Les informations nécessaires pour analyser la distribution d'un verbe relèvent à la fois de la morphosyntaxe (construction actancielle) et de la sémantique (trait minimal des différents actants). On peut donc proposer une matrice de construction syntactico-sémantique pour l'ensemble des verbes, en prenant exemple sur celle du *Dictionnaire du français contemporain* [3], c'est-à-dire en incluant dans la caractérisation l'opposition sémantique minimale <+humain> / <-animé>, et parfois aussi d'autres traits tels que <+localisation>.

Construction actancielle du verbe

Il conviendrait d'avoir une matrice uniforme pour la construction actancielle des verbes, qui fournisse systématiquement à la fois

- les contraintes portant sur les traits sémantiques du sujet et des compléments (cf. ci-après contrainte morphosyntaxique imposée au verbe),
- et le type de complémentation, directe ou indirecte, voire à double complément, propre au verbe ou à la locution verbale.

Les inventaires montrent, en effet, une non-uniformisation de traitement dans ce domaine.

Locution verbale transitive indirecte

Proposition de caractérisation de *faire l'affaire* [SLA 18] et *faire cadeau* [SLC 4]

Faire l'affaire à, loc. verb. tr. ind. pro. <+h>... avoir des relations sexuelles, « Toutes les gadis, il veut leur faire l'affaire ».

Faire cadeau à, loc. verb. tr. ind. <+h>... « Il fit cadeau au chef ».

Double complémentation (directe et indirecte)

Proposition de caractérisation des verbes *acheter* [SLA 14] et *apporter* [SLA 61]

Acheter avec, v. tr. à double comp. dir. <-a>, ind. <+h>... « J'ai acheté un carton de lait à un prix dérisoire avec une jeune fille ».

Apporter à, v. tr. à double comp. dir. <+h>, ind. <+h>... « Demain je t'apporte mon papa pour te saluer ».

En ce qui concerne *faire cadeau*, on peut se demander aussi s'il est possible, contrairement à ce que semble indiquer [IFA 77] de le doter d'un autre complément (indirect) et dire « faire cadeau de quelque chose ». De fait, le synonyme *cadeauter* est donné, dans la version préliminaire de la publication de l'IFA, avec une double complémentation, dans deux constructions différentes (cf. ci-après complément direct/complément indirect : proposition de recherche sur la valeur propre de chacune de ces constructions).

Proposition de caractérisation de *cadeauter*

Cadeauter à/de, v. tr. à double comp.

(1) dir. <+h>, ind. <-a>

« Il m'a cadeauté d'une robe » (sans e dans le corpus).

(2) dir. <-a>, ind. <+h>

« C'est la station Shell qui m'a cadeauté ce tee-shirt ».

Distinction entre verbe intransitif et emploi absolu d'un verbe transitif

Affecter [SLA 18-19] : on pourrait proposer une caractérisation plus simple des constructions de ce verbe. Du fait que ce qui les différencie du FC, c'est sa construction en emploi absolu, qui entraîne sa connotation de « mutation forcée, sanction », ne pourrait-on pas, malgré tout, regrouper ses emplois conformément à un modèle syntaxique général (qui est, du reste, encore à mettre au point) ? Il est très intéressant de noter que le seul exemple donné par S. Lafage où la localisation est exprimée provient de l'écrit d'un Français.

« Tu dois faire deux choses : premièrement téléphoner à tes grands grands copains de faire affecter Henriette *ici* tout de suite. » Du Prey, 1979, 207 [SLA 19].

Proposition de caractérisation du verbe *affecter*
Affecter, v. tr. ind. <+loc.>, mais emploi abs. requis, à l'actif et au passif, pour le sens de « muter (avec le plus souvent l'idée de sanction) ».

« C'est le ministre qui affecte, pas moi ».

« Le chef de village préconise la mutation de M. A... Ils /ses collègues/ disent non : « Si A. doit être affecté, qu'il en soit de même pour les enseignants de l'école... » [SLA 19].

Complément phrastique

On peut également indiquer qu'il existe une contrainte sur la forme du complément, qui doit présenter un contenu propositionnel. Prenons le cas du verbe *entendre* au sens de « apprendre, comprendre » [D 288].

Proposition de caractérisation du verbe *entendre*
Entendre, v. tr. <+cont. prop./ que P>, apprendre, comprendre.

« J'ai reçu votre lettre, j'ai entendu son contenu. J'ai entendu par cette lettre que vous me parlez des gens du Foréah » [D 208].

Contrainte morphosyntaxique imposée au verbe (forme pronominale)

L'entrée d'un verbe sous une forme pronominale suscite, en effet, plusieurs questions :

- La construction pronominale est-elle la seule possible ?
- Existe-t-il des emplois non pronominaux ?
- L'emploi pronominal est-il exclu en français central et si oui s'agit-il d'un changement de construction entraînant une modification sémantique ?

Je prendrai, pour illustrer ces questions, l'exemple de trois verbes qui obéissent à des contraintes morphosyntaxiques différentes.

Adhérer (s') est donné comme uniquement pronominal dans le mésolecte du français ivoirien par S. Lafage [SLA 15] « s'adhérer à un parti », c'est en cela qu'il diverge du FC.

Désocialiser : on peut se demander si ce néologisme, donné comme v. tr. par A.L. Gouédan [G153], n'est pas lui aussi figé dans un emploi pronominal, comme semble l'indiquer l'exemple fourni.

« ... pour éviter qu'il ne se désocialise... » [G 153].

Ambifier (s') est donné comme v. pro. [SLA 45], mais ne serait-il pas possible de le trouver en emploi non pronominal, transitif direct : *ambifier quelqu'un ?* À cette question, Suzanne Lafage répond qu'elle n'en a pas rencontré un seul exemple en vingt ans. Selon elle, l'emploi exclusivement pronominal serait lié au fait que les femmes s'enduisent toujours elles-mêmes d'ambi, produit qui ne se trouve à acheter que sur les marchés (ce n'est pas un produit pour salon de beauté). On ne peut toutefois pas exclure totalement la possibilité d'un emploi non pronominal.

Proposition de caractérisation de ces trois verbes
Désocialiser (se), v. pro. intr. (*désocialiser)
Adhérer (s') à, v. pro. tr. ind. <-a> (adhérer à)
Ambifier (s'), v. pro. intr. (ambifier, tr. ?)

Restriction de sélection sémantique sur la classe du sujet ou des compléments

Il peut s'agir de restrictions propres au français hors de France.

Ainsi, *ambiancer* [SLA 44] est un verbe transitif qui voit ses compléments sémantiquement restreints à <un type de fête>. Quant au verbe *attaquer* [IFA 27, CI, HV], j'analyserai plus en détail ses spécificités ci-après dans le paragraphe Inversion des positions syntaxiques sujet/complément, me contentant ici de donner sa matrice syntactico-sémantique.

Proposition de caractérisation du verbe *attaquer* (IFA 27, CI, HV)

Attaquer, v. tr.,

I - s. <+h>, COD <maladie> Attraper, être atteint par (en parlant d'une maladie).

« Son enfant avait attaqué la variole ».

II - s. <maladie>, COD <+h>.

« La maladie l'a attaqué ».

Dans le cas où le verbe existe aussi en français central, avec la même construction, on note que le changement de valeur du verbe peut provenir précisément de la modification des traits sémantiques du complément.

Proposition de caractérisation des verbes *assister* [SLA 75] *et commencer* [IFA 113, Cameroun]

Assister, v. tr. dir. <-a> ...

« J'ai assister l'accident ».

Commencer, v. tr. dir. <+h>, provoquer, ...

« C'est toi qui me commences comme ça ».

Détermination de la classe des mots ou locutions. Difficulté d'étiquetage en fonction des classes d'équivalence distributionnelle

Variabilité / Invariabilité morphologique du mot

Le critère morphologique de la variabilité ou de l'invariabilité ne semble pas être opératoire dans un certain nombre de cas. Il vaudrait peut-être mieux privilégier le critère distributionnel.

Adverbe ou adjectif ?

À côté à côté [SLA 14] : on constate que, tout en étant invariable, il a la distribution d'un adjectif épithète, cf. « le village à côté à côté » (le village voisin).

Nom ou adjectif ?

Les exemples fourmillent dans les inventaires. La question de la classe est liée au fait que, dans les exemples fournis, le mot est donné uniquement en position attributive, ce qui ne permet pas de trancher. Nous n'en donnerons qu'un exemple :

Djandjou, n. ou adj.

« Une épouse vertueuse obligée de devenir djandjou » [G 157].

Identification du statut de *que* et *de* dans certaines distributions

Pour ces deux mots grammaticaux se pose la question de l'identification de leur fonctionnement linguistique propre. La caractérisation de *que* en tant que conjonction de subordination dans la locution *que peau* et celle de *de* en tant que préposition devant un infinitif me semble très problématique.

Que peau [P 223, N Cal] : le rapprochement avec l'expression du FC « que dalle » incite à conférer à *que* plutôt le statut d'un adverbe (morphème constitutif de la négation restrictive *ne... que)* que celui d'une conjonction.

Que

On pourrait envisager de confronter les emplois de *que* en français hors de France donnés comme non conformes au FC aux études menées actuellement en France (cf. entre autres les travaux de Françoise Gadet) sur les emplois non normés de *que* à l'oral et ainsi relever systématiquement les ressemblances et les divergences.

L'IFA et le BOFCAN relèvent l'emploi systématique de *que* pour introduire un contenu de parole derrière certains verbes. Dans ces emplois, le *que* a pour rôle, comme en FC, de souligner que l'énoncé est validé par un énonciateur distinct de celui du verbe introducteur. On peut également noter que dans les deux exemples fournis l'énonciateur opère une remise en cause de la validation de la relation sujet-prédicat de la proposition (cf. « insulter » et « mentir »).

« Il m'a insulté que je suis paresseux » [BOFCAN 227].

« Tu ne dois pas mentir que c'est un voleur » [IFA 394].

Mais je pense aussi à un emploi beaucoup plus curieux, relevé par C. Boutin-Dousset, dans son enregistrement réalisé à Kinshasa en avril 1990, derrière le verbe *savoir*, quand il introduit sous la forme du discours direct le contenu de pensée d'une autre personne (deux exemples du même locuteur).

« Le prince Philippe / il est héritier de droit même s'il n'exerce pas s'il n'est pas reconnu / mais il sait que *je suis de souche royale* (h) » [B4-60].

Si dans les emplois ci-dessus mentionnés il paraît légitime de traiter *que* comme une conjonction de subordination, l'étiquette « conj. de sub. » ne semble, en revanche, pas adéquate dans le cas où *que* introduit un énoncé à l'impératif ou à l'infinitif précédé de *de* [IFA 394 et BOFCAN 227].

« Que laissez mes enfants en paix, méchante femme ! » [BOFCAN 227].

« Brigitte, que d'aller au dortoir ! » [BOFCAN 227].

Vu l'ambiguïté formelle des verbes du 1er groupe, il est, du reste, impossible de savoir, dans le premier exemple, s'il s'agit de l'impératif ou de l'infinitif. Il serait donc important de recueillir d'autres exemples avec des verbes du 3^{e} groupe, ce qui permettrait de savoir si on peut regrouper dans la même description le premier emploi de *que* et le deuxième (*que de* + infinitif), voire les rapprocher de celui où *que* introduit une complétive. Ce qui est en effet commun aux cinq exemples donnés ci-dessus, c'est le fait que l'énonciateur se donne comme n'étant pas à l'origine de la validation de la relation prédicative. Seule est donnée comme l'objet d'une prise en charge par l'énonciateur la modalisation introduite par le verbe principal - ou le fait de donner l'ordre.

De

Bien que je ne dispose pas actuellement de tous les arguments pour le démontrer, il me semble possible de rapprocher les différents emplois « déviants » de *de*, celui où *de* commute avec *pour* et celui où il est caractérisé dans l'IFA et le BOFCAN comme un « adv. interr. ».

« Il m'a donné 2 000 frs d'aller à Koudougou » [BOFCAN 81].

« De faire la table ? De payer les bananes ? » [BOFCAN 81].

S'il paraît en effet légitime de traiter *de* comme une préposition, lorsqu'il commute avec *pour*, j'ai en revanche plus de mal à accepter l'étiquette de « adv. interr. » quand *de* est employé dans un énoncé de modalité interrogative : *de* ne commute pas avec *est-ce que*, et de plus on ne tient pas compte de la valeur spécifique de l'infinitif. N'y a-t-il pas dans les deux emplois la même valeur commune de « finalité » et de « visée » dont l'origine est rapportée à un énonciateur distinct du locuteur ?

Il me semble donc que, bien qu'il existe de nombreuses études sur les différentes constructions comportant *de* + infinitif (cf. entre autres la thèse de H. Huot [6]), il conviendrait d'entreprendre une étude encore plus large de l'ensemble des emplois de *de* + infinitif dans la francophonie. Je pense en particulier aux cas où son emploi est « facultatif » (dans les constructions prédicatives ou dans les pseudo-clivées, par exemple) et où sa présence - ou son absence - est liée à un choix opéré par l'énonciateur.

« C'est une grande habileté que de savoir cacher son habileté » [La Rochefoucault 328].

« Ce qu'ils veulent, c'est de faire reculer l'État » [*Le Monde* 19-2-88].

« Ce que tu as fait c'est d'explorer les conditions contextuelles [oral 6-10-89].

On peut d'ores et déjà poser que la valeur fondamentale de *de* + infinitif en français est de spécifier explicitement la suspension de la validation de la relation prédicative dans l'énoncé. Mais c'est seulement lorsqu'on sera en possession d'une description explicative de tous les faits répertoriés en français contemporain, écrit et oral, et en diachronie, qu'on sera en mesure de caractériser le statut de *de* en modalité interrogative dans le français du Burkina Faso.

Usage des prépositions

Pour ce qui est de l'usage et de l'emploi en discours des prépositions, il me semble qu'il y aurait à mener :

- d'une part une étude diachronique sur l'évolution des prépositions et des constructions verbales dans l'histoire du français ;
- d'autre part une étude comparative systématique entre le français central contemporain (oral) et le français hors de France.

Les prépositions concernées en priorité sont - ce qui n'a rien pour surprendre lorsqu'on étudie le français parlé - *à, de, pour, avec, dans* et *sur*.

Avec : l'inventaire des emplois de cette préposition effectué par S. Lafage [SLA 84] me semble particulièrement éclairant à cet égard. En effet, le phénomène constant dans le développement historique des langues romanes (je me réfère ici en particulier à une discussion que j'ai eue récemment avec Guy Serbat). On comprend alors pourquoi la préposition *avec* a reçu en français ivoirien la forme renforcée *ensemble avec*, pour signifier « en compagnie

de ». Il resterait maintenant à étudier la motivation de l'emploi, en français ivoirien, de la préposition *avec* dans des contextes où le français central recourt aux prépositions *à* ou *chez*.

« La mobylette volée se trouvait avec lui. »

« Ce dernier a déclaré avoir acheté la chemise à 1 000 F avec un marchand ambulant. »

« Le tissu était avec moi mais c'est perdu » [SLA 84-85].

Pour [IFA 385] : on peut se demander s'il est nécessaire de donner deux entrées à *pour*, l'une en rapport avec *de* et l'autre avec *à*, du fait que dans les deux cas c'est la relation d'appartenance, de possession qui est en cause (cf. emploi de *à* possible dans le 1er cas aussi en FC non normé).

« C'est le livre pour Jean. C'est lui qui l'a payé. »

« À qui est ce cahier ? Il est pour Abdoulaye » [IFA 385].

Caractérisation des mots ou expressions qui relèvent de la structuration de la langue orale

L'interjection

L'interjection peut être définie comme un mot ou une locution qui a le statut distributionnel d'un énoncé complet, d'une phrase. Il convient donc :

- d'une part de bien identifier les vraies interjections,
- et d'autre part de les distinguer très nettement d'éléments lexicaux qui jouent le rôle de marqueurs de structuration du discours oral.

Idjidja [G 173, CI] et *que peau* [P 223, N Cal] ressemblent plus à des interjections qu'à un « nom » masculin ou une locution « nominale », dans les exemples fournis. Ils ont, en fait, l'un la distribution d'un énoncé en discours rapporté direct, et l'autre celle d'une « locution phrase » (il figure derrière la conjonction de coordination *mais* et tient lieu d'un énoncé complet).

« Je te dis *idjidja*, sèche tes larmes » [G 173].

« Je vais faire un tour sur la plage voir si des fois le taureau de Boghen chevauchait pas la vache marine mais *que peau* et je reviens à la piaule » [P 223].

Marqueurs de structuration de l'oral

À la lumière d'une étude systématique des appuis du discours développés par le français hors de France, on pourrait revoir la caractérisation de certaines locutions qui n'ont pas encore reçu de codification unifiée et qui ont, dans les exemples donnés, plus le statut d'un marqueur de structuration de la conversation (E. Roulet) - parfois appelé ponctuant (D. Vincent) ou appui du discours (D. Luzzati) - que celui d'une locution adverbiale ou d'une locution exclamative [P 175].

Comme ça [IFA 113] : étiqueté comme locution adverbiale, rôle qu'il a dans certains emplois, ce groupe est ensuite caractérisé comme un « ponctuant ».

1 - Cam. tch. Sert à ponctuer un discours oral.

2 - Sen. Nuance l'indication du temps ou du lieu : à peu près, vers. « Il est sorti. Il viendra à huit heures comme ça » [IFA 113].

Tu connais [P 175, N Cal] : on pourrait de même, inclure dans la classe des marqueurs de structuration de l'oral ce groupe verbal, d'un mot-phrase dans les exemples. Son rôle est à rapprocher de celui de *tu sais, avoue* en français central.

« ... ça c'était vraiment un très gros et très vieux et très malin crabe, tu connais » [P 175].

« Mais moi, tu connais, je suis loin de là-bas aujourd'hui » [P 175].

Proposition de recherche ultérieure

Construction pronominale des verbes

Il serait sans aucun doute intéressant, dans un deuxième temps, de se poser la question de la valeur des constructions pronominales en français (central ou non) et d'analyser ce qui motive linguistiquement l'emploi du pronom réflexif avec certains verbes.

S'éclater de rire [IFA 168] : cette locution était en usage au XVII[e] siècle (cf. La Fontaine). Mais on peut aussi, parallèlement, s'interroger sur les raisons du développement actuel en FC du verbe pronominal intransitif *s'éclater*. En fait, ce qu'on peut considérer comme un invariant dans ces différentes expressions, c'est le fait que le sujet n'est pas agent de l'action, et c'est précisément ce que souligne l'emploi du pronom *se*.

Complément direct / complément indirect

Il serait, me semble-t-il, possible d'envisager - toujours dans un deuxième temps - une recherche sur les changements de construction des verbes (de transitif direct à transitif indirect ou l'inverse) et sur la valeur de la répartition des traits sémantiques <+humain> et <-animé> entre le complément direct et le complément indirect.

- Le complément d'objet direct est, en effet, en relation sémantique privilégiée avec le verbe.

Assister, v. tr. dir. <-a> : ce n'est sans doute pas un hasard si l'emploi transitif direct de ce verbe (« assister un accident »), en français ivoirien, se rapproche de la construction des verbes de perception (*voir, regarder*).

- Si, d'autre part, on considère que le COD exprime la visée d'un « projet » de l'agent du verbe, il serait intéressant de voir d'une part quel est l'actant privilégié comme visée directe de l'action par les locuteurs du français hors de France, et d'autre part si, dans les différents pays de la francophonie, on observe les mêmes phénomènes de divergence avec le français central.

Divorcer : pour expliquer le changement de construction de ce verbe, outre l'analogie avec la construction de *épouser*, on pourrait invoquer le fait que la construction directe souligne plus explicitement la visée de l'agent du verbe.

« ... quand mon père a divorcé ma mère » [SLA 2].

Inversion des positions syntaxiques Sujet / Complément

Dans le même ordre d'idée que pour les compléments direct et indirect, on peut chercher à interpréter les motivations de certains changements de distribution.

Attaquer : dans les deux constructions relevées ci-dessus dans le paragraphe Restriction de sélection sémantique, une régularisation est effectuée sur la structure du français, qui peut s'expliquer à la fois à partir du signifiant et à partir du signifié.

Dans le premier exemple, avec un sujet <+h> :

« Son enfant avait attaqué / attrapé la variole »,

on note en effet une relation paronymique entre *attaquer* et *attraper*. On pense aussi à l'expression très commune en FC « Il a fait une rougeole », où ce n'est pas le trait <+agent> ni <+patient> qui marque le sujet de *faire*, mais le trait <+détrimental>. On peut aussi faire un rapprochement avec la locution verbale du français « avoir une attaque (de fièvre, de goutte...) ». Ce qui est retenu dans cette construction du français ivoirien, c'est donc le trait de <soudaineté>, de <brutalité> d'un fait qui affecte un sujet qui n'est ni l'agent, ni le patient du processus. On peut enfin tenir compte de la valeur résultative du plus-que-parfait en français, qui estompe la différence entre l'actif et le passif, ce qu'on pourrait paraphraser ainsi : « son enfant était dans l'état de quelqu'un que la variole avait attaqué → il avait été attaqué par la variole ». Ainsi, le complément direct qui suit le verbe semble avoir pour rôle d'expliciter la nature du procès exprimé par le verbe (on peut l'interpréter comme une sorte de qualification du procès, d'objet interne du verbe).

Quant au deuxième exemple

« La maladie l'a attaqué »,

il s'explique sans difficulté à partir du premier emploi. L'actant <détrimental> étant exprimé - de façon plus directement explicable - sous la forme du complément et non pas du sujet du verbe.

Rôle et valeur des propositions les plus usuelles

Enfin, il me semblerait utile de faire une recherche générale sur le fonctionnement, le rôle et la valeur des prépositions les plus usuelles (*à, de, avec, sur, dans* et *pour*) d'un point de vue diachronique et aussi en français parlé, tant en France que dans l'ensemble de la francophonie.

Conclusion

La lecture des différents inventaires des particularités lexicales du français hors de France suscite donc de très nombreuses questions, toutes plus passionnantes les unes que les autres, dans le domaine de la morphosyntaxe du français. Ces questions rejoignent, en fait, très souvent celles qu'on se pose lorsqu'on tente d'analyser des énoncés non normés en français central, en particulier dans l'usage oral de la langue. On est en droit d'attendre des résultats très fructueux de la mise en commun de toutes les recherches morphosyntaxiques effectuées dans l'ensemble de la francophonie.

Références

1. Boutin-Dousset C. (1990). *Transcription de six minutes d'enregistrement, réalisé à Kinshasa, en avril 1990,* (dans le cadre du DEA, Paris III, sous la direction de Suzanne Lafage), 13 pages manuscrites.

2. Diallo A.M. (1991). *Le Français en contact avec les langues et les réalités guinéennes. Conséquences lexicales* (Thèse de doctorat Paris III, sous la direction de Suzanne Lafage).
3. Dubois J. *et al.* (1971). *Dictionnaire du français contemporain.* Paris, Larousse.
4. Équipe IFA, (1983). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire,* AUPELF.
5. Gouédan Aké L. (1990). *Matériaux pour une étude de la néologie dans un hebdomadaire francophone ivoirien* (DEA Paris III, sous la direction de Suzanne Lafage).
6. Huot A. (1981). *Les constructions infinitives du français. Le subordonnant* de. Paris, Droz.
7. Lafage S. (1985, 1986). Premier inventaire des particularités lexicales du français en Haute-Volta (1977-1980), *Bulletin de l'Observatoire du français contemporain en Afrique noire,* CNRS-INaLF, Didier-Érudition, n° 6.
8. Lafage S. *Inventaire des particularités lexicales du français en Côte-d'Ivoire, Lettre A,* manuscrit personnel.
9. Nallatamby P. (1989). *Contribution à une étude des particularités lexicales du français à l'île Maurice* (DEA Paris III, sous la direction de Suzanne Lafage).
10. Pauleau-Delautre C. (1989). *Étude des particularismes lexicaux du français de Nouvelle-Calédonie dans un corpus de presse et de littérature* (DEA Paris III, sous la direction de Suzanne Lafage).
11. Prignitz G. (1990). *Esquisse d'une description du français parlé en Haute-Volta : le point sur la situation en 1983 (période pré-révolutionnaire)* (DEA Toulouse-Le Mirail, sous la direction de Christian Molinier).
12. IFA, éd., 1983.

Liste des abbréviations utilisées

<-a> :	trait sémantique <non animé>
comp. :	complément
[D...] :	exemple tiré du corpus de A.M. Diallo (Guinée)
déf. :	défini
dét. :	déterminant du nom (classe d'équivalence de l'article ou complément déterminatif)
FC :	français central (de l'Hexagone)
[G...] :	exemple tiré du corpus de A.L. Gouédan (Côte-d'Ivoire)
<+h>	trait sémantique <humain>
[IFA...] :	exemple tiré de IFA 1983
N Cal :	Nouvelle-Calédonie
obl. :	obligatoire
P :	phrase
[P...] :	exemple tiré du corpus de C. Pauleau-Delautre
Prép. :	préposition
[SLA...] :	exemple tiré du corpus personnel de S. Lafage, lettre A (Côte-d'Ivoire)
SN :	Syntagme nominal
[VP...] :	exemple tiré de la version préliminaire de l'IFA 1983.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 395-405.

39

La problématique d'une enquête sur la variation en syntaxe dans le français parlé à Marseille

A. VALLI

Université de Provence, France

Je m'intéresse à la description du « français de Marseille », pour reprendre les termes de A. Brun (on hésite à employer la notion de « dialecte » dans l'acception américaine du terme, courante dans d'autres travaux, et à évoquer celle de français vernaculaire(s), avec le projet de réunir les éléments pour une théorie de la variation linguistique « régionale » qui puisse être située au niveau des recherches similaires conduites à propos du franco-canadien ou des créoles à base française, par exemple.

Ma référence est l'inventaire de A. Brun [3] : on y trouve des éléments de réflexion qui font entrevoir comment s'organisent, parfois de façon assez subtile, les relations entre faits de variation, faits d'interférence avec le provençal et archaïsmes ; la problématique de l'enquête sur la variation linguistique y est envisagée sous un angle qui préfigure les investigations actuelles.

Dans cet exposé qui s'appuie sur les résultats d'une pré-enquête conduite durant l'année 1990-1991 auprès d'un mince échantillon de locuteurs, je m'interroge à propos d'un inventaire actualisé des phénomènes de variation constatés en cette fin du XX^{e} siècle qui conduit à une réflexion sur :

- les conditions de la réalisation d'un tel inventaire à partir de groupes de locuteurs sélectionnés,
- le classement syntaxique et sociolinguistique des faits relevés.

J'indique comment, à mon avis, cette réflexion rejoint les préoccupations des chercheurs qui s'intéressent à l'étude de la variation linguistique régionale (au sens étroit ou plus large de ce terme) qui intègre les français parlés hors Hexagone sur les points suivants :

- la question des homologies variationnelles,
- la question de l'interférence avec un substrat ou avec une langue en contact et sa relation avec la notion de « point de faiblesse du système linguistique », ces questions de langue française à propos desquelles, depuis des siècles, les grammairiens ont multiplié les avis et les prescriptions.

Conditions de réalisation d'un inventaire d'écarts syntaxiques

C'est, pour l'essentiel, la question de la recherche d'informateurs bons témoins des usages dits « marseillais », c'est-à-dire présentant un certain nombre de traits en écart par rapport aux normes standards dans l'Hexagone ainsi que celle des conditions du recueil de données.

La recherche de groupes de locuteurs témoins

Quand on envisage une étude sur le français parlé dans la région de Marseille qui supporte la comparaison avec les travaux similaires conduits sur le français parlé au Québec ou en Ontario, on aimerait pouvoir disposer :

- d'un inventaire actualisé (celui de A. Brun date d'avant 1930),
- d'un inventaire qui identifierait les locuteurs ou les groupes de locuteurs témoins d'un usage « marseillais » de la langue, ce qui soulève la question d'une « identité » marseillaise que révélerait le choix conscient d'une variété marquée de français.

Les sources sont disparates dans l'inventaire de Brun : les locuteurs ne sont pas précisément identifiés ; de ce point de vue, on a, chez Damourette et Pichon, des relevés plus précis à propos des usages familiers de la langue.

Pour une enquête sociolinguistique conduite de nos jours, on aimerait pouvoir disposer comme certains de nos confrères canadiens de critères objectifs pour choisir les groupes témoins, un critère du même ordre que la notion « d'indice de maintien du français vernaculaire au foyer », liée à l'exposition linguistique dans ce même foyer qui constitue en Ontario selon Béniak et Mougeon (1989) « le dernier bastion du vernaculaire »[1].

Il faudrait, pour ce faire, être en mesure :

- d'identifier dans quel quartier et/ou au sein de quel groupe de locuteurs se trouvent de tels bastions d'un usage typiquement marseillais du français,

1. La notion d'indice du maintien de français dans le domaine privé est ainsi mesurée, étant entendu que l'exogamie linguistique au sein des minorités canadiennes équivaut presque toujours à la cession du français au foyer : « Nous avons demandé à nos sujets de faire une auto-évaluation de leur fréquence d'exposition au français et de leur fréquence d'emploi du français dans le domaine privé (essentiellement au foyer avec les parents, frères et sœurs, et avec les amis). Les renseignements fournis nous ont permis de calculer des indices individuels de maintien du français dans ce domaine, qui constitue en quelque sorte le dernier bastion de la langue vernaculaire, puisque celle-ci est largement exclue des domaines publics dans les localités où les francophones sont en minorité... » [2, pp. 73-74]. Suit un tableau qui indique à quels autres facteurs linguistiques, en particulier l'exposition linguistique au foyer, cet indice est corrélé.

- et de mesurer à quels autres facteurs (linguistiques ou autres) ce phénomène de conservation d'un tel usage en écart est corrélé.

La solution empirique adoptée pour l'enquête préliminaire a été le recours à des informateurs (pêcheurs, femmes de pêcheurs, en particulier) sélectionnés par l'équipe du CREHOP (Centre de recherches sur les ethnotextes - Université de Provence - CNRS) pour une enquête sur les souvenirs de la vie, avant la dernière guerre, dans deux quartiers de Marseille très populaires du vieux-port : le quartier Saint-Jean et le Panier. Ont été sélectionnés ceux des informateurs, tous âgés, ayant passé toute leur vie dans le quartier où avait lieu l'enquête, et n'ayant fréquenté que l'école primaire.

Le recueil des données

Une question soulevée est celle de la quantité de données à réunir à partir des corpus pour pouvoir en envisager une exploitation linguistique (et sociolinguistique).

Brun a dressé son relevé à partir d'observations spontanées, au fil de la conversation, où ne sont notés que les écarts, extraits des discours suivis sans mention des contextes ni de la productivité. En outre, la confrontation permanente avec des faits plus anciens relevés par Gabrielli [8] ou Reynier [10] et des données issues de sources littéraires (Aycard, Andrieu, La Sense, etc.) extraites dans les mêmes conditions, contribuent à cette image « folklorique » du « français parlé de Marseille » qui peut nous gêner aujourd'hui.

Au contraire, la méthode moderne d'enquête linguistique exige des entretiens approfondis avec les informateurs, où les phénomènes éventuels d'écart apparaissent dans le contexte précis de leur emploi, ce qui n'est pas sans poser un délicat problème : en effet, dans les enquêtes sur le français parlé en général, on est frappé par le relatif petit nombre de phénomènes d'écart par rapport à la norme qu'on peut observer, en syntaxe et en morphosyntaxe, au regard du grand nombre de faits de lexique et de phonétique qui donnent au texte son caractère singulier, à la lecture de la transcription.

Voici, par exemple, les faits de syntaxe non standards que j'ai pu relever dans la transcription d'une heure d'entretien avec un de nos informateurs (vieille dame du Panier, anciennement femme de pêcheur) qu'on a de solides raisons de considérer comme un bon locuteur témoin, du fait de son accent, de son vocabulaire, de sa connaissance de la vie dans ce quartier populaire de Marseille :

Grammaire des déterminants

- Emploi de l'élément *de* à la place de *du, de la, des*, dans l'emploi partitif, dans le contexte *Verbe + Det + Nom complément direct* ; deux exemples, dont le suivant :

(1) « Il y avait toujours de place pour les compagnies » [11, p. 55, l. 1][2].

- Emploi du déterminant *des* dans le contexte *Verbe + Quantifieur + Nom comptable au pluriel* où la norme exige *de*, au contraire ; on relève l'unique exemple suivant :

(2) « Je sais qu'il y avait pas mal des images des dessins humoristiques » [11, p. 11, l. 3].

- Même emploi du déterminant *des* dans le contexte *Verbe + Déterminant + Adjectif + Nom pluriel* ; on relève trois exemples, dont le suivant :

(3) « Il y avait plus de petits pourpres, il y avait plus des rougets, il y avait plus des beaux poissons » [11, p. 12, l. 3].

---

2. Les exemples qui suivent ainsi que leur classement sont extraits du mémoire de M. Tabbi [11]. Le premier nombre renvoie à la page du corpus transcrit, le second à la ligne où la forme apparaît.

Grammaire des pronoms clitiques

On observe dans ce corpus un emploi singulier de la forme clitique *y* avec la fonction de complément direct[3] :

(4) « Une brûlure + elle vous faisait je sais pas les signes cabalistiques comme on dit et ça vous guérissait une fois une dame avec un fer à repasser en y mettant près de la joue pour voir s'il était chaud elle avait une joue comme ça alors on lui avait indiqué ma tante » [11, p. 55, l. 4].

Variation dans le choix du modifieur attaché à l'adjectif

On rencontre l'adverbe *beaucoup* dans cet emploi au lieu de *très* qui est standard ; voici l'exemple :

(5) « Mais ils sont beaucoup pieux les Bretons » [11, p. 73, l. 8].

Variation dans le choix du modifieur attaché au verbe

On a deux exemples d'emploi de la forme *de suite* au lieu de *tout de suite*, dont le suivant :

(6) « De suite ils avaient pris le maire de Toulon avait pris l'initiative de les faire partir » [11, p. 24, l. 10].

Neutralisation de l'opposition de genre dans les constructions à double marquage du sujet

On a deux exemples, dont le suivant :

(7) « Les personnes âgées ils prenaient les lunettes ils les essayaient ben ils y voyaient bien » [11, p. 97, l. 4].

Constructions verbales remarquables

Emploi pronominal de verbes qui sont transitifs en standard : l'exemple suivant est le seul relevé dans le corpus :

(8) « Ma sœur elle disait allez regarde plan plan qui se rapplique » [11, p. 61, l. 9].

Substitution d'une construction infinitif indirect à une construction directe ; un exemple :

(9) « Il me semblait d'entendre parler mon père » [11, p. 40, l. 2].

Emploi intransitif de verbes transitifs indirects : deux exemples dans le corpus dont le suivant :

(10) « Et naturellement ces Napolitains vous savez + puisque une amie peuchère elle est morte que son mari il est parti en Italie pour soutenir et quand... » [11, p. 2, l. 6].

Formes variantes de l'interrogation dite indirecte

Chez cette locutrice, la forme *ce que* est concurrencée par *qu'est-ce-que* comme en franco-québécois :

(11) « Zacaro nous autres je sais pas qu'est-ce-que c'était je sais que moi quand j'allais danser c'était le Coq Hardi » [11, p. 65, l. 8].

3. Cet emploi de *y*, complément direct pour un référent non animé constitue un régionalisme linguistique qu'il atteste en Savoie, cf. [12].

Une forme *comme* est substituée à la forme *comment* :

(12) « Mais je peux pas me rappeler comme il s'appelle ce journal » [11, p. 8, l. 4].

Incontestablement, un tel recueil présente de l'intérêt pour les rubriques grammaticales qu'il ouvre, mais les faits retenus ne sont pas en nombre suffisant pour autoriser une étude linguistique.

L'étude d'Édouard Béniak et Raymond Mougeon [1] à propos de l'usage de la préposition *à* pour marquer la possession dans le groupe nominal en franco-ontarien nous donne une idée de la taille du corpus à réunir dans la perspective d'une étude linguistique. Ces chercheurs ont pu réunir des données suffisantes pour une étude linguistique de la distribution de cet usage[4] à partir d'une série de 128 entretiens réalisés auprès de jeunes informateurs franco-ontariens, chaque entretien transcrit s'avérant d'une taille comparable au corpus de français de Marseille dont j'ai fait, ci-dessus, l'inventaire des traits de variation qu'il manifeste.

Analyse linguistique et sociolinguistique des phénomènes de variation

Si l'inventaire de A. Brun [3] constitue une avancée notable dans la direction d'une liste de phénomènes formatée pour une exploitation grammaticale, puisque, à la différence d'ouvrages comme celui de Grabielli [8] ou de Reynier [10], où l'inventaire est simplement alphabétique, le principe de classement est la catégorisation grammaticale en parties du discours, on a besoin d'un classement des faits en catégorie et en fonction, qui dégage tous les points du système où on peut observer des phénomènes de variation. On dispose, avec les analyses du GARS, des éléments pour une telle typologie, dont l'inventaire qui figure dans les lignes qui précèdent constitue un extrait.

La concurrence des usages

Quelque chose frappe à la lecture des corpus et que l'étude doit faire apparaître, même si au demeurant le constat est assez banal, c'est que sur les différents points soulevés, l'usage non standard côtoie l'usage standard, souvent dans des contextes assez voisins.

Notre corpus offre plusieurs exemples évidents de cette concurrence des usages ; reprenons quelques-unes des rubriques abordées plus haut :

- S'agissant des déterminants, on rencontre l'usage standard de l'article partitif (*du, de la, des*) devant des noms « de masse », compléments directs ; l'exemple suivant répond à (1) :

(13) « c'était de la vigne » [11, p. 30, l. 3],

de même devant un nom comptable au pluriel, après un quantifieur ; ainsi (14) alterne avec (2) :

(14) « Il y avait pas mal de gitans » [11, p. 17, l. 14].

4. 184 occurrences du groupe nominal exprimant la possession, avec 23 occurrences (13 %) pour la variante *à* et 161 occurrences de la variante *de* (87 %).

- S'agissant des constructions verbales, on note que la neutralisation du genre dans les constructions à double marquage du sujet ne constitue pas une règle pour notre locuteur ; l'usage standard est aussi observé :

(15) « Les revues elles ont parti quand même de 14 » [11, p. 76, l. 16].

La distribution linguistique et sociolinguistique des variantes

Un objectif rarement atteint, à ce jour, dans les études sur la variation syntaxique (ou lexicale), réside dans l'examen de la distribution linguistique et sociolinguistique de l'usage non standard rapporté à l'usage standard, pour chaque locuteur ou groupe de locuteurs.

C'est là précisément l'un des intérêts de l'étude Béniak et Mougeon déjà citée, à propos de la concurrence entre les prépositions *à* et *de* dans le groupe nominal marquant l'appartenance ou la possession, où cet objectif est partiellement atteint.

Cette étude montre en effet que la distribution de l'usage non standard de *à* dépend d'un certain nombre de facteurs linguistiques, tous sémantiques : cet usage est observé quand N2, le possesseur, est exclusivement animé et spécifique, la relation du possédé N2 à N1 peut être de divers types, mais est exclue la possession inaliénable. On aurait ainsi, en Ontario comme dans l'Hexagone, des séquences comme : *la fiancée à mon frère, l'auto à mes parents, l'anniversaire à mon père,* mais non **l'allure à mon père.*

En second lieu, les auteurs ont pu observer que, dans ces contextes sémantiques, la concurrence entre les prépositions *à* et *de* dépend de paramètres sociolinguistiques : le pourcentage de *à* par rapport à *de* est d'autant plus important que le locuteur manifeste un fort degré de maintien du français au foyer, qui va de pair, on l'a vu, dans ce contexte sociolinguistique, avec une tendance à la conservation des usages vernaculaires du français.

Je l'ai déjà dit, le petit nombre de corpus réunis à Aix pour cette enquête interdit toute exploitation linguistique quantitative. Dans quelques cas, toutefois, quand les données sont plus riches, on peut être conduit à formuler des hypothèses à propos de la distribution des variantes.

Ainsi, s'agissant de l'emploi non standard de l'article partitif, on observe que ce phénomène ne paraît concerner qu'une position syntaxique, celle de complément direct[5]. C'est toute la question d'une étude détaillée de la distribution syntaxique des variantes qui est ainsi soulevée. Cette partie de l'étude est en effet rarement abordée, sans doute faute de données. Ainsi, dans leur étude, Béniak et Mougeon [1] n'ont pas examiné si l'usage de *à* concurrent de *de* était observé quelle que soit la nature syntaxique du syntagme « N1 de N2 », en particulier dans la construction où N2 constitue l'argument (sujet) de N1, non prédicatif, comme dans *la proposition de Jean.* Il est en effet douteux qu'on rencontre l'usage de *à* dans ce contexte : *la proposition à Paul.* Si cela était vérifié, on pourrait prédire que toute une classe de noms échappe à la variation dans le groupe nominal « N de N ».

5. C'est le cas dans les exemples cités par Brun *il m'a donné de pastèques* (p. 51), dans le corpus Tabbi ainsi que dans les corpus réalisés à Aix, dans les mêmes conditions ; par ex :
Corpus de Isabelle Barrue, Mémoire de Maîtrise, 1990, Université de Provence :
« mettre un peu des pièges » (51,7)
« on mettait un peu du cochon » (32,15)
« pour pas qu'il y ait d'herbe » (8,9)
« il faut pas qu'il y ait d'herbe » (8,16).

L'examen des multiples emplois de *que* dit, souvent de façon abusive, « relatif non standard », possible dans nos petits corpus parce que l'usage de cette forme est très productif dans le Midi, donne une idée de l'intérêt d'un examen détaillé des contextes syntaxiques dans lesquels apparaissent les variantes.

Il apparaît évident qu'une forme *que* puisse constituer une variante formelle d'un relatif décliné, souvent sujet, comme dans l'exemple suivant d'une construction à présentatif du sujet :

(16) « Et puis alors il y avait Turci qu'elle chantait la bâche la casquette c'est une bâche » [11, p. 32, l. 6],

puisque, quelques lignes avant, le même locuteur emploie la forme régulière *qui* dans rigoureusement le même contexte :

(17) « Après il y en avait une jolie qui disait - - - ah : c'était Fortuné il disait CHANSON » [11, p. 32, l. 1].

En revanche, dans un assez grand nombre de cas, cette approche paraît par trop simplificatrice, sinon incorrecte. Dans un exemple comme le suivant, qu'on rencontre à plusieurs exemplaires dans un corpus qui représente une heure d'entretien :

(18) « Une amie peuchère elle est morte maintenant que son mari elle : il a est parti en Italie pour soutenir et quand ils ont fait la guerre d'Abyssinie elle il il a obligé sa femme à donner euh + tout ce qu'elle avait en or » [11, p. 32, l. 5],

l'analyse par variante d'un relatif standard (*dont*) n'est pas satisfaisante, ne serait-ce que du fait que la substitution de *dont* à *que* est fort malaisée. Comme le montre Deulofeu [7], le contexte syntaxique de *que* dans cet exemple n'est pas celui d'un dispositif nominal : la phrase en *que* n'est pas « construite » par le nom *amie*, mais fonctionne comme une incidente syntaxiquement indépendante, dans laquelle la forme *que* n'est pas obligatoire ; on peut lui substituer ensemble vide.

Le statut des variantes syntaxiques

Le constat de la concurrence chez nos locuteurs témoins des usages standards et non standards sur un certain nombre de points de langue conduit à un questionnement à propos du statut linguistique d'une notion comme celle de variante syntaxique et du processus qui la détermine.

On sait qu'en général, dans les études sur la variation, (Valli [13], Béniak et Mougeon [2]), la variante syntaxique est présentée comme une simple variante formelle, au même titre que les variantes phonétiques ou morphologiques.

Le cas le plus général est le suivant : dans l'usage standard, un constituant grammatical peut se présenter sous différentes formes, selon le contexte. Une forme A, dans le contexte [a], une forme B dans le contexte [b]. L'usage non standard ne connaît que l'une des deux formes, dans les deux emplois. C'est ainsi qu'on observe chez notre locuteur témoin (cf. 5), un fait assez bien établi à Marseille, l'emploi du modifieur attaché au verbe, *beaucoup,* dans l'emploi du modifieur attaché à l'adjectif en français standard, *très* ; en quelque sorte, *beaucoup* paraît pouvoir fonctionner comme « modifieur polyvalent », puisque compatible avec des mots appartenant à différentes catégories grammaticales, toute la question étant de déterminer dans quelle mesure ces deux emplois se recouvrent. Brun soulevait la même question à propos de la variante lexicale : « Quelle différence fait-il (le locuteur marseillais) entre *escagassé* et *embêté, ennuyé, exaspéré, fatigué, vanné* qu'il emploie aussi » [3, p. 143].

Homologies variationnelles, archaïsmes et interférences avec un substrat ou une langue en contact

Le constat des homologies variationnelles

On a déjà chez Brun ce constat qui désarme le chercheur de régionalismes syntaxiques : globalement, « le français parlé de Marseille s'écarte du français standard sur les mêmes points que d'autres variétés du français familier » [3, pp. 144-145].

Le débat sur les analogies et les divergences variationnelles s'est étendu, et a abouti chez Béniak et Mougeon décrivant le français d'Ontario à des conclusions sur les homologies constatées entre français régionaux, français populaire, français marginaux, français enfantin et grammaires approximatives des apprenants du français langue seconde, qui rejoignent les nôtres, voir : [6,13] : les mêmes secteurs de la grammaire paraissent concernés : auxiliaires et aspects, micro-grammaires des pronoms personnels et des pronoms « relatifs », construction mettant en jeu des prépositions, en particulier les constructions verbales, etc.

Il apparaît toutefois que de telles conclusions, assez générales, doivent être reconsidérées. Dans l'article déjà cité de Béniak et Mougeon [2, pp. 97-99] on relève des analogies incontestables.

Il est exact que l'alternance des auxiliaires *avoir* et *être* représente le cas d'une homologie parfaite. Il en va de même de l'alternance des prépositions *à* et *de* dans la construction déjà signalée ; c'est le fait du hasard si cet écart n'apparaît pas dans le corpus où j'ai puisé la plus grande partie des exemples pour la présente communication : *à* marquant l'appartenance est productif et établi de longue date dans le français de Marseille et du Midi, comme l'ont noté Reynier [10] Grabrielli [8] ainsi que Brun [3].

L'homologie peut n'être que partielle : nous avons vu dans le corpus un exemple d'alternance « O/ préposition » qu'on sait fréquente devant les compléments à l'infinitif d'un certain nombre de verbes ; on a la même rubrique en français ontarien, mais avec des exemples de prépositions différents : ainsi l'alternance O/ *pour* devant le complément à l'infinitif de verbes de mouvement ou causatifs de mouvement étudiée par Canale, Mougeon et Béniak [4, p. 36,-49][6].

Dans certains cas, aussi clairs, on relève des divergences variationnelles, qui nous mettent sur la piste d'éventuels régionalismes révélés « en creux », en quelque sorte, par défaut d'homologie.

La confrontation du français marseillais et du français ontarien donne des indications assez claires que l'empoi de l'article dit « partitif » *de* devant des noms non comptables, possible dans les corpus de locuteurs marseillais, n'est pas observé chez les Franco-Ontariens. Inversement, l'emploi productif en français ontarien de la préposition *sur* concurrent de celui de *à* devant les noms de chaînes de radio et de télévision (par exemple *j'ai vu un bon film sur la télévision*) n'est pas observé à Marseille.

6. Les auteurs montrent que les jeunes Franco-Ontariens emploient « pour + infinitif », par ex : *le plombier est venu pour réparer le robinet,* aussi bien pour exprimer, comme en français standard un complément de but, Grevisse dirait un « circonstanciel », que pour exprimer un complément équivalent à l'infinitif direct d'un verbe de mouvement.

Les commentaires à propos des homologies et la question de l'interférence

Dans la recherche d'une approche unitaire de la question des homologies variationnelles entre variétés de français, Chaudenson [5] a émis l'hypothèse de ce qu'il nomme « français zéro » : selon lui, « ces homologies seraient le reflet de "tendances" - en apparence permanentes - à l'autorégulation du système linguistique français sur des points de fragilité, de faiblesse, etc. » [2, p. 97].

La notion de « point de faiblesse de la langue », telle qu'elle est présentée, n'autorise pas une approche qui intègre tous les phénomènes de variation : elle ne rend pas compte de l'existence de divergences variationnelles ; d'autre part, comme le font observer justement Béniak et Mougeon [2], elle explique assez mal l'alternance *à/de*, qui constitue pourtant une homologie.

J'ai relevé, chez Brun, approximativement, la même idée de « parties fragiles » de la langue, mais formulée ainsi : « Seules les parties fragiles (de la langue) sont attaquées, celles qui sont d'un maniement délicat, celles où la langue, au cours de son histoire, a hésité, celles où les grammairiens ont multiplié les prescriptions » [3, p. 145].

Cette formulation me paraît rejoindre le commentaire que j'avais proposé à propos des homologies constatées, dans la mesure où elle évoque l'idée unitaire d'une hésitation, d'une alternance entre différents usages, décalés, plutôt qu'une notion de « faiblesse » du système qui n'est pas vérifiée dans tous les cas : [13]

« L'écart qui est révélé par l'inventaire des "fautes" (qu'il s'agisse de grammaires approximatives d'apprenants ou de français familier) (...) est ( ) à interpréter (...) comme la manifestation d'un décalage qui s'est établi, semble-t-il, assez tôt dans l'histoire de la langue française entre la variété prestigieuse du français et les variétés communes, également normées, qui se distinguent par des procédés d'élaboration grammaticale différents, dans des secteurs de la langue où la norme (prescriptive) a hésité parfois jusqu'au XVIII[e] siècle. »

S'agissant du français de Marseille, l'explication par la notion d'archaïsme - la notion de variante de longue date serait sans doute préférable - est explicite chez Brun : « Beaucoup de prétendus provençalismes ne sont au fond rien de plus que des archaïsmes : ils surprennent aujourd'hui un Français du Nord ; ils n'auraient pas surpris un Français du XVI[e] siècle » [3, p. 8].

De fait, il est aisé de vérifier que tous les exemples d'écarts dans le corpus de français de Marseille, relevés au paragraphe Recueil de données, constituent des phénomènes de variation de longue date, auxquels tous les manuels d'histoire du français consacrent un chapitre.

On a même l'exemple d'un fait dans l'ancienne langue qui pose au grammairien le même problème d'analyse que son homologue contemporain. Ainsi, cet exemple d'emploi de *que* dans un manuscrit du XV[e] siècle *Pierre de Provence et la belle Maguelonne* (ms 1501 BN et ms Cobourg),

C,88,17 « quant Maguelonne eust dormy a son plaisir que avoit fort travaille et veille selon sa coustume... »

qui reprend, point par point l'exemple (18) : *que* n'y apparaît pas non plus comme le concurrent d'un relatif décliné, du fait de la non-proximité, entre autres, du nom *Maguelonne* et de *que*. C'est si vrai que dans une variante de ce manuscrit, qui reprend mot pour mot le texte, *que* est rendu par la conjonction *car,* ce qui indique quelle interprétation avait le second scribe de la relation grammaticale entre les deux constructions verbales :

f. 148,ro « quant M. eut dourmy a son plaisir longuement car fort avoit travaille et veille selon sa coustume... »

Commentant cet emploi de *que* « explicatif », si on veut, où Brun voyait un provençalisme incontesté, il a cette formule : « Très souvent, (...), on retrouve dans le français de Provence le prolongement de certaines tendances linguistiques qui se faisaient jour dans le français du XVI[e] siècle et qui, bannies par les grammairiens de la société polie, se sont épanouies et perpétuées dans les milieux populaires : c'est l'histoire de *que* relatif » [3, p. 145].

L'existence de divergences variationnelles ne paraît pas de nature à remettre en cause l'hypothèse envisagée ci-dessus que les écarts observés dans les variétés familières du français révèlent des phénomènes de variation de longue date.

L'étude des formes syntaxiques en écart n'exclut pas, bien évidemment, le recours à l'explication par l'interférence avec le substrat ou une langue en contact[7] ; c'est par une forme particulière d'interférence, qu'ils nomment « convergence », que Béniak et Mougeon rendent compte d'alternances en franco-ontarien qui ne sont pourtant pas nouvelles. Étudiant l'alternance *chez moi / à la maison,* ils montrent que la variante *à la maison* qui possède un homologue en anglais *at home* est d'autant plus fréquente que les locuteurs sont totalement bilingues et ont une pratique réduite du français au foyer. On note au passage que Brun relève en 1930 la même tendance dans le français de Marseille, possiblement, sous l'influence cette fois du provençal [3, p. 71].

La convergence apparaît «comme une forme particulièrement subtile que peut revêtir l'interférence, qui consiste à la surutilisation d'éléments d'une langue en contact qui sont pourvus d'homologues interlinguistiques » [2, p. 91]. C'est ainsi qu'on peut rendre compte de l'alternance *de / du, de la, des,* devant les noms non comptables ou au pluriel, dans les expressions partitives, après les adverbes de quantité, avec un nom précédé d'adjectif et dans les phrases négatives : les grammaires historiques indiquent qu'il s'agit d'une alternance de longue date en français dont l'un des termes connaît un homologue en provençal : comme l'indique Brun « le provençal emploie uniformément *de* » [3, p. 51].

Conclusion

En résumé, l'entreprise de description de la variation syntaxique dans une variété familière du français, le français parlé de Marseille, soulève les questions d'une théorie de la variation qui intègre des phénomènes qu'on a tendance à opposer, interférence et variation de longue date.

Cette entreprise devra en tout premier lieu se donner les moyens d'un recueil significatif de données et d'une confrontation avec des enquêtes similaires conduites auprès d'autres variétés familières de la langue dans l'Hexagone et hors Hexagone.

7. Cf. Tuaillon [12]. La forme *y* du clitique objet non animé en français du Dauphinois constitue le résultat d'un transfert d'une opposition grammaticale neutre/masculin, qui existe dans le dialecte franco-provençal.

Références

1. Béniak E., Mougeon R. (1984). Possessive à and de in Informal Ontarian French. *Papers from the XIIth Linguistic Symposium on Romance Languages.* Baldi P., éd. Benjamins, Amsterdam, pp. 15-37.
2. Béniak E., Mougeon R. (1989). Recherches sociolinguistiques sur la variabilité en français ontarien. In : *Le français canadien parlé hors Québec.* Les Presses de l'université Laval, pp. 73-74.
3. Brun A. (1931). *Le français de Marseille. Étude de parler régional.* Marseille, Bibliothèque de l'Institut historique de Provence.
4. Canale M., Mougeon R. Béniak E. (1979). Compléments infinitifs des verbes de mouvement en français ontarien. *Linguistische Berichte,* 64: 36-49.
5. Chaudenson R. (1986). *Français marginaux, français zéro et créolisation. Rapport de Recherches.* Institut d'études créoles, Université de Provence.
6. Chaudenson R., Valli A., Véronique D. (1986). The Dynamics of Linguistic Systems and the Acquisition of French as a Second Language. *SSLA, 8,* Cambridge University Press, pp. 277-292.
7. Deulofeu J. (1988). Syntaxe de *que* en français parlé. *Recherches sur le français parlé,* n° 8, Publications de l'université de Provence.
8. Gabrielli C. de (1836). *Manuel de Provençal ou les Provençalismes corrigés à l'usage des habitants des départements des Bouches-du-Rhône, du Var, des Basses Alpes, du Vaucluse et du Gard.* Aix, Aubin / Marseille, Camoin et Masvert.
9. Nyrop K.R. (1899-1930). *Grammaire historique de la langue française.* 6 volumes, Copenhague.
10. Reynier J.-B. (1878). *Les Provençalismes corrigés ou corrections raisonnées des fautes de langage et de prononciation que l'on fait généralement dans la Provence et dans quelques autres provinces du Midi.* Marseille, chez l'auteur.
11. Tabbi M. *Analyse grammaticale de phénomènes de variation en morphosyntaxe à partir de corpus rédigés auprès de locuteurs marseillais.* Mémoire soutenu en juin 1991 au centre d'Aix-en-Provence de l'université de Provence.
12. Tuaillon G. (1984). Les régionalismes grammaticaux. In : *Recherches sur le français parlé* 5. Publications de l'université de Provence.
13. Valli A. (1986). Le traitement de la variation linguistique dans l'étude de l'acquisition des langues secondes. In : *Acquisition d'une langue étrangère,* II. Giacomi A., Véronique D., éds. Publications de l'université de Provence, pp. 540-558.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 407-421.

40

Le français au Burundi. Tendances morphosyntaxiques et morphosémantiques du préfixe R-

C. FREY

Département de LLF, Université du Burundi

Une observation du discours français au Burundi fait apparaître des occurrences du préfixe R- qui n'apparaissent jamais dans le discours français de France. La fréquence du verbe *rassurer*, par exemple, à la place du verbe *assurer*, ainsi que la régularité de sa construction syntaxique locale particulière, pourrait signifier qu'il ne s'agit plus d'un écart fautif par rapport à « la » norme acrolectale, mais qu'il y a développement d'une particularité endogène. Cette hypothèse s'appuie aussi sur le fait que les locuteurs de cette particularité sont pour la plupart de bons, voire de parfaits francophones.

En ce sens, il nous a paru intéressant de rassembler des occurrences dans lesquelles le préfixe R- apparaissait, ou disparaissait, en contradiction avec la norme ou les habitudes collocatives françaises. Il nous a paru intéressant aussi d'en décrire le fonctionnement morphosyntaxique et morphosémantique selon une perspective différentielle, puis d'envisager l'étiologie de la particularité avant de conclure à son intrégration dans une norme locale ou à sa marginalisation.

Brève description lexicosémantique de R-

Comme souvent en matière de lexicographie, il n'est pas aisé de dresser des barrières strictes entre les différents sens d'un lexème. L'itérativité, par exemple, peut entretenir des liens étroits avec le renforcement ou l'insistance.

Nous voudrions tenter cependant, après consultation des dictionnaires *Robert* et *DFC,* et du *Bon Usage* de Grévisse, de décrire de façon économique et rapide les cas généraux qui peuvent se présenter dans les différentes occurrences du préfixe R- en français.

R- peut avoir une valeur itérative

- Celle-ci peut être une duplication, c'est-à-dire la simple répétition d'un procès :
  redescendre, remonter un escalier
  rameuter la foule qui se disperse
  rappeler quelqu'un
- Elle peut aussi indiquer une habitude :
  rentrer chez soi
  ramener, raccompagner quelqu'un à la maison,

c'est-à-dire là où l'on retourne régulièrement. À l'inverse, une valeur sémelfactive impliquerait les occurrences :

entrer chez quelqu'un
emmener, accompagner quelqu'un à la gare.

- Elle peut enfin, avec une valeur très générale, être orientée négativement. Nous pouvons inclure ici le « retour à un état antérieur », la « rétrogradation », le « renforcement » (parce que le premier procès s'est révélé insuffisant), l'idée de combler un manque, de pallier une insuffisance, etc. :

visée positive :	visée négative :
cela vous amène à étudier le problème depuis le début (= vous conduit à)	cela vous ramène à étudier le problème depuis le début (= vous réduit à)
établir la vérité	rétablir la vérité (là où régnait le mensonge)
étudier un problème	réétudier un problème (parce que la 1re fois n'a pas abouti)

R- peut donner un sens différent au verbe

accorder	*vs*	raccorder	cueillir	*vs*	recueillir
enseigner	*vs*	renseigner	douter	*vs*	redouter
assurer	*vs*	rassurer	fouler	*vs*	refouler

Peu importe qu'il y ait une étymologie commune. Seuls nous intéressent ici la synchronie et le sens de ces verbes en français contemporain.

R- peut être explétif, c'est-à-dire vide de sens, bien que significatif dans d'autres énoncés [2, p. 202]

Il y a dans ce cas synonymie entre la forme ø-Vb et la forme R-Vb, par neutralisation contextuelle de l'opposition ø *vs* R :

- soit en raison d'une nuance trop fine dans un contexte donné et il s'agit d'une question de sémantique ;
- soit en raison d'habitudes discursives d'un locuteur ou d'un ensemble de locuteurs, et il s'agit alors d'une question de stylistique (idiolectale, sociolectale, régionale).

Il peut être difficile d'évaluer la part qui revient à la sémantique et celle qui revient à la stylistique, chaque occurrence pouvant être analysée dans un contexte sémantique et sociolinguistique particulier. Selon les cas, on trouvera donc indifféremment :

entrez donc ! / rentrez donc !
il s'approche / se rapproche de la scène
je t'accompagne / je te raccompagne
la foule assemblée / rassemblée devant la mairie.

En raison des jeux combinés de la polysémie de R- et des contextes d'énoncé et d'énonciation, on s'aperçoit bien vite de la difficulté de classer systématiquement et définitivement, en langue, les différentes valeurs itératives, différentiatives ou explétives de R-. Le discours permet ainsi des latitudes morphosémantiques, régulées toutefois par un certain nombre d'interdictions en langue. Mais le corpus que nous allons présenter maintenant, et l'étude qui va suivre, vont tenter de montrer comment cette relation langue-discours peut être modulée.

Corpus, norme et description

Corpus

Le corpus va être présenté en trois groupes, qui ont chacun leur particularité et leur utilité propre dans cette étude. Il est tiré de la presse burundaise, orale et écrite, de copies d'étudiants de troisième ou de quatrième année, et du discours de locuteurs divers, tous lettrés. Le fait que les sources soient orales ou écrites n'a pas d'importance pour notre étude.

Groupe A

A1 Le gouverneur a rassuré le Secrétaire Général du Parti que la population de Makamba attend impatiemment ce jour.
A2 Je me rassurerai que ce soit inscrit à l'ordre du jour de tous les conseils de département.
A3 Ils nous ont rassuré du maintien des postes.
A4 La protection de la population contre la rage a rappelé les administrateurs communaux à chercher des vaccins à des frais récupérables à l'étape vente à la population.
A5 La réalité vient de remporter sur un rêve qui ne pouvait trop durer.

Groupe B

B1 Quelle histoire ! Je me souviens : j'avais rameuté tout le quartier !
B2 Il me semblait déprimé. Je l'ai raccompagné chez lui avant de partir.
B3 Il faudra le ramener à la maison pour être plus tranquille.
B4 On craint que la fin des stages ne soit ramenée au 11 mars à cause de la période des examens dans les écoles secondaires.
B5 Ils sont ramenés à faire cela parce qu'ils ne peuvent pas faire autre chose.

Groupe C

C1 Il faudra bien saisir la balle au rebond.
C2 Il est allé souvent là-bas. Maintenant, il a un bon point de rechute.
C3 Avant de parler du match Italie-Autriche, je me retourne vers mon collègue Babubacu qui va vous donner ses impressions.
C4 (titre paru dans le *Renouveau du Burundi*, à propos d'une rencontre entre les autorités politiques burundaises et tanzaniennes) : Burundi-Tanzanie : ce qui sort des débats.
C5 Le nouveau ministre de la justice qui était ambassadeur du Burundi à Bonn (Allemagne) n'a pas encore gagné son poste et n'assistait pas à l'audience.
C6 Dans l'exemple que nous avons donné, l'effet cherché serait par exemple d'abandonner un comportement déplaisant.
C7 Toute jeune fille peut se faire vacciner au centre de santé le plus proche pour chercher l'immunité à vie.

Description du corpus et point de vue normatif

Selon un point de vue normatif, tous les énoncés du groupe A sont incorrects. En effet, ce groupe rassemble des occurrences impossibles en français de France (FRFR), entraînant un changement de construction syntaxique.

Nous ne donnons qu'un seul exemple des énoncés de type A1 et A2, bien que les occurrences de ce type soient très fréquentes en français du Burundi (FRBU).

Les énoncés du groupe B sont tous corrects (ou tout au moins possibles) si on leur accorde une valeur sémantique itérative ou une orientation négative. Ce groupe n'entraîne aucune différence de construction syntaxique par rapport au FRFR, et certains de ces énoncés ont d'ailleurs été produits par des locuteurs français, et soumis au même traitement que ceux produits par des locuteurs burundais selon une éventuelle norme locale. Ce groupe pose le problème de l'insécurité linguistique en mettant en évidence les incertitudes qui règnent lorsqu'il s'agit de déterminer la correction ou l'incorrection des occurrences.

Les énoncés du groupe C ne sont pas attestés en FRFR, ou peuvent y avoir un sens différent, éventuellement, selon la présence ou l'absence de R-, qui se justifie selon le contexte :

Exemple :

C4 Ce qui sort des débats = ce qui est hors sujet
C4' Ce qui ressort des débats = ce qui émane...

D'un point de vue normatif, et en tenant compte du contexte, c'est l'énoncé C4' qui devrait apparaître en FRFR.

Ce groupe ne connaît pas de changement de construction syntaxique, mais il est intéressant sur le plan morpho-sémantique car la présence ou l'absence de R- est systématiquement inversée par rapport au FRFR, dans des lexies complexes figées ou variables [6, pp. 266-267].

Il est nécessaire de signaler que les occurrences du groupe C sont toutes hapax, et qu'elles ne nous intéressent que dans la mesure où elles entrent dans un paradigme général qui oppose Ø et R-. Ce groupe peut être intéressant à étudier sur le plan morphosémantique (nous verrons pourquoi), mais on peut déjà penser qu'il est trop tôt pour intégrer l'un quelconque de ses composants types parmi les particularités d'une norme endogène.

Enquête différentielle et point de vue descriptif

Il s'agit maintenant de confronter l'attitude des locuteurs français et des locuteurs burundais face à ces différents énoncés. Nous les avons donc soumis à deux publics d'une quinzaine de personnes chacun, l'un français, l'autre burundais francophone (en l'occurrence des étudiants de licence en langue et littérature françaises), en leur demandant de juger si les énoncés présentés étaient corrects ou incorrects.

Pour le public burundais, nous avons proposé deux présentations différentes, à environ trois semaines d'intervalle. La première présentation reproduisait fidèlement les énoncés du corpus, dans lesquels il fallait souligner l'incorrection éventuelle. La deuxième présentait les énoncés en donnant deux solutions : il s'agissait alors de barrer la formulation qui paraissait incorrecte.

Exemple : Ils nous $\begin{matrix}\text{assuré} \\ \text{rassuré}\end{matrix}$ du maintien des postes.

Nous avons obtenu les résultats présentés dans le tableau I.

Tableau I

	Énoncés présentés	jugés incorrects (sur 15 réponses) par le public français	par le public burundais	
			1° prés.	2° prés.
A1	rassurer que	11	5	7
A2	se rassurer que	13	2	8
A3	rassurer de	13	8	6
A4	rappeler à + inf.	12	6	6
A5	remporter sur + subst.	12	4	10
B1	rameuter	12	4	13
B2	raccompagner chez	6	2	4
B3	ramener à la maison	2	0	1
B4	ramener au 11 mars	3	0	0
B5	être ramené à	14	8	11
C1	la balle au rebond	12	8	9
C2	un point de rechute	14	2	7
C3	se retourner vers	14	9	12
C4	ce qui sort des débats	13	7	10
C5	gagner son poste	11	5	15
C6	chercher un effet	10	7	12
C7	chercher l'immunité	14	9	8

L'observation de ce tableau permet de relever un certain nombre d'éléments remarquables :

- d'abord, le refus général par le public français des groupes A et C, ce qui paraît normal puisque ces groupes contiennent des occurrences impossibles en FRFR ;
- mais aussi le refus quasi unanime des énoncés B1 et B5 par ce même public français, alors que la norme les accepte : on peut consulter à ce sujet le dictionnaire *Robert* ou le *DFC*. Cependant, la présence d'un R- à tendance explétive attribue une connotation plus familière au verbe qui devient alors, selon la terminologie de la grammaire polylectale, un lecte récessif. Ainsi un lecte habituellement utilisé par un locuteur peut faire l'objet d'un rejet ponctuel de la part du même locuteur en situation d'enquête en raison d'une attitude défensive qui peut le mener à l'hypercorrection. Cela relativise la validité de ce type d'enquête, qui fait prendre conscience de la distance qui sépare la norme de l'habitude discursive, et l'habitude discursive de la situation d'enquête. Il n'y a pas qu'en Afrique que le français « tel qu'on le parle » est différent du français « tel qu'on le dit » [5].
- Cependant, le nombre de réponses varie de 0 sur 15 à 15 sur 15, c'est-à-dire qu'il passe de la convergence totale dans l'un des deux extrêmes, à la divergence totale (7 sur 18 ou 8 sur 15) en passant par tous les intermédiaires : il n'est donc pas toujours possible, sur le plan descriptif, d'obtenir une opinion tranchée opposant de façon dichotomique le correct et l'incorrect.
- Ensuite, il faut signaler que les locuteurs burundais ont une marge d'acceptabilité plus large que les locuteurs français, en ce qui concerne les occurrences présentées. Cela n'a rien d'étonnant puisque la plupart de ces énoncés émanent spontanément de locuteurs burundais. Cette acceptabilité pourrait être l'indice de l'existence d'une particularité.
- Enfin, la forme de présentation semble avoir une influence directe sur les réponses. À de rares exceptions près, qui peuvent s'expliquer, la deuxième présentation au public burundais aboutit à des chiffres supérieurs à ceux de la première présentation. En d'autres termes, la forme R- est jugée plus souvent incorrecte dans la deuxième présentation, parce que celle-ci met en évidence l'incorrection possible, et oriente ainsi la réponse. Dans la première présentation par contre, des incorrections - réelles ou non - peuvent être découvertes dans une autre partie de la phrase, pendant que l'opposition Ø- / R-, en termes de correction ou d'incorrection, passe inaperçue. Mais cela montre toutefois qu'en dépit d'une conscience de l'opposition Ø- / R-, la vigilance linguistique des locuteurs burundais ne porte pas au même degré sur cette opposition que la vigilance linguistique des locuteurs français.

Description formelle des occurrences

Structure morphosyntaxique

La description de la structure morphosyntaxique va s'appuyer sur les exemples du groupe A, en traitant successivement les verbes (R-)*assurer,* (R-)*appeler* et (R-)*emporter*, tels qu'ils se présentent dans le corpus.

(R-)assurer

Tableau II

	structure attestée		en FRFR	en FRBU
1a.	assurer quelqu'un	de	oui	oui
1b.		que	oui (°)	oui
2a.	assurer à quelqu'un	de	non	non
2b.		que	oui	oui
3a.	Rassurer quelqu'un	de	non	oui
3b.		que	non	oui
4a.	Rassurer à quelqu'un	de	non	non
4b.		que	non	non
5a.	s'assurer	de	oui	oui
5b.		que	oui	oui
6a.	se Rassurer	de	non	oui[1]
6b.		que	non	oui

(°) *Robert* signale cette forme comme moderne.

À partir de ce tableau comparatif, (Tableau II), il est possible de dégager la structure potentielle suivante :

$$\text{(R-) assurer à } \left\{ \begin{matrix} x \\ se \end{matrix} \right\} \quad \left\{ \begin{matrix} de \\ que \end{matrix} \right\}$$

Remarque : ( ) indique la possibilité d'apparition. Cette structure permet donc potentiellement 16 combinaisons, incluant les formes pronominales, dans lesquelles x = se. Nous n'en retiendrons cependant que 12, puisque se (R-) à $\left\{ \begin{matrix} de \\ que \end{matrix} \right\}$ n'est attestée ni en FRFR, ni en FRBU.

Mais cette structure théorique est encore amputée en réalité d'un certain nombre de combinaisons, qui constituent autant d'interdictions ou d'exceptions, plus nombreuses en FRFR qu'en FRBU (Tableau III) :

Tableau III

exceptions en FRFR		exceptions en FRBU	
* assurer à quelqu'un	de	* assurer à quelqu'un	de
* R-assurer (à) quelqu'un	de que	* R-assurer à quelqu'un	de que
* R-assurer se	de que		
soit 7 exceptions		soit 3 exceptions	

1. N'est pas attesté dans le corpus, mais est prévisible par rapport aux occurrences 1a, 3a et 5a.

En ce qui concerne le problème qui nous intéresse - la détermination d'une particularité - la notion d'exception est fondamentale :

« Il ne suffit pas, pour produire un énoncé correct, de connaître les règles dont l'application y est requise ; il faut savoir en outre dans quels cas celles-ci ne s'appliquent pas. L'insuffisance de ce savoir engendre ce que S. Lafage appelle hypergénéralisation » [5, p. 22].

Cependant, il faut admettre, dans une perspective différentielle devant aboutir à la détermination d'une norme endogène, que les règles comme leurs exceptions sont variables d'une variété de langue à une autre.

En ce sens, la règle énoncée ci-dessus connaissant moins d'exceptions en FRBU qu'en FRFR, elle y est donc moins restrictive et admet un plus grand nombre de combinaisons. Nous revenons là aux notions de rendement et de simplification de la grammaire polylectale, que nous avions abordées dans un article précédent[2].

(R-)appeler

Ce verbe connaît une multiplicité de possibilités structurelles. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous pouvons présenter entre autres les suivantes :

	appeler	Ø	quelqu'un à + inf.	
(R-)	appeler	Ø	quelqu'un à + groupe subst.	
R-	appeler	Ø	quelq. ch.	à quelqu'un
R-	appeler	Ø	Ø	à quelqu'un que

etc.

Par contre, la structure suivante est impossible en FRFR :

*R-appeler Ø quelqu'un à + inf.

Or, il s'agit de la structure de l'énoncé A4. Nous ne saurions dire que A4 est représentatif d'une particularité du FRBU : l'énoncé est en effet hapax, mais il nous intéresse toutefois dans la mesure où il s'inscrit lui aussi dans un paradigme en FRBU qui oppose R- et Ø- selon des règles qui nous semblent différentes de celles qui régissent le même paradigme en FRFR.

Là aussi, la multiplicité des structures et de leurs exceptions conduit à ce que l'on peut appeler une simplification de structure ou une confusion de structures, suivant que l'on adopte un point de vue descriptif ou un point de vue normatif, ou suivant que l'usage (c'est-à-dire la fréquence et la régularité) fasse admettre ou non l'existence d'une norme endogène FRBU.

(R-)emporter

Il ne sera pas utile de nous attarder longuement sur ce verbe, qui connaît une large identité avec le précédent, dans son principe de fonctionnement.

Ce verbe accepte entre autres les structures suivantes, dans lesquelles R- et L'- sont en distribution complémentaire :

R-emporter	Ø	quelque chose	- - - la victoire, la palme, la coupe, le prix, un succès...
L'emporter	Ø		- - - l'équipe de Béziers l'emporte
	sur		- - - l'emporter sur un adversaire

2. Cf. Frey Cl., « L'Extension polysémique du verbe FAIRE en français du burundi », article à paraître.

De même que pour l'exemple précédent, hapax lui aussi, il y a simplification ou confusion de structure, cette dernière étant favorisée par l'interférence phonologique /l/ - /R/ qui, parfois, influence la graphie. Bref, il y a là aussi une simplification qui, soit devient la règle, auquel cas il y a développement d'une particularité dans une forme mésolectale du français (puisqu'il existe une conscience de la règle acrolectale, plus restrictive), soit est insuffisamment répandue et doit être considérée comme une confusion.

Structure morphosémantique

Au titre de la structure morphosémantique, le groupe C est intéressant, car il oppose de façon régulière Ø et R- par rapport au FRFR (Tableau IV) :

Tableau IV

FRBU	FRFR	sens
la balle au REbond	... au Ø-bond	lorsque la balle rebondit
un point de REchute	... de Ø-chute	là où on revient (contexte)
ce qui Ø-sort des débats	...REssort	ce qui émane
Ø-gagner son poste	REgagner...	aller occuper son poste
Ø-chercher l'immunité	REchercher...	se faire immuniser

Dans la plupart des cas du groupe C, R- perd sa/ses signification(s) propre(s) en FRFR et provoque une situation de synonymie par neutralisation de l'opposition morphosémantique Ø-R-.

Il semble donc exister, en FRFR, un phénomène d'agglutination (cf. « lendemain », « gendarme ») dans lequel il n'est plus possible, en tout cas plus nécessaire, d'analyser les différents morphèmes composant la lexie. Henri Frei signale dans cet ordre d'idées que « beaucoup de verbes à initiale vocalique sont tombés en désuétude et ont cédé la place aux dérivés en re- : accourcir, affiner, alentir, apetisser, éjouir, emplir, encontrer, épandre, étrécir, etc. » (Frei, H., 1982 99).

De même, dans certains contextes, en FRFR contemporain, les lexies en R- deviennent inanalysables en R-radical. En d'autres termes, une analyse sémique traditionnelle, et plus encore interprétative, ne ferait ressortir aucun sens particulier à R-. Ces lexies monomorphématiques font donc l'objet d'une perception sémantique synthétique : un cas qui nous paraît assez explicite est constitué par les verbes *entrer* et *rentrer*.

Dans les exemples en contexte de notre corpus, il est possible d'envisager une perception synthétique des parasynonymes suivants :

C1 bond / rebond
C2 chute / rechute
C6 chercher / rechercher

Cette perception synthétique vaut aussi pour les verbes de sens différents comme :

accorder / raccorder
enseigner / renseigner
marquer / remarquer

Dans tous ces exemples, R- ne nous paraît plus analysable séparément, sinon dans une perspective étymologique. Par contre, et toujours dans notre corpus, le FRBU semblerait

conserver une perception analytique, susceptible de permettre la décomposition bimorphématique R-radical, dans laquelle R- aurait obligatoirement un sens (Tableau IV) :

Tableau IV

FRFR		FRBU
regagner	- - - - -	RE - gagner
rechercher	- - - - -	RE - chercher
rechute	- - - - -	RE - chute
rebond	- - - - -	RE - bond
		itératif + radical
synthétique		analytique

Nous obtiendrions ainsi, de façon systématique et régulière, l'opposition Ø- = sémelfactif *vs* R- = itératif.

Si l'on accepte cette hypothèse, on comprend pourquoi R- apparaît ou disparaît en FRBU dans le groupe C :

- dans C4 (*sortir*), C5 (*gagner*), C6 et C7 (*chercher*), R- devient inadéquat puisqu'il s'agit dans tous les cas d'une occurrence unique du procès.
- dans C1 (*rebond*), et C2 (*rechute*), R- doit apparaître puisqu'il y a itération sous une forme ou sous une autre.

Nous pouvons maintenant revenir sur l'opposition Ø-*assurer vs* R-*assurer*, du groupe A. Les sondages effectués auprès d'étudiants burundais font apparaître les valeurs d'itération, d'intensité ou de renforcement attribuées au préfixe R-, valeurs que nous avions liées dans notre description lexicosémantique du premier paragraphe, y compris dans les cas où la norme du FRFR juge R- explétif.

Les locuteurs burundais interrogés confèrent donc avec plus de constance une valeur particulière à R-, selon les implications d'une perception analytique. Là ou en FRFR nous avons les oppositions :

assurer	*vs*	Rassurer	*vs*	RE-assurer
(synthétique)		(synthétique)		(analytique)

nous obtenons en FRBU :

assurer	*vs*	R-assurer	*vs*	RE-assurer
(synthétique)		(analytique)		(analytique)

En FRBU, R- rentrerait donc toujours dans le paradigme des préfixes signifiants, et *Rassurer* ne serait donc pas à opposer à *assurer* en tant que verbe différent, mais en tant que *R+assurer*.

Cela expliquerait pourquoi, en FRBU, R-*assurer* générerait les mêmes structures syntaxiques que Ø-*assurer*. Dans une perception analytique, R-Vb = R + Ø-Vb,

et Ø-Vb $\Rightarrow$ structure x

R-Vb $\Rightarrow$ structure x

Dans une perception synthétique, R-Vb $\neq$ Ø-Vb,

et Ø-Vb $\Rightarrow$ structure x

R-Vb $\Rightarrow$ structure y

La structure sémantique influencerait donc la structure syntaxique. Mais nous n'avons pas la place ici de vérifier cette hypothèse.

Étiologie de la particularité

Interférences ?

Il ne nous semble pas fructueux de chercher une explication dans l'interférence kirundi-français, qui concernerait l'expression de l'itération. Celle-ci en effet se rend en kirundi par le verbe spécifique *gusubira*, qui contient l'idée de recommencer, de répéter, de refaire, ou son parasynonyme *kwongera*.

Exemples : *kubona* = voir ⇒ *gusubira kubona* = revoir
gutanga = donner ⇒ *gusubira gutanga* = redonner
kugenda = aller ⇒ *gusubira kugenda* = aller de nouveau

Toutefois, la logique analytique du kirundi (et des langues bantoues en général), où chaque radical est complété selon les besoins par une série d'affixes signifiants, pourrait entraîner un découpage analytique des lexies françaises. La traduction de l'énoncé « j'ai vu le petit enfant » serait par exemple la suivante :

wa	mw	-	ana	mu	-	to	n	-	a	-	mu	-	bon	-	ye
déictique	préfixe de classe		radical	préfixe de classe		radical	1re pers. sg.		morphème de temps		préfixe de classe		radical		morphème d'aspect

Sur un plan étiologique, il n'est pas exclu par ailleurs d'envisager l'influence des belgicismes, du moins en ce qui concerne l'adjonction du préfixe R-. Nous trouvons en effet, en français de Belgique, des verbes tels que *raccuser* « cafarder », *reloqueter* « passer la loque = la serpillière », *ravoir* « prendre sa revanche », « avoir (quelqu'un) au tournant », *se ravoir* « retrouver son état normal, après une émotion », etc.[3] qui ne sont peut-être pas étrangers à la généralisation de l'emploi de R-

Mais la raison de cette particularité, selon nous, se trouve ailleurs.

Résultat d'une réflexion logique

« La logique est une production de la raison, et les langues n'en sont pas nécessairement le modèle avoué ou semi-conscient » [4, p. 91].

Nous avons tenté de le montrer, R- est évité précisément là où il pourrait signifier une itération qui n'existe pas au niveau référentiel. Selon nous, l'explication réside dans un processus de réflexion en deux temps :

1) Il y a au départ une connaissance incertaine d'expressions idiomatiques en FRFR, où il existe des lexies complexes plus ou moins figées :

saisir
(re)prendre la balle au bond
avoir un point de chute

3. Cf. entre autres Piron M. « Le Français en Belgique ». In (éd.), *Le Français hors de France*. Paris, Champion.

ou des lexies complexes variables :

il ressort { des débats / des échanges / des discussions } ...

ou encore des habitudes collocatives où l'on va préférer *rechercher* à *chercher, regagner* à *gagner* :

regagner son poste
rechercher un effet de style
rechercher les faveurs de quelqu'un[4].

Cette connaissance imparfaite de la forme attestée en FRFR est mise en évidence, selon nous, dans la première forme de présentation, où les étudiants ne décèlent pas spontanément l'erreur, et dans la deuxième forme, si l'on considère les hésitations qui précèdent la réponse.

2) Dans un deuxième temps, et par conséquent, c'est une réflexion logique qui conduit à retrouver (ou à « trouver » ?...) l'expression qui semble convenir :

- à partir de la connaissance de la règle sémantique

bondir ⇒ sujet animé
rebondir ⇒ sujet non animé,

le locuteur aboutit à :

* la balle bondit
la balle rebondit,

puis à : saisir la balle au rebond ;

- à partir de la connaissance du sémantisme de R- (itération) et en fonction du contexte (« allé souvent »), le locuteur aboutit à :

point de rechute.

Le locuteur semble ainsi amené à analyser la situation en termes d'itération, ce qui implique l'apparition de R-.

Inversement, cette itération n'est logiquement pas présente dans C4, C5, C6 et C7. Le même processus logique aboutit alors à la suppression de R-.

- De la même façon, c'est la valeur d'insistance de R- qui conduit à remplacer « s'assurer que » par *se rassurer que*, qui signifie « s'assurer vraiment ».

En bref, la méconnaissance d'une expression idiomatique conduit à récupérer une forme linguistique selon une logique onomasiologique. La forme ainsi récupérée ne correspond pas forcément à la norme du FRFR, mais établit un parallélisme plus étroit, une relation moins arbitraire, entre l'intention sémantique et la construction linguistique.

Le processus est donc le suivant, aboutissant à deux résultats différents, mais logiques en fonction du contexte (fig. 1) :

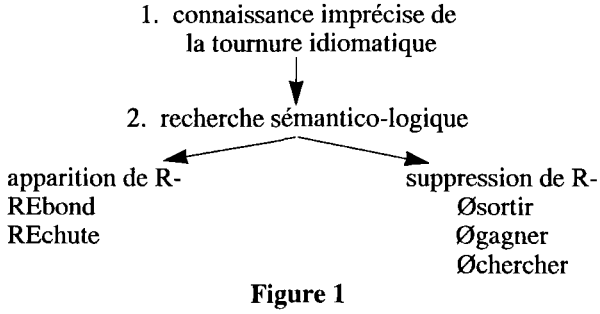

Figure 1

4. Avec toutefois une focalisation plus intense dans *Re-chercher* que dans *Ø-chercher*.

Ainsi, le résultat sémantique est juste, et identique pour tous les locuteurs, mais le résultat formel différent d'une variété de français à l'autre. Nous verrons plus loin si cette variété doit être considérée comme une norme endogène ou une faute.

Un autre exemple, découvert sous la plume d'un étudiant, s'inscrit dans le même principe et corrobore notre hypothèse en opposant *Ø-manier* et RE-*manier* : « Le Burundais peut compter en kirundi jusqu'à 999 999. À partir de 1 000 000, il recourt au terme français « manié » en kirundi « miliyoni ».

Ces constats mettent en évidence, sur un plan linguistique général, le hiatus qui peut exister entre la forme linguistique et la réalité, en posant la question de la motivation du signe et, sur un plan plus particulier, la révision implicite de cette relation signe-référent par certains locuteurs burundais.

Mais il n'est pas inutile de signaler ici que le cas n'est pas particulier au Burundi, puisque l'IFA de 1983 [3] donne des exemples similaires en Côte-d'Ivoire, au Togo, au Bénin et dans l'actuel Burkina Faso : dans ces pays, *recueillir, redouter, refouler* signifient respectivement « cueillir à nouveau », « douter à nouveau » et « fouler à nouveau ». Nous nous trouvons là aussi en face d'une opposition dans laquelle il existe une perception synthétique en FRFR et analytique en français d'Afrique (Tableau V) :

Tableau V

FRFR			français de CI, TO, BE, BF		
cueillir	≠	recueillir	RE	+	cueillir
douter	≠	redouter	RE	+	douter
fouler	≠	refouler	RE	+	fouler
synthétique		synthétique	itératif	+ analytique	radical

De même, l'IFA signale au Burkina Faso l'existence de *rabaisser* au lieu de « baisser » (en signalant toutefois qu'il n'y a pas d'idée de réitération), mais aussi celle de *se rassurer que* au lieu de « s'assurer que ».

Ce qui n'est peut-être pas fortuit, c'est que ces quatre pays font partie de la famille linguistique Niger-Congo, et des groupes voltaïque et kwa. Il pourrait être intéressant d'étudier dans quelle mesure, et à quelle profondeur de structure linguistique et logique, il existe un éventuel lien entre la famille Niger-Congo et la famille bantoue, qui permettrait une explication commune à l'apparition ou à la disparition de R- dans les cas présentés. Mais l'explication ne réside peut-être pas dans une interférence linguistique, du moins dans une interférence linguistique de surface.

Un point de vue génératif sur l'acquisition du langage stipule l'existence de mécanismes universels et minimise les phénomènes d'interférence L1-L2. Il met par contre en évidence une identité entre les erreurs commises par des enfants apprenant une deuxième langue et celles commises par des enfants apprenant leur langue maternelle [1, pp. 194 ss]. C'est peut-être dans ces mécanismes et dans ces structures plus ou moins profondes qu'il faudrait trouver les raisons de particularités débordant des aires linguistiques déterminées et éloignées les unes des autres. Mais ce n'est pas le seul cas particulier de R- en FRBU qui permet ces hypothèses, déjà posées par Manessy et Wald, qui s'appuient sur des cas plus ou moins semblables relevés au Togo, en Côte-d'Ivoire au Cameroun et en Centrafrique :

« C'est parce que les systèmes approximatifs de communication sont logiquement ordonnés entre les deux pôles constitués par les structures élémentaires du langage et la norme académique que le continuum « français d'Afrique » se présente comme un tout cohérent et non pas comme un chaos d'usages individuels » [5, p. 41].

Conclusion : fautes ou particularités ?

Au terme de cette étude, quelles conclusions tirer ? La fréquence et la régularité des occurrences de type A1 et A2 et, dans une moindre mesure, A3, indiquent de façon claire l'existence d'une particularité bien attestée et acceptée dans la norme endogène FRBU, dont nous venons de faire la description morphosyntaxique et morphosémantique : norme mésolectale toutefois, puisqu'il existe une conscience d'une norme acrolectale, plus restrictive. L'appropriation de ces normes dans les différents milieux socioculturels pourrait à elle seule faire l'objet d'une étude.

Il faut être beaucoup plus prudent par contre en ce qui concerne A4 et A5, de même qu'en ce qui concerne l'ensemble des exemples du groupe C.

A4 et A5 sont hapax et, à ce titre, mieux vaut les considérer momentanément comme le résultat d'une maîtrise linguistique insuffisante que comme une particularité du FRBU.

La même remarque vaut pour les occurrences du type C. Bien qu'une logique préside, comme nous avons tenté de le montrer, à l'apparition ou à la disparition de R-, il nous semble prématuré de présenter chacune de ces occurrences, prise individuellement, comme un élément d'une norme endogène bien attestée.

Cependant, elles semblent bien ressortir à une même logique régissant un choix paradigmatique systématique qui pourrait être l'indice de la naissance d'un lecte. Les chiffres recueillis lors du sondage ne nous permettent guère de nous prononcer dans un sens ou dans l'autre, le nombre d'enquêtés étant bien trop insuffisant pour nous permettre une affirmation stricte. La suite logique de cette étude devrait consister en une enquête à plus grande échelle dans différents milieux francophones burundais.

Il n'en reste pas moins que chaque locuteur, influencé par l'usage plus ou moins fréquent d'une particularité, puisse se laisser emporter par l'élan endogène si sa vigilance métalinguistique s'endort. C'est peut-être la raison pour laquelle une petite annonce, émanant d'un Européen de Bujumbura, proposait la vente d'un « piano, en très bon état, *raccordé,* 140 000 francs burundais », ... et qu'un esprit à la vigilance normative plus exercée a jugé nécessaire d'ajouter au stylo : « raccordé à quoi ? » !

Cependant, cette particularité morphosémantique n'est pas une exclusivité burundaise, puisqu'elle est signalée dans la famille Niger-Congo par l'IFA 1983. Pour nous, il ne s'agit pas d'une coïncidence, et une étude plus approfondie de cette particularité entre autres pourrait mettre en évidence une systématique du fonctionnement du français d'Afrique. Manessy et Wald ont évoqué l'hypothèse d'une « résurgence possible de structures élémentaires du langage humain » dans certaines constructions linguistiques *a priori* défectueuses. Nous pensons qu'un raisonnement logique aboutissant à des formes linguistiques a-normales, peut trouver sa place dans cette hypothèse. Ces transpositions de structures sémantico-syntaxiques, nous dit Paul Wald, bien que leur impact soit variable dans le discours, « semblent caractériser d'une manière convergente des usages du français en Afrique, indépendamment de la diversité génétique des langues parlées par ses locuteurs » [7, p. 7].

Ainsi, à côté de particularités locales, il existerait des particularités étendues à l'ensemble de l'Afrique, correspondant à une logique qui se situerait entre une logique linguistique de surface, où l'on découvrirait les interférences les plus visibles, et une logique phylogénétique profonde, moins accessible mais plus puissante, renvoyant à des règles de portée plus générale et applicables à tout apprentissage de langue, seconde ou maternelle.

Références

1. Broselow E. (1984). Second language acquisition. In : *Linguistics : the Cambridge survey. Language : psychological and biological aspects.* F.J. Newmeyer, Cambridge University Press.
2. Dubois J. (1973). *Dictionnaire de linguistique.* Larousse, Paris.
3. Équipe IFA (AELIA) (1983). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire.* AUPELF-ACCT.
4. Hagège Cl. (1985). *L'Homme de parole.* Fayard, Folios-essais, Paris.
5. Manessy G., Wald P. (1984). *Le Français en Afrique noire tel qu'on le parle et tel qu'on le dit.* L'Harmattan - IDERIC, Paris.
6. Pottier B. (1974). *Linguistique générale.* Klincksieck, Paris.
7. Wald P. (1990). Catégories de locuteur et catégories de langue. In : *Langage et Société,* 52. Paris, Maison des Sciences de l'Homme.

PARTIE V

Synthèse

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 425-429.

RAPPORT DE SYNTHÈSE DES TRAVAUX

Les premières Journées scientifiques du Réseau « Étude du français en francophonie » de l'UREF, organisées en collaboration avec l'Université de Nice, du 18 au 21 septembre 1991, sur le thème « Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies » ont accueilli quelque quatre-vingts participants en provenance de vingt-trois pays du Nord et du Sud.

Tout en étant axées sur les thèmes de recherche des équipes engagées dans le cadre du Réseau, ces Journées avaient pour objectif général de permettre une large concertation entre partenaires scientifiques du Nord et du Sud sur les avancées théoriques et méthodologiques des recherches touchant à la description des variétés de français en francophonie.

Ces journées visaient également à :

- dresser un bilan des réalisations et une prospective sur les travaux d'inventaires des particularités lexicales du français de la francophonie du Sud ;
- évaluer les méthodologies d'enquêtes et de constitution de corpus et étudier les problèmes d'harmonisation ;
- favoriser la concertation entre les équipes du Nord et du Sud impliquées dans ces travaux ;
- relier les études lexicographiques à d'autres aspects du langage : morphosyntaxe, orthographe, diachronie et normes endogènes.

À travers les différents ateliers et sessions prévus au programme :

- inventaires, nomenclatures, méthodologie générale,
- inventaires lexicaux, méthodologies pratiques,
- méthodologie IFA (Inventaire du Français en Afrique noire) : approfondissements et transférabilités,
- méthodologie d'enquête et de constitution de corpus,
- aspects non lexicaux : variétés orthographiques et syntaxiques,

ces Journées auront permis à la communauté scientifique réunie de contextualiser la problématique des recherches concernant les variétés de français ainsi que d'étudier les formules de partenariat scientifique souhaitables en vue de la production et de la conservation des résultats de ces recherches.

Sessions consacrées aux problèmes de méthodologie générale

En partant des constats fondamentaux, à savoir :

- que la langue, expression d'une société, n'est pas seulement une somme d'usages mais répond à un processus nécessaire d'appropriation volontaire par une communauté,
- qu'une langue ne fonctionne jamais seule mais en situation de multilinguisme, de colinguisme et de diglossie,
- que les situations de francophonie se caractérisent par une remarquable diversité,

il semble possible de proposer un classement des préoccupations exprimées par les participants en trois points :

1. définition de l'objet scientifique,
2. méthodes d'approche (constitution de corpus, sélection, description),
3. finalités des entreprises de description.

Définition de l'objet scientifique

Cette étape, cruciale pour les travaux entrepris, doit se placer à l'intérieur d'un cadre général où le langage est appréhendé comme objet anthropologique, ce qui pose le problème d'un modèle de mise en rapport de deux ensembles de critères, intralinguistiques et sociolinguistiques.

Ce modèle de mise en relation est loin d'être achevé puisqu'on peut soit concevoir le sociolinguistique comme un cadre préalable à la suite des recherches, soit concevoir un va-et-vient entre les deux types de critères. Différents modèles peuvent présider aux travaux selon les spécificités des situations. Cette orientation suppose un modèle plus vaste, intégrant et justifiant la diversité des approches mises en œuvre.

Se pose en outre la question de la prise en compte de normes endogènes, si l'on veut éviter de constituer des variétés de langues « contre » le vœu des locuteurs.

Méthodologies d'approche

Mis à part tous les aspects déjà bien balisés, qui ont été évoqués, quelques points ont particulièrement retenu l'attention des participants :

a) de nouvelles approches, d'inspiration sociolinguistique, se manifestent de plus en plus, mais il convient de conserver les méthodes descriptives différentielles, qui ont fait leurs preuves ;

b) les nouvelles technologies informatiques facilitent la constitution et la gestion des nomenclatures ;

c) compte tenu des situations de multilinguisme, de colinguisme et de diglossie, il est nécessaire de prendre en compte le problème de la démarcation des variétés de français face aux langues locales, en particulier les créoles.

Finalités

La langue, objet anthropologique, se trouve souvent au cœur de stratégies d'aménagement linguistique liées à des enjeux politiques et éducatifs. En raison des situations francophones spécifiques, on doit pouvoir dépasser les modèles de dictionnaires existants.

Sessions consacrées aux méthodologies pratiques des inventaires lexicaux

Le bilan et la perspective dressés par les différents coordonnateurs des équipes de recherche engagées dans le cadre du réseau (équipes nationales et ROFCAN INaLF pour l'Afrique noire, équipe du Maghreb, équipe de l'océan Indien) ont confirmé les engagements de recherche définis globalement à l'échelon d'une première programmation sur cinq ans. Ils ont aussi mis en évidence la nécessité d'une différenciation relative des méthodes d'approche de la macrostructure et de la microstructure des nomenclatures.

Le Comité du Réseau estime qu'il faut prendre en considération la problématique de la lexicographie variationniste fondée sur les apports de la sociolinguistique.

Les nombreuses communications présentées dans les ateliers ont considérablement enrichi la réflexion sur la typologie de la variation lexicale et la problématique de la constitution et de la délimitation des corpus en soulignant notamment :

- la nécessité de prendre en considération la dimension diachronique dans une perspective comparative ;
- la nécessité de tenir compte des influences des langues en contact sur le français ;
- la nécessité d'intégrer, dans l'étude du lexique, l'analyse des processus de formation des normes endogènes qui sont liées à la fonction identitaire de la langue.

Ces communications soulignent par ailleurs l'importance d'une concertation scientifique constante dans l'élaboration et la conduite des projets du Réseau.

En ce qui concerne les programmations pratiques, l'équipe du français au Maghreb prévoit :

- une bibliographie sélective sur le français au Maghreb pour 1992 ;
- la publication d'un lexique du français en Algérie début 1994 ;
- la réalisation pour 1995 d'un inventaire régional comprenant un volume « lexique et société » et un volume « variations morphosyntaxiques ».

L'équipe « français dans l'océan Indien » a confirmé :

- un lexique pour une première aire géographique d'ici 1993 ;
- une recension bibliographique dans la zone ;
- la réalisation d'un inventaire général à l'horizon 1995.

L'équipe d'Afrique noire n'ayant pas tenu de séminaire préalable fixera sa programmation théorique en aval des Journées scientifiques (réunion spécialisée) et sollicite la tenue d'un séminaire régional.

Session sur les variétés orthographiques

La session consacrée à l'étude des variétés orthographiques du français en Afrique noire était centrée sur la présentation du programme ORTHAF.

La démarche retenue à la fin de la première année est la suivante :

1. relevé des variantes graphiques ;
2. modélisation et recherche des unités graphiques fonctionnelles présentes dans ces variantes, ces unités devant être privilégiées dans des propositions d'harmonisation ;
3. simultanément, interprétation des variantes par les Africanistes et prise en compte de la réalité africaine sous ses divers aspects géographique, social, culturel...
4. proposition d'harmonisations graphiques.

À travers l'atelier tenu lors des Journées scientifiques de Nice, l'objectif et la démarche d'ORTHAF ont reçu un accueil favorable, les responsables souhaitant élargir le groupe de travail au-delà des informateurs actuels, uniquement zaïrois.

D'autre part, les participants ont émis le vœu que certains besoins de la recherche ORTHAF soient pris en compte dans la nouvelle version de l'IFA. Des réunions de travail pourraient être envisagées sur ce sujet.

Session sur les variétés morphosyntaxiques

Les interventions de cet atelier ont porté à la fois sur le français de France et hors de France. Tous les exposés ont traité du français oral et posé les problèmes de la morphosyntaxe en relation avec la sémantique.

En ce qui concerne le français de France, l'accent a été mis sur l'élaboration d'un inventaire du français contemporain appuyé sur une enquête systématique de la variation syntaxique.

En ce qui concerne le français du Sud, à la lumière de plusieurs études de cas, on a souligné la nécessité d'homogénéiser les procédures de constitution de corpus de français parlé.

L'entreprise de description de la variation syntaxique dans une variété donnée de français soulève plus généralement la question d'une théorie de la variation intégrant les phénomènes observés. Cette entreprise doit pouvoir se donner les moyens d'un recueil significatif de données et s'appuyer sur des confrontations d'enquêtes similaires conduites sur d'autres variétés de la langue dans l'Hexagone et hors de l'Hexagone.

Recommandations

Afin de permettre la systématisation des travaux de description des variétés lexicales du français en francophonie du Sud, le Réseau propose :

Dans le domaine de la recherche partagée

- de confirmer pour le court terme la réalisation et la publication d'états de recherche harmonisés, nationaux et régionaux, permettant de prendre connaissance de l'évolution des recherches et favorisant les études comparatives ;
- de favoriser la synergie des recherches et des travaux par l'organisation de :
  - séminaires régionaux de méthodologie pratique, en donnant priorité à la tenue d'un séminaire pour les équipes de l'Afrique noire ;
  - séminaires transrégionaux portant sur des points théoriques et méthodologiques en rapport avec la formalisation des paradigmes de recherche. Des thèmes sont proposés : 1) étude typologique des corpus de provenances géographiques diverses dans les optiques lexicale, orthographique et morphosyntaxique ; 2) approche des processus de formation des normes endogènes, particulièrement dans une perspective lexicale ;
  - des journées scientifiques périodiques plus largement ouvertes à la confrontation des méthodologies des équipes du Sud et du Nord.

Dans le domaine de la formation

- l'aide à la formation des équipes et à leur coordination par la mise à disposition du Réseau d'un quota de bourses de mobilité et d'excellence ciblées sur les objectifs de recherche engagés dans les travaux du Réseau. Les contenus précis de cette formation correspondraient aux attentes exprimées par les séminaires théoriques et méthodologiques proposés.

Dans le domaine de l'information scientifique et de l'édition

- la création d'un bulletin de liaison du Réseau ;
- la mise à disposition du Réseau de moyens en IST permettant la conservation des résultats des travaux par l'aménagement progressif d'une banque de données de documentation lexicographique sur les français du Sud, qui épouse l'évolution de la réflexion théorique et méthodologique ;
- l'aide à la documentation scientifique, à la constitution de corpus et à la réalisation informatisée d'une bibliographie sur l'objet d'étude et les zones géographiques concernées.

Fait à Nice, le 21 septembre 1991

PARTIE VI

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 433-459.

BIBLIOGRAPHIE

Langue française et contacts de langue en Afrique du Nord : contribution à une bibliographie scientifique

La présente bibliographie établie par l'équipe de recherches sur le français parlé et écrit au Maghreb se veut un parallèle et un complément de l'excellente « Bibliographie scientifique concernant la langue française en Afrique noire » rédigée par S. Lafage et publiée dans Clas A., Ouoba B. (1989). *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone.* AUPELF, John Libbey, Paris-Londres, p. 147-182.

Notre objectif a été de mettre à la disposition de la Communauté scientifique une bibliographie - à notre connaissance la première publiée sur le sujet - recensant les principaux travaux concernant la langue française dans les quatre pays maghrébins que constituent l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie ; cette bibliographie vise à combler une lacune et à répondre à un besoin réel, ressenti non seulement par les chercheurs impliqués dans le projet mais également par tous ceux qui s'intéressent à l'évolution du français en Afrique du Nord dans un contexte plurilingue particulièrement complexe. Elle répertorie les articles et (rares) ouvrages sur le français et les contacts de langues au Maghreb, mais inventorie aussi les nombreuses thèses, presque toutes inédites, qui traitent du sujet ou des sujets voisins, et qui pour la plupart ont été rédigées sans que leurs auteurs (et leurs directeurs de recherches) eussent eu conscience de l'existence de travaux similaires ou proches.

Pour des raisons théoriques et pratiques, l'équipe a fixé à cette bibliographie certaines limites qu'il semble utile d'expliciter :

- **Limites chronologiques :** ont été pris en compte tous les travaux portant sur la langue française en Afrique du Nord depuis le début de la colonisation française jusqu'à nos jours (y compris les recherches sur le français des « pieds-noirs ») : le choix de cette chronologie large s'explique par le désir de donner une perspective diachronique à la recherche : la situation actuelle du français ne peut se comprendre pleinement que si l'on prend en considération les mécanismes de l'implantation du français et de sa diffusion à l'époque coloniale.
- **Limites géographiques :** seuls ont été considérés les quatre pays d'Afrique du Nord où le français a été historiquement langue officielle ; ont donc été écartés les pays qui n'ont pas connu la colonisation française, même si le français y joue (et surtout y a joué) un rôle non négligeable.

- Pour le français en Égypte on se reportera à :

Luthi J. (1979). *La langue française en Égypte. Approches socio-lexicales.* Université de Paris III, thèse de doctorat.

El Annar M. (1983). *La langue française comme langue étrangère en Égypte.* Université de Paris V, thèse de doctorat d'État.

- Pour le français en Lybie, on consultera :

Bengailel A. (1986). *L'enseignement du français en Lybie. Situation actuelle et perspectives.* Université de Besançon, thèse de doctorat.

En revanche, notre bibliographie inclut les travaux relatifs à la Mauritanie, pays appartenant officiellement au « Grand Maghreb arabe », situé à la frontière de l'Afrique blanche et de l'Afrique noire et à ce titre ethniquement hétérogène (d'où sa prise en compte à la fois pour l'Afrique du Nord et pour l'Afrique noire).

• **Limites thématiques** : d'orientation avant tout linguistique et sociolinguistique, la bibliographie incorpore toutes les recherches portant sur la langue française (histoires externe et interne, sociolinguistique, didactique adaptée au contexte maghrébin) et sur les contacts de langues en Afrique du Nord (politique linguistique, aménagement, etc., à condition que le français soit intégré à la description).

En revanche ont été écartés les travaux portant sur :

- La littérature maghrébine d'expression française : en ce domaine, on se reportera aux bibliographies de Déjeux J. et à celle de Arnaud J., Amacker F. (1984). *Répertoire mondial des travaux universitaires sur la littérature maghrébine de langue française.* L'Harmattan, Paris.

Pour des références plus récentes, on consultera la base de données documentaires informatisées sur les littératures du Maghreb du CELFC de l'Université Paris-Nord (dir. Ch. Bonn) ; cette base, en voie de constitution, bénéficie d'un contrat avec le réseau AUPELF-UREF *Littératures francophones* animé par J.-L. Joubert.

- Les comparaisons typologiques et linguistiques générales entre le français et les différentes langues en usage en Afrique du Nord.

- Les emprunts (souvent abondants) de ces langues au français.

- Les emprunts du français à ces langues (l'arabe classique en particulier) en dehors du contexte maghrébin.

- L'acquisition (guidée ou « sur le tas ») et la pratique du français par les Maghrébins vivant en France ou leurs enfants : sur ces derniers sujets on pourra se reporter à :

Véronique D. (1990). L'apprentissage du français par des travailleurs arabophones et la genèse des créoles français. *Langage et société,* 50-51, p. 9-37 (biblio. p. 33-37).

Milet H. (1985). *Pratiques langagières et identités culturelles. Les enfants d'immigrés d'origine maghrébine en contexte scolaire.* Université de Grenoble III, thèse de doctorat.

Beniaroumil F. (1990). *Aspects linguistiques, sociolinguistiques et psycholinguistiques de l'apprentissage du français par les enfants de migrants (le cas des enfants d'origine maghrébine).* Université de Toulouse II, thèse de doctorat, 353 p.

Pour établir cette bibliographie ont été mises à contribution les ressources bibliographiques des différents chercheurs de l'équipe qui ont en outre consulté :

- Le fichier central des thèses soutenues dans les universités françaises (Nanterre). Nous avons utilisé en particulier la précieuse recension des thèses se rapportant au monde arabe effectuée pour l'IREMAM par :

Burgat M., Bruchet D. (1989). *Le monde arabe et musulman au miroir de l'Université française. Répertoire des thèses en Sciences de l'Homme et de la Société : Thésam I : Maghreb, Mauritanie, Maroc.* IREMAM, Aix-en-Provence, 186 p.

Quilès J. (1990). *Le monde arabe et musulman au miroir de l'Université française. Répertoire des thèses en Sciences de l'Homme et de la Société : Thésam II : Algérie, Tunisie, Lybie.* IREMAM, Aix-en-Provence, 180 p.

- Les fichiers des thèses recensées dans les différentes universités du Maghreb.
- Le fichier des thèses soutenues dans les universités d'Amérique du Nord (en dépôt à la Bibliothèque nationale).
- Le fichier de l'Institut de Recherches et d'Études du Monde Arabe et Musulman (Aix-en-Provence).
- Le fichier des Archives de la France d'Outre-mer (Aix-en-Provence).
- Le fichier du CADIST de la BU d'Aix-en-Provence (Histoire coloniale française et Histoire de l'Orient méditerranéen : 1453-1900).
- Le fichier du Centre de Documentation Historique sur l'Algérie.
- Le fichier du Centre d'Études Créolophones et Francophones de l'Université de Provence.
- Les recensements opérés dans le *Bulletin analytique de Linguistique Française* par les services documentaires de l'Institut National de la Langue Française (CNRS).
- La base de données bibliographiques CARAMEL du même INaLF (consultée à notre intention par Mme A. Becker).

Notre bibliographie reste cependant d'élaboration artisanale et donc forcément lacunaire. Tout additif serait le bienvenu et nous serions reconnaissants à tout lecteur de bien vouloir nous signaler les erreurs éventuelles et les oublis inévitables dans ce type de recension.

Ont participé à l'élaboration de cette bibliographie les membres suivants de l'Équipe de recherches sur le français au Maghreb :

- Queffelec Ambroise (synthèse)
- Benzakour Fouzia
- Cherrad-Benchefra Yasmina
- Debov Valéry
- Driss Gaadi
- Duclos Jeanne
- Mahbouba Hosni
- Morsly Dalila
- Ould Zein Bah.

Abbassi A. (1977). *A sociolinguistic analysis of multilingualism in Morocco.* PH D Thesis, University of Texas at Austin, 262 p.

Abbou A. (1984). La langue française, un pont entre le Maghreb et l'Europe ? *Französisch Heute* (Francfort), 15, 2, pp. 219-223.

Achard P. (1931). *L'Homme de mer.* Éd. de France, Paris, (La réédition, Laffont, Paris, 1979, contient le glossaire de 140 entrées, pp. 299-302.)

Achouche M. (1981). La situation linguistique en Algérie. *Langue et migrations* (Grenoble), pp. 99-122. (Contacts de langue entre arabe littéraire, arabe parlé, berbère et français.)

Achour-Chaulet C. (1982). *Langue française et colonialisme en Algérie. De l'abécédaire à la production littéraire.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris III, 642 p.

Achour-Chaulet C. (1985). *Abécédaires en devenir.* Entreprise Algérienne de presse, Alger, 607 p. (Perspectives du débat linguistique en Algérie et refonte de l'enseignement du français.)

Adam A. (1982). Chronique sociale et culturelle - Algérie et Maroc. *Annuaire de l'Afrique du Nord,* 19, pp. 679-700. (Présentation de la situation de l'enseignement et du français dans les pays concernés.)

Ait Oumeziane R. (1988). Contrastes vocaliques et variation phonologique : l'exemple du français et de l'arabe maghrébin. *Contrastes,* 16, pp. 81-101.

Akouaou A. (1984). Pourquoi le français et quel français au Maroc ? *Le Français dans le monde,* 189, pp. 27-28.

Alami M'Chichi H. (1983). *Langues et politique au Maghreb. Une analyse des problèmes posés par le statut accordé à la langue française et du rapport entre les différentes langues en présence.* Thèse de Doctorat d'État en Sciences Politiques, Université de Paris I.

Alaoui Z. (1980). *Analyse sociolinguistique des discours politiques pendant la période du protectorat au Maroc : étude des rapports entre langue et idéologie.* Thèse du 3e cycle, Université de Caen.

Albers H.-G. (1987). Interferenzprobleme Deutsch, Arabisch Französisch in Phonetik-Unterricht in Marokko. *Info DaF,* 14, 4, pp. 326-337.

Ali Bouacha A. (1984, a). Pour une appréhension locale de la notion de langue seconde. *Le Français dans le Monde,* 189, pp. 33-37.

Amergui L. (1987). *Problèmes de transposition du sens de l'arabe au français langue étrangère chez les élèves de fin d'études secondaires au Maroc.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris V.

Ameur S. (1979). *Le syntagme verbal et ses expressions.* Mémoires de DEA, Université d'Alger, 298 p.

Anonyme (1830). *Dictionnaire de la langue franque ou petit mauresque.* De Feissat et Demondry, Marseille, 103 p.

Anouar S., **Mestari** N. (1984). *L'apprentissage du français, langue étrangère au Maroc et les fautes d'interférence.* Mémoire, CPR de Fès.

Arezki A. (1986). *La langue française en Algérie et le problème des interférences dans un parler kabyle.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris V, 401 p.

Arroud A. (1988). *La compétence de lecture des étudiants marocains à leur accession à l'université : constat et perspectives.* Thèse de 3e cycle, Université de Grenoble III.

Asselah S. (1981). *La compétence lexicale d'élèves bilingues arabe/français.* Mémoire de DEA, Université d'Alger, 268 p.

Asselah S. (1983). La compétence lexicale d'élèves bilingues. *Kalim,* 5, pp. 80-90. (Étude dés productions lexicales d'élèves bilingues et des facteurs liés aux insuffisances lexicales des informateurs.)

Attatfa D. (1983). *Le français scientifique en Algérie : analyse des besoins et étude des moyens d'acquisition dans une classe de la première année moyenne.* Thèse de 3e cycle, Université de Grenoble III. 150 p.

Audisio G. (1931). « Essai sur la langue de Cagayous » et « Lexique ». In : *Musette, Cagayous ses meilleures histoires.* Gallimard, Paris. (La réédition, R. Laffont, Paris, 1979, contient aussi le lexique de 240 termes pataouètes, pp. 289-299.)

Ba A. R. (1978). *An analysis of the 1973 policy regarding the use of national languages in the school system of Mauritania,* PHD Thesis, Columbia University.

Ba O. (1966). *Presque griffonnages ou la francophonie.* Saint-Louis, 136 p.

Baccouche T., **Skik** H. (1976). Aperçu sur l'histoire des contacts linguistiques en Tunisie. In : *Actes du IIe Congrès International d'Étude des Cultures de la Méditerranée Occidentale.* SNED, Alger, t.I, pp. 181-199.

Bacri R. (1969). *Le Roro. Dictionnaire pataouète de langue pied-noir.* Denoël, Paris. (Ce répertoire contient 248 entrées).

Bacri R. (1983). *Trésors des racines pataouètes.* Belin, Paris, 224 p. Ce répertoire contient 373 entrées.

Bacri R. Le pataouète. In : *Les Pieds-Noirs.* Lebaud, Paris.

Baghli R. (1966). *Some sociolinguistic aspects of the writers in french of the Algerian novelist Mohamed Dib.* Maîtrise, Université de Leeds.

Baklouti N. (1981). *Étude morphologique et sémantique des contes tunisiens et dauphinois.* Mémoire de DEA, Université de Tunis.

Balous S. (1970). La francophonie à l'ordre du jour. Où en est la diffusion de la langue et de la culture française au Maghreb ? *Action.*

Barety M. (1985). *Les mots arabes et berbères dans la littérature maghrébine d'expression française : étude de quelques romans et nouvelles.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris XIII, 290 p.

Baroli M. (1967). *La vie quotidienne des Français en Algérie (1830-1914).* Hachette, Paris. (La première partie du chapitre III, pp. 213-219 est consacrée à « Les hommes et leur langage ».)

Bastide M. (1980). Le témoignage des écrivains maghrébins de langue française sur les interférences phonologiques du français et de l'arabe. *Le Français dans le monde,* 156, pp. 26-29.

Bel Cadi M. (1986). *Le mot démocratie dans le discours électoral de 1977 au Maroc. Analyse des réseaux sémantiques.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris III, 234 p. + annexes.

Belhandouz-Gadiri H. (1982). *L'enseignement colonial : analyse de la compétence proposée par deux manuels de la période coloniale en Algérie (1945-1962) et vue à travers l'étude de la morphosyntaxe.* Thèse de 3e cycle, Université de Lille III. (Étude morphosyntaxique d'un corpus d'exemples.)

Belhimer A. (1987). Francophonie : le français perd son latin. *Parcours Maghrébins* (Alger), 6, pp. 38-42.

Belkhou Y., **Moulay** H., **Belkheir** M., **Kerma** M. *et al.* (1983). *Quelques difficultés présentées par l'enseignement du système verbal français au Maroc (dans les classes du 1er cycle secondaire).* Oujda, Pub. BELP / CPR Oujda, 16 p.

Beltaifa M. (1967). Utilisation respective de l'arabe et du français dans quelques administrations tunisiennes. *Revue tunisienne de Sciences Sociales,* 9, pp. 57-77.

Ben Nitram K. (1931). *Les sabirs.* Bonici, Tunis, 118 p.

Benabbi L.C. (1980). *Arabization in Algeria : processes and problems.* PH D Thesis, Indiana University, 273 p.

Benabdessadock C., **Morsly** D. (1983). La presse nationale de langue française : clichés et idiotismes. *Kalim* (Alger), *2-3*, pp. 161-178.

Benmayouf Kabtane Y. (1984). *Le français des étudiants algériens, reflet et résultats d'une situation de contact de langues.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris III.

Bennabdallah M. (1980). *Dysgraphie et bilinguisme en milieu algérien.* Thèse de 3e cycle, Université de Lille III.

Bennani A. *et al.* (1985). *Du bilinguisme.* Denoël, Paris.

Bennani A., **Ariss** E. (1987). *L'impact de l'arabisation sur l'enseignement du français dans le premier cycle.* Mémoire, CPR de Fès.

Bensmaine C. (1987). *Analyse de productions écrites en français. Essai de bilan de l'apprentissage dans le secondaire.* Mémoire de Magistère, Université d'Alger.

Bentahar A. (1987). *Les effets du bilinguisme sur le rendement scolaire au Maroc.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris VIII.

Bentahila A. (1983a). *Language attitudes among Arabic-French bilinguals in Morocco.* Derrick Sharp, Clevedon, 182 p.

Bentahila A. (1983b). Motivations for code-switching among Arabic-French bilinguals in Morocco. *Language and communication,* III, 3, pp. 233-244.

Bentahila A., **Davies** E. (1983). The syntax of arabic-french code switching. *Lingua*, 59, 4, pp. 301-330.

Ben Younes O. (1977). *Analyse des interférences phonologiques entre le français parlé-écrit et l'arabe marocain.* Université de Rabat.

Benzakour F. (1984). De la négation à la négativité : un exemple d'exploitation grammaticale. *Le Français dans le monde,* 189, pp. 54-57.

Bertrand D. (1985). *Rapport de Mission.* BELC, Paris, 18 p. (Mission effectuée du 24 octobre au 3 novembre 1985 pour faire le point sur l'enseignement du français en Mauritanie.)

Besnard-Lamboley C. (1985). *Contribution à la définition d'une psychopédagogie de la communication en langue française à partir de l'étude des schémas de la personnalité de base. Cas d'une classe de PEM (Professeur d'Enseignement Moyen) de français, stagiaires à l'ITE de Saïd (Oranie).* Thèse de 3e cycle, Université de Nancy II.

Bismuth R. (1981). Apport du français d'Afrique du Nord au français standard. *Bulletin de la Fédération internationale des professeurs de français,* 21, pp. 213-216.

Balchère J.-C. (1972). Quelques aspects de l'implantation de la langue française en Mauritanie jusqu'en 1960. *Bulletin IFAN,* Série B, 34.

Bnoussina K. (1987). *La pertinence du paramètre du sexe dans la pratique du langage par les femmes marocaines : approche sociolinguistique du dialecte de Marrakech.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris V.

Bonnard H. (1985). Francophonie maghrébine. *L'Information grammaticale,* 26, pp. 20-22.

Bonn C. (1972). *Besoins culturels et expression artistique francophone en Algérie.* Thèse de 3e cycle, Université de Bordeaux III.

Bonn C. (1982). *Le roman algérien contemporain de langue française, espace de l'énonciation et productivité de récits.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Bordeaux III, 1468 p.

Bouacha A. A. (1984). Pour une appréhension locale de la notion de langue étrangère. *Le Français dans le monde,* 189, pp. 33-37.

Boualem B. (1983). *L'enseignement du français en Algérie de 1945 à 1962. Analyse d'une méthodologie d'apprentissage du français langue II à travers l'étude phonologique et*

lexicale d'un manuel scolaire à l'usage des CP1 et CP. Thèse de 3e cycle, Université de Lille III.

Bouamoud A. (1986). *Le manuel scolaire et le système éducatif. Une expérience : l'élaboration du manuel de français pour la 3e année de l'enseignement secondaire.* Université de Tunis CERES, Sciences de l'éducation, 1, pp. 187-197.

Boucherit A. (1983). *Le français d'enfants de six ans d'origine arabophone. Étude phonologique.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris V.

Boucherit A. (1987). Discours alternatif arabe-français à Alger. *La Linguistique,* 23, 2, pp. 117-129.

Bougamra H. *Le problème linguistique en Tunisie.* Université de Tunis, Centre d'études et de recherches économiques et sociales, 426 p. (texte en arabe).

Bouguerra T. (1986). *Didactique du français langue étrangère dans le secondaire algérien : contribution.* Mémoire de magistère, Université d'Alger.

Boukous A. (1977, a). *Langage et culture populaires au Maroc. Essai de sociolinguistique.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris V, 375 p.

Boukous A. (1977, b). *Langage et culture populaires au Maroc.* Dar El Kitab, Casablanca.

Boukous A. (1979, a). Le Profil sociolinguistique au Maroc, contribution méthodologique. *Bulletin économique et social du Maroc,* 140, pp. 5-31.

Boukous A. (1979, b). La situation linguistique du Maroc. *Europe,* pp. 602-603.

Boukous A. (1981). Le langage enfantin. Approche sociolinguistique. *Langues et littératures* (Revue de la faculté des Lettres de Rabat), pp. 7-40.

Boulfakha A. (1988). *L'emploi des temps verbaux dans le texte narratif. Essai d'analyse de productions écrites d'élèves marocains en fin de 1er cycle du secondaire.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris VII.

Bounfour A. (1973). Le bilinguisme des lycéens : essai de description. LAMALIF, Casablanca, 58, pp. 24-26.

Bounfour A. (1983). Substitution ou normalisation linguistique : remarques historiques sur le Maroc. In : *Calvet L.-J., éd. Sociolinguistique du Maghreb,* pp. 49-60.

Bourahla F. (1982). *Le rôle du français dans le transfert de l'information en Algérie.* Thèse de 3e cycle, EHESS, 240 p.

Bousdraoui L. (1982). *La présence culturelle française au Maroc 1956-1980.* Thèse de 3e cycle, Paris I. (Prenant comme indicateur le paramètre « langue », l'auteur tente d'évaluer le poids changeant de la présence culturelle française au fil des années.)

Bousfira N. (1983). *La pratique sociale de la langue et l'écriture au Maghreb : le cas de la littérature d'expression française.* Thèse de 3e cycle, EHESS.

Boutaleb G. (1986). Monologue. *Algérie-Actualité,* 1099, pp. 13-14.

Bouvier J. (1986). Le dialogue entre la langue arabe et le français : de quelques emprunts. *Dialogue entre la langue arabe et la langue française.* CILF-IERA, Paris, pp. 109-116.

Brahim A. (1977). *Les erreurs morphosyntaxiques et lexicales dans l'apprentissage du français langue seconde en Tunisie. Le syntagme verbal.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris X.

Brahimi B. (1984). La presse d'expression française en Algérie. *Le Français dans le monde,* 89, pp. 10-12.

Brua E. (1941). *La Parodie du Cid.* Éditions du Cactus. Alger. (Le glossaire de 226 termes pataouètes figure pp. 119-219 dans la réédition, Gallimard, Balland, 1972.)

Brunel M. (1986). *Observations sur le syntagme nominal dans l'interlangue d'un travailleur marocain.* Mémoire de maîtrise, Université d'Aix-Marseille I.

Brunot L. (1948). Sabirs. *Journal des instituteurs de l'Afrique du Nord,* 14, pp. 209-210.

Burgat M., **Bruchet** D. (1989). *Le monde arabe et musulman au miroir de l'université française. Répertoire de thèses en Sciences de l'homme et de la société (1973-1987).* Thèse I Maghreb Mauritanie Maroc, 186 p.
Thèse II Algérie Tunisie Lybie, 180 p. (jusqu'en 1990), Aix-en-Provence, IREMAM.

Cadi K. (1983). Langues et idéologie linguistique au Maroc. *Al Asas,* 50, pp. 34-37.

Calaque E. (1992). Les erreurs persistantes dans la production de locuteurs arabophones parlant couramment le français. *L'Information grammaticale,* 54, pp. 48-51.

Calvet L.-J. (1983 a). *Sociolinguistique du Maghreb, Actes des journées d'études des 29/30 avril 1982.* Pub. du Centre de recherche linguistique, Université de Paris V, 154 p. (Suite d'articles traitant des problèmes linguistiques se posant au Maghreb et dans la population immigrée (langue arabe, berbère, français, plurilinguisme.)

Calvet L.-J. (1983 b). Plurilinguisme et échange : pour une sociolinguistique des Swaq. In : *Sociolinguistique du Maghreb,* pp. 1-71.

Camoun A. (1978). Quelques aspects de la syntaxe des journaux tunisiens d'expression française. *Cahiers de Tunisie,* XXVI, 105-106, pp. 109-148. (L'auteur explore la qualité syntaxique des journaux tunisiens de langue française.)

Camoun A. (1980). L'emploi des formes verbales du français chez les intellectuels tunisiens bilingues. *Cahiers du CERES,* Tunis, pp. 165-202.

Carrière J.-C. (1989). *La paix des Braves, récit.* Le Pré aux Clercs, Paris, 219 p. (Description de l'argot des soldats pendant la guerre d'Algérie.)

Chadli El M. (1984). Maroc : Quels FLE ? *Le Français dans le monde,* 189, pp. 29-32.

Chadli A. (1984). Réflexions sur l'utilisation du français comme langue scientifique en Tunisie. *Perspectives Universitaires,* 2, 1, pp. 129-132.

Chami M. (1974). *Étude descriptive et comparative de la morphologie verbale de l'arabe moderne, de l'arabe marocain et du français.* Pré-Doctorat, Université de Montréal, 189 p.

Chami M. (1984). Analyse des erreurs du français écrit des élèves marocains arabophones de la 4e A.S. *Attadriss,* 7, pp. 83-91. (Analyse des erreurs de français sur un échantillon de 1 520 copies d'élèves.)

Chami M. (1987). *L'enseignement du français au Maroc. Diagnostic des difficultés et implications didactiques.* Najah El Jadida, Casablanca, 191 p.

Chami M. *L'interlangue, état actuel de la question.* Pub. de l'Institut Pédagogique National, Rabat, 7, 20 p.

Chami F., **Elbekraoui** H. (1991). L'enseignement du français au Maroc. *L'information grammaticale,* Paris, 51, pp. 44-46.

Chantar F. (1988). *Le parler des femmes de l'Akhsass. Essai d'analyse sociolinguistique.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris VII, 195 p.

Chaouite A. (1983). Variations psychologiques sur le bilinguisme. *Sindbad,* 16, pp. 3-4.

Charmion C. (1967). Bilinguisme et biculturalisme en Tunisie. *Le Français dans le monde,* 52, pp. 23-28.

Charnet C. (1985). *La situation du français au Maroc.* Thèse de 3e cycle, Université d'Aix-Marseille I, 334 p.

Charnet C. (1988). Comprendre l'usage du français, langue étrangère dans la société marocaine. *Cahiers de linguistique sociale,* 13, pp. 114-133.

Chartrand P. (1977). *Situation linguistique et politique de la langue en Mauritanie : essai de description.* ENA, Nouakchott.

Chauchix D. (1985). *L'écriture des femmes de lettres maghrébines d'expression française en comparaison avec l'écriture de Doris.* Thèse de 3e cycle, Université de Rennes II.

Chekrouni N. (1978). *Les usages linguistiques au Maroc.* Mémoire de licence, Université de Fès.

Cherguy A. (1983). Quelques cas d'interférence entre l'arabe et le français dans le parler des arabophones au Maroc. *Recherches pédagogiques* (Bulletin de l'Association marocaine des enseignants de français), 4, pp. 3-6.

Cheriet A. (1983). *Opinion sur la politique de l'enseignement et de l'arabisation.* SNED, Alger.

Cheriguen F. (1987). *L'emprunt linguistique dans le français moderne (Contact français – langues maghrébines).* Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris XIII.

Cherrad-Benchefra Y. (1980). *Réflexions et jalons pour un enseignement de la compétence de communication en langue française à des élèves de l'enseignement moyen en Algérie.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris XIII.

Cherrad-Benchefra Y. (1987). La réalité algérienne. Comment les problèmes linguistiques sont vécus par les Algériens. *Langage et Société,* 41, pp. 69-71. (Résumé de la communication au colloque de Nice des 27/30 septembre 1987 « Contacts de langues. Quels modèles ? ».)

Cherrad-Benchefra Y. (1989 a). *Même pas :* une des particularités syntaxiques du français parlé en Algérie. *Travaux de didactique* (Montpellier), 21, pp. 31-37.

Cherrad-Benchefra Y. (1989b). Les Algériens et leurs rapports avec les autres langues. *Lengas,* 26, pp. 45-56.

Cherrad-Benchefra Y. (1990). *Contacts de langues et enseignement du français en Algérie.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Constantine, 596 p.

Cherrad-Benchefra Y. (à paraître). Les particularités linguistiques du français parlé en Algérie (cas du système verbal) comme normes de départ d'une théorie globale de l'enseignement de cette langue dans les pays francophones. À paraître dans les Actes du Colloque de Grenoble « Acquisition des langues : Perspectives et recherches ».

Chetouani L. (1988). *Vocabulaire général d'enseignement scientifique. Recherche sur le vocabulaire de la communication scientifique orale en français dans les classes de lycées en Algérie.* Thèse de Doctorat, Université de Paris XIII, 915 p.

Chettaoui A. (1974). *Bilinguisme et enseignement primaire en Tunisie.* Thèse du 3e cycle, Université de Strasbourg I.

Chickh S. (1988 a). L'Algérie face à la francophonie. *Revue algérienne des relations internationales,* pp. 13-35.

Chickh S. (1988 b). L'Algérie face à la francophonie. In : Chickh S., Elmandjra M., Touzani B., éds. *Maghreb et francophonie,* pp. 1-27. (Raisons de l'absence de l'Algérie au 2e Sommet de la francophonie en 1987 : raisons historiques, politique algérienne, critique de la francophonie.)

Chickh S., **Elmandjra** M., **Touzani** B. (1988). *Maghreb et francophonie.* Economica, Paris, 86 p.

Chikh B. (1983). *La problématique de l'écriture dans la littérature algérienne de langue française : l'exemple des romans de Mohamed Dib.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris VIII.

Clausen U. (1984). Zur arabisstierung in Algerien. *Orient,* 25, 1, pp. 39-64.

Clément-Belkhayat F. (1986). Langue arabe, langue française. *Dialogue entre la langue arabe et la langue française,* CILF-IERA, Paris, pp. 49-61.

Colonna F. (1975). *Instituteurs algériens 1883-1939.* Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 240 p.

Colonna d'Istria J.E. *Procédés de correction phonétique à l'usage d'élèves arabophones,* Mission Universitaire et Culturelle Française, Casablanca, 34 p.

Collectif (1966). Faits de contact linguistique et niveau de langue. Actes du séminaire de Linguistique des 14, 15, 16-04-1965, *Revue tunisienne de Sciences Sociales,* 8, 180 p.

Conseil International de la Langue Française. (1977). *Le français en contact avec la langue arabe, les langues négro-africaines, la science et la technique, les cultures régionales.* Colloque de Sassenage, 16-20 mai, CILF, Paris.

Conseil International de la Langue Française / Institut d'Étude et de Recherche pour l'Arabisation (1986). *Dialogue entre la langue arabe et la langue française. Bilan et perspectives.* Colloque de Rabat-Fès, 6-8 mai 1985, CILF, Paris, 235 p.

Conseil International de la Langue Française. (1988). *La solidarité entre le français et les langues du tiers monde pour le développement, Colloque pour le XX^e^ anniversaire.* Colloque de Paris, 9-10 décembre 1987, CILF, Paris, 170 p.

Coulon A. (1975). *La réforme de l'enseignement supérieur en Algérie. Étude socio-pédagogique.* Thèse de 3^e^ cycle, Université de Paris VIII, 310 p.

Courtier R. (1976). Le français de Mauritanie. *Réalités africaines et langue française,* pp. 1-2.

Courtier R. (1981). Culture, indépendance et révolution en Algérie. *Temps actuels,* EPR, Paris.

Cuq J.-P. (1984). *L'expression de l'hypothèse et ses problèmes dans l'enseignement du français au Maroc.* Thèse de 3^e^ cycle, Université d'Aix-Marseille I.

Cuq J.-P. (1992). Le Français au Maghreb. *L'information grammaticale,* 54, pp. 45-47.

Dalache D. (1981). Quelques aspects du français employé en Algérie. *Zielsprache Französich.*

Daninos G. (1976). *Les romanciers algériens de langue française depuis 1965.* Thèse de 3^e^ cycle, Université de Nancy II.

Daoudi Zouai K. (1985). *Influence des facteurs sociaux sur la genèse du bilinguisme individuel. Le bilinguisme scolaire au Maroc.* Thèse de 3^e^ cycle, Université de Toulouse II.

Debov V. (1979). Observations sur les arabismes du français en Algérie. *Recherches contextuelles et typologiques* (Université d'Ivanovo), pp. 8-15.

Debov V. (1980). *Innovations lexico-sémantiques de la langue française en Algérie.* Thèse de Doctorat, Université de Léningrad, 257 p.

Debov V. (1980 b). Sur les particularités lexico-sémantiques du français en Algérie (éléments « archaïques »). In : *Problèmes de recherches philologiques.* Pub. de l'Université de Léningrad, pp. 16-17.

Debov V. (1980 c). De quelques modifications sémantiques et grammaticales du français d'Algérie. In : *Valeur grammaticale et contexte.* Pub. de l'Université d'Ivanovo, pp. 31-35.

Debov V. (1982 a). Spécificités lexicales du français en Algérie. In : *Problèmes de la structure sémantique et du fonctionnement des unités lexicales.* Pub. de l'Université d'Ivanovo, pp. 35-41.

Debov V. (1982 b). *Régions francophones de la Nouvelle Romania.* Pub. de l'Université d'Ivanovo, 52 p.

Debov V. (1983). Sur la caractéristique de la situation linguistique en Tunisie (bilinguisme franco-arabe). In : *Éléments nationaux et internationaux dans l'évolution des langues.* Pub. de l'Université d'Ivanovo, p. 18.

Debov V. (1987). Fonctions sociales du français en Algérie contemporaine. In : *Dialectes territoriaux et langage parlé (langue française).* Pub. de l'Université de Kalinine, pp. 37-44.

Debov V. (1989). Sur l'interférence lexicale en français d'Afrique. In : *Mentalité nouvelle et l'Afrique* (V[e] conférence des africanistes de l'URSS). Pub de l'Institut de l'Afrique de l'Académie des sciences de l'URSS, Moscou, Fasc. 4, pp. 75-76.

Debov V., **Klokov** V. (1990 a). Interférence stylistique dans les variétés territoriales du français. In : *Langues Romanes : Sémantique, Pragmatique, Sociolinguistique.* Pub. de l'Université de Léningrad, pp. 182-186.

Debov V., **Klokov** V. (1990 b). Sur la formation et le fonctionnement du lexique idéologique en français d'Afrique. In : *Les Unités lexicales et syntaxiques et le texte.* Pub. de l'Université d'Ivanovo, pp. 18-25.

Debov V., **Klokov** V. (1991). Sur les problèmes des relations entre la langue et la culture (Afrique francophone). In : *Questions de linguistique romano-germanique.* Pub. de l'Université de Saratov, pp. 128-133.

De Chassey F. (1972). *Contribution à une sociologie du sous-développement : l'exemple de la RIM.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris V. (Les pages 678-734 sont consacrées à « Enseignement et jeunesse scolarisée dans la société sous-développée ».)

De Chassey F. (1984). Enseignement et jeunesse scolarisée. In : *Mauritanie 1900-1975.* L'Harmattan, Paris, pp. 313-350.

Denis C. (1987). *Étude sociolinguistique du français écrit dans la région de Marrakech (Maroc).* Thèse de 3[e] cycle, Université de Nantes.

Derbal M. (1980). *Le français parlé par les analphabètes tunisiens : analyse des unités significatives et des stratégies linguistiques.* Mémoire de DEA, Université de Tunis.

Derbal M., **Tamine** J.-P. (1984). Apprentissage du français par les adultes en milieu bilingue. *Le Français dans le monde,* 189, pp. 46-49.

Derfouri M. (1987). *Capacités linguistiques et compétence textuelle chez les élèves marocains du second cycle.* Thèse de 3[e] cycle, Université de Paris V, 203 p.

Derradji Y. (1985). *Langue française et formation des PEM : analyse linguistique de la notion de langue à travers les textes officiels et des témoignages d'enseignants en exercice et en formation.* Mémoire de Magistère, Université de Constantine.

Desimpel G. (1968). Une lettre du Maroc. *Vie et Langage,* 195, pp. 327-331.

Desparmet J. (1931). La réaction linguistique en Algérie. *Bulletin de la société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord,* XXXII, pp. 1-31.

Devichi C. (1984). *La Situation linguistique du Maghreb,* CFECTI, Paris, 13 p.

Dhawwadi M. (1984). Les racines du franco-arabe féminin au Maghreb. *Arab Journal of Language studies,* II, 2, pp. 145-162.

Diagne N. (1984). *École, langues et cultures en Mauritanie.* Thèse de 3[e] cycle, Université de Paris V.

Direction Générale de l'instruction publique et des beaux arts. (1931). *L'œuvre scolaire de la France en Tunisie (1883-1930).* Bourg, 217 p.

Djehgloul A. (1981). Huit études sur l'Algérie. Étude critique de programmes de français au niveau du 2[e] cycle. *Cahiers du C.D.S.H.,* 7, pp. 323-367.

Doux J.-P. (1977). Trois ans d'enseignement du français dans un I.T.E. algérien. *Le Français dans le monde,* 128, pp. 6-14.

Drissi Messouak A. (1983). *Les stratégies de compréhension et de production des pronoms personnels français chez les écoliers marocains.* Thèse de 3[e] cycle, Université de Paris VIII.

Duclos J. (1985). *La représentation du parler pataouète dans Cagayous de Musette.* Mémoire de maîtrise, Université de Tours.

Duclos J. (1991). *Les particularités lexicales du français d'Algérie (français colonial, pataouète, français des Pieds Noirs) de 1830 à nos jours.* Thèse de Doctorat, Université de Tours.

Dumoulin-Mignard F. (1982). *La presse musulmane algérienne de langue française de 1930 à 1939.* Thèse de 3e cycle, EHESS.

Du Puigaudeau O. (1951). Sous les tentes de science du Sahara Maure. *Conjonction,* 35, pp. 1-7. (Cet article évoque les « Écoles françaises qui se multiplient près des centres administratifs et trouvent un succès grandissant auprès des Maures ».)

Dupuy A. (1947). Les enfances Cagayous. *Journal des instituteurs de l'Afrique du Nord,* numéros 5 et 7.

Dupuy A. (1960 a). Le français d'Afrique du Nord. *Vie et langage,* 94, pp. 2-11.

Dupuy A. (1960 b). La langue française des enfants algériens. *Vie et langage,* 99, pp. 285-294.

Ehsignaoui-Himeur O. (1980). *La nouvelle algérienne de langue française de 1962 à 1972. Essai de typologie et aspects idéologiques.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris VIII.

Elayel A. (1974). *Plurilinguisme et interférences au second degré de l'enseignement primaire en Tunisie.* Centre Mondial d'Information sur l'Éducation bilingue, Paris.

El Bekraoui N. (1982). *Les classes de français au Maroc. Analyse des erreurs et approche différentielle du langage.* Thèse de 3e cycle, Université de Bordeaux III, 453 p.

El Bernini M. (1975). Le problème linguistique et la lutte des classes, *Lamalif,* 76, pp. 32-35.

El Biad M. (1985). *A sociolinguistic study of the arabization process and its conditioning factors in Morocco.* PH D Thesis, State University of New York at Buffalo, 468 p.

El Galai F., **Haidallah** O., **Sarroukh** Z. (1988). Le débat sur la langue. *Lamalif,* 199, pp. 38-41.

El Gherbi E. M. (1989). *Introduction à la didactique du français dans l'enseignement secondaire au Maroc. Relation théorie – méthodologie pratique dans l'enseignement du français (1960-1987).* Thèse de Doctorat d'État de Paris VIII.

El Hannach A., **Hanafi** H., **Tannouche Bennani** A. (1984). *Apprentissage du français, langue étrangère et sa relation avec la langue maternelle.* Mémoire, CPR de Fès-Saiss.

Eliman A. (1986). Choix de modèle de développement et glotto-politique. *Langage,* 83, pp. 75-85.

El Kilani J. (1983). *Le français parlé par les immigrés marocains en France (ouvriers).* Thèse de Doctorat, Université de Paris VII.

El Madani A. (1975). *Description du système phonologique du français tunisien (Afrique du Nord), comparé au système parisien.* Mémoire de maîtrise, Université de Paris III.

El Mostapha C. Maroc : Quel(s) FLE ? *Le Français dans le monde,* 189, pp. 27-28.

El Rassy G. (1979). *L'arabisation et les conflits culturels dans l'Algérie indépendante.* Thèse de 3e cycle, EHESS, 472 p.

Ennaifar M. (1984). Aspect de la didactique du français oral dans l'enseignement secondaire tunisien. *Revue tunisienne des Sciences de l'Éducation,* X, 12, pp. 5-12.

Ennaifar M. (1986). *Le manuel scolaire et le système éducatif. Aperçu sur l'évolution du manuel scolaire de français tunisien (fonction, forme, contenu).* Université de Tunis, CERES, 1, pp. 175-185.

Étienne B. (1972). Le vocabulaire politique de légitimité en Algérie. *Annuaire de l'Afrique du Nord,* X, pp. 69-101. (Analyse du discours de légitimation du pouvoir dans la presse algérienne de langue française pour l'année 1971 : ses thèmes, ses fonctions.)

Étienne B. (1978). L'enjeu politique du savoir universitaire, *Lamalif,* 102, pp. 30-39. (Réflexion à partir d'un corpus de 2 000 copies d'étudiants, notamment sur les problèmes linguistiques à base de carences observées.)

Ez Zaher A. (1980). *Le rôle de la valorisation de la langue française dans l'apprentissage du français chez l'enfant marocain, sur les déperditions scolaires.* Thèse de 3e cycle, Université de Toulouse II.

Fall O. (1984). *Les objectifs de l'enseignement fondamental dans le contexte socio-culturel mauritanien.* Mémoire, École Normale Supérieure de Nouakchott.

Farah-Meziani H. (1983). *L'analyse des besoins en langue française des étudiants arabophones de l'Université de Constantine,* Mémoire de magistère, Université de Constantine.

Ferrag S. (1987). *« Algérie-Actualité », le grand hebdomadaire d'informations générales, de 1965 à 1985.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris II.

Fève G. (1984). Pour une approche des grammaires d'apprentissage, *Le Français dans le monde,* 189, pp. 40-45. (Confronte un corpus de fautes réalisées en français langue étrangère et un modèle théorique décrivant cette langue.)

Fève G. (1985). *Le français scolaire en Algérie : pour une nouvelle approche de systèmes d'apprentissage.* OPU, Alger, 361 p.

Fitouri C. (1983). *Biculturalisme, bilinguisme et éducation.* Delachaux et Niestlé, Paris-Neuchâtel, 300 p.

Fitouri C. (1984 a). *Biculturalisme, bilinguisme et éducation, exemple du cas tunisien.* Thèse de 3e cycle, Université de Lille III, 532 p.

Fitouri C. (1984 b). Bilinguisme et éducation en Tunisie, *Französisch Heute* (Francfort), 15, 2, pp. 111-117.

Flament B. (1974). *Recherches sur le français parlé des arabophones.* Thèse de 3e cycle, Université de Strasbourg II, 486 p.

Flores C. (1983). *L'Oranie française et l'Espagne (1830-1962).* Thèse de 3e cycle, Université de Rennes II.

Flores C. (1988). *Le voleur d'huile. L'Espagne dans l'Oranie Française (1830-1962).* Montpellier, Français d'ailleurs, 200 p. (Le chapitre III, intitulé « Hybridité et clivage linguistique oranais » aborde la question linguistique.)

Frey C. (1982). *L'enseignement du français dans les écoles hôtelières marocaines. Livres de l'élève et livre du maître.* Thèse de 3e cycle, Université de Nancy II.

Gaadi D. (1989). *Étude contrastive de l'emploi des temps en français, en arabe et en berbère. Emploi des temps verbaux en français chez les lycéens marocains.* Thèse de 3e cycle, Université de Fès.

Gadacha A. (1991). *Diglossia, a case study of Tunisia.* Mémoire de DEA, Université de Nice.

Garmadi S. (1966). Quelques faits de contact linguistique franco-arabe en Tunisie. *Revue tunisienne de Sciences Sociales,* 8, pp. 23-56.

Garmadi S. (1968). La situation linguistique actuelle en Tunisie, Problèmes et perspectives. *Revue tunisienne de Sciences Sociales,* 13, pp. 13-32.

Garmadi S. (1972). Les problèmes du plurilinguisme en Tunisie. In : *Renaissance du monde arabe.* Duculot - SNED, Alger, pp. 309-322.

Garmadi S. (1973). Bilinguisme et sociétés bilingues. *Ethnies,* 3, pp. 37-54.

Garmadi-Le Cloirec J. (1970). L'interférence grammaticale. *Revue tunisienne de Sciences Sociales,* pp. 203-218.

Garmadi-Le Cloirec J. (1974 a). Remarques sur la syntaxe du français de Tunisie. *Langue française,* 35, pp. 86-91.

Garmadi-Le Cloirec J. (1974 b). *Le français parlé en Tunisie. Description synchronique de la phonologie et de la syntaxe du français parlé par les arabophones tunisiens de classe sociale moyenne.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris V, 445 p.

Garmadi-Le Cloirec J. La dénomination des couleurs en arabe tunisien et en français, essai d'étude contrastive. *La Linguistique,* 12, 2, pp. 55-86.

Gass F.Z., **Lamrani** H. (1986). *L'arabophone en classe de français.* Mémoire, CPR de Fès-Saiss.

Ghanem C. (1986). *Étude sociolinguistique et linguistique du français parlé et écrit en Tunisie.* Mémoire de maîtrise, Université de Nice.

Ghedira A. (1986). Contacts et interférences entre l'arabe et le français. *Dialogue entre la langue arabe et la langue française.* CILF/IERA, Paris, pp. 117-126.

Gheith N. (1986). *Problèmes d'enseignement du français langue étrangère. Le cas des temps verbaux.* Thèse de 3e cycle, Université de Rennes II, 174 p.

Ghezala A. (1988). *Le discours rapporté dans la pratique du français au Maroc : performances des collégiens.* Thèse de 3e cycle, Université de Strasbourg II.

Girard M., **Morieux** C. (1979). La langue française en Algérie. In : Valdman A., éd. *Le Français hors de France.* Champion, Paris, pp. 311-330.

Grandguillaume G. (1977). Pour une anthropologie de l'arabisation au Maghreb. *Peuples méditerranéens,* 1, pp. 95-121.

Grandguillaume G. (1979). Langue, identité et culture nationale au Maghreb. *Peuples méditerranéens,* 9, pp. 3-28.

Grandguillaume G. (1981). *Relations entre mutations linguistiques et dynamique sociale dans le Maghreb contemporain : étude anthropologique.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris III.

Grandguillaume G. (1983). *Arabisation et politique linguistique au Maghreb.* Maisonneuve et Larose, Paris, 214 p.

Grevin J.-P. (1967). *Influence de l'arabe sur le français dans le sud de la Tunisie. Étude phonétique et syntaxique.* Mémoire de licence, Université de Bruxelles, 146 p.

Guellaty M. (1984). L'édition en français en Tunisie. *Le Français dans le monde,* 189, pp. 13-16.

Guyot F. (1990). *L'orthographe dans les établissements français à l'étranger au Maroc.* Mémoire de maîtrise, Université d'Aix-Marseille I, 196 p.

Hachouf-Adamo C. (1988). *Statut et rôle de la langue française en Algérie.* Mémoire de DEA, Université d'Aix-Marseille I, 99 p.

Hacini F. (1980). *Les performances phonétiques françaises d'élèves algériens : analyse instrumentale d'un corpus enregistré (CEM de Constantine).* Thèse de 3e cycle, Université de Nancy II.

Haddadou M.A. (1987). *Pour un apprentissage du lexique et du sens en français.* Mémoire de Magistère, Université d'Alger.

Hadj-Sadok M. (1955). Dialectes arabes et francisation linguistique de l'Algérie. *Annales de l'Institut d'Études Orientales d'Alger,* XIII, pp. 61-97.

Halimaoui S. (1978). *Le bilinguisme de transition, facteur nécessaire de développement socio-culturel de l'Algérie actuelle.* Thèse de Doctorat en Sciences Sociales, Bruxelles.

Hamada L. (1976). *Facteurs psychopédagogiques et socioculturels de l'apprentissage du français chez l'enfant algérien de 8 à 10 ans. Étude de cas.* Mémoire de DEA, Université d'Alger.

Hammoud M. S. E. (1982). *Arabization in Morocco : a case study in language planning and language policy attitudes.* Ph D Thesis, University of Texas at Austin, 313 p.

Hamrouni M., **Boubaker** N. (1973). *La phonétique française à l'école africaine.* Bouslama, Tunis, 106 p.

Hamzaoui R. (1970 a). *Quelques aspects du bilinguisme en Tunisie.* CERES, Tunis.

Hamzaoui R. (1970 b). L'arabisation du ministère de l'Intérieur. *Cahiers du CERES,* 3, pp. 11-98.

Hamzaoui R. (1974). Interférences linguistiques français-arabe. *Les Cahiers de Tunisie,* 85-86, pp. 163-173.

Hamzaoui R., **Riahi** Z., **Ounali** H. (1970). *Quelques aspects de bilinguisme en Tunisie,* CERES, Tunis.

Hamzaoui S. (1976). L'arabisation : problème idéologique. *Revue Tunisienne de Sciences Sociales,* 44, pp. 173-219.

Harrati M. (1983). *Langue et culture scolaires en Algérie au début du cycle moyen : le français, langue étrangère.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris V, 491 p.

Hartmayer (1883). *De la vulgarisation de la langue française chez les arabes.* Victor Péré et Cie, Alger.

Hasson L. (1981). La situation linguistique du Maroc. *Cahiers de linguistique sociale,* 4-5, pp. 54-56.

Hassoun J. (1985). Éloge de la disharmonie. In : *Du bilinguisme,* Denoël, pp. 63-78.

Henry J.R. *et al.* (1985). *Le Maghreb dans l'imaginaire français.* CRESM-Edisud, 223 p.

Himi Guillouli S. (1990). *Les pratiques écrites des jeunes dans la presse marocaine d'expression française. Un cas : l'opinion des jeunes.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris V.

Hureau J. (1987). *La mémoire des Pieds-Noirs.* Orban, Paris, 280 p. (Présentation du parler des Pieds-Noirs dans le chapitre X : « Un langage qui raconte », pp. 205-212.)

Ihaddaden Z. (1983). Histoire de la presse indigène en Algérie : Des origines jusqu'en 1930. *ENAL,* Alger, pp. 4-10.

Institut Pédagogique National de Mauritanie. (1978). *Rapport sur la réforme,* 2e édition, Nouakchott. (Ce rapport préconise la réhabilitation de la langue et de la culture arabe. Une « place particulière » y est accordée au français « langue qui permet l'accès au monde extérieur scientique et technique (...), qui facilite la communication avec les États d'expression française (...) et donne aux étudiants la possibilité de suivre l'enseignement supérieur ».)

Institut de Recherche sur l'Avenir du Français. (1989). *Estimation de la population francophone dans les pays d'Afrique Noire francophones, du Maghreb et de l'océan Indien au 1er janvier 1989.* Haut Comité de la Langue Française, Paris.

J. H. (1979). Aux frontières de la linguistique... pour l'Algérie et pour la France. *Lang. Terminol.,* 15, pp. 1-2.

Jabeur M. (1987). *A sociolinguistic study in Tunisia : Rades.* Thèse, University of Reading (U.K.), 283 p.

Jalai V. (1984). Particularité de la situation linguistique dans les pays en développement, exemple de la République Tunisienne. *Movoznavstvo,* 1, pp. 54-58.

Jalai V. (1987). *Particularités lexico-sémantiques de la langue française au Maghreb.* Thèse de 3e cycle, Université de Kiev.

Jamai-Lahbabi F. (1985). Deux désignants nationaux dans les discours du trône de Hassan II : « Peuple et Pays ». *Mots,* 11, pp. 35-61.

Jdidi H. (1980). *L'expression écrite en langue française chez les élèves des écoles primaires tunisiennes.* Mémoire de DEA, Université de Tunis.

Jerad N. (1987). Diversités sociolinguistiques et socioprofessionnelles à travers l'analyse linguistique d'une situation d'énonciation supposée homogénéisante : les lettres de candidature. *Langage et Société,* 41, pp. 40-41. (Résumé de la communication au Colloque de Nice 27/30 septembre 1987 « Contacts de langues : quels modèles ? »)

Jibril M. (1984). La parole des jeunes de vingt ans. *Lamalif,* 157, pp. 10-14. (Enquête effectuée auprès des jeunes de vingt ans dans les lycées à Casablanca sur un sujet au choix. Principales préoccupations : besoin d'une meilleure connaissance de la langue française, carences de l'école primaire et secondaire.)

Jumua S. (1978). *La poésie tunisienne de langue française (1888-1976).* Mémoire de DEA, Université de Tunis.

Kadi S. (1987). *Étude pédagogique et linguistique d'un manuel scolaire utilisé en Algérie.* Thèse de 3e cycle, Université de Lille III.

Kadi-Ksouri L. *L'analyse des besoins langagiers en milieu industriel : les besoins en langue française des OS et des OP en formation à la SONACOME.* Magister, Université de Constantine, 158 p.

Kahlouche R. (1982). *Le bilinguisme : étude des interférences lexicales chez les locuteurs bilingues.* Mémoire de DEA, Université d'Alger.

Kahlouche R. (1985). *Bilinguisme et énonciation, étude descriptive et pragmatique des interférences réalisées par des locuteurs bilingues.* Mémoire de Magister, Alger.

Kantari M. (1988). *Les problèmes d'arabisation dans le primaire marocain (CM2) et la grammaire du transfert.* Thèse de 3e cycle, Université de Rouen.

Karachira A. (1985). *Les particularités lexicales du français d'Algérie.* Mémoire de maîtrise, Université de Nice.

Karoui K. (1983). La diglossie en Tunisie. In : Calvet L.-J. éd. *Sociolinguistique du Maghreb,* pp. 85-106.

Karoui K. (1984). *Comportements et attitudes linguistiques. Enquête sociolinguistique auprès du personnel de la SONEDE (Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux).* Thèse de 3e cycle, Université de Paris V, 606 p.

Kebia N. (1989). *Le parler des femmes en Algérie.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris V.

Kechemir L. (1976). *Influence du substrat linguistique familial sur l'apprentissage du français langue seconde.* Mémoire de DEA, Université d'Oran.

Kecili-Bourahla (1983). *Le rôle du français dans le transfert de l'information en Algérie.* Thèse de 3e cycle, EHESS.

Keil R. (1986). ! ya Rabbi - c'est local, ça ? ; Interferenz und Code switching in der Französischsprachigen Bande dessinée des Maghreb am Beispiel Tunesiens : ein Beitrag sur Erforshung von Sprachkontaktphänomen. *Neue Romania,* 4, pp. 151-203.

Khaddar M. (1980). Langage et idéologie du discours politique officiel sur la Tunisie. *Actes du Colloque de lexicologie politique* (ENS de Saint-Cloud), Klincksieck, Paris, 1982, t.2, pp. 553-558.

Khatibi A. (1983). Il n'y a pas de langue, il y a des langues. *Sindbad,* 25, pp. 7-8.

Khellil M. (1983). Le trilinguisme des kabyles : une richesse et une menace. *Anthropologie et Sociétés,* VII, 3, pp. 97-108. (Les langues française et arabe ont dominé la langue kabyle sans pour autant la faire disparaître.)

Khendek M. A. (1982). *Maniement du système prépositionnel du français par des locuteurs algériens plurilingues,* Mémoire de DEA, Université d'Alger.

Khlouge B. (1978). *La langue française en Tunisie : sa pédagogie et ses incidences culturelles.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris I.

Krafess S. (1979). *Linguistique contrastive et traitement de la faute chez les locuteurs marocains (pour une grammaire de l'enseignement marocain).* Thèse de 3e cycle, Université d'Aix-Marseille I, 1 062 p.

Krafess S. (1987). *Linguistique contrastive, interlangue et traitement de la faute chez des locuteurs marocains : pour une grammaire de l'enseignement marocain.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris V, 1 728 p.

Laaribi Z. (1990). *Productions écrites d'élèves marocains de fin de second cycle : analyse structurale et textuelle.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris V.

Labbas-Hamada L. (1983). *Facteurs institutionnels et pédagogiques de l'apprentissage du français en Algérie.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris XIII, 352 p.

Labide N.Y.S. (1984). *Les Analphabébêtes.* ENAL, Alger, 153 p. (Recueil des « perles » émanant de courrier administratif, de copies d'élèves, etc.)

Lafourcade L. (s.d.). *Harmonies Bônoises.* Baconnier, Alger, 44 p. (Contient un glossaire de 67 termes pataouètes.)

Lahbabi M.A. (1960). À propos du bilinguisme. *Confluent,* 7, pp. 347-350.

Lahbadi-Jamai F. (1988). *Le discours du trône de Hassan II (1961-1982) : analyse sémantique et lexicométrique.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris III.

Lahjomri A. (1974). Langue et société dans le Maroc contemporain. *Pro-culture,* 3-4, pp. 57-67.

Lahjomri A. (1984 a). Französischuterricht in Marokko und der Dialog der Kulturen. *Osnabrücker Beiträge zur Sprachtheorie,* 25, pp. 113-122.

Lahjomri A. (1984 b). Enseignement de la langue française au Maroc et dialogue des cultures. *Le Français dans le monde,* 189, pp. 18-21.

Lahlouh-Oumeur R. (1982). *La pratique langagière d'élèves algériens de fin de cycle élémentaire en français langue seconde : analyse d'un corpus écrit.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris V.

Lamrani Alaoui R. (1984 a). *Le texte maghrébin d'expression française (autobiographie), structure textuelle et vision du monde.* Thèse de 3e cycle, Université d'Aix-Marseille I.

Lamrani Alaoui R. (1984 b). Le texte maghrébin d'expression française dans les classes d'arabophones. *Bulletin de l'AMEEF,* IPN Rabat.

Lamrani Alaoui R. (1989). Entre la langue et la culture. *Attadriss* (Faculté des Sciences de l'Éducation de Rabat), 14.

Lamrani Alaoui R. (à paraître). Le français et l'alphabétisation fonctionnelle. À paraître dans les Actes du colloque de Rabat sur « Alphabétisation et environnement culturel ».

Lanly A. (1955). « Fellaga », le dernier des mots nord-africains introduits en français. *Le Français moderne,* 23, 1, pp. 45-48.

Lanly A. (1957). Notes sur le français parlé en Afrique du Nord. *Le Français moderne,* 25, 2, pp. 197-211.

Lanly A. (1962). *Le français d'Afrique du Nord. Étude linguistique,* PUF, Paris, 367 p. (2e édition 1970), Bordas, Paris-Montréal). (CR de Le Bidois R. dans *Le Monde,* 29/08/1962 ; CR de Merad G. dans *Revue Romane,* 1977, 12, 1, pp. 158-165).

Lanly A. (1985). Le français dans les colonies et les territoires français. In : Antoine G., Martin R., éds. *Histoire de la langue française 1880-1914.* Éd. du CNRS, Paris, pp. 397-413.

Lanz C. (1978). *Le français en Algérie : situation actuelle et enseignement dans les lycées.* Mémoire de maîtrise, Université de Besançon.

Lazrak A. (1982). *Les controverses relatives au bilinguisme dans l'enseignement primaire au Maroc de 1956 à 1978.* Thèse de 3e cycle, Université de Lyon II.

Lebbar, Andaloussi, Tajine D. (1984). *Le bilinguisme et ses conséquences sur l'apprenant marocain.* Mémoire, CPR de Fès-Saiss.

Le Bray J-E. (1992). Écrire en français au Maghreb. *L'Information grammaticale,* 54, pp. 52-54.

Le Bray J.-E., **Morsly** D., **Siagh** Z. (1984). Approche sémiologique des enseignes en Algérie. In : *Balades dans la culture en Algérie.* Alger, OPU, pp. 243-287.

Lefebvre-Mignot Y. (1971). *Bilinguisme et système scolaire en Algérie.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris V.

Lefranc Y. (1985). *Un exercice d'argumentation en situation scolaire algérienne, étude des stratégies pragmatiques.* Thèse de 3e cycle, EHESS.

Loueslati S. (1987). *Communauté et langue italienne en Tunisie. Un cas d'analyse socio-linguistique dans un pays d'ex-colonisation française.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris IV.

Maamouri M. (1973). The linguistic situation of independant Tunisia. *American Journal of Arabic studies,* I, pp. 50-65.

Maamouri M. (1989). Le français au Maghreb. Le cas de la Tunisie. *Marche Romane,* 39, 1-4, 1p.

Maarouf A. (1988). *Les problèmes linguistiques, pédagogiques et psychologiques rencontrés par des élèves marocains de l'enseignement secondaire (7e AS) dans l'apprentissage du français écrit.* Thèse de 3e cycle, Université Toulouse II.

Mahfoudh D. (1986). *Le manuel scolaire et le système éducatif. Que dit le livre de français aux élèves tunisiens ?* CERES, Sciences de l'Éducation, 1, pp. 199-222.

Mahmoudi A. (1987). *Les variantes linguistiques des Algériens âgés de plus de 50 ans et linguistiquement francisés avant 1962 dans l'Ouest Algérien.* Diplôme Supérieur de Recherche, Université de Grenoble III.

Mahmoudi A. (1989). *Le français parlé de l'Oranie.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Grenoble III.

Mahmoudian M., **Morsly** D. (1972). L'emploi des relatifs *qui* et *que. Recherches pédagogiques* (INRDP, Paris), 49, pp. 131-143.

Mannoni A. (1987). *Le langage imagé des Français d'Algérie.* Mémoire de maîtrise, Université de Nice.

Mansouri A. (1985). Les fautes de français dans les classes d'arabophones. *Bulletin de l'Association marocaine des enseignants de français,* 10, pp. 34-38.

Maougal M.-L. (1974). *Francophonie et arabophonie. Essai sur les questions linguistiques et sur la formation économique et sociale en Algérie précapitaliste et capitaliste.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris VII, 352 p.

Martinez R. (1976). *Bilinguisme et acculturation. Étude de quelques phénomènes d'acculturation à travers la scolarité algérienne.* Thèse de 3e cycle, Université de Bordeaux II.

Marzouki N. (1974). *Relevé et analyse de fautes d'élèves avec application à l'étude de la forme pronominale.* Mémoire de DEA, Université de Tunis.

Marzouki N. (1985). Quelques réflexions sur l'enseignement du français en Tunisie. In : *Dialogue entre la langue arabe et la langue française.* CILF/IERA, pp. 129-148.

Marzouki A. (1986). Itinéraire d'une enseignante de français à l'université de Tunis : témoignage sur le vécu. *Perspectives universitaires,* 12, pp. 245-249.

Maume J.L. (1973). L'apprentissage du français chez les arabophones maghrébins, diglossie et plurilinguisme en Tunisie. *Langue française,* 19, Paris, pp. 90-106.

Mazouni A. (1969). *Culture et enseignement en Algérie et au Maghreb.* Maspéro, Paris, 246 p.

Mazouni A. (1974 a). Positions et propositions sur les bilinguismes. *El Moudjahid Culturel,* 131.

Mazouni A. (1974 b). Qu'est-ce que le bilinguisme culturel ? *El Moudjahid Culturel,* 131.

Mazzella L. (1989). *Le parler pied-noir, mots et expressions de là-bas : lexique.* Rivages, Paris, 116 p. (Lexique de 385 entrées.)

Mdarhri-Alaoui A. (1987). *Approche théorique et analytique du discours narratif. Application aux textes marocains d'expression française.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Toulouse II, 644 p.

Mdibeh A. (1980). *La subordination en langue française chez les lycéens arabophones marocains du 2e cycle ; quelques aspects du traitement de la faute dans la phrase complexe.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris VIII.

Medjiba K. (1990). *Acculturation et pratiques linguistiques en Algérie.* Mémoire de Magistère, Université d'Alger.

Merad A. (1963). Regards sur l'enseignement des musulmans en Algérie 1880-1960. *Confluent,* 32-33.

Merad Z. (1981). *Réflexion sur l'analyse textuelle. La contribution de la syntaxe au fonctionnement textuel : essai de description du discours narratif algérien.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris V.

Messaouidi M. (1986). *L'acculturation et son empreinte dans l'activité langagière en Tunisie.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris VII, 387 p.

Meunier C. (1990). *Des données empiriques à l'objet d'étude : la constitution d'un corpus de démodialogie (Le français populaire algérien).* Thèse de Doctorat d'État, Université de Lyon III.

Mezoui H. (1976). *Anomalies du fonctionnement du système linguistique français chez les locuteurs algériens.* Thèse de 3e cycle, Université d'Aix-Marseille I.

Micaud C.A. (1974). Bilingualism in North Africa : cultural and socio-political implications. *The Western Political Quaterly,* pp. 92-103.

Mignot-Lefebvre Y. (1974). Bilinguisme et système scolaire en Algérie. *Tiers-Monde,* XV, 59-60, pp. 671-693.

Miled M. (1985). L'enseignement du français en milieu tunisien. *Le Français aujourd'hui,* 70, pp. 37-41.

Miled M. (1987). Évolution d'une évolution. *Diagonales,* 2, pp. 46-48. (Réflexion sur l'enseignement du français en Tunisie.)

Mission Universitaire et Culturelle Française (1970). *Analyse des fautes dues aux interférences.* Bureau d'Études pédagogiques, MUCF, Casablanca, 19 p.

Moatassime A. (1974). Le bilinguisme sauvage, blocage linguistique, sous-développement et coopération hypothétique, l'exemple maghrébin, cas du Maroc. *Tiers-Monde,* 59-60, pp. 619-670.

Moatassime A. (1979). *Langage et politique au Maghreb. Contribution à l'élaboration d'une politique linguistique dans les systèmes pédagogiques maghrébins à la lueur d'une étude sur le langage à l'école dans ses rapports avec l'évolution politique au Maroc de 1957 à 1977.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris I, 640 p.

Moatassime A. (1984 a). Langue française et pluralité maghrébine. *Französisch Heute* (Frankfort), 15, 2 pp. 89-107.

Moatassime A. (1984 b). Pluralité linguistique et pluralisme politique au Maroc. *Französisch Heute* (Frankfort), 15, 2 pp. 129-142.

Moatassime A. (1986). Cultures islamiques et francophonisation au Maghreb. *Französisch Heute*, 17, pp. 124-131.

Moncade N. (1964). *Le français d'Algérie. Les Algériens devant leur conscience.* Drouot-Soulanges, 95 p.

Morsly D. (1973). Les relatifs complexes. *Recherches pédagogiques* (Paris, INRDP), 57, pp. 87-98.

Morsly D. (1976). *Interférences de l'arabe sur le Français de travailleurs immigrés à Paris.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris V, 239 p.

Morsly D. (1978). Bilinguisme et énonciation. In : *Sociolinguistique. Approches, théories, pratiques.* PUF, Paris, 1, pp. 131-137.

Morsly D. (1981). Langue « nationale » et langue « populaire » en Algérie. Actes du Colloque international de sociolinguistique de Montpellier, décembre 1981.

Morsly D. (1983 a). Sociolinguistique de l'Algérie : du discours institutionnel à la réalité des pratiques linguistiques. In : Calvet L.-J. éd., *Sociolinguistique du Maghreb,* pp. 135-142.

Morsly D. (1983 b). Diversité phonologique du français parlé en Algérie : réalisation du /r/. *Langue française,* 60, pp. 65-72.

Morsly D. (1983 c). *Histoire et toponymie, enquête et pouvoir.* Journée d'étude du département de langues romanes, Université d'Alger.

Morsly D. (1984 a). Le rapport du locuteur à la langue. In : *Réflexions sur la culture,* Université d'Alger, OPU, pp. 161-169.

Morsly D. (1984 b). L'enseignement du français et de l'arabe en Algérie pendant la période coloniale. In : *Réflexions sur la culture,* Université d'Alger, OPU, pp. 33-43.

Morsly D. (1984 c). La langue étrangère : réflexion sur le statut de la langue française en Algérie. *Le Français dans le monde,* 189, pp. 22-26.

Morsly D. (1985 a). Le langage pris dans les mots. La langue nationale en Algérie. Pouvoir des mots, pouvoir pour les mots. *Peuples méditerranéens,* 33, pp. 79-93.

Morsly D. (1985 b). Variété des situations linguistiques. Actes du Xe colloque international de la SILF (Alexandrie, 1985).

Morsly D. (1985 c). Remarques sur la situation algérienne. Actes du XIe colloque international de linguistique fonctionnelle (Bologne 2-7 juillet 1987), pp. 167-175.

Morsly D. (1986 a). Multilingualism in Algeria. In : Fishman J., Tabouret-Keller A. *et al.,* éds. : *The Fergusonian impact in Honor of Charles A. Ferguson on the occasion of his 65 th Birthday.* Mouton de Gruyter, Berlin, t. II, pp. 253-263.

Morsly D. (1986 b). La linguistique en Algérie ou les déboires d'une discipline. Actes du Colloque sur « Les sciences sociales aujourd'hui » (Oran, 26-29 mai 1984), OPU, Alger, pp. 246-255.

Morsly D. (1988 a). *Le français dans la réalité algérienne.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris V.

Morsly D. (1988 b). Espaces de paroles pratiques et enjeux. In : *Espaces maghrébins, pratiques et enjeux.* Actes du colloque de Taghit, 23-26 novembre 1987, pp. 141-148.

Morsly D. (1990). Attitudes et représentation linguistiques. *La Linguistique,* 26, pp. 77-78.

Morsly D. (à paraître). L'alternance des codes dans la convention des locuteurs algériens, à paraître dans Vion Robert, Actes du colloque sur « L'analyse des interactions », La Baume-les-Aix, 12-14/09/1991.

Morsly D., **Vasseur** M.-T. (1976). L'emploi des verbes français par les travailleurs immigrés arabophones et portugais. *Langue française,* 29, pp. 80-82.

Moualek K. (1982). *Les modalités nominales en français. Étude de productions de lycéens de 1re A.S.* Mémoire de DEA, Université d'Alger.

Moualek K. (1983). Les modalités nominales. Étude de productions de lycéens. *Kalim*, 5, pp. 71-79. (Étude portant sur le français parlé par les élèves d'une classe de 1re, pour comprendre comment fonctionnent les monèmes grammaticaux aux différents niveaux de l'analyse linguistique.)

Mouamer K. (1990). *Le syntagme nominal dans les productions de lycéens de première année.* Mémoire de Magistère, Université d'Alger.

Mounir S. (1972). Dix solutions aux problèmes de la langue en Tunisie, *Lamalif,* 53, pp. 43-46.

M'Salha A. (1984). *Le français est-il une langue étrangère pour l'enfant de Maarif (Casa-Anfa) ? Nos élèves peuvent-ils parler en français ? Comment le savoir ?* Mémoire, Centre de formation des inspecteurs, Rabat.

Nabti A. (1981). *Étude du fonctionnement des modalités verbales chez les élèves bilingues de 1re A.S.* Mémoire de DEA, Université d'Alger.

Nabti A. (1983). Étude du fonctionnement des modalités verbales chez les élèves de 1re A.S. *Kalim,* 5, pp. 60-69. (Étude linguistique du fonctionnement des modalités verbales à partir de la théorie fonctionnelle.)

Nabti A. (1986). *L'enseignement de la grammaire : le cas des modalités verbales.* Mémoire de Magistère, Université d'Alger.

Naciri M. (1986). *Le langage écrit des enfants sourds au Maroc.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris V.

Naffati H. (1991). *Étude lexicale de la presse tunisienne de langue française.* Mémoire de maîtrise, Université d'Aix-Marseille, I, 137 p.

Nasser F. (1966). *Emprunts lexicologiques du français à l'arabe, des origines jusqu'à la fin du XIXe siècle.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris IV, 665 p.

Nasser F. (1966). *Emprunts lexicologiques du français à l'arabe.* Beyrouth, Hayek et Kamal.

Nouani H. (1991). *Analyse de la conduite d'explication chez les enfants algériens de milieux sociaux contrastés.* Thèse de doctorat, Université Paris V.

Okab A. (1981). *Analyse contrastive du français et de l'espagnol en vue d'une application pédagogique à des arabophones marocains (phonétique et phonologie).* Thèse de 3e cycle, Université de Nice.

Ouamara A. (1986). Analyse du discours nationalitaire algérien (1930-1954). *Mots,* 13, pp. 131-158.

Ouenzar I. A. (1987). *Vocabulaire politique de l'Algérie coloniale à travers la presse écrite (1900-1940).* Thèse de 3e cycle, Université de Toulouse II.

Ouhibi-El Baki H. (1987 a). *Apprentissage du français en Algérie et milieu socio-culturel. Analyse syntaxique de récits d'enfants.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris V.

Ould Abdi S.M. (1990). *L'enseignement du français dans le premier cycle secondaire filière arabe. Approche d'une situation d'apprentissage.* Mémoire, Université de Nouakchott, 87 p.

Ould Cheikh M.V. (1989). *Pour une formation rénovée des professeurs de français en Mauritanie.* Mémoire de DEA, Université de Paris III, 56 p.

Ould Sidi Elemine B. (1987). *L'enseignement de la langue française dans le système éducatif mauritanien issu de la réforme de 1973 : objectifs et méthodes pour les filières « français ».* Mémoire, ENS de Nouakchott, 78 p.

Ould Zein B. (1981). *L'enseignement du français en Mauritanie : méthodes, programmes et perspectives.* Mémoire, ENS de Rabat.

Ould Zein B. (1991). *Le français en Mauritanie. Enquête lexicale.* Mémoire de DEA, Université de Nice, 97 p.

Ounally H. (1970). La langue des étudiants. *Revue Tunisienne de Sciences Sociales,* 3, pp. 167-213.

Parzymies A. (1987). La diglossie au Maghreb, un problème social. Varsovie, *Problemy Jezi Kow Arji i Afriki,* pp. 335-343.

Pascual G. (1991). *Pratiques langagières dans la communauté juive originaire d'Algérie.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Rouen.

Payne R.M. (1984). *Language in Tunisia.* IBLV (Language and Linguistics series).

Perego P. (1960). Quelques remarques à propos du français parlé en Algérie. *La Pensée,* janvier-février 1960, pp. 90-95.

Perego P. (1968). Les sabirs. In : *Le Langage,* Gallimard, Paris.

Perrin G. (1982). *La Langue française en Algérie.* IRAF, Paris, 174 p.

Perrin G. (1983). *La Langue française en Mauritanie,* IRAF, Paris, 83 p.

Perville G. (1984). *Les étudiants algériens de l'université française, 1880-1962.* Édition du CNRS, Paris, 346 p.

Pierre C. (1986). L'enseignement français en Algérie. *Français du Monde,* Paris, 43, p. 13.

Pomier J. (1954). Cagayous : existe-t-il toujours ?

Pucheu R. (1981). Les mots qui font bouger. *Le Français dans le monde,* 159, pp. 43-48.

Queffelec A. (à paraître). Le Français au Maghreb. *L'encyclopédie culturelle de la France,* Eclectis, Paris.

Quinsat F. (1987). Les mots français d'origine arabe. *Études orientales,* pp. 5-12.

Quinsat F. (1991). Emprunts à l'arabe d'Afrique du Nord : mots argotiques, grossiers, péjoratifs ou familiers. *Le Français moderne,* 59, pp. 164-187.

Radi M. (1987). Arabisation ou bilinguisme ? *Lamalif,* 190, pp. 36-40.

Redjala M. (1969-1970). Remarques sur les problèmes linguistiques en Algérie. *Comptes rendus du Groupe Linguistique d'Études Chamito-Sémitiques (GLECS),* XIV, pp. 109-124.

Redjala M. (1973). Remarques sur les problèmes linguistiques en Algérie. *L'Homme et la société,* 28, pp. 161-177.

Riahi Z. (1968). Le français par les cadres tunisiens. *Revue tunisienne de Sciences Sociales,* 13, pp. 195-209.

Riahi Z. (1970 a). Emploi de l'arabe et du français par les élèves du secondaire. *Cahiers du CERES,* 3, pp. 92-165.

Riahi Z. (1970 b). Quelques aspects du bilinguisme en Tunisie. *Cahiers du CERES.*

Riguet M. (1979). *Contribution à l'étude psycho-sociale du bilinguisme dans la population tunisienne.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris V, 690 p.

Riguet M. (1981). Variations dans l'opinion selon la langue en milieu tunisien. *IBLA,* XXXXIV, 148, pp. 229-252.

Riguet M. (1982). Variations dans l'opinion selon la langue en milieu tunisien. *IBLA,* XXXXV, 149, pp. 57-86.

Riguet M. (1984). *Attitudes et représentations liées à l'emploi du bilinguisme, analyse du cas tunisien.* Pub. de la Sorbonne, Paris, 382 p.

Rhioui A. (1988). *Analyses glossologique et sociolinguistique : application à l'arabophonie marocaine.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Rennes II, 674 p.

Rouaiha D. (1988). *Étude analytique et évaluative des exercices de FLE dans une méthodologie scolaire, application à la méthode en usage au 1er cycle de FLE de l'école fondamentale algérienne.* Diplôme Supérieur de Recherche, Université de Grenoble III.

Rukaibi A. (1971). *Aperçu sur le problème de l'arabisation en Algérie.* Alger.

Saada L. (1970). Le langage des femmes tunisiennes. In : *Mélanges Marcel Cohen.* Mouton, Paris-The Hague, pp. 320-325.

Saada E. H. (1983). *Les langues et l'école : bilinguisme inégal dans l'école algérienne.* Lang, Berne, 257 p. (Rôle et ambiguïté du système scolaire - école, enseignement, programmes, discours - dans l'apprentissage inégal du français et de l'arabe, et des difficultés linguistiques qui en découlent.)

Sabia A., **Gadi** R. (1987). *Le temps et l'aspect chez les élèves marocains (1re AS, 2e AS).* Mémoire, CPR de Fès-Saiss.

Saigh S. (1987). *Quelques aspects du discours métalinguistique dans l'enseignement du français au Maroc : étude des manuels scolaires.* Thèse de 3e cycle, Université de Grenoble III.

Saimi-Heloir C. (1976). *Rôle et sort de la langue française dans l'institution scolaire algérienne. Essai de sociolinguistique appliquée à l'enseignement du français dans une situation de bilinguisme français-arabe en évolution.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris III, 447 p.

Salas Martinelli A.P. (1983). Le plurilinguisme tangérois. In : Calvet L.-J., éd. : *Sociolinguistique au Maghreb,* pp. 135-142.

Salas Martinelli A.P., **Winther** A. (1985). Glottopolitique et pratiques langagières. Tanger au Maroc et Valence en Espagne, deux expériences d'évolution du plurilinguisme : contraste et coïncidences. *Cahiers de linguistique sociale,* 7, pp. 189-200.

Saouri A. (1984). *La place du français dans les usages quotidiens au Maroc : l'emprunt lexical.* Thèse de 3e cycle, Université de Toulouse II, 202 p. (annexes non paginées).

Sauvageot C. (1984). *Étude statistique sur les perspectives de la langue française au Maghreb de 1980 à 2000.* IRAF, Paris, 46 p.

Sayad A. (1967). Bilinguisme et éducation en Algérie. In : Caster R., Passeron J.C., éd. : *Éducation, développement et démocratie.* Mouton, Paris, pp. 204-222.

Sayah M. (1986). *Rôle, valorisation, statut et apprentissage de la langue française en Tunisie.* Thèse de 3e cycle, Université de Toulouse II.

Schliesendiger O. (1976). *L'enseignement du français en situation bilingue. Contribution à une psychopédagogie de l'enseignement du français en Algérie.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris IV, 261 p.

Sefrioui R. (1984 a). *État de l'enseignement du français dans le primaire et le premier cycle marocains. Analyse de productions langagières écrites.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris V.

Sefrioui R. (1984 b). État de l'enseignement du français dans le primaire et le premier cycle marocains. *Attadriss,* (Faculté des Sciences de l'Éducation de Rabat), 7, pp. 85-87.

Sefrioui R. (1986). Présentation d'une grille appliquée à des productions langagières écrites en français d'élèves marocains. *Revue psychopédagogique* (Université de Rabat), 6, pp. 31-43.

Serguievsky M.V. (1959). La langue française en Algérie. In : *Questions de linguistique,* 6, pp. 51-61.

Siagh Z. (1984). *Les usages linguistiques dans le théâtre amateur algérien (1978-1981).* Thèse de 3e cycle, Université de Paris V.

Siagh S. (1987). *Quelques aspects du discours métalinguistique dans l'enseignement du français au Maroc. Étude des manuels scolaires.* Thèse de 3e cycle, Université de Grenoble III.

Siala M. (1990). *Description du parler féminin et différence sexuelle en Tunisie.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris VII, 279 p.

Sirles C.A. (1986). *An evaluative procedure for language planning : the case of Morocco,* Ann Arbor, University Microfilms International.

Skik H. (1968). Les auditeurs du cours du soir de français de l'Institut Bourguiba des langues vivantes. *Revue Tunisienne de Sciences Sociales,* 13, pp. 149-166.

Skik H. (1975). *La phonologie du français chez les élèves de l'enseignement primaire tunisien.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris V, 232 p.

Skik H. (1976 a). Le passage d'une langue à l'autre chez des cadres tunisiens bilingues. *Revue Tunisienne de Sciences Sociales,* 45, pp. 140-165.

Skik H. (1976 b). Aspects du bilinguisme à l'école primaire tunisienne. *Revue Tunisienne de Sciences Sociales,* 44, pp. 73-116.

Skik H. (1977). *Le bilinguisme à l'école primaire tunisienne.* Centre Mondial d'Information et d'Éducation bilingue, Paris, 16 p.

Skik H. (1980 a). L'enseignement du français à l'école primaire tunisienne. *Revue Tunisienne de Sciences Sociales,* XVII, 60, pp. 132-137. (Étude des besoins linguistiques français de l'enfant tunisien et proposition de programmes pour l'enseignement du français.)

Skik H. (1980 b). L'usage du français en milieu professionnel. Cas des ouvriers d'une entreprise industrielle moderne. *Revue Tunisienne de Sciences Sociales,* XVII, pp. 115-137.

Skik H. (1986). Le français, langue d'enseignement des matières scientifiques. *Revue Tunisienne de Sciences Sociales,* XXIII, 84/87, pp. 41-238.

Skik H. *La prononciation du français par les élèves tunisiens.* Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris V.

Slama H. (1984). *Situation sociolinguistique des Tunisiens de la Sicile.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris III.

Slaoui H. (1986). *Problème de transition de langue posé par le discours bilingue arabe marocain/français.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris VII.

Souali M. (1981). *Les déterminants du rendement scolaire dans l'enseignement du second degré au Maroc.* Thèse de Doctorat, Université de Montréal.

Souissi E., **Ben Ezzedin** L., **Ennaigar-Jaoua** A. (1981). *Didactique des langues en Tunisie* (1958-1978). Institut National des Sciences de l'Éducation, Tunis, 278 p. (Description des méthodes pédagogiques pour développer le langage chez l'enfant, pour l'enseignement du français et de l'anglais aux niveaux primaire et secondaire.)

Souissi M. (1976). Aspects linguistiques de l'unité méditerranéenne. *Les Cahiers de Tunisie,* XXIV, 93-94, pp. 113-130.

Sounkalo J. (1990). *Relationship between second language instruction and lexical attrition and deficiency in the native languages of Mauritanians.* PH D Thesis, University of Pittsburg, 247 p.

Souriau C. (1974). L'arabisation en Algérie. *Zeitschrift Für Kulturaustausch,* 24, 1, pp. 85-98.

Souriau-Hoebrechts C. (1975 a). *La presse maghrébine : Lybie, Tunisie, Maroc, Algérie... Évolution historique. Situation en 1965. Organisation et problèmes actuels.* Ed. du CNRS, Paris.

Souriau C. (1975 b). La politique algérienne de l'arabisation. *Annuaire de l'Afrique du Nord,* 14, pp. 363-401.

Souriau C. (1976). Choix de langue et transfert de technologie. *Annuaire de l'Afrique du Nord,* pp. 91-110.

Souriau C. (1980 a). Les classes moyennes au Maghreb. Structuration de la société par le choix de langue en Tunisie. *Cahiers du CERES,* 11, pp. 249-311.

Souriau C. (1980 b). *La presse maghrébine.* Thèse de Doctorat d'État, Université d'Aix-Marseille I.

Souriau C. (1984). *Analyses socio-culturelles au Maghreb contemporain (Lybie, Tunisie, Algérie, Maroc), 1945-1984.* Diplôme d'habilitation à diriger des recherches, Université d'Aix-Marseille, 186 p.

Sraieb N. (1967). Mutations et réformes des structures de l'enseignement en Tunisie. *Annuaire de l'Afrique du Nord,* VI, pp. 45-114.

Sraieb N. (1968). *Mutations et réformes des structures de l'enseignement en Tunisie.* Éd. du CNRS, Paris.

Sraieb N. (1980). *La politique tunisienne de l'enseignement depuis l'indépendance.* Thèse de Doctorat d'État, Université d'Aix-Marseille.

Staali M. *La rénovation de la formation des professeurs de français du premier cycle du secondaire* (Maroc). Thèse de 3e cycle, Université de Besançon, 360 p.

Stevens P.B. (1974). *French and arabic bilingualism in North Africa with a special reference to Tunisia : a study of attitudes and languages use patterns.* PH D Thesis, Georgetown University, 373 p.

Stevens P.B. (1983). Ambivalence, mordernisation and language attitudes : French and Arabic in Tunisia. *Journal of multilingual and multicultural development,* IV, 2-3, pp. 101-114.

Sugier C. (1962). Les Tunisiens et la langue française. *Esprit,* pp. 783-786.

Tabouret-Keller A. (1963). Le bilinguisme à l'âge scolaire. *Revue Tunisienne de Sciences Sociales,* 13, pp. 129-149.

Tabouret-Keller A. (1969). La motivation des emprunts. Un exemplaire pris sur le vif de l'apparition d'un sabir. *La Linguistique,* 1, pp. 25-60.

Tcheho I.E. (1983). Le tréfonds culturel maghrébin dans quelques romans algériens de langue française : contribution à la réflexion sur le dialogue des cultures en Afrique. *Bulletin de l'AELIA,* 6, pp. 365-397. (Cet article contient en annexe pp. 384-397 un « lexique arabe-berbère dans les romans de Dib, Feraoun et Kateb Yacine [1950-1966] ».)

Tcherednitchenko A. (1975). *Particularités lexicogrammaticales du français en Algérie.* Thèse de 3e cycle, Université de Kiev.

Tcherednitchenko A. (1977). Sur le problème de la variabilité territoriale des langues polynationales. *Messager de l'université de Kiev,* 11, pp. 8-11.

Tcherednitchenko A. (1981 a). L'influence étrangère comme un facteur de la variabilité territoriale de la langue. In : *Variantes des langues littéraires polynationales.* Kiev, pp. 246-260.

Tcherednitchenko A. (1981 b). Certaines particularités de la formation des mots dans la zone marginale. *Messager de l'université de Kiev,* 15, pp. 78-82.

Tcherednitchenko A. (1981 c). Processus de différenciation lexicale de l'ex-langue coloniale. *Movoznavstvo,* 5, pp. 59-65.

Tcherednitchenko A. (1981 d). Langue et société dans les pays en développement. In : *Langue et idéologie.* Kiev, pp. 190-211.

Tcherednitchenko A. (1983 a). *Langue littéraire européenne dans les pays en voie de développement : régularité et type de variation.* Thèse de Doctorat, Université de Kiev.

Tcherednitchenko A. (1983 b). *Langue et société dans les pays africains en développement.* Pub. de l'Université de Kiev, 167 p.

Tcherednitchenko A. (1990). Les aspects pragmatiques de la variabilité des locutions imagées en français. In : *Langues Romanes : Sémantique, Pragmatique, Sociolinguistique.* Université de Léningrad, pp. 168-177.

Tefiani M. (1984). Arabisation et fonctions linguistiques en Algérie. *Französisch Heute* (Frankfort), 15, 2, pp. 118-128.

Teissier G., **Fromentier** D. (1980). Les écrivains du Maghreb et la langue française : dossier. *Bulletin de Recherche sur l'Enseignement du français,* 23, pp. 23-32.

Tenkoul A. (1976). *La poésie marocaine de langue française : écriture et guérilla linguistique.* Mémoire de maîtrise, Université de Fès.

Thébault D. (1959). Langues et dialectes d'Afrique du Nord. *Cahiers Nord-Africains,* 74.

Thiriet A. (1966). *Enquête à l'école d'application de Nouakchott (Mauritanie).* Pub. du Centre de Linguistique Appliquée de Dakar, 21, 27 p.

Touhami Kheder M.-T. (1982). *Tableau linguistique de la ville de Tunis.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris III.

Touzani B. (1988). Tunisie : une francophonie. In : Chick S., Elmandjara M., Touzani B., éds. : *Maghreb et francophonie,* pp. 77-84. (Espaces économique, politique et culturel de la « francophonité » de la Tunisie.)

Trabelsi C. (1988). *Les usages linguistiques des femmes de Tunis.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris III.

Tranchart H. (1961). *Le nouvel enseignement du français dans les écoles primaires du Maroc.* OGE, Casablanca, 192 p.

Turin Y. (1971). *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale : écoles, médecines, religions 1830-1880.* Maspéro, Paris, 435 p.

Turpin G. (1982). Comprendre le français écrit... ou quels objectifs pour l'apprentissage du français dans les classes mauritaniennes du premier cycle de l'enseignement secondaire. *Réponses* (Supplément Afrique/Océan Indien à la revue *Le Français dans le Monde*), 4.

Turpin G. (1987). *Le Français en Mauritanie.* Mémoire de maîtrise, Université de Nice, 103 p. (manuscrites).

Tyidrini B. (1982). *De l'influence du bilinguisme préscolaire sur l'apprentissage du français langue étrangère.* Mémoire, Centre de formation des inspecteurs, Rabat.

Uthman F. (1974). *Analyse de fautes d'élèves avec application aux formes nominales et adverbiales du verbe.* Mémoire de DEA, Université de Tunis.

Valdman A. (1979). *Le Français hors de France.* Paris, Champion, 688 p.

Véronique D. (1986). L'apprentissage du français par des travailleurs marocains et les processus de pidginisation et de créolisation. In : *Acquisition d'une langue étrangère : perspectives et recherches,* t. 2, Aix-en-Provence, pp. 561-584.

Véronique D. (1983). *Analyse contrastive et analyse d'erreurs, une application de la linguistique en didactique des langues II.* Thèse de troisième cycle, Université d'Aix-Marseille I, 865 p.

Vinet M.-T. (1985). Les mélanges grammaticaux arabe-français : les faits et le cadre théorique. *Présence francophone,* 27 (Hommage à Antoine Naaman), pp. 89-99.

Vintila Radulescu I. (1968). Français créole et français régional d'Afrique du Nord. *Revue Roumaine de linguistique,* 13, pp. 645-649.

Walter H. (1988). *Le Français dans tous les sens.* Laffont, Paris. (Contient pp. 212-218 une courte étude sur « le français en Afrique du Nord » avec p. 217 un « petit lexique franco-français/Afrique du Nord ».)

Walters S. K. (1989). *Social change and linguistic variation in Korba, a small Tunisian town.* PH D Thesis, University of Texas at Austin, 351 p.

WittwerJ., **Fransman Pauly** C. (1965). *L'expression en français dans une première année secondaire tunisienne.* Tunis, Travaux du Centre National d'Étude et de Formation Pédagogiques, 4, 75 p.

Yourine V. (1979). Mots-realia dans la prose francophone de l'Algérie et moyens de leur traduction : *Théorie et pratique de la traduction.* Université de Kiev, Fasc. 2, pp. 85-93.

Yourine V. (1980). Arabismes dans la littérature algérienne francophone. In : *Messager de l'université de Kiev,* 14, pp. 79-82.

Yourine V. (1988). *Fonctionnement des régionalismes et des localismes dans la prose francophone du Maghreb (1950-1980).* Thèse de Doctorat, Université de Kiev.

Youssi A. (1987). Soubassements historiques et tendances dynamiques d'une triglossie. *Langage et Société,* 41, p. 76. (Résumé de la communication au colloque de Nice des 27/30 septembre 1987 « Contacts de langue : quels modèles ? »).

Zaidane E. K. (1981). *Emprunt et mélange. Produits d'une situation de contact de langues au Maroc.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris III.

Zeghmar E. *Étude du français parlé par un groupe nord-africain de Nice.* Maîtrise de Lettres, Université de Nice.

Zizi A. (1979). *Le français écrit des lycéens marocains : analyse d'erreurs morphologiques et syntaxiques.* Thèse de 3e cycle, Université de Paris V.

Zizi A. (1984). L'enseignement des sciences entre deux langues. *Le Français dans le monde,* 189, 24, pp. 50-53. (Étude du problème posé au Maroc par la coexistence de l'arabe classique et dialectal et du français en ce qui concerne l'enseignement des sciences).

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 461-463.

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme ABOU-ASSALI Dalal, Université libanaise, c/o valise diplomatique, Ambassade de France à Beyrouth, Service Culturel, Beyrouth, Liban.

M. ANDFRIANNE René, Université de Mayence, Alkönigstr. 56, D-6500 Maintz 1, RFA.

Mme ANZORGE Isabelle, Centre de recherche du français contemporain, Université Paris III, 13, rue de Santeuil, 75004 Paris, France.

M. BAGGIONI Daniel, Institut d'Études Créoles et Francophones, URA du CNRS, Université d'Aix-Marseille 1, 29, avenue Robert-Schuman, 13621 Aix-en-Provence, France.

M. BAL Willy, Professeur émérite de l'Université de Louvain, 21, rue Baudoin-Le-Prince, 6106 Jamioulx, Belgique.

M. BATIANA André, Département de linguistique, Université de Ouagadougou, 03 BP 7021, Ouagadougou 03, Burkina Faso.

Mme BAVOUX Claudine, Faculté des Lettres, Université de la Réunion, 44, chemin de la Source, 97470 Sainte-Clotilde, La Réunion, France.

M. BENABOU Alain, Université de Tuléar, BP 197, Tuléar, Madagascar.

M. BENIAMINO Michel, URA 1041 du CNRS, Faculté de Lettres et Sciences Humaines, Université de la Réunion, 26, avenue de la Victoire, 97489 Saint-Denis Cedex, La Réunion, France.

M. BENZAKOUR Fouzia, Université de Rabat, 22, rue Al-Atlas, Rabat, Maroc.

Mme BLANCHE-BENVENISTE Claire, Université de Provence, 21, avenue Jules-Ferry, 13100 Aix-en-Provence Cedex 1, France.

Mme BOUTIN-DOUSSET Claudette, Université de Paris III, 18, rue Diderot, 92130 Issy-les-Moulineaux, France.

M. BRUNET Étienne, URL 9 Étude statistique du Trésor littéraire, INaLF-UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines, Université de Nice, BP 369, 98, boulevard Édouard-Herriot, 06007 Nice Cedex, France.

M. CAMOUN Abdelhamid, Avenue Tahar Sfar, Impasse n° 2 Villa n° 1, 2026 El Mannard, Tunis, Tunisie.

M. CHAUDENSON Robert, Secrétaire du CIRELFA, Université de Provence, 29, avenue Robert-Schuman, 13621 Aix-en-Provence, France.

Mme CHERRAD-BENCHEFRA Yasmina, Université de Constantine, 2, cité Patrimoine Bellevue, 25000 Constantine, Algérie.

M. CLEVY Jean, Bureau Afrique de l'AUPELF et de l'UREF, BP 10017 Dakar, Sénégal.

M. CUQ Jean-Pierre, Centre universitaire d'études françaises, Université Stendhal - Grenoble III, BP 25, 38040 Grenoble Cedex 9, France.

M. DAFF Moussa, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Dakar, Sénégal.

M. DEBOV Valéry, Université d'Ivanovo, Lejnevskaya, 158-123, 153009 Ivanovo, Russie.

Mme DELAPORTE Géraldine, CNRS-HESO, 27, rue Paul-Bert, 94204 Ivry-sur-Seine Cedex, France.

Mme DELCOURT ANGÉLIQUE Jeannine, Université de Liège, 3, place Cockerill, B-4000 Liège, Belgique.

M. DELCOURT Christian, Université de Liège, 3, place Cockerill, B-4000 Liège, Belgique.

M. De ROBILLARD Didier, URA 1014 du CNRS, Faculté des Lettres, Université de la Réunion, 97489 Saint-Denis, La Réunion, France.

M. DIALLO Alpha Mamadou, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Conakry, BP 407, Conakry, Guinée.

M. DUBROCARD Michel, Université de Nice-Sophia Antipolis, INaLF-CNRS, 98, boulevard Édouard-Herriot, BP 369, 06007 Nice, France.

M. DUMONT Pierre, Université Paul-Valéry (Montpellier III), route de Mende, BP 5043, 34032 Montpellier Cedex, France.

Mme DUVAL-VALENTIN Marianne, Maître de Conférences, EPHE/Sorbonne, 45, rue des Écoles, 75007 Paris, France.

M. EDEMA Atibakwa-Baboya, CELTA-CNRS, 44, rue de l'Amiral Mouchez, 75014 Paris, France.

Mme EFOUA-ZENGUE Rachel, Faculté des Lettres, Université de Yaoundé, BP 755, Yaoundé, Cameroun.

M. FAUCONNIER Gilbert, Université de Nice-Sophia-Antipolis, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, BP 369, 06007 Nice, France.

M. FRANCARD Michel, Université Catholique de Louvain, Faculté de Philosophie et Lettres, Collège Erasme, Place Blaise-Pascal, 1, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique.

M. FREY Claude, Université du Burundi, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, BP 1190, Bujumbura, Burundi.

M. GAADI Driss, C.P.R. Fès Saiss, BP 1618, Atlas, Maroc.

M. GOUTTEBROZE Guy, Université de Nice-Sophia-Antipolis, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, BP 369, 06007 Nice, France.

M. GRIOLET Patrick, Université de Nice-Sophia-Antipolis, BP 369, 06007 Nice Cedex, France.

M. GRUAZ Claude, Directeur de l'UPR 113 du CNRS, 5, rue aux Boulangers, Avrilly, 27240 Dameville, France.

Mme GUEDJ Colette, Université de Nice-Sophia-Antipolis, INaLF-CNRS, BP 369, 06007 Nice, France.

Mme JAUBERT Sylvie, Université de Nice-Sophia-Antipolis, INaLF-CNRS, BP 369, 06007 Nice, France.

M. KAZADI Ntole, Représentant de l'ACCT, 13, quai André-Citroën, 75015 Paris, France.

M. KNECHT Pierre, Centre de Dialectologie et d'Étude du Français, Université de Neuchâtel, avenue du Peyrou, 6, Neuchâtel, Suisse.

Mme LAFAGE Suzanne, Université de Paris III, Responsable du ROFCAN (INaLF, CNRS), 13, rue de Santeuil, 75004 Paris, France.

Mme LAMBERT Joëlle, Université Catholique de Louvain, Faculté de Philosophie et Lettres, Collège Erasme, Place Blaise-Pascal 1, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique.

Mme LATIN Danièle, Bureau Afrique de l'AUPELF et de l'UREF, BP 10017 Dakar, Sénégal.

M. LOGIST Karel, Lasla, Université de Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, 32, place du XX Août, B-4000 Liège, Belgique.

M. MANESSY Gabriel, Professeur émérite de l'Université de Nice, Centre d'Études des Plurilinguismes, IDERIC, 63, boulevard de la Madeleine, 06000 Nice, France.

M. MBODJ Chérif, Directeur du CLAD, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal.

Mme MOREAU Marie-Louise, Université de Mons-Hainaut, 199 A, rue Molinvaux, 4000 Liège, Belgique.

M. MOREL Mary-Annick, Centre de recherche sur le Français Contemporain/ROFCAN, Université de Paris III, Sorbonne Nouvelle, 13, rue de Santeuil, 75231 Paris Cedex 05, France.

Mme MORSLY Dalila, Université d'Alger, 13, rue Boufatit, El Biar Alger, Algérie.

M. MULLER Charles, Professeur émérite de l'Université de Strasbourg, 12, avenue de la Forêt-Noire, 67000 Strasbourg, France.

M. NDUKU Kasang, CNRS-HESO, 27, rue Paul-Bert, 94204 Ivry-sur-Seine, France.

Mme NUCKCHEDDY-NALLATAMBY Pravina, Université de Paris III, 5, rue de l'Orge, 91000 Evry, France.

M. NYEMBWE Ntita, CELTA, Université de Kinshasa, BP 4956, Kinshasa, Zaïre.

M. ONGUENE ESSONO Louis-Martin, École Normale Supérieure, Université de Yaoundé, BP 47, Yaoundé, Cameroun.

M. OULD-ZEIN Bah, Boursier à l'Université de Provence, Résidence universitaire « l'Estelan », boulevard du Maréchal-Leclerc, 13621 Aix-en-Provence, France.

Mme PICOCHE Jacqueline, Professeur émérite de l'Université de Picardie, 6, rue Charles-Divry, 75014 Paris, France.

M. POIRIER Claude, Directeur du Trésor de la langue française au Québec, Faculté des Lettres, Université Laval, Sainte-Foy (Qué) G1K-7P4, Canada.

Mme PRIGNITZ Gisèle, EIER, Université de Ouagadougou, 03 BP 7023, Ouagadougou 03, Burkina Faso.

M. QUEFFELEC Ambroise, Université de Provence (Aix-Marseille 1), Centre d'Aix, 29, avenue Robert-Schuman, 13621 Aix-en-Provence Cedex 1, France.

M. QUEMADA Bernard, Vice-Président du Conseil Supérieur de la langue française, Hôtel de Fraguier, 1, rue de la Manutention, 75116 Paris, France.

M. REY Alain, Directeur littéraire du Robert, 12, avenue d'Italie, 75267 Paris Cedex 13, France.

M. SCHMIDT Jean, Université d'Avignon, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 5, rue Violette, 84000 Avignon, France.

M. TABI-MANGA Jean, Université de Yaoundé, Directeur de l'École Normale Supérieure, BP 47, Yaoundé, Cameroun.

M. TCHAGBALE Zachari, ILA, Université Nationale de Côte-d'Ivoire, 08 BP 887, Abidjan 08, Côte-d'Ivoire.

M. VALDMAN Albert, Indiana University, Creole Institute, Ballantine Hall, 602, Bloomington, Indiana 47405, USA.

M. VALLI André, Université de Provence, 18, rue Frédéric-Chevillon, 13001 Marseille, France.

Mme WENEZOUI Martine, CNRS-LACITO, 5, rue du Petit Fay, 76190 Yvetot, France.

Universités francophones est la collection de l'Université des Réseaux d'Expression Française (UREF). Cette dernière, qui fonctionne au sein de l'AUPELF comme une Université sans murs, a été choisie par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français comme l'opérateur privilégié du Sommet en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Cette collection de manuels universitaires et d'ouvrages de référence s'adresse à tous les étudiants francophones. Elle est appelée à constituer une bibliothèque universitaire en langue française dont les ouvrages sont proposés à des prix modérés.

200,00 FF
80,00 FF – UREF / Prix préférentiel : Afrique, Asie, Amérique du Sud, Haïti

59. 4382. 4

9 782742 000029

UREF

AUPELF

John Libbey EUROTEXT PARIS · LONDRES